This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,197,310

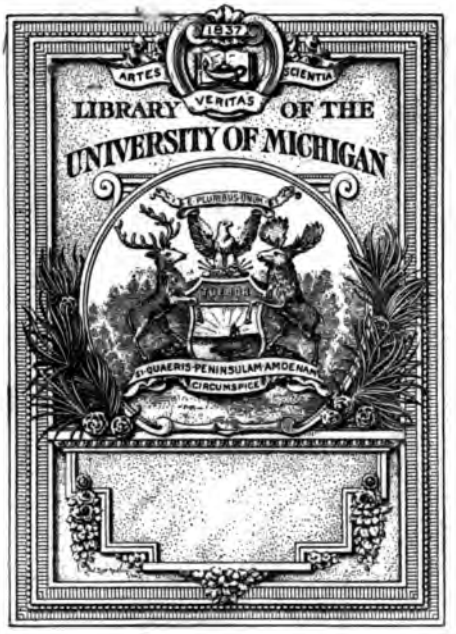
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

1
/
R

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois

SOUS LA DIRECTION DE

GABRIEL MONOD ET CHARLES BÉMONT.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE.

TOME QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME

Mai-Août 1908.

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1908

REVUE

HISTORIQUE

190101

INNOCENT III

ET LE QUATRIÈME CONCILE DE LATRAN.

(Suite et fin [1].)

Parmi les documents émanés du concile même et qui nous renseignent directement sur son œuvre, il faut citer en première ligne l'édit « Ad liberandam terram »[2]. On y trouve l'énumération des mesures prises par le pape et par l'assemblée des évêques pour assurer ce qui tenait tant au cœur d'Innocent III, la réalisation du projet de croisade.

Il fut convenu que le départ général de l'expédition aurait lieu le 1er juin de l'année suivante (1216) et que les forces chrétiennes, qui seraient transportées par mer, se concentreraient soit à Brindisi, soit à Messine. Les clercs croisés jouiront du revenu de leur bénéfice pendant trois ans, comme s'ils résidaient dans leurs églises. Les prélats forceront, même sous la menace de l'excommunication, s'il le faut, les hommes qui ont pris la croix à s'acquitter de leur vœu et à s'embarquer pour la Terre-Sainte. Les rois, ducs, princes, marquis, comtes, barons, tous les féodaux et tous les bourgeois des cités, villes et villages[3] qui ne prendront pas personnellement part à l'expédition seront tenus de s'y faire représenter par un nombre de soldats proportionné à leurs ressources et de payer pour l'entretien de ces soldats pendant trois ans.

1. Voir *Rev. hist.*, t. XCVII, p. 225.

2. Mansi, XXII, col. 1058-1067; Potthast, n° 5012. Cet édit, qui fut promulgué le 14 décembre 1215, se trouve, dans la plupart des manuscrits, à la suite des 70 ou 71 canons, et notamment dans le latin 12241 de la Bibliothèque nationale (fol. 125-126) et dans le C. 148 de la Bibliothèque cantonale de Zurich (« Epistola de succursu Terre Sancte »), où il vient immédiatement après le canon 71.

3. Mansi, XXII, col. 1062. « Reges, duces, principes, marchiones, comites et barones, aliosque magnates, necnon communiones civitatum, villarum, oppidorum. »

C'est à ce prix qu'ils mériteront la rémission de leurs péchés. La même indulgence est octroyée à tous ceux qui fourniront aux croisés ou feront construire pour eux les vaisseaux dont ils ont besoin. Les récalcitrants, ceux qui ne voudront ni partir ni payer, auront à répondre de leur abstention criminelle devant le souverain juge, au jour du jugement.

Mais il ne faut pas qu'on puisse dire que les gens d'Église poussent les autres au sacrifice de leur personne ou de leurs biens « et ne remuent pas eux-mêmes le petit doigt ». Du haut en bas, l'Église est taxée. Le pape donne lui-même, pour sa part, 30,000 livres et le navire sur lequel partiront les Romains. Tout l'argent qui lui reste des aumônes envoyées à Rome a été remis au patriarche de Jérusalem, aux maîtres du Temple et de l'Hôpital pour les besoins de l'armée expéditionnaire. Tous les clercs, grands et petits, devront payer pendant trois ans le vingtième de leur revenu, à l'exception de certaines congrégations[1]. Le pape et les cardinaux eux-mêmes payeront plus que les autres, le dixième de leur revenu.

En retour de leur sacrifice, les croisés seront exempts, pendant qu'ils seront au service du Christ, de toute taille, de toute exaction, de tout impôt. Ils sont placés sous la protection de saint Pierre, et les archevêques et évêques devront défendre, envers et contre tous, leurs personnes et leurs biens. Leurs créanciers n'auront pas le droit de les poursuivre et d'exiger d'eux les intérêts de leur dette. On aura recours au bras séculier pour obliger les Juifs à leur remettre aussi les intérêts qui leur sont dus. Les prélats qui montreront de la tiédeur ou de la négligence à faire rendre justice aux croisés et aux familles des croisés seront rigoureusement punis.

Puis vient la série des prohibitions, des menaces et des anathèmes. Anathème contre les pirates et les corsaires qui capturent les pèlerins pour les rançonner et entravent ainsi la croisade, car ceux-là sont, par le fait, les complices des infidèles. Anathème encore contre ces chrétiens impies qui vendent aux Sarrasins des vaisseaux et du matériel de guerre (ceci est dirigé contre les Vénitiens et contre les autres marchands des ports d'Italie qui

1. Mansi, col. 1062. « Quibusdam duntaxat religiosis exceptis. » Il s'agit des ordres de Citeaux, de Prémontré, de la Chartreuse et de Grandmont, taxés au cinquantième.

n'ont jamais cessé de trafiquer avec le musulman[1]). Interdiction générale des tournois pendant trois ans. Ces fêtes sanglantes, où les nobles s'endettent et s'épuisent, sont un des obstacles les plus scandaleux qui s'opposent à l'œuvre chrétienne. Enfin, à la demande du concile[2], le pape édicte pour tous les pays chrétiens une paix générale de quatre ans. Les prélats de toute l'Europe ont charge de régler partout les différends, de faire conclure des trêves et de passer par l'excommunication et l'interdit les princes qui continueront à guerroyer[3].

Ce décret sur la croisade, qui ne faisait, en somme, que soumettre à la sanction plus imposante d'un concile œcuménique des mesures déjà prises par les papes antérieurs et par Innocent III lui-même dans des circonstances analogues, se termine par ce qui devait le plus vivement frapper l'opinion et déterminer les consciences : la promesse de l'indulgence plénière, de la rémission générale des péchés à tous ceux qui prendront la croix et à tous ceux qui, sous une forme quelconque, participeront à l'œuvre sainte[4].

A cette législation étonnante qui décrétait l'exode de l'Europe sur l'Asie, la paix universelle, la libération de toutes les consciences coupables, il ne manquait que d'être observable et pratique. On avait songé à tout, dans ce décret de croisade, sauf à l'éventualité que la croisade ne se ferait pas. La chevalerie et surtout les hauts barons et les princes répondirent si mal à l'appel du pape et du concile que la grande expédition, en effet, n'eut pas lieu. Quant à la paix générale, elle resta naturellement dans le domaine des utopies.

Le concile pouvait avoir du moins l'espérance que, dans l'ordre de la réforme religieuse et de la réorganisation du sacerdoce, ses décisions seraient acceptées et prendraient force de loi. Nous ne pouvons présenter ici, sur les canons du 4e concile de Latran, une étude détaillée, qui déborderait le cadre de cet article, car le concile a touché à toutes les questions un peu importantes concernant le culte et la discipline ecclésiastique. Il suffira de rappeler

1. Voir notre récent volume, *Innocent III; la question d'Orient*, p. 15, 90.

2. Mansi, col. 1067. « Sancta universali synodo suadente statuimus ut saltem per quadriennium in toto orbe christiano servetur pax generalis. »

3. Mansi, XXII, col. 982 à 1067.

4. Voir les considérations très judicieuses de M. A. Gottlob sur cet édit de croisade, tout au moins au point de vue des indulgences, *Kreuzablass und Almosenablass* (1906), p. 136 et suiv.

les traits principaux de la réforme de 1215 en les plaçant dans un ordre logique qui fait défaut dans ces canons comme dans beaucoup d'autres documents législatifs du moyen âge.

Le texte latin des décrets ou canons est accompagné dans Mansi[1] d'une traduction grecque médiocre, mais qui prouve que l'Église d'Orient, alors politiquement soumise à celle d'Occident, avait été représentée au concile et intéressée à ses opérations. Ce n'est pas seulement par le texte même des canons que nous connaissons l'œuvre religieuse du concile. Les chroniqueurs contemporains ou postérieurs nous en ont parlé. Ils ont même cité ceux de ces décrets qui leur paraissaient d'une importance ou d'une nouveauté particulière. Tel est le canon qui ordonnait aux Juifs de porter un costume spécial[2], celui qui condamnait les doctrines de Joachim de Floris et d'Amauri de Chartres[3], celui qui obligeait les laïques à se confesser et à communier une fois l'an[4], celui qui permettait le mariage entre parents à partir du cinquième degré[5], celui qui défendait de créer de nouvelles formes de vie monastique[6], etc.

1. Mansi a reproduit son texte bilingue d'après un manuscrit provenant de la bibliothèque de Mazarin, sur lequel il ne donne aucun détail, se contentant de dire que ce manuscrit était contemporain du concile de Latran (col. 982), ce qui est une erreur. Le manuscrit en question existe encore à la Bibliothèque nationale sous le n° 420 du fonds grec; il vient en effet de Mazarin par la Bibliothèque royale, où il portait le n° 2516; mais il est du XIVe siècle et non du commencement du XIIIe. On connaît des manuscrits plus anciens et meilleurs du texte latin des canons. C'est d'abord le superbe exemplaire de Saint-Germain-des-Prés que possède la Bibliothèque nationale (latin 12249), et c'est ensuite le manuscrit C. 148 de la Bibliothèque cantonale de Zurich. D'autres manuscrits contenant les canons se trouvent à la Bibliothèque nationale (latin 14221), à Rouen (n° 1232), à la bibliothèque Vaticane (fonds du Vatican 2692 et 3555), etc. Une étude comparative de ces différents textes serait utile pour établir une leçon définitive des décrets rendus par la grande assemblée du Latran : il est certain qu'on y remarque des variantes de détail assez importantes avec le texte de Mansi. Nous ne signalerons qu'un point. L'édition de Mansi nous donne 70 canons, les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés et de Zurich 71. La différence tient uniquement à ce que les deux manuscrits ont divisé en deux articles le canon n° 62 de Mansi sur les reliques des saints. La matière au fond est la même : l'ordre dans lequel se présentent les 70 ou 71 décrets est parfois très différent.

2. Pertz, t. XXVI, *Ex Annalium Rotomagensium continuationibus*, p. 502. « Judeis indixit signum circulare in pectoribus bajulare. »

3. Ibid., *Ex Chronico S. Martini Turonensis*, p. 467. Cf. Pertz, t. XXVIII, p. 33 (Roger de Wendover).

4. Ibid., t. XXIV, *Chronica minor auctore Minorita Erphordiensi*, p. 195.

5. Ibid., t. XXV, *Richeri Gesta Senoniensis ecclesiæ*, p. 300.

6. Ibid., t. XXVI, *Ex Annalibus Normannicis*, p. 514.

Du reste, ces chroniqueurs, comme nos journalistes d'aujourd'hui, citaient inexactement, faisaient des confusions fâcheuses ou même attribuaient au concile des mesures qu'il n'avait pas prises.

L'anecdotier anonyme, connu sous le nom de Ménestrel de Reims, et qui écrivait, il est vrai, à la fin du règne de saint Louis, affirme[1] qu'en vertu d'un des canons de 1215, il fut décrété que le prêtre qui porterait l'hostie à un mourant serait accompagné d'un enfant de chœur sonnant une clochette. Il a inventé cette disposition : elle ne se trouve pas dans le texte de Mansi ni ailleurs. De même, le franciscain de la Souabe, qui écrivait, après 1292, la chronique intitulée *Flores temporum*, a consacré à la législation d'Innocent III un paragraphe qui est un singulier mélange de dispositions édictées par le concile et de décrets canoniques émanés d'Innocent III dans de tout autres circonstances et à une époque bien antérieure[2]. Ce religieux est d'ailleurs fort mal informé, puisqu'il place le 4e concile de Latran en 1209 et fait de l'hérésiarque Amauri de Bène un *évêque* de Chartres. Les chroniqueurs plus strictement contemporains, comme l'auteur de la Chronique de Saint-Martin de Tours ou le moine Aubri de Trois-Fontaines, ne commettent pas de pareilles erreurs. C'est dans ces deux annalistes qu'on trouve le plus de détails sur les canons de 1215. Aubri de Trois-Fontaines avait même commencé[3] à nous donner l'analyse des 70 décrets : mais il a trouvé sans doute que c'était trop long, car il n'est allé que jusqu'au 17e inclusivement, et il s'est contenté de dire pour les autres : « Suivent beaucoup d'autres articles, jusqu'au chiffre de 70[4]. » Le chroniqueur de Saint-Martin de Tours s'est borné, lui, à en résumer près d'une trentaine[5].

Il est certain que l'œuvre du concile présidé et dirigé par Innocent III a fortement excité partout la curiosité publique. Et, tout d'abord, les historiens du temps font à son sujet une double constatation qu'il est intéressant de relever. Les uns, comme le chroniqueur de Saint-Martin de Tours, observent (ce qui ressort du texte même des canons) que les dispositions prises par l'assemblée de

1. Pertz, t. XXVI, *Ex Historiis Anonymi Remensis*, p. 530.
2. Ibid., t. XXIV, p. 247. Il prétend, par exemple, que les Juifs étaient obligés « fenestras et janua claudere », ce qui ne se trouve pas dans les canons de 1215.
3. Ibid., t. XXIII, p. 903. « Et hec sunt capitula hujus magni concilii numero 70 breviter annotata. »
4. Ibid. « Sequuntur et alia multa capitula usque ad 70. »
5. Ibid., t. XXVI, p. 466.

1215 ne sont pas toutes originales : beaucoup d'entre elles ne font que renouveler et confirmer les canons des conciles antérieurs, et notamment de celui qui fut tenu en 1179 par le pape Alexandre III[1]. Et cela pour une raison bien simple, applicable à tout le moyen âge, c'est que, s'il était facile de légiférer, il l'était beaucoup moins de faire appliquer la loi. Les décrets des conciles étaient mal observés ou ne l'étaient pas du tout. Les législateurs ne faisaient donc que se répéter, parce que leurs prescriptions restaient souvent lettres mortes.

A en croire d'autres chroniqueurs, plusieurs canons du 4e concile de Latran n'auraient pas eu un meilleur sort. Il en est ainsi, par exemple, de la défense faite de créer de nouveaux systèmes de règles monastiques. L'auteur des Annales de Normandie remarque très justement que cette prohibition ne put être observée que pendant un laps de temps très court[2]. Et lorsque le Ménestrel de Reims a rappelé la disposition (canon 16) qui défendait aux prêtres de porter des chapes à manches, il ajoute : « Et beaucoup d'autres commandements qui ne sont mie bien tenus ni gardés[3]. » Ceci paraît correspondre à la réalité des faits. Les décisions d'un concile œcuménique et d'un pape tout-puissant inspiraient le plus grand respect. Mais, quand il s'agit du moyen âge, il faut toujours poser la question de savoir si la loi fut exécutée ; et comme Innocent III mourut quelques mois après l'avoir faite, il est probable qu'elle n'entra que partiellement et imparfaitement dans la pratique et le courant régulier des choses.

La première tâche et la plus essentielle pour le clergé réuni au Latran, c'était d'arrêter les progrès menaçants de l'hérésie. Les deux premiers canons[4] sont donc consacrés à fixer le dogme. Ils nous donnent les principaux traits d'une profession de foi catholique : c'est un *credo*, et un *credo* dont tous les articles sont rédigés de manière à constituer une réfutation ou plutôt une négation des doctrines hérétiques les plus répandues, celles des Cathares, c'est-à-dire des Patarins d'Italie, des Albigeois de France et celle des Vaudois. Cette préoccupation est tellement visible qu'elle n'a pas

1. Pertz, t. XXVI, p. 466. « Sancta synodus multa constituit multaque constituta a retroactis temporibus confirmavit. »
2. Ibid., t. XXVI, p. 514. « Quod paucis potuit temporibus observari. »
3. Ibid., p. 530.
4. Mansi, col. 981, I. « De fide catholica »; et II. « De errore abbatis Joachim. »

besoin d'être démontrée. Lorsque le concile dit, à la fin du premier canon : « Non seulement les vierges et les hommes chastes, mais les gens mariés eux-mêmes peuvent parvenir à la béatitude éternelle », cela répond exactement à cette opinion rigoureuse des logiciens de l'hérésie albigeoise qui prétendaient que le mariage était l'œuvre du principe mauvais, comme toute concession à la matière, et, par lui-même, un obstacle au salut[1].

Dans le même ordre d'idées, le concile se crut obligé de condamner les affirmations qu'avait émises le fameux voyant de la Calabre, le moine Joachim de Floris, quand il réfuta l'enseignement du théologien Pierre Lombard, sur l'essence de la Trinité[2]. Ce dogme de la Trinité est la pierre angulaire du christianisme. La doctrine de Pierre Lombard correspondait à la doctrine orthodoxe. Le concile la définit minutieusement, après avoir exposé non moins longuement l'erreur de l'abbé de Floris, mais il a soin d'ajouter que cet abbé n'a pas persévéré dans ses opinions, qu'il a soumis tous ses écrits à la correction du pape et signé une lettre où il déclare adopter, en toutes choses, le *credo* de l'Église romaine. En revanche, l'hérésie panthéistique et apocalyptique d'Amauri de Bène, celui-là même dont les disciples avaient subi le supplice du feu à Paris, en 1210, cette hérésie est exécutée par le concile en cinq lignes[3]. Aucun exposé de la doctrine amauricienne; une brève et énergique flétrissure : « Le dogme très pervers de l'impie Amauri, aveuglé par Satan, n'est pas à vrai dire une hérésie, mais une simple insanité[4]. »

Tous ceux qui ont adopté des doctrines contraires à la profes-

1. Jean Guiraud, *Cartul. de N.-D. de Prouille*, Introduction, *passim*. Voir notamment, au chapitre III (*la Morale cathare*), les pages relatives à la négation du mariage.

2. Mansi, col. 981. Voir, sur la personnalité et la doctrine de Joachim de Floris, P. Fournier, *Joachim de Flore, ses doctrines, son influence*, dans *Revue des questions historiques*, t. LXVII (1900), p. 457-505, et surtout E. Schott, *Joachim, der Abt von Floris*, et *Die Gedanken des Abtes Joachim von Floris*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXII (fasc. 3), 1901, et t. XXIII (fasc. 2), 1902.

3. Mansi, col. 986. « Reprobamus etiam et damnamus perversissimum dogma impii Amalrici, cujus mentem sic pater mendacii excæcavit, ut ejus doctrina non tam heretica censenda sit quam insana. »

4. Un excellent résumé de la question d'Amauri de Chartres et de la doctrine amauricienne a été donné par M. P. Alphandéry dans *les Idées morales chez les hétérodoxes latins au début du XIIIe siècle* (1903), p. 141 et suiv. La note 1 de la page 142, où l'auteur critique les sources de l'histoire d'Amauri et de ses disciples, est particulièrement importante.

sion de foi orthodoxe qui vient d'être exposée sont des hérétiques ; ils sont excommuniés et reconnus passibles des peines que le troisième canon[1] énumère avec grand détail.

Ce code pénal est, assurément, très dur. Ceux qui sont condamnés pour hérésie doivent être punis par le bras séculier et privés de leurs biens. Si ce sont des laïques, ces biens sont confisqués ; si ce sont des clercs, ils sont dévolus aux églises. Excommuniés aussi ceux qui sont suspects d'hérésie et n'auront pu prouver leur innocence ; et, s'ils persistent un an dans l'excommunication, on les condamnera comme convaincus d'hérésie. Les pouvoirs séculiers sont *obligés* de punir les hérétiques ; les chefs d'État ou de seigneurie prêteront serment à cet égard, et s'ils se refusent à purger leur terre de l'hérésie, ils seront eux-mêmes excommuniés. Dans le cas où, malgré cela, ils s'obstineraient à ne pas remplir leur devoir, le pape aura le droit de délier leurs sujets du serment de fidélité et de livrer leur terre aux catholiques.

Ceci est la justification après coup de la croisade des Albigeois ; on érige d'ailleurs en principe que tous les catholiques qui se dévoueront à la poursuite de l'hérésie auront droit à la rémission des péchés, à l'indulgence de croisade. Mais ce qu'il faut retenir surtout de ce troisième canon, ce sont les dispositions qui le terminent et qui ne constituent pas autre chose qu'une première ébauche de l'Inquisition, à cette différence près que les inquisiteurs ne sont pas des religieux appartenant à une congrégation spécialement chargée de prêcher et de punir les hérétiques. C'est aux archevêques et aux évêques que sont dévolus, dans leur ressort, la recherche et le châtiment de ceux qui auront abandonné l'orthodoxie. Tous les ans ils feront, à cet effet, une tournée d'inspection dans leur diocèse. Les notables de chaque localité *devront* leur dénoncer les coupables, ceux qui tiennent des réunions secrètes ou simplement « ceux qui ne vivent pas comme tout le monde »[2]. L'évêque fera venir les accusés et punira canoniquement ceux qui ne se purgeraient pas de l'accusation. Et le concile définit la pénalité qui atteindra l'évêque lui-même, s'il essaie de se soustraire à son devoir.

Nous n'avons pas à nous étonner de voir le concile de Latran

1. Mansi, col. 986-990. « De hereticis. »

2. Mansi, col. 990. « Quod si quis ibidem hereticos sciverit, vel aliquos occulta conventicula celebrantes, seu a communi conversatione fidelium vita et moribus dissidentes, eos episcopo studeat indicare. »

organiser avec cette rigueur la répression de l'hérésie. C'était pour l'Église et pour la papauté une question de vie ou de mort; depuis vingt ans, elles se débattaient avec peine contre une opposition qui prenait toutes les formes et s'attaquait à tous les fondements sur lesquels reposait le catholicisme tel que l'avait constitué le moyen âge. On remarquera seulement que, dans cet exposé de la pénalité et des moyens répressifs, il n'est mentionné nulle part que la peine de mort soit applicable aux hérétiques. On veut que le bras séculier les punisse, mais le genre de punition n'est spécifié que d'une façon très vague, en dehors de la confiscation des biens et de la perte des droits civils. Nous savons, en effet, par ailleurs, que la législation d'Innocent III, imitée de celle des papes précédents, ne punissait l'hérésie que de l'emprisonnement ou du bannissement et de l'expropriation. Après tout, n'était-ce pas là un progrès sur la justice sommaire du peuple, des rois et de certains prélats qui commençaient par envoyer les hérétiques au bûcher, sans même faire la plupart du temps la distinction indispensable entre les convaincus et les suspects? Mais le progrès durera peu. Vingt ans après la mort d'Innocent III, quand la véritable inquisition, celle des Dominicains, fonctionnera, c'est la peine de mort, et surtout de la mort par le feu, qui aura prévalu[1].

Après les hérétiques, les schismatiques. Le concile a beau déclarer, dans le quatrième canon[2], que le christianisme grec est subordonné au christianisme latin, qu'il n'existe dans le monde chrétien qu'un bercail et qu'un pasteur, on peut prouver jusqu'à l'évidence que cette soumission des Grecs aux Latins n'était que théorique et temporaire. En fait, les Grecs continuaient à détester les Latins, qui le leur rendaient bien; il n'existait entre les deux églises qu'un lien éphémère de subordination politique[3] : au point de vue du dogme et des rites, elles restaient et elles resteront, elles sont encore aujourd'hui, tout aussi séparées et irréductibles que par le passé.

1. Voir C. Molinier, *l'Inquisition dans le midi de la France aux XIIIe et XIVe siècles* (1881); J. Havet, *l'Hérésie et le bras séculier au moyen âge* (1881); Luchaire, *Innocent III; la croisade des Albigeois* (2e éd., 1907).

2. Mansi, col. 990. « De superbia Grecorum contra Latinos. »

3. Norden, *Das Papsttum und Byzanz* (1903), p. 181 et suiv.; Luchaire, *Innocent III; la question d'Orient*, p. 230 et suiv. Cf. p. 292, où le quatrième canon est traduit et commenté.

En face de la grande unité latine ou plutôt dans l'intérieur même du monde latin, il y a un élément réfractaire et disparate, les Juifs, aussi odieux qu'indispensables aux chrétiens. On les persécute par haine religieuse ou pour les dépouiller; mais on les tolère plus souvent encore parce qu'on a besoin de leur argent, et qu'emprunter et être obéré semble être la condition même de l'existence, pour les seigneurs d'Église comme pour les seigneurs féodaux. Quatre canons du concile de Latran sont relatifs à la question juive[1]. Le concile veut qu'au point de vue financier, les chrétiens cessent d'être les victimes de la rapacité des usuriers juifs. Il veut qu'on puisse partout et en tous temps distinguer les juifs des chrétiens, en les condamnant à porter des vêtements particuliers. Il leur défend, lors des grandes fêtes chrétiennes, de sortir dans la rue et de se moquer des cérémonies catholiques et de blasphémer le Christ. Il défend aussi qu'on donne aux Juifs des emplois publics. Enfin, il ordonne aux prélats de veiller à ce que les Juifs convertis et baptisés ne continuent pas à observer les rites de leur ancienne religion.

Telles sont les dispositions qui concernent et le dogme catholique et les relations du catholicisme avec les éléments d'opposition religieuse qu'il trouvait chez lui et autour de lui. Mais, naturellement, le plus grand nombre des canons sont ceux qui concernent la hiérarchie constitutive de l'Église et surtout la réforme du corps sacerdotal.

La hiérarchie est nettement affirmée dans le cinquième canon[2]. C'est à l'Église romaine qu'appartient la primauté, parce qu'elle est la mère et la maîtresse, *mater et magistra*, de tous les chrétiens. Le pape est au-dessus des quatre patriarches d'Orient; c'est lui qui leur confère le pallium, qui reçoit leur serment de fidélité et d'obéissance; c'est à lui qu'on peut en appeler de leurs décisions. Mais, en même temps que le concile subordonne les patriarcats à la papauté, il les classe : il confère le premier rang à Constantinople, le second à Alexandrie, le troisième à Antioche, le quatrième à Jérusalem. Ce classement, sans doute, ne donnait pas toute satisfaction aux prétentions des divers patriarches : il fut un temps où la primauté de Constantinople avait été vivement

1. Les canons 67 (Mansi, col. 1054), 68 (Mansi, col. 1055), 69 et 70 (Mansi, col. 1058). Sur les rapports des Juifs avec Innocent III, voir L. Lucas, *Innocent III et les Juifs*, dans *Revue des études juives*, t. XXXV (1898).

2. Mansi, col. 990. « De dignitate Patriarcharum. »

combattue par les cités concurrentes et niée par les papes eux-mêmes. Mais Constantinople possède maintenant un patriarche latin; elle est soumise (au moins extérieurement) à l'Église romaine; elle doit dominer les autres églises apostoliques qui se trouvent encore, en grande partie, sous la domination des musulmans.

Le grand souci d'Innocent III fut de mettre dans le corps ecclésiastique, que la papauté domine et maîtrise, l'ordre, la discipline et la moralité, c'est-à-dire ce qui lui assurera le respect de l'opinion et les moyens de résister à l'hérésie.

A cet égard, le recrutement du personnel sacerdotal, à tous les degrés, doit être sévèrement surveillé. Et c'est pourquoi cinq canons[1] sont consacrés aux élections ecclésiastiques. Le concile définit les différents modes d'élection, réprouve les élections clandestines, défend de laisser les sièges vacants plus de trois mois, prive du droit d'éligibilité les clercs qui auront recouru aux pouvoirs laïques et recommande aux prélats de soumettre la nomination de bénéficiaires à une sérieuse enquête. Pas de complaisance : les incapables ou les indignes doivent être impitoyablement rejetés. Les conciles provinciaux et diocésains devront faire chaque année des enquêtes approfondies sur ce point. Les évêques et même les archevêques qui remplissent mal leurs devoirs de surveillance n'échapperont pas au châtiment.

Puis c'est la justice ecclésiastique qui attire l'attention du réformateur. Il restreint la facilité excessive des appels au juge du degré supérieur et défend le plaideur contre l'arbitraire du juge. Il entend que la procédure soit écrite, qu'on n'assigne pas un accusé devant un juge trop éloigné et que le plaignant soit remis en possession, au moins provisoire, des biens dont il a été dépouillé, afin de pouvoir prouver son droit. Il ne faut pas s'étonner qu'Innocent III, juriste et juge extraordinairement occupé, ait consacré un assez grand nombre de canons[2] aux questions d'ordre judiciaire et de procédure. Nul doute que ces textes n'aient exercé une action profonde et durable sur le droit canonique et séculier. En réglementant[3] notamment la procédure

1. Ibid. Canons 23-24 (Mansi, col. 1011), 25-26 (Mansi, col. 1014) et 30 (Mansi, col. 1018).

2. Canons 8 (Mansi, col. 994), 18 (Mansi, col. 1006), 35 (Mansi, col. 1022), 36-38 (Mansi, col. 1023), 39-40 (Mansi, col. 1026). Cf. les canons 42 et 52.

3. Ibid., canon 8.

pénale *per inquisitionem*, qui, dès la fin du XIIe siècle, avait été approuvée par des décrétales, le concile l'introduisait dans notre ancien droit, d'où elle a éliminé la procédure accusatoire.

Il faut plus de justice dans le monde clérical, mais il faut aussi plus de lumières. Déjà le concile de Latran de 1179 avait institué, dans chaque église cathédrale, un maître chargé d'instruire gratuitement les clercs. Pour beaucoup d'églises, cette décision était restée lettre morte. Innocent III la renouvelle[1] et décide que non seulement dans chaque église cathédrale, mais dans toutes les autres églises on créera un professeur de grammaire. Chaque église d'archevêché n'en aura pas moins un maître de théologie, *theologus*, qui aura mission d'enseigner sa science aux prêtres et de leur apprendre tous leurs devoirs professionnels. Il est clair, d'autre part, que les évêques ne suffisent pas à la prédication. Ils devront désigner des prédicateurs chargés d'instruire les fidèles dans les églises et de pourvoir à tous leurs besoins[2].

Le difficile était de trouver les moyens efficaces de réformer les abus, les excès de pouvoir et surtout de corriger les mœurs. Besogne nécessaire et urgente; aussi ne sera-t-on pas surpris qu'un grand nombre de canons aient été consacrés à cet objet. D'abord, il faut que la correction vienne de haut. Tous les ans, les métropolitains réuniront leurs suffragants dans le synode provincial[3]; chaque diocèse aura ses enquêteurs chargés de signaler les scandales et les abus, et tous les ans des décrets de réformes seront publiés dans les conciles diocésains. La correction s'exercera même sur les chanoines des cathédrales. C'est le chapitre qui, sur la réquisition de l'évêque et dans les délais fixés par lui, corrigera ses propres membres. S'il s'y refuse et si, par désobéissance, il va jusqu'à cesser l'office religieux, l'évêque le célébrera lui-même dans la cathédrale.

Suit la longue série des prohibitions qui ont pour objet de supprimer ou de diminuer les vices et les abus de toutes sortes dont l'Église est la première victime.

Mesures prises contre l'hérédité des prébendes. Les fils de chanoines ne seront pas bénéficiés dans les églises de leurs pères[4].

1. Canon 11 (Mansi, col. 999).
2. Canon 10 (Mansi, col. 998).
3. Canon 6 (Mansi, col. 991).
4. Canon 31 (Mansi, col. 1018).

Contre la simonie : les religieuses ne seront pas reçues dans les couvents moyennant finance ; les évêques n'exigeront pas d'argent pour instituer les curés, les moines pour s'agréger des laïques, et les sacrements se donneront gratis[1]. Contre l'abus de l'excommunication : le concile limite le droit d'excommunier ; il permet aux excommuniés de récuser les juges suspects et de faire appel ; il défend qu'on excommunie ou qu'on absolve pour de l'argent[2]. Contre le cumul des bénéfices[3] : c'est en vain que le concile de Latran de 1179 l'avait défendu. Innocent III renouvelle la défense. On ne peut pas être titulaire de deux bénéfices comportant la charge d'âmes, ni exercer deux dignités dans la même église. Le pape seul a le droit d'enfreindre la loi sur ce point pour récompenser des mérites exceptionnels, des personnes illustres ou très lettrées.

Notons ce privilège de Rome ; elle en abusera au point que le cumul des bénéfices et des dignités fleurira, au XIIIe siècle, comme si le concile de 1215 ne l'avait pas condamné.

Il faut que les ministres du Dieu de paix et de douceur conservent le caractère qui convient à leur apostolat. On leur défend de rendre des sentences judiciaires qui comportent le sang versé : la procédure sanglante doit être laissée aux laïques. A plus forte raison n'ont-ils pas le droit de guerroyer, de se mettre à la tête des bandes de routiers, d'arbalétriers, de soldats quelconques. Ils ne pourront ni exercer la chirurgie, qui les obligerait à brûler ou à couper les membres, ni même bénir les épreuves judiciaires, les supplices qui peuvent mal tourner pour le patient. Il ne leur est pas permis davantage[4] de faire des métiers ou des commerces de laïques, surtout quand ils sont malhonnêtes, de hanter les mimes, les jongleurs, les histrions, de jouer aux dés, d'entrer chez les marchands de vin ou dans les auberges, à moins qu'ils ne soient en voyage. Ils doivent porter la tonsure et se vêtir d'habits fermés qui ne soient ni trop courts ni trop longs. Pas d'étoffes rouges ou vertes, pas de manches longues, pas de souliers en pointe, pas de selles ou d'éperons dorés, pas de bagues (sauf pour les évêques et les abbés), pas d'agrafes ou de courroies d'or et d'argent.

1. Canons 63-64 (Mansi, col. 1051), 65-66 (Mansi, col. 1054).
2. Canons 47 (Mansi, col. 1031), 48 (Mansi, col. 1034), 49 (Mansi, col. 1035).
3. Canon 29 (Mansi, col. 1015).
4. Canon 16 (Mansi, col. 1003).

Un canon tout entier est consacré à l'ébriété chez les clercs[1]; un autre à l'incontinence[2]. « L'ébriété, dit le concile, pousse à la luxure. Il faut que les prêtres s'abstiennent de parier à qui boira le plus. » On leur défend de chasser au fauve ou à l'oiseau, d'avoir des chiens et des oiseaux de chasse. On veut aussi que leurs églises soient bien tenues[3]. Innocent III s'indigne contre les curés qui laissent le temple de Dieu et les objets servant au culte dans un état indescriptible de négligence et de saleté et aussi contre ceux qui le remplissent d'un mobilier profane, « de façon que leur église, dit-il, ressemble plutôt à une maison de laïque qu'à la basilique du Seigneur ».

Une des dispositions les plus curieuses qu'ait prises le législateur de 1215 et l'une de celles qui ont le plus vivement frappé l'opinion contemporaine concerne les reliques des saints[4]. Innocent III ne veut pas que les prêtres fassent le commerce des reliques ni abusent du procédé qui consiste à les montrer pour de l'argent. « Cet abus, dit-il, a été trop souvent reproché à la religion chrétienne. » Et, sachant quelle immense quantité d'ossements sacrés plus ou moins authentiques circule à travers le monde, il défend l'exposition de toute relique nouvelle qui n'aura pas été approuvée et recommandée par la cour de Rome. Les évêques auront soin de ne pas permettre que les fidèles soient trompés par les fausses légendes ou les documents controuvés « que produit l'esprit de lucre, ajoute-t-il, *dans la plupart des localités* »[5]. Il s'élève également contre l'usage abusif des quêtes et les mensonges des quêteurs, généralement montreurs de reliques et exploiteurs de la crédulité populaire. Ils ne circuleront qu'avec une lettre signée du pape ou de l'évêque et ne demanderont rien en dehors de ce qui est contenu dans le texte de cette autorisation. Encore Innocent III, sur ce point, se méfie-t-il des évêques, et le concile leur impose la formule de l'autorisation pontificale, plus réservée[6]. Enfin, il croit devoir formellement limiter le droit de conférer des indulgences. L'épiscopat en abusait au mépris de l'autorité supérieure du pontife

1. Canon 15 (Mansi, col. 1003).
2. Canon 14 (Mansi, col. 1003).
3. Canons 19 et 20 (Mansi, col. 1007).
4. Canon 62 (Mansi, col. 1050).
5. Ibid. « Sicut et in plerisque locis occasione quaestus fieri consuevit. »
6. Mansi, col. 1050. « Forma litterarum predicatorum. »

romain. La validité de l'indulgence épiscopale ne devra pas dépasser un an.

Il ressort de ces dispositions que la réforme de 1215 ne s'applique pas seulement au clergé pris dans sa généralité ni au clergé inférieur. Elle vise tout aussi bien les chefs des églises, archevêques, évêques, hauts prélats. Le concile flétrit et prohibe les mauvaises habitudes d'un certain épiscopat. Il lui défend de passer la moitié des nuits à banqueter et à tenir des conversations illicites (sans parler d'autres actes plus graves, *ut de aliis taceamus*, dit le texte)[1]. Il s'élève contre les évêques qu'on ne voit jamais à matines, qui ne disent la messe que quatre fois par an ou qui s'abstiennent même complètement d'y assister. Les prélats et même les légats du pape ne devront pas opprimer les fidèles et le clergé sous prétexte d'exiger des procurations ou un service quelconque ni leur extorquer de l'argent pour une visite qui, en réalité, n'a pas lieu[2]. Et, quand ils instituent des prêtres, ils sont tenus de les faire instruire ou de leur donner eux-mêmes l'instruction[3]. Le huitième canon[4], qui règle la procédure à suivre contre les clercs prévaricateurs, ne s'applique pas seulement à l'Église d'en bas, aux subordonnés des évêques, mais aux évêques eux-mêmes, quand ils sont convaincus d'abus de pouvoir.

Les membres du clergé régulier, les moines, ont leur tour; mais les canons qui les concernent sont très peu nombreux. Cela s'explique sans doute par ce fait que beaucoup de monastères, sous le pontificat d'Innocent III, avaient été l'objet de décrets de réforme spéciaux. Le concile ordonne aux prélats de sévir contre les puissances laïques qui persécuteraient les moines dans leurs personnes ou dans leurs biens[5]; mais il veut aussi que les congrégations religieuses restent fidèles aux obligations de leur institut et que l'ordre et la paix n'y soient pas troublés. Il défend aux moines de se porter caution ou de rien emprunter sans la permission de la communauté[6], de faire partie de plusieurs monastères, de diriger plusieurs abbayes. Il stimule le zèle des évêques,

1. Canon 17 (Mansi, col. 1006).
2. Canons 33 (Mansi, col. 1019) et 34 (Mansi, col. 1022).
3. Canon 27 (Mansi, col. 1025).
4. Mansi, col. 994.
5. Canon 12 (Mansi, col. 1002).
6. Canon 59 (Mansi, col. 1047).

qui devront veiller à ce que les abbayes observent la règle et ne s'endettent pas. Il renouvelle enfin, en la modifiant sur certains points, une importante décision d'Innocent III : la tenue obligatoire de chapitres généraux où les abbés de tout un royaume ou de toute une province se réuniront pour traiter des questions qui intéressent leur ordre et surtout de la réforme monastique. On décrète[1] que ces assemblées auront lieu tous les trois ans et qu'elles désigneront des visiteurs chargés d'inspecter les monastères d'hommes et de femmes, d'y corriger les abus et d'y introduire toutes les réformes jugées indispensables. Cette inspection était déjà dans les traditions des ordres de Cluny et de Cîteaux ; elle sera dorénavant applicable à tous les établissements du clergé régulier. Mais, d'ailleurs, le concile estime qu'il importe de restreindre la multiplication excessive des systèmes nouveaux de vie monastique. Il est visiblement effrayé des tentatives innombrables qui se produisent partout pour fonder de pieuses confréries ouvertes aux laïques comme aux clercs et destinées à encourager l'esprit de réforme au delà peut-être des limites admises par une rigoureuse orthodoxie. De là le canon 13, qui défend de fonder une « religion nouvelle »[2], c'est-à-dire une nouvelle association religieuse. Que celui qui veut entrer en religion se soumette à l'une des règles monastiques déjà existantes. Que celui qui veut fonder une maison religieuse l'annexe à un institut déjà approuvé.

De l'éternel conflit qui mettait aux prises les deux fractions du monde clérical, l'Église séculière et l'Église régulière, c'est à peine si le concile de Latran a paru se préoccuper. On ne peut que citer, à cet égard, le canon 60, qui défend aux abbés d'empiéter sur la fonction de l'évêque[3], et le canon 55, qui interdit aux congrégations religieuses, comme celle des Cisterciens, d'acheter des terres soumises à l'impôt de la dîme[4]. C'est que le privilège de Cîteaux voulait que leurs possessions ne fussent pas dîmables, et qu'il faut absolument, d'après le canon 56, que la dîme soit payée et que le droit du curé de paroisse demeure intact[5].

1. Canon 12 (Mansi, col. 999).
2. Mansi, col. 1002. Voir ce qu'on a dit précédemment (*Rev. hist.*, t. XCVII, p. 257) à propos de saint Dominique et de saint François.
3. Mansi, col. 1047.
4. Mansi, col. 1042.
5. Mansi, col. 1043.

Mais qui paye la dîme? Le fidèle qui ne porte pas tonsure et soutane, le laïque; et le monde laïque est visé, lui aussi, par les décrets du quatrième concile de Latran. A l'époque d'Innocent III, le spirituel et le temporel sont encore tellement confondus et l'Église est si bien maîtresse de toutes les consciences, si habituée à intervenir dans le domaine de la vie civile, elle tient l'homme par tant de côtés à la fois qu'elle légifère en même temps pour le laïque comme pour le clerc. On lui reconnaissait alors le droit de régler, à son gré, les affaires de mariage, de patronage, de dîmes, de justice, de testaments, toutes matières dans lesquelles le monde séculier était intéressé au premier chef.

Sur la question du mariage, l'Église d'Innocent III veut être plus libérale que celle des papes précédents. Elle abolit, par le fameux canon 50, la prescription ancienne qui interdisait les mariages entre parents en deçà du septième degré de parenté. Dorénavant, c'est la parenté au quatrième degré inclusivement qui sera la limite prohibitive, tant pour la consanguinité que pour l'affinité[1]. Mais, si la mesure est libérale, le considérant est bizarre et d'esprit tout scolastique. Pourquoi le quatrième degré? C'est que, pour les deux conjoints, le mariage entraîne la possession corporelle réciproque : or, il y a quatre humeurs dans le corps de l'homme et de la femme, et ce corps est composé des quatre éléments dont la nature entière est constituée. D'ailleurs, si le concile entend faciliter les mariages, il ne veut que des mariages chrétiens et réguliers. Pas de mariages clandestins; les enfants issus de telles unions ne seront pas tenus pour légitimes; une pénalité sévère est édictée contre les prêtres et les moines qui y auront prêté la main[2].

Innocent III ne pouvait pas supprimer les patrons laïques des églises, mais au moins s'efforce-t-il de régler et de limiter leur pouvoir. Les patrons ne doivent pas conférer les cures : ils sont tenus de présenter à l'évêque le candidat de leur choix et un candidat reconnu apte à sa fonction; ils n'ont pas le droit de les révoquer sans le consentement de l'évêque[3]. Ceux qui auront mutilé ou tué leur curé (il faut croire que le fait n'était pas rare) seront déchus de leur droit patronal[4]. Dans les conditions régu-

1. Mansi, col. 1035.
2. Canon 51 (Mansi, col. 1038).
3. Canon 61 (Mansi, col. 1047).
4. Canon 45 (Mansi, col. 1030).

lières, il faut que le patron de l'église laisse au curé de quoi pourvoir à ses besoins[1]. Il y a de malheureux desservants qui n'ont, pour vivre, que la seizième partie des dîmes. Aussi arrive-t-il que, dans ces régions, on ne trouve, pour desservir les paroisses, que des gens presque complètement *ignares*.

La question des dîmes est vitale pour l'Église. Il faut que les laïques payent la dîme, sans chercher à frauder ou à tourner cette obligation, qui est stricte[2]. Et ils doivent la payer à l'autorité ecclésiastique avant de s'acquitter des taxes qu'exigent d'eux les pouvoirs séculiers[3] : la dîme d'abord, l'impôt après. Façon très claire de marquer la supériorité de la société ecclésiastique sur la société laïque. C'est en vertu de ce droit supérieur du prêtre que le canon 46, renouvelant une prohibition du concile précédent[4], défend aux municipalités de soumettre les clercs à la taille. Si le concile admet que les clercs ne doivent pas empiéter sur la juridiction laïque, il proclame énergiquement le principe que les laïques n'ont aucun pouvoir sur les choses d'église[5], qu'il est interdit aux laïques de forcer les clercs, qui ne tiennent rien d'eux en fief, à leur jurer fidélité[6], *et que toute législation laïque qui porte atteinte aux droits de l'Église est considérée à priori comme nulle et sans valeur*[7].

Tout le moyen âge est là. L'Église peut beaucoup sur les laïques; les laïques ne peuvent rien sur elle. Il y a pénétration intime du spirituel et du temporel; mais le spirituel est l'élément dominateur, assujettissant, et le temporel ne peut pas user de réciprocité.

Les deux canons les plus contraires à nos idées modernes sont le 21 et le 22. Le 21 décrète[8] que tout fidèle qui a atteint l'âge de discrétion devra se confesser une fois l'an au prêtre de sa paroisse et communier au moins à Pâques. Ceci n'est pas une question de conscience individuelle, mais une loi stricte, que le concile ordonne de publier dans toutes les églises. Et le fidèle qui se dérobe à la loi sera expulsé de l'Église et privé de la sépulture

1. Canon 32 (Mansi, col. 1019).
2. Canon 53 (Mansi, col. 1042).
3. Canon 54 (Mansi, col. 1042).
4. Mansi, col. 1030.
5. Canon 44 (Mansi, col. 1027).
6. Canon 43 (Mansi, col. 1027).
7. Canon 44 (Mansi, col. 1027).
8. Mansi, col. 1007.

chrétienne. Le canon 22, tout à fait dans le même ordre d'idées, est relatif aux médecins[1]. Ne croyons pas que les médecins de ce temps soient libres d'agir comme ils l'entendent quand on les appelle au chevet d'un malade. Ils doivent avant tout l'engager à faire venir le médecin de l'âme, c'est-à-dire le prêtre. L'âme avant tout; les soins du corps viendront après, et le remède matériel agira d'autant plus sûrement que le malade aura eu recours au préalable au remède spirituel. Et, si le médecin refuse de se conformer à cette loi, on le tiendra écarté de l'église jusqu'à ce qu'il ait fait amende honorable. Et l'on pense bien qu'un médecin excommunié à pareille époque ne trouvait pas beaucoup de clients.

Au total, que trouvons-nous dans cette législation d'un concile œcuménique présidé et inspiré par Innocent III? Le renouvellement d'un certain nombre de mesures édictées par ses prédécesseurs, des idées réformatrices qui lui appartiennent en propre, quelques mesures d'un libéralisme évident et qui constituent un progrès social, le désir très sincère de rendre l'Église plus éclairée, plus morale, plus digne de sa mission. Mais là encore apparaît cette tradition du catholicisme médiéval qui a laissé sur le système religieux des temps postérieurs une impression difficile à effacer : l'affirmation énergique de la supériorité du clerc et du droit que s'attribue l'Église de soumettre le laïque à sa domination et à ses lois.

*
* *

Après la dernière séance générale, celle du 30 novembre 1215, les opérations du quatrième concile de Latran étaient terminées. Les assistants prirent congé du pape; mais, avant de les laisser partir, s'il faut en croire tout un ensemble de témoignages qui concordent, Innocent III exigea d'eux des sacrifices pécuniaires auxquels ils ne se résignèrent pas sans protester. Il est vrai que ces témoignages émanent de prélats ou de moines anglais. En Angleterre, on raillait volontiers la cour de Rome et l'on n'avait pas pour la papauté une affection sans mélange. Mathieu de Paris, en particulier, a dit, sous une forme plus acerbe, beaucoup de mal des papes et de leurs légats. Néanmoins, l'affir-

1. Mansi, col. 1010.

mation d'un autre chroniqueur, Gérald de Barri, qui fut plutôt un ami d'Innocent III, vient corroborer la sienne, et, dans les détails très précis qu'ils donnent l'un et l'autre, il est bien difficile de ne pas reconnaître une certaine part de vérité.

Mathieu de Paris s'est plu à répéter, dans plusieurs de ses œuvres historiques[1], que, lorsque les prélats vinrent demander à Innocent III la permission de quitter Rome, le pape sollicita de chacun d'eux, à titre d'aide, une certaine somme qu'ils furent obligés d'emprunter, à gros intérêts, aux banquiers, c'est-à-dire aux usuriers de la curie, dépense qui s'ajouta aux frais de voyage pour lesquels ils durent également contracter des emprunts. Et le même chroniqueur ne se borne pas à cette assertion générale. Dans son histoire de l'abbaye de Saint-Albans[2], il met en scène l'abbé Guillaume et le pape, l'exploité et l'exploiteur. Au moment où l'abbé se présente à Innocent III pour prendre congé et recevoir, avant de partir, la bénédiction apostolique, le pape lui dit : « N'es-tu pas cet abbé de Saint-Albans qui a reçu tant de privilèges et de bienfaits du siège romain? Est-ce qu'il convient à un personnage de ton importance et de ta valeur de s'en aller ainsi sans avoir égard au pape (c'est-à-dire sans lui avoir fait le cadeau d'usage)? » L'abbé s'exécute : il offre cinquante marcs. Le pape le gronde amicalement de donner si peu. Guillaume ne put sortir de la chambre pontificale, où il se repentit bien d'être entré, qu'après avoir été taxé à cent marcs, qu'il dut emprunter, à de dures conditions, aux usuriers pontificaux. Mais il supporta vaillamment cette épreuve, « parce que, dit le chroniqueur, le pape joua le même tour à tous les prélats ».

Et quand Mathieu de Paris, racontant par la suite des événements dont il fut plus immédiatement le contemporain, nous parle des exigences financières d'un des successeurs d'Innocent III, Innocent IV, qui rançonna lui aussi les évêques dans une circonstance toute semblable, il ajoute : « L'exemple lui avait été donné par son devancier, Innocent III, car celui-ci, dans le dernier concile, inventa ce précédent déplorable d'avoir extorqué de l'argent à chaque prélat qui s'en allait, sans avoir égard aux dépenses et aux périls de toute sorte que comportait leur voyage à Rome[3]. »

1. Pertz, t. XXVIII, *Ex Mathei Paris. Historia Anglorum*, p. 399.
2. Ibid., t. XXVIII, p. 438.
3. Ibid., t. XXVIII, p. 200. « Sumpsit enim hec consuetudo ab predecessore

A entendre Gérald de Barri ou Le Cambrien, le pape ne se serait montré aussi exigeant que parce qu'il voulait relever à tout prix la situation financière de l'Église romaine. Et c'est pourquoi il fit tous ses efforts pour obtenir de chaque église du monde entier le dixième de ses revenus, applicable aux besoins du Saint-Siège. « Mais la majeure et la meilleure partie du concile et du clergé universel refusèrent de subir cette contribution, si bien que le pape n'obtint pas en cette affaire le succès qu'il désirait et que cette conception de son esprit ne fut qu'imparfaitement réalisée[1]. »

Nous avons peine à croire qu'Innocent III ait montré, dans les requêtes pécuniaires qu'il adressa aux membres du concile lors de leur dispersion, l'avidité cynique que lui attribue Mathieu de Paris. Il y mit sans doute plus de formes; mais le fait en lui-même ne paraît pas douteux, car d'autres témoignages, provenant des plaideurs de toute origine qui séjournaient à Rome pour leurs procès, ne laissent pas le moindre doute sur le caractère presque obligatoire du « cadeau » fait au pape et aux cardinaux par les ecclésiastiques qui prenaient congé de la curie[2]. Quel que fût le désintéressement personnel de ce pape, il est certain qu'il ne parvint pas, malgré ses efforts, à changer les habitudes vénales de son entourage, et que, pour payer les frais d'une administration et d'une diplomatie qui embrassaient l'Europe entière, pour subvenir à ses libéralités envers le clergé et les pauvres, pour payer les frais de ses constructions (car il aimait à bâtir), il lui fallait bien continuer cette exploitation financière de la chrétienté, qui sera singulièrement développée et perfectionnée par ses successeurs.

Achille LUCHAIRE.

suo Innocentio in ultimo concilio exordium detestandum, ut, celebrato concilio, non detur prelatis recedendi licentia, donec papa sigillatim a singulis pecuniam extorserit, non habito respectu ad labores et viatica prelatorum in itineribus vexatorum. »

1. Pertz, t. XXVII, p. 421.

2. Voir notre livre *Innocent III; Rome et l'Italie* (2e éd.), p. 217 et suiv. Cf. *Neues Archiv*, t. XXXI, fasc. 3 (1906); M. Spaethen, *Geraldus Cambrensis und Thomas von Evesham über die von ihnen an der Kurie geführten Prozesse.*

LOUIS XIV

ET LA GUERRE ANGLO-HOLLANDAISE

DE 1665-1667.

La politique de Louis XIV dès le début de son gouvernement personnel visait à l'affermissement et à l'agrandissement de l'influence que la France s'était acquise en Europe. Il y a une quinzaine d'années, M. Chéruel a exposé dans la *Revue d'histoire diplomatique*[1] les premières démarches politiques faites dans ce but par le roi même, — sur les conseils de Hugues de Lionne, héritier des idées politiques de Mazarin, — à la fois en Espagne, en Italie, en Allemagne et en Pologne. Mais presque en même temps, une autre question fort importante se présenta : quelle attitude le roi prendrait-il à l'égard des deux grandes puissances maritimes de l'époque, l'Angleterre et la République des Provinces-Unies?

Les relations de la France avec l'Angleterre, son alliée au temps du protecteur Cromwell, s'étaient considérablement refroidies depuis la restauration des Stuarts. La paix de Munster, que les Provinces-Unies avaient conclue sans le concours de la France, avait rompu l'alliance franco-hollandaise de l'an 1635, et, dès 1648, la France avait regardé d'un œil malveillant l'État qu'elle avait jadis protégé contre l'Espagne. La paix des Pyrénées étant faite, la République chercha aussitôt à renouer l'amitié. D'abord, Mazarin accueillit sans empressement ses avances. Après la restauration de Charles II et l'envoi en France d'une ambassade extraordinaire par les États-Généraux, les dispositions du cardinal devinrent plus favorables[2]. Enfin quand Mazarin fut mort, Louis XIV, après quelques hésitations, consentit à l'alliance défensive, qui fut conclue en 1662. Cette alliance était

1. T. IV (1890), p. 161 et suiv.
2. Cf. E.-C. Molsbergen, *Frankrijk en de Republiek der Vereenigde Nederlanden* (Rotterdam, 1902), p. 187, 198 et 204.

surtout, dans l'esprit du roi, comme une maille de plus au filet dans lequel il comptait embarrasser l'Espagne, objet principal de sa politique. Pour la République, elle était importante à un autre point de vue. Ses relations avec l'Angleterre étaient presque toujours tendues, en raison de leur rivalité commerciale et coloniale. Cette opposition d'intérêts, qui avait causé une première guerre au temps du Commonwealth anglais (1652-1654) et qui avait menacé de causer une seconde guerre aux derniers jours de Cromwell, ne s'apaisant pas après la restauration, les États-Généraux devaient tenir beaucoup à être assurés du secours de la France si l'Angleterre les attaquait. Résolus eux-mêmes à ne suivre une politique offensive qu'en cas d'absolue nécessité, ils pensaient que l'Angleterre hésiterait également à commencer la guerre si elle voyait la France prendre leur parti. La principale raison qui avait poussé Louis XIV à s'allier à la République et non à l'Angleterre, avec laquelle il était aussi entré en négociations, c'étaient les troubles qui menaçaient, dans les premières années, le règne du roi Charles II et qui faisaient qu'on ne pouvait pas compter sur l'Angleterre des Stuarts. Le roi de France espérait avoir une alliée plus sûre dans la République. Cet espoir, cependant, fut bientôt déçu.

Lorsque, en l'an 1663, le comte d'Estrades, nommé ambassadeur en Hollande, vint à La Haye, afin de s'entendre avec les États-Généraux à l'égard des droits de la reine de France sur les Pays-Bas espagnols, il s'aperçut au cours des négociations avec Jean De Witt, grand pensionnaire de Hollande et comme tel ministre des affaires étrangères de la République, de la méfiance extraordinaire des hommes d'État et du peuple hollandais à l'égard de l'agrandissement du territoire français. On sait que ces négociations n'aboutirent à aucun résultat. Louis XIV comprit que, « le cas échéant », il ne pourrait attendre de secours de la part des États-Généraux, et qu'il était plus vraisemblable que ceux-ci s'opposeraient à la réalisation de ses projets.

Peu de temps après, au cours de l'an 1664, les relations des puissances maritimes empirèrent tellement que la guerre sembla inévitable. Dans ces circonstances, on apprit que les Anglais s'étaient emparés du fort de Cabo-Corso, une des possessions de la Compagnie néerlandaise des Indes occiden-

tales, située sur la côte de la Guinée en Afrique, et ensuite de la colonie de la Nouvelle-Belgique[1], appartenant à la même Compagnie et située dans l'Amérique du Nord. Le gouvernement anglais tâcha de justifier ces procédés en s'appuyant sur des droits prétendus plus anciens. Mais les États-Généraux envoyèrent dans le plus grand secret l'escadre, qui, sous le commandement de De Ruyter, était alors dans la Méditerranée, afin de reprendre ces colonies. Et le bruit de cette expédition se divulguant quelques mois après, l'Angleterre commença les hostilités en Europe : au mois de novembre 1664, l'embargo fut mis sur tous les vaisseaux hollandais dans les ports anglais et, au mois de janvier suivant, une escadre anglaise attaqua près de Cadix une flotte marchande hollandaise, convoyée par quelques vaisseaux de guerre. Cependant, la déclaration de guerre se faisait encore attendre.

Louis XIV fit-il face à ses obligations, conformément à l'alliance de 1662, alors que la République n'avait montré nulle disposition à le laisser agir librement à l'égard de l'Espagne et que l'Angleterre paraissait être plus forte et plus unie qu'on ne l'avait cru trois ans auparavant? Les historiens qui se sont occupés de cette question ne sont point d'accord, mais leurs conclusions peuvent se ramener à deux, nettement opposées l'une à l'autre. D'après l'une, il faudrait admettre que Louis XIV, espérant que les puissances maritimes s'affaibliraient mutuellement, se réjouit de la guerre prochaine et même qu'il l'encouragea en secret ; d'après l'autre, que le roi fit de son mieux, d'abord pour apaiser la querelle naissante, puis pour finir la guerre au plus tôt. Il serait superflu d'énumérer tous les auteurs dont plusieurs ne font qu'effleurer la question. N'indiquons que les principaux d'entre eux. Les deux opinions sont, avec quelques nuances de détail, également répandues dans la littérature historique dès le XVIIe siècle; toutefois, la première n'apparaît d'abord que sous forme d'hypothèse ou d'argument politique[2]. Elle a été fermement exprimée pour la première fois

1. Actuellement l'État de New-York.

2. Voir, entre autres, Gerard Brandt, *Het leven en bedrijf van den heere Michiel de Ruiter* (édition de 1701), p. 544; Lieuwe van Aitzema, *Saken van Staet en oorlog*, t. VI (édition de 1672), p. 235; William Temple, *Works* (édition de 1814), t. I, p. 290; cf. Lister, *Life of Edward Hyde, Earl of Clarendon*, t. III, p. 319.

par Jean Wagenaar[1], l'historien hollandais bien connu du XVIIIe siècle; au XIXe siècle, elle a été soutenue entre autres par M. A. Lefèvre-Pontalis[2], et récemment encore par M. Blok dans sa monumentale *Histoire du peuple néerlandais*[3]. La seconde opinion n'a été émise que timidement au XVIIe siècle, par Abraham de Wicquefort[4]; elle a été pour la première fois fermement exprimée par Mignet[5] et, après lui, entre autres, par M. Rousset[6], M. Jusserand[7] et M. le comte de Baillon[8].

De quel côté le lecteur se rangera-t-il? S'il veut se donner la peine de nous suivre dans notre exposé de la politique de Louis XIV, depuis le moment où il intervint dans le différend anglo-hollandais, nous espérons qu'il lui sera facile de faire un choix. Cet épisode du règne de Louis XIV n'a encore jamais fait le sujet d'une étude spéciale, et, cependant, il en est bien digne. Car la politique du roi dans cette affaire devait influer beaucoup sur l'attitude que prendraient les puissances maritimes au moment où se poserait la question espagnole. Louis XIV, comme on va le voir, a compris l'importance de sa conduite en cette occasion. C'est une autre question de savoir si cette conduite a été aussi digne d'éloges que la politique des premiers temps de son règne, qui, à juste titre, est généralement approuvée[9]. Les documents qui permettent d'apprécier cette politique ne sont imprimés qu'en partie. Nos recherches faites il y a quelques années dans les archives du ministère des Affaires étrangères, à Paris, ont mis sous nos yeux les dépêches de la « célèbre ambassade » que Louis XIV envoya en Angleterre pour entamer les négociations

1. *Vaderlandsche Historie*, t. XIII (Amsterdam, 1756), p. 118 et 161-162.
2. *Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande* (Paris, 1884), t. I, p. 336, 367 et suiv.
3. *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk*, t. V (Groningen, 1902), p. 190.
4. *Histoire des Provinces-Unies* (édition de 1866), t. III, p. 245.
5. *Négociations relatives à la succession d'Espagne* (Paris, 1835), t. I, p. 413 et suiv., p. 479 et suiv.
6. *Histoire de Louvois*, t. I, p. 93.
7. *A french ambassador at the Court of Charles II* (London, 1892), p. 134.
8. *Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans* (Paris, 1887), p. 219. Cf., en outre, Ranke, *Englische Geschichte* (Leipzig, 1871), t. V, p. 18. — M. Legrelle (*la Diplomatie française et la succession d'Espagne*, t. I, Paris) et M. G.-F. Preuss (*Wilhelm der Dritte und das Haus Wittelsbach im Zeitalter der Spanischen Erbfolgefrage*, t. I, Breslau, 1904, Introduction) ne font pas mention de la question qui nous occupe ici.
9. Voir G.-F. Preuss, *op. cit.*, t. I, p. 201.

de la paix. C'est de cette correspondance[1] et d'autres documents, en partie inédits, qu'est tirée la présente étude.

*
* *

Lorsque, au milieu de l'an 1664, les relations entre l'Angleterre et la République commencèrent à prendre une mauvaise tournure, Louis XIV se hâta d'offrir ses bons offices pour terminer les différends à l'amiable[2]. Les États-Généraux les acceptèrent sans réserve, quoique sans empressement. Charles II répondit d'une manière évasive. Il n'est pas difficile d'expliquer l'attitude des deux parties. Les Provinces-Unies regardaient la France avec méfiance, depuis que son désir d'agrandissement leur était bien connu; par suite, il y avait chez elles quelque hésitation à mettre leurs intérêts dans les mains de Louis XIV, quoique celui-ci fût leur allié. Pour l'Angleterre, c'était l'alliance de 1662 qui la rendait méfiante à l'égard de la France, mais d'autre part il lui fallait considérer que ce ne serait point une politique sage que d'offenser Louis XIV par une réponse absolument négative. En outre, l'Angleterre, suffisamment informée par les dépêches de son envoyé à La Haye, le sieur George Downing, du refroidissement de l'amitié franco-hollandaise, avait le droit d'espérer que Louis XIV ne se sentirait pas trop enclin à secourir efficacement les Hollandais.

Après cette première démarche du roi de France, la médiation resta en suspens pendant près de deux mois. Sur ces entrefaites, on fut informé de la prise du fort Cabo-Corso. Alors, le comte de Comenge[3], ambassadeur de France à Londres, fut chargé d'offrir sous main encore une fois la médiation de la France, qui fut repoussée par Charles II de la même manière évasive : « Il n'y avoit pas de péril imminent et par conséquent on n'avoit pas besoin de médiation. » Louis XIV

1. *Correspondance d'Angleterre*, t. LXXXIV, LXXXV, LXXXVI, LXXXVII (ministère des Affaires étrangères, Paris). Quand je citerai les lettres et autres documents de cette collection, je me bornerai à indiquer les tomes dans lesquels on les trouve.

2. Nous renvoyons les lecteurs curieux d'un exposé plus détaillé de la politique de Louis XIV avant le commencement de la guerre à notre étude, *De verwikkelingen tusschen de Republiek en Engeland van 1660-1665* (Leiden, S. C. van Doesburgh, 1900), p. 426 et suiv. L'exposé actuel en est un abrégé, dont nous ne pourrions nous passer ici.

3. Il signe toujours : *Comenge* et non *Comminges*.

avait fait ce deuxième effort, assez insignifiant du reste, sur les instances de De Witt et conformément aux avis de d'Estrades, qui constatait dans ses dépêches l'inquiétude naissante en Hollande; on craignait là qu'on n'eût rien à attendre de la France, et la conséquence en était une méfiance croissante. Effectivement, les appréhensions des États-Généraux diminuèrent momentanément, et l'Angleterre se mit à s'efforcer de gagner les bonnes grâces de la France.

Les négociations d'un traité de commerce et d'alliance entre l'Angleterre et la France avaient continué toujours, quoique sans beaucoup d'empressement. On en avait attribué le peu de résultat à l'humeur capricieuse et peu complaisante des ambassadeurs, Comenge, d'un côté, et Lord Denzil Holles, ambassadeur d'Angleterre à Paris, de l'autre, bien que la cause véritable en fût l'incompatibilité des intérêts des deux pays. Mais les dispositions du gouvernement anglais pour se rapprocher de la France s'améliorèrent alors sensiblement. Une correspondance fut entamée entre les deux rois par l'entremise d'Henriette d'Orléans, la sœur de Charles II. Ils se firent connaître plus d'une fois leur désir d'en arriver à une entente cordiale, mais ils en restèrent là. On avait beau s'envoyer des messagers sans caractère officiel, d'abord Lord Fitzharding en France, ensuite le marquis de Ruvigny en Angleterre, ce n'était encore que pour sonder les intentions de part et d'autre. La mission de Ruvigny, dont nous sommes mieux informés que de celle de Fitzharding, est d'une importance particulière. Au cours de ses entretiens avec Charles II, Ruvigny lui démontra énergiquement quelles obligations le roi de France avait à l'égard de la République. C'était presque un avertissement diplomatique au gouvernement anglais, ce qui prouve de quel côté Louis XIV penchait le plus, quoiqu'il refusât encore d'en faire une déclaration formelle par l'intermédiaire de Comenge, au grand dépit de J. De Witt, qui faisait tout pour l'y pousser. Les efforts de J. De Witt ainsi que ceux de Koenraad Van Beuningen, que les États-Généraux, inquiétés par les rumeurs d'un rapprochement des deux rois, avaient envoyé en toute hâte à Paris, restaient infructueux.

C'est à ce moment que l'Angleterre commença les hostilités en Europe, en mettant l'embargo sur les vaisseaux hollandais. Les États-Généraux, regardant cet acte comme une rupture formelle, firent aussitôt demander à Louis XIV, par Van Beu-

ningen, l'exécution des articles de l'alliance. A son tour, le roi leur fit une réponse bienveillante, mais évasive : il ne nia pas ses obligations, mais réserva sa décision, prétendant qu'il lui faudrait d'abord examiner lequel des deux partis était l'assaillant. Cette réponse était bien un « couteau à deux tranchants », comme le disait Lionne. En outre, le roi fit remarquer avec raison que l'alliance de 1662 lui accordait un terme de quatre mois, pour tâcher de « moyenner un accommodement équitable », avant qu'il fût obligé de rompre avec l'Angleterre.

Les affaires restèrent en cet état jusqu'au mois de février 1665. Un nouvel effort de Louis XIV pour faire accepter sa médiation fut aussi infructueux que les deux précédents. D'ailleurs, il est bien vraisemblable que l'attitude de Louis XIV, si réservée qu'elle fût, contribua à empêcher Charles II de publier la déclaration de guerre. Lui-même n'y était nullement disposé, pas plus que le comte de Clarendon, chancelier d'Angleterre, qui connaissait trop bien la situation intérieure de l'Angleterre pour hasarder volontairement les chances d'une guerre. Le roi et son ministre y étaient poussés par l'esprit belliqueux d'une partie de la cour, le duc d'York en tête, par les marchands et par le peuple anglais en général. Mais leur opposition à ces désirs dura assez longtemps; ce ne fut que petit à petit qu'ils finirent par consentir à la guerre, et il est bien permis de croire que l'attitude de la France ne fut pas sans les influencer en partie.

Au mois de février 1665, Louis XIV prit une résolution importante, celle d'envoyer la « célèbre ambassade »[1] en Angleterre. Dès ce moment, il s'efforça avec plus de vigueur de préparer la paix. L'instruction de cette ambassade, écrite en minute par Lionne, est un document de haute valeur pour apprécier la politique française. En la lisant, on ne peut s'empêcher d'admirer la façon dont il expose la situation difficile dans laquelle la France se trouvait alors. C'étaient des considérations politiques et commerciales qui étaient mises en ligne de compte : c'était, d'un côté, l'engagement contracté envers la République par une alliance dûment signée et ratifiée, chose d'importance pour un jeune monarque qui se piquait d'être avant tout homme d'honneur ; c'était aussi la crainte que les États-Généraux ne fussent vaincus et qu'alors la faction de De Witt, dominant la Hollande et par là les autres provinces de la République, ne fût sup-

1. Ce qualificatif se trouve au commencement de l'instruction (t. LXXXIV).

plantée par celle du prince d'Orange, neveu du roi d'Angleterre. D'un autre côté, il fallait considérer que la France n'aurait probablement point à attendre de secours de la part des États-Généraux dans la question espagnole, tandis que Charles II avait fait connaître sans réserve que l'Angleterre donnerait carte blanche à la France si celle-ci ne l'empêchait pas de combattre les Hollandais; au cas où Louis XIV s'y opposerait, Charles II s'efforcerait sans doute de s'allier à l'Espagne. Pour les considérations commerciales, l'instruction exposait en premier lieu la crainte que les Anglais n'acquissent la souveraineté de la mer, « dont aujourdhuy ils se montrent si avides qu'on peut dire que ce dessein et celuy de s'emparer de tout le commerce du monde sont les deux véritables causes de tout le trouble et de toutes les querelles qu'ils suscitent présentement aus dits Estats ». La possibilité pour la France de s'emparer d'une partie du commerce, dont à présent, « l'une (l'Angleterre) affecte l'empire et l'autre (la Hollande) tient presque en sa main tout le commerce de la terre », est aussitôt écartée que posée, « n'ayant (la France) pas à beaucoup prez un nombre suffisant de vaisseaux pour un pareil dessein »; au contraire, il y a lieu de craindre « que non seulement tout le monde en souffriroit (c'est-à-dire de la guerre), mais cette couronne la première, par le peu de moyens qui lui resteroient d'envoyer au dehors et y débiter toutes les diverses denrées ». D'ailleurs, le manque d'une marine qui réponde à « la véritable puissance » du roi ne lui permettrait pas de paraître dignement dans la guerre. La conclusion de ce raisonnement ressemble à un cri de désespoir : « Jamais roi délibérant pour bien prendre son party dans une affaire épineuse n'a esté dans un plus fâcheux embaras que ne l'est Sa Majesté en celle-cy par le moyen de l'engagement qu'elle a pris il y a deux (lisez trois) ans avec les Holandois[1]. »

On ne s'étonnera donc pas de lire déjà au commencement de l'instruction : « Les dits sieurs ambassadeurs doivent estre bien persuadez que, non obstant toutes les raisons que l'on put considérer pour l'opinion contraire[2] et qui mesme paraissent assez

1. L'instruction dit encore : « Quand mesme Sa Majesté n'auroit aucun traité avec les dites provinces, elle seroit par son propre intérest obligée à les soutenir pour ne courir pas risque de voir démesurément et irréparablement accroistre la puissance de l'Angleterre sur la mer. »

2. Le roi lui-même avait antérieurement émis quelquefois cette opinion

fortes, Sa dite Majesté souhaitte sincèrement l'accommodement desdites nations et croit mesme avoir grand intérest qu'il se fasse avant la décizion d'une première bataille. » La résolution de Louis XIV de prévenir encore la guerre, s'il lui était possible, paraît donc bien arrêtée ici. Le moyen d'atteindre ce but était en premier lieu d'offrir de nouveau la médiation française, que Charles II ne refuserait pas, maintenant qu'il recevait « tant d'honneur par l'envoy d'une ambassade si célèbre et si esclatante aux yeux du monde ». Mais, pour froisser aussi peu que possible l'amour-propre de l'Angleterre, nombre de précautions avaient été prises. Louis XIV avait nommé l'un de ses ambassadeurs, uniquement pour plaire à Charles II, le vieux duc de Verneuil. fils naturel de Henri IV, oncle des rois de France et d'Angleterre. Les autres ambassadeurs étaient Comenge et Honoré Courtin, membre du conseil privé du roi, qui avait « une intelligence particulière de la jurisprudence », dont on pourrait avoir besoin à l'occasion ; ce dernier, diplomate très adroit, jouera à Londres le rôle le plus important. Il était prescrit soigneusement aux ambassadeurs d'éviter toute chose qui pût irriter l'Angleterre ; ils étaient chargés de beaucoup de compliments pour le roi et pour le chancelier, à qui il leur fallait faire connaître l'affection particulière du roi de France à son égard ; en outre, ils devaient lui dire que Louis XIV espérait, que lui, « ministre fort habile et de très bonnes intentions », ferait de son mieux pour garder la paix.

Il leur était défendu de jamais laisser entendre que la France pourrait être obligée de prendre le parti des États-Généraux, excepté en présence de « certaines personnes particulières de la cour... et qu'on peut croire bien intentionnez, comme les Milords Saint-Alban et Fichardin ». Ils pourraient seulement, si l'on prétendait rejeter sur les Hollandais le tort de l'agression, réfuter cette accusation et parler prudemment des obligations du roi. En vérité, c'étaient assez d'égards pour le gouvernement anglais. Pour influer sur le parlement, les ambassadeurs avaient pour mission spéciale « de déraciner des esprits de la nation et de ceux qui ont voye dans le parlement, ou qui approchent le plus près la personne du roy, cette fausse impression que la puissance de

contraire (*Lettres, Mémoires et Négociations de M. le comte d'Estrades* (Londres, 1743), t. I, p. 165, et t. II, p. 362).

l'Angleterre soit capable de ruiner celle des Provinces-Unies, leur mettant en veue comme une vérité décidente que plus que celle-cy auroit esté mise en mauvais estat, ce qui néantmoins sera tousiours fort douteux, plus les autres estats, entre autres les deux royaumes du nort, qui ont tant d'intérest de ne voir pas establir sur la mer une domination absolue, seroient obligez de faire d'efforts pour s'opposer à l'abaissement des Holandois et les relever ». Ainsi, on veut convaincre l'Angleterre que pour elle la paix est préférable à la guerre, mais il faut effacer autant que possible l'influence française.

Quand nous regardons de plus près la politique de Louis XIV à l'égard de la guerre imminente, nous nous apercevons en premier lieu du manque total de cette allure hautaine qui caractérisa maintes fois les actions du roi-soleil. Sa politique est ici une politique à double face : sans ôter aux États-Généraux toute espérance de son secours futur, il ne veut cependant irriter en rien l'Angleterre. A côté de cela, nous le voyons qui tâche, d'abord d'une manière très prudente et ensuite par l'envoi de la « célèbre ambassade » d'une manière un peu plus forte, de rapprocher les deux partis. En tout cas, il est permis de constater qu'il n'a fait aucune démarche directe pour encourager la guerre.

La notification de l'arrivée prochaine de l'ambassade en Angleterre produisit bientôt un effet, mais un effet tout à fait opposé à celui que Louis XIV s'était assurément proposé. En apparence, ce fut tout ce qu'il pouvait en espérer; le roi et le duc d'York se déclarèrent ravis de joie : « l'ambassade et les ambassadeurs seroient très bienvenus ». En réalité, ce fut tout autre chose : quelques jours après la notification, qui se fit à la fin du mois de février, la déclaration de guerre de l'Angleterre aux Provinces-Unies fut publiée. Il est impossible de n'admettre point de rapport entre ces deux faits. L'ambassade annoncée, l'Angleterre avait le droit de compter que la France n'interviendrait pas dans la guerre, en tout cas pas immédiatement, et c'est ce qui dissipa les derniers scrupules de Charles II. Vraisemblablement même celui-ci crut que les ambassadeurs venaient pour faire une alliance avec l'Angleterre. Et il était, de fait, bien difficile pour tout le monde de comprendre la politique extrêmement délicate de Louis XIV.

Dans la République, on se montra moins content de l'envoi de

la « célèbre ambassade ». Les États-Généraux, quand d'Estrades la leur notifia, ne donnèrent aucun signe public d'approbation. Ils comprenaient parfaitement que le secours de la France leur ferait défaut, du moins provisoirement; mais, sur l'avis de Van Beuningen[1], ils surent cacher leur mauvaise humeur, se résignant à patienter jusqu'à l'issue des négociations prochaines. Et, bien qu'ils n'en attendissent pas grand'-chose, ils furent poussés par leur esprit pratique à ne point négliger la chance, quelque petite qu'elle fût, d'atteindre un bon résultat. Jean De Witt fit ausssitôt remarquer à d'Estrades que les ambassadeurs désignés n'étaient pas du tout au courant des affaires très embrouillées qu'ils auraient à traiter; c'est pourquoi il faisait de son mieux pour que le roi ajoutât à l'ambassade d'Estrades lui-même, qui était parfaitement instruit des négociations antérieures. Pour différentes causes, cette proposition ne fut pas approuvée à Paris, principalement parce qu'on ne pouvait se passer des informations de l'ambassadeur à La Haye. D'autre part, les État-Généraux n'étaient point disposés à permettre à Van Beuningen de passer en Angleterre, ce que Louis XIV leur avait proposé à son tour : ils avaient besoin de ses services en France[2]. Nous verrons bientôt comment l'appréhension de Jean De Witt était fondée.

Les ambassadeurs ne partirent qu'au milieu du mois d'avril, après que Van Beuningen eut pressé leur départ. Peut-être l'apparition soudaine de la déclaration de guerre anglaise, peu obligeante pour la France, irrita-t-elle Louis XIV et le porta-t-elle à différer ainsi le départ des plénipotentiaires. L'accueil en Angleterre ne fut pas partout également cordial. « Beaucoup de gens à Douvres, à Cantorbéry, à Rochester demandoient aux personnes de notre suite pourquoi nous allions à Londres, et, sur ce qu'on leur répondoit que c'étoit pour y traiter la paix entre l'Angleterre et la Hollande, ils disoient assez naturellement que si nous ne venions que pour cela, nous n'avions qu'à nous en retourner »[3]. L'accueil du roi et de la cour

1. *Brieven van en aan Johan de Witt* ('s Gravenhage, 1723), t. II, p. 58 et 72.

2. Voir d'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 108 et suiv.; *Brieven van en aan Johan de Witt, loc. cit.*, p. 60 et suiv.

3. Les ambassadeurs à Louis XIV, 20 avril 1665 (t. LXXXV). Cf. Jusserand, *op. cit.*, p. 234; M. Jusserand est le seul, je crois, qui ait jusqu'ici pris connaissance de la correspondance de la « célèbre ambassade » et qui en ait fait

fut aussi poli qu'affable, surtout à l'égard du vieux duc de Verneuil. La première démarche politique des ambassadeurs fut couronnée de succès : Charles II, pour plaire au roi son frère, ne fit pas trop de difficultés d'accepter la médiation française, quoiqu'il se dît persuadé que ni le peuple ni le parlement anglais ne désiraient la paix. C'était bien la situation du moment : le roi lui-même était médiocrement intéressé à la guerre, le chancelier (comme il le dit sans réserve aux ambassadeurs) y était tout à fait opposé, mais tous les deux étaient impuissants à détourner le torrent belliqueux. Les ambassadeurs ne parvinrent pas à faire accepter leur deuxième proposition, savoir de tenir la flotte anglaise pendant deux mois dans les ports. Charles II refusa net d'y acquiescer, en s'appuyant encore sur la volonté du peuple anglais. « Messieurs, leur dit-il, je ne suis pas si absolu dans mon Estat que le roi mon frère l'est dans le sien ; j'ay à me mesnager avec mon peuple et avec mon parlement[1]. »

La médiation acceptée, il fallait entamer les négociations. Dès le début, plusieurs difficultés se présentèrent, dont la plus importante fut de trouver une base de négociations suffisante. Quand, au mois de février précédent (avant la notification de la « célèbre ambassade »), l'ambassadeur des États-Généraux à Londres, Michiel Van Goch, avait encore cru possible de prévenir la guerre, ses supérieurs s'étaient fait un devoir de donner un résumé des conditions qui eussent pu permettre d'aplanir tous les différends. L'essentiel de leur proposition était que les deux partis se rendraient mutuellement les possessions qu'ils avaient conquises sur la côte de la Guinée et en Amérique, y compris les îles de Boa-Vista et de Saint-André, prises par les Anglais en l'an 1661[2], et, en outre, qu'on ferait un traité de commerce d'après les propositions faites par l'Angleterre elle-même l'année précédente, mais qu'elles seraient valables tant en Europe que hors de l'Europe. Les questions secondaires devaient être réglées à l'amiable, de la manière proposée dans plusieurs résolutions des États-

imprimer quelques passages dans son ouvrage, auquel je renvoie les lecteurs curieux de connaître la vie privée des ambassadeurs pendant leur séjour en Angleterre.

1. Les ambassadeurs à Louis XIV, 20 avril 1665 (t. LXXXV).

2. Voir, sur ces événements, *Verwikkelingen tusschen de Republiek en Engeland*, p. 164 et suiv.

Généraux, qui y avaient exprimé leur désir de faire la paix[1]. Le gouvernement anglais avait repoussé ces offres sans y prêter beaucoup d'attention, et c'est ainsi que les négociations entre les deux partis s'étaient terminées avant la déclaration de guerre. Les ambassadeurs français n'avaient point d'autre base pour entamer les négociations que cette dernière proposition des États-Généraux, et Van Goch, homme peu propre aux affaires diplomatiques, ne leur fit point espérer plus de concessions de la part de ses maîtres. Ceux-ci, convaincus, pour la plupart, qu'il ne serait point à propos d'aller encore plus loin, persistèrent en effet dans leur résolution du mois de février[2], quand Van Goch les sonda à la prière des ambassadeurs. En vain d'Estrades faisait de son mieux pour leur conseiller de ne pas persister. De Witt, ayant alors quitté La Haye pour presser les préparatifs maritimes, lui démontra amplement, par écrit[3], que les États-Généraux avaient le droit de ne plus faire d'avances. D'autre part, le gouvernement anglais avait refusé sans façons de remettre des conditions aux ambassadeurs, prétendant que sa dignité ne le lui permettait pas.

Une autre difficulté se présenta, quand les commissaires anglais, chargés d'entrer en négociations avec les ambassadeurs, demandèrent à traiter par écrit[4]. Les ambassadeurs n'osèrent y consentir sans y être autorisés par leur roi qui, à ce qu'ils disaient, n'était point accoutumé à agir de la sorte. En outre, il apparut bientôt, lorsque les ambassadeurs se disposèrent, de concert avec Van Goch, à préciser les articles de leur proposition, que dans le cours de leurs pourparlers avec l'ambassadeur hollandais, ils s'étaient mal entendus sur une question grave. Ils avaient compris par les discours de Van Goch que les États-Généraux étaient disposés à satisfaire à la prétention anglaise à l'égard de deux vaisseaux, *le Henri-Bon-Aventure*

1. Voir, pour les détails, *Verwikkelingen*, p. 468 et suiv.

2. Résolution des États-Généraux du 15 mai 1665 (Aitzema, *op. cit.*, t. V, p. 373).

3. Lettre du 12 mai 1665 (Wicquefort, *op. cit.*, t. III, p. 188, note); cf. la note diplomatique de Van Beuningen du 27 mai 1665 (d'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 188 et suiv.

4. La cause de cette demande de la part de l'Angleterre était que le gouvernement anglais (et spécialement Clarendon) croyait avoir été trompé dans des négociations antérieures avec la France (voir la dépêche de Courtin à Lionne du 25 juillet 1665, t. LXXXVI).

et *le Bonne-Espérance*, dont Downing à La Haye avait fait une question brûlante. Van Goch, au contraire, soutenait qu'il ne leur avait jamais parlé de ces vaisseaux, et, quoique, au dire des ambassadeurs, « le pauvre homme », lorsqu'ils lui reprochèrent sa prétendue contradiction, en fût « si confondu qu'il ne sçavoit que respondre », il est cependant bien vraisemblable que l'ambassadeur hollandais avait raison[1]. Comment se serait-il mépris dans une question qui traînait depuis longtemps et que les États-Généraux, après de longues hésitations, avaient, comme dernière preuve de leur amour pour la paix, consenti à soumettre à la décision du parlement de Paris ou de quelque autre cour de justice[2]? Il est presque hors de doute que les ambassadeurs, mal instruits en cette affaire[3], qui était plus embrouillée qu'aucune autre, ne s'en étaient pas suffisamment rendus compte; en outre, on peut admettre que Van Goch n'était pas homme à leur exposer clairement cette affaire. Quoi qu'il en soit, ce dernier se crut obligé de demander de nouveau des ordres à ses supérieurs. Il n'est guère difficile de deviner leur réponse. Ces particularités suffiront à prouver combien de difficultés les ambassadeurs durent surmonter dès le commencement des négociations.

La première proposition de la paix fut présentée par écrit à Charles II le 8 juin 1665[4], c'est-à-dire presque deux mois après l'arrivée des ambassadeurs en Angleterre. Et les seules conditions qu'ils pussent offrir alors étaient des conditions que l'Angleterre avait repoussées antérieurement et que Charles II, dans un entretien intime avec Courtin, avait qualifiées de ridicules[5]. Cependant, la réponse officielle du gouvernement anglais ne fut point aussitôt donnée. Les flottes s'étant mises en mer, l'Angleterre désirait attendre l'issue de la bataille, alors imminente, qui s'engagea le 13 juin à la hauteur de Lowestoff et qui tourna tout

1. Il est curieux de voir de quelle manière les ambassadeurs se conduisent à l'égard de Van Goch (voir leur lettre à Louis XIV du 28 mai 1665, t. LXXXV, et Jusserand, *op. cit.*, p. 235).

2. Voir *Verwikkelingen*, p. 381.

3. Leur instruction ne la mentionne que d'une manière générale. Il leur fut prescrit de lire « les écrits et manifestes que les deux pays avaient publiés pour justifier leur cause ». Nous ne croyons pas qu'ils se soient beaucoup fatigués de cette lecture effroyable.

4. T. LXXXV.

5. Les ambassadeurs à Louis XIV, 24 mai 1665 (t. LXXXV).

à fait à son avantage[1]. Cette victoire fortifia beaucoup le parti belliqueux à la cour de Charles II, surtout après le retour du duc d'York, qui avait lui-même commandé la flotte anglaise.

Une semaine environ après son arrivée à Londres, les ambassadeurs reçurent une réponse à leur proposition[2]. Le ton de Charles II était fort hautain ; la réponse était plutôt un manifeste contre la République, qui était accusée non seulement d'avoir causé la guerre, mais encore d'avoir dédaigné les offres de médiation française, puisque les États-Généraux s'obstinaient, au dire de Charles II, à ne proposer que des conditions insuffisantes. Par contre, il n'indiquait aucune base possible de négociation, quoique les ambassadeurs n'eussent point cessé d'en demander une et que Charles II leur eût fait espérer d'accéder à leur prière. Louis XIV était traité dans la réponse avec beaucoup de courtoisie ; Charles II essayait de l'irriter contre les Hollandais : il fallait, disait-il, leur apprendre à se conduire avec justice et bienséance envers leurs voisins ; mais l'Angleterre ne daigna pas faire un effort sérieux pour satisfaire le roi. Le contenu des dépêches des ambassadeurs n'était pas fait pour adoucir l'impression fâcheuse de cette réponse. Le comte de Saint-Albans, l'intime des ambassadeurs, leur raconta qu'au conseil privé les esprits étaient en général fort montés : certains disaient qu'on n'avait nullement besoin de ménager la France, qui ne pouvait mettre en mer un nombre de vaisseaux assez considérable pour se rendre redoutable.

Clarendon lui-même avoue qu'il n'osait plus montrer de dispositions pacifiques. Le roi traitait les Hollandais de « coquins » et déclarait qu'il ne répondait à la proposition des ambassadeurs que « par le seul respect qu'il portoit à Sa Majesté »[3]. Seulement, dans ses conversations particulières avec Courtin, Charles II se montra plus raisonnable ; il n'y dissimula point son désappointement lorsqu'il comprit que les ambassadeurs français n'avaient pas d'instructions pour entamer les négociations d'une alliance avec l'Angleterre avant que la paix avec les États-Généraux ne

1. Voir Lefèvre-Pontalis, *op. cit.*, t. I, p. 344 et suiv.

2. La réponse du gouvernement anglais (t. LXXXV) est sans date. Il résulte de la lettre des ambassadeurs à Lionne du 6 juillet 1665 (t. LXXXVI, fol. 69 ; cette lettre est mal datée du 6-26 juillet) que la réponse leur fut délivrée le 4 juillet 1665.

3. Les ambassadeurs à Louis XIV, 29 juin 1665 (t. LXXXV).

fût faite[1], mais il s'y efforça en secret de ne point trop aigrir la France. A la vérité, il faisait ainsi preuve de plus de bon sens que la plupart de ses conseillers, trop passionnés. Il comprenait que la position de l'Angleterre n'était en réalité pas si favorable qu'elle paraissait, surtout parce que la diplomatie anglaise ne réussissait dans aucune des nombreuses négociations entamées avec les cours étrangères. Seul, Bernhard Van Galen, évêque de Munster, offrit son alliance à l'Angleterre à cause de ses différends avec les États-Généraux; c'était un allié du reste qu'il faudrait appuyer avec de forts subsides[2]. Ce sentiment d'isolement explique quelle valeur la neutralité française devait avoir aux yeux de Charles II. Aussi, quand Courtin, de son propre mouvement, lui proposa un changement, assez insignifiant d'ailleurs, des offres hollandaises, le roi d'Angleterre saisit-il des deux mains cette occasion qui s'offrait à lui de renouer les négociations[3].

Louis XIV y acquiesça bien volontiers. Quoique immédiatement après la bataille de Lowestoff il eût ordonné à ses ambassadeurs d'insister auprès de Charles II sur la nécessité de la paix, parce que, si la guerre se prolongeait, il devrait prendre, « et pour son honneur et pour son intérêt », des résolutions qui lui seraient désagréables, et quoiqu'il eût assuré à Van Beuningen que les États-Généraux n'auraient point de raison d'être mal satisfaits de lui, en cas que « l'on reconnût que les intentions du roi de la Grande-Bretagne sur le fait de la paix ne sont pas telles que l'on désire et qu'il a laissé espérer »[4], néanmoins, il persistait à se poser en médiateur. Son désir de faire la paix le

1. Leur instruction (citée dessus) dit à ce sujet : « En cas que le dit seigneur roy (Charles II) mette les dits seigneurs ambassadeurs sur le discours du traitté que le sieur de Cominges premièrement a négotié en Angleterre, et depuis ici le sieur Hollis, et qu'il les presse de passer outre à sa conclusion, ils respondront qu'ils espèrent bien ne pas sortir de l'Angleterre sans avoir non seulement mis la dernière main à cette affaire, mais, à l'autre encore d'une plus estroite union; qu'il faut maintenant accourir à ce qui se trouve le plus pressé; que dez qu'on y aura mis ordre, tout le reste sera facille et suivra de soy-mesme. » Cf. Charles II à Henriette d'Orléans, 15 juillet 1665 (Baillon, *op. cit.*, p. 243).

2. Voir Lefèvre-Pontalis, *op. cit.*, t. I, p. 362.

3. Les ambassadeurs à Louis XIV, 2 juillet 1665 (t. LXXXVI). Cette proposition de Courtin fut donc faite avant la réponse officielle du gouvernement anglais à la première proposition écrite des ambassadeurs français.

4. D'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 224 et suiv.; cf. Henriette d'Orléans à Charles II, 22 juin 1665 (Baillon, *op. cit.*, p. 233).

porta à ne se montrer nullement sensible au peu de considération avec laquelle l'Angleterre reçut son offre de médiation. Il pressa aussitôt les États-Généraux d'éviter une seconde bataille et leur demanda à nouveau de lui communiquer dans le plus grand secret leurs conditions de paix après la défaite, afin qu'il pût, de son côté, faire une seconde proposition à l'Angleterre[1]. Van Beuningen, diplomate d'un esprit pénétrant, analysait admirablement les dispositions du roi de France, lorqu'il écrivait : « Le roi et les ministres affectionnent les affaires de la République, mais ils préfèrent la paix avant tout et approuveront comme tolérables, si besoin en est, des conditions intolérables[2]. »

Dans la République, la défaite de Lowestoff avait causé un grand découragement. Le désir de la paix y était assurément plus grand qu'en Angleterre. Cependant, la plupart des gouvernants, et particulièrement De Witt, quoique tout à fait persuadés de la gravité de la situation, ne songèrent en aucune façon à faire des démarches humiliantes. Ils repoussèrent la demande de Louis XIV de ne point faire sortir la flotte une seconde fois; De Witt lui-même, nommé député des États-Généraux à la flotte, se prépara à se mettre en mer. Quant aux conditions de la paix, ils se résignèrent à deux concessions : l'Angleterre garderait les îles de Boa-Vista et de Saint-André et la Nouvelle-Belgique, mais cette dernière en échange de l'île de Run, dans les Indes orientales. C'était en substance la même proposition que Courtin avait déjà faite à Charles II; et en réalité, ces avances étaient peu importantes : les États-Généraux ne s'étaient jamais souciés beaucoup des îles de Boa-Vista et de Saint-André, que De Witt, au courant de ses négociations antérieures avec Downing, n'avait jamais refusé formellement d'abandonner à l'Angleterre. L'île de Run, presque la seule possession anglaise dans l'archipel des Indes orientales, compensait en quelque sorte la perte de la Nouvelle-Belgique,

1. D'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 242 et suiv. En Angleterre, on prétendait que les ambassadeurs français avaient dit à Charles II : « Let him (Charles II) but say what he would have, and K(ing of) Fr(ance) would obtaine it for him » (Morrice, secrétaire d'État d'Angleterre, à Downing, 21-31 juillet 1665. *Downing-Papers*, British Museum, mss. 22919).

2. *Brieven van en aan Johan de Witt*, t. II, p. 101.

quelque considérable qu'elle fût. Il n'est guère permis de croire que De Witt ait supposé que ces concessions fussent suffisantes pour amener la paix; assurément, il ne les fit que pour céder en quelque façon aux instances de Louis XIV, à qui il fit exposer expressément par d'Estrades combien ces sacrifices coûtaient à la République[1].

*
* *

Avant que Louis XIV eût eu le temps d'informer les ambassadeurs des nouvelles ouvertures qu'ils étaient autorisés à faire, un événement important se produisit. Au mois de juillet 1665, les armements de l'évêque de Munster ne laissaient aucun doute qu'il ne se préparât à la guerre contre les États-Généraux; d'ailleurs, en France et en Hollande on avait eu vent de ses négociations avec l'Angleterre. Louis XIV se hâta de faire connaître par voie diplomatique aux États-Généraux et au roi d'Angleterre qu'il était résolu à porter secours à la République dès que la guerre éclaterait[2]. C'était prouver son désir sincère de paix. L'influence de cette démarche fut immédiatement visible en Angleterre. Charles II eut beau déclarer qu'il ne connaissait pas l'évêque de Munster et qu'il n'avait « nulle alliance ni commerce avec luy », les ambassadeurs remarquèrent « qu'il parut interdit dans cette conversation et mesme qu'il s'échauffa un peu plus qu'à son ordinaire »[3]. Ce qu'ils ignoraient, c'est que quelques jours après la notification de la part de leur roi, Downing fut autorisé par son gouvernement à entamer sous-main des négociations à La Haye, ainsi qu'il le demandait déjà depuis longtemps : il espérait être en mesure désormais de faire la paix à des conditions raisonnables. Une semaine après, il reçut une base pour commencer les négociations. Il n'entre pas dans mon plan d'exposer ni pourquoi le gouvernement anglais agissait de la sorte, sans compter avec les ambassadeurs français, ce qui est d'ailleurs assez facile à comprendre, ni pourquoi Downing n'atteignit pas son but[4]. Il suffira de remarquer que, la fortune étant alors

1. D'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 248 et suiv.
2. Louis XIV à d'Estrades, 17 juillet 1665 (d'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 240).
3. Les ambassadeurs à Louis XIV, 23 juillet 1665 (t. LXXXVI); cf. d'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 261.
4. Voir mon étude, *Buat als diplomaat* (*Bijdragen voor vaderlandsche*

quelque peu favorable aux États-Généraux, Downing n'osa pas même parler des conditions anglaises, qui étaient assurément assez dures.

Sur ces entrefaites, les ambassadeurs avaient présenté au roi d'Angleterre leur seconde proposition écrite[1], plus ample à certains égards que les concessions faites par De Witt : Louis XIV avait de son propre mouvement autorisé ses ambassadeurs à stipuler encore que les Hollandais restitueraient à l'Angleterre le fort de Cormantine, situé sur la côte de la Guinée, dont De Ruyter s'était emparé, et que le fort de Cabo-Corso, qui devrait être rendu par les Anglais d'après les conditions de De Witt, serait démoli[2]. Quoique De Witt lui-même eût admis avant le commencement de la guerre un tel expédient, il n'est pourtant pas étonnant que le procédé arbitraire de Louis XIV ait soulevé des protestations en Hollande[3]. Le gouvernement anglais n'accueillit cependant pas mieux la nouvelle proposition qu'il n'avait accueilli la première; du moins fit-il connaître sa réponse sans retard[4] et indiqua-t-il ses conditions, que Louis XIV désirait depuis si longtemps connaître. L'Angleterre exigeait en substance qu'elle-même garderait toutes ses conquêtes, tandis que la République restituerait les siennes et paierait en outre une indemnité de guerre. C'était, au fond, la base envoyée à Downing et remise aux ambassadeurs, après l'échec de celui-ci.

En même temps que Louis XIV autorisait ses ambassadeurs à faire la proposition susdite, il avait ordonné à d'Estrades de communiquer dans le plus grand secret à De Witt qu'il ne différerait plus de rompre avec l'Angleterre si ce pays n'acceptait point ces offres[5]. Puis, après avoir reçu un mémoire détaillé où d'Estrades[6] traçait une image très sombre de la situation du grand pensionnaire hollandais et de son parti par suite de la défaite de Lowestoff et des intrigues des partisans de la maison

Geschiedenis en Oudheidkunde, IVe série, t. IV, p. 77 et suiv., Martinus Nijhoff, Den Haag, 1904).

1. D'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 350; la date de la proposition est le 15 août 1665 environ.

2. D'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 261 et suiv.

3. D'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 324.

4. D'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 351 et suiv.; la date de la réponse est le 20 août 1665 environ.

5. D'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 265.

6. Cf. *Buat als diplomaat, loc. cit.*, p. 79 et note.

d'Orange, il avait fait une avance de plus, en autorisant d'Estrades à notifier la même chose aux États-Généraux. C'était surtout « l'intérêt particulier » de Jean De Witt qui poussait Louis XIV, comme il le disait lui-même, à agir de la sorte[1]. Mais, ayant appris peu après la réponse anglaise que nous venons de mentionner, un dernier espoir lui vint de pouvoir atteindre son but sans déclarer la guerre ; ici, encore une fois, son désir de paix l'emporta. Ce qui est d'autant plus étonnant que Charles II avait demandé à Louis XIV en particulier de faire ensemble, après la paix, des efforts pour obtenir des États-Généraux la restitution au prince d'Orange des charges de ses ancêtres, « lorsqu'il (Charles II) le jugeroit à propos et qu'il en prieroit Sa Majesté (Louis XIV) » et que Louis XIV alla jusqu'à charger ses ambassadeurs d'assurer de vive voix Charles II de son consentement[2]. Le roi de France, dont l'intérêt évident était de soutenir de tout son pouvoir le parti anti-orangiste, se déclara donc disposé à faire le contraire pour l'amour de la paix. La promesse de Louis XIV à cet égard ne fut sans doute pas sincère; il ne la fit que pour amuser le tapis, espérant par là contribuer à l'accommodement des belligérants. Cachant cette dernière partie des conditions anglaises, il tâcha aussitôt de faire accepter les autres par les États-Généraux[3], mais d'Estrades l'avertit bientôt que ceux-ci ne les goûtaient point[4]. En même temps, Louis XIV s'efforça d'obtenir que l'Angleterre les adoucît, et quand Charles II, consentant à renoncer à la demande d'une indemnité de guerre, lui fit espérer d'abord un bon accueil à ces instances[5], il en fut encouragé à continuer les négociations.

Mais à ce moment le parti belliqueux prit de nouveau le dessus en Angleterre. Les raisons de ce changement sont aisées à comprendre. La peste qui avait ravagé terriblement l'Angleterre et surtout la ville de Londres au milieu de l'an 1665 et qui avait contribué à amener les dispositions plus pacifiques que nous avons signalées, commença à diminuer au mois

1. D'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 295; mémoire du comte d'Estrades, du 24 août 1665, aux États-Généraux (*loc. cit.*, p. 318).
2. Les ambassadeurs à Louis XIV, 21 août, 8 et 27 sept. 1665 (t. LXXXVI).
3. D'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 330 et suiv.
4. D'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 360 et suiv.
5. Les ambassadeurs à Louis XIV, 8 septembre 1665 (t. LXXXVI).

d'octobre. Le parlement anglais, assemblé à Oxford, où la cour s'était réfugiée à cause de la peste, se montra décidé à continuer la guerre, consentant à la levée d'une taxe considérable. Un avantage notable[1] remporté au mois de septembre par la flotte anglaise, qui s'était emparée, à la faveur d'une tempête violente, de quelques vaisseaux marchands convoyés par De Witt et De Ruyter, avait procuré à l'Angleterre un butin de grande valeur, évalué par d'Estrades à près de cinq millions[2]. L'évêque de Munster avait commencé la guerre à la fin du mois de septembre, en envahissant le territoire des provinces de Gueldre et d'Overysel, sans que l'armée de terre, fort médiocre, de la République fût en état de le repousser. Bientôt les ambassadeurs français eurent l'occasion de remarquer l'effet produit par ces événements[3]. Louis XIV, en étant informé, faillit rompre les négociations. Mais la situation des Provinces-Unies, qui semblait, à la suite de ces calamités nouvelles, presque désespérée, et la méfiance du roi de France, qu'excitaient de fausses rumeurs de négociations secrètes entre l'Angleterre et les États-Généraux[4], firent différer encore la résolution définitive. Louis XIV ordonna aux ambassadeurs de faire un effort suprême pour la paix[5].

Ceux-ci présentèrent alors une troisième proposition écrite[6]. Elle offrait en substance les mêmes conditions que l'Angleterre avait demandées au mois d'août, excepté l'indemnité de guerre. Le gouvernement anglais les repoussa sans détour, d'une manière hautaine, presque offensante pour Louis XIV[7]. D'ailleurs, il faut bien remarquer que Louis XIV avait fait cette proposition sans que les États-Généraux ni même De Witt l'y eussent autorisé; et, d'après d'Estrades, les villes de Hollande remercièrent Dieu que Charles II ne l'eût pas acceptée[8]. La conduite du gouvernement anglais pouvait cependant passer pour téméraire : entraîné par

1. Cf. Lefèvre-Pontalis, *op. cit.*, t. I, p. 358.
2. D'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 423.
3. Les ambassadeurs à Louis XIV, 11 et 13 octobre 1665 (t. LXXXVI).
4. D'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 453, 458, 475 et suiv.
5. D'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 461 et suiv.
6. Cette proposition est datée (t. LXXXVII) du 31 octobre 1665. Nous croyons que cette date est inexacte; les ambassadeurs ne mentionnent leur proposition que dans leur lettre à Louis XIV du 8 novembre (t. LXXXVII).
7. D'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 472 et suiv.; la date de cette réponse est le 7 novembre 1665 et non le 25 octobre 1665.
8. D'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 565.

tion en septembre, lorsque l'évêque poursuivait ses préparatifs de guerre, nous ne pourrons considérer l'envoi immédiat de secours que comme la conséquence logique de toute sa politique antérieure et qui se serait produite de même si Philippe IV eût vécu plus longtemps. Il est vrai néanmoins que Lionne, en même temps, fait allusion à « de grandes réflexions que la mort du roi d'Espagne va donner aux politiques de vos quartiers » et même qu'il demande à d'Estrades « s'il n'y auroit pas moyen d'introduire quelque bonne négociation pour l'acquisition et l'achat de Mastricht, qui n'est qu'à charge aux États »; en outre, que d'Estrades lui-même proposa d'occuper quelques villes au nord de la République. Mais il faut remarquer d'abord qu'il ne résulta rien de tout cela et que les propositions de Lionne et de d'Estrades, inspirées sans doute par la perspective d'une guerre avec l'Espagne, ne se produisirent qu'incidemment et ne peuvent donc pas être considérées comme tout à fait sérieuses[1]. Quant à la guerre avec l'Angleterre, il suffira de remarquer que Louis XIV continua la médiation pendant près de deux mois après qu'il eut reçu la nouvelle de la mort de son beau-père. Ici, comme à l'égard de la guerre de Munster, la rupture des négociations est la conséquence logique de la politique française, qui s'était de plus en plus, dès le mois de juillet, détournée de l'Angleterre.

Même après qu'il se fût enfin décidé à intervenir, Louis XIV continua à avoir pour objectif de se débarrasser au plus vite de la guerre qui venait de commencer, pour avoir les mains libres contre l'Espagne[2]. Ce qui prouve d'abord la vérité de cette opinion c'est que nous constatons qu'il saisit la première occasion qui se présenta pour reprendre les négociations de paix. Dès le mois d'avril 1666, il encouragea les négociations entre l'Angleterre et les États-Généraux, entamées à Chaillot, au palais de la reine mère d'Angleterre, qui elle-même désirait ardemment la paix, du moins entre l'Angleterre et la France. Cet effort cependant échoua entièrement, aucun des deux gouvernements

1. Cf. cependant Lefèvre-Pontalis, t. I, p. 371.

2. Cf. Mémoires de Louis XIV, *loc. cit.*, p. 110 : « Dans le dessein que j'avois toujours de la (la guerre) terminer à la première rencontre... » Il est curieux de voir comment Louis XIV s'efforça de blesser aussi peu que possible l'Angleterre par sa déclaration de guerre (*loc. cit.*). Néanmoins l'ouverture des hostilités fit une impression très défavorable en Angleterre (voir Temple, *op. cit.*, t. I, p. 232 et 444).

à la guerre. Examinons cette assertion. Il va sans dire que Louis XIV se demanda après le décès de son beau-père s'il devait immédiatement faire valoir par la force des armes les droits de la reine sur les Pays-Bas espagnols. Les réflexions qu'il fit sur cette affaire importante et qu'il a racontées amplement dans ses mémoires[1] sont, à notre point de vue, surtout remarquables par la façon dont il aborde la question : il ne se demande pas s'il devait assaillir l'Espagne ou l'Angleterre, mais seulement s'il devait combattre ces deux pays en même temps; en d'autres termes, quand Philippe IV mourut, sa résolution de faire l'une des deux guerres, c'est-à-dire la guerre contre l'Angleterre, était déjà prise. D'ailleurs, nous n'avons pas besoin de nous contenter de ce raisonnement, contre lequel on pourrait alléguer qu'aux mémoires, rédigés un peu plus tard[2], il ne faut point attribuer trop d'autorité dans une question aussi délicate. Il suffira de considérer les événements mêmes pour donner la preuve convaincante que la mort de Philippe IV n'a point influé sur la politique de Louis XIV à l'égard de la guerre anglo-hollandaise.

Philippe mourut le 17 septembre 1665. L'archevêque d'Embrun, ambassadeur de France à Madrid, en manda la nouvelle le jour même, et sa dépêche arriva à Paris le 26 du même mois[3]. Ce n'est que par une coïncidence fortuite que l'évêque de Munster se trouva commencer la guerre à ce moment, et seul également le hasard fit que le même courrier porta à d'Estrades, dans une lettre de Lionne[4], la résolution du roi d'envoyer « incessament le corps de deux mille chevaux et de quatre mille hommes de pied que Messieurs les États-Généraux lui ont demandé » et, dans une lettre de Louis XIV lui-même, la nouvelle de la mort de Philippe IV[5]. Le contenu de la première lettre n'était pas la conséquence de la deuxième : si nous nous rappelons la déclaration de Louis XIV, au mois de juillet, au sujet des armements de l'évêque, et si nous ajoutons qu'il avait réitéré cette déclara-

1. Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du dauphin (édition de Charles Dreyss, Paris, 1860), t. I, p. 103 et suiv.

2. Cependant, les Mémoires de Louis XIV ne furent pas rédigés longtemps après les événements; cf. la savante introduction de M. Dreyss dans son édition, citée dessus.

3. Mignet, *op. cit.*, p. 376; cf. d'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 427.

4. D'Estrades, *op. cit.*, p. 426 et 427.

5. *Op. cit.*, p. 427.

tion en septembre, lorsque l'évêque poursuivait ses préparatifs de guerre, nous ne pourrons considérer l'envoi immédiat de secours que comme la conséquence logique de toute sa politique antérieure et qui se serait produite de même si Philippe IV eût vécu plus longtemps. Il est vrai néanmoins que Lionne, en même temps, fait allusion à « de grandes réflexions que la mort du roi d'Espagne va donner aux politiques de vos quartiers » et même qu'il demande à d'Estrades « s'il n'y auroit pas moyen d'introduire quelque bonne négociation pour l'acquisition et l'achat de Mastricht, qui n'est qu'à charge aux États »; en outre, que d'Estrades lui-même proposa d'occuper quelques villes au nord de la République. Mais il faut remarquer d'abord qu'il ne résulta rien de tout cela et que les propositions de Lionne et de d'Estrades, inspirées sans doute par la perspective d'une guerre avec l'Espagne, ne se produisirent qu'incidemment et ne peuvent donc pas être considérées comme tout à fait sérieuses[1]. Quant à la guerre avec l'Angleterre, il suffira de remarquer que Louis XIV continua la médiation pendant près de deux mois après qu'il eut reçu la nouvelle de la mort de son beau-père. Ici, comme à l'égard de la guerre de Munster, la rupture des négociations est la conséquence logique de la politique française, qui s'était de plus en plus, dès le mois de juillet, détournée de l'Angleterre.

Même après qu'il se fût enfin décidé à intervenir, Louis XIV continua à avoir pour objectif de se débarrasser au plus vite de la guerre qui venait de commencer, pour avoir les mains libres contre l'Espagne[2]. Ce qui prouve d'abord la vérité de cette opinion c'est que nous constatons qu'il saisit la première occasion qui se présenta pour reprendre les négociations de paix. Dès le mois d'avril 1666, il encouragea les négociations entre l'Angleterre et les États-Généraux, entamées à Chaillot, au palais de la reine mère d'Angleterre, qui elle-même désirait ardemment la paix, du moins entre l'Angleterre et la France. Cet effort cependant échoua entièrement, aucun des deux gouvernements

1. Cf. cependant Lefèvre-Pontalis, t. I, p. 371.

2. Cf. Mémoires de Louis XIV, *loc. cit.*, p. 110 : « Dans le dessein que j'avois toujours de la (la guerre) terminer à la première rencontre... » Il est curieux de voir comment Louis XIV s'efforça de blesser aussi peu que possible l'Angleterre par sa déclaration de guerre (*loc. cit.*). Néanmoins l'ouverture des hostilités fit une impression très défavorable en Angleterre (voir Temple, *op. cit.*, t. I, p. 232 et 444).

n'étant disposé à faire d'avances sérieuses. Quelque temps après, Louis XIV refusa d'envoyer un ambassadeur en Angleterre. De Witt le lui avait proposé à cause des instances du gouvernement anglais que lui avait communiquées le sieur de Buat, intermédiaire quasi-officiel de nouvelles offres de paix de la part de l'Angleterre[1]. On a quelquefois attribué ce refus à l'humeur belliqueuse de Louis XIV; mais c'est oublier qu'il était vraiment incompatible avec l'honneur de la France d'envoyer de nouveau des ambassadeurs en Angleterre après le mauvais résultat de la « célèbre ambassade ». En outre, on peut imaginer sans beaucoup de peine pourquoi Louis XIV refusa aussi de permettre aux États-Généraux d'envoyer du moins un ambassadeur de leur part; la cause en fut la crainte, mal fondée peut-être à cet instant, que les États-Généraux, malgré leur promesse formelle, n'eussent résolu de faire la paix sans lui. Quand Charles II consentit à négocier la paix hors d'Angleterre, ce qu'il ne fit que l'année suivante, Louis XIV n'y mit aucun obstacle.

Un autre moyen plus efficace pour terminer la guerre le plus promptement possible était celui de tâcher d'enlever à l'Angleterre tout secours d'une puissance quelconque. On a généralement admis que les démarches de la France à cet égard furent le plus réel profit de la République. C'est parfaitement vrai, mais il faut se garder des exagérations. C'est ce que n'a point fait Mignet[2] lorsqu'il attribue à l'influence diplomatique de la France seule que la Suède ne se soit point alliée à l'Angleterre et que le Danemark, en l'an 1666, ait conclu son alliance avec la République. Dès le début des hostilités, le gouvernement anglais, comme les États-Généraux, persuadés du grand intérêt qu'il y avait à gagner les deux cours du nord à leur cause, y avaient envoyé des ambassadeurs extraordinaires. L'Angleterre pouvait espérer réussir, parce qu'elles avaient plusieurs démêlés avec la République. Cependant, ni les négociations de Sir Gilbert Talbot à Copenhague ni celles de Sir Henry Coventry à Stockholm ne furent bien fécondes; ils ne parvinrent qu'à faire des traités de commerce. Les deux gouvernements du nord ne dissimulèrent point leurs mauvaises dispositions à l'égard de la

1. Voir *Buat als diplomaat, loc. cit.*, p. 106 et suiv.
2. *Op. cit.*, t. I, p. 479-480.

République, surtout quand Isbrants, en Suède, et le sieur d'Amerongue, au Danemark, vinrent, de la part des États-Généraux, demander du secours contre l'Angleterre, mais ils se gardèrent également de montrer pour celle-ci trop de bienveillance. Leur conduite est assez claire : ils craignaient, comme le faisait Louis XIV, que l'Angleterre ne devînt trop puissante sur mer; ils avaient peur de l'application rigoureuse des prétentions anglaises au « dominium maris »[1]. C'est dans cette appréhension que nous trouvons la vraie cause des divers prétextes dont ils se servaient pour éluder l'alliance avec l'Angleterre. La Suède allégua, entre autres choses, qu'elle ne voudrait pas secourir l'Angleterre sans que le Danemark en fît de même[2]; mais on pouvait prévoir que les deux pays tarderaient à s'entendre. En outre, il y avait une autre question fort importante pour les membres du conseil qui gouvernait alors la Suède, savoir l'incapacité de l'Angleterre à lui fournir de forts subsides.

Cependant, il vint un moment où le Danemark se montra fort disposé à agir de concert avec l'Angleterre. Au commencement du mois d'août, une flotte de la Compagnie des Indes Orientales, retournant aux Pays-Bas, et un grand nombre d'autres vaisseaux marchands se réfugièrent dans le port de Bergen, en Norvège, pour échapper à la poursuite de la flotte anglaise. Le gouvernement danois, ayant prévu cette éventualité, avait proposé à Talbot que, le cas échéant, les Anglais seraient autorisés à attaquer les vaisseaux hollandais dans quelque port danois que ce fût, à condition que l'Angleterre partagerait le butin avec le Danemark. L'Angleterre avait accepté de bon gré le marché[3]. Néanmoins, ce projet honteux échoua par une suite de circonstances imprévues[4]; et les deux partis, désappointés, commencèrent même à se quereller. Pourtant les négociations se poursuivirent; on parvint même à rédiger un projet d'alliance, mais le Danemark exigea que la Suède agirait de concert avec

1. Voir Henry Coventry à Clarendon, 9-19 avril 1665 (Lister, *op. cit.*, t. III, p. 376). Cf. *Brieven van en aan Johan de Witt*, t. II, p. 138.

2. Coventry à Clarendon, 13-23 septembre 1665 (Clarendon, mss., t. LXXXIII, Bodleian Library, Oxford).

3. L'accord fut conclu le 22 juillet-1er août 1665. Voir les lettres de Talbot à Clarendon, 22 juillet-1er août et 25 juillet-4 août 1665 (Lister, *op. cit.*, t. III, p. 389-390). Cf. *Life of Edward, Earl of Clarendon* (Oxford, 1827), t. III, p. 414 et suiv.

4. Cf. Lefèvre-Pontalis, *op. cit.*, t. I, p. 358.

lui, ce qui prouvait qu'on était encore bien loin du but à atteindre[1]. Les négociations avec Amerongue, menées avec plus d'entrain après l'affaire de Bergen, aboutirent, au contraire, au mois de février 1666. Les États-Généraux, qui ignoraient la conduite honteuse du roi Frédéric III à l'égard des vaisseaux marchands dans le port de Bergen, conclurent avec le Danemark plusieurs traités, dont l'un faisait du Danemark l'allié de la République et dont les autres réglaient diverses questions pendantes entre les deux pays[2].

Cet exposé suffit à prouver que ce ne fut pas l'influence française seule qui dirigea la politique des cours du nord. D'ailleurs, pour être juste, il faut remarquer que Louis XIV, aussitôt après la bataille de Lowestoff, avait signifié aux gouvernements danois et suédois qu'il verrait avec déplaisir qu'ils s'alliassent avec l'Angleterre[3]. Mais l'exemple qu'il donna lui-même en l'an 1665 n'était pas très propre à faire sur eux beaucoup d'impression. Les envoyés anglais ne mentionnent jamais dans leurs lettres l'opposition diplomatique de la France à Copenhague et à Stockholm. Cependant, on ne saurait nier que le Danemark, quand il s'aperçut du changement de la politique française en faveur des États-Généraux, en arriva plus vite à se ranger du côté de la République. La mission du marquis de Pomponne, qui vint à Copenhague au courant du mois de février 1666, facilita peut-être la résolution danoise. On s'aperçoit beaucoup plus dès lors de l'influence française à La Haye, où d'Estrades n'avait cessé de pousser les États à satisfaire aux plaintes des résidents danois et suédois[4]. En outre, Louis XIV avait, après beaucoup d'hésitations, consenti à payer une partie des forts subsides dont la République s'était chargée pour gagner le Danemark à sa cause[5].

Les États-Généraux, du reste, ne profitèrent nullement de la flotte danoise, que ce pays équipa à leurs frais en 1666, et

1. Talbot à Clarendon, 6-16, 15-25 octobre, 26 octobre-5 novembre et 28 octobre-7 novembre, 8-18 novembre 1665 (Lister, *op. cit.*, t. III, p. 405 et suiv.).
2. Aitzema, *op. cit.*, t. V, p. 888 et suiv.
3. Cf. d'Estrades, *op. cit.*, t. III, p. 223, 369, 373, 377.
4. D'Estrades, *loc. cit.*, p. 255, 257 et suiv., 279, etc.
5. D'Estrades, *loc. cit.*, p. 610, t. IV, p. 71 et suiv., 132 et suiv. La partie française des subsides fut payée au commencement du mois de mai (*Brieven van en aan J. de Witt*, t. II, p. 224 et 233; cf. d'Estrades, *op. cit.*, t. IV, p. 220).

ce fut en partie le résultat de l'attitude de la Suède. Les négociations de Coventry à Stockholm avaient continué sans relâche et présageaient une bonne issue. Clarendon reconnut que la Suède avait droit à une somme de 100,000 livres, somme qui avait été promise au Danemark dans le projet d'alliance que Talbot avait rédigé; pourtant le résultat se faisait toujours attendre[1].

La Suède montrait beaucoup de mauvaise humeur à l'égard de l'armement danois; elle menaçait continuellement de s'allier avec l'Angleterre, mais comme la fortune favorisa de plus en plus la République dans la suite de la guerre, le gouvernement suédois changea tout à fait de conduite. Avant que la paix de Bréda fût conclue, un traité entre la Suède et les États-Généraux avait été fait, qui mit fin aux plaintes réciproques. Ici comme dans l'affaire du Danemark, on peut admettre la même part d'influence française que M. Lefèvre-Pontalis a indiquée mieux que Mignet, en disant qu'elle « favorisa auprès des autres puissances le succès des négociations des États-Généraux qui firent cesser leur isolement diplomatique »[2].

Quant aux autres puissances, nous n'avons que quelques mots à en dire, nous référant aux récits généraux, dont la valeur à cet égard ne laisse rien à désirer. La guerre avec l'évêque de Munster cessa immédiatement, après que les forces combinées de la France et des États-Généraux l'eussent forcé à abandonner le territoire de la République; ici comme dans les négociations avec les cours allemandes, spécialement avec le Brandebourg, l'intervention française fut très profitable aux États-Généraux, en dépit de la conduite assez regrettable des troupes françaises. La paix de Clèves avec l'évêque de Munster ôtait aux États-Généraux tout souci sur leur frontière orientale. En Espagne et au Portugal, c'était la diplomatie française seule qui remportait de grands avantages, en détournant d'une façon peu scrupuleuse l'Espagne de s'allier à l'Angleterre et en empêchant ce pays et le Portugal de faire la paix[3].

Le troisième moyen, le plus efficace de tous, pour terminer la

1. Coventry à Clarendon, 8-18 novembre 1665; Clarendon à Coventry, décembre 1665 (Lister, *op. cit.*, t. III, p. 417 et 423). Si l'Angleterre parle en ce temps de la Suède comme de son alliée, c'est donc une expression peu exacte (cf. *Buat als diplomaat, loc. cit.*, p. 91).

2. *Op. cit.*, t. I, p. 373.

3. Mignet, *op. cit.*, t. I, p. 429 et suiv., 479 et suiv.

guerre, c'était que Louis XIV secourût les États-Généraux sur mer pour vaincre l'Angleterre. Cependant, il ne serait guère possible de nier que la part que la France prit à la guerre fut tout à fait insignifiante. La paix faite, Louis XIV put dire en vérité que Charles II avait raison de se louer de la conduite française à son égard[1]. Pourtant, il est bien permis de se demander si l'inaction de la flotte française résulta d'un dessein prémédité, comme on le dit généralement, ou si elle fut la conséquence des circonstances, c'est-à-dire de l'insuffisance de la marine française à cette époque. On sait que Colbert n'avait commencé l'œuvre de la restauration de la flotte, tout à fait négligée par Mazarin, que depuis trois ans, et il n'est point étonnant que cette flotte laissât encore beaucoup à désirer[2], lorsqu'elle fut destinée en l'an 1666 à prendre part à une grande guerre maritime.

Tâchons d'examiner de près les ordres que Louis XIV donna au commandant en chef de la flotte principale, qui se trouvait en l'an 1665 dans la Méditerranée, où elle avait comme d'ordinaire donné la chasse aux corsaires des États barbaresques. Dès le mois d'octobre 1665 (c'était le moment où Louis XIV pensait déjà fortement à rappeler ses ambassadeurs d'Angleterre), le duc de Beaufort, qui était chargé du commandement, reçut l'ordre de se mettre en état de passer « en Ponant »[3]. Cet ordre n'étant pas exécuté au mois de décembre suivant, le duc était vertement réprimandé par le roi même, qui lui enjoignait de nouveau de partir le plus tôt possible de Toulon[4]. Mais Louis XIV eut beau ordonner, la flotte française ne fut en état de partir que le 20 avril 1666[5]. Une escadre anglaise, commandée par le capitaine Jeremiah Smith, qui s'était montrée au mois de février

1. Voir Mignet, *op. cit.*, t. II, p. 505.

2. Voir l'introduction aux *Lettres, Instructions et Mémoires de Jean-Baptiste Colbert* (Paris, 1864, t. III, Ire partie, *Marine et galères*). Cf. E. Chevallier, *Histoire de la marine française depuis les débuts de la monarchie* (Paris, 1902), p. 91 et suiv., 131.

3. Louis XIV à Beaufort, 16 octobre 1665 (*Œuvres de Louis XIV*, édition Grimoard, t. V, p. 325).

4. Le même au même, 8 décembre 1665 (*loc. cit.*, p. 338 et suiv.).

5. D'après les œuvres de Louis XIV (*loc. cit.*, p. 377, note). Colbert écrivit à Beaufort, le 12 mars 1666 (*Lettres*, etc., t. III, p. 70) : « Aussytost que l'armée sera partie, j'auray le mesme soin et la mesme application pour faire remplir tous les magasins, afin que toutes les fois que l'armée devra s'assembler à Toulon, nous ne tombions pas dans toutes les difficultés où nous sommes tombés cette fois. »

dans la Méditerranée et que Beaufort aurait dû attaquer sur l'ordre exprès du roi[1], s'était éloignée quelque temps auparavant, non pas probablement parce qu'elle craignait la flotte française (comme Louis XIV aimait à le dire)[2], mais parce qu'elle avait été rappelée par le roi d'Angleterre. Une fois en mer, la flotte de Beaufort ne s'avança que fort lentement. On ne peut s'empêcher de comparer l'armement de 1666 avec celui de la flotte de l'amiral de Villeneuve en 1805, malgré la grande différence qu'il y eut entre le triste sort de celui-ci et l'arrivée heureuse de l'amiral de Beaufort « en Ponant ». Il fallut à ce dernier plus de quatre mois pour y parvenir. Ce ne fut pas, à vrai dire, tout à fait sa faute[3]. Sa flotte devait rallier l'escadre commandée par Duquesne et qui avait été équipée à La Rochelle. Cette escadre, composée de huit vaisseaux, était destinée en outre à transporter à Lisbonne Mlle de Nemours, fiancée au roi de Portugal, Alfonse VI. Louis XIV s'était d'abord imaginé, à ce qu'il semble, que Duquesne pourrait exécuter ce dessein après avoir facilité le passage du duc de Beaufort[4]. Le retard imprévu de celui-ci dérangea la combinaison : il fallait maintenant exécuter le voyage de Portugal en premier. En conséquence, Beaufort reçut l'ordre d'attendre à l'embouchure du Tage[5] l'escadre de Duquesne, commandée pendant la navigation en Portugal par le sieur de Ruvigny. Louis XIV n'osait ni envoyer la flotte principale seule en Ponant ni les huit vaisseaux de La Rochelle[6] sur la côte du Portugal, parce qu'il y avait là une flotte espagnole. Ce

1. Louis XIV à Beaufort, 5 et 16 février 1666 (*Œuvres, loc. cit.*, p. 358 et 363). Cf. Colbert à Beaufort, 8 et 25 février 1666 (*Lettres, loc. cit.*, p. 50, 59 et suiv.).

2. *Mémoires de Louis XIV, loc. cit.*, t. I, p. 142.

3. Toutefois, Beaufort n'était pas très en état de commander une flotte de guerre; voir l'instruction de Colbert pour Colbert de Terron, du 18 juin 1666 (*Lettres, loc. cit.*, p. 80 et suiv.), et Louis XIV à Beaufort, 20 octobre 1666 (*Œuvres, loc. cit.*, p. 388).

4. Voir le journal de juin 1666 (*Mémoires de Louis XIV, loc. cit.*, p. 46). Dans les Mémoires pour 1666 (*loc. cit.*, p. 148), ce dessein n'est point mentionné. Dans une autre rédaction des Mémoires (édition Grimoard, *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 135), on lit cependant : « Il est vrai que le nombre de mes vaisseaux, étant fort médiocre, j'avois d'abord résolu d'y joindre les huit que j'avois à La Rochelle, et déjà mes ordres étoient donnés pour les faire avancer, avec dessein pourtant de les faire revenir précisément au 15 juin, qui étoit le temps qu'on avoit déterminé pour le départ de cette princesse. »

5. *Mémoires, loc. cit.*, p. 148.

6. Cette escadre n'avait rien à craindre de la part des Anglais, « car je fis obtenir un passeport par la reine de Portugal » (*Mémoires, loc. cit.*, p. 147).

ne fut que le 22 juillet que Beaufort quitta la rivière de Lisbonne, et il ne partit que faute de vivres, avant que Ruvigny fût arrivé[1]; Beaufort mouilla à La Rochelle le 23 ou le 24 du mois suivant[2]. On espérait à Paris que ses vaisseaux pourraient être ravitaillés en peu de jours, mais Beaufort ne fut en état de poursuivre sa route que le 13 septembre. Ce nouveau retard eut encore de fâcheuses suites. Le destin semblait avoir décidé que la jonction des flottes française et hollandaise n'aurait pas lieu.

Cette jonction avait occupé les deux gouvernements dès la fin de l'an 1665. Après de longs pourparlers, ils étaient parvenus à tomber d'accord sur le commandement des flottes combinées et sur plusieurs questions connexes. Ils avaient en outre projeté plusieurs expéditions, dont aucune n'avait eu même un commencement d'exécution. Les Hollandais s'étaient battus seuls jusqu'ici. Ils avaient remporté une victoire éclatante dans une bataille qui avait duré quatre jours; ils avaient perdu une autre bataille qui avait duré deux jours. Après cette défaite, leur flotte gagna une troisième fois la mer au commencement du mois de septembre. Peu de jours auparavant, les députés des États-Généraux à Flessingue, chargés de surveiller l'armement, avaient dressé un projet de jonction des deux flottes, de concert avec le marquis de Bellefonds, envoyé particulièrement dans ce but par Louis XIV[3]. Mais ce projet supposait que Beaufort arriverait dans la Manche aux premiers jours du mois de septembre. La flotte hollandaise mouilla, en attendant, à la hauteur de Boulogne, dans la rade de Saint-Jean, à cause du mauvais temps; elle y resta du 10 au 18 septembre. Puis, le 18, elle s'en alla vers l'est, se postant alors à la hauteur de Dunkerque, en pleine mer, comme l'instruction[4] que les députés des États-Généraux avaient donnée à De Ruyter le lui prescrivait, sans l'y obliger trop strictement. L'intention de l'amiral hollandais était d'y attendre la flotte française ou, le cas échéant, la flotte anglaise qu'il avait vue le 10 septembre et

1. « La navigation de cette princesse (la reine de Portugal) fut extraordinairement longue » (*Mémoires, loc. cit.*, p. 182). Louis XIV fit croire à Van Beuningen qu'il avait envoyé, par égard pour les Hollandais, l'ordre à Beaufort de continuer sa route.

2. *Mémoires, loc. cit.*, p. 183, note 2. Cf. *Brieven van en aan Johan de Witt*, t. II, p. 330 et 333.

3. Voir Brandt, *loc. cit.*, p. 526.

4. Brandt, *loc. cit.*, p. 535.

qui était alors retournée dans la Manche[1]. Il est vrai que De Ruyter n'agissait pas tout à fait conformément au projet de jonction arrêté avec Bellefonds, dans lequel il avait été stipulé que la flotte hollandaise suivrait et observerait la flotte anglaise « sans rechercher le combat, en espérant que la flotte du Roy se pourra joindre à elle avant que le combat se donne ». Mais c'était vraiment un ordre fort difficile à exécuter ; et l'on peut supposer que si De Ruyter ne s'y conforma pas, ce fut surtout parce que, souffrant d'ailleurs de la fièvre et voyant son équipage en partie malade, il n'avait aucune nouvelle sérieuse de l'approche de la flotte de Beaufort, attendue en vain pendant toute la campagne de l'an 1666. D'autre part, on peut croire sans peine que Louis XIV fut vivement irrité de la résolution du conseil de guerre hollandais, que deux envoyés français avaient vainement tâché de prévenir[2].

L'émotion était fort grande à la cour, où l'on savait que Beaufort avait enfin poursuivi sa route et qu'il avait l'ordre d'aller directement « au Pas-de-Calais, sans toucher à Belle-Isle, ni à Brest, ni à aucun autre lieu de la Manche »[3]. On craignait beaucoup qu'il ne donnât « dans l'embuscade des Anglois », étant donné surtout qu'on n'avait pas pu le prévenir[4]. Beaufort entra à pleines voiles dans la Manche, et le sort lui fut favorable. Il passa sans encombre et probablement à une distance assez grande devant la flotte anglaise et arriva à la rade de Dieppe, où il apprit la situation nouvelle. Après avoir assemblé un conseil de guerre, il résolut, « le vent s'étant trouvé assez favorable », de remettre à la voile et de s'en retourner à Brest, ce qui fut aussitôt exécuté[5]. L'avis, qu'il reçut à Dieppe, que la flotte hollandaise, ayant séjourné pendant quatre jours à la hauteur de Dunkerque, s'était éloignée encore plus dans la direction de l'est, l'autorisa sans doute à agir de la sorte.

1. *Ibid.*, p. 542 (considérants du conseil de guerre du 18 septembre).
2. Le duc d'Aumont et le comte de La Feuillade (Brandt, *op. cit.*, p. 542 et 543).
3. Voir d'Estrades, *op. cit.*, t. IV, p. 466.
4. *Ibid.*, p. 467.
5. *Ibid.*, p. 497. Cette résolution fut prise avant que Beaufort eût reçu la lettre de Louis XIV du 24 septembre (*Œuvres*, *loc. cit.*, p. 387). Cette lettre, ordonnant à Beaufort de « poursuivre sa route » (vers Calais), avait été écrite avant que Louis XIV eût eu connaissance de la retraite de la flotte hollandaise.

Le conseil de guerre hollandais avait pris, en effet, la résolution de retirer la flotte à l'abri de la côte flamande, entre Ostende et Blankenburg, parce que la tempête l'exposait à de graves dangers et parce qu'on n'avait reçu aucune nouvelle de Beaufort[1]. Elle y arriva le 25 septembre. Quatre jours auparavant, les États-Généraux, instruits de la condition de leur flotte par un secrétaire de De Ruyter, envoyé à La Haye, avaient résolu de faire rentrer la majorité des vaisseaux dans les ports, laissant seulement quelques escadres en mer[2]. Mais bientôt cette décision, dont la transmission semble avoir été retardée pendant quelques jours, était changée pour deux raisons : les États-Généraux avaient reçu la nouvelle d'un grand incendie qui avait ravagé une grande partie de la ville de Londres, et presque en même temps d'Estrades leur signifia l'arrivée de Beaufort à Dieppe. Autant pour profiter, s'il était possible, de l'embarras de l'Angleterre, causé par le désastre de Londres, que pour ne point manquer la jonction, maintenant que la flotte française était arrivée, les États-Généraux ordonnèrent à De Ruyter de se rendre de nouveau dans la Manche[3], tandis que De Witt, nommé une seconde fois député, était envoyé pour l'assister. De Witt atteignit le 29 septembre la flotte, qui venait de se diriger vers l'ouest. En arrivant au Pas-de-Calais, on apprit que Beaufort s'en était retourné vers Brest. Il fallait abandonner tout espoir de réunir les deux flottes cette année-là. La maladie augmentant sur la flotte et le temps devenant fort rude, De Witt était bientôt forcé, après avoir tenté en vain de nuire à l'Angleterre où que ce fût, de faire voile vers les Pays-Bas.

Cet exposé un peu détaillé de quelques épisodes de la campagne de l'an 1666 prouve que ce ne fut pas la mauvaise foi de la France qui causa l'échec de la jonction concertée, mais que ce fut bien une suite de mécomptes, dus en partie à l'insuffisance de la marine française et en partie aussi à la difficulté qu'avaient les deux flottes à correspondre ensemble. D'un autre côté, on ne peut nier que Louis XIV n'ait eu l'intention de prendre une part active à la guerre; et l'on ne peut davantage prétendre que les

1. Brandt, *op. cit.*, p. 545.
2. Résolution des États-Généraux du 21 septembre 1666 (Aitzema, *op. cit.*, t. I, p. 749).
3. Deux résolutions des États-Généraux du 26 septembre 1666 (Aitzema, *op. cit.*, t. V, p. 749 et 835).

États-Généraux aient profité beaucoup de son intention louable. Le seul avantage indirect qu'ils aient retiré de l'expédition de Beaufort, ce fut qu'au mois de juin 1666 le duc d'Albermarle, commandant en chef de la flotte anglaise, se crut obligé d'envoyer une partie de ses vaisseaux pour surveiller l'approche éventuelle de la flotte française et que cette escadre, commandée par le prince palatin, ne put prendre part à la « bataille des quatre jours » que dans la dernière partie de la lutte, ce qui mit les Hollandais en état de remporter plus facilement la victoire[1].

*
* *

Aussitôt après la fin de la campagne maritime de l'an 1666, Louis XIV fit faire des propositions pour la campagne suivante, autre preuve qu'il était résolu à se battre. Mais, lorsque le moment de les exécuter fut venu, les circonstances étaient bien changées. L'Angleterre, épuisée par deux ans de grands efforts, se montrait plus disposée à faire la paix dès la fin de l'an 1666. La force du parti belliqueux était rompue en grande partie. Alors Louis XIV, dont le seul but restait de terminer la guerre le plus tôt possible, changea de nouveau de tactique. Pourquoi aigrir davantage l'Angleterre, maintenant qu'évidemment elle ne pouvait pas continuer la guerre? Il reprit donc sa politique de l'an 1665, mais, tout en cherchant à rétablir la paix, il entama une négociation secrète pour s'assurer la neutralité de l'Angleterre dans la guerre prochaine contre l'Espagne. C'est ici que la mort de Philippe IV commença à influer sur sa politique.

La première démarche pour entamer de nouvelles négociations de paix fut faite par l'Angleterre par l'intermédiaire de Saint-Albans, qui correspondait avec la reine mère d'Angleterre. Nous ne sommes pas en état d'indiquer le contenu de ses lettres, mais il résulte d'une lettre de Ruvigny à Saint-Albans que le roi d'Angleterre avait fait prier Louis XIV d'autoriser les États-Généraux à envoyer un ambassadeur en Angleterre[2]. Les Anglais n'avaient cessé d'encourager les États-Généraux à le faire, mais leurs efforts étaient restés infructueux, les États ne voulant pas séparer leur cause de celle de la France et du Danemark. Louis XIV n'accéda

1. Cf., entre autres, Lefèvre-Pontalis, *op. cit.*, t. I, p. 377 et suiv.

2. « Lettre que le Roy désire que M. de Ruvigny escrive à M. de Saint-Albans par l'ordinaire qui partira demain le 30 octobre 1666 » (t. LXXXVII).

pas plus à la prière de Charles II qu'il n'avait antérieurement voulu autoriser les États-Généraux à entamer des négociations en Angleterre[1], mais il se montra en même temps tout à fait disposé à faire convenir hors d'Angleterre d'un endroit où les ambassadeurs des quatre pays pourraient se rencontrer. Il fit charger Saint-Albans de faire cette proposition[2] à Charles II. Mais le gouvernement anglais ne pouvait encore se résoudre à la concession de négocier ailleurs qu'en Angleterre. Cependant, Charles II fit continuer les pourparlers, tâchant désormais d'induire Louis XIV à entrer séparément en négociations avec lui. Celui-ci s'empressa de faire répondre qu'il ne voulait ni ne pouvait « marcher que dans le grand chemin », étant « incapable de faire la moindre négociation secrète à l'inscue des alliéz et incapable aussi de leur prescrire aucune chose touchant les conditions de la paix »[3]. L'intention de ces paroles était sans doute tout à fait sincère, et la conduite du roi de France jusqu'à la fin des négociations le prouva. Le gouvernement anglais tarda à acquiescer à la demande de la France jusqu'au mois de janvier 1667, après que les États-Généraux, à la prière de Louis XIV, eurent annoncé leur intention d'adresser au roi d'Angleterre une lettre, portant qu'ils voudraient bien négocier en Angleterre, mais qu'ils ne pouvaient le faire par égard pour leurs alliés[4]. Ce ne fut qu'à la fin du mois de février que Charles II, ayant attendu la fin de l'assemblée du parlement, fit ouvertement preuve de ses dispositions pacifiques en indiquant La Haye comme le lieu des négociations prochaines. La situation de l'Angleterre exigeait la paix. Le gouvernement avait évité d'en parler au parlement, craignant que celui-ci ne se mon-

1. Voir plus haut, p. 46.

2. Dans sa lettre du 30 octobre (voir plus haut), Ruvigny parle de cette proposition comme émanant de lui-même : « En escrivant, il me tombe une pensée dans l'esprit que je veux vous ouvrir confidemment, » etc.— La minute de cette lettre cependant est écrite par Lionne, ce qui prouve que la proposition fut faite indirectement par le gouvernement français lui-même.

3. Ruvigny à Saint-Albans, 13 nov. 1666 (t. LXXXVII) : réponse à une lettre de Saint-Albans à la reine mère d'Angleterre qui nous est inconnue. Cf. Saint-Albans à Ruvigny, 11 nov. 1666 (*loc. cit.*).

4. Les États-Généraux avaient fait cette démarche à la demande de Louis XIV, qui l'avait déjà annoncée en Angleterre dans la lettre de Ruvigny du 30 octobre 1666 (voir plus haut). La lettre des États-Généraux à Charles II est datée du 13 janvier 1667 (Aitzema, *op. cit.*, t. VI, p. 4 ; d'Estrades, *op. cit.*, t. V, p. 8 et suiv.).

trât alors très mal disposé à l'égard des affaires financières. Aussitôt après la prorogation, Charles II autorisa Saint-Albans à passer en France[1], annonçant en même temps son intention d'envoyer des ambassadeurs à La Haye[2]. D'ailleurs, il apparut bientôt qu'il y avait encore à surmonter beaucoup de difficultés qu'il est inutile d'étudier ici en détail.

Nous nous bornerons à suivre Saint-Albans en France. Une conférence qu'il eut, quelques jours après son arrivée, avec Lionne prouva que l'accord franco-anglais serait facile à conclure[3]. Quelques difficultés se produisirent seulement quant au choix d'une base de négociation entre l'Angleterre et la République et de l'endroit où les ambassadeurs s'assembleraient. Charles II ayant consenti à ne point convoquer le congrès à La Haye, — ville que les alliés avaient refusée de crainte que les Anglais n'y trouvassent moyen d'intriguer avec le parti orangiste contre la faction de Jean De Witt[4], — mais à envoyer des ambassadeurs à Bréda, une sorte de convention[5] non écrite entre les rois de France et d'Angleterre fut conclue : Louis XIV promit de rendre l'île de Saint-Christophe que les Français avaient conquise;

1. Ruvigny l'avait prié dès le mois de novembre de se rendre en France (Ruvigny à Saint-Albans, 24 novembre 1666; cette lettre est imprimée sans date et anonyme avec les lettres de d'Estrades, *op. cit.*, t. IV, p. 579 et suiv.). Saint-Albans avait aussitôt demandé un passeport dans sa lettre à Ruvigny, 29 novembre-9 décembre 1666 (ministère des Affaires étrangères, *loc. cit.*, t. LXXXVII). Il n'arriva à Paris que le 13 février au soir (voir sa lettre à Arlington du 16 février 1667 : *the Earl of Arlington's letters to sir William Temple*, by Thomas Babington, 1701, p. 117 et suiv.).

2. Lettre de Charles II aux États-Généraux, 31 janvier-10 février 1666-1667 (Aitzema, *op. cit.*, t. VI, p. 9; d'Estrades, *op. cit.*, t. V, p. 26 et suiv.). Elle n'arriva à La Haye que le 23 février 1667 (*Brieven van en aan Johan de Witt*, t. II, p. 442). Aussi elle n'est expédiée qu'après la prorogation du parlement le 18 février 1667 (Clarendon, *op. cit.*, p. 124).

3. Voir la lettre de Saint-Albans à Arlington du 16 février 1667, citée plus haut; cf. Saint-Albans à Charles II, même date, dans Mignet, *op. cit.*, t. II, p. 41.

4. Voir entre autres Lefèvre-Pontalis, *op. cit.*, t. I, p. 396.

5. Saint-Albans y était autorisé par Charles II dès la fin du mois de février (voir la lettre de Charles II à sa mère, sans date, dans Arlington, *op. cit.*, t. I, p. 139 et suiv.; Mignet, *op. cit.*, t. II, p. 43). Il résulte de la lettre de Saint-Albans à Arlington du 6 mars 1667 (Arlington, *op. cit.*, t. I, p. 144) et de sa lettre à Charles II du 2 mars 1667 (Clarendon, mss., t. LXXXV, *Bodleian Library*) qu'il avait alors reçu l'autorisation susdite; il n'en pouvait user qu'après que les difficultés indiquées plus haut auraient disparu (voir Lionne à Louis XIV, 17 avril 1667, dans Mignet, *loc. cit.*, p. 43). Pour le détail, cf. Mignet, *loc. cit.*

Charles II, de son côté, s'engagea à ne commettre aucun acte d'hostilité contre la France pendant une année.

Cette convention particulière ne causa cependant point de grands changements, car la France ne sépara pas ses intérêts de ceux de la République. La politique de Louis XIV restait toujours la même; l'instruction de d'Estrades et Courtin[1], nommés ambassadeurs au congrès de Bréda, dit expressément : « L'objet principal qu'elle (la France) se propose est de faire la paix et le plus promptement qu'il se pourra. » Les ambassadeurs firent tout leur possible pour arranger les différends entre la République et l'Angleterre, sans toutefois forcer les ambassadeurs hollandais à accepter les conditions que les Anglais voulaient d'abord leur imposer. A cet égard, il y a une différence capitale entre les négociations de Bréda et celles d'Utrecht en l'an 1713, où la France et l'Angleterre concouraient à forcer la République, tandis que d'Estrades et Courtin agissaient plutôt en médiateurs[2]. Ce ne fut pas d'ailleurs grâce à cette médiation que les négociations aboutirent à la paix au mois de juillet. La victoire éclatante de la flotte hollandaise sur le Medway fut la raison principale qui décida l'Angleterre à consentir à la plupart des conditions que les États-Généraux avaient proposées dès le début des négociations; la base en était l' « uti possidetis ». Louis XIV conclut officiellement la paix avec l'Angleterre en même temps que les États-Généraux. Seulement, il s'était abstenu de secourir de quelque manière que ce fût la République pendant la campagne maritime de l'an 1667, refusant même de mettre à la disposition de la flotte hollandaise quelques brûlots dont elle avait besoin et que les États-Généraux avaient réclamés avec insistance[3]. Dès sa convention particulière avec Charles II, il avait abandonné toute idée d'hostilité contre l'Angleterre.

*
* *

Arrivés à la fin de notre exposé, nous ne croyons pas avoir besoin de dire quelle opinion nous avons sur la politique de

1. Ministère des Affaires étrangères, Paris (Correspondance de Hollande, t. LXXXIII, fol. 282).

2. Il est cependant bien vrai que leur sympathie personnelle favorisait plus les ambassadeurs anglais que les commissaires hollandais.

3. Voir Lefèvre-Pontalis, *op. cit.*, t. I, p. 404.

Louis XIV[1]. Nous espérons qu'on sera convaincu que la politique du roi de France a été vraiment pacifique et qu'il a tâché par sa conduite d'atteindre son but, c'est-à-dire de se conserver l'amitié ou, en tout cas, la bienveillance des puissances maritimes; ce ne fut qu'en 1666 qu'il dévia de cette conduite en se rangeant tout à fait du côté des États-Généraux. L'ambiguïté, plus grande encore en apparence qu'en réalité, de cette politique à double vue est cause que plusieurs historiens l'ont représentée d'une façon tout à fait opposée à son caractère réel. Mais, si l'on examine attentivement les documents imprimés et inédits qui méritent crédit, on ne peut qu'applaudir à l'exposé fait par Mignet et quelques autres historiens et que nous avons tâché de compléter sur quelques points.

Jugeant d'après les apparences, l'on pourrait croire qu'à la fin de la guerre Louis XIV avait atteint son but, c'est-à-dire qu'il s'était conservé la bienveillance de l'Angleterre et l'amitié de la République, et l'on serait disposé à juger sa politique comme fort habile au point de vue français, quoique peu correcte à l'égard des États-Généraux. En réalité, il en fut tout autrement. Il suffit de lire les lettres de d'Estrades, écrites pendant la guerre, pour se persuader que l'attitude de la France fut considérée généralement dans la République comme contraire à l'alliance et que, par conséquent, les dispositions du peuple hollandais envers la France devinrent beaucoup plus hostiles. Si Louis XIV avait pris résolument le parti des États-Généraux, il aurait peut-être réussi à diminuer la méfiance que les Hollandais manifestaient à son égard avant la guerre; au contraire, sa conduite pendant la guerre accrut de beaucoup cette méfiance. A l'égard de l'Angleterre, on peut remarquer la même chose. Si Louis XIV avait persisté dans la neutralité, le peuple anglais n'aurait assurément pas montré autant d'irritation envers la France qu'il en témoigna par la suite. Son animosité après la guerre était plus grande à l'égard des Français qu'à l'égard des Hollandais; le peuple soupçonnait, sans pouvoir en être certain, que Louis XIV avait beaucoup contribué à lui faire perdre la victoire tant désirée. Louis XIV crut toujours qu'il avait bien mérité des États-Généraux et il espéra que ceux-ci l'en récompenseraient par leur politique dans la question espagnole. Cela augmenta

1. Voir plus haut, p. 25.

encore sa déception lorsqu'il s'aperçut qu'au contraire ils s'opposeraient à la réalisation de ses projets sur les Pays-Bas espagnols, ainsi qu'il put s'en rendre compte aussitôt que l'armée française eut commencé la guerre de dévolution, c'est-à-dire avant la fin des négociations de Bréda. Lionne alors avoua aux ambassadeurs français réunis dans cette ville qu'il souhaitait que les négociations traînassent encore pendant quelque temps[1]. Et c'est à ce moment seulement que nous remarquons un désir de retarder la paix, exprimé par un ministre français qui, assurément, venait de comprendre que la politique de son maître n'avait pas atteint son but. Mais il était trop tard. Quand il reçut la lettre de Lionne, Courtin répondit : « Il n'est plus temps de reculer et vous sçavez que nous avons agy suivant les ordres qui nous avoient esté donnez[2]. »

N. JAPIKSE.

1. D'Estrades, *loc. cit.*, t. V, p. 443.
2. Courtin à Lionne, 21 juillet 1667 (ministère des Affaires étrangères; Correspondance de Hollande, t. LXXXIV). Cf. d'Estrades, *op. cit.*, t. VI, p. 204 et 215.

A PROPOS

DE LA

GUERRE ANGLO-HOLLANDAISE

DE 1665-1667.

Au moment où la *Revue historique* annonça l'article de M. Japikse sur *Louis XIV et la guerre anglo-hollandaise*, j'en achevais précisément un sur le même sujet. Les conclusions en étaient presque identiques et je n'en parlerais pas, s'il ne ne me semblait pas utile de préciser et de compléter quelques-uns des résultats acquis.

Il est désormais hors de doute, contrairement à l'hypothèse d'un certain nombre d'historiens, que le conflit anglo-hollandais surprit Louis XIV et déconcerta ses plans. Il l'affirme lui-même dans un passage bien connu de ses *Mémoires*. Toute la correspondance diplomatique le prouve. Et comment pourrait-il en être autrement? Depuis le début de son règne personnel, Louis XIV désirait et préparait une alliance étroite avec Charles II et la jugeait indispensable au succès de ses ambitions dans les Pays-Bas. Or, la guerre anglo-hollandaise l'obligeait, soit à rompre avec Charles II, au risque d'un rapprochement entre l'Angleterre et l'Espagne, soit à manquer aux promesses d'un traité formel signé depuis deux ans avec les Provinces-Unies, dont la neutralité ne lui était pas moins nécessaire. Dans toutes leurs dépêches, Louis XIV et Hugues de Lionne avouent leur embarras, qui explique, bien mieux qu'une duplicité incompréhensible, leurs hésitations prolongées.

En 1664, l'intérêt de Louis XIV est donc évidemment que la guerre n'éclate point et la sincérité de ses démarches est, elle aussi, hors de doute, bien que les Anglais n'y aient pas cru. Aussitôt qu'il comprend la gravité du conflit, en juillet, il fait offrir

à Charles II sa médiation et laisse entendre qu'il accepterait volontiers le rôle d'arbitre. Un peu plus tard, en octobre, l'idée vient à Lionne que la querelle, née aux colonies, pourrait y être réglée, et, — démarche caractéristique que M. Japikse n'a pas notée, — Louis XIV cherche à obtenir de Charles II la promesse que la guerre se fera seulement hors d'Europe, en s'engageant lui-même à obtenir des États-Généraux une promesse semblable[1]. Enfin, en janvier 1665, au moment où déjà les hostilités commencent, Louis XIV propose encore (et la proposition, semble-t-il, exclut toute idée d'intérêt personnel) de décider Van Beuningen, l'ambassadeur des Provinces-Unies en France, à passer en Angleterre pour y négocier un accommodement[2].

A vrai dire, on peut reprocher à Louis XIV de n'avoir pas pris assez nettement parti pour ses alliés les Hollandais. Mais M. Japikse note avec raison que le traité d'alliance lui donnait quatre mois pour intervenir, à dater du commencement de la guerre, et que son attitude, si réservée qu'elle fût, a peut-être empêché Charles II de se déclarer plus tôt, dans l'incertitude où elle le laissait des vraies intentions du roi. Ne peut-on même ajouter que cette réserve avait seule quelque chance d'empêcher la guerre, et qu'une attitude plus menaçante, en surexcitant l'opinion anglaise déjà très belliqueuse, tandis que le roi et le chancelier semblaient encore désirer la paix, eût assurément hâté la rupture, sans profit pour les Provinces-Unies elles-mêmes?

M. Japikse n'a pas méconnu le caractère commercial du conflit et il a cité, à ce sujet, un passage intéressant de l'instruction rédigée par Lionne pour la *célèbre ambassade*. Mais il aurait pu, je crois, insister beaucoup plus qu'il n'a fait. A l'origine même de la querelle, ce que l'Angleterre et la Hollande se disputent, ce ne sont point seulement quelques forts sur la côte africaine, c'est avant tout la traite des nègres, « le plus sûr et le plus riche commerce qui se fasse aujourd'hui en aucun lieu », comme l'écrit Lionne à Comminges, et c'est pour ce commerce que les États-Généraux « sont résolus de n'abandonner point cette côte de Guinée et de mettre le tout pour le tout »[3].

1. Il en est d'abord question dans une lettre de Lionne à Comminges, en date du 22 octobre 1664, puis le roi donne lui-même à l'ambassadeur des instructions en ce sens le 8 novembre. Aff. étr. *Angleterre*, 84.

2. Lettre du roi à Comminges, 21 janvier 1665, *Ibid.*

3. Lionne à Comminges, 22 octobre 1664, *Ibid.*

Un peu plus tard, lorsque les hostilités commencent, c'est l'intérêt du commerce français qui, tout autant que l'intérêt politique, oblige Louis XIV à surveiller de près les événements. Un tribunal des prises a été aussitôt constitué à Londres ; Ashley s'en est fait nommer trésorier; Lauderdale, Monk lui-même en font partie et poussent à la guerre pour le profit que les confiscations leur rapporteront. Or, à cette date de 1665, notre marine marchande, malgré les premiers efforts de Colbert, n'est guère développée encore. Ce n'est pas le fret qui manque, — sel, vins de Bordeaux, eaux-de-vie d'Orléans et de la Basse-Loire, toiles de Normandie et de Bretagne, — mais les vaisseaux, et ce sont des marchands hollandais qui viennent, presque seuls, charger dans nos ports. Aussi les intérêts de notre marine et ceux de la marine hollandaise sont-ils intimement liés et, dès les débuts de la guerre, se forme-t-il entre elles, peut-être à l'insu du roi et du ministre, une entente tacite. Dunkerque, notre port le plus voisin des Provinces-Unies, devient un entrepôt provisoire ; c'est à destination de Dunkerque que font route tous les vaisseaux qui ont pris charge à Bordeaux ou à Nantes et qui, désormais, portent presque tous pavillon français; puis, l'un après l'autre, nos marchands « se coulent » de Dunkerque à Flessingue. Même sur les vaisseaux portant pavillon hollandais, presque toute la cargaison se trouve appartenir, dès qu'elle est confisquée, à des Français. « On ne peut pas comprendre, écrit de Londres Courtin le 10 mai 1665, que, des huit parts des marchandises saisies, il y en ait sept appartenant aux marchands de Bordeaux ou de Dunkerque[1]. »

Les Anglais, il est vrai, ne se font point faute de conduire à Douvres tous les vaisseaux français dont la destination leur paraît suspecte, c'est-à-dire, ou peut s'en faut, tous ceux qu'ils rencontrent. Mais Louis XIV charge aussitôt ses ambassadeurs de réclamer en son nom les marchandises saisies, et ce sont de sa part des plaintes incessantes, qui irritent d'autant plus les Anglais, que ceux-ci ne croient nullement à la sincérité du roi de France. D'un bout à l'autre de la correspondance de Comminges, puis de Courtin, cette question des prises revient à chaque page, et cependant, dès février 1665, Louis XIV avait envoyé à ses ambassadeurs une sorte de conseiller technique, « une personne très intelligente au fait de la marine et du commerce », le s^r Dumas,

1. Courtin à Lionne, 10 mai 1665, *Angleterre*, 85.

qui renseignait directement Colbert. Mais, le plus souvent, l'intervention de Dumas n'aurait pas suffi, et c'était alors Comminges ou Courtin qui prenait lui-même la défense des marchands lésés.

Quant au roi, qui probablement obéit aux sollicitations de Colbert, il ne cesse d'encourager ses ambassadeurs à se montrer toujours plus pressants. Le 21 janvier 1665, il recommande à Comminges de l'informer, jour par jour, du résultat de ses instances; le 7 février, il renouvelle ses ordres; et, dans l'intervalle, je trouve encore, à la date du 28 janvier, cette phrase significative de Lionne : « Je prendrai la liberté de vous dire qu'il n'y a que deux points principaux auxquels vous devez vous appliquer incessamment : presser l'accommodement et faire de continuelles et vives plaintes ou instances pour les intérêts de nos marchands, entrant dans le détail de toutes les prises et des raisons particulières à un chacun pour les leur faire restituer[1]. » Un peu plus tard, c'est en général Courtin qui se charge des démarches et qui n'y épargne ni temps ni peine. Un moment, il se demande si ce rôle de solliciteur perpétuel convient bien à sa dignité d'ambassadeur, mais Lionne, aussitôt, le rassure : « En lisant au roi, lui écrit-il le 3 octobre, votre dernière lettre particulière, je me suis bien gardé de lire l'endroit où vous dites que vous êtes honteux d'importuner si souvent le roi d'Angleterre sur les prises de nos vaisseaux. Je vous aurais bien imprudemment rendu un très mauvais office, car nous prétendons ici que cette affaire n'est de guère moins considérable que la principale que vous traitez[2]. »

On aurait donc grand tort de négliger les intérêts commerciaux, si l'on veut bien comprendre la situation de la France pendant le conflit. La ruine du commerce hollandais eût entraîné, à cette date, celle du nôtre (si paradoxale que l'affirmation puisse paraître d'abord), et je ne doute point que Colbert lui-même n'ait approuvé que Louis XIV soutînt les Provinces-Unies. En tout cas, à la veille de la rupture, c'est d'une guerre commerciale que Lionne conçoit le plan, et il est curieux d'y trouver comme une première esquisse du blocus napoléonien. La France et les Provinces-Unies, écrit en effet le ministre, n'auront pas grand'peine à fermer la Méditerranée aux Anglais; or, « il est à remarquer que le plus grand trafic des Anglais est dans la Méditerranée et

1. Les trois lettres adressées à Comminges, *Angleterre*, 84.
2. *Ibid.*

que s'ils font chaque année, par exemple, un commerce de vingt millions au dehors, il y en a plus de quatorze dans cette seule mer par le débit de leurs manufactures et parce qu'ils en rapportent dans leur pays ». Le roi pourra, d'autre part, gagner les puissances du Nord et fermer aussi la Baltique; « et cette mer étant encore bouchée aux Anglais, comment pourraient-ils soutenir longtemps une guerre maritime et leurs autres navigations de commerce, la plupart des choses nécessaires pour la marine ne se pouvant tirer que du Nord ». Il s'ensuivra donc nécessairement, conclut Lionne, « que les draps d'Angleterre ni ses manufactures n'étant plus reçus en aucun endroit, les ouvriers ne pouvant subsister crieront à la faim et cela dans le temps où un peuple qui n'a pas accoutumé de rien payer sera surchargé et devra continuer à fournir des sommes immenses »[1]. Une crise économique obligera l'Angleterre à demander la paix.

M. Japikse note le moment où Louis XIV s'est décidé à la guerre et affirme avec raison que la mort du roi d'Espagne n'y fut pour rien. Mais il est possible, je crois, de préciser plus encore. Il faut remarquer tout d'abord que pas un mot dans la *Correspondance* n'autorise à croire que Louis XIV ait jamais songé à manquer de parole aux Hollandais. Il a longtemps espéré le maintien de la paix, puis un accommodement qui le tirerait d'embarras; il a tardé à intervenir tant qu'il en a trouvé des prétextes plausibles; mais c'est tout. Or, dès qu'on fut certain que la *célèbre ambassade* n'obtiendrait rien, que Charles II, retenu par l'opinion publique et par un parti puissant à la cour, ne ferait ni avances ni concessions, il devint évidemment impossible que le roi de France éludât encore les instances, chaque jour plus vives, de ses alliés. C'est alors que l'évêque de Munster se déclara contre eux et que Louis XIV se décida à les soutenir. Le 15 juillet, il annonce à ses ambassadeurs à Londres la prise d'armes de l'évêque, et, tout aussitôt, sa résolution d'envoyer vingt mille hommes contre lui[2]; le 23 juillet, il accorde une longue audience à Van Beuningen[3]; et, le 25, il expédie à Beaufort l'ordre de sai-

1. Lionne à Verneuil, Comminges et Courtin, 28 juillet 1665, *Ibid.* La lettre du ministre accompagnait une sorte d'instruction nouvelle envoyée par le roi aux ambassadeurs, en vue de la rupture désormais probable. Lionne, d'ailleurs, ne présente son plan de guerre que sous forme de menace, et préférerait encore la paix.

2. Lettre du roi aux ambassadeurs, *Ibid.*

3. « Le roi a assigné la journée de demain pour une longue audience que

sir et de conduire en France tous les vaisseaux anglais qu'il rencontrera, pour s'assurer, dit-il, qu'ils ne prêtent pas « des assistances aux corsaires avec lesquels je suis en guerre »[1]. Enfin, le 28 juillet, il signe de nouvelles instructions pour Verneuil, Comminges et Courtin et les prévient confidentiellement qu'il a résolu « de prêter la garantie aux Hollandais », après une dernière démarche, dont il ne peut guère espérer le succès[2]. En tout cas, le 4 septembre, il charge Colbert de Croissy, en vue de la guerre désormais certaine, d'une tournée d'inspection sur les côtes de Bretagne[3], et ce n'est que le 17 septembre que meurt le roi d'Espagne.

La guerre maritime entre l'Angleterre et la France dura plus d'un an et, pendant cette année entière, les deux flottes ne se rencontrèrent pas, la flotte française ne parvint même pas à rejoindre la flotte hollandaise. Aussi, bien des historiens ont-ils pensé et écrit que Louis XIV avait recommandé à Beaufort d'éviter la rencontre. En réalité, s'il n'y eut point combat naval, la raison en fut dans l'insuffisance des escadres françaises, dans les lenteurs de Beaufort, mais surtout dans une série d'hésitations et de contretemps. C'est l'avis de M. Japikse; c'était déjà, au XVIIIe siècle, celui de Boismêlé, dans son *Histoire générale de la marine*[4], et je voudrais ajouter quelques preuves à celles qu'ils en ont données.

M. Japikse cite, par exemple, d'après les *Œuvres de Louis XIV*, l'instruction du 16 octobre 1665, qui ordonne au duc de Beaufort de passer aussitôt de la Méditerranée dans l'Océan pour gagner la Manche; or, dans une lettre de même

M. Van Beuningen lui a demandée, après laquelle S. M. fait état de vous envoyer par un courrier exprès ses ordres précis... » Lionne aux ambassadeurs, 22 juillet 1665, *Ibid.*

1. *Ibid.*

2. C'est l'instruction citée plus haut.

3. L'ordre royal n'expliquait pas à Colbert, qui venait de présider les États de Bretagne, les raisons véritables de sa mission. Mais Lionne y joignait une lettre de même date où il lui annonçait en grand secret la résolution prise par le roi de rompre avec l'Angleterre « en cas qu'il ne voie pas jour de pouvoir bientôt porter les choses à un accommodement entre les deux nations, à quoi il y a très peu d'apparence... » Aff. étr. *France, Mémoires et Documents*, 415. — A la suite de sa mission sur les côtes de Bretagne, Colbert de Croissy rédigea un long et intéressant mémoire, qui nous a été conservé dans les Vc Colbert, vol. 291.

4. Paris, 1746, 2 vol. in-4°, t. II, p. 465 à 472.

date, Lionne prévoit que l'escadre devra d'abord se ravitailler à Toulon; mais il ajoute : « S. M. a estimé à propos de vous écrire à toutes fins la lettre ci-jointe, par laquelle elle vous témoigne (si vous avez été obligé de venir en Provence pour la raison indispensable que je viens de dire) combien il est important pour le bien de ses affaires que vous gagniez jusqu'aux moindres moments pour vous remettre promptement à la mer et exécuter ledit ordre de passer en Ponant[1]. » Cependant, l'escadre n'est pas prête et Beaufort reste plusieurs mois à Toulon; mais il reçoit ordre sur ordre de se hâter. M. Japikse cite ceux du 8 décembre 1665, du 5 et du 16 février 1666; on pourrait y ajouter les lettres du 22 mars et du 7 avril, que Louis XIV écrit à Beaufort pour le presser de rejoindre et de détruire l'escadre de Smith, qui croisait dans la Méditerranée[2]. Enfin, Beaufort met à la voile en avril et n'arrive qu'en août devant la Rochelle. Comment expliquer une navigation aussi lente? Tout simplement par le peu de vaisseaux dont il disposait. Colbert s'inquiète; il craint que la flotte anglaise, beaucoup plus nombreuse, ne surprenne Beaufort, ne l'oblige à un combat inégal et ne ruine en un jour la seule force navale qu'il soit encore parvenu à organiser. Or, en mai, Louis XIV apprend que la flotte hollandaise, malgré ses instances, ne prendra la mer que le 10 ou le 12 juin; dans l'intervalle, la flotte anglaise aura tout le temps d'attaquer Beaufort, s'il a déjà dépassé les côtes portugaises; et, d'autre part, une petite escadre française, qui conduit à Lisbonne Mlle de Nemours, fiancée au roi de Portugal, pourra bientôt, en se réunissant à la principale, rendre celle-ci plus capable de risquer un combat. De là l'ordre motivé que le roi envoie au duc, le 10 mai 1666, de demeurer quelque temps encore devant Lisbonne et d'éviter provisoirement la rencontre, « n'y ayant rien à présent de si grande conséquence pour le bien de mon service, ajoute Louis XIV, que la conservation de mes forces maritimes en leur entier »[3]. D'ailleurs, cette prudence indispensable et, sans nul doute, conseillée

1. *France, Mémoires et Documents*, 415.

2. Voir un canevas de la première lettre dans *Angleterre*, 88, et la minute de la seconde dans *France, Mémoires et Documents*, 415. Voir aussi, *Angleterre*, 88, une lettre du roi à M. de Tracy, gouverneur de la Nouvelle-France, pour lui permettre de conclure avec les colons anglais une convention de neutralité ou de leur déclarer la guerre. « J'estime, ajoute le roi, que ce dernier parti vaudrait bien mieux que l'autre... »

3. *Angleterre*, 88.

par Colbert[1], n'implique nullement que le roi, ni Colbert même, ait dès lors renoncé aux opérations de guerre. Le 9 juin, au contraire, Louis XIV écrit de nouveau à Beaufort de ne point perdre « une minute de temps » pour gagner Belle-Ile, dès que Mlle de Nemours sera en sûreté à Lisbonne et que les vaisseaux qui l'accompagnaient auront pu rallier le gros de l'escadre[2]. Puis, en août, lorsque la jonction semble possible entre la flotte française, arrivée en rade de la Rochelle, et la flotte hollandaise, prête à pénétrer dans la Manche, Colbert prépare, en vue de cette jonction, une nouvelle lettre, dont nous avons conservé une sorte de canevas autographe, et qui prouve assez qu'il prévoit et qu'il prépare une campagne navale effective[3]. Si la jonction ne s'est point faite, quoique Beaufort se fût un moment avancé jusqu'à Dieppe, c'est uniquement parce que la flotte hollandaise, affaiblie par les maladies, se réfugia dans les ports, si bien que Beaufort, isolé, dut se replier en hâte vers la Bretagne. En somme, si l'on néglige les incidents et les détails, l'explication de la campagne est très simple : la flotte hollandaise était dans la mer du Nord, la flotte française dans la Méditerranée, la flotte anglaise entre les deux, dans la Manche; la flotte française n'était point assez forte pour agir seule, elle ne pouvait que servir d'appoint à la flotte hollandaise; et les circonstances, non les volontés, ont empêché que les deux flottes aient pu se réunir à temps[4].

Les pourparlers officieux qui ont préparé la négociation de Bréda ont été brièvement indiqués par Mignet. M. Japikse ne s'y attarde pas. Ils sont pourtant instructifs, car les vraies intentions du roi y apparaissent très nettement. Louis XIV ne veut ni s'entendre avec les Anglais aux dépens et à l'insu de ses alliés ni même imposer à ceux-ci, fût-ce indirectement, les conditions de la paix : il se conforme aux obligations de son alliance. D'ailleurs,

1. A la fin d'une lettre du 21 mai, qui renouvelle à Beaufort l'ordre de se mettre « en lieu et en état de ne pouvoir être forcé à un combat », Lionne a mis la note suivante : « On apporta l'original de cette lettre tout dressé de chez M. Colbert et on en fit deux autres expéditions qu'il envoya lui-même, après toutefois qu'on en eut fait la lecture au roi. » *Ibid.*

2. Lettre du roi à Beaufort, 9 juin 1666, *France, Mémoires et Documents*, 415.

3. *France, Mémoires et Documents*, 920. Le projet de lettre est daté du 3 août 1666. On en trouvera le texte ci-dessous.

4. Depuis la composition de cet article, j'ai retrouvé par hasard une série de lettres de Beaufort au roi, écrites de juillet à septembre 1666, et qui confirment encore cette interprétation de la campagne. Aff. étr. *France, Petits fonds*, 1509.

il n'en cherche pas moins à conduire la négociation de telle sorte qu'elle puisse être la préface de cet accord intime avec Charles II, qu'il n'a pas cessé de souhaiter et qui lui devient plus indispensable quand il se décide à envahir la Flandre. Jusqu'au bout, il essaiera de se concilier l'Angleterre sans mécontenter la Hollande et de les gagner l'une et l'autre à ses projets de conquêtes ou de « les amuser par des offres de toutes sortes de négociations » jusqu'au jour où il n'aura plus à les craindre. Mais l'entreprise est impossible et le spectacle de son embarras croissant aide à mieux juger son attitude pendant le conflit anglo-hollandais, à mieux comprendre l'importance de cet incident dans le développement de la politique royale pendant les premières années du règne personnel. Dès 1665, il est visible que Louis XIV ne saura pas choisir entre l'Angleterre et la Hollande, ni sacrifier assez de ses ambitions pour que l'une ou que l'autre ait plus d'intérêt à l'aider qu'à le combattre. Et c'est pourquoi toute la souplesse de sa diplomatie et toute la force de ses armes ne parviendront à lui donner qu'une bien petite part des Pays-Bas.

G. Pagès.

APPENDICE.

Voici le texte du « projet de lettre » à Beaufort auquel j'ai fait allusion plus haut, et qui est tout entier de la main de Colbert. On sait qu'en 1666, Colbert n'était pas encore secrétaire d'État, et que la marine était rattachée au département de Hugues de Lionne. Mais Colbert préparait lui-même, ou faisait préparer par ses commis, les lettres à expédier et les envoyait ainsi, en projet, à Lionne, qui les faisait expédier.

Une lettre du Roy à M. le duc de Beaufort, en response de celle apportée par le sieur d'Estemare.

Luy tesmoigner satisfaction du bon estat auquel il l'a asseuré qu'estoit son armée, que c'est un effet des soins qu'il en a pris.

Que Sa Majesté a envoyé un courier exprès en Hollande pour donner advis aux Estats de son arrivée et examiner avec son ambassadeur et le sieur de Bellefonds, qu'elle y a envoyé exprès, ce qui est à faire pour la jonction.

Que la flotte d'Angleterre se trouvant à présent au Texel, et celle des Estats en Zélande, celle-cy se trouve en bonne disposition pour entrer

dans la Manche et venir joindre l'armée de Sa Majesté, et sy elle ne se trouve pas en estat toute entière de partir si promptement, que les Estats pourront prendre la résolution d'envoyer le plus grand nombre qu'ils pourront de leurs vaisseaux au devant de ladite armée ; en tous ces deux cas, il faut tenir l'armée de Sa Majesté en estat de partir au premier ordre qu'elle en recevra.

Cependant qu'il examine avec grand soin s'il ne peut pas faire advancer l'armée de Sa Majesté soit à Belle-Isle, soit à celle d'Ouessant, qu'il est certain qu'il seroit beaucoup plus advantageux qu'elle fust à cette dernière parce qu'elle seroit beaucoup plus en estat d'aller joindre ou la flotte ou les vaisseaux hollandais dès lors que l'on aura receu l'advis qu'ils seroient partis; mais, comme il n'y a rien de plus important que de tenir l'armée de Sa Majesté en seureté, soit pour les gros temps qui peuvent survenir, soit pour la mettre en estat de ne pouvoir estre forcée au combat par toute l'armée angloise sy elle venoit à luy tomber sur les bras avant la jonction et mesme d'establir les lieux et les postes où les vaisseaux de Sa Majesté se pourroient mettre, non seulement pour se joindre avec les Hollandois, mais mesme pour les désarmemens et les radoubs, Sa Majesté désire qu'il examine cette matière avec toute la circonspection possible, qu'il entende les plus anciens capitaines et les plus experts pilotes de l'armée, des Isles et de la Bretagne, et mesme avant que de prendre une dernière résolution Sa Majesté sera bien ayse d'apprendre les sentimens du sieur Duquesne et des autres officiers de l'escadre qui est allé en Portugal.

Qu'estant certain que l'armée de Sa Majesté seroit infiniment mieux postée à Brest qu'en Charente ou Seudre, et qu'il seroit encores très advantageux dans toute la suite de cette guerre qu'il se pust trouver des retraites seures dans les havres d'Aberverac [Aber-Vrach], rivière de Pointrieux [Pontrieux] ou autres lieux de la coste de Bretagne, il faudra donner sans difficulté la préférence à ces lieux là, pourveu qu'ils se trouvent aussy asseurez que les autres et que la difficulté des victuailles et des radoubs n'y rendent point les armemens impossibles.

Qu'estant certain que, si l'armée de Sa Majesté entre dans la Manche, il y aura un grand combat, il désire qu'il fasse bien connoistre à tous les officiers généraux, à tous les capitaines de vaisseaux et de bruslôts qu'elle s'attend, en une occasion si importante pour son service et pour la gloire de la nation, de recevoir des marques de leur valeur, de leur fermeté et de leur expérience et que, comme il ne se passera aucune action dans tout le règne de Sa Majesté si importante que celle-cy, ils doibvent estre asseurez qu'elle s'appliquera à bien connoistre toutes les belles actions qui auront esté faictes et à les récompenser [*un mot illisible*] suivant ce qu'elles mériteront.

Qu'il leur fasse bien connoistre à tous que la décision des combats de mer consiste à maintenir les vaisseaux fermes dans leurs postes, au prompt service de l'artillerie, à l'abordage et aux bruslôts, que ces quatre points ne peuvent estre assez fortement mis dans l'esprit de tous les officiers.

Qu'il dise à tous les capitaines de bruslôts que s'y aucun d'eulx fait quelque belle action en mettant le feu a quelqu'un des principaux vaisseaux des ennemis, Sa Majesté le récompensera de telle sorte qu'elle donnera envie à tous les autres de les imiter.

Qu'il prenne garde d'avoir de bons pilotes avant que d'entrer dans la Manche.

Sa Majesté attend les advis et les certificats de tous les officiers de marine concernant le salut des pavillons, estant une matière si importante et si délicate qu'il ne faut pas obmettre aucune des circonstances de ce qui s'est passé.

Je n'ai pas retrouvé la minute définitive de cette lettre; mais c'est le cas ordinaire pour tous les « projets de lettres » que Colbert transmettait à Lionne; celui-ci ne conservait, semble-t-il, dans ses propres archives, que le projet. Il faut remarquer aussi que les paragraphes 6, 7 et 8, où il est question d'un prochain combat naval, ont été barrés après coup. Peut-être les a-t-on supprimés quand le bruit se répandit, à peu près à ce moment-là, d'une rencontre entre les flottes hollandaise et anglaise. Il serait même possible, en ce cas, que la lettre n'eût pas été envoyée, si elle ne l'avait pas été déjà, et en tout cas, le 8 août suivant, Louis XIV écrivit à Beaufort de s'arrêter jusqu'à nouvel ordre, la défaite des Hollandais rendant la jonction plus difficile. Le projet de lettre n'en est pas moins caractéristique des intentions de Colbert, et vraisemblablement du roi, au moment où il fut écrit.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

L'ÉVASION ET LA MORT DE JAQUES CUER

D'APRÈS DES DOCUMANTS INÉDITS.

Mlle L. Guiraud a publié, il i a uit ans, un gros mémoire intitulé : *Jacques Cœur*[1]. S'apuyant surtout sur des documants inédits des archives du midi de la France et sur le *Journal* du procureur jénéral Jehan Dauvet, charjé de la vante des biens du célèbre arjantier de Charles VII, Mlle Guiraud a écrit un réqisitoire passioné contre le parvenu dont la fortune éclatante et trajiqe émerveilla et scandalisa la jénéracion qi vit la fin de la guère de Çant ans. An même tans paraissait le tome II de l'*Histoire de la marine française* de M. Charles de La Roncière, où les qinze pajes qi sont consacrées au rôle maritime et comercial de Jaques Cuer sont un véritable imne à la gloire de son nom et une exaltacion sans réserve de l'euvre rêvée et an partie aconplie par « le grand homme »[2]. Le contraste êt saisissant; il montre une fois de plus conbien il êt dificile d'écrire l'istoire objectivemant.

Je ne me propose point de faire ici la critiqe des santimants si oposés de Mlle Guiraud et de M. de La Roncière; mon titre le dit assés. Nos deus auteurs ont au moins ceci de comun, c'êt q'ils n'ajoutent rien, ni l'un ni l'autre, aus recherches de Pierre Clément[3] et de G. du Fresne de Beaucourt[4] an ce qi concerne les dernières anées de Jaques Cuer. L'obscurité qi se fait soudain sur sa destinée à partir du jour de sa condanacion solanèle (29 mai 1453) a qelqe chose de pénible et d'irritant, car, de l'aveu même de ceus qi le jujent

1. Dans les *Mém. de la Soc. archéol. de Montpellier*, 2e série, t. II (daté de 1900), p. 1-170.

2. Pajes 272-287.

3. *Jacques Cœur et Charles VII* (Paris, 1853; 2e éd. an 1863; éd. réduite an 1865 et 1874).

4. *Hist. de Charles VII*, t. V, p. 85-133; ce chapitre, intitulé *le Procès de Jacques Cœur*, a paru an même tans dans la *Revue des questions historiques*, anée 1890, p. 433-471.

sévèremant, Jaques Cuer reste une des figures les plus orijinales et les plus atachantes de notre istoire. Un eureus hasard m'ayant fait rancontrer qelqes documants inédits sur son évasion et sur sa mort, il me samble utile de les publier an dégajant au préalable toute la substance istoriqe q'ils ranferment. Ils sont loin de satisfaire toute notre curiosité, assurémant; mais c'êt qelqe chose cepandant qe de faire glisser un rayon de lumière dans les ténèbres. Ces documants sont de nature et de valeur diverses. L'un d'eus se résoudra même an un pur néant sous l'éfort de la critiqe; mais il an sortira au moins cète vérité, qi témoigne de la grandeur du personaje qi nous ocupe, c'êt q'à peine sorti de l'istoire, Jaques Cuer antra dans la léjande.

I.

Au momant où fut prononcé l'arêt qi le condanait au banissemant perpétuel et stipulait q'il tiendrait prison jusq'au paimant intégral des somes énormes q'on lui réclamait (çant mile écus à titre de restitucion et trois çants mile écus à titre d'amande profitable au roi), Jaques Cuer était détenu au château de Poitiers. « Quelques recherches que j'aie pû faire, dit Bonamy[1], je n'ai pû découvrir de quelle manière il étoit sorti de sa prison de Poitiers après sa condamnation; mais, enfin, il étoit encore au mois de janvier 1455 dans la ville de Beaucaire, où, suivant la relation de Jean de Village, il *s'étoit rendu en franchise dans le couvent des Cordeliers.* » Pierre Clément n'a pas été plus eureus qe Bonamy, et il le confesse an ces termes[2] : « Aucun document ne fait connaître ce qu'il était devenu depuis le jour où il avait fait amende honorable à Poitiers. Était-il resté enfermé dans le château de cette ville? Avait-il été de nouveau transféré à Lusignan ou dans une autre prison? Rien ne l'indique. Quelle que fût cette prison, il parvint à se sauver et il se dirigea vers la Provence. Arrivé à Beaucaire, il fut reconnu et se réfugia dans un couvent de Cordeliers. »

Le *Journal* du procureur jénéral Jehan Dauvet aurait pu ranseigner plus exactemant Pierre Clément, qi l'a parcouru et an a publié des extraits, mais qi ne sanble pas l'avoir lu atantivemant d'un bout à l'autre. Nous savons, grâce à Dauvet, qe Jaques Cuer était toujours prisonier à Poitiers quand il réussit à s'évader, et qe son évasion ut lieu dans les derniers jours d'octobre 1454 : cète grave nouvèle parvint à Lyon le 29 octobre, le jour même où Dauvet arivait

1. *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XX, p. 529.
2. *Jacques Cœur et Charles VII*, 2e éd. (1863), t. II, p. 191.

dans cète vile, venant de Montpellier. Trois jours après, Dauvet aprenait qe le prisonier était retrouvé. Où? Il ne le dit pas, mais nous le saurons par ailleurs. Écoutons d'abord son témoignaje, qi n'a pas été publié jusq'ici[1] :

Et incontinant que je fu arrivé, receu lectres du Roy faisans mencion que Jacques Cuer estoit eschappé du chastel de Poictiers, ou il estoit prisonnier; et me mandoit le Roy bien expressement que je fisse toute diligence d'envoyer par tous les pors et passaiges de par deça et que je fisse serchier et enquerir partout savoir se je pourroie savoir ne oyr nouvelles dudit Cuer. Et lors escripvy et envoié messagiers en Languedoc, an Prouvanse, a Mascon, a Chalon et ailleurs et es pors et passaiges de Lionnois; et a ce faire vacqué ledit xxixe et le xxxe et le xxxie jours dudit mois; et le samedi premier joûr de novembre, feste de Toussains, eu nouveles que ledit Cuer estoit trouvé[2].

Si Du Fresne de Beaucourt n'a pas cité cet intéressant passaje du *Journal* de Dauvet, une source inutilisée par ses devanciers, le sisième conte du receveur de Languedoïl, Mathieu Beauvarlet, lui a permis de sèrer la vérité de très près. Voici ce q'il écrit : « L'exargentier du Roi tenait prison au château de Poitiers. Il y resta jusqu'au mois d'octobre 1454, époque où il réussit à s'évader. Il se rendit dans un couvent situé près de Montmorillon, mais il n'y resta pas longtemps[3]. » Et l'istorien de Charles VII cite an note deus extraits qe je reproduis tels q'il les done :

Hugues de Pendran[4], escuyer, xxvii l. x s. en faveur des nouvelles qu'il luy a apportées de la prise de Jacques Cuer, lequel s'estoit eschappé du chastel de Poitiers, ou il estoit retenu prisonnier, 27 octobre 1454. (Cabinet des titres, 685, fol. 181.)

Messire Jehan le Damoisel, chevalier, conseiller au Parlement, xxiii l. pour avoir esté de Melun[5] au lieu de Burat (?), près Montmorillon, devers Jacques Cuer, estant illec en franchise, pour luy dire et remonstrer aucunes choses. (Ibid., fol. 181 v°.)

Pour idantifier la localité où Jaques Cuer a trouvé asile au sortir de la prison de Poitiers, il ne faut pas faire fond sur la lecture de Du Fresne de Beaucourt : le manuscrit porte clairemant un D inicial et non un B; qant à la désinance, qi n'êt pas très nète, èle êt plutôt

1. Cète citacion fait exactement suite à cèle qu'on peut lire dans L. Guiraud, p. 2, n. 1.

2. Arch. nac., KK 328, fol. ix^xx xiii v°.

3. *Hist. de Charles VII*, t. V, p. 130.

4. Le manuscrit cité porte, avec raison : *Pindray;* c'êt le nom d'une comune du canton de Montmorillon, jadis siège d'un fief avec justice.

5. Faute d'inpression pour *Mehun*, cela va sans dire.

an *-et* q'an *-at*. Mètons q'il i ait *Duret :* cela n'angaje qe Caille du Fourny, dont l'admirable zèle nous a conservé, dans le manuscrit de la Bibliotèqe nacionale utilisé par Du Fresne de Beaucourt (auj. coté *français* 32511), la substance d'un grand nonbre de documants financiers détruits depuis, mais qi n'était pas un paléografe inpeccable. La vraie leçon êt : *Dunet*, forme qi figure dans le documant inédit publié plus loin in extenso et relatif à la segonde étape du fugitif, « cum ipse Jacobus ab ecclesia de *Dunet*, in qua franchisiam tenebat, evaserat ». Dunet êt une comune minuscule du canton de Saint-Benoît-du-Sault, arondissemant du Blanc (404 abitants, dont 105 seulemant aglomérés au chef-lieu, an 1901), située à qelqe trante kilomètres, à vol d'oiseau, de Montmorillon. L'église de Dunet était une dépandance, avec titre de prieuré, de la célèbre abayie de Saint-Marcial de Limoges et était èle même dédiée au patron par excèlance du Limousin, saint Marcial. Cète circonstance, qe l'on ne saurait mètre an doute[1], interdisait aus ajants de Charles VII tout espoir de violer le droit de franchise de l'église de Dunet, et l'on s'expliqe qe le gouvernemant ait charjé un conseiller au Parlemant de se randre auprès de Jaques Cuer pour parlemanter avec luï et l'amener à se randre de bone grâce. La tentative ne réussit pas; le messajer qi avait aporté à la cour la nouvèle que Jaques Cuer était « pris », le 27 octobre, causa dans l'antouraje royal une joie éfémère. Tronpant la surveillance q'on organisa probablemant autour de lui, le « réfugié » réussit à gagner Limoges, où il trouva un asile non moins inviolable dans le couvant des Jacobins.

II.

Le couvant des Jacobins n'était pas situé dans l'enceinte même du château de Limoges[2], mais an dehors de la porte Manigne, au bout

1. M. Eug. Hubert, dans son *Dict. hist., géogr. et stat. de l'Indre* (Paris, 1889), p. 69, se borne à dire q'il i avait à Dunet un prieuré de Saint-Martial. M. Ch. de Lasteyrie, dans sa monografie intitulée : *l'Abbaye de Saint-Martial de Limoges* (Paris, 1901), ne mancione pas Dunet parmi les prieurés de Saint-Marcial de Limoges ; en revanche, il consacre une notice (p. 370) à *Dun-sur-Auron* (jadis *Dun-le-Roi*), arr. de Saint-Amand, q'il idantifie, à la suite de son père et d'autres érudits, avec le *Dunus* qi fut doné à l'abayie limousine dès le milieu du xe siècle. An réalité, ce *Dunus* n'êt pas *Dun-sur-Auron*, mais *Dunet*, dont le nom primitif êt *Dun*, abréjé depuis an *Dunet* pour le distinguer d'omonimes plus ou moins inportants, tels qe *Dun-sur-Auron*, *Dun-le-Poëlier* (ar. d'Issoudun) et *Dun-le-Palleteau* (ar. de Guéret).

2. On sait qe Limoges formait deus aglomèracions distinctes et indépandantes : le *château*, ou vile proprement dite, et la *cité*. Le château, avec ses faubourgs, était la plus inportante de beaucoup.

du faubourg du même nom[1], où il couvrait une grande partie du coteau qi domine la Vienne et le pont Saint-Marcial[2]. Jaques Cuer avait il des intellijances particulières avec les relijieus de l'ordre de saint Dominique, ou êt ce une nécessité de hasard qi le contreignit à se randre dans leur couvant pour échaper à la justice royale? Aucun documant positif ne nous ranseigne à cet égard; tout au plus qelqes conjectures sont èles permises. Le fait q'après s'être échapé de sa prison de Poitiers il s'était mis an franchise à Dunet montre bien qe le fujitif avait come objectif de gâgner le plus directemant possible la réjion du sud-est pour franchir le Rhône et ateindre la tère d'Anpire, où son neveu, Jehan de Village, avait assés d'influance pour le mètre définitivemant à l'abri de ses ènemis. S'il avait persisté dans cète idée, il lui aurait falu traverser la Marche et l'Auvergne. Il êt à croire qe son séjour forcé à Dunet, dépandance de Saint-Marcial de Limoges, ut come conséqance de modifier son projet primitif an lui rapelant qe Limoges, un peu an dehors de sa route directe, pouvait être une étape précieuse pour lui. Naguère, il avait u la joie de voir son fis Henri nomé doyen de la catédrale de cète vile par une partie du chapitre. D'autre part, ce qe les istoriens ont omis de signaler jusq'ici, il i avait à Limoges un personaje influant avec leqel Jaques Cuer était depuis longtans an relacion d'afaires, et dont l'influence s'était précisémant antremise pour pousser la candidature de Henri Cuer à la dignité de doyen qe lui disputait Jehan Barton, futur successeur de l'évêqe Pierre de Montbrun. Ce personaje était Jehan Quercin, élu du Haut Limousin, garde du seau royal au bailliage de Limoges, un des manbres les plus remuants de la bourgeoisie. Quercin était an conte courant avec Jaques Cuer et lui devait des somes importantes[3]. Pandant son séjour aus Jacobins, Jaques Cuer reçut la visite de son ancien cor-

1. Ce nom de *Manigne*, qi subsiste ancore aujourdui à Limoges, êt une déformacion de *Magnenie*, forme francisée de *Manhania*, dérivé du substantif *manhan*, qi correspond à l'ancien français *magnien*, chaudronier.

2. Voir P. Ducourtieux, *Limoges d'après ses anciens plans*, dans le *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Limousin*, t. XXXI (1883), p. 223 et 270. — La chapèle des Jacobins (place du même nom) sert aujourdui d'église paroissiale (Sainte-Marie); les bâtimants du couvant sont utilisés par l'autorité militaire come magasins à fouraje, manutancion, etc.

3. Je reviendrai ailleurs sur les relacions comerciales et autres de Jehan Quercin avec Jaques Cuer; je ne retiens ici qe ce qi concerne l'évasion du prisonier. A noter que le nom de l'élu de Limoges est idantique a celui de la province de *Quercy* et se présante dans les documants du tans sous les formes *Quercin*, *Quercy*, *Carsy*, etc. Je m'an tiens à la forme qu'il amploie lui même dans plusieurs signatures autografes qi se trouvent dans le manuscrit de la Bibl. nac. coté : franç. 23902.

respondant resté son débiteur : le fait êt avéré. De là à suposer qe Jehan Quercin ait pu fournir à Jaques Cuer les moyens de s'échaper, il n'i a pas loin. Toujours êt il qu'à Limoges come à Dunet, Jaques Cuer réussit à dépister la police royale et q'il finit par gagner Beaucaire, où il ariva vers le 12 février 1455, et se mit en franchise dans le couvant des Cordeliers[1]. On sait comant, par un audacieus coup de main, Jehan de Village réussit à l'anlever du couvant et à le transporter à Port-de-Bouc, puis à Nice, où il l'ambarqa pour Pise; de Pise, Jaques Cuer gagna Rome par la voie de tère[2].

III.

De Limoges à Beaucaire la route êt longue. Qel fut l'itinéraire suivi par notre fugitif? Cète fuite antourée de mistère a laissé un curieus éco dans les plaidoiries du Parlemant de Paris; il êt utile de l'an faire sortir, ne fût ce qe pour montrer avec qèle facilité la léjande s'introduit dans l'istoire.

Au mois de janvier 1473, le chapitre de la catédrale de Lyon plaidait au sujet d'un de ses dignitaires arêté par les oficiers royaus dans des condicions tèles que cète arestacion constituait, d'après son avocat, une violacion du privilèje d'immunité. Voici un passaje du plaidoyer qe l'avocat, Me Nanterre, prononça dans l'audiance du 14 janvier :

Nanterre, pour chappitre de Lion, dit qu'ilz ont privilege et si est

1. Extrait du *Journal* du procureur Dauvet : « Le ximo jour dud. mois [de fevrier], receu [a Lion] lectres du Roy faisant mencion de l'eschapement et fuite de Jacques [Cuer] de l'eglise et franchise ou il estoit, et m'escripvoit le Roi faire diligence de querir et serchier partout se on le pourroit trouver et le faire arrester et constituer prisonnier. Et incontinent envoié garder tous les ports et passaiges de ce païs et escripvy a Monsr le prevost, Messire Tanguy, et ailleurs en Languedoc que on fist diligence. Et tantost après, oy nouvelles qu'il estoit a Beaucaire » (Arch. nac., KK 328, fol. ij^c xlij v°). Du Fresne de Beaucourt a doné des extraits de ce passaje du *Journal* de Dauvet (*Hist. de Charles VII*, t. V, p. 130-131, avec indicacion fautive du folio); mais c'êt par erreur q'il dit qe Dauvet était ocupé, le 11 février, a visiter les mines de Jaques Cuer an Forez.

2. Ces faits sont conus an détail par les lètres de rémission acordées deus ans plus tard à Jehan de Village par Charles VII (Saint-Priest, an Daufiné, février 1457, nouv. stile), lètres publiées dans P. Clément, *Jacques Cœur et Charles VII*, éd. de 1863, t. II, p. 325 et suiv. Quant à la lètre close de Jaques Cuer à Jehan de Village publiée par le même érudit (*Ibid.*, t. II, p. 192 et suiv.), c'êt un document apocrife, qe Du Fresne de Beaucourt a reconu pour tel et dont il êt fâcheus qe Mrs L. Guiraud et M. Ch. de La Roncière aient cru devoir faire état. P. Clément s'êt d'ailleurs trompé d'un an sur la date à laquèle J. Cuer se trouvait à Beaucaire : c'êt an février *1455* et non *1456* q'ut lieu le coup de main libérateur de Jehan de Village.

fondé de droit commun, et selon droit, y a XL pas d'immunité a l'entour de l'eglise, ou est comprins le cloistre et les maisons des chanoines, et toutteffois que aucuns ont eu refuge a l'eglise ou au cloistre[1], et on en a voulu fere extraction, l'eglise en a esté restituee et sont demourez aud. lieu d'immunité. Dit que Dargouges[2] et Jaques Cueur, qui est[oient] chargez de crime de leze majesté, ne furent extraitz, mais fut dit qu'ilz demourroient en l'immunité; pareillement de Mariette[3], du chastellain de Mirebeau[4] et d'un nommé Fortuné[5] et autres plus[rs] qui ont esté extraictz ont esté reintegrez[6].

Il i a là, come on voit, une afirmacion très catégorique : Jaques Cuer, réclamé par la justice royale, aurait été couvert par le bénéfice d'immunité de la catédrale et du cloître de Lyon. Le procureur du roi, par la bouche de Me Ganay, ne s'inscrivit pas an faus contre le fait lui même, il se contanta d'invoqer des faits contraires pour montrer qe la jurisprudance n'était pas fixée. Voici ses propres termes : « Et ce n'y fait riens, dire que Ja. Cueur et autres n'ont esté extraictz, car est vray que Bezon extrahit un crimineulz, et le print sur l'autel en l'eglise en ceste vile[7]. »

Malgré les textes qe je viens de citer, on peut hardimant afirmer qe Jaques Cuer n'a pas séjourné an franchise à Lyon. Les rejistres capitulaires de la catédrale de Lyon sont conservés pour les anées 1454 et 1455. Mon confrère M. Georges Guigue, archiviste du Rhône, les a dépouillés, sur ma demande; il n'i a pas trouvé trace de négociacions antre les oficiers royaus et le chapitre relativemant à Jaques Cuer. Dira-t-on qe le silance de ces rejistres n'êt pas un argumant sans répliqe? Je le veus bien. Mais la présance à Lyon, le 11 février 1455, du procureur jénéral Dauvet, et les termes dans lesqels son *Journal* parle de la fuite de Jaques Cuer excluent absolumant la possibilité du fait invoqé, dis-uit ans plus tard, par l'avocat Nanterre. Donc, il êt manifeste qe déja sous Louis XI, sinon plus tôt, la léjande s'était doné carière au sujet de l'arjantier de Charles VII, et qe le

1. Le ms. porte *clochr*, qi doit se lire *clochier*, c'êt à dire « clocher »; je crois que le scribe a u une distraccion et je corije an conséqance.

2. Je n'ai aucun renseignemant sur ce personaje, qi apartenait vraisanblablemant à la famille touranjèle de ce nom.

3. Sur ce Mariette, qi jouit réèlement de la franchise du cloitre Saint-Jehan de Lyon et qi réussit à s'évader, voir Du Fresne de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. IV, p. 211.

4. Ce n'êt pas le châtelain de Miribel, mais son frère, qi se réfugia, an novanbre 1454, à la catédrale (comunicacion de M. Georges Guigue, archiviste du Rhône).

5. Je ne sais rien sur ce Fortuné.

6. Arch. nac., rej. du Parlemant, X[1a] 4814, à la date.

7. Même rejistre, même date.

chapitre de Lyon avait conplaisamant acueilli une tradicion mansonjère qi relevait singulièremant le prestije de son privilèje d'immunité.

IV.

Revenons à Limoges et à Jehan Quercin. Le mistérieus épisode du passaje de Jaques Cuer à Limojes, à la fin de 1454 ou au comancemant de 1455, finit par transpirer, et la part q'i avaient prise Jehan Quercin et d'autres bourjois de la vile faillit leur coûter cher. Jehan Quercin fut arêté par Antoine de Salignac, seigneur de Magnac[1], et amené prisonier à la cour. Parmi les autres bourjois compromis, nous conaissons les noms de Matieu et de James Benoist, parants de Quercin[2]. Furent ils égalemant mis an prison? C'êt fort probable, bien qe nous n'an ayons pas la preuve. A la fin de septanbre 1456, le roi noma une comission extraordinaire charjée d'instruire leur procès. Èle se conposait des comissaires suivants : Jehan Dauvet, procureur jénéral, Lorens Patarin, Pierre de Ligonne, Pierre Granier et Jehan Bezon. Les comissaires, moins Bezon, conférèrent ansanble, à Bourges, le 7 et le 8 octobre, et Jehan Dauvet se charja d'écrire au roi ce qi fut décidé dans cète conférance[3]. Finalemant, la conaissance de l'afaire fut dévolue au Parlemant de Paris, qi ne la prit pas au trajiqe. Jehan Quercin fut relaxé an donant caucion de conparaître an persone à jour dit, et il êt à croire q'il an fut de même de ses coacusés. Quercin conparut éfectivemant devant le Parlemant; puis son procès traina an longueur. Antoine de Salignac ayant fait saisir ses biens pour rantrer dans les frais q'il prétandait avoir faits an procédant à son arestacion, le Parlemant intervint an faveur de l'acusé et, par lètres du 10 septembre 1457, il fit défanse à Salignac de poursuivre Quercin tant qe l'afaire serait pandante. Ce sont ces lètres, dont on trouvera le texte à l'Appendice (pièce II), qi nous ont révélé les détails qe nous venons de doner sur ce curieus épisode du passaje de Jaques Cuer à Limoges. Il faut i joindre l'extrait du *Jour-*

1. Auj. Magnac-Bourg, cant. de Saint-Germain-les-Belles, ar. de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

2. Sur la paranté des Quercin et des Benoist, voir le *Livre de raison d'Étienne Benoist*, par L. Guibert, dans le *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Limousin*, t. XXIX (1881), p. 305 et 306.

3. Le 12 mars 1457 (nouv. stile), Dauvet, étant à Saint-Pourçain, écrit dans son *Journal* : « ... Et pour ce que je m'en voiz presentement a Lymoges par l'ordonnance du Roy et que je ne sçay quand je pourré estre de retour... » (Arch. nac., KK 328, fol. v^c vij). Il êt probable qe ce voyaje se ratache au procès de Jehan Quercin.

nal de Jehan Dauvet, dont nous avons aussi fait mancion, et qe nous publions égalemant dans l'Appendice (pièce I).

Par le fait même de son anprisonemant, Jehan Quercin s'était trouvé dans l'inpossibilité de s'aqiter de ses fonccions d'élu du Haut Limousin. Le 27 octobre 1456, par lètres datées de Vienne, Charles VII dona comission à Antoine de Salignac pour procéder, de concert avec l'autre élu, Baltazar du Peyrat, à l'assiète de l'inpôt des jans d'armes et autres inpôts royaus accessoires pour l'anée financière 1457 sur le Haut Limousin et sur le payis de Franc-Aleu[1]. Mais, l'oraje passé, nous voyons, dès le comancemant de l'anée 1458, Jehan Quercin reprandre l'exercice de ses fonccions d'élu q'il exerçait ancore an 1477, et q'il conserva probablemant jusq'à sa mort, dont on ignore la date précise[2].

V.

C'êt, come on sait, à Bonamy qe revient le mérite d'avoir dissipé la léjande qi avait cours sur le prétandu établissemant de Jaques Cuer dans l'île de Chipre[3]. Depuis, persone n'a produit de documant nouveau sur les derniers momants de l'arjantier. La rémission acordée par Charles VII à Jehan de Village, datée de février 1457 (n. st.), ne laisse aucun doute sur la mort de Jaques Cuer à cete date, puisq'èle le qalifie de « feu »[4]. D'autre part, l'obituaire de la catédrale de Bourges place son décès au 25 novanbre, sans indicacion d'anée[5]; cète date de jour doit être exacte. Bien qe les obituaires, come l'a montré Auguste Molinier[6], soient parfois sujets à caucion, le doute ne me parait pas de mise ici.

On ne peut ésiter pour le millésime q'antre 1455 et 1456. Nous savons qe Jaques Cuer était arivé à Rome dès les premiers jours de

1. Bibl. nac., franç. 29096, doss. *Salignac* (n° 58153), p. 23, 24, 27, 35 et 47. — L'assiète faite par Salignac et du Peyrat nous a été conservée (Bibl. nac., franç. 23902, fol. 167-188).

2. Bibl. nac., franç. 23902, fol. 151 et suiv., 189 et suiv., 206 et suiv., 255 et suiv., 278 et suiv., 290 et suiv., 304 et suiv. — C'êt le même Jehan Quercin qi était, le 8 janvier 1461, garde du seau royal au bailliage de Limoges et qi, an cète qualité, vidima les lètres de nominacion du poète Henri Baude come élu du Bas Limousin q'a publiées Jules Quicherat (*les Vers de maître Henri Baude*, p. 110; Quicherat, ayant lu *Guercini* au lieu de *Quercini*, apèle le garde du seau « Jean Guercins »).

3. *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XX, p. 509-534, spécialemant p. 526 et suiv.

4. P. Clément, t. II, p. 325.

5. Cet obituaire, conu de Bonamy et des istoriens plus réçants, se trouve aujourdui à la Bibliotèqe nacionale, nouv. acq. lat. 1415.

6. *Les Obituaires français au moyen âge*, p. 79 et 105.

mars au plus tard[1]. A qel momant précis qita-t-il cète vile pour aler prandre part à l'expédicion navale organisée par le pape Calliste III contre les Turcs, et à qel titre au juste fit il partie de cète expédicion? Si les archives pontificales ranferment qelqe documant sur ce point, il n'a pas ancore été produit. Thomas Basin raconte qe le pape Nicolas V mit Jaques Cuer à la tête de qelqes galères q'il avait armées contre les Infidèles[2] : il va de soi q'il i a là une confusion antre Nicolas V, mort le 24 mars 1455, et son successeur, Calliste III, élu le 8 avril suivant. L'obituaire de Bourges qalifie Jaques Cuer de « Ecclesie capitaneus generalis contra Infideles ». Il i a probablement là un grossissemant du rôle de notre personaje qi tient de la léjande. Selon toute vraisanblance, Jaques Cuer dut se joindre à l'escadre qe le pape avait placée sous les ordres souverains du patriarche d'Aquilée, Ludovico Scarampo, le 17 déçanbre 1455, et qi ne prit la mer, à Cività-Vecchia, qe dans les premiers jours de mai 1456[3]. Par suite, son décès ne peut s'être produit q'à la date du 25 novanbre 1456.

Dans des lètres du 5 oût 1457, par les qèles Charles VII restitue aus anfants de Jaques Cuer et à Guillaume de Varie qelqes débris de la fortune de son arjantier, le roi de France s'exprime an ces termes : « Comme ... soit ainsi que, puis nagueres, nostre amé et feal conseiller l'arcevesque de Bourges et autres enfans dudict Jaques Cueur et aussi Guillaume de Varie, l'un de ses principaux facteurs et serviteurs, ... se soient tirez devers nous et nous aient faict remonstrer que ledict feu Jacques Cueur, qui s'estoit durant son arrest eschappé de nos prisons, est, depuis nagueres, allé de vie à trepassement, exposant sa personne a l'encontre des ennemis de la foy catholique, et que, a la fin de ses jours, il nous avoit recommandé ses dicts enfans a ce que nostre plaisir fu[s]t leur donner aucune chase afin qu'ils peussent, mesmement ceux qui sont seculiers, hon-

1. Déclaracion an faveur de Jaques Cuer émanée du pape Nicolas V, le 16 mars 1455, où on lit : « Quia dudum intelleximus et nunc attentius recordamur propter adventum argentarii Francie, qui novissime, ut accepimus, ad Urbem applicuit... » (*Thomas Basin*, éd. J. Quicherat, t. IV, p. 347).

2. Éd. J. Quicherat, t. I, p. 315-316.

3. Alberto Guglielmotti, *Storia della marina pontificia* (Roma, 1856), t. I, p. 409 et suiv. — Remarqons cepandant qe le fait qe Jaques Cuer aurait u un comandemant distinct parait résulter des termes dont se sert la chancèlerie royale dans les lètres de rémission accordées, an février 1457, à la veuve de Guillaume Gimart, serviteur de Jaques Cuer, tué dans l'expédicion contre les Infidèles. « Ledit feu Gimart s'en ala avec ledit Jacques Cuer, son maistre, qui avoit charge de certain navire d'armee de par nostre Saint Pere pour aler a l'encontre des ennemis de la foy » (L. Guiraud, *mém. cit.*, p. 81).

nestement vivre sans necessité[1]. » Dans ces détails touchants, fournis par la famille èle même à la chancèlerie royale, il n'êt pas qestion du lieu précis où mourut l'arjantier, au cours de son expédicion contre les Infidèles. On sait, depuis les recherches de Bonamy, qe c'êt à l'istorien de Louis XII, Jehan d'Auton, — c'êt à dire à un témoignaje postérieur d'anviron cinqante ans, — q'il faut demander ce détail si intéressant. Je rapèle les termes mêmes dont s'êt servi Jehan d'Auton, au milieu du récit d'une expédicion française à l'île de Métélin, an 1501 :

Dont ainsi le firent, et adresserent vers l'isle de Syo, laquelle aborderent par bon vent... Six jours entiers y demoureren, pendant lequel temps moururent ....., lesquelz furent enterrez dedans l'eglise des Cordelliers de Syo et sollempnellement serviz; auquel lieu est pareillement ensepulturé feu Jacques Cueur dedanz le milieu du cueur de ladite eglize[2].

Qe vaut le ranseignemant fourni an passant par Jehan d'Auton, leqel n'était même pas né au momant où Jaques Cuer termina sa carière an Oriant? Persone ne sanble se l'être demandé sérieusemant[3]. Et, pourtant, nous possédons un témoignaje contradictoire, émané d'un istorien beaucoup plus ancien et qe nous pourions croire, à première vue, avoir été mieus informé : je veus parler de Georges Chastellain, mort, come on sait, an 1475. Dans le *Temple de Bocace*, où Chastellain a inséré un portrait si intéressant de l'arjantier de Charles VII, on lit la frase suivante :

Après longue prison tenue en grant amertume de cœur, enfin trouva

1. P. Clément, t. II, p. 350. Le texte de P. Clément n'êt pas très exact; mon extrait êt emprunté directement à l'un des manuscrits du procès de J. Cuer, celui qi porte, à la Bibliotèqe nacionale, la cote : fr. 3868, fol. 99.

2. Éd. de Maulde, t. II, p. 196. L'éditeur a u la fâcheuse idée de commanter ce texte par une note ainsi conçue : « J. Cœur, banni et dépouillé en France, *alla fonder une grosse maison de commerce dans l'île de Chio*, où il mourut. »

3. Pour rehausser la valeur du témoignage de Jehan d'Auton, P. Clément s'exprime en ces termes : « Je remarque que les lettres de rémission délivrées par Charles VII en faveur de Jean de Village, au mois de février 1456, sont contresignées par diverses personnes, au nombre desquelles figure messire Jean d'Auton; c'était peut-être le père ou un oncle de l'historien » (*Jacques Cœur et Charles VII*, t. II, p. 201). An réalité, les lettres en qestion sont ainsi contresignées : « Par le Roy, l'evesque de Coustances, le comte de Dunois, messire *Jean d'Aulon*, maistres Estienne Chevalier, Pierre Doriole et autres presens. » Il s'ajit du célèbre écuyer de la Pucèle d'Orléans, et non d'un manbre qelconqe de la famille de Jehan d'Auton. Lorsqe Bonamy dit de Jehan d'Auton q'il « avoit vécu avec les enfans de Jacques Cœur » (*mém. cité*, p. 532), il antant sinplemant par là q'il était leur contanporain.

voie de soy embler par nuit, et se despaysa la ou en querant ses adventures soubs escarsse nouvelle fortune, mourut *en Roddes,* exillé du ventre de son honneur, le royaume françois, a qui avoit fait tant de glorieux services[1].

Qui croire? Jaques Cuer êt il mort à Rhodes ou à Chio? Faut il chercher à concilier nos deus sources diverjantes an suposant q'il êt mort à Rhodes et q'on a transporté son cors à Chio pour lui doner la sépulture, contrairemant à toute vraisanblance? Un documant antérieur à la mort de Chastellain va nous tirer d'anbaras et élucider définitivemant ce point d'istoire.

An 1469, sinon un peu plus tôt, trois marchands de Gênes, qe les documants français noment Arnaud Gentil, Bénédict Spinal et Bartèlemi Spinal (ces deus derniers étaient évidamant des *Spinola*, famille génoise bien conue), vinrent s'établir à Paris, où, malgré mile dificultés, ils réussirent à ouvrir une boutique de vante au détail. On leur fit procès sur procès, et, par parantèse, je recomande la publication intégrale du dossier de l'afaire à qi an aura le loisir : l'istoire du comerce parisien trouvera là une documantacion de première inportance. Je ne retiens ici qe ce qi touche à mon sujet. Sur apel, le procès vint au Parlemant, où il fut plaidé, an matinée, à partir du 13 février 1470 (n. st.) : les Génois avaient pour avocat Me Breban; le prévôt des marchands et les échevins de Paris, Me Lecoq; la corporacion des merciers et drapiers de Paris, Me Michon. M. Charles de La Roncière a dit de Jaques Cuer q'il avait « redressé l'axe commercial du monde »; Me Lecoq, dont le stile êt moins jéométriqe, était hanté par des idées analogues à cèles de M. de La Roncière. Ayant à plaider une afaire comerciale, il ne manqa pas de faire intervenir le grand nom de Jaques Cuer pour le jeter dans les plateaus de la balance, et il présanta les adversaires de ses cliants come les continuateurs de l'euvre néfaste d'Otto Castellani et de tous les ènemis de la prospérité comerciale de la France qe Jaques Cuer avait portée à un si haut degré. Me Breban, dans une répliqe pleine de bons sans, après avoir déclaré qu'il ignorait les méfaits d'Otto Castellani et qe les Génois, an tout cas, n'i étaient pour rien, protesta contre l'opinion qi représantait les conpatriotes de ses cliants come les ènemis de Jaques Cuer. A l'apui de sa manière de voir, il cita ce fait (évidamant fourni par ses cliants, et dont il êt à peine besoin de souligner l'intérêt), qe les Génois « firent autant de honneur à Jaques Cuer comme s'il eust esté des plus grans

1. *Œuvres de Georges Chastellain*, publ. par Kervyn de Lettenhove, t. VI (1865), p. 92. — Le passage êt cité par P. Clément dans son introduccion (p. XXII), mais il n'an êt plus qestion dans le livre lui-même.

de Jannes, *quand il mourut à Sif* »[1]. Malgré l'étranjeté de la grafle, *Sif* ne peut être que Chio, dont le nom êt écrit *Syo* par Jehan d'Auton. On sait que l'île de Chio apartenait à cète époqe aus Génois, qi s'i maintinrent jusq'an 1566. Le témoignaje de Me Breban et celui de Jehan d'Auton se complétant et se fortiflant l'un l'autre, nous pouvons afirmer qe Chastellain était mal informé et qe Jaques Cuer êt mort non à Rhodes, mais à Chio.

Antoine THOMAS.

APPENDICE.

I.

Bourges, 7-8 octobre 1456.

Extrait du *Journal* du procureur jénéral Jehan Dauvet, charjé de l'exécucion de l'arêt randu contre Jaques Cuer.

Les vije et viije jours dud. mois [octobre 1456, à Bourges], maistre Lorens Patarin, Pierres de Ligonne, Pierre Granier et moy avons conferé ensemble sur certaine commision que le Roy avoit envoyée aux dessud., a maistre Jehan Bezon et a moy, touchant le jugement de Jehan Quercy, Mathieu et James Benoist et autres qui sont accusez d'avoir recellé et favorisé Jacques Cuer et Guillaume de Varie; aussy ay vacqué a escripre au Roy de ceste matiere et d'autres choses touchant le fait de ma commission principalle de l'execucion de l'arrest dud. Jacques Cuer.

(Arch. nac., KK 328, fol. iiijc vo.)

II.

Paris, 10 septanbre 1457.

Mandemant du Parlemant de Paris faisant défanse à Antoine de Salignac, seigneur de Magnac, de poursuivre Jehan Quercin tant qe le procès dudit Jehan Quercin, acusé d'avoir favorisé la fuite de Jaques Cuer, sera pandant devant la cour.

Karolus, etc., primo Parlamenti nostri hostiario vel servienti nostro super hoc requirendo, salutem. Johannes Quercini, super facto nostrorum juvaminum in patria Lemovicensi electus, nostre dicti Parlamenti curie exponi fecit quod pretextu hujus quod dicto exponenti imponebatur quod ipse defuncto Jacobo Cordis, quondam nostro argente[ri]o,

1. Voir la pièce III de l'appendice.

existenti in domo Jacobitarum ville nostre Lemovicarum locutum iverat, cum ipse Jacobus ab ecclesia de Dunet[1], in qua franchisiam tenebat, evaserat, idem exponens per Anthonium de Salignac, dominum de Maignac[2], prisionerius arrestatus ac ex post erga nos pro juri stando adductus fuerat, quodque deinde quod predictus exponens liberacionem sue persone ac bonorum suorum haberet eo medio quod ipse in nostra Parlamenti curia ad certam diem inde sequentem, ad quam causa predicta remissa fuerat, personaliter comparere teneretur appunctatum extiterat, qua[3] die ipse exponens in eadem Curia nostra personaliter comparuerat, et quamvis dicta causa pendente predictus de Salignac in prejudicium jam dicti exponentis nullo modo actemptare aut innovare neque eundem exponentem per licteras seu commissiones, nisi a dicta Curia nostra emanarentur, molestare deberet, nichilominus idem de Salignac, sub umbra certorum salariorum que sibi occasione capcionis et custodie predicti exponentis deberi pretendit, de eundem exponentem exequi ac de suis bonis capi faciendo se jactaverat ac die qualibet se jactabat, remedium justicie propter hoc a dicta Curia nostra humiliter implorando. Visa igitur per dictam nostram Parlamenti curiam supplicacione sive requesta ei per dictum exponentem propter hoc tradita, ac consideratis in hac parte considerandis, tibi ex ejusdem Curie nostre ordinacione et ad memorati exponentis requestam tenore presencium commictimus et mandamus quatinus memorato Anthonio de Salignac ne, supradicto processu pendente ac donec aliud per ipsam Curiam nostram extiterit ordinatum, occasione ante dictorum salariorum pretensorum jam dictum exponentem exequi neque contra eum procedi faciat, sed, si quod in contrarium factum fuerit, quod illud reparet[4] et ad primum et debitum statum reponat[5] seu reparari et reponi faciat[6] ex parte nostra et dicte Curie nostre, sub certisque magnis penis nobis applicandis inhibeas et defendas, eidem Anthonio de Salignac ut dicto exponenti bona sua, que ipse cepit, juxta ac secundum appunctamentum super liberacione hujusmodi bonorum per nos seu nostrum magnum Consilium Lugduni factum, restituat, ex parte nostra et ejusdem Curie nostre subque dictis penis precipiendo et injungendo; et in casu opposicionis adjornes opponentes ad certam et competentem diem ordinariam vel extraordinariam nostri Parlamenti proximo futuri, non obstante quod partes de diebus, de quibus tunc litigabitur, forsitan non existant, in dicta Curia nostra comparituros, causas suarum opposicionum dicturos et allegaturos ac ulterius processuros et facturos prout fuerit racionis, de adjornamento hujus-

1. Dunet, cant. de Saint-Benoit-du-Sault, arr. du Blanc (Indre).
2. Magnac-Bourg, cant. de Saint-Germain-les-Belles, arr. de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).
3. Le ms. porte : *quia.*
4. Le ms. porte : *reparent.*
5. Le ms. porte : *reponant.*
6. Le ms. porte : *faciant.*

modi eandem Curiam nostram debite certificando; ab omnibus autem justiciariis et subditis nostris tibi in hac parte pareri volumus et jubemus.

Datum Parisius in Parlamento nostro decima die septembris anno Domini millesimo quadrigentesimo quinquagesimo septimo, et regni nostri tricesimo quinto.

(Arch. nac., X2a 27, fol. 280 r° et v°.)

III.

Février 1470 (n. st.).

Extrait des rejistres des plaidoiries (matinées) du Parlemant de Paris. Mancion de la mort de Jaques Cuer à Chio.

Entre les prevost des marchans et eschevins de la ville de Paris, demandeurs, d'une part, et Arnault Gentil, Benedict Spinal et Berthelmi Spinal, marchans de Jannes, defendeurs, d'autre [part].

G. Lecoq, pour les demandeurs...

Michon, pour les merciers et drapiers...

Breban, pour les defendeurs, requiert delay.

Lecoq ... dit que ou temps passé les Jannevoys et Veniciens estoient roys de la mer et vendoient a tel pris qu'ilz vouloient; mais Jaques Cueur mist sus les galees du Roy, que fist ung tres grant bien aux marchans de ce royaume et ung tres grant mal aux Jannevoys. Par quoy Otto Castellan vint et apporta XIIM escuz et fist tant que les galees du Roy furent gouvernees par lui et en ot l'administracion et les destruisi[1]. Aprés, le Roy fu adverti que c'estoit le dommaige du royaume et en bailla la charge a Guillaume de Varie, qui les a bien entretenues du temps qu'il a vequ, et après son trespas parties adverses les veulent destruire...

Breban, pour les marchans jannevoys... A ce que Otto Castellan ot ung navire et fist beaucoup de maulx, etc., dit que de ce ne scet riens, et n'est la coulpe des Jannevoys; et firent autant de honneur a Jaques Cueur comme s'il eust esté des plus grans de Jannes quant il mourut a Sif[2].

(Arch. nac., X1a 4811, fol. 287 v° et suiv., 298 et suiv., 301 et suiv.; — 13-26 février 1470.)

1. Il ét à peine besoin de souligner ce q'il i a de fantaisie et de naïveté dans la façon dont Me Lecoq parle du rôle d'Otto Castellani, le qel, d'ailleurs, come on sait, était Florentin et non Génois.

2. Il ét dificile de dire si l'*f* de *Sif* correspond à une prononciation réèle, dont l'*o* final de la forme italiène *Scio* pourait à la rigueur être le point de départ, ou si c'ét une adicion de fantaisie.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

NÉCROLOGIE.

ARTHUR DE BOISLISLE.

Peu de vies de savants auront été aussi simples, aussi laborieuses, aussi utiles dans leur belle unité que celle de notre ami et collaborateur M. Arthur de Boislisle, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres avait tenu à honneur de compter au nombre de ses membres libres, comme un des érudits les plus accomplis de notre temps. Né à Beauvais en 1835, attaché de bonne heure au ministère des Finances, il acquit par lui-même, au service des archives de ce département, la pratique et la science des méthodes rigoureuses que l'École des chartes inculque à ses élèves. Sous-chef des archives du ministère des Finances, il fut détaché aux Archives nationales pour y classer les papiers du Contrôle général qui y avaient été versés en 1862 et dont il tira sa belle publication de la *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces* (1874-1884, 2 vol. in-4°). Tant aux Archives nationales qu'au Conseil de perfectionnement de l'École des chartes et à la Commission supérieure des Archives, M. de Boislisle fit apprécier en lui l'étendue et la précision de ses connaissances, la sûreté et la largeur de son sens historique, sa conscience et son zèle infatigables, la sûreté et la bienveillance de son caractère. Il faut avoir pratiqué ses ouvrages pour apprécier pleinement la portée de l'esprit de M. de Boislisle et les services qu'il a rendus à l'histoire. En apparence, il ne fut qu'un éditeur de textes, car, à l'exception de quelques articles et mémoires donnés à l'*Annuaire-Bulletin* de la Société de l'histoire de France ou à des revues (nos lecteurs n'ont pas oublié les charmants articles qu'il a publiés au t. LXVI de la *Revue historique* sur les *Aventures du marquis de Langalerie*), ses publications ne sont que des publications de textes. Un an avant de donner le premier volume de ses *Contrôleurs généraux*, il faisait paraître le gros ouvrage intitulé :

Chambre des comptes de Paris. Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents, 1506-1791. En 1861, il commençait la publication des *Mémoires des intendants sur l'état des généralités* qui devait rester arrêtée après le t. I consacré à la généralité de Paris. En 1878, il avait commencé, pour la *Collection des grands écrivains* de la maison Hachette, l'édition critique de *Saint-Simon*, qu'il laisse inachevée au vingtième volume, qui a été la grande œuvre de sa vie et qui restera son principal titre de gloire. Dans chacun de ces recueils, à côté de l'éditeur érudit qui sait à fond et pratique rigoureusement les règles de son métier, nous trouvons un historien doublé d'un écrivain qui sait mettre en œuvre ses matériaux et en tirer une œuvre personnelle, animée d'un souci constant d'impartialité. La réunion seule des 973 pièces qui forment le recueil de la *Chambre des comptes de Paris* avait été un prodigieux travail de recherches et de classement, car il s'agissait de reconstituer, avec les pièces conservées dans les archives de la famille Nicolaï, aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale et dans des collections particulières, les archives de la célèbre compagnie mutilées par l'incendie de 1736 et par les destructions de l'Ancien Régime et de la Révolution. Mais les pièces et les notes excellentes qui les illustrent sont précédées d'une notice de 143 pages où, après un historique lumineux des vicissitudes dont les archives de la Chambre des comptes ont été victimes, se trouve un exposé d'une admirable précision sur les attributions et l'organisation de la Chambre. De même l'édition du Mémoire, assez médiocre, de Pierre Rolland sur la généralité de Paris prend une valeur exceptionnelle grâce aux notes de M. de Boislisle et aux dix-neuf appendices qui y font suite, grâce surtout à la belle introduction de 94 pages où il analyse les sources du Mémoire et étudie les points principaux qui y sont touchés.

De même, en tête des *Lettres de M. de Marville, lieutenant général de police, au ministre Maurepas* (1742-1747), publiées en 1898 dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, M. de Boislisle a placé une introduction de 101 pages où il fait l'histoire et expose le fonctionnement de la charge de lieutenant général de police, la biographie des lieutenants Hérault et de Marville, et donne de curieux détails sur les gazettes et les chansons de l'époque.

Enfin comment pourrait-on assez louer l'édition de *Saint-Simon* qui, avec les notes accompagnant le texte, les citations du journal de Dangeau, les morceaux inédits de Saint-Simon, les innombrables documents et lettres publiés en appendice, enfin les études biographiques, militaires, diplomatiques, administratives et financières qui complètent chaque volume et dont quelques-unes,

comme celles sur les Conseils de Louis XIV ou sur Demarets, sont de véritables livres, constitue une sorte de répertoire encyclopédique et critique de tout le règne de Louis XIV[1]? Un critique aussi admirablement informé que délicat écrivain, M. H. Roujon, dans un article où il a mis côte à côte une pochade éblouissante de Saint-Simon et un portrait exact et ému de M. de Boislisle, a rappelé qu'en 1856, Montalembert, dans un article du *Correspondant*, avait exprimé le vœu que M. Chéruel fît suivre son édition de *Saint-Simon* d'une édition nouvelle où tous les dires de ce témoin, aussi partial et passionné que perspicace, seraient commentés et contrôlés. Chéruel fut, en effet, le collaborateur de M. de Boislisle à l'origine; mais c'est à M. de Boislisle que resta le poids de cet énorme labeur qui allait croissant avec les volumes, car plus il allait, plus il découvrait de trésors sur ce règne prodigieux de Louis XIV, et il ne voulait rien laisser perdre, même lorsque les documents découverts n'avaient qu'un rapport un peu éloigné avec Saint-Simon. Espérons qu'il se trouvera un successeur capable de continuer, pour la partie des Mémoires relative au règne de Louis XV, l'œuvre de M. de Boislisle, avec la même richesse d'informations, la même intelligence de l'époque. On recueille déjà les fruits du colossal travail de M. de Boislisle. M. Lavisse pourrait dire tout ce qu'il a dû à M. de Boislisle pour sa magistrale histoire de Louis XIV dont M. Hauser signalait, dans notre dernière livraison, l'originalité et l'importance à propos des deux premiers volumes, et sur laquelle on pourra bientôt porter un jugement d'ensemble. Dans le tableau si vivant que M. Lavisse, avec son grand talent de portraitiste, nous a donné de Louis XIV et de sa cour, si l'éclat des couleurs ne nuit pas à la justesse du dessin, quelque chose en revient au prudent commentateur qui a patiemment contrôlé la fougue du mémorialiste rageur. De plus, M. de Boislisle, dans ses trois publications relatives au XVIIe siècle, a accumulé les renseignements précis sur la machine administrative et gouvernementale. Sans doute il n'a pas eu occasion de montrer, comme M. Lavisse a été le premier à le faire voir avec une irréfutable vigueur, que Colbert a été le vrai roi de la première partie du règne et que son œuvre a en grande partie péri avec lui; mais il a indiqué en maints endroits de ses ouvrages les vices irrémédiables qui minaient le gouvernement de Louis XIV, les abus de toute nature qui faisaient qu'un Colbert était à peine plus scrupuleux qu'un Fou-

1. Cf. *Revue historique*, t. XII, p. 98; t. XVIII, p. 496; t. XXVII, p. 214; t. XXXII, p. 114; t. XXXVIII, p. 371; t. XLIV, p. 97; t. XLVIII, p. 91; t. LII, p. 234; t. LV, p. 24; t. LX, p. 370; t. LXVI, p. 238; t. LXIX, p. 226; t. LXXX, p. 441.

quet, et les tares de tout genre qui gangrénaient une société en apparence si bien ordonnée. C'est un plaisir d'avoir parallèlement une œuvre d'analyse comme celle de M. de Boislisle et une œuvre de synthèse comme celle de M. Lavisse, et en les lisant on s'aperçoit que le Louis XIV de Michelet qui semblait n'être, quand il a paru, qu'une œuvre d'imagination passionnée, et qui l'est par bien des endroits, est pourtant bien plus vrai que le Louis XIV de Gaillardin ou même celui d'Henri Martin. Le jugement de M. Lavisse sur le caractère et la politique de Louis XIV est mieux motivé que celui de Michelet, mais il n'en diffère que par le ton et par le soin qu'il a mis à faire comprendre pourquoi Louis XIV a été ce qu'il fut et pourquoi il a été approuvé et admiré de presque tous ses contemporains, souci de vérité et d'objectivité qui ne doit pas faire prendre ses explications et l'attitude d'impartiale objectivité qu'il s'efforce de garder pour l'approbation d'une politique et d'un système dont il fait ressortir les funestes effets. Il n'y a pas jusqu'à la fameuse division du règne tant reprochée à Michelet, « avant et après la fistule », qui ne se trouve justifiée par le dernier paragraphe du livre IX de M. Lavisse[1]. M. de Boislisle qui peut-être, à son tour, aurait trouvé un peu poussée au noir la galerie des portraits de la cour par M. Lavisse et un peu sévère son jugement sur la politique extérieure de Louis XIV, ne différait pas beaucoup, dans le fond de ses appréciations, de Michelet et de M. Lavisse. J'ai été très frappé de l'entendre me dire un jour : « Il ne faut jamais croire Michelet sur parole, mais il faut toujours le lire, car il a vu souvent ce que personne n'a vu avant lui. » M. de Boislisle, lui, pouvait être cru sur parole, car il apportait la preuve de tout ce qu'il affirmait. Son Saint-Simon sera le vade-mecum de tous ceux qui écriront désormais sur le règne de Louis XIV. Nous ne nous consolons pas que cet homme si savant et d'une si parfaite distinction intellectuelle et morale ait été enlevé si tôt à sa tâche et à ses amis.

Gabriel Monod.

Théorie de l'histoire. — Notre collaborateur M. A.-D. Xénopol n'a pas cessé depuis la publication de ses *Principes fondamentaux de l'histoire* en 1899 (cf. *Rev. hist.*, t. XXIV, p. 345) de suivre, avec un soin extrême, les nombreux travaux parus en Allemagne et en France sur la sociologie, la philosophie de l'histoire et la méthode historique[2] et en même temps les travaux sur la philo-

1. « Ses dents sont tombées, sa mâchoire est cariée, ses lèvres rentrent, ses joues pendent. Il souffre de coliques et de ballonnements. Bientôt viendra la grande crise de la *fistule*. »

2. L'excellente *Revue de synthèse historique* permet de se tenir au courant

sophie des sciences et la méthode dans les sciences physiques et naturelles. Il a soumis son livre à une refonte complète et nous le donne aujourd'hui sous le titre : *la Théorie de l'histoire*, qui répond parfaitement à son contenu[1]. Il nous paraît être aujourd'hui l'ouvrage le plus complet et le plus clair qui existe sur la matière. M. Xénopol nous semble y avoir très fortement établi les idées qui sont à ses yeux fondamentales : l'histoire est un des deux points de vue auxquels on peut envisager tous les phénomènes de la nature; on peut les étudier dans leur répétition et leur coexistence ou bien dans leur succession; les deux points de vue sont également scientifiques, mais la méthode appliquée à l'étude des phénomènes de succession est différente de celle qui s'applique aux phénomènes de répétition; différents aussi sont les résultats auxquels on arrive : là, on formule des lois; ici, on établit simplement des rapports de cause à effets; c'est une erreur des sociologues de croire qu'on peut dans la succession historique établir des lois qui permettent de prévoir l'avenir; l'histoire ne s'occupe que du passé; elle y distingue des facteurs constants, race, caractères nationaux, continuité intellectuelle, hérédité, imitation, et des facteurs variables : la force évolutive qui, après avoir exercé tout d'abord sa puissance sur la matière, continue toujours son action sur l'esprit et assure la marche du progrès moral et intellectuel. La causalité dans l'histoire se présente à nous sous forme de séries de faits qu'on peut examiner à part, mais dont il faut aussi arriver à déterminer l'interdépendance. A ces vues générales, dont M. Xénopol établit la légitimité avec une abondance et une ingéniosité de preuves vraiment admirables, il joint une foule de considérations accessoires sur les auxiliaires de l'évolution, sur l'inconscient en histoire, sur les rapports de la sociologie et de l'histoire, sur les raisons qui permettent d'arriver à une plus grande certitude dans l'établissement des faits généraux que dans celui des faits particuliers, sur l'étroitesse et l'insuffisance de la théorie connue sous le nom de matérialisme historique, enfin sur la méthode en histoire et les erreurs dont elle a été l'occasion. L'ouvrage de M. Xénopol n'est pas moins intéressant et suggestif par les critiques qu'il adresse aux théoriciens de l'histoire et de la sociologie que par ses vues propres. Il a une immense lecture, et il joint à un esprit très compréhensif une verve de polémiste qui rend la lecture de son livre très attrayante.

L'Université de Paris a eu le privilège, en janvier et février der-

de cet important mouvement d'idées. M. Xénopol est un collaborateur assidu de cette revue.

1. Paris, Leroux, 1908, VIII-483 p. gr. in-8°.

niers, d'entendre M. Xénopol consacrer dix leçons à l'exposé des idées principales contenues dans son ouvrage. Il l'a fait avec talent, devant un auditoire nombreux et attentif réuni dans l'amphithéâtre Michelet. On savait déjà que M. Xénopol maniait avec aisance la langue française, la plume à la main. On a pu se convaincre qu'il était capable de la parler, d'une manière précise et incisive, souvent pittoresque et spirituelle, et que si le timbre de la voix est un peu sourd, l'élocution parfois trop précipitée, la netteté de la diction permet aux auditeurs de ne rien perdre de ses paroles. M. Xénopol a aussi entretenu l'Académie des sciences morales et politiques, dont il est correspondant, de l'influence de la France sur la Roumanie à l'époque actuelle, et les détails qu'il a donnés sur la négligence mise par la France à profiter de la situation prépondérante qu'elle conserve encore en Roumanie a vivement frappé ses auditeurs. M. Xénopol vient d'être invité à faire au Collège de France une série de leçons sur l'histoire roumaine et sur l'état social actuel de la Roumanie. La Roumanie n'oublie pas les ouvrages que Michelet et Quinet ont consacrés aux glorieux épisodes et aux héros de leurs luttes pour l'indépendance, et la France n'oublie pas non plus les liens qui l'attachent à cette sœur latine des bords du Danube ni l'affection que les Roumains lui ont de tout temps témoignée[1].

Le conventionnel Goujon. — Les articles que la *Revue historique* a publiés sur *le Conventionnel Goujon* de 1905 à 1907 viennent de paraître en volume à la librairie Alcan, avec des corrections, un chapitre additionnel, d'importants appendices et deux préfaces. Nos lecteurs se rappellent quelle a été l'origine de ce livre et les difficultés inattendues qui ont été opposées à sa publication par l'inexplicable intervention de la propriétaire de la correspondance de famille de Goujon. Cette correspondance avait été libéralement mise par elle à la disposition de M. J.-F. Thénard lorsqu'il avait entrepris le travail que nous publions aujourd'hui. Elle a prétendu que l'autorisation accordée par elle se trouvait annulée par la mort de M. Thénard, et, pour se venger d'un manque d'égards bien involontaire de notre part, elle nous a interdit, par la voie judiciaire, de faire figurer dans notre volume le texte des lettres de Goujon. Nous n'avons pas voulu entamer à ce sujet un procès qui aurait indéfiniment retardé l'apparition du volume et nous nous sommes inclinés devant une obstination que des démarches répétées et respectueuses n'avaient pu vaincre. L'ouvrage de MM. Thénard et Guyot renferme assez de choses neuves et émouvantes sur la vie du conventionnel

1. Voir le livre remarquable de M. P. Éliade. *Histoire de l'esprit public en Roumanie*. Cf. *Rev. hist.*, t. XCVI, p. 115, 294.

Goujon pour pouvoir se passer du texte de ces lettres. Il donne pour la première fois un récit complet de la noble et utile vie de ce conventionnel qui n'était connu que par le beau livre de M. Claretie sur la mort des *Derniers Montagnards*. Nous espérons que la propriétaire actuelle de cette correspondance ne tardera pas à la faire connaître, car, si désormais elles ne peuvent plus rien ajouter à la biographie de Goujon, elles sont en elles-mêmes belles et touchantes, et elles font admirer et aimer encore davantage cette âme héroïque et candide.

L'ouvrage qui vient de paraître est dû à M. Raymond Guyot, qui, dans un sentiment de respectueuse affection pour celui qui en avait recueilli les premiers matériaux et préparé l'exécution, a tenu à placer à la première place le nom de M. Jean-François Thénard[1].

M. J.-F. Thénard, né aux Alluets-le-Roi (Seine-et-Oise) en 1822, mort à Versailles le 4 février 1896, était un de ces universitaires de la vieille roche qui consacraient toutes leurs pensées et toute leur âme à l'éducation de la jeunesse, au culte des lettres et au service de la patrie et du progrès démocratique. Après de bonnes études primaires, il s'était préparé par ses propres efforts au professorat. Successivement maître d'études à Caen et à Rollin, puis professeur des classes de lettres à Saint-Étienne, Troyes, Angoulême, Mâcon, et de quatrième à Montpellier et enfin à Versailles, il avait été entraîné vers les études historiques par son culte pour la Révolution française et sa foi républicaine. Il employait tous les loisirs qu'il ne consacrait pas à donner à de jeunes élèves des leçons presque toujours gratuites, à recueillir dans les archives et les bibliothèques des documents sur l'histoire du XVIIIe siècle et de la Révolution. Il n'a pas eu le temps d'écrire les livres qu'il projetait et n'a pu que publier un certain nombre de documents et de notices dans les *Mémoires de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise;* dans les revues *la Révolution française* et *la Gazette anecdotique*. Mais le vaste recueil de papiers inédits que sa fille (aujourd'hui Mme Maurice Lallement) a cédé à la bibliothèque municipale de Versailles pourrait aisément fournir aux travailleurs la documentation d'utiles études sur l'époque révolutionnaire. Nous sommes heureux d'avoir pu contribuer à mettre en lumière le plus important des travaux préparés par M. Thénard, celui qui lui tenait le plus à cœur, et nous sommes reconnaissant à M. R. Guyot d'avoir si admirablement complété et rédigé l'œuvre laissée inachevée par notre cher et respecté ami.

Gabriel MONOD.

1. Une double coquille a fait précéder le nom de M. Thénard de l'initale L dans notre volume.

MOYEN ÂGE.

Histoire provinciale, locale et ecclésiastique. — Voltaire a plaisanté par avance, dans l'*Ingénu*, ceux qui pourraient s'intéresser à l'histoire des sires de Fezensac, Fezensaguet et Astarac. Cette histoire vient néanmoins d'être écrite avec grand soin, et de façon à faire cesser toute raillerie, par M. Samaran[1], qui a étudié les derniers comtes d'Armagnac au xve siècle, Jean IV, Jean V et Charles d'Armagnac. C'est le récit très détaillé des faits et gestes de ces princes qui furent des agités à une époque particulièrement mouvementée, composé en grande partie à l'aide de pièces diplomatiques, car il a manqué aux Armagnacs un chroniqueur comme en ont eu les princes de la maison de Foix. Sous Jean IV, les démêlés relatifs au Grand Schisme d'Occident et la guerre avec l'Angleterre, dans laquelle il joua le rôle peu patriotique que l'on sait, permettent à la politique comtale de se développer encore dans le sens de l'accroissement territorial du domaine féodal. Avec Jean V commence la débâcle. Ce vaillant capitaine fut un détestable homme d'État. Son mariage incestueux avec sa sœur Isabelle lui créa des difficultés inouïes, d'où il sortit très amoindri dans sa dignité d'homme. Justement il eut affaire à un roi tel que Louis XI, qui sut admirablement tirer parti de toutes ses faiblesses et en particulier de ses relations imprudentes avec le roi d'Angleterre, Édouard IV, pour l'accuser de crime de haute trahison, puis entamer contre lui des hostilités qui aboutirent à la prise de Lectoure (5 mars 1473). Jean V y périt, et avec lui finit l'indépendance d'Armagnac. Le rôle de Charles d'Armagnac est presque purement passif, même dans le court intervalle de lucidité qu'il eut à sa sortie de la Bastille, à la mort de Louis XI. Dès lors, le comté d'Armagnac n'existe plus que de nom sous le gouvernement d'Alain d'Albret et des autres curateurs du comte Charles. Au décès de ce dernier, s'ouvre officiellement la « succession d'Armagnac » pour laquelle les débats furent interminables : M. Samaran les suit jusqu'à la réunion définitive à la couronne sous Henri IV. Mais c'est principalement pour les règnes de Charles VII et de Louis XI que ce livre apporte des matériaux nouveaux à l'histoire générale. — Les sources locales sont familières à l'auteur, qui a dépouillé tous les fonds d'archives, où il semblait qu'il pût trouver des indications utiles. Les archives privées, comme celle du château de Lévis, n'ont

1. Ch. Samaran, *la Maison d'Armagnac au XVe siècle et les dernières luttes de la féodalité dans le midi de la France* (*Mém. et doc. publ. par la Soc. de l'École des chartes*, VII). Paris, Picard, 1908. In-8°, xxi-523 p., 1 carte.

pas été oubliées. Sans doute, les dépouillements faits avec compétence et sagacité n'ont pu porter, pour une si longue période, que sur les liasses relatives aux événements les plus saillants; mais songer à épuiser une telle matière serait presque une utopie. Toujours est-il qu'il y a trace partout de recherches nombreuses et variées habilement utilisées. Si l'on peut regretter l'entrée en matière un peu brusque avec la mort de Bernard VII, aussitôt après un chapitre de géographie historique et un coup d'œil sur les institutions, avec une liste de sénéchaux qui aurait été mieux placée en appendice, il y a néanmoins là un groupement de faits racontés avec un luxe de détails et une précision qui fixent bien des points obscurs à peine effleurés jusqu'ici. — Il eût été agréable au lecteur d'avoir, au début, un résumé d'ensemble sur la maison d'Armagnac au XIVe siècle et ses rapports avec la royauté, afin de mieux saisir l'enchaînement des événements et de se rendre un compte plus exact des causes de la décadence au XVe siècle. Tout cela est supposé connu, il est vrai, mais peut-être aurait-on pu y faire allusion tout de même. Ainsi, cette pénétrante analyse de la carrière troublée des derniers comtes d'Armagnac est dorénavant indispensable à quiconque voudra étudier les dernières résistances de la féodalité dans le Midi. On y trouvera principalement d'utiles contributions à l'histoire de la guerre de Cent ans en Gascogne et à celle des relations des rois Charles VII et Louis XI avec ces seigneurs qui affectaient de s'intituler « comtes par la grâce de Dieu ». Malgré le peu d'homogénéité de leurs possessions, divisées en deux tronçons principaux par la vallée de la Garonne, ces comtes avaient à constituer une sorte d'état d'allure indépendante qui rappelait un peu le duché de Gascogne de l'époque carolingienne. Leur ambition aventureuse et insatiable trouvait dans les tendances particularistes innées de ces populations un solide point d'appui. L'incapacité politique et la dépravation de leurs mœurs hâtèrent leur chute, dont Louis XI fut le principal artisan. Voilà ce que montre très clairement cet excellent ouvrage écrit dans un style simple et aisé, émaillé de citations presque trop nombreuses, avec, à l'appui, des pièces justificatives fort bien choisies dans les dépôts les plus variés. Il sera le complément nécessaire des travaux devenus classiques de MM. A. Luchaire sur la maison d'Albret et H. Courteault sur la maison de Foix.

Voici maintenant le second volume d'une collection, dont le but est de compléter et de continuer le *Gallia christiana*, l'*Histoire des évêques d'Aire*, par M. l'abbé A. Degert[1]. Le diocèse d'Aire n'a

1. Abbé A. Degert, *Histoire des évêques d'Aire*. Paris, Beauchesne, 1908. In-8°, II-352 p., avec carte.

jamais été un centre littéraire ou historique; aussi les sources ne sont-elles pas abondantes. Les évêques d'Aire n'avaient été étudiés que par Sébastien Bouthillier, Oihénart, les Sainte-Marthe au XVIIe siècle et les Bénédictins au XVIIIe. On conçoit qu'il y ait eu place pour une nouvelle étude d'ensemble. L'auteur, à qui l'on doit déjà une *Histoire des évêques de Dax*, a fait un effort très louable en scrutant à nouveau le passé aturin si obscur. Les documents imprimés et manuscrits ont été mis à contribution, et, si l'on peut regretter que les discussions n'y soient pas toujours suffisamment serrées et les questions approfondies, si l'on doit regretter une annotation parfois un peu laconique et l'absence d'*Instrumenta*, néanmoins il serait injuste de méconnaître l'effort de critique et de recherche scientifique et l'information étendue de l'auteur.

Les États provinciaux sont une de ces institutions de la France médiévale qu'on ne saurait se lasser d'étudier. Il y a dans les registres de délibérations de ces assemblées une foule de renseignements sur l'état social et politique de notre pays à des époques où on est en général très imparfaitement renseigné sur la situation matérielle et morale des populations. Aux monographies justement appréciées de MM. Thomas sur les États de la France centrale, Cadier sur ceux du Béarn, Coville sur ceux de Normandie et Dognon sur ceux de Languedoc, M. J. Girard vient d'en ajouter une sur *les États du Comtat-Venaissin depuis leurs origines jusqu'à la fin du XVIe siècle*[1]. Ces États, dont le rôle a été considérable et l'existence plus longue que celle de la plupart des États provinciaux de la France proprement dite, n'avaient pas fait jusqu'ici l'objet d'un travail d'ensemble : on ne peut, en effet, considérer comme tel l'excellente mais courte notice publiée par M. Duhamel sur ces États au XVe siècle. Les archives de ces assemblées existent encore dans le riche dépôt du département de Vaucluse, où M. Girard les a dépouillées : il y a joint le fruit de ses recherches à Paris et dans les archives municipales de la région. Enfin, M. Georges de Manteyer lui a communiqué une copie d'un volume des *Collectorie* des archives Vaticanes particulièrement précieux pour l'histoire avignonnaise. L'œuvre de M. Girard, qui a paru de 1906 à 1907 dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, est déjà trop connue des spécialistes pour que je puisse l'analyser ici, mais il convient de rappeler qu'on y trouvera, au début, une esquisse fort bien tracée du gouvernement du Comtat au XIVe siècle et des vues nouvelles sur l'émancipation des communautés d'habitants, dont l'auteur montre l'origine pacifique,

1. Joseph Girard, *les États du Comtat-Venaissin depuis leurs origines jusqu'à la fin du XVIe siècle*. Paris, H. Champion, 1908. In-8°, XV-264 p.

provenant d'une série de compromis, à propos de la commune de Malaucène. L'historique des États laisse apercevoir le rôle important qu'ils jouèrent en face de la papauté avignonnaise, notamment pendant le Grand Schisme. Leur constitution ou organisation avec leurs attributions politiques, administratives et législatives sont analysées dans le plus grand détail, pièces en main, avec une méthode et une netteté dignes de tout éloge qui permettront d'utiles comparaisons avec les institutions similaires des autres régions de la France.

Sans sortir de la même région, l'histoire de Marseille au XIIIe siècle a déjà tenté plus d'un érudit, et nous avons eu l'occasion d'en mentionner déjà deux dans un précédent Bulletin. Il est ainsi légitime de regretter de ne pas voir cité dans le nouvel ouvrage sur cette question, dû à M. F. Portal, *la République marseillaise*[1], la brochure de M. E. Brémond, qui porte le même titre. M. Portal a certainement dépassé de beaucoup ses devanciers par l'étendue de l'information, par la division plus claire des chapitres et par l'analyse plus approfondie et plus exacte des documents d'archives. Son travail n'est cependant point de ceux dont on peut dire, toujours avec un peu d'exagération il est vrai, qu'ils soient définitifs. Pour ne pas épuiser la question, ce livre n'en est pas moins une œuvre de première main, où les détails les plus circonstanciés sont fournis sur l'organisation communale de Marseille à son plein apogée. Des pièces justificatives, tirées des dépôts locaux, ajoutent à l'intérêt de cet ouvrage, dont la valeur se serait encore accrue par un peu plus de citations précises.

Les *Recherches généalogiques sur la famille des seigneurs de Nemours du XIIe au XVe siècle*, par M. E. Richemond[2], sont d'une très réelle valeur documentaire pour l'histoire générale. On trouve en effet, dès leur origine, au XIIe siècle, les seigneurs de Nemours mêlés à tous les événements importants de leur époque. Les premières familles du pays et jusqu'à des membres de la maison royale ont recherché leur alliance. Les missions les plus délicates leur furent confiées. La considération qui les entourait était d'ailleurs justifiée par leurs mérites personnels : ils ont fourni des maréchaux, des prélats et surtout des conseillers aux rois Louis VII, Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis. Comme tant d'autres seigneurs, ils furent ruinés par les croisades, et, à partir du XIIIe siècle, ils disparaissent de la scène politique, où on les

1. F. Portal, *la République marseillaise du XIIIe siècle (1200-1263)*. Marseille, P. Ruat, 1907. In-8°, VIII-463 p.

2. Fontainebleau, M. Bourges, 1907, in-8°, 323-CXXIII p.; planches de sceaux.

avait toujours rencontrés jusqu'alors. Leur trace se perd complètement au début du xve siècle. Dans la première partie, l'auteur a analysé les origines et la carrière du fondateur de la dynastie, Gautier le Chambellan, et de son frère, l'évêque Étienne de La Chapelle. Dans la seconde, il énumère les souvenirs laissés par les trois fils de Gautier, Étienne de Nemours, Pierre de Nemours et Guillaume de Nemours, évêques de Noyon, Paris et Meaux. Dans la troisième, il a fixé la filiation de la branche aînée, de Nemours et Guercheville. Ce premier volume, qui s'arrête à Pierre III de Nemours, sire de Guercheville (1256), se termine par un appendice sur les sires de Milly et par une série de pièces justificatives tirées des archives de l'Yonne, des archives de l'hospice de Nemours, ainsi que des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale, avec quelques pièces empruntées à des ouvrages imprimés, faute de mieux. L'auteur connaît à fond son sujet, et il l'a grandement éclairé par de nombreuses investigations dont il a su dégager avec art la quintessence. On pourrait cependant lui reprocher de n'avoir pas suffisamment mis en vedette la chronologie de ces seigneurs, ce qui complique les vérifications dans un livre écrit, en somme, pour être consulté plutôt que lu, et de n'avoir pas toujours suffisamment éclairci l'origine de certaines assertions de ses devanciers.

Le fascicule 24 de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris* renferme deux travaux dus aux élèves de M. A. Luchaire, qui méritent par leur excellent choix et la sûreté de leur méthode une mention toute spéciale[1]. C'est d'abord l'édition critique d'un fragment de la Chronique de Pierre des Vaux-de-Cernai (chap. I à xxxviii) due à MM. Aubert, Carru, Dulong, Guébin, Hückel, Loirette, Lyon et Mlle Machkewitch. Le texte donné par D. Brial et Holder-Egger est tout à fait insuffisant; aussi regrettons-nous que la publication de M. Luchaire n'ait pu être un peu plus étendue. Le célèbre passage relatif aux Albigeois s'y trouve cependant compris. Nous devons attendre pour apprécier ce travail, que la notice sur la valeur et le classement des manuscrits, qui est annoncée comme devant paraître ultérieurement avec la fin de la chronique, ait vu le jour. La seconde étude est due à M. Max Fazy : c'est un essai sur Amat, évêque d'Oloron, archevêque de Bordeaux et légat du Saint-Siège, qu'il distingue d'Amat du Mont-Cassin, contrairement à l'opinion de Baluze. Cette biographie très précise est suivie d'un regeste et de quelques pièces inédites.

M. Camille Piton avait étudié, on s'en souvient, voici une quin-

1. *Cinquièmes mélanges d'histoire du moyen âge*, publiés sous la direction de M. le professeur Luchaire. Paris, F. Alcan, 1908. In-8°, 142 p.

zaine d'années, l'influence exercée en France en général et à Paris en particulier par les financiers d'origine lombarde qui sont venus d'Italie en si grand nombre vers le règne de Philippe le Bel. M. Léon Gauthier a repris la question à un point de vue beaucoup plus spécial, en se renfermant dans les limites des deux Bourgognes[1], ce qui lui a permis de donner à ses recherches plus de précision et de nous apporter tout un contingent de nouvelles observations. Il trace d'abord un tableau du commerce et des opérations financières de la ville impériale d'Asti, centre important de la Haute-Italie, et montre les familles patriciennes dirigeant les *casane* ou créant au dehors des colonies avec des comptoirs. C'est d'Asti, en effet, que vinrent bon nombre de banquiers, comme les Solari, les Badra, les Berardi, les Bucca, etc.; mais il ne faudrait pas perdre de vue qu'il y en eut aussi de Chieri, de Milan et d'ailleurs, et que l'influence de la maison de Savoie, aux relations si suivies avec les compagnies commerçantes lombardes et génoises, fut considérable. A partir du milieu du XIIIe siècle, l'arrivée du banquier lombard a lieu d'une façon réglée, comme une nécessité déterminée par les besoins de la production agricole et minière, le développement du commerce et le réveil de l'esprit d'entreprise. Les exemples de fondations de banques relevés par l'auteur, aussi nombreux que variés, témoignent de recherches dans les pièces d'archives et mettent bien en relief le rôle joué par le comte Otton IV, qui eut, on le sait, comme conseillers Biche et Mouche, de la compagnie des Frescobaldi et Franzesi. On voit aussi par le procès posthume de Jacques Scaglia toute la haine que l'envie et la jalousie, jointes à une crainte irraisonnée, amassaient contre ces manieurs d'argent dans un temps où la puissance du crédit était insoupçonnée et où les opérations financières un peu étendues étaient considérées comme de dangereuses et coupables nouveautés. C'est bien cet état d'âme qui détermina l'odieuse exploitation des Lombards, au début comblés de privilèges parce qu'ils apportaient du numéraire, puis bientôt rançonnés à merci. De là leur exode. Les chapitres concernant les opérations financières et le commerce des Lombards auraient, semble-t-il, gagné à un peu plus de développements; mais, à la rigueur, les nombreuses pièces justificatives (172) peuvent suffire à en donner une idée. Une liste alphabétique des personnages mentionnés avec renvois à leurs sceaux sera un répertoire nécessaire désormais à consulter.

L'étude historique et liturgique consacrée par MM. H. Loriquet,

1. Léon Gauthier, *les Lombards dans les Deux-Bourgognes* (*Bibl. de l'École des hautes études; sciences histor. et philol.*, fasc. 156). Paris, H. Champion, 1907. In-8°, XIII-397 p.

A. Collette et dom J. Pothier au *Graduel de la cathédrale de Rouen* (xiiie siècle) est en réalité la préface d'un fac-similé intégral du manuscrit 904 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, qui n'a été tiré qu'à cinquante exemplaires. Le fac-similé est donc rarissime, au lieu que l'étude a été l'objet d'un tirage beaucoup plus étendu. On ne saurait trop regretter ce procédé, car bien des explications, principalement celles de M. Collette, sont à peu près inintelligibles si l'on n'a pas le manuscrit ou sa reproduction sous les yeux. Pour comble, il y a neuf planches de fac-similé d'autres manuscrits. Cette objection une fois formulée, on ne saurait trop vanter l'examen minutieux du volume par M. Loriquet, auquel il semble que rien n'ait pu échapper, tant son sens critique sans cesse en éveil a scruté les moindres particularités du texte liturgique. Tantôt ce sont des rapprochements d'usages locaux de différentes parties de la Normandie, tantôt l'identification et l'historique de divers monuments rouennais à l'occasion des processions qui s'y faisaient, comme la Vieille-Tour, la tour Saint-Romain et le beffroi de Rouen. Le style de M. Loriquet manque parfois un peu de simplicité et de netteté, et ses remarques liturgiques auraient peut-être gagné à être fondues avec celles de ses collaborateurs pour éviter des répétitions, peut-être même certaines divergences; mais tout ce qui se rapporte à la description même du manuscrit dénote une remarquable érudition.

Le troisième volume de l'*Histoire des maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs*, par le R. P. Mortier[1], dont j'ai annoncé ici antérieurement les deux premiers tomes, vient de paraître. Il embrasse tout le xive siècle, depuis Barnabé de Verceil (1324-1332) jusqu'à Raymond de Capoue (1380-1460), et présente les mêmes qualités avec aussi les imperfections que nous avions déjà signalées à propos des volumes précédents. Ce que nous regrettons toujours, c'est de ne pas voir utilisées par l'auteur les belles archives dominicaines qu'il avait à sa disposition. Se servant de sources imprimées, il s'est laissé trop souvent entraîner à des digressions qui ne se rattachent pas directement à son sujet, par exemple sur la guerre de Cent ans. Le développement de l'ordre dominicain au xive siècle est néanmoins tracé d'une plume alerte, enthousiaste et érudite, au courant des travaux les plus récents, qui excelle à mettre au courant des questions sans toutefois les approfondir. N'oublions pas non plus que cet ouvrage tient aussi un peu du panégyrique et qu'il sera nécessaire de contrôler les assertions relatives à certaines contro-

1. R. P. Mortier, *Histoire des maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs*, t. III. Paris, A. Picard, 1907. In-8°, vii-696 p.

verses, comme celle qui s'éleva entre l'ordre et l'Université de Paris sous Raymond de Capoue.

Le *Cartulaire de la ville de Blois*, publié par MM. J. Soyer et G. Trouillard[1] d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, est un recueil de documents compris entre les années 1196 et 1493, dont beaucoup ont déjà été mis en œuvre par les historiens du Blésois. M. Soyer, en particulier, en a fait grand usage dans son *Étude sur la communauté des habitants de Blois jusqu'au commencement du XVIe siècle*. Dans une courte préface est examinée la question de l'origine du cartulaire et les circonstances dans lesquelles il fut compilé vers 1494 ou 1495. On y a rassemblé de plus des éclaircissements sur le sort des archives communales de Blois du xve au xixe siècle, où l'on voit que toutes les pièces du recueil sont aujourd'hui disparues du dépôt, sans qu'on puisse bien en démêler la cause, et le cartulaire de Paris lui-même est une épave heureusement recueillie dont on ne peut suivre qu'une partie des vicissitudes. Ce recueil est d'ailleurs incomplet et ne renferme que de simples analyses; les éditeurs ont recherché les originaux et les copies authentiques ou vidimus. Ils ont reproduit le texte des originaux qu'ils ont pu retrouver et ont ajouté en appendice dix nouveaux documents qui complètent bien la série. Une annotation suffisamment développée donne toutes les identifications utiles. En somme, l'édition, sans être un modèle d'édition diplomatique, est tout à fait satisfaisante. De plus, M. J. de Croï a ajouté à la suite des notices biographiques destinées à montrer que Blois, dès le xive siècle, était, comme Tours, « un centre d'activité industrielle, commerciale, artistique et militaire, une pépinière d'hommes remarquables à divers titres, administrateurs, diplomates, hommes de guerre ». Cette innovation, due à un patriotisme local bien compris, mérite tous les encouragements. Nous avons là une série de biographies fort curieuses, écrites sur les documents, d'une foule de personnages de toutes conditions dont l'activité particulière est des plus instructives à connaître pour comprendre le développement social de cette région au moyen âge, sans compter que c'est là un précieux répertoire à utiliser chaque fois qu'on aura à identifier quelque personnalité blésoise.

La Chronique messine de Jacques d'Esch (Jaique Dex), que M. G. Wolfram a publiée[2] dans la collection des *Quellen zur lothringische*

1. J. Soyer et G. Trouillart, *le Cartulaire de la ville de Blois*, suivi de *Notices biographiques*, par J. de Croÿ. Blois, C. Migault, 1907. In-8°, xliii-511 p. (extr. des *Mémoires de la Soc. de Loir-et-Cher*).

2. Dr Georg Wolfram, *Die Metzer Chronik des Jaique Dex (Jacques d'Esch)*

Geschichte, dont elle forme le tome IV, est tout entière en français, partie en vers, partie en prose. Elle concerne les princes de la maison de Luxembourg et embrasse les années 1324 à 1439 environ. La préface, fort développée et solidement construite, comprend une étude des manuscrits, principalement du manuscrit 81 de Metz, qui est seul à renfermer la chronique en entier, puis des recherches sur le caractère de la chronique et son contenu, sur les Vœux de l'épervier (poésie concernant l'expédition de l'empereur Henri VII à Rome), sur les poèmes relatifs à la guerre des années 1324 à 1326, sur la partie en prose de la chronique, enfin sur l'auteur même de l'ouvrage qui paraît bien être Jacques d'Esch, noble de Metz, dont le nom est mentionné en plusieurs endroits comme celui du rédacteur de diverses portions de cet amalgame. Le texte paraît établi avec beaucoup de soin, et on ne pourrait guère y relever que quelques transcriptions, graphies ou accentuations critiquables au point de vue phonétique. L'édition de ce texte est une fort utile contribution à cette branche de l'historiographie messine, sur laquelle nous ne possédions jusqu'ici que des renseignements insuffisants avec la publication aujourd'hui arriérée de Huguenin, *les Chroniques de la ville de Metz*, qui remonte à 1838.

Une monographie du château, historique entre tous, de Vincennes n'était pas aisée à écrire. M. F. de Fossa, capitaine d'artillerie, n'a pas reculé devant les difficultés de la tâche[1]. Il eut le grand mérite de s'intéresser à ces constructions qu'il fréquentait comme officier de la garnison, et réunit un à un, avec la patience d'un collectionneur, tous les matériaux qui pouvaient servir à la rédaction de son œuvre. Non seulement il a su recueillir les anciennes estampes, les plans et les dessins, mais il a aussi connu tous les historiens de ce monument, depuis Poncet de la Grave et l'abbé de Laval jusqu'à Rousset, de la Bédollière et de Varaville, et, de plus, il a poussé ses investigations dans les dépôts publics de Paris. Le premier volume, seul paru, est consacré à l'histoire générale de l'édifice, depuis l'*hospitium* de Louis VII et le manoir de Philippe Auguste, dont il ne reste plus trace, jusqu'aux châteaux de Philippe VI, Charles V, Louis XIII et Louis XIV encore debout, sans omettre celui de Louis XI à l'existence éphémère. On y trouve, avec une illustration fort soignée, un peu trop abondante même, une grande variété de renseignements anecdotiques joints à des notions sur les institutions, où il était bien

über die Kaiser und Könige aus dem Luxemburger Hause. Metz, G. Scriba, 1906. In-8°, xcv-533 p.

1. F. de Fossa, *le Château historique de Vincennes*, t. I. Paris, H. Daragon, 1908. In-4°, 342 p.

difficile d'être toujours complet et au courant. Aussi les oublis et les citations inexactes ou inutiles ne manquent pas, mais la difficulté de l'entreprise doit appeler l'indulgence, et l'ouvrage est écrit d'une plume entraînante, quoique un peu prolixe et portée parfois aux généralisations hâtives. Un dernier mot au sujet du plan : on nous promet dans un second volume la monographie des différents monuments du château actuel; mais alors pourquoi intercaler ici tout un chapitre sur le château de Charles V? En réalité, il eût mieux valu décrire chaque partie des édifices au moment où l'on annonçait leur construction dans le corps du récit : il y aurait eu à la fois plus de variété et plus de clarté dans l'ensemble.

Ph. Lauer.

Publications diverses (moyen age). — MM. Philippe Lauer et Charles Samaran viennent de rendre un réel service aux historiens, aux diplomatistes et aux paléographes en faisant reproduire par la phototypie les trente-huit diplômes originaux des rois mérovingiens conservés encore aujourd'hui tant aux Archives qu'à la Bibliothèque nationales[1]. Le procédé phototypique auquel ils ont eu recours est d'une clarté remarquable; de plus, comme il exclut toute retouche, les fac-similés obtenus offrent pleine garantie de fidélité et permettront, dans presque tous les cas, de contrôler les lectures douteuses sans recourir aux originaux. MM. Lauer et Samaran y ont joint la reproduction phototypique des mentions anciennes inscrites au revers des actes et une planche de sceaux. Si l'on songe que nous n'avions jusqu'ici, à trois exceptions près, pour les diplômes mérovingiens, que des fac-similés lithographiés, exécutés d'après des calques, mais supposant en même temps une véritable interprétation de l'écriture originale, on comprendra le progrès considérable que marque le volume de MM. Lauer et Samaran. Ils ne se sont d'ailleurs pas contentés de surveiller l'exécution des fac-similés; ils ont accompagné les planches de leur recueil d'excellentes transcriptions qui, sur plus d'un point, rectifient les lectures adoptées jusqu'alors. M. Lauer, qui avait pris l'initiative de la publication, a, en outre, rédigé pour chaque acte une brève analyse suivie d'indications bibliographiques (fac-similés antérieurs, éditions, etc.) fort complètes et qui seront des plus utiles. Enfin M. Maurice Prou a écrit pour ce volume une courte mais substantielle préface où il donne un remarquable exposé de la diplomatique mérovingienne d'après les

1. *Les Diplômes originaux des Mérovingiens*, fac-similés phototypiques avec notices et transcriptions publiés par Ph. Lauer et Ch. Samaran; préface par Maurice Prou. Paris, E. Leroux, 1908, in-fol., IX-31 p. et 48 pl.

originaux. On y lira avec un intérêt particulier les pages consacrées à la formule « N. rex Francorum v. inl. ». M. Prou se prononce résolument pour la lecture « viris inlustribus », contestée encore tout récemment par M. Erben, et les arguments qu'il fait valoir semblent péremptoires[1].

Pour les premiers Carolingiens, la *Revue historique* a déjà signalé[2] la publication récente, dans les *Monumenta Germaniae historica*, des diplômes de Pépin le Bref, de Carloman et de Charlemagne. A peine ce volume a-t-il vu le jour que nous recevons le troisième et dernier fascicule de la nouvelle édition des *Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern (751-918)* de Böhmer et Mühlbacher[3]. On sait que, non content d'avoir donné de 1880 à 1889 une première réédition, entièrement renouvelée, du tome I des *Regesta imperii* de Böhmer, Mühlbacher avait commencé à publier en 1899 une nouvelle mise au point de son premier travail. Mais la mort vint le surprendre avant même qu'il eût pu achever la correction des épreuves du deuxième fascicule, paru en 1904. Ce fascicule renfermait d'ailleurs, à six pages près, la fin des régestes proprement dits, et nous n'avons pas besoin de rappeler les multiples perfectionnements que Mühlbacher avait su apporter à cette partie de son œuvre. Disons seulement que, pour les actes émanés des souverains, elle contient cinquante-neuf numéros nouveaux et que presque toutes les autres mentions ont été remaniées et complétées à l'aide des dernières éditions de textes données tant en France qu'en Allemagne ou des nombreux travaux critiques consacrés à l'histoire carolingienne. C'est M. Lechner qui s'est chargé de la publication du troisième fascicule, qui renferme l'introduction historique et diplomatique et divers compléments. Pour l'introduction, il s'est contenté de réimprimer celle que Mühlbacher avait publiée en 1889 en y faisant seulement quelques rares et légers changements de détail que des travaux récents, et surtout l'édition des diplômes de Pépin, de Carloman et de Charlemagne dans les *Monumenta Germaniae*, rendaient absolument indispensables. Encore ces changements ne portent-ils guère que sur les paragraphes relatifs aux sceaux et au personnel de la chancellerie carolingienne. La bibliographie a été, naturellement, mise au courant. Mais, somme toute, les seules nouveautés appréciables que ce

1. P. vii, note 7, M. Prou dit : « Le mot *Datum* (de la date) n'est écrit en toutes lettres que sur un original ». En réalité, il l'est sur deux originaux, les nos 20 et 30.

2. *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 90.

3. *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern (751-918)*, nach J.-F. Böhmer neu bearbeitet von Engelbert Mühlbacher; 2e éd., t. I, 3e fasc., publ. par Johann Lechner. Innsbruck, Wagner, 1908, in-4°, p. i-cxxii et 833-952.

fascicule nous apporte, ce sont : 1° un catalogue de 614 actes perdus, qui a été dressé sur le modèle du catalogue donné précédemment par M. Th. von Sickel dans ses *Acta Karolinorum;* 2° un index de tous les actes classés par ordre alphabétique des destinataires avec de très brèves indications relatives aux fonds d'archives; 3° de copieuses additions et corrections, pour lesquelles M. Lechner a pu utiliser notamment des notes manuscrites de Mühlbacher lui-même. Bien entendu, on eût pu encore allonger sensiblement la liste des additions[1]; elles n'en sont pas moins la preuve de la conscience avec laquelle M. Lechner s'est appliqué à terminer l'œuvre de son devancier.

Les *Regesten* de Mühlbacher n'analysent, on le sait, à partir de Louis le Pieux, que les actes émanés des souverains carolingiens qui ont régné sur la région germanique[2], les seuls aussi qui doivent

1. Ainsi, pour le n° 74, il eût fallu renvoyer à G. Schnürer et D. Ulivi, *Das Fragmentum Fantuzzianum* (1906), et la bibliographie relative à la question des donations eût dû être complétée; pour les n°s 220, 944 et 1700, il eût fallu citer l'édition Canat de Chizy, *Cartul. du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon* (1894), n°s 2-4; pour les n°s 541 et 825, l'édition Thillier et Jarry, *Cartul. de Sainte-Croix d'Orléans* (1906), n°s 34 et 38; pour le n° 910, l'édition Métais, *Marmoutier; cartulaire blésois* (1891), n° 1; pour le n° 926 *b*, on eût pu renvoyer à notre dissertation sur la *Pénitence de Louis le Pieux à Saint-Médard de Soissons* (*Bibl. de la Faculté des lettres de Paris*, t. XVIII, 1904); pour le n° 1247, on s'étonne de ne pas voir cité, à la suite du chapitre de M. Kleinclausz sur la lettre de Louis II à Basile le Macédonien, l'article qu'y a consacré M. Poupardin dans le *Moyen âge* (1903) et la réplique de M. Kleinclausz (*Ibid.*, 1904). Dans l'introduction, p. cx, à propos de Hilduin, chancelier de Lothaire Ier, M. Lechner a supprimé une note de Mühlbacher relative à ce personnage; mais il eût dû renvoyer à l'article de M. Lot sur *Quelques personnages du IXe siècle qui ont porté le nom de Hilduin* (*Moyen âge*, 1903), etc. Dans l'index des actes classés par destinataires, les indications bibliographiques relatives aux notices sur les cartulaires et les fonds d'archives ne sont pas toujours au courant. Ainsi, pour le *Liber traditionum* de Saint-Pierre au Mont Blandin, il fallait renvoyer à la préface de l'édition Fayen (1906); pour le cartulaire de Saint-Aubin d'Angers, à la préface de l'édition Bertrand de Broussillon (1903), etc. Il y a un assez grand nombre de fautes d'impression, surtout dans les noms français : par exemple, M. Léopold Delisle est appelé presque partout Délisle (p. 878, 886, 888, 890, etc.).

2. Mühlbacher annonçait un tome II, qui devait contenir les régestes des Carolingiens de France occidentale, d'Aquitaine, de Bourgogne et d'Italie. Au moment de sa mort, le travail était à peine entamé. M. Lechner nous apprend cependant (p. xxi, note 1) qu'il y avait déjà un assez grand nombre de matériaux réunis pour les régestes de Charles le Chauve. On sait que les *Annales du règne de Charles le Chauve* paraîtront, sous la direction de M. Ferdinand Lot, dans la *Bibliothèque de l'École des hautes études*. Un premier fascicule, comprenant les dix premières années du règne, sera mis sous presse d'ici quelques mois.

être compris dans la série des *Monumenta Germaniae* consacrée aux *Diplomata Karolinorum*. Les actes des Carolingiens de France à partir de Charles le Chauve sont réservés pour la collection des *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France* dont notre Académie des inscriptions et belles-lettres a entrepris la publication. Les deux premiers volumes de cette collection viennent enfin de paraître. Il est inutile de rappeler ici la somme prodigieuse de travail dépensée en pure perte pendant de longues années par les premiers collaborateurs attachés à l'entreprise. Après avoir tout d'abord conçu le projet d'un vaste recueil qui aurait compris toutes les chartes les plus intéressantes concernant l'histoire de France au temps des Carolingiens et des premiers Capétiens jusqu'en 1180 et après avoir fait effectuer, dans ce but, un nombre considérable de copies à Paris et en province, l'Académie a modifié peu à peu ses plans pour s'employer avant tout à la publication des actes émanés des souverains carolingiens et capétiens de Charles le Chauve à Philippe Auguste inclusivement. Un certain nombre de dépouillements ont été entrepris à cet effet sous la direction d'abord d'Arthur Giry, puis de M. d'Arbois de Jubainville, qui a confié à quelques érudits le soin de coordonner et compléter ces matériaux et d'en tirer les éléments d'une série d'éditions critiques.

Le premier volume, le *Recueil des actes de Philippe Ier*, est dû à M. Maurice Prou, qui y a consacré plus de vingt ans de recherches, de collations et de mise au point[1]. C'est une œuvre d'étendue considérable et où sont appliqués, on peut le dire, pour la première fois, dans toute leur rigueur la plus minutieuse et la plus scrupuleuse, les principes d'établissement des textes et de critique diplomatique qu'Arthur Giry d'abord, puis M. Prou lui-même ont travaillé à propager en France : recherche des originaux et de *toutes* les copies, dans la mesure du possible; classement de ces copies, dont le nombre est souvent très élevé; recherche et classement des éditions antérieures; établissement critique du texte à l'aide de tous ces éléments; fixation de la date de chaque acte et examen de sa teneur, telle est la tâche à laquelle doit s'employer désormais tout éditeur de textes d'ordre diplomatique. Pour Philippe Ier, le nombre des actes délivrés au nom du roi ou souscrits par lui, que M. Prou est parvenu à réunir, s'élève à cent soixante-dix-huit, dont quarante-six seulement conservés sous forme d'originaux authentiques ou prétendus.

1. *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France (1059-1108)*, publié par M. Prou. Paris, C. Klincksieck, 1908, in-4°, CCLII-567 p. et 8 pl. — Dans une courte préface (p. I-XIV), M. H. d'Arbois de Jubainville, sous la direction duquel paraît la collection, en fait rapidement l'historique.

La critique en était très délicate à faire, beaucoup de chartes ayant été rédigées, non par la chancellerie royale, mais par les intéressés eux-mêmes. Au premier abord, il semble même que la confusion soit telle qu'on ne puisse dégager aucune règle et qu'il soit presque impossible, sauf en cas d'anachronisme historique, de se prononcer pour ou contre l'authenticité d'une pièce. M. Prou n'a pas toujours pu triompher entièrement de cette difficulté; mais les principes qu'il a posés dans la solide introduction qui ouvre le volume lui ont du moins permis d'arriver sur ce point à une approximation d'ordinaire très suffisante. Cette introduction est d'ailleurs précieuse à plus d'un titre. Elle se divise en neuf chapitres, qui ne remplissent pas moins de 234 pages et sont consacrés : 1° aux dates de la naissance, du sacre, de la majorité et de la mort de Philippe Ier; 2° à la classification des actes; 3° à la chancellerie royale, à son organisation, au personnel qui la composait et à son rôle dans la rédaction et l'expédition des actes; 4° à la forme diplomatique des « préceptes » royaux, — ce qui, à propos des souscriptions, fournit à l'auteur l'occasion de dresser une liste des grands officiers du palais de Philippe Ier; 5° aux chartes simplement confirmées par le roi; 6° aux lettres et aux mandements; 7° à l'examen de quelques actes faux; 8° à quelques chartes indûment attribuées à Philippe Ier; enfin, 9°, à la méthode suivie pour l'établissement du texte. Il y a là, au point de vue historique et diplomatique, un ensemble de renseignements de tout premier ordre que nous ne pouvons malheureusement que signaler en passant.

Le deuxième volume de la collection des Chartes et diplômes est un *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V (954-987)*[1], où le signataire du présent Bulletin s'est efforcé de suivre la méthode inaugurée par M. Prou dans le recueil précédent[2]. Il a d'ailleurs eu la bonne fortune de pouvoir profiter de dépouillements entrepris jadis par M. Ferdinand Lot et de pouvoir soumettre à ce dernier les résultats de ses recherches. Le recueil comprend le texte ou la mention de soixante-douze actes, soit vingt-sept de plus que dans le tome IX du *Recueil des historiens de la France*. Douze de ces actes, considérés comme faux, sont accompagnés de courtes dissertations où la question d'authenticité est discutée et où est indiquée la date

1. *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V, rois de France (954-987)*, publié par Louis Halphen, avec la collaboration de Ferdinand Lot. Paris, C. Klincksieck, 1908, in-4°, LVI-231 p. et 2 pl.

2. Le manuscrit de ce Recueil était terminé et a pu être envoyé à l'impression dès le début de juillet 1904; mais, dès cette époque aussi, l'impression du volume de M. Prou était assez avancée pour que nous ayons pu en avoir des épreuves sous les yeux avant d'établir notre manuscrit.

vers laquelle le faussaire a dû travailler. Une introduction de 55 pages expose ce qu'on sait de la chancellerie royale et de son rôle et cherche à dégager les règles diplomatiques qui y ont été suivies.

On peut espérer que les volumes suivants de la collection ne se feront pas trop attendre. Déjà le *Recueil des actes de Louis IV (936-954)*, dû à M. Lauer, a été mis sous presse; celui des rois de Provence et de Bourgogne, dû à M. Poupardin, et celui des rois d'Aquitaine, dû à MM. Giard et Levillain, suivront sans doute, et l'on possédera avant peu le recueil des actes de Henri II d'Angleterre concernant la France que M. Léopold Delisle a mis plus de cinquante ans à constituer. Ce recueil formera l'amorce d'une seconde série consacrée aux grands feudataires.

En attendant que l'Académie des inscriptions nous donne le recueil des actes de Henri Ier, l'École des hautes études en publie un catalogue dû à M. Frédéric Sœhnée[1]. C'est un travail qui a certainement coûté à son auteur de longues et minutieuses recherches et qui se distingue par de très réelles qualités : les analyses dont il se compose sont fidèles et précises; les références abondantes et claires; les notes et les discussions concises, mais d'ordinaire probantes. Le plus grand soin a été apporté à l'identification des noms de lieux et la disposition matérielle est fort commode. Mais, par bien des côtés, ce catalogue se présente comme une œuvre à demi achevée seulement, résultat de dépouillements incomplets et dont, par surcroît, il est impossible de dire à quelle date ils ont été arrêtés. Sous sa forme primitive, il a valu à l'auteur le diplôme de l'École des hautes études en 1900; mais un certain nombre, — et un certain nombre seulement, — de volumes ou de dissertations postérieurs à cette date sont mentionnés dans l'ouvrage. Le *Recueil des actes de Philippe Ier* de M. Prou est même utilisé, quoique, pour le n° 105 du catalogue en particulier, il soit visible que l'auteur, tout en le citant, n'en a tenu aucun compte. Pour les publications antérieures à 1900, il y a plusieurs lacunes surprenantes : tout en ayant utilisé l'*Histoire des ducs de Bourgogne* de M. Petit, M. Sœhnée a omis d'y relever trois actes publiés in-extenso[2]; et, — chose plus surprenante encore, — un diplôme pour Saint-Père de Melun semble lui avoir totalement échappé, bien qu'il soit inséré dans le *Recueil des historiens de la France*, t. IX, p. 568; le catalogue d'actes donné par M. Lex dans

1. Frédéric Sœhnée, *Catalogue des actes d'Henri Ier, roi de France (1031-1060)*. Paris, H. Champion, 1907, in-8°, 147 p. (*Bibl. de l'École des hautes études; sciences hist. et philol.*, fasc. 161). — Une note mise en tête du volume avertit que, M. Sœhnée n'ayant pu mettre la dernière main à ce catalogue, la mise au point pour l'impression a été faite par M. Martin-Chabot.

2. Petit, t. I, p. 364, 370, 376 = Sœhnée, nos 43, 56, 81.

son livre sur *Eudes, comte de Blois*, lui eût fourni (n° 56) l'indication d'un original qu'il considère comme perdu (n° 40); pour le n° 91, il ignore l'édition de la *Gallia christiana*, t. XIV, *instr.*, col. 71; pour plusieurs textes enfin, l'examen des sources manuscrites est resté très imparfait (n°s 1, 47, 51). Tel quel, ce catalogue n'en rendra pas moins de grands services et facilitera notablement la tâche du futur éditeur des actes de Henri Ier.

Les dissertations que M. Ferdinand Lot a réunies en volume sous le titre de *Mélanges d'histoire bretonne*[1] ont paru déjà presque entièrement dans les *Annales de Bretagne* (depuis 1906) et nous en avons donné une analyse assez détaillée au fur et à mesure de leur apparition. Nous nous bornerons ici à rappeler les principales conclusions de l'auteur : I. Les *Gesta sanctorum Rotonensium* ont été composés entre les années 868 et 875, sans doute par Ratvili, évêque d'Alet. II. *Festien, « archevêque » de Dol :* Festien, abbé-évêque de Dol, fut fait archevêque en 859 au plus tôt par Nominoé, de connivence avec l'abbé de Redon Conwoion. III. *Nominoé, Érispoé et l'empereur Lothaire :* ni Nominoé ni Érispoé n'ont cherché à se faire considérer comme des rois indépendants; ils ont toujours reconnu l'autorité, sinon de Charles le Chauve, du moins de l'empereur Lothaire. IV. *Nominoé et le monastère de Saint-Florent-le-Vieil :* les « Versiculi de eversione Sancti Florentii » sont du xe siècle; le chapitre xi de la Chronique de Nantes est sans autorité; la destruction, — partielle seulement, — du monastère par Nominoé eut lieu en 849. V. *Le Schisme breton du IXe siècle; étude sur les sources narratives :* la Chronique de Nantes dérive des *Gesta sanctorum Rotonensium* et a servi de source à l' « Indiculus de episcoporum Brittonum depositione ». Les deux derniers mémoires sont de beaucoup les plus considérables. C'est une étude approfondie des diverses rédactions de la *Vie de saint Malo*, suivie d'une édition critique de la rédaction considérée comme la plus ancienne et de la rédaction due à Bili; puis une étude de la *Vie de saint Gildas*, avec une édition de ce texte. M. Lot établit : 1° que les diverses rédactions de la Vie de saint Malo se ramènent à deux : celle de Bili et la rédaction anonyme publiée antérieurement par M. de La Borderie; 2° que, de ces deux rédactions, c'est la rédaction anonyme qui représente la tradition primitive et que les précisions de Bili sont fausses et tendancieuses; 3° que la rédaction anonyme n'a pas été cependant composée avant 825 et que l'auteur y a amalgamé des traditions saintongeaises et galloises. Pour la Vie de saint Gildas, il établit que

1. Ferdinand Lot, *Mélanges d'histoire bretonne (VIe-XIe siècle)*. Paris, H. Champion, 1907, in-8°, 478 p.

nous la connaissons seulement par l'intermédiaire d'un manuscrit perdu, utilisé par Jean du Bois dans sa *Bibliotheca Floriacensis;* que cette Vie, composée, en tout cas, après 1038 et même après 1042-1045, est, selon toute vraisemblance, l'œuvre de Vital, abbé de Ruis, et a dû être écrite vers 1060; enfin que, si Vital a utilisé un texte hagiographique, — d'ailleurs tardif et rédigé dans le Sud-Galles, — pour ce qui touche le séjour du saint en Grande-Bretagne et quelques renseignements historiques pour le xe siècle, il n'a tiré que de vagues légendes et de son imagination tout ce qui a trait au séjour de Gildas en Armorique. Quelques pages, enfin, sont consacrées à l'étude de la Vie de Gildas, composée au milieu du xiie siècle par Caradoc de Llancarvân. Ce livre, plein d'aperçus neufs et ingénieux, prouve à quel point l'histoire primitive de la Bretagne, étudiée avec un enthousiasme si naïf par M. de La Borderie, aurait besoin d'être reprise par le menu. En tête de son mémoire sur la Vie de saint Malo, M. Lot laisse entendre qu'il compte soumettre à l'épreuve de la critique toutes les vies des saints de l'Armorique : quand ce travail sera fait, il sera mieux qu'un autre en mesure d'écrire sur les premiers siècles de l'histoire bretonne l'ouvrage qui nous manque encore.

Reprenant, après quarante ans de nouvelles recherches, une partie des questions qu'il avait étudiées au premier volume de son *Cabinet des manuscrits*, M. Léopold Delisle vient de publier un ouvrage considérable sur la « librairie » de Charles V, prototype de cette Bibliothèque nationale à laquelle son nom restera indissolublement lié[1]. Dédié par l'auteur à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en souvenir du cinquantième anniversaire de son entrée dans cette compagnie, l'ouvrage se divise en deux parties, la première consacrée à l'histoire de la librairie, à son organisation et à la description des manuscrits qui sont parvenus jusqu'à nous; la deuxième donnant, d'après les divers manuscrits qui nous l'ont conservé, l'inventaire général des livres ayant appartenu aux rois Charles V et Charles VI et, comme complément, celui des livres ayant appartenu à Jean, duc de Berry. Un album de vingt-sept planches sert d'illustrations à ces deux parties. On devine quel trésor d'indications bibliographiques et artistiques M. Delisle a accumulé dans ce nouveau travail où sont étudiés en détail plus de 150 manuscrits, enrichis souvent de remarquables miniatures et qu'il a pu, pour la plupart, examiner tout à loisir. Certaines de ses descriptions sont

1. Léopold Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V.* Paris, H. Champion, 1907, 2 vol. in-8°, xxvii-442 et 335 p., et un album petit in-fol. de 27 pl.

d'autant plus précieuses qu'elles portent sur des manuscrits conservés dans des collections privées, parfois même sur des manuscrits aujourd'hui disparus, comme c'est le cas pour les *Heures de Savoie*, détruites dans l'incendie de la bibliothèque de l'Université de Turin. Mais, ce qu'il importe surtout de signaler ici, c'est l'ensemble de renseignements nouveaux ou renouvelés que M. Delisle a réunis sur l'histoire et l'organisation de la librairie royale et par là même sur le mouvement littéraire et artistique à la cour de Charles V. Sur Gilles Malet, garde de cette librairie, on trouvera notamment de très curieux détails. C'est à ce « valet de chambre », amoureux de beaux livres et dont la plus grande joie était d'acquérir quelque rareté bibliographique pour en faire présent à son maître, que nous devons le premier inventaire de la librairie du Louvre. Bien qu'elle fût loin de représenter la totalité des livres possédés par le roi, cette librairie était fort riche, puisqu'elle ne comprenait guère moins d'un millier de volumes, habillés de reliures de luxe et ornés de miniatures. C'étaient souvent des merveilles de calligraphie, dues à des copistes en renom, comme le célèbre Raoulet d'Orléans, sur lequel M. Delisle a pu réunir un assez grand nombre de renseignements. Mais une des plus notables particularités peut-être des livres rassemblés par Charles V, c'est qu'ils étaient en majeure partie écrits en français : quoique comprenant le latin, « de si grant providence fu », nous dit Christine de Pisan, « pour la grant amour qu'il avoit à ses successeurs, que au temps à venir les voult pourveoir d'enseignemens et sciences introduisables à toutes vertus, dont pour celle cause fist par solempnelz maistres, souffisans en toutes les sciences et ars, translater de latin en françois tous les plus notables livres ». Ceci fournit à M. Delisle l'occasion de nous donner toute une série de notes des plus intéressantes sur les traducteurs employés par Charles V et dont les plus connus sont Jean Golein, Nicole Oresme et Raoul de Presles. Sous Charles VI commence pour la librairie du Louvre une période de décadence : des prêts inconsidérés, des détournements, la déplorable habitude prise par le roi lui-même de regarder sa bibliothèque comme une réserve de cadeaux l'appauvrirent peu à peu. La mort de Charles VI lui porta le dernier coup : achetée à bas prix par le duc de Bedford, la librairie du Louvre fut vendue pièce à pièce à la mort de ce dernier, et, du millier de volumes réunis par Charles V et accrus encore quelque peu par les soins de Gilles Malet au début du règne de Charles VI, une centaine à peine à pu être reconnue, dispersée aujourd'hui dans diverses bibliothèques d'Europe.

Louis HALPHEN.

ANTIQUITÉS LATINES.

(Publications étrangères, 1902-1907.)

I. Sources et historiographie. — Bauer et Strzygowski[1] ont publié d'après un papyrus grec les fragments d'un document analogue aux *Excerpta Barbari* qui devait contenir une chronique universelle allant jusqu'à la mort de Cléopâtre et différentes listes; il reste un ménologe avec les mois romains, égyptiens, hébraïques et attiques, des listes de rois romains, spartiates, macédoniens, lydiens et des fastes de 383 à 392 qui donnent le lieu de la mort de l'usurpateur Maxime, Cortona, près d'Aquilée.

Kornemann[2] a publié et étudié d'après un papyrus d'Oxyrhynchus un nouvel épitomé de Tite-Live, un abrégé chronologique latin des livres 37-40 conservés et des livres 48-55 perdus; il fournit beaucoup de faits nouveaux sur les guerres d'Espagne; mais nous ne savons pas s'il est antérieur ou postérieur aux *periochae*. Un manuscrit de Bamberg a donné des fragments des livres 33, 35, 39 de Tite-Live, publiés par Traube[3]. On a déjà apprécié ici l'essai de Schermann de reconstituer l'épitomé de Tite-Live pour la première guerre punique[4]. Dessau[5] explique peut-être trop ingénieusement les incohérences du fameux texte de Tite-Live (4, 29-30) : pour refuser au proconsul de Macédoine, M. Licinius Crassus, le droit de consacrer des dépouilles opimes, Auguste aurait pu faire croire à Tite-Live, par une habile altération de l'inscription de Cossus, qu'un tribun militaire n'avait pu avoir ce droit.

Dans la question si controversée des sources de Plutarque pour la Vie de Valerius Publicola, Soltau[6] se prononce, contre Leo et Mommsen, pour l'emploi de plusieurs sources, Juba, Fenestella, Cornelius Nepos, outre Denys. Dans un article très intéressant sur

1. *Eine Alexandrinische Weltkronik, Text und Miniaturen* (*Denkschrift der kaiserl. Akad. der Wissensch. in Wien; Phil.-hist. Klasse*), t. LI, 204 p.

2. *Die neue Livius Epitome aus Oxyrhinchus, Text und Untersuchungen*, Leipzig, 1904 (extr. de *Klio*, t. II; Beiheft). Sur le travail que Sanders a consacré au même sujet, voir *Rev. hist.*, t. XCI, p. 153.

3. *Bamberger Fragmente der vierten Dekade des Livius*, Munich, 1904, in-8°, 44 p.

4. *Rev. hist.*, t. XCVI, p. 154.

5. Dans l'*Hermes*, 1906, p. 142-151 : *Livius und Augustus*.

6. *Die Quellen Plutarchs in der Biographie des Valerius Publicola*, 1905, in-8°.

la plus ancienne rédaction des Annales des pontifes, ENMANN[1] attribue un rôle important à Tiberius Coruncanius. En étudiant les sources de Diodore, SIGWART[2] est obligé de faire beaucoup de concessions aux idées de Pais. Ces mêmes idées, ainsi que les travaux de Soltau, ont inspiré les recherches de PARDUCCI[3] sur les éloges funèbres, l'influence grecque dans l'histoire de Rome et les sources de Plutarque dans Publicola, Coriolan et Camille. LITT croit avec assez de vraisemblance qu'une des sources des *Aetia romana* de Plutarque a été les Fastes de Verrius Flaccus par l'intermédiaire de Juba[4].

Les Fastes triomphaux et les différences qu'ils offrent avec les Fastes des magistrats ont fait l'objet des excellentes critiques de SCHÖN[5]. Dans ses études sur Polybe, BÜTTNER-WOBST[6] réfute parfaitement les théories de CUNTZ[7] et démontre qu'il a dû voir la Sicile, qu'il l'a bien décrite et que sa seule source connue est jusqu'à présent Attale. Une découverte très importante est celle d'un fragment de l'histoire d'Annibal de l'historien grec Sosylos, son compagnon et son maître, connu seulement jusqu'ici par trois citations; WILCKEN[8] l'a découvert sur un papyrus de la collection de Würzbourg et publié avec un excellent commentaire; ce texte fournit, outre des renseignements nouveaux, peut-être tirés de Scylax de Caryanda, sur la bataille de l'Artémision en 480 et Héraclide de Mylassa, la description d'une bataille navale où l'habile tactique des alliés marseillais, empruntée d'ailleurs aux Carthaginois, donna la victoire aux Romains; Wilcken démontre par la comparaison avec Tite-Live (22, 19, 5) et Polybe (3, 95, 5), qu'il s'agit sans doute de la bataille de l'embouchure de l'Èbre en 217; Polybe a dû utiliser Sosylos en diminuant le rôle des Marseillais au profit de Scipion.

LAUTERBACH[9] a consacré un travail utile aux sources de l'histoire si

1. *Rheinisches Museum*, t. LVII, 1902, p. 517-533 : *Die älteste Redaction der Pontificalannalen.*

2. *Römische Fasten und Annalen bei Diodor*, dans *Klio*, t. VI, 1906, p. 269-286 et 341-379.

3. *Studi di storia antica*, t. I, 1907.

4. *Rhein. Museum*, t. LIX, p. 603-615.

5. *Das capitolinische Verzeichniss der röm. Triumphe* (*Abh. des arch.-epigr. Seminares zu Wien*, t. IX, 1903); du même, *Die Differenzen zwischen Magistrats- und Triumphliste*, Vienne, 1905, in-8°.

6. *Klio*, t. IV, 1904, p. 93-103 : *Studien zu Polybios.*

7. *Polybius und sein Werk*, Leipzig, Teubner, 1902, in-8°, 88 p.

8. *Hermes*, 1906, p. 103-141 : *Ein Sosylos fragment in der Würzburger Papyrussammlung.*

9. *Untersuch. für Geschichte der Unterwerfung von Ober-Italien durch die Römer*, Breslau, 1905, in-8°, 116 p.

obscure de la conquête du nord de l'Italie par les Romains après Annibal. Plus hardi que Meyer, KORNEMANN[1] croit reconnaître dans C. Fannius la source commune à Plutarque et aux historiens romains pour l'époque des Gracques; ce n'est qu'une hypothèse sans preuves suffisantes. Il montre l'influence et l'imitation de Thucydide chez les historiens romains depuis Caton jusqu'à Tite-Live, en passant par Cœlius Antipater, Asinius Pollion, Salluste Denys[2]. SOLARI[3] croit avec Müllenhoff que Posidonius a été l'intermédiaire entre Catulus et Plutarque pour la guerre des Cimbres et étudie l'historien Catulus. Signalons les bonnes éditions de Julius Exuperantius et de Licinianus données par LANDGRAF et WEYMAN[4] et par FLEMISCH[5]. D'après le bon travail de GUDEMAN[6], la source principale de Plutarque pour la Vie de Cicéron est la biographie de Suétone; Cicéron, Salluste, Tiro, Nepos n'auraient pas été utilisés directement; ce système est plausible. Un travail hardi, mais très substantiel de MÜNZER[7], essaie de reconstituer l'œuvre d'Atticus. COLUMBA[8] montre nettement que Dion Cassius a eu César comme source principale pour la conquête de la Gaule, mais en corrigeant la partialité des commentaires. KELSEY[9] étudie les transitions des différents livres de la guerre des Gaules de César et paraît démontrer que son œuvre s'appelait : *C. Juli Caesaris commentarii rerum gestarum.*

Le second volume des *Restes des historiens romains,* publié par PETER[10], rendra les mêmes services que le premier. D'après MÜNZER[11], qui réfute solidement les opinions antérieures et celle de PELKA[12],

1. *Klio,* t. III, Beiheft : *Geschichte der Gracchenzeit-Quellen.*
2. *Philologus,* t. LXIII, 1904, p. 148-153.
3. *Lutazio Catulo nella narrazione della guerra Cimbrica in Plutarco* (*Atti del congresso internaz. di sc. storiche,* Roma, 1903, t. II, sez. I, 11 p.); du même, *J. Lutazi e lo storico Lutazio Catulo* (*Riv. di filologia,* 34, 1, p. 129-142).
4. *Die Epitome des Julius Exuperantius,* Leipzig, Teubner, 1902, in-8°.
5. *Grani Luciniani quae supersunt,* Leipzig, Teubner, 1904, in-8°, 72 p.
6. *The sources of Plutarch's life of Cicero,* Philadelphie, 1902, in-8° (Université de Pensylvanie, VIII, n° 2).
7. *Hermes,* 1905, p. 50-100 : *Atticus als Geschichtsschreiber.*
8. *Cassio Dione e le guerre galliche di Cesare,* Napoli, 1904, in-8°, 64 p. Pour l'article de Reed Stuard sur Dion Cassius, voir *Rev. hist.,* t. XCVI, p. 153.
9. *The Cues of Caesar* (*The Classical Journal,* t. II, p. 2, décembre 1906); du même, *The Tittle of Caesar's Work on the Gallic and Civil Wars* (*Transactions of the American Philol. Association,* t. XXXVI, 1906).
10. *Historicorum romanorum reliquiae,* t. II, Leipzig, 1906, in-8°, 208 p.
11. *Rhein. Museum,* t. LXII, 1907, p. 161-169 : *Aufidius und Plinius.*
12. *Ibid.,* t. LXI, 1906, p. 620-624.

c'est probablement entre 49 et 52, après la censure de Claude, et non en 31 ou 37 ou 41, que s'est arrêtée l'histoire d'Aufidius continuée par Pline. FABIA[1] constate les disparates qu'il y a entre la lettre de Pompeius Propinquus à Galba et le récit de Tacite et croit que Tacite et Plutarque ont la même source. Un des derniers articles de MOMMSEN[2] est consacré à l'emploi qu'a fait Tacite des *Acta senatus* : il ne les a utilisés directement que pour l'histoire des Flaviens, dans la partie perdue des Histoires; pour les règnes de Tibère à Néron, il ne les a consultés qu'accidentellement, mais ils avaient été mis largement à contribution par sa source principale; Mommsen montre avec sa lucidité habituelle que la suite des événements est tracée dans Tacite non d'après les faits eux-mêmes, mais d'après les discussions au sénat et les sénatus-consultes qu'ils provoquèrent; c'est ainsi que s'explique non seulement la suite, mais le choix des faits, par exemple l'abondance des données sur les provinces sénatoriales, sur les jugements du sénat. Contre Brandis, PATSCH[3] soutient avec raison et démontre l'authenticité du Periple du Pont d'Arrien, en rétablissant l'ordre des morceaux.

La critique de l'Histoire Auguste a provoqué des travaux de premier ordre et fait des progrès notables depuis les articles de Dessau, de Klebs, de Seeck et de Mommsen. H. PETER[4] en a dressé le bilan. Les livres de Michael HEER[5] sur « la valeur historique de la Vie de Commode », de SCHULZ[6], de KORNEMANN[7] ont, concurremment avec les travaux français, classé les divers éléments des Vies et établi définitivement pour la période comprise entre Hadrien et la mort de Caracalla trois points essentiels : le remaniement final des biographies

1. *Klio*, 1904, p. 42-68 : *la Lettre de Pompeius Propinquus à Galba et l'avènement de Vitellius en Germanie.*

2. *Sitzungsber. der Berliner Akademie*, 1904, p. 1146-1155 : *Tacitus' Verhältniss zu den Senatsacten.*

3. *Klio*, 1904, p. 69-76 : *Arrians Periplus Ponti Euxini.*

4. *Bericht über die Literatur zu den Scriptores historiae Augustae in den Jahren 1893-1905* (*Bursians's Jahresbericht*, 1906, p. 129-132), p. 1-40.

5. *Der historische Wert der Vita Commodi in der Sammlung der sogen. Historia Augusta* (*Philologus*, Suppl., t. IX, p. 1, 1901).

6. *Beiträge zur Kritik unserer litterarischen, Überlieferung für die Zeit von Commodus' Sturze bis auf den Tod des Marcus Aurelius Antoninus* (*Caracalla*), Leipzig, 1902, 130 p. (voir *Rev. hist.*, t. XCVI, p. 157); *Quellenanalyse und historische Untersuchungen für die Epoche Hadrians : Leben des Kaisers Hadrian*, Leipzig, Teubner, 1904, in-8°, 142 p.; *Das Kaiserhaus der Antonine und der letzte Historiker Roms, nebst einer Beigabe Das Geschichtswerk des Anonymus*, Leipzig, Teubner, 1907, in-8°, 274 p.

7. *Kaiser Hadrian u. der letzte Historiker von Rom*, Leipzig, 1905, in-8°, 736 p.

par un compilateur de l'époque soit de Constantin, soit plutôt, selon les travaux allemands, de Théodose; le rejet au second plan de l'historien Marius Maximus, qui n'a fourni que des matériaux d'une valeur secondaire; l'existence d'un noyau historique excellent, généralement facile à distinguer, qui donne à l'Histoire Auguste une valeur capitale. Ce noyau a été extrait assez fidèlement, mais avec des coupures et du désordre, de l'histoire d'un auteur anonyme, probablement originaire d'Égypte, de famille et de tendance sénatoriales, qui a vécu à la cour d'Antonin, puis dans l'entourage immédiat de Marc-Aurèle, qui a dû mourir très âgé au début du règne d'Elagabal; supérieur à Dion Cassius, il a été le véritable continuateur de Tacite et de Suétone. Kornemann a voulu aller plus loin et nous donner le nom de l'anonyme, Lollius Urbicus, fils de Q. Lollius Urbicus, et qui aurait vécu sous Alexandre Sévère : cette opinion est une pure hypothèse, plutôt contraire à ce que nous savons de l'historien Lollius Urbicus. Le *Lexique de l'Histoire Auguste,* fait par Lessing[1] en six ans, offre maintenant une base solide pour l'étude des Vies. Rappaport[2] a soutenu avec raison contre Mendelssohn que Zosime (1, 1-46) avait utilisé Dexippe, et son opinion n'est nullement ébranlée par celle de Graebner[3] qui donne plutôt à Zosime comme source pour les invasions des Goths un auteur anonyme de Syrie.

L'édition du traité de Lydus sur les *Magistratures du peuple romain* par Wünsch[4] donne enfin aux historiens un texte convenable. Ils utiliseront également avec profit la nouvelle édition du Code Théodosien, des Novelles et des Constitutions de Sirmond faite par Mommsen avec l'aide de Meyer et de Krüger[5] et les prolégomènes relatifs aux lois, aux dates, aux lieux d'émission. Sur Constantin, Westerhuis[6] a donné un texte et un commentaire excellents de la première partie de l'Anonyme de Valois; et Guidi[7] la première partie d'une Vie grecque de Constantin, postérieure à Maurice et Héraclius. Ammien attire enfin l'attention. Le travail de Clark a déjà été apprécié ici[8]. Seeck[9] apporte à la chronologie et aux sources d'Ammien

1. *Scriptorum hist. Augustae lexicon*, Leipzig, 1901-1906, in-8°, 748 p.
2. *Klio*, 1902, p. 427-442.
3. *Byzant. Zeitschrift*, t. XIV, 1905, p. 1-2.
4. *Johannis Lydi de magistratibus populi romani libri tres*, Leipzig, Teubner, 1903, in-18.
5. *Theodosiani libri XVI*, Leipzig, 1905, in-4°, 931 p.
6. *Origo Constantini imperatoris sive Anonymi Valesiani prior*, Campis, 1906, in-8°, 76 p.
7. *Rendiconti della R. Accad. dei Lincei*, t. V, p. 304-340.
8. *Rev. hist.*, t. LXXXVI, p. 221.
9. *Hermes*, 1906, p. 481-539.

une importante contribution; la chronologie d'Ammien est défectueuse, vague; jusqu'au livre 25, elle est réglée par les consulats et décèle une source annalistique; peut-être Eutychianos de Cappadoce, chrétien et grec; les dates par hivers paraissent indiquer ensuite l'emploi d'une autre source, probablement de l'histoire de Virius Nicomachus Flavianus, écrite entre 378 et 392. Schenkl a retrouvé dans un manuscrit de Salamanque l'indication d'un discours perdu de Themistius, un panégyrique de Julien, auquel SEECK[1] consacre un article.

II. LIVRES GÉNÉRAUX. — SCHANZ[2] a donné aux historiens un outil indispensable, la troisième partie de la seconde édition de son Histoire de la littérature latine, depuis Hadrien (117) jusqu'à Constantin (324), et le début d'une troisième édition, des origines à la fin de la guerre sociale. NIESE[3] a donné de son excellent *Abrégé d'histoire romaine* une nouvelle édition, augmentée en particulier d'un tableau du monde romain après Sévère Alexandre. On a déjà apprécié ici[4] son *Histoire des États grecs et macédoniens depuis Chéronée*, qui pénètre dans l'histoire de la République, ainsi que le *Recueil d'inscriptions de l'Orient grec* de DITTENBERGER[5] qui éclaire l'histoire du monde oriental sous la domination romaine. Le recueil des *Écrits historiques* de MOMMSEN[6] s'étend depuis les légendes de Romulus et de Tatius jusqu'à l'invasion des Vandales en Italie.

L'*Histoire romaine* de Gaetano DE SANCTIS[7] va des origines préhistoriques jusqu'à la défaite de Pyrrhus et à la fin des guerres samnites. Ce livre comble une lacune; clair, précis, parfaitement documenté, original, il a surtout le triple mérite de représenter sur la plupart des points le dernier état de la science, de rapprocher constamment pour les origines les institutions grecques des institutions romaines et de souder la préhistoire à l'histoire. Les quatre premiers chapitres consacrés à la préhistoire exposent : les époques paléolithiques et néolithiques, les hommes de la Ligurie à ces deux époques,

1. *Rhein. Museum*, t. LXI, 1906, p. 554-566.
2. *Geschichte der röm. Literatur*, 2e éd., t. III, 1905; 3e éd., t. I, p. 1, München, 1907, in-8°.
3. *Grundriss der röm. Geschichte*, 3e éd., München, 1906, in-8°, 405 p. (*Mullers Handbuch*, t. III, p. 5).
4. *Rev. hist.*, t. XCVI, p. 151.
5. *Rev. hist.*, t. XCV, p. 152.
6. *Gesammelte Schriften*; IV : *Hist. Schriften*, t. I, Berlin, Weidmann, 1906, in-8°, 566 p.
7. *Storia dei Romani; la conquista del primato in Italia*, Milano, Bocca, 1907, 2 vol. in-8°, 458 et 575 p. — Voir aussi *Klio*, 1902, p. 96-104 : *Mastarna; Rivista di filologia classica*, 1903, p. 107 et suiv.

ancêtres des Ligures historiques, et probablement des Elymes de Sicile; puis les Indo-Européens en Italie, leurs différentes branches, Ombriens, Osques, Sabelliens, Latins et Falisques, Ausoniens, Opiques, Oenotriens; l'arrivée, dans la vallée du Pô, du peuple des palafittes et des terramares, des Étrusques, d'origine inconnue, mais probablement venus par les Alpes rhétiques; l'âge du bronze dans la péninsule; enfin la civilisation de Villanova, le premier âge du fer chez les Italiques, les Vénètes d'origine illyrienne ainsi que les Japyges arrivés plus tard. Pour les origines et les premiers siècles de Rome, De Sanctis revient, en général, contre Pais et son école à la tradition, en faisant les sacrifices nécessaires, en dégageant le noyau historique des légendes et des falsifications. Il croit à l'existence des épopées populaires; il maintient la fête du Septimontium comme fête d'une ligue antérieure à la cité du Palatin, place la Rome primitive, ainsi nommée du fleuve (Stroma), sur le Palatin, entouré d'une simple muraille de terre qui n'a rien de commun avec le *pomerium;* il rejette Énée, les rois d'Albe, Romulus, éponyme tiré de Roma, mais accepte comme historiques quelques rois, peut-être Tullus Hostilius, un Tarquin, romain et non étrusque, Servius Tullius qui n'est pas le même que Mastarna. Les trois tribus primitives sont des divisions, peut-être antérieures à la fondation de Rome, mais ne représentent pas des races distinctes; les curies n'ont été d'abord que des groupes de familles, comprenant tous les citoyens; les *gentes* sont de formation artificielle; l'inégalité foncière a distingué les riches et les pauvres et ainsi créé la plèbe; l'assemblée centuriate est de l'époque royale et antérieure à Servius; la muraille de Servius est postérieure à l'invasion gauloise; les consuls, au nombre de trois (y compris le prêteur) ont été d'abord des chefs militaires, collaborateurs des rois, puis les ont remplacés vers 510; la loi Valeria de 510 sur l'appel au peuple est une fiction; le dictateur a dû avoir pour modèle le dictateur de la ligue latine, sorte de *tagos* grec. De Sanctis accepte ensuite la prise de Rome par Porsenna et la domination étrusque à Rome pendant un siècle (VIe-VIIe siècles av. J.-C.), les sécessions populaires, mais il rejette les épisodes de Sp. Cassius, de Sp. Maelius, de Coriolan, de Quinctius Caeso; il rattache à la création des tribus rustiques dans la première moitié du Ve siècle les conciles de la plèbe et les progrès des tribuns, d'abord simples chefs et juges des *pagi;* il accepte la date et l'authenticité des Douze Tables en rejetant l'ambassade, l'affaire de Virginia, le second décemvirat, les lois Valeria Horatia; pour la ligue latine, il accepte le traité de Spurius Cassius, rejette la liste des trente villes latines; pour le droit, il rejette la propriété gentilice collective. Il fait arriver les Celtes par

le mont Genèvre et le Petit-Saint-Bernard. Pour la constitution servienne, la nouvelle formation de l'armée suit l'invasion gauloise et les chiffres du cens sont contemporains des guerres puniques. Des lois liciniennes De Sanctis ne garde que la loi sur le consulat et des lois relatives aux plébiscites que la loi Publilia de 390 et la loi Hortensia de 287. Il accepte en gros la première guerre samnitique. Signalons encore d'excellents chapitres sur le régime municipal, les monnaies, les alphabets, la religion.

III. Histoire générale. Période des Origines et République. — L'histoire des races primitives et de l'hellénisme dans le sud de l'Italie a provoqué de nombreux travaux : l'article intéressant de Mayer sur la topographie et l'histoire ancienne de l'Apulie[1]; les vues neuves et originales de Pais[2] sur l'extension du nom des Ausones et de l'Ausonia, sur les Dauniens (dont il conserve le nom dans Polybe, 2, 91, 4) et les Ombriens de la Campanie, sur le peuple des Aminéens, voisins de Sybaris, et contre l'existence de la ville d'*Asia* dans le Brutium; le beau livre de Fr. von Duhn[3], le savant le mieux qualifié pour écrire *Pompeii, une ville hellénique en Italie*, où il montre la pénétration de l'hellénisme par Kyme; les bonnes études sur les origines de Naples de de Petra[4], de Pirro[5] et de Capasso[6] qui paraît admettre à tort l'existence d'une Paléopolis, voisine de Naples; les recherches archéologiques d'Orsi[7] sur les Abruzzes. Christ[8] a réuni tous les textes sur les premiers rapports entre la Grèce et l'Italie; sur les oracles grecs, Aristodème de Cumes, l'invasion des Pélasges en Italie, la légende d'Énée depuis la Sicile jusqu'à Lavinium, il complète Schwegler et Pais.

L'*Introduction à l'histoire romaine* de Modestov[9] a eu un grand retentissement et le méritait. Elle essaie de reconstituer l'histoire

1. *Philologus*, t. LXV, 1906, p. 490-543.
2. *Rendiconti della R. Accad. dei Lincei*, 1906, p. 199-225 : *Intorno all' estensione del nome degli Ausones e dell' Ausonia;* p. 19-38 : *I Dauniti e gli Umbri della Campania*, 1907, p. 1-3.
3. *Pompeji. Eine hellenistische Stadt in Italien*, Leipzig, 1906, in-8°, 115 p.
4. *Le origine di Napoli*, Napoli, 1903, in-8°, 30 p.
5. *Le origine di Napoli, studio storico-topografico*; 1re partie : *Falero e Napoli*, Salerno, 1905, in-8°, 57 p.
6. Voir *Rev. hist.*, t. XCV, p. 399.
7. *Atti del Congresso di scienze storiche*, t. V, p. 4.
8. *Sitzungsber. der phil.-hist. Klasse der Bayer. Akademie*, 1905, t. I, p. 59-192 : *Griechische Nachrichten über Italien.*
9. *Introduction à l'histoire romaine; l'ethnologie préhistorique et les influences civilisatrices à l'époque préromaine en Italie et les commencements de Rome*, Saint-Pétersbourg, 1902-1904; trad. Delines, Paris, Alcan, 1907, in-4°, 474 p. Du même Modestov, voir aussi *la Questione etrusca*

primitive de l'Italie. Dans la période néolithique, une race méditerranéenne, issue de l'Afrique orientale et dont font partie les Ligures et les Ibères; puis une nouvelle population, aryenne, venue de la vallée du Danube, caractérisée par l'usage du bronze, les terramares, les rites de l'incinération, et qui, passant de la vallée du Pô dans le Latium vers le XIe siècle, y forme les Latins primitifs et laisse les plus anciennes sépultures du sous-sol du Forum; puis à l'âge du fer la civilisation de Villanova, l'invasion ombrienne, les premiers rapports des Italiotes avec les Romains; au VIIIe siècle, l'arrivée par mer des Étrusques, peuple asiatique, comme le prouvent ses tombeaux, ses murs qui n'ont rien de commun avec les murailles polygonales de l'Italie du Sud, ses cultes, ses costumes et sa langue : telle est l'histoire primitive de l'Italie d'après cette œuvre vigoureuse qui renferme naturellement beaucoup d'hypothèses, surtout sur l'origine des Étrusques, mais qui a le mérite de réunir et de coordonner une masse considérable de documents et de recherches.

On a sur les Étrusques d'autres études de LATTES[1], de SCHJOTT[2], qui soutient aussi que les Étrusques sont des Lydiens venus par le Pô, que Rome a été pendant 250 ans une ville étrusque jusqu'à Servius Tullius, imitateur de Solon, qu'elle a reçu indirectement, comme Sparte et Carthage, un des deux systèmes politiques élaborés par des peuples du nord de la Syrie, les trois tribus et les dix phratries curies. Un article intéressant de GABRICI[3] insiste sur la quantité d'éléments divers qu'il faut supposer aux origines de Rome. HOLZAPFEL[4] étudie la date d'Ennius sur la fondation de Rome. KORNEMANN[5] compare les origines des villes en Grèce et en Italie : les Grecs débutent par des villages ouverts, groupés ensuite par le synoccisme; chez les Italiens, c'est le *pagus* qui a un ou plusieurs *oppida*, prototypes de l'*urbs*. Ce sont là des généralisations excessives.

Le mémoire de PINZA[6] sur *les Monuments primitifs de Rome et de*

(*Rivista d'Italia*, t. LVI, p. 896-923); *In che stato si trovi oggi la questione etrusca* (*Atti del Congresso di scienze storiche*, t. II, p. 1).

1. *Gli Etruschi in Italia* (*Rendiconti del R. Istituto Lombardo*, t. II, p. 37, fasc. 13, p. 619-622).

2. *Die röm. Geschichte im Lichte der neuesten Forschungen; Studien zur alten Geschichte*, t. I-II, Christiania, 1903-1906, in-8°, 70 p.

3. *Riv. di storia antica*, 1907, p. 81-99.

4. *Ibid.*, 1904, p. 108-113.

5. *Klio*, 1905, p. 72-92.

6. *Monumenti antichi pubblic. per cura della R. Accad. dei Lincei*, t. XV, 1905, p. 1-798 : *Monumenti primitivi di Roma e del Lazio antico*. Voir aussi Pinza, *Il comizio romano nella età republicana ed i suoi monumenti* (*Annali della Soc. dei ing. ed arch. italiani*, 1905).

l'ancien Latium est d'une importance capitale; l'étude des nécropoles de l'Esquilin, de l'Argiletum, du Forum et des autres nécropoles de Rome, la comparaison avec les objets trouvés dans le Latium lui fournit les conclusions suivantes : il est impossible de fixer l'époque des objets et des inscriptions trouvés au *comitium* à cause des bouleversements et des reconstructions de Faustus Sylla; le Septimontium n'a pas succédé à la ville du Palatin; le mot est de latinité récente et correspond simplement à l'espace enclos par la muraille servienne; l'origine de Rome n'est pas le Palatin dont la muraille est incontestablement récente, mais dans les petits villages situés sur le Quirinal, Viminal, Fagutal (Oppius), Palatual, Germal, Velia, Querquetal; ils se sont groupés dès le VIIe siècle en trois tribus, non ethniques, mais territoriales, les Ramnes, les Tities, les Luceres; le groupement politique suivant est celui des Collini et des Montani (traité entre Romulus et Tatius); puis est venue, vers le début du VIe siècle, la division en quatre régions, Suburana, Esquilina, Collina, Palatina, à l'exclusion du Capitole et de l'Aventin; enfin la muraille dite de Servius et la cité servienne, établies seulement à une époque attestée par les monuments et les fouilles, c'est-à-dire après 390, après les invasions gauloises. On voit l'importance de ces conclusions. L'archéologie commence enfin à nous fournir un terrain solide; mais la vérité des monuments et des dates archéologiques n'entraîne pas nécessairement la vérité de la tradition littéraire : n'y a-t-il pas, par exemple, désaccord sur la date de la muraille de Servius?

HOLZAPFEL[1] a étudié le rapport de la légende de Romulus avec la tribu Romilia. On a déjà apprécié ici[2] le livre de Carlo PASCAL sur les légendes relatives à Tarpéia, aux Sabines, aux Horaces et aux Curiaces, à Servius Tullius. Ed. MEYER[3] place avec Diodore la bataille de l'Allia sur la rive droite du Tibre, contre Tite-Live qui, suivi par RICHTER[4], la met plus vraisemblablement sur la rive gauche. — Bianca BRUNO[5] a parfaitement critiqué l'histoire de la troisième guerre samnite, dont la tradition est si défigurée; LUTERBACHER[6], la chronologie des années 241 à 218 dans Tite-Live, XXI; LEUZE[7], le

1. *Atti del Congresso di scienze storiche*, t. II, p. 1.
2. *Rev. hist.*, t. XCVI, p. 151.
3. *Apophoreton überreicht von der Graeca Halensis : Die Allias schlacht*, Berlin, 1903, in-8°, 161 p.
4. *Beiträge zur röm. Topographie*, t. I-II, Berlin, 1903, in-4°, 31 p.
5. *Studi di storia antica*, fasc. 6, Rome, 1906, 122 p.
6. *Philologus*, t. LXIV, 1905, p. 137-141.
7. *Ibid.*, t. LXVI, 1907, p. 531-561.

rôle joué dans notre tradition par la chronologie de l'annaliste Piso et sa date de la fondation de Rome; Beloch[1], la conquête de la région sabine.

Sur les guerres puniques, signalons les articles de Büttner-Wobst[2] qui rétablit le texte du traité de 279-278 entre Rome et Carthage contre Pyrrhus; de Leuze[3], sur la date de la bataille de Panorme; de Luterbacher[4], sur la chronologie de la première guerre punique; de Lehmann[5], qui ne satisfait pas la vraisemblance en mettant le passage du Rhône par Annibal à Saint-Étienne des Sorts, le passage des Alpes au Petit-Saint-Bernard et qui ne dit pas le dernier mot sur la campagne d'Hasdrubal; de Reuss[6], sur la bataille du lac Trasimène; de Grasso[7] sur la légende hannibalique dans les noms locaux de l'Italie; de Fuchs[8], sur Annibal dans l'Italie centrale.

Pour l'Orient, nous avons des études intéressantes et neuves de Breccia[9] sur le roi des Parthes Mithridate Ier (160 à 140-139), de Lehmann[10], sur la première guerre de Syrie et la situation du monde oriental vers 275-272, et surtout de Cardinali[11], qui a fait l'histoire des rois de Pergame jusqu'à la fin de la guerre des Romains contre Antiochus, en exposant l'administration, la cour, les colonies militaires, les rapports des villes avec le roi suzerain, l'influence de ces institutions sur le régime romain.

Le livre bizarre de Maschke[12] sur les lois agraires ne répond guère à son titre et n'ajoute rien à nos connaissances. On a de Fowler[13] des notes chronologiques sur les lois de C. Gracchus, un bon travail de Rathke[14] sur les sources, les dates des guerres serviles, une dis-

1. *Rivista di storia antica*, 1904, p. 269-277.
2. *Klio*, 1903, p. 164-167.
3. *Philologus*, t. LXVI, 1907, p. 135-152.
4. *Ibid.*, p. 396-426.
5. *Die Angriffe der drei Barkiden auf Italien*, Leipzig, Teubner, 1905, in-8°, 309 p.
6. *Klio*, 1906, p. 226-238.
7. *Rivista di storia antica*, 1904, p. 31-53 p.
8. *Wiener Studien*, t. XXVI.
9. *Klio*, 1904, p. 39-54.
10. *Klio*, 1903, p. 491-547.
11. *Il regno di Pergamo, ricerche di storia e di diritto publico* (*Studi di storia*, t. V), Roma, 1906, in-8°, 302 p.
12. *Zur Theorie und Gesch. der röm. Agrargesetze*, Tübingen, 1906, 116 p.
13. *The english historical Review*, 1904-1905.
14. *De Romanorum bellis servilibus capita selecta*, Berlin, Nauck, 1904, in-8°, 100 p.

sertation de MÜHLL[1] sur Apuléius Saturninus; de G. BLOCH[2], la démonstration excellente de l'authenticité de l'édit censorial de 92 contre les rhéteurs; de BARDT[3], la fixation de la chronologie du procès de Verrès; de BANZ[4], la tentative aussi infructueuse que celle de Schwarz de prouver que Salluste a été le détracteur systématique de Cicéron.

Sur l'époque de César, la difficile question du point de départ et de la fin du commandement de César a été l'objet de nouveaux et très importants travaux qui n'aboutissent et ne peuvent guère aboutir à une solution certaine. HOLZAPFEL[5] a d'abord exposé les débuts de la guerre civile entre César et Pompée. Pour HIRSCHFELD[6], dans le différend entre les deux chefs, la lettre du droit est pour Pompée, l'équité pour César; contrairement à l'opinion d'Hoffmann et Mommsen, César aurait pu être rappelé légalement le 1er mars 50; HOLZAPFEL[7], au contraire, revient à la théorie de Mommsen. La vie de Decimus Julius Brutus Albinus a été l'objet d'un assez bon travail de BONDURANT[8], qui a négligé cependant quelques parties, le siège de Marseille, et qui écarte trop les textes de Dion Cassius. Sur l'année de la naissance de M. Brutus, GROEBE tient pour 85, SEECK[9] pour 78, de sorte que, dans cette dernière opinion, Brutus aurait pu être le fils naturel de César. REGLING[10] a soumis à une critique approfondie la campagne de Crassus contre les Parthes; sur la date de la bataille de Carrhae, GROEBE[11] pense que la date donnée par Ovide se rapporte au jour de la bataille et non à celui de la mort de Crassus. On a déjà apprécié ici les livres de FERRERO[12] sur la fin de la République, César et Auguste. BALBI[13] a écrit un essai sur le fils de Cicéron.

Les guerres du début du règne d'Auguste ont fourni les articles de

1. *De Apuleo Saturnino*, Bâle, 1906, in-8°, 108 p. (dissertation).
2. *Klio*, 1903, p. 68-74 : *De l'authenticité de l'édit censorial de 92 av. J.-C. contre les rhéteurs latins.*
3. *Hermes*, 1904, p. 643-648.
4. *Die Würdigung Ciceros in Sallusts Gesch.*, Einsiedeln, 1904, in-8°, 23 p.
5. *Klio*, 1903, p. 213-234; 1904, p. 327-382.
6. *Klio*, 1904, p. 77-88; 1905, p. 236-240.
7. *Klio*, 1905, p. 107-116.
8. *Decimus Junius Brutus Albinus, a historical Study*, Chicago, University Press, 1907, in-8°, 113 p.
9. *Hermes*, 1907, p. 304-314 : *Das Geburtsjahr des M. Brutus*, p. 105; *Rhein. Museum*, t. LVI, p. 631.
10. *Klio*, 1907, p. 357-394.
11. *Hermes*, 1907, p. 315-322.
12. *Rev. hist.*, t. XCV, p. 55-74.
13. *Rivista di storia antica*, 1907, p. 260-271.

Groebe[1] sur le triomphe probable de P. Silius Nerva sur les Taurisques en 16 av. J.-C.; de Vulic[2] sur les guerres d'Illyrie de 35 à 33. Les additions et les corrections de Groebe au troisième volume de la seconde édition de Drumann[3], qui comprend surtout la vie de César, sont particulièrement précieuses; citons sur César les renseignements nouveaux tirés de Nicolas de Damas, des inscriptions, des monnaies; les annexes sur les légats de César en Gaule, sur la durée de sa première dictature, portée de onze jours à deux mois, sur le calendrier romain, reconstruit d'après le calendrier julien, de 65 à 43.

Pour l'histoire économique de la République, nous n'avons à enregistrer que deux livres, l'un d'Oliver[4], et l'autre de Gummerus[5] sur l'exploitation agricole des Romains d'après Caton, Varron et Columelle.

IV. Histoire générale. Empire. — Le livre magistral de Gardthausen[6] sur Auguste et son temps sera la base de tous les travaux ultérieurs sur cet empereur. A Meyer[7], qui attribue à Auguste un plan de restauration de la République, Gardthausen[8] oppose victorieusement les véritables vues d'Auguste, la suppression définitive de l'ancienne constitution. Kornemann[9] soutient et défend longuement contre Kœpp et Gardthausen ses hypothèses sur la date et la rédaction du Monument d'Ancyre. Domaszewski[10] prouve que plusieurs odes d'Horace célèbrent les différentes vertus commémorées par l'offrande du bouclier d'honneur à Auguste dans la Curia Julia. De Ruggiero[11] suppose avec vraisemblance l'origine orientale du nouveau serment de fidélité à Auguste. Studniczka[12] complète le travail de Ferrero sur l'inscription de l'arc de triomphe d'Auguste à Suze. Premerstein attribue à M. Vinicius, consul en 19 av. J.-C., un fragment d'ins-

1. *Klio*, 1905, p. 104-106.
2. *Rivista di storia antica*, 1903, p. 489-504.
3. *Geschichte Roms*, 2e éd., t. III (*Domitii Julii*), Leipzig, Borntraeger, 1906, in-8°, xi-829 p.
4. Apprécié déjà dans la *Rev. hist.*, t. XCVII, p. 218.
5. *Der röm. Gutsbetrieb, ein wirtschaftlicher Organismus*, Leipzig, 1905, (extr. de *Klio*, 1906, Beiheft).
6. Voir *Rev. hist.*, t. XCVI, p. 155.
7. *Hist. Zeitschrift*, t. LV, p. 2.
8. *Neue Jahrbücher für klass. Philologie u. Pädagogik*, t. VII, 1904, p. 3.
9. *Klio*, 1902, p. 141-162; 1903, p. 74-84; 1904, p. 89-98; 1906, p. 317-322 : *Zum monumentum Ancyranum*.
10. *Rhein. Museum*, 1904, p. 59, 302-310 (*Horat. carm.*, t. III, 2, p. 17-24; 3, p. 1-16, 31-36; 4, p. 37-42; 5; 6, p. 1-5, 33-44; *Carm. saec.*, p. 56-60).
11. *Un nuovo giuramento de fedellà all' imperatore Augusto*, Roma, Pasqualucci, in-8°, 7 p.
12. *Jahrbuch des k. deutschen archaeol. Instituts*, t. XVIII, 1903, p. 1.

cription sur un soulèvement de l'Illyrie; et HILLER VON GAERTRINGEN[1] en commente une autre sur Q. Quinctilius Varus, questeur d'Asie vers 22. Les rapports d'Auguste avec l'Arménie ont été l'objet d'un travail consciencieux d'ABBRUZZESE[2].

Tibère a fourni à TARVER[3] une très longue et passable monographie. Si les restitutions très hardies et cependant possibles de CICHORIUS[4] sont exactes, une inscription fournirait le nom de la mère de Séjan, une patricienne Cosconia Gallitta, et expliquerait la fortune rapide de Séjan et de son père. Sans réhabiliter entièrement Tibère, en étudiant le meurtre d'Agrippa Postume, la révolte des légions, l'histoire de Germanicus et de Séjan, la mort de Drusus, SPENGEL[5] combat avec raison la rhétorique malveillante, les inventions de Tacite et lui préfère souvent Dion Cassius et les autres sources.

L'histoire de Caligula, passablement négligée, a été reprise dans la seconde édition du livre de VENTURINI[6] et dans une excellente monographie de WILLRICH[7], qui essaie d'atténuer les fautes de Caligula, sans supprimer sa responsabilité, et donne des chapitres neufs sur l'Orient, les Juifs, la religion.

Allan PERLEY BALL[8] a consacré à la satire de Sénèque sur l'apothéose de Claude une étude complète et très bien informée. Les travaux de PASCAL sur Sénèque, de PROFUMO sur l'incendie de Rome sous Néron ont déjà été analysés[9]. Sur cette dernière question, RAMUNDO[10] plaide avec vraisemblance l'innocence de Néron, le rôle du hasard et étudie la formation de la légende; elle a fourni aussi un article à OTTOLENGHI[11]. HENDERSON[12] a écrit sur la vie et le principat de Néron un livre soigné qui est un bon résumé de nos connaissances. L'étude minutieuse d'USSANI[13] sur la personne, l'époque, les œuvres de

1. *Jahreshefte des k. oesterr. archeol. Inst.*, 1901, t. IV, p. 167-169; 1904, t. VII, p. 215-239

2. *Rivista di storia antica*, 1903, p. 505-521; 1904, p. 32-61.

3. *Tiberius, the Tyrant*, Westminster, Constable, 1904, in-8°, 450 p.

4. *Hermes*, 1904, p. 461-471 : *Zur Familiengeschichte Seians* (à propos de *Notizie dei scavi di antichità*, 1903, p. 366).

5. *Sitzb. der Bayer. Akademie*, 1903, p. 3-63.

6. *Caligola*, 2e éd., Milan, 1906, in-8°, 90 p.

7. *Klio*, 1903, p. 85-118, 288-317 et 397-470.

8. *The satire of Seneca on the apotheosis of Claudius*, New-York, 1902, in-8°, 256 p.

9. *Rev. hist.*, t. XCV, p. 402-403.

10. *Archivio della R. Società romana di storia patria*, t. XXXVIII, 1905, fasc. 3-4.

11. *Nuova Antologia*, 1904, t. I, septembre.

12. *Life and principate of the Emperor Nero*, London, in-8°, 544 p.

13. *Questioni Petroniane* (extr. des *Studi ital. di filol. classica*, t. XIII,

Pétrone et l'introduction et les notes de FRIEDLÄNDER[1] à sa seconde édition du Satyricon touchent souvent à l'histoire de Néron et de son temps; l'examen fait par Ussani des notes manuscrites de Pomponius Loetus sur Lucain montre quel intérêt portaient les humanistes à l'histoire ancienne.

FELICIANI[2], PAUL[3] racontent, sans apporter beaucoup de nouveau, l'année des quatre empereurs, le règne d'Othon; RITTERLING[4] démontre l'envoi par Galba en Pannonie de la *legio Hispana*. HERRLICH[5] et WOLTERS[6] ont consacré deux bons travaux à l'éruption du Vésuve en 79. Nous avons trois articles sur les guerres de Domitien : celui de PATSCH[7], d'après qui Cornelius Fuscus a passé le Danube à Drobeta pour la guerre dacique et traversé en diagonale la petite Valachie; celui de MOMMSEN[8] sur la carrière de C. Velius Rufus; celui de RITTERLING[9] sur les guerres du Rhin et du Danube. Les bas-reliefs de la colonne de Trajan sur les guerres daciques ont fourni de nouvelles controverses, un article excellent de DOMASZEWSKI[10] et le livre de PETERSEN, déjà analysé[11].

C'est le règne d'Hadrien qui provoque le plus de recherches. Les livres déjà vus de SCHULZ et de KORNEMANN sont des contributions excellentes qui laissent loin derrière elles le livre de Gregorovius et complètent celui de Dürr. Kornemann rend compte en particulier de l'influence d'Auguste et du monument d'Ancyre sur Hadrien, mais nous paraît à tort considérer comme fictive son adoption par Trajan. Il étudie en outre, d'après un papyrus et des inscriptions, différents points de la vie d'Hadrien[12]. TROPEA[13] se prononce avec raison pour Italica de Bétique comme patrie d'Hadrien.

p. 1-51, Florence, 1905); *Le annotazioni di Pomponio Leto a Lucano* (extr. des *Rendiconti della R. Accad. dei Lincei*, t. XII, p. 12, 1904).

1. *Petroni Cena Trimalchionis*, 2e éd., Leipzig, Hirzel, 1906, in-18, 362 p.
2. *Rivista di storia antica*, 1907, p. 3-33 et 378-408 : *l'Anno dei quatri imperatori (69)*.
3. *Rhein. Museum*, 1902, t. LVII, p. 76-136.
4. *Ibid.*, 1904, t. LIX, p. 55-62.
5. *Klio*, 1902, p. 209-226 : *Die antike Überlieferung über den Vesuv-Ausbruchs im Jahre 79*.
6. *Klio*, 1906, p. 333-335 : *Die Dauer des Vesuv-Ausbruchs im Jahre 79*.
7. *Jahreshefte des k. österr. archæol. Instituts*, t. VII, p. 1.
8. *Sitzungsber. der Berl. Akademie*, 1903, p. 817-824.
9. *Jahreshefte des österr. archæol. Instituts*, t. VII, p. 1, Beibl., p. 23-28.
10. *Philologus*, 1906, p. 321-356.
11. *Rev. hist.*, t. XCVI, p. 156. Voir aussi l'article de Petersen dans les *Atti del Congresso internazionale di scienze storiche*, t. II, sez. I, Roma, 1905.
12. *Klio*, 1905, p. 250-291; 1907, fasc. 2.
13. *Rivista di storia antica*, 1903, p. 147-155.

Les excellentes études déjà citées de SCHULZE éclairent l'histoire de tous les empereurs depuis Antonin jusqu'à la mort de Caracalla. RITTERLING[1] apporte des contributions épigraphiques importantes aux guerres d'Orient et à la révolte de Cassius sous Marc-Aurèle. Le règne de Commode a été l'objet de la magistrale étude déjà vue de HEER. Les *Contributions à l'histoire des légions romaines* de VAN DEN WEERD[2] nous font connaître un M. Aquilius Felix qui pourrait bien être le fameux centurion, l'assassin de Didius Julianus. DOMASZEWSKI[3] rapporte à Plautien une incription de Capoue et étudie le meurtre de Caracalla. KEIL[4] et TURGEWITSCH[5] ont vu avec vraisemblance des allusions à Macrin dans le discours XXV attribué à Aristide[6]. On doit à PASCIUCCO[7] une monographie d'Elagabal, à CALLEGARI[8] et CASTALDI[9] des articles sur Sévère Alexandre qui a fourni aussi à NIND HOPKINS[10] un travail consciencieux et intéressant, mais sans profondeur, qui néglige les travaux de Callegari sur le droit, de Réville sur la religion, de KRAUSS[11] sur la guerre de Perse, de DOMASZEWSKI[12] sur les provinces et la carrière de Timesithée et la question des sources. On a de BANG[13] un excellent article sur la carrière militaire de Maximin, de COSTA[14] les vies des Gordiens, de DE RICCI[15] et de DOMASZEWSKI[16] la recherche épigraphique fixant en juin 251 l'année de la mort de Décius, de REGLING[17] et de GIRI[18] des recherches très

1. *Rhein. Museum*, t. LIX, 1904, p. 185-199.
2. *Musée belge*, 1903, p. 101-105.
3. *Philologus*, 1907, p. 161-172; *Rhein. Museum*, 1902, t. LVII, p. 506-510.
4. *Götting. Nachrichten*, 1905, t. IV, p. 381-428.
5. *Eine Kaiserrede* (*Nachricht. des hist.-phil. Instituts... in Nezin*, 1907, t. XXXIII).
6. Domaszewski y voit à tort un discours de Callinicos sous Gallien (*Philologus*, 1906, p. 321-356).
7. *Elagabolo*, Feltre, Castaldi, 1905, in-8°, 60 p.
8. *Vita di Alessandro Severo*, Venezia, 1903, in-8°, 99 p. Sur l'article consacré par Williams à Julia Mamaea, voir *Rev. hist.*, t. XCVI, p. 153.
9. *I titoli imperiali di M. Aurelio Severo Alessandro* (*Rivista di storia antica*, 1905, p. 116-124).
10. *The life of Alexander Severus*, Cambridge, University Press, 1907, in-8°, 280 p.
11. *Rhein. Museum*, t. LVIII, 1903, p. 627-633.
12. *Ibid.*, p. 218-230.
13. *Hermes*, 1906, p. 300-303.
14. *Dizionario epigrafico*, au mot *Gordiani*.
15. *Jahreshefte des österr. archæol. Instituts*, t. V, 1902; Beiblatt, 139.
16. *Rhein. Museum*, t. LVII, 1902, p. 506-510; *Philologus*, 1906, p. 321-356.
17. *Die Söhne des Gallienus* (*Wochenschrift für klass. Philologie*, t. XXII, 1904, p. 610-615).
18. *Valeriano juniore e Salonino Valeriano* (*Accademia R. delle scienze di Torino*, 1902-1903).

intéressantes sur le règne de Gallien, sur la procession de ses *decennalia*, sur ses fils : contre Dattari, Giri rejette l'existence du frère de Gallien, Valérien; la question n'est pas encore résolue. GROAG[1] a repris son très bon article sur Aurélien; il persiste sans preuve suffisante à placer l'abandon de la Dacie en 271 et non en 275. STEIN[2] distingue avec raison deux usurpateurs du nom de Domitien, l'un sous Aurélien, l'autre sous Dioclétien. La nouvelle édition du Code théodosien donnée par MOMMSEN sera d'un précieux secours pour toute l'histoire du Bas-Empire avec ses listes de magistrats, ses notices chronologiques indiquant les déplacements, les séjours des empereurs. Pour Dioclétien, signalons de nouveaux fragments de l'édit du maximum trouvés postérieurement[3] à la publication de Mommsen et des inscriptions nouvelles commentées par RITTERLING[4] sur les guerres du Rhin et du Danube. ASMUS[5] a étudié une lettre curieuse de Julien à Oribase. Dans son article sur Stilicon et Alarich, MOMMSEN[6] a lavé Stilicon du reproche de trahison; il a commenté[7] l'inscription sur Valerius Damatius, gouverneur de la troisième Lyonnaise au début du ve siècle. On a déjà apprécié ici l'histoire d'Aetius par BUGIANI[8]. BRANDES[9] met en 375 la lettre d'Auspicius de Toul à Arbogaste de Trèves, qui devient ainsi une source précieuse pour cette époque si peu connue.

V. INSTITUTIONS. — OBERZINER[10] explique les deux consuls comme successeurs de deux dictateurs qui auraient remplacé après la tyrannie de Tarquin le Superbe les deux rois primitifs, représentants des Titus et des Ramnes. Dans deux mémoires très importants, où l'hypothèse se donne malheureusement trop libre cours, HELBIG[11] a

1. *Aurelianus* (extr. de Pauly et Wissowa, *Real-Encyclopädie*, t. IV).
2. *Wiener Studien*, 1902, p. 339-346.
3. *Journal of hell. Stud.*, t. XXIV, 1904, p. 195; t. XXV, 1906, p. 260; *Jahreshefte des österr. archäol. Instituts*, t. IX, 1906, p. 20; *Arvanitopoullos*, Athènes, 1905, in-8°, 20 p.
4. *Jahreshefte des österr. archäol. Instituts*, t. VII, p. 1 ; Beiblatt, p. 23-28.
5. *Philologus*, 1902, p. 577-592.
6. *Hermes*, 1902, p. 101-115.
7. *Sitzungsber. der Berliner Akad.*, 1902, t. II, p. 836-840.
8. *Rev. hist.*, t. LXXXVIII, p. 451.
9. *Des Auspicius von Toul rhytmische Epistel an Arbogastes von Trier*, Wolfenbüttel, 1905, in-8°, 32 p.
10. *Rivista di storia antica*, 1907, p. 409-460 : *Diarchia regia e consolare a Roma*.
11. *Hermes*, 1905, p. 106-115 (*Die Castores als Schutzgötter des röm. Equitatus*); *Abhandlungen der Bayer. Akademie*, t. XXIII, 1905, p. 265-317 (*Zur Geschichte des röm. Equitatus*); *Jahreshefte der österr. archäol. Instituts*, t. VIII, 1905, fasc. 2.

appliqué aux origines de la chevalerie romaine les mêmes théories qu'à celles de la chevalerie athénienne : l'existence de la cavalerie romaine, prouvée pour la fin du VIIe siècle av. J.-C. par des terres cuites archaïques du Forum et du Palatin, remonte jusqu'à la ville des quatre régions; ainsi s'explique le rôle des *tribuni celerum* aux vieilles fêtes du *quinquatrus*, de l'*armilustrium;* cette cavalerie, empruntée aux villes grecques du sud, ayant pour patrons les premiers dieux helléniques implantés dans le Latium par l'intermédiaire de Tusculum, Castor et Pollux, se composait d'hoplites à cheval et n'est devenue une véritable cavalerie que vers 304, au moment des guerres samnites. Les livres de SMITH sur la constitution de Servius et d'ARNOLD sur les provinces ont déjà été appréciés ici même[1]. TILMAN[2] s'est attelé une fois de plus à ce problème, insoluble si on s'en tient aux données traditionnelles, de la valeur légale des plébiscites depuis le Tribunat de la plèbe jusqu'à Sylla. On a d'excellents fastes consulaires de VAGLIERI[3]; de MÜNZER[4], des fastes des censeurs (120 et 108 av. J.-C.), où il défend contre Mommsen les dates de Boor; de ZIEGLER[5], des fastes des tribuns de la plèbe (133-70 av. J.-C.), où, complétant le travail de Niccolini, il montre que de 87 à 75, par application de la loi de Sylla, ils n'arrivent plus à de hautes charges. LEINWEBER[6] a fait un bon travail sur la légion dans Tite-Live; VEITH[7], une remarquable étude technique sur la tactique de la légion et des cohortes, surtout sous César, en général contre les idées de Delbrück. Une curieuse étude de PARTSCH[8] paraît prouver, mais seulement jusqu'à un certain point, que quand le sénat charge une ville tierce d'un arbitrage entre d'autres villes, par exemple entre Itanos et Hierapytna, Sparte et Messène, Magnésie et Priène, la formule qu'il délivre représente par anticipation le système formulaire et l'interdit *uti possidetis*. GROEBE[9] décrit d'une façon précise et amusante les procédés d'obstruction dans le sénat romain de 72 à 50. HACKEL[10] a raison de ne voir dans la soi-disant loi *Julia municipalis* ni une loi de

1. *Rev. hist.*, t. XCV, p. 219 et 401.
2. *Musée belge*, 1906, p. 205-244.
3. *I consoli di Roma antica* (extr. du *Dizionario epigrafico*), Spoleto, 1905, in-4°, 502 p.
4. *Rhein. Museum*, t. LXI, 1906, p. 19-22.
5. *Fasti tribunorum plebis (133-70)*, Ulm, 1903, in-8°, 32 p. (programme).
6. *Philologus*, 1902, p. 32-41.
7. *Klio*, 1907, fasc. 3, p. 303-334.
8. *Die Schriftformel in röm. Provinzialprozesse*, Breslau, 1905, in-8°, 122 p.
9. *Klio*, 1905, p. 229-235.
10. *Wiener Studien*, t. XXIV, 1902, p. 552-562.

César ni une loi municipale d'ensemble. Le commentaire de MOMMSEN[1] sur la loi municipale de Tarente épuise le sujet; Mommsen ne voit plus dans la soi-disant *lex Julia municipalis* une loi générale. Les classifications d'HABERLIN[2] de l'*aes grave* préparent l'édition du Corpus de ces monnaies.

Des deux volumes de GRUPP sur l'histoire de la civilisation à l'époque impériale, le premier a déjà été l'objet d'une analyse[3]; le second[4], consacré aux débuts de la civilisation chrétienne, pourra rendre quelques services de plus que le précédent. Le dernier volume du recueil d'inscriptions latines de DESSAU[5] comprend les inscriptions funéraires, celles des corporations, un appendice de textes grecs; on n'a plus à faire l'éloge de cet indispensable manuel. La seconde édition du livre d'HIRSCHFELD[6], sous le titre nouveau : *les Fonctionnaires de l'administration impériale jusqu'à Dioclétien*, est un chef-d'œuvre, le complément nécessaire du Manuel de Mommsen et de Marquardt; l'éminent épigraphiste a revisé, complété son premier travail avec une conscience et une impartialité admirables; quelques chapitres sont nouveaux ou presque nouveaux, sur les biens impériaux, les cens et les tributs, l'*annona*, l'Égypte, les provinces, la carrière des procurateurs. Hirschfeld a tenu compte de presque tous les travaux importants qu'on va voir.

Sur l'histoire du sénat à l'époque impériale, nous avons le mémoire médiocre et mal venu d'ABELE[7]; l'excellente dissertation posthume de WILLEMS[8], qui, pour le sénat de l'année 65, retrouve 182 noms certains, 203 de l'époque de Néron ou de Vespasien, et montre l'extinction rapide de l'ancienne aristocratie; le bon travail de STEIN sur les actes du sénat, déjà apprécié[9], complété maintenant par le volume cité plus haut de MOMMSEN et par celui d'HIRSCHFELD[10]; ce dernier

1. *Ephemeris epigraph.*, t. IX, 1903, p. 1-11 (reproduit au t. I des *Jurist. Schriften*).
2. *Zum corpus numorum aeris gravis*, Berlin, 1905, in-8°, 67 p.
3. *Rev. hist.*, t. LXXXIII, p. 373.
4. *Kulturgeschichte der röm. Kaiserzeit*; t. II : *Anfänge der christlichen Kultur*, München, 1903, in-8°, 622 p.
5. *Inscr. selectae*, t. II, p. 2, 1904, in-8°, p. 738-1040.
6. *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian*, Berlin, 1905, in-8°, 514 p.
7. *Der Senat unter Augustus*, Paderborn, 1907, in-8°, 78 p.
8. *Le Sénat romain en 65 ap. J.-C., d'après les notes de P. Willems*, Louvain, 1902, in-8°, 140 p.
9. *Rev. hist.*, t. XCVI, p. 156.
10. *Sitzungsberichte der Berl. Akad.*, 1905, p. 948 et suiv. : *Die röm. Staatszeitung und die Acclamationen in Senat.*

pense que César a fait réellement une publication officielle, mais une seule, des actes du sénat; on a publié seulement jusqu'à Trajan les sénatus-consultes et les discours impériaux, ensuite aussi les votes et les acclamations; les chiffres des acclamations indiquent la répétition des cris, mais n'ont probablement été consignés que depuis la fin du IVe siècle.

Le travail de HELLENS[1] sur la *lex de imperio* de Vespasien n'apporte presque rien de nouveau. BRASSLOFF[2], au contraire, établit les principes suivis pour la recommandation des plébéiens à la préture et à la charge de questeur impérial et prouve que tous les patriciens sont régulièrement questeurs *candidati* aux trois premiers siècles et questeurs impériaux depuis Auguste ou Tibère jusqu'à Alexandre. Les différentes catégories de curateurs ont été étudiées par CANTARELLI[3] et par PARIBENI[4]; les *cubicularii* par CESANO[5] et beaucoup mieux par MICHIELS[6]. MARCHI[7] a bien élucidé les textes juridiques, la plupart interpolés, sur la vente et le legs des *militiae*, des charges non pas militaires, mais civiles subalternes. On a de bons articles sur l'*annona* de CARDINALI[8], sur le fisc de ROSTOWZEW[9], sur les *naves tesserariae* et sur la poste d'HIRSCHFELD[10], de BELLINO[11], et de ROSTOWZEW[12], qui démontre l'origine orientale des corvées postales, des *angariae*. Ce dernier[13] a fait un travail de premier ordre sur les fermages publics pendant le haut-empire : après une préface sur la levée des impôts en Grèce, il a exposé l'histoire des publicains, leur remplacement graduel sous l'empire par les liturgies ou la régie, le fermage des différents revenus, surtout en Orient et en Égypte, l'influence de ce dernier pays sur toute l'administration impériale. PARTSCH[14] a parfai-

1. *Lex de imperio Vespasiani*, Chicago, 1903, in-8°, 24 p.
2. *Jahreshefte des österr. archäol. Instituts*, t. VIII, 1905, p. 60-70; *Hermes*, 1904, p. 618-629.
3. *Per la serie dei curatores aquarum* (*Bulletino della commissione archeolog. di Roma*, t. XXXII, p. 150-153).
4. *Dizion. epigrafico*, au mot *Curator*.
5. *Ibid.*, au mot *Cubiculum*.
6. *Musée belge*, 1902, p. 364-387.
7. *I testi delle pandette relativi alla vendita e al legato della militia*, Roma, 1906, in-8°, 12 p.
8. *Dizion. epigrafico*, au mot *Frumentarius*.
9. *Ibid.*, au mot *Fiscus*.
10. *Jahreshefte des österr. archäol. Instituts*, t. V, 1902, p. 149-151.
11. *Dizionario epig.*, au mot *Cursus publicus*.
12. *Klio*, 1906, p. 243-258; 1907, p. 142.
13. *Geschichte der Staatspacht in der röm. Kaiserzeit bis Diokletian* (*Philologus*, Suppl., t. IX, p. 332-512).
14. *Röm. Mittheilungen*, t. XX, 1905, p. 223-229.

tement démontré contre Domazewski que toutes les stations de la douane d'Illyrie n'étaient pas à la frontière, qu'il y en avait, comme en Égypte et peut-être en d'autres pays, à l'intérieur. HIRSCHFELD[1] a écrit avec sa précision habituelle la première étude d'ensemble sur les bornes miliaires, en particulier sur celles de la Germanie et de la Gaule, sur l'emploi des *leugae*, sur le remplacement graduel des anciens noms de villes par les noms des cités, activé sans doute par un règlement général de Constantin. Les domaines impériaux ont été l'objet d'un remarquable mémoire d'HIRSCHFELD[2], de dissertations de P. MEYER[3] sur l'origine du colonat qui s'est développé parallèlement sur les terres des Séleucides et en Égypte, de ROSTOWZEW[4] sur la police des domaines par les *saltuarii*, de SCHULTEN sur l'inscription qui contient un nouveau morceau de la loi d'Hadrien, de VULIC sur l'inscription d'Aïn-Wassel[5].

Sur le régime municipal, nous avons les observations de MOMMSEN[6] sur la loi de Valeia, qui serait une *lex data;* de DESSAU[7], qui voit dans les interpolations de la loi d'Urso des additions non d'Antoine, mais d'une époque postérieure; des travaux de TANFANI[8] sur les municipes en général; d'ASSMANN[9] sur les noms ou surnoms impériaux de villes et de colonies; de MARTOW[10] sur les honneurs municipaux conférés aux empereurs; de KEIL[11] sur les médecins municipaux d'Éphèse; de HULA[12] sur la Dekaprotia et l'Eikosaprotia. Les collèges et les associations ont fourni les très bonnes dissertations de TURTZEWITSCH[13] sur les *stationes*, lieux de réunion à Rome de groupes d'étranger, surtout d'Orientaux; de BRECCIA[14] sur les col-

1. *Die röm. Meilensteine* (*Sitzungsber. der Berl. Akademie*, 1907, p. 165-201).
2. *Klio*, 1902, p. 45-72 et 284-315.
3. *Klio*, 1902, p. 424-426.
4. *Philologus*, t. LXIV, 1905, p. 297-307.
. *Klio*, 1907, p. 188-212; *Wiener Studien*, t. XXVII, 1905, p. 138-140.
6. *Wiener Studien*, t. XXIV, 1902, p. 238-239 (sur *C. I. L.*, t. II, 1146; reproduit au t. I des *Jurist. Schriften*).
7. *Ibid.*, p. 240-247 : *Zu den spanischen Stadtrechten.*
8. *Contributo alla storia del municipio Romano*, Taranto, 1906.
9. *De coloniis oppidisque romanis quibus imperatoria nomina vel cognomina imposita sunt*, Iena, 1905, in-8°, 52 p. (dissertation).
10. *Über die Ehrenämter der röm. Kaiser in den Städten*, Nezin, 1905.
11. *Jahreshefte des österr. archäol. Instituts*, t. V, 1902, p. 197-207.
12. *Ibid.*, t. VIII, 1905, p. 128-138.
13. *Orbis in urbe. Die Zentralstätten und Genossenschaften der Landsleute und Andersglaübigen in kaiserlichen Rom*, Nieschin, 1902, in-8°, 87 p. (en russe).
14. *Ricerche epigrafiche di antichità romane*, fasc. 1, Spoleto, 1902, in-8°, 52 p.; *Dizionario epigraf.*, au mot *Cultores*.

lèges de *cultores;* d'A. Müller[1] sur les collèges funéraires; et les vues générales de Groag[2] sur les collèges et les corporations obligatoires du IIIe siècle.

Nous n'avons pas, pour l'époque impériale, sur l'armée en général de travail considérable. Bang[3] a fait une bonne dissertation sur les Germains dans la garde, les légions, la flotte, les corps spéciaux. Paribeni[4] a également étudié les Germains gardes du corps et émis sur le rôle des *frumentarii* qui auraient été chargés d'approvisionner la cour depuis Hadrien des idées intéressantes, mais discutables. De soigneuses dissertations ont été consacrées par Hohlwein[5] aux fonctionnaires chargés du recrutement; par Waltzing et Stappers[6] aux milices locales en général et en particulier sous Tibère; par Bloch[7] au *praefectus fabrum*, qui n'a jamais été, comme l'avait prétendu Maué, un surveillant de corporations; par Breccia[8] au *cornicularius;* par Steiner[9] aux récompenses militaires; par Stella-Maranca[10] au mariage des soldats; par Drake aux *principales* et par Allen aux centurions[11]. Premerstein[12] a parfaitement commenté le texte latin publié par Nicole et Morel, le livre de comptes d'un détachement d'une légion en Égypte; et Cagnat[13] le règlement du collège des *tubicines* de la légion *IIIa Augusta*.

L'histoire du nom romain a reçu deux importantes contributions sur le *signum*, le sobriquet, de Mommsen[14] et de Diehl[15]. Rostowzew[16] a complété dans deux remarquables travaux qui achèvent de le classer en tête des archéologues et des numismates son inventaire géné-

1. *Sterbekassen und Vereine mit Begräbnissfursorge in der röm. Kaiserzeit* (*Neue Jahrbücher für klass. Philologie*, 1903, p. 183-201).
2. *Kollegien und Zwangsgenossenschaften im 3 Jahrhundert* (*Vierteljahrsschrift für Zozial u. Wirtschaftgeschichte*, t. II, p. 4).
3. *Die Germanen im röm. Dienst,* Berlin, 1906, in-8°, 104 p.
4. *Röm. Mitth.*, t. XX, 1905, p. 310-329.
5. *Musée belge,* 1902, p. 2-29.
6. *Ibid.*, 1902, p. 82-94; 1903, p. 198-246 et 301-334; 1905, p. 50-79.
7. *Ibid.*, 1903, p. 106-131; 1905, p. 352-378.
8. *Dizionario epigrafico*, au mot *Cornicularius*.
9. *Dona militaria* (*Bonner Jahrbücher*, 1906, fasc. 114-115).
10. *Il matrimonio dei soldati romani* (*Studi e documenti di storia e diritto*, 1903, p. 313-325).
11. Voir *Rev. hist.*, t. XCVI, p. 153.
12. *Klio,* 1903, p. 1-46.
13. *Klio,* 1907, p. 183-187.
14. *Hermes*, 1902, p. 443-455.
15. *Rhein. Museum*, 1907, p. 391-420.
16. *Tesserae plumbeae urbis Romae et suburbi,* Saint-Pétersbourg, 1903, in-4°, 440 p. Cf. *Rev. hist.*, t. LXXXVI, p. 223.

ral des tessères soit officielles (jetons distribués aux tribus, aux soldats ou pour le service de l'*annona*, billets d'entrée aux spectacles publics), soit privées (cachets, bons, etc.); ZIELINSKI[1] a étudié les renseignements qu'elles fournissent. KUBITSCHEK[2] a ébauché, HEHN[3] a poursuivi l'étude d'un des plus intéressants problèmes historiques, la lutte des langues grecque et latine en Orient; le premier insiste sur l'insuffisance et l'impuissance de la colonisation romaine; le second montre les moyens d'action, de propagande de la langue latine, langue de l'administration, de l'armée, du droit, du commerce, des monnaies, l'influence des colonies, des vétérans. Il y a encore un livre à écrire sur ce sujet. BEIGEL[4] a fait un traité fort utile sur le calcul et la tenue des comptes chez les Romains.

L'autorité centrale et les partages de l'empire au IVe siècle ont été l'objet d'un article intéressant de LIEBENAM[5]. CANTARELLI[6] a fait une histoire très soignée du diocèse d'Italie, avec les listes des vicaires d'Italie, de Rome, des consulaires, des correcteurs et des proconsuls. L'hypothèse de SCHÖNE[7] sur la formation du manuscrit de Spire ou de son dernier archétype, formé de deux parties, l'une pour l'Orient, l'autre pour l'Occident, expliquerait les différences de formules déjà notées par Seeck et Mommsen entre l'Orient et l'Occident dans la *Notitia dignitatum*. D'après ce texte, MARCHI[8] étudie le *princeps officii* et MANGOLD[9] les légions de l'Orient. Albert MÜLLER[10] a eu l'excellente idée de réunir tous les renseignements fournis sur l'armée par Ammien Marcellin. HEBERDEY et SCHULTEN[11] ont publié avec un excellent commentaire deux rescrits nouveaux, très importants, de Valens, l'un de 370-371 au proconsul d'Asie Eutrope, auteur du *Breviarium*, l'autre, postérieur au 25 avril 372, à son successeur, Festus, également auteur d'un *Breviarium;* le premier, très instruc-

1. *Neue Jahrbücher für klass. Philologie*, t. IX, p. 264 et suiv.
2. *Wiener Studien*, t. XXIV, 1902, p. 562-581.
3. *Philologus*, Suppl., t. X, p. 675-715; *Rom und Romanismus im gr.-röm. Osten... bis auf die Zeit Hadrians*, Leipzig, Weicher, 1906, in-8°, 278 p.
4. *Rechnungswesen und Buchführung der Römer*, Carlsruhe, 1904, in-8°, 266 p.
5. *Reichsgewalt und Reichstheilungen im IV Jahrhunderte nach Chr.* (*Festschrift für A. v. Bamberg*, Gotha, 1905, p. 150-182).
6. *La diocesi italiciana da Diocleziano alla fine dell' imperio occidentale*, Roma, 1903 (extr. des *Studi e documenti di storia e diritto*, t. XXII, 1901, p. 221-311).
7. *Zur Notitia dignitatum* (*Hermes*, 1902, p. 271-277).
8. *Princeps officii e la notitia dignitatum*, Napoli, 1906, in-8°, 10 p.
9. *Rhein. Museum*, 1902, p. 259-264.
10. *Philologus*, t. LXIV, 1905, p. 573-632.
11. *Jahreshefte des österr. archäol. Instituts*, t. IX, p. 40-70 et 182-192.

tif pour l'histoire du domaine impérial, attribue à des villes ruinées d'Asie, en particulier à Éphèse, sans doute d'après une loi générale de Valentinien, des terres de la *res privata;* l'autre, relatif aux jeux tenus tous les cinq ans à tour de rôle dans les quatre métropoles, Éphèse, Sardes, Smyrne, Pergame, prouve l'identité du *coronatus* avec l'asiarque et l'alytarque : le prêtre provincial qui fait les jeux pentétériques s'appelle spécialement asiarque. SEECK[1] a commenté avec son érudition habituelle l'inscription de Lollianus Mavortius.

VI. GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE. — Les voyages de Pytheas ont fait l'objet de deux travaux, l'un de KÄHLER[2], qui cherche surtout à élucider le passage obscur de Strabon (2, 4, 1) sur le « poumon » et les bas-fonds de la mer du Nord; l'autre de CALLEGARI[3], très soigné, mais sans résultats nouveaux. KUBITSCHEK[4] proclame la nécessité d'une recension des Itinéraires; étudiant les rapports du géographe de Ravenne avec la Table de Peutinger et de ces deux textes avec l'Itinéraire d'Antonin, il croit qu'ils remontent tous les trois à une carte routière faite sous Caracalla. D'après une hypothèse curieuse de SCHWEDER[5], les lignes de la Table de Peutinger n'indiqueraient pas un réseau de routes, mais relieraient simplement les villes dont les distances étaient indiquées. Le travail très important de DETLEFSEN[6] sur la carte d'Agrippa examine les données géographiques qui en proviennent, essaie, au moyen de tous les autres textes géographiques qui en dérivent, d'en reconstituer la forme (carte rectangulaire traditionnelle de Polybe, Posidonius, Artémidore), le but (description pratique de l'empire romain), la valeur. On a de KLOTZ[7] une étude sur les sources géographiques de Pline. ROMANO[8] croit à une source commune pour Ammien et l'*Anonymi totius Orbis descriptio.*

VII. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE DES DIFFÉRENTS PAYS. — *Espagne.* — Dans un travail important pour l'histoire primitive de l'Espagne, sur les antiquités du Cerro de los Santos, MELIDA[9] a essayé de dis-

1. *Röm. Mittheilungen*, t. XX, p. 20, 282-285.

2. *Forschungen zu Pytheas Nordlandsreisen*, dans la *Festschrift zur Begrüssung der 47 Versammlung deutscher Philologen in Halle*, Halle, 1903, in-8°.

3. *Rivista di storia antica*, 1903, p. 522-532 et 701-717; 1904, t. I, p. 230-240 et 547-562; t. II, p. 242-268.

4. *Jahreshefte des österr. archäol. Instituts*, t. V, 1902, p. 20-96.

5. *Philologus*, 1903, p. 357-387 : *Über den Ursprung und die ursprungliche Bestimmung des sogenannten Strassennetzes der Peutingerschen Tafel.*

6. *Ursprung, Einrichtung und Bedeutung der Erdkarte Agrippa* (*Quellen und Forschungen zur alten Geschichte u. Geographie*, fasc. 13, 117 p.).

7. *Ibid.*, fasc. 11 : *Quaestiones Plinianae geographicae.*

8. *Rivista di storia antica*, 1904, p. 1-14.

9. *Las esculturas del Cerro de los Santos, Cuestion de autenticidad*, Madrid, 1906, in-8°, 112 p.

tinguer les morceaux authentiques des morceaux faux ou truqués. Des deux travaux de SCHULTEN[1], le premier, sur Numance, est un événement pour l'histoire de la conquête romaine. Grâce à de nouvelles fouilles et en utilisant les plans et les cartes des fouilles antérieures, l'auteur a pu reconstituer la ville ibérique, très petite, les travaux de circonvallation du siège de Scipion, établis en pierre et qui ont duré; il a étudié les fortifications analogues des autres pays, trouvé un nombre considérable d'objets, surtout de poteries, fait la critique des sources historiques, dont la principale est Polybe, suivi par Appien. Ce livre soulève de nombreux problèmes, et ses conclusions ont déjà provoqué et provoqueront beaucoup de discussions. SCHULTEN[2] a écrit en outre un bon article sur Ampurias, colonie de Marseille, puis de César, et sur ses ruines. On a une assez bonne dissertation d'OTHNER[3] sur les peuplades de Taraconaise à l'époque impériale. FELICIANI[4] a écrit divers articles peu profonds sur la géographie ancienne de l'Espagne : l'Espagne à la fin du IIIe siècle av. J.-C., les batailles d'Ibera et de Cissus, les peuples des Olcadi et des Andosini, les sources et l'histoire de la deuxième guerre punique. Des inscriptions latines sont recueillies surtout par le diligent FIDEL-FITA[5], par MONSALUD pour l'Estramadure, BARAIBAR pour Armentia et Tricio, NAVAL pour Clunia, GOMEZ-MORENO pour Bierzo, ROSO DE LUNA pour la région de Norba, MACIAS pour Astorga[6]. RUIZ et CASANOVA[7] ont décrit l'ancienne basilique d'Elche et les importantes trouvailles de Carmona. Le *Latin d'Espagne d'après les inscriptions*, de CARNOY[8], a rencontré une faveur unanime. KORNEMANN[9] a essayé de retrouver l'ordre primitif des diocèses de l'*Hispania citerior*.

1. *Numantia, eine topograph.-hist. Untersuchung* (*Abh. der Gesellschaft der Wissensch. zu Göttingen; phil.-hist. Klasse*, nouv. série, t. VIII), Berlin, Weidmann, 1905, in-8°, 112 p.

2. *Neue Jahrbücher für klass. Philologie*, t. X, 1907, fasc. 3; *Jahrbuch des deutschen archæol. Instituts*, t. XXII, 1907, Beiblatt.

3. *Die Volkerstamme von Hispania Tarraconensis in der Römerzeit*, c. 1-6, Bâle, 1904, in-8°, 40 p. (dissertation).

4. *Rivista di storia antica*, 1905, p. 3-30; *Boletin de la real Acad. de la Historia*, 1905, t. I, p. 363-398; t. II, p. 394-402; 1906, t. I, p. 444-458; 1907, t. I, p. 5-32, 118-128 et 340-354; *Studi e documenti di storia e diritto*, 1904, p. 205-275.

5. *Boletin de la real Acad. de la Historia*, 1902-1907.

6. *Ibid.*, 1903, p. 240; 1904, p. 113; 1905, p. 60; 1906, t. II, p. 241-271 et 407-411, 455; 1907, t. I, p. 248, 311-315 et 357; *Epigrafia romana de la ciudad de Astorga*, Orense, 1903, in-8°, 196 p.

7. *Boletin de la real Acad. de la Historia*, 1906, t. II, p. 119-132 et 133-137.

8. 2e éd., Bruxelles, 1906, in-8°, 293 p.

9. *Klio*, 1903, p. 323-325. Voir aussi de Garofalo, *Studi storici* (cf. *Rev. hist.*, t. LXXXIX, p. 147).

Afrique. — L'*Afrique romaine* de GRAHAM[1] est une compilation intéressante, mais sans originalité. ŒHLER[2] a étudié et résumé les données sur les ports de Carthage. BARTHEL[3] diminue l'œuvre de César en Afrique au profit d'Auguste, doute que César ait réellement fondé la colonie de Carthage, distingue à Carthage la ville libre et la colonie; ces vues sont insuffisamment fondées. L'architecture romaine dans l'Afrique et particulièrement à Timgad a été bien étudiée par HOLTZINGER[4]. CAGNAT[5] a retracé les limites de la Proconsulaire et de la Byzacène qui n'étaient pas basées sur la géographie. L'histoire des Vandales peut tirer profit, même après le livre de Schmidt, du travail critique de ZIEHEN[6] sur l'Anthologie de Saumaise. On a sur la Cyrénaïque le bon article de PARIBENI[7] et l'excellent travail de HILDEBRAND[8], à la fois géographique, historique, philologique, qu'on devra comparer avec les descriptions de M. de Mathuisieulx; l'auteur vante avec raison cet admirable pays, qu'il recommande à la fois à l'érudition et à la colonisation allemandes.

Syrie, Palestine, Arabie. — BRUNNOW et DOMAZEWSKI[9] exposent en deux volumes les magnifiques résultats de leurs explorations dans la province d'Arabie et le Hauran, y font notamment l'histoire du *limes* créé entre 110 et 111 et allant jusqu'à la mer Rouge et des voies romaines. Les bulletins de la *Deutsche Orientgesellschaft* sont précieux, malgré leur mauvaise rédaction, pour l'histoire et l'archéologie de la Palestine; les bonnes recherches historiques et géographiques d'HÜLSCHER[10] nous font connaître cette province depuis l'époque perse jusqu'à Pompée. PICCOLO[11] apporte sa contribution à

1. *Roman Africa*, London, New-York et Bombay, Longmans et Green, 1902, in-8°, 325 p.

2. *Jahrbuch des k. deutschen archæol. Instituts*, t. XIX, 1904; *Archäol. Anzeig*, p. 179-184.

3. *Zur Geschichte der röm. Städte in Africa*, Greifswald, 1904, in-8°, 60 p. (dissertation).

4. *Timgad und die röm. Provinzial architektur in Nordtfrika. Die Baukunst*, 3e série, fasc. 1, Berlin, 1906, in-fol., 24 p.

5. *Klio*, 1902, p. 73-79 : *Les limites de l'Afrique proconsulaire et de la Byzacène.*

6. *Philologus*, t. LXIII, 1904, p. 362-377.

7. *Dizionario epigrafico*, au mot : *Cyrenae.*

8. *Cyrenaica als Gebiet künftiger Besiedelung*, Bonn, Georgii, 1904, in-8°, 384 p.

9. *Die Provinz Arabia*, Strasbourg, Trübner, 1904, XXIV-532 p.

10. *Palaestina in der persischen und hellenistischen Zeit; eine historisch-geographische Untersuchung* (*Quellen und Forschungen zur alten Geschichte*, t. X).

11. *Contributo alla storia di Palmira*, Padova, 1904, in-8°, 20 p.; *Rivista di storia antica*, 1905, p. 71-83.

l'histoire de Palmyre et PETER[1] à celle des embarras du procurateur Ponce-Pilate en Judée.

Asie Mineure. — L'exploration et l'étude de ce pays se poursuivent avec une rapidité remarquable. Il est impossible ici de séparer l'histoire grecque de l'histoire romaine. MOMMSEN, HIRSCHFELD et DOMASZEWSKI[2] ont rédigé le dernier volume des inscriptions de l'Orient et de l'Illyricum. HEBERDEY[3] a dressé la liste des proconsuls d'Asie sous Trajan entre 96 et 121. Les voyages de WEIGAND[4] apportent une contribution de premier ordre à l'histoire de la Mysie romaine. Il en est de même des *Études sur le Pont* de Frantz CUMONT et d'Eugène CUMONT[5] : leurs voyages, qui continuent celui d'Anderson, font singulièrement progresser la géographie, la topographie, l'archéologie civile, militaire, religieuse du Pont et de la Petite-Arménie. ROBINSON[6] a consacré une très utile monographie à Sinope, à ses inscriptions, ses origines, son histoire jusqu'à l'époque romaine. Frantz CUMONT[7] a écrit une note utile sur l'histoire et les gouverneurs de la Cappadoce sous les Flaviens. Il n'est guère de point de géographie, d'archéologie, de topographie, de droit, d'histoire religieuse, politique, administrative, depuis les Hittites jusqu'à l'époque turque, que n'éclaire la riche collection des neuf mémoires écrits en l'honneur du quatrième centenaire de l'Université d'Aberdeen, sous la direction de RAMSAY[8], par A.-Marguerite RAMSAY sur l'Isaurie et la Phrygie orientale aux IIIe et IVe siècles ap. J.-C. (p. 3-92); CALDER sur Smyrne d'après Aelius Aristide (p. 95-116); A. PETRIE sur les épitaphes grecques de la Phrygie (p. 119-134); FRASER sur le droit successoral en Phrygie d'après les épitaphes de Trophimos (p. 137-153); FRASER et RAMSAY sur des explorations en Phrygie, Lycaonie et Isaurie (p. 157-186 et 231-278); ANDERSON sur le paganisme et le christianisme dans la haute vallée du Tembris (p. 182-227); RAMSAY sur la guerre entre le christianisme et l'islamisme pour la possession de l'Asie Mineure (p. 281-301) et sur une société antichrétienne à Antioche de Pisidie (p. 305-377).

1. *Pontius Pilatus, der röm. Landpfleger in Judaea* (*Neue Jahrbücher für klass. Philologie*, 1907, p. 1-40).

2. *Corpus inscr. lat.*, 3 suppl., pars posterior, fasc. 4-5.

3. *Jahreshefte des österr. archäol. Instituts*, t. VIII, 1905, p. 231-237.

4. *Mittheilungen des k. deutschen archæol. Instituts; Athen. Abtheilung*, t. XXIX, 1904, p. 254-339 : *Reisen in Mysien.*

5. *Studia Pontica*, t. II, Bruxelles, 1906, in-8°, 269 p.

6. *Ancient Sinope*, Baltimore, Hopkins, 1906, in-8°, 104 p.

7. *Bulletin de l'Acad. royale de Belgique*, 1905, p. 197-227.

8. *Studies in the History and Art of the Eastern Provinces of the Roman Empire*, Aberdeen, University Press, 1906, in-8°, 391 p.

Pays danubiens, Grèce, Russie. — L'étude de Rostowzew[1] sur les garnisons romaines dans la Crimée et le fort de Charax marque un grand progrès dans l'histoire de la Crimée. On doit de soigneux rapports sur les fouilles en Crimée à Kosziusko-Waluzynicz[2]. Sur la Dacie on a une étude peu originale de Teohari Antonescu[3] sur la citadelle de Sarmizegethusa et un bon travail de Finaly[4] sur le *limes daecicus*, une note de Groag[5] sur les Daces avant Trajan. L'activité de la *Commission autrichienne des Balkans* est attestée par de nombreuses publications; Patsch[6] y raconte son voyage archéologique en Albanie et décrit particulièrement les villes de Butica, Amantia, Oricum, Byllis, Apollonia; Kalinka[7] et Filow[8] étudient les monuments et les inscriptions de la Bulgarie; Premerstein et Vulic[9] les restes antiques de la Serbie et de la Macédoine. Les légions de la Mésie ont été l'objet de travaux importants : Filow[10] montre les augmentations successives des légions de III à V, le recul des camps d'Oescus et de Retiaria à Novae, Durostorum, Troesmis, Singidunum, Viminacium, la situation postérieure à l'évacuation de la Dacie; Van de Weerd[11] et Reuchel[12] retracent excellemment l'histoire des trois légions de la Mésie inférieure, la Ia Macedonica, la XIa Claudia, la Ia Italica. La date et la composition du monument d'Adam-Klissi, du trophée de Trajan font toujours couler des flots d'encre. Furtwängler[13] le rapporte à la campagne de Licinius Crassus en 29-28 av. J.-C.; de l'époque de Trajan dateraient l'inscription, la ville et le monument pour les soldats morts; Benndorf et Niemann[14] y voient toujours un

1. *Klio*, 1902, p. 80-95.
2. *Bulletin de la Commission impériale archéol.*, t. I-XI; *Schriften der Odessaeer Gesellschaft*, t. XXIII, p. 30-40.
3. *Cetatea Sarmizegethusa reconstituita* (avec un résumé en français), Jassy, 1900, in-8°, 80 p.
4. *Ertesilo archeologiai*, t. XXIV, 1904, fasc. 9.
5. *Jahreshefte des österr. archäol. Instituts*, t. V, 1902, p. 39-42.
6. *Schriften der Balkan commission, Ant. Abth.*; t. III : *Das Sandschack Berat in Albanien*, Wien, 1904, in-4°, 200 p.
7. *Ibid.*, t. IV, 162 p.
8. *Klio*, 1906, p. 532-534.
9. *Jahreshefte des österr. archäol. Instituts*, t. VI, 1903, Beiblatt, p. 1-61.
10. *Klio*, 1906, Beiheft : *Die Legionen der Provinz Moesia von Augustus bis auf Diokletian*,; 1907, p. 455-457.
11. *Études historiques sur trois légions romaines du Bas-Danube*, Louvain et Paris, 1907, in-8°, 410 p.
12. *De legione Romanorum I Italica*, Leipzig, 1903, in-8°, 127 p. (dissertation).
13. *Abhandlungen der Bayer. Akad.; phil.-hist. Klasse*, t. XXII, 1905, p. 453-516.
14. *Jahreshefte des österr. archäol. Instituts*, t. VI, 1903, p. 247-260.

trophée de Trajan; ANTONESCU[1] est du même avis, ainsi que PETERSEN[2]; STUDNICZKA[3] voit dans le trophée un travail de soldats amateurs et de style baroque, à l'époque de Néron ou des Flaviens; d'après l'hypothèse extraordinairement compliquée de CICHORIUS[4], le monument des soldats se rapporterait à une défaite sans doute de Cornelius Fuscus sous Domitien par les Daces en 86; Trajan aurait élevé le trophée pour effacer ce souvenir, et, après la destruction du monument et de la ville par les Goths du IIIe siècle, il y aurait eu une restauration sous Constantin. PATSCH[5] a étudié la navigation sur la Save, GOLDFINGER[6] l'histoire de la légion XIVa Gemina. La Dalmatie et surtout la ville de Delminium ont été l'objet de très bons travaux de PATSCH[7], de COLMAGO et KEIL, de NIEMANN sur le palais de Dioclétien, à Spalato, enfin de LIEBL[8]; GUTSCHER[9] a consacré un bon livre à l'histoire primitive des Vénètes dans l'Istrie et la Dalmatie. BULIC[10] recueille et commente les inscriptions trouvées dans la Dalmatie; il prouve en particulier le stationnement à Salone d'un détachement de la flotte de Ravenne. Les résultats de l'exploration du *limes* en Autriche sont soigneusement exposés dans la publication officielle[11]. La suite, déjà indiquée du *Corpus inscriptionum latinarum*, renferme les inscriptions nouvelles de l'Illyricum. Signalons pour la Crète l'article de PARIBENI[12], pour la Grèce la bonne monographie d'Herodes Atticus par SCHULTHESS[13].

Germanie et peuples germaniques. — L'activité scientifique est ici débordante et prodigieuse. Parmi les livres généraux, signalons

1. *Le trophée d'Adam-Klissi, étude archéologique*, Jassy, 1905, in-8°, 252 p.
2. *Mittheilungen des deutschen archæol. Instituts; röm. Abtheil.*, t. XVIII, 1903, p. 71.
3. *Abh. der k. Gesell. der Wissenschaften*, Leipzig, t. XXII, n° 4, 152 p.
4. *Die röm. Denkmäler in der Dobrutscha*, Berlin, 1904, in-8°, 42 p. Voir sur cette question *Rev. hist.*, t. XCVI, p. 70-71.
5. *Jahreshefte des österr. archäol. Inst.*, t. VIII, 1905, p. 139-141.
6. *Wiener Studien*, t. XXVII, p. 251-259.
7. *Arch.-epigr. Untersuchung zur Geschichte der röm. Provinz Dalmatien*, fasc. 6, Wien, 1904, in-8°, 137 p.
8. *Jahreshefte des österr. archäol. Inst.*, t. VIII, 1905, Beibl., p. 31; t. IX, 1906, Beiblatt, p. 59; t. V, 1902, p. 1-7.
9. *Vor- und frühgeschichtliche Beziehungen Istriens und Dalmatiens zu Italien und Griechenland*. Grätz, 1903, in-8°, 34 p.
10. *Bullett. di archeologia e storia Dalmata*, 1902-1907; 1902, p. 3-29.
11. *Der röm. Limes in Österreich*, t. VII, 1900-1906. Voir un résumé de Frankfurter, *Limesforschung in Österreich* (*Deutsche Geschichtsblätter*, 1904, août-septembre).
12. *Dizionario epigrafico*, au mot *Creta*.
13. *Herodes Atticus (101-177)*, Hamburg, 1904, in-8°, 30 p. (programme).

d'abord, pour les origines, le tome II de la nouvelle édition des *Antiquités germaniques* de MÜLLENHOFF[1], relatif aux voisins septentrionaux et orientaux des Germains, aux Gaulois et aux Germains, et qui n'est guère que la reproduction de l'ancien texte; pour l'époque romaine, le *Corpus inscriptionum latinarum* des trois Gaules et des Germanies[2], dont les auteurs sont HIRSCHFELD et ZANGEMEISTER pour la Belgique; ZANGEMEISTER pour la Germanie supérieure; MOMMSEN, HIRSCHFELD et DOMASZEWSKI pour la Germanie inférieure et les bornes miliaires de Gaule et de Germanie; BOHN pour l'*instrumentum domesticum*. Sur l'époque primitive, on a les travaux de KRAUSSE[3], qui relève sans méthode les traces de l'occupation celtique, surtout en Thuringe; de MEHLIS[4] sur les origines des pays rhénans; de RITTERLING[5] sur les trouvailles pré-romaines à Wiesbaden; de MATHIAS[6] sur les Cimbres, dont il place, contre Müllenhoff, le premier séjour le long de l'Océan, où une partie serait encore à l'époque de Tacite; de STÄHELIN[7], pour qui les Galates de l'inscription d'Olbia ne sont pas des Gaulois, mais des Bastarnes; de DETLEFSEN[8] sur la découverte du nord germanique dans l'antiquité; le livre confus de GRUPP[9] et celui de KRAMER[10] sur la civilisation et la constitution des anciens Celtes et Germains; de SCHUCHHARDT[11] sur les fortifications préhistoriques de la Basse-Saxe; de NAUE[12] sur l'époque pré-romaine en Alsace. L'époque romaine est l'objet d'une véritable passion : particuliers, sociétés privées, municipales, régionales, impériales multiplient les fouilles, les travaux. On discute avec acharnement au sujet d'Aliso et du lieu de la défaite de Varus. Les fouilles d'Hal-

1. *Deutsche Altertumskunde*, t. II, 1906, in-8°, 416 p.
2. *Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum*, t. XIII, p. 1, 2; t. II, p. 1-2; t. III, p. 2.
3. *Die Keltische Urbevölkerung Deutschlands*, Leipzig, 1904, in-8°.
4. *Studien zur ältesten Geschichte der Rheinländer*, XV° livr., Leipzig, 1904, in-8°, 32 p.
5. *Vorröm. Funde in und bei Wiesbaden* (*Mittheil. des Vereins für Nassanische Altertumskunde*, 1903-1905).
6. *Über die Wohnsitze und den Namen der Kimbern*, Berlin, 1904, in-8°, 49 p. (programme).
7. *Der Eintritt der Germanen in die Geschichte*, Bâle, 1905, in-8°, 30 p.
8. *Die Entdeckung des germanischen Nordens im Altertum* (*Quellen. u. Forsch. zur alten Geschichte*, 1904, 65 p.).
9. *Kultur der alten Kelten und Germanen*, München, 1905, in-8°, 320 p.
10. *Die Verfassungsgeschichte der Germanen und Kelten*, Berlin, 1906, in-8°, 208 p.
11. *Atlas vorgeschichtlicher Befestigungen in Nieder-Sachsen*, 8° fasc.
12. *Die Denkmäler der vorrömischen Metallzeit in Elsass*, Strasbourg, 1905.

tern, où beaucoup placent Aliso, sont exposées par Kœpp[1] et d'autres, Schuchhardt[2], Asbach[3]; Knoke[4] soutient avec de nouveaux arguments ses anciennes théories sur les lieux des combats de Varus, de Germanicus, de Caecina; Prein[5] met la forteresse romaine d'Aliso à Oberaden. L'exploration du *limes* alimente, entre autres publications régulières, les bulletins annuels toujours bien remplis de la *Römisch-germanische Kommission* de l'Institut impérial archéologique, de la Commission pour les antiquités de Westphalie et ceux du *limes* de Rhétie et Germanie supérieure[6]. Les résultats principaux des découvertes ont été exposés par Nissen, Koenen, Lehner et Strack pour Novaesium, par Woltze et Schulze, qui ont étudié surtout la forteresse de Saalburg[7]; Wolff[8], la conquête du Wetterau; Franziss[9], la Bavière à l'époque romaine; Klinkenberg[10], l'autel des Ubiens et les débuts de Cologne; Kornemann[11], la date de la transformation de Trèves en colonie romaine; Kisa[12], les antiquités romaines d'Aix-la-Chapelle; Domaszewski[13] et Asbach[14], la civilisation dans les

1. *Die Ausgrabungen bei Haltern* (*Neue Jahrbücher für klass. Philologie*, t. IX, p. 194-205).

2. *Westdeutsche Zeitschrift für Gesch. und Kunst*, t. XXIV, 1905, p. 315-327. Voir *Deutsche Revue*, 1904, p. 214-216.

3. *Bonner Jahrbücher*, t. XIV, 1906, p. 444. Voir aussi *Mitth. der Altertumscommission für Westphalen*, 1903, fasc. 3.

4. *Neue Beiträge zu einer Geschichte der Römerkriege in Deutschland*, Berlin, 1907, in-8°, 62 p.

5. *Aliso bei Oberaden*, Munster, 1906, in-8°, 79 p.

6. Sarwey et Fabricius, *Der rätisch-obergermanische Limes*, liv. 11-27. Voir aussi *Korrespondenz Blatt*, 1905, t. II, p. 68-73; Lachenmaier, *Die Okkupation des Limesgebietes* (*Württembergische Vierteljarhshefte*, nouv. série, t. XV, 1906, p. 187-262); Herzog, *Kritische Bemerkungen zu der Chronologie des Limes* (*Bonner Jahrbücher*, t. CV, 1900, p. 50-77).

7. Schulze, *Die röm. Grenzanlagen in Deutschland und das Limeskastell Saalburg*, Gütersloh, 1903, in-8°, 106 p.; Woltze et Schulze, *Die Saalburg*, Gotha, 1904.

8. *Die Eroberung der Wetterau durch die Römer* (*Mitth. des oberhess. Geschichtvereins*, nouv. série, t. XXI, p. 1-22); *Zur Geschichte der röm. Okkupation in der Wetterau* (*Annalen des Vereins für nassau. Alterth.*, t. XXXII, 1901, p. 1-25).

9. *Bayern zur Römerzeit*, Regensburg, 1905, in-8°, 487 p.

10. *Über die Ara Ubiorum* (*Neue Jahrbücher für klass. Philol.*, t. IX, p. 187).

11. *Vann wurde Trier röm. Kolonie* (*Westdeutsch Zeitschrift für Gesch. u. Kunst*, t. XXII, p. 178-183).

12. *Ibid.*, t. XXV, 1906.

13. *Ibid.*, t. XXII, p. 11-12.

14. *Zur Geschichte und Kultur der röm. Rheinländer*, Berlin, 1902, in-8°, 68 p.; *Neue Arbeiten zur Geschichte und Kultur in röm. Zeit* (*Beiträge zur Gesch. des Niederrheins*, t. XIX, p. 256-261).

pays romains du Rhin; DRAGENDORFF[1], les villes et localités romaines; POPPELREUTER[2], le christianisme à Cologne; OXÉ et LEHNER[3], le *limes* et les forteresses de l'époque de Drusus et de Tibère; BURCHHARDT-BIEDERMANN[4] et LEHNER[5], les forteresses romaines de l'époque de Dioclétien et du bas-empire; TOURNEUR et WALTZING[6], les *Germani Gaesati*. KOEPP[7] a écrit sur les *Romains en Allemagne* un bon manuel qui expose les guerres, l'extension de la conquête romaine, ses résultats, mais présente de fortes lacunes sur l'histoire politique, artistique et religieuse. WEICHERT[8] a fait une très bonne histoire de la légion XXIIe *primigenia* et DOMASZEWSKI[9] des postes militaires sur les voies romaines; SCHUCHHARDT[10], une très intéressante conférence sur les restes de la conquête du nord-ouest de l'Allemagne par les Romains, les Saxons et les Francs; Mary BRADFORD-PEAKS[11], un travail très soigné sur l'administration civile et militaire du Norique et de la Rhétie. Depuis la mort de Hettner, de Zangemeister, de Mommsen, le chef des archéologues pour l'histoire de la Germanie romaine est FABRICIUS; dans son premier grand travail[12], il avait fait l'histoire du *limes* depuis Domitien jusqu'à la chute de la domination romaine vers 259; ses travaux ultérieurs[13] reprennent précisent le premier, y ajoutent l'histoire politique, administrative, des vues sur les populations primitives, celtiques, décrivent en outre l'organisation des champs décumates, du *saltus Sumelocennensis* impérial. Dans un brillant et substantiel article qui vient à son heure, KORNEMANN[14] a

1. *Röm.-german. Komission des k. archäeol. Instituts*, 1904, p. 36-45.
2. *Bonner Jahrbücher*, 1906, fasc. 114-115.
3. *Ibid.*
4. *Westdeutsche Zeitschrift für Gesch. u. Kunst*, t. XXV, 1906.
5. *Bonner Jahrbücher*, 1906.
6. *Musée belge*, t. XCIV, 1902, p. 178-189.
7. *Die Römer in Deutschland*, Bielefeld et Leipzig, 1905, in-8°, 153 p.
8. *Die Legio XXII primigenia*, Trier, 1903, in-8°, 101 p.
9. *Die Beneficiarposten und das röm. Strassennetz* (*Westdeutsche Zeitsch. für Gesch. u. Kunst*, t. XXI, 1902, p. 153-211).
10. *Die Uberreste der Eroberung Nordwestdeutschland durch die Römer Sachsen und Franken* (*Vortrag vor dem Provinzialverein des höheren Lehrerstandes*, 1902).
11. *The general civil and military administration of Noricum and Raetia*, Chicago, 1907, in-8°, 70 p. (*Studien in classical Philology*, t. IV).
12. *Die Entstehung der röm. Limesanlagen in Deutschland*, Trier, 1901, in-8°, 17 p. Voir *Westdeutsche Zeitschrift für Gesch. u. Kunst*, t. XX, 1901, p. 177-191.
13. *Die Besitzname Badens durch die Römer* (*Neujahrsblätter der badischen hist. Commission*, nouv. série, t. VIII, 1905, 88 p.); *Das röm. Heer im Obergermaniem und Raetien* (*Hist. Zeitschrift*, t. III, 11, p. 1-29).
14. *Die neueste Limesforschung im Lichte der röm. kaiserlichen Grenzpolitik*, avec une bibliographie (*Klio*, 1907, p. 73-121).

tern, où beaucoup placent Aliso, sont exposées par Kœpp[1] et d'autres, Schuchhardt[2], Asbach[3]; Knoke[4] soutient avec de nouveaux arguments ses anciennes théories sur les lieux des combats de Varus, de Germanicus, de Caecina; Prein[5] met la forteresse romaine d'Aliso à Oberaden. L'exploration du *limes* alimente, entre autres publications régulières, les bulletins annuels toujours bien remplis de la *Römisch-germanische Kommission* de l'Institut impérial archéologique, de la Commission pour les antiquités de Westphalie et ceux du *limes* de Rhétie et Germanie supérieure[6]. Les résultats principaux des découvertes ont été exposés par Nissen, Koenen, Lehner et Strack pour Novaesium, par Woltze et Schulze, qui ont étudié surtout la forteresse de Saalburg[7]; Wolff[8], la conquête du Wetterau; Franziss[9], la Bavière à l'époque romaine; Klinkenberg[10], l'autel des Ubiens et les débuts de Cologne; Kornemann[11], la date de la transformation de Trèves en colonie romaine; Kisa[12], les antiquités romaines d'Aix-la-Chapelle; Domaszewski[13] et Asbach[14], la civilisation dans les

1. *Die Ausgrabungen bei Haltern* (*Neue Jahrbücher für klass. Philologie*, t. IX, p. 194-205).

2. *Westdeutsche Zeitschrift für Gesch. und Kunst*, t. XXIV, 1905, p. 315-327. Voir *Deutsche Revue*, 1904, p. 214-216.

3. *Bonner Jahrbücher*, t. XIV, 1906, p. 444. Voir aussi *Mitth. der Altertumscommission für Westphalen*, 1903, fasc. 3.

4. *Neue Beiträge zu einer Geschichte der Römerkriege in Deutschland*, Berlin, 1907, in-8°, 62 p.

5. *Aliso bei Oberaden*, Munster, 1906, in-8°, 79 p.

6. Sarwey et Fabricius, *Der rätisch-obergermanische Limes*, liv. 11-27. Voir aussi *Korrespondenz Blatt*, 1905, t. II, p. 68-73; Lachenmaier, *Die Okkupation des Limesgebietes* (*Württembergische Vierteljarhshefte*, nouv. série, t. XV, 1906, p. 187-262); Herzog, *Kritische Bemerkungen zu der Chronologie des Limes* (*Bonner Jahrbücher*, t. CV, 1900, p. 50-77).

7. Schulze, *Die röm. Grenzanlagen in Deutschland und das Limeskastell Saalburg*, Gütersloh, 1903, in-8°, 106 p.; Woltze et Schulze, *Die Saalburg*, Gotha, 1904.

8. *Die Eroberung der Wetterau durch die Römer* (*Mitth. des oberhess. Geschichtvereins*, nouv. série, t. XXI, p. 1-22); *Zur Geschichte der röm. Okkupation in der Wetterau* (*Annalen des Vereins für nassau. Alterth.*, t. XXXII, 1901, p. 1-25).

9. *Bayern zur Römerzeit*, Regensburg, 1905, in-8°, 487 p.

10. *Über die Ara Ubiorum* (*Neue Jahrbücher für klass. Philol.*, t. IX, p. 187).

11. *Vann wurde Trier röm. Kolonie* (*Westdeutsch Zeitschrift für Gesch. u. Kunst*, t. XXII, p. 178-183).

12. *Ibid.*, t. XXV, 1906.

13. *Ibid.*, t. XXII, p. 11-12.

14. *Zur Geschichte und Kultur der röm. Rheinländer*, Berlin, 1902, in-8°, 68 p.; *Neue Arbeiten zur Geschichte und Kultur in röm. Zeit* (*Beiträge zur Gesch. des Niederrheins*, t. XIX, p. 256-261).

HISTOIRE DE L'ART.

Ouvrages généraux. — Dans une revue aussi rapide que celle-ci, il ne peut être question de résumer tous les travaux de plus d'une année. Il y a, semble-t-il, deux manières également utiles de consulter les principaux d'entre eux : signaler ce que quelques-uns apportent de nouveau, et, pour les autres, définir l'esprit dans lequel ils ont été conçus. L'histoire de l'art n'a pas encore dépassé cet âge heureux où l'on n'est pas complètement dégagé de la littérature et qu'ont traversé toutes les « sciences morales ». C'est dire qu'il n'y a guère plus d'historiens que de manières de traiter cette histoire. Il suffit de feuilleter un travail collectif pour se rendre compte de cette divergence d'un chapitre à l'autre. A défaut de connaissances positives nouvelles, chaque ouvrage apporte donc déjà une conception particulière de l'histoire de l'art qui, par elle-même, est instructive.

Et d'abord, il faut signaler les ouvrages qui sont des « instruments de travail » et en particulier les recueils documentaires. A ceux qui existent déjà, il faut ajouter une publication allemande[1] dont le but est de mettre au jour les archives relatives à l'art italien. Ce recueil n'est pas seulement une compilation; les documents y sont déjà un peu utilisés; excellente méthode qui oblige l'érudit à ne publier que ceux qui sont utilisables. Dans les *Italienische Forschungen*, une étude du Dr G. Ludwig, que celui-ci laissa inachevée en mourant, tire parti de longues recherches faites dans les archives privées des vieilles familles vénitiennes. A l'aide d'inventaires, l'auteur est parvenu à reconstituer exactement le mobilier des Vénitiens de la Renaissance et, appliquant ses connaissances à des peintures de cette époque, il explique dans telle ou telle peinture l'usage de l'un ou l'autre colifichet. En particulier, il reconstitue le « restello » ou « râtelier de toilette » pour lequel furent exécutées les petites peintures allégoriques de Jean Bellin, aujourd'hui à l'Académie de Venise. Voilà d'excellente érudition et les recherches d'archives de M. Ludwig n'auront pas été vaines. C'est la méthode suivie dans le *Jahrbuch* des collections prussiennes, et il serait à souhaiter qu'elle fût aussi pratiquée dans les *Archives de l'art français*.

Mais, en histoire de l'art, les meilleurs documents sont d'abord

1. *Italienische Forschungen, herausgegeben vom Kunsthistorischen Institut in Florenz*, 1er vol. Berlin, Bruno Cassirer, 1906, in-4°, 387 p.

les œuvres, et le *Répertoire de peintures* publié par M. S. Reinach[1] peut rendre à lui seul plus de services qu'une grosse bibliothèque. L'auteur, récemment converti à l'art moderne, a déjà publié un charmant livre de vulgarisation, *Apollo*, et deux gros livres d'images, sans que l'antiquité et la préhistoire aient eu à souffrir d'un ralentissement de son activité. Ce répertoire contient déjà 2,241 images gravées. Sans doute ces gravures ne donnent pas l'équivalent d'une bonne photographie; mais elles sont précises, élégantes, fidèles. Or, le but n'est pas de présenter des reproductions luxueuses, mais un répertoire le moins incomplet, le plus méthodique possible. A cet égard, l'ouvrage donne entière satisfaction. Une série de tables se suivent, si bien faites, que l'on peut trouver instantanément un tableau avec les données les plus insuffisantes, le nom du peintre, ou celui du musée, ou simplement le sujet de la composition; impossible de se perdre. A chaque tableau sont joints quelques renseignements précis et même une petite bibliographie. On regrette seulement que les dates manquent trop souvent, mais c'est là reproche de paresseux. De tels livres donnent la douce habitude d'être si bien servi qu'on devient exigeant au delà de toute mesure.

Une autre manière d'être utile est celle de M. S. Lami[2], dans le monument qu'il élève à la sculpture française. Son dictionnaire sur les sculpteurs français du XVIIe siècle, qui fait suite à deux volumes sur la sculpture antérieure, est une de ces œuvres qu'il faut louer sans restriction pour la somme de travail qu'elles représentent, pour les services qu'elles peuvent rendre, et pour le désintéressement que suppose une telle érudition ainsi offerte à tous. L'auteur laboure et sème pour que d'autres moissonnent. Une liste des sculpteurs du XVIIe siècle; à chaque nom la biographie, les œuvres, une bibliographie, le tout aussi complet que le permettent les documents : tel est le contenu de ce livre. Des ouvrages de ce genre, s'il y en avait beaucoup, éviteraient aux historiens de l'art bien des dérangements.

Voici justement qu'en Allemagne MM. Ulrich Thieme et Felix Becker[3] entreprennent une colossale publication, encyclopédie des arts plastiques dans tous les pays. Plus de 300 érudits de toutes nations y collaboreront; plus de 150,000 artistes y seront étudiés, et

1. S. Reinach, *Répertoire de peintures du moyen âge et de la Renaissance.* Paris, Leroux, 1905-1907. 2 vol. in-8°, 710 et 813 p.

2. Stanislas Lami, *Dictionnaire des sculpteurs de l'École française sous le règne de Louis XIV.* Paris, Champion, 1906. In-8°, 504 p.

3. Ulrich Thieme et Felix Becker, *Allgemeines Lexikon der bildenden künstler von der Antike bis zur Gegenwart.* T. I (Aa-Antonio de Miraguel). Leipzig, 1907. In-4°, 600 p.

le premier volume qui vient de paraître montre avec quelle rigueur et quelle précision les notices seront rédigées. Il serait évidemment à souhaiter qu'une histoire générale de l'art ne se présentât pas sous l'aspect d'un dictionnaire de biographies. Mais la masse des faits est encore si peu organisée et dépasse tellement ce que l'esprit le plus synthétique peut dominer que le meilleur plan d'exposition est encore pour longtemps un classement alphabétique.

Pourtant, il y a parfois quelques essais de synthèse. M. Woermann[1] en de gros livres, très denses, fait entrer l'histoire de l'art de tous les temps et de tous les pays; deux volumes ont paru, qui traitent de l'antiquité et du moyen âge jusqu'à la fin du xve siècle. Il y a plus d'une manière de concevoir un bon manuel; celle de M. Wœrmann est d'un historien très érudit et très méthodique. Son travail condense une multitude de faits et d'idées que l'on ne trouve habituellement que dans les monographies particulières; son livre est trop dense pour être un livre de lecture, mais il est remarquable combien l'auteur a su mettre de clarté dans l'organisation de tant de faits; or, il n'est pas facile de trouver des divisions méthodiques, surtout quand la division par époques doit se combiner à celle par régions. L'auteur a placé ses coupures aux bons endroits et ainsi cette masse ne ressemble en rien à une compilation; les faits parfaitement classés sont comme des soldats sous les ordres d'un bon chef sur le champ de manœuvre, bien alignés par files et par rangs. Et ce classement si net ne fait jamais violence à la réalité; c'est la marque des bons livres qu'ils donnent ainsi, d'une réalité inorganique, une image ressemblante et pourtant intelligible.

A tout instant, pour l'explication des œuvres, les historiens font intervenir les caractères de race. On peut aller plus loin, et avec l'histoire de l'art écrire un chapitre d'anthropologie. M. Woltmann annexait récemment la civilisation italienne au profit du génie germanique; en 150 pages il a fait subir le même sort à la littérature et à l'art français[2]. La méthode est simple et d'un emploi aisé : 1° partager l'Europe en une race germanique, grande et blonde, et une race méditerranéenne, petite et brune; montrer ensuite que les hommes de génie furent en France grands et blonds; 2° par d'ingénieuses étymologies, former les noms français illustres avec des racines germaniques, par exemple Poquelin avec Böcklin. Muni de ces instruments de précision, M. Woltmann se promène à travers l'histoire de France et ne trouve point d'homme de talent qui n'ait eu les cheveux blonds

1. Karl Wœrmann, *Geschichte des Kunst aller Zeiten und Volker*. Leipzig et Vienne, Bibliographisches Institut, 1905. 2 vol. in-8°, 666 et 718 p.

2. Ludwig Woltmann, *Die Germanen in Frankreich*. Iena, 1907. In-8°, 150 p.

et les yeux bleus. Il eut quelques doutes un instant pour Voltaire et Napoléon. Mais Napoléon est germanifié comme les autres; si l'on peut douter un instant, c'est qu'il fut un Germain mal venu, un avorton de Germain. Comme dans le livre sur l'Italie, il manque ici un chapitre : celui où l'auteur expliquerait pourquoi ces Germains se sont acharnés à montrer leur génie surtout hors de la Germanie. Ils ont fait la Renaissance à Florence et à Rome, inventé le style gothique, le style Louis XIV et Louis XV en France..., etc. Mais ce sont là accidents géographiques. C'est ainsi que « si la Garonne avait voulu »..., mais de ce qu'elle n'a pas voulu faut-il conclure que le monde ne soit pas à elle? Ainsi M. Woltmann restitue à la race germanique le patrimoine indûment occupé par d'autres races. Son livre est généreux; mais devant cette anthropologie à la Picrochole, tout historien doit jurer de ne plus jamais expliquer les œuvres d'art par des caractères ethniques.

Il y aurait bien à dire sur les funestes effets que produit le mirage des sciences exactes sur de très bons esprits qui veulent à tout prix apporter dans l'étude littéraire ou artistique cette rigueur qu'ils admirent dans les sciences concrètes. Il en est plus d'un qui, en compilant ses documents et en dressant ses catalogues, oublie la raison même de ses recherches, qui est d'expliquer et de comprendre l'œuvre d'art. Et voici que l'on applique maintenant à certaines statues la mensuration pratiquée par M. Bertillon sur ses clients. On attend du compas et du mètre une connaissance nouvelle des figures de Chartres ou d'Amiens. Cette connaissance s'enrichira encore le jour où on connaîtra leur poids, leur volume et par suite leur densité. Et tout ceci se fera sans doute, car Flaubert n'a point tué Bouvard, non plus que Pécuchet.

Moyen age. — Signalons d'abord que M. Brutails[1], un de nos médiévistes les plus avertis, un de ceux qui apportent le plus de perspicacité dans l'archéologie du moyen âge, vient de condenser en un livre succinct, concret, une science tout à fait au point.

Sur les origines de l'art roman a paru un ouvrage très important de M. G.-T. Rivoira[2]. La thèse de l'auteur est qu'il faut chercher dans les monuments lombards l'origine de l'architecture romane et que cette architecture ne fait que continuer les procédés de construction des Romains. C'est éliminer l'élément byzantin. Dans le deuxième volume qui vient de paraître, l'auteur suit en dehors

1. Brutails, *Précis d'archéologie du moyen âge*. Paris, Picard, 1908. In-8°, 281 p.

2. Rivoira, *le Origini della architettura lombarda e delle sue principale derivazioni nei paesi d'oltr' Alpe*. T. II. Roma, Loescher, 1906. In-4°, 699 p.

d'Italie et spécialement en France le développement de cette architecture lombarde; il attribue une grande importance au voyage en France d'un abbé italien, Guillaume de Volpiano, qui, à Dijon d'abord, mais surtout en Normandie, aurait importé les principes de l'art roman. M. Rivoira trouve aussi en Italie la première voûte construite sur croisée d'ogive. Ce qui fait hésiter à accepter les conclusions d'un ouvrage aussi savant, c'est cette simple remarque que, ni la voûte romane, ni la voûte gothique ne semblent vraiment avoir choisi l'Italie comme terre d'élection. Si elle a inventé les principes de ces deux styles, l'Italie ne les a pourtant employés qu'exceptionnellement et à regret. Ses églises romanes n'ont point en général le caractère spécifique du style roman, la voûte, et ses grandes églises gothiques sont postérieures aux cathédrales septentrionales et ont été construites souvent par des architectes transalpins.

Dans le tome II de l'*Histoire de l'art*[1] publiée sous la direction de M. André Michel, les auteurs traitent de l'architecture et de la sculpture gothiques. Comme pour le précédent volume sur l'art roman, c'est M. Enlart qui étudie l'architecture et M. A. Michel la sculpture. M. Enlart connaît admirablement son sujet et l'expose en homme averti, que la vue des cathédrales n'étonne plus. Moins de trente pages lui ont suffi pour les cathédrales gothiques de France, un peu moins que M. Kœchlin n'en a consacré aux ivoires, et à peu près trois fois moins qu'il n'en a fallu à M. Haseloff pour les miniatures. En ces quelques pages, l'auteur explique l'économie d'une cathédrale du XIIIe siècle et classe celles de France en plusieurs écoles provinciales. Rien de plus net; et s'il ne s'agissait que de bâtisses sans intérêt, cette étude, en somme, ne laisserait rien à désirer. L'auteur expédie en une page les châteaux forts et termine en disant : « Il faut citer aussi parmi les plus beaux types d'architecture militaire les remparts de Carcassonne et d'Aigues-Mortes. » Peut-être, au contraire, eût-il mieux valu ne pas les citer; le lecteur n'aurait pas vu aussi évidemment qu'on ne les étudiait pas.

M. A. Michel, sur la sculpture du XIIIe siècle, a donné un chapitre tout à fait digne de cet admirable sujet. Après une courte étude iconographique, il expose nettement le problème obscur des origines. Où et quand a-t-on commencé à sculpter de ces figures qui ne sont plus des transcriptions de vieilles miniatures? Est-ce au Mans, à Chartres, à Saint-Denis? Il serait merveilleux que ce fût à Saint-Denis, en cette église où l'on employa pour la première fois avec ampleur la voûte gothique, dans la vieille abbaye monastique et royale où se combinent les deux caractères religieux et français qui

1. A. Michel, *Histoire de l'art*. T. II. Paris, Colin, 1905-1906. 2 vol. in-4°, 1010 p.

ont contribué à la formation de notre art. Mais très vite vient l'œuvre de Chartres (1145-1160). « C'est là que le style nouveau se manifeste avec le plus de puissance ». Dès lors les œuvres montrent une exécution de plus en plus souple, et c'est « comme une prise de possession paisible de la vie ». Mais, les dates faisant défaut, l'exposé suit un ordre iconographique, et l'auteur, en étudiant successivement les principaux motifs de la sculpture gothique, trouve occasion d'en caractériser, d'une manière fort heureuse, les œuvres principales. Entre temps, il discerne des manières régionales : écoles de Champagne, d'Ile-de-France ou de Bourgogne. Enfin, quelques tombeaux du XIIIe siècle favorisent déjà une statuaire iconique et annoncent l'inspiration naturaliste qui va, au siècle suivant, transformer la sculpture. Il est bien inutile d'ajouter que ce chapitre, écrit avec beaucoup d'élégance, est d'une lecture fort attachante, la profonde connaissance qu'il a de toutes ces œuvres n'a point blasé l'auteur sur leur beauté. Une petite lacune pourtant; la sculpture ornementale n'est point étudiée; rien sur cette faune et cette flore si riche aux voussures et aux chapiteaux, et dont l'apparition, après les décorations romanes, est pourtant bien significative aussi de l'inspiration gothique.

L'iconographie du moyen âge s'est enrichie d'une étude de Mlle Louise Pillion sur les sculptures des portails nord et sud de la cathédrale de Rouen[1]; on sait quelle abondance de bas-reliefs décore les soubassements des portails de la Calende et des Libraires. Mlle Louise Pillion, auprès des motifs de la Calende, place le texte de la Bible ou des Actes des apôtres qui s'y rapporte; et pour les monstres du portail des Libraires, elle fournit, à défaut d'explications impossibles, d'ingénieux commentaires. Par ce travail, Mlle Louise Pillion s'est conquis une place des plus honorables parmi les médiévistes professionnels; elle n'a point cherché le succès par les mérites séduisants que l'on attend habituellement d'une plume féminine; elle a la science abondante, le style sérieux et même autoritaire d'un vétéran de l'érudition.

Un des chapitres les plus neufs du tome II de l'*Histoire de l'art* est celui que M. Bertaux a consacré à la sculpture espagnole, qu'il suit depuis ses origines jusqu'à la fin du XIIIe siècle. L'auteur, qui a vu sur place et photographié les œuvres qu'il décrit, fait entre la sculpture romane espagnole et les œuvres d'Aquitaine, de Provence, de Saintonge ou de Bourgogne quantité de rapprochements qui tendent à montrer dans cet art un prolongement de l'art français

1. Louise Pillion, *les Portails latéraux de la cathédrale de Rouen*. Paris, Picard, 1907. In-8°, 250 p.

vers Saint-Jacques de Compostelle. Les quelques documents invoqués, aussi bien que les illustrations prouvent la vraisemblance de cette thèse. A mesure que l'on connaît mieux l'Europe du moyen âge, on voit s'élargir la place que tenaient alors l'art et la littérature de France. Dans le volume suivant, M. Bertaux, en un chapitre important, expose la question des origines de la sculpture pisane; les textes semblent, jusqu'à nouvel ordre, décider en faveur de l'origine apulienne de Nicolas de Pise.

La deuxième partie du tome II étudie le XIVe siècle, et un des chapitres les plus attendus était celui de M. PÉRATÉ sur la peinture italienne. L'année 1907 aura vu paraître presque simultanément trois études importantes sur la peinture italienne au XIVe siècle, le livre de M. BAYET sur Giotto[1], les chapitres de M. Pératé et le VIIe tome de M. VENTURI[2]. Ce problème des origines de la peinture moderne est une des questions passionnantes de l'histoire de l'art. Comment, des miniatures du XIVe siècle, est-on passé à la peinture des Van Eyck? Comment, un siècle avant, en Italie, les vieilles décorations byzantines se sont-elles animées pour devenir les fresques de Giotto et de son école? La question de Giotto et celle des Van Eyck se trouvent à l'entrée de l'art moderne. Pour la peinture italienne au XIVe siècle, une tradition bien antérieure à Vasari attribuait à Cimabué l'honneur d'avoir rompu avec les habitudes byzantines et formé Giotto. Mais Cimabué a beaucoup souffert des recherches de la critique. La fameuse madone de Santa Maria Novella lui a été retirée à peu près définitivement pour être rendue au Siennois Duccio. Les quelques peintures d'Assise qui lui restent ne permettent guère de lui conserver le titre de révolutionnaire et d'initiateur. Est-ce donc que l'art de Giotto n'a été préparé par aucune œuvre antérieure? Au contraire. Si la personnalité de Cimabué a été fort diminuée, d'autres ont été mieux mises en lumière, comme celle de ce Cavallini dont on vient de découvrir à Rome une fresque importante. D'autre part, le rôle de l'école siennoise primitive paraît avoir été beaucoup plus actif qu'il ne semblait dans les chroniques de Vasari. La puissante personnalité de Giotto n'en domine pas moins le XIVe siècle entier. Mais bien des points restent obscurs qui ne seront sans doute jamais éclaircis. Ainsi, sa formation est encore à expliquer, et pour une de ses œuvres (les décorations de l'église d'Assise) l'attribution manque encore de preuve, et peut-être pour cause. Car cette œuvre autorise bien quelques doutes, si on la compare aux fresques de Padoue, qui ont de meilleurs certificats. C'est donc

1. Ch. Bayet, *Giotto*. Paris, Plon, 1907. In-8°, 172 p. (*Les maîtres de l'art*).
2. A. Venturi, *Storia dell' arte italiana*. T. V. Milano, Hoepli, 1906. In-4°.

surtout sur ces fresques d'Assise que portent les débats entre archéologues. M. Bayet et M. Pératé maintiennent à Giotto les fresques de l'église d'Assise, tout en admettant que, sous le nom de Giotto, il n'y a pas seulement un artiste, mais toute une équipe. M. Venturi tend, au contraire, à diminuer la part de Giotto, particulièrement pour la décoration de l'église inférieure, les allégories sur saint François, et il essaie de faire la part de chacun des collaborateurs dont il croit retrouver la main : « le maître au visage oblong, le maître à la couleur noirâtre ». Une telle entreprise demande une grande ingéniosité, et M. Venturi n'en manque pas ; mais les risques d'erreurs sont tels et si chimérique l'espoir d'une certitude, qu'en des études de ce genre, les thèses les mieux présentées ne peuvent apporter de certitude. Le livre de M. Bayet est d'une merveilleuse clarté, de cette clarté si difficile et si nécessaire dans les questions où tout est obscur ; il n'est pas possible d'allier plus de lucidité dans l'exposition à une tendresse plus fervente pour l'œuvre étudiée ; et de mieux concilier deux mérites généralement ennemis : une intelligence claire et une chaude sensibilité. Les chapitres de M. Pératé sont, à leur habitude, parmi les plus élégants de l'*Histoire de l'art ;* les peintres de Sienne, pour lesquels l'auteur montre une grande tendresse, sont spécialement caractérisés avec bonheur. Parmi les Giottesques, on regrette seulement qu'une place n'ait pas été réservée à Altichieri et à Avanzi de Padoue, leurs décorations étant parmi les plus belles et les mieux conservées du XIVe siècle.

La peinture septentrionale aux XIVe et XVe siècles. — Les miniaturistes, en dehors des chapitres si denses de M. Haseloff, dans l'*Histoire de l'art* d'André Michel, ont été l'objet de deux ouvrages importants : celui de M. Henri Martin[1] et celui de M. Georg Graf Vitzhum[2]. Le premier a réuni plusieurs articles sur les enluminures des XIVe et XVe siècles. L'un de ces chapitres reconstitue ingénieusement, grâce aux traces d'esquisses observées en marge des manuscrits, la manière dont le travail était organisé dans les ateliers d'enlumineurs. D'autres études sur quelques points particuliers permettent de tracer quelques sentiers à travers cette forêt presque vierge qu'est encore la miniature française. La méthode de M. Vitzthum est tout autre. Son livre n'étudie qu'une période déterminée pour l'explorer méthodiquement et suit par le détail l'évolution de l'enluminure parisienne depuis la mort de Saint Louis jusqu'à l'avènement des Valois. Les analyses de l'auteur tendent à prouver que la miniature pari-

1. H. Martin, *les Miniaturistes français*. Paris, Leclerc, 1906. In-8°, 246 p.
2. Georg-Graf Vitzthum, *Die Pariser Miniaturmalerei*. Leipzig, Quelle et Meyer, 1907. In-8°, 244 p.

sienne doit beaucoup aux enlumineurs anglais. Rappelons enfin d'un mot que M. G. Cohen[1] a eu l'occasion de reprendre et d'enrichir de quelques remarques la thèse de M. Mâle sur la transformation de l'iconographie chrétienne au xve siècle par les représentations dramatiques.

C'est surtout en Allemagne que l'on a continué à explorer les mystères de la peinture néerlandaise au xve siècle. Dans ce siècle et cette région flamande, dont les chefs-d'œuvre furent si nombreux, rien n'est encore parfaitement clair; on a conservé des tableaux et des noms, et le travail des historiens consiste surtout à donner à chacun les œuvres qui lui reviennent. Dénombrement et classification se poursuivent peu à peu avec bien des hésitations, des doutes, des maniements et remaniements. Naguère on avait jugé économique de réunir en une même personne un Roger de Bruges et un Roger de Bruxelles que Karel Van Mander, dans son « livre des peintres », étudie séparément : ce fut Rogier Van der Weyden ou de la Pasture. Et voici que M. Hasse[2] a tenté de diviser de nouveau cet artiste en deux personnes dont l'une viendrait bien à propos pour endosser l'œuvre du « mystérieux maître de Flémalle » actuellement vacante. Mais l'unité de Rogier Van der Weyden est maintenue par MM. Vœrmann ainsi que par M. Karl Voll. Il est vrai que, en revanche, M. Karl Voll découvre dans l'œuvre de Thierri Bouts des mains différentes. Il ne se contente pas de distinguer l'un de l'autre le père et le fils, Thierri et Albert, il enlève au père ses tableautins les plus brillants et en particulier celui de la Pinacothèque de Munich, une Adoration des mages, appelée autrefois la Perle de Brabant. Et voici désormais un « Maître de la Perle de Brabant ». Ce prélèvement sur Thierri Bouts est fondé sur des considérations techniques dans le détail desquelles il est difficile d'entrer ici, mais qui, il faut l'avouer, ne laissent pas de paraître acceptables.

Néanmoins, on ne peut se défendre de quelque inquiétude devant le succès croissant de ces évocations de revenants sans nom dont on ne saura jamais s'ils sont réels ou imaginaires. La méthode n'est pas absurde; mais elle a l'inconvénient de favoriser ce perpétuel déplacement des œuvres; dans les livres comme dans les musées dernier cri, les tableaux ne tiennent plus en place. Et ils ne sont définitivement casés que si un document vient les fixer; mais ces documents sont rares, et lorsqu'il en apparaît qui imposent

1. G. Cohen, *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge*. Paris, Champion, 1906. In-8°, 304 p.

2. Hasse, *Roger van Brugge, der Meister von Flemalle*. Strasbourg, 1905. In-8°; *Roger van der Weyden und Roger van Brugge*. Ibid. In-8°.

un nom d'auteur, il semble que ce ne soit que pour montrer l'inanité des hypothèses antérieures. En attendant, ces maîtres de X ou de Y, une fois mis au monde par tel ou tel historien, deviennent terriblement envahissants; il faut les pourvoir et déposséder les anciens occupants; et comme il n'y a jamais beaucoup d'œuvres qui semblent être évidemment d'un même artiste, le nombre des maîtres anonymes tend à égaler celui des peintures. Il le dépassera peut-être, car sur un même panneau rien n'est facile comme de distinguer le travail de plusieurs mains. M. de Mély[1], dans le triptyque de Beaune attribué généralement à Rogier Van der Weyden, voit une œuvre collective à laquelle presque tous les maîtres flamands connus auraient collaboré. Encore une fois, de telles hypothèses sont loin d'être inacceptables, mais elles ont l'inconvénient d'être trop commodes, le plus souvent invérifiables et par suite de faire illusion sur leur caractère provisoire. Rien n'est aisé comme de lancer un nouveau « maître », alors qu'il est ensuite à peu près impossible de l'éliminer; car le contester, lui retirer tel ou tel tableau, c'est encore parler de lui et grossir son dossier. Or, en histoire comme en administration, l'importance des affaires se mesure plus ou moins à la grosseur des dossiers.

Parmi ces maîtres anonymes, celui qui paraît le mieux posséder une personnalité réelle est le mystérieux « maître de Flémalle » ou « maître de Mérode », auquel la récente exposition de la Toison d'or a donné une nouvelle actualité. A ce propos, beaucoup de dissertations ont vu le jour, sans éclaircir le mystère, et ceux qui ne se résignent pas à l'état d'ignorance peuvent, jusqu'à nouvel ordre, unir ce peintre sans nom à ce nom sans œuvre qu'est Jacques Daret, un artiste dont nous savons comment il s'appelait et qui fut à Tournai camarade d'atelier de Rogier Van der Weyden.

Enfin, parmi les ouvrages d'ensemble sur cette peinture néerlandaise, il convient de citer le travail de M. H. Flœrke[2]. L'auteur ne considère point la peinture en elle-même, mais dans les conditions matérielles d'existence où elle s'est développée du xve au xviiie siècle au Pays-Bas. Comment se vendaient les œuvres, dans quelles villes? Quels étaient les « débouchés », les marchés, les foires? Qu'étaient les marchands? Comment était constitué un atelier? Quels étaient les rapports du maître à l'apprenti? Comment se formaient les collections? etc... Telles sont les questions auxquelles, par des documents, répond ce petit livre. Excellente méthode que de considérer dans sa

1. *Gazette des beaux-arts*, 1906.

2. H. Flœrke, *Studien zur niederländischen Kunst und Kulturgeschichte*. München et Leipzig, 1905. In-8°.

vie matérielle l'existence de la peinture. Bien souvent les caractères artistiques s'expliquent par l'usage qu'on attend de l'art. Ce n'est pas seulement l'architecture qui tient à une certaine forme de la société. Les peintres ne peignent pas de la même manière selon qu'ils travaillent pour des princes ou des bourgeois, pour des églises ou des salles à manger.

Des travaux récents sur l'histoire de la peinture néerlandaise, le plus important est sans doute celui de M. Karl Voll[1]; livre dense, pleins de faits et d'idées, où se trouvent caractérisées chacune de ces personnalités parfois bien imprécises de la peinture flamande. L'auteur donne une idée nette de leur style; cette idée peut être sujette à revision, mais c'est déjà un progrès d'avoir tenté de définir la manière de tous ces peintres autrement que par l'énumération des sujets qu'ils ont traités. M. Voll a, d'ailleurs, en sa méthode d'analyse technique une grande confiance; il a l'audace tranquille, ne se laisse pas influencer par les attributions les plus traditionnelles. Ainsi il lui paraît que Memlinc n'a pas touché à la châsse de sainte Ursule et que l'homme à l'œillet, le portrait le plus fameux de Jean Van Eyck, n'est pas de cet artiste, mais un travail « archaïsant » de la fin du XVe siècle. Il est bien permis d'avoir dans l'analyse de M. Karl Voll moins de confiance que lui-même, mais on ne peut jamais reprocher à ses remarques d'être superficielles.

En France, sur cette période, il n'a guère paru d'autre ouvrage que celui de M. Hymans[2] sur les Van Eyck : un clair résumé des nombreuses questions soulevées par les tableaux des Van Eyck ou attribués aux Van Eyck. L'auteur conserve les attributions traditionnelles et, dans le grand problème sur l'importance relative des deux frères, tient pour Jean, le cadet, contre Hubert, l'aîné, comme M. Karl Voll et Fierens-Gevaert. Tout ce qu'on pourrait lui reprocher est d'avoir donné seulement un livre clair et instructif et de ne pas faire sentir au lecteur l'impression de miracle que dut produire, à son apparition, cette peinture extraordinaire. Or, en histoire de l'art, ne pas montrer la valeur des œuvres, n'est-ce pas une erreur plus grave que des inexactitudes matérielles ou des oublis?

M. J. Helbig[3] a entrepris une étude détaillée des monuments artistiques conservés dans la vallée inférieure de la Meuse. L'unité

1. Karl Voll, *Die altniederländische Malerei von Jan Van Eyck bis Memling*. Leipzig, 1906. In-8°.

2. Hymans, *les Van Eyck*. Paris, Laurens [1907]. In-8°, 127 p. (coll. des *Grands artistes*).

3. J. Helbig, *l'Art mosan depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*. T. I : *Des origines à la fin du XVe siècle*. Bruxelles, Van Oest, 1906. In-4°, 147 p.

de son travail est toute géographique; c'est une région, non une période d'histoire ni un genre d'art particulier. Or, la région mosane est d'une grande richesse. Elle fut au centre de la renaissance carolingienne et éclairée par le rayonnement d'Aix-la-Chapelle; elle suivit le cours européen de l'évolution romane et gothique avec une originalité particulière dans le travail du métal et de l'émail. Au XVe siècle enfin, c'est de là que partent les frères de Limbourg et les Van Eyck, les initiateurs de la peinture moderne, puis Patenier, un des plus délicats paysagistes de cette première école néerlandaise. A des ouvrages de ce genre qui, nécessairement, ressemblent un peu à un inventaire des richesses d'art, on doit demander seulement que la matière soit riche, le texte savant et les illustrations belles. Le livre de M. Helbig possède tous ces mérites. M. L. MAETERLINCK[1] a étudié l'esprit satirique des Flamands dans la sculpture et la peinture. Il est, en effet, très remarquable que ces régions, à toute époque, ont aimé la caricature; les artistes ont mis dans les marges des manuscrits, comme dans les sculptures des cathédrales, quantité de figures grotesques; sans doute ces régions n'ont pas eu le privilège de cette verve plaisante, mais il semble bien qu'elle s'est exercée chez eux plus copieusement qu'ailleurs. Le livre, bourré d'exemples, c'est-à-dire d'illustrations, est comme un répertoire des meilleures saillies de l'humeur flamande. Les chapitres les plus intéressants sont ceux consacrés à Jérôme Bosch et Breughel le Vieux, dont l'inspiration est tout entière faite de cette verve débridée, joviale ou tragique. Après eux, celle-ci se retrouve, affinée et diminuée, chez Téniers le jeune; elle anime parfois les robustes figures de Jordaens, et, dans la langue épique de Rubens, il est plus d'une expression empruntée à ce patois local. Un pareil sujet est passionnant et la manière de M. L. Maeterlinck, qui consiste à donner beaucoup de détails, n'en a point amoindri l'intérêt.

Jérôme Bosch, enfin, a fait l'objet d'une thèse dans laquelle M. Maurice GOSSART[2] étudie avec méthode et agrément son œuvre et le milieu où il s'est développé.

A cette peinture flamande se rattachent les peintres français qui n'ont point donné lieu à des études importantes. Au contraire, la colonisation de l'Espagne par l'art flamand vient d'être étudiée. L'ouvrage de M. SANPERE Y MIQUEL[3] apporte quantité de

1. L. Maeterlinck, *le Genre satirique dans la peinture flamande*. 2e éd. Bruxelles, Van Oest, 1907. In-4°, 386 p.

2. M. Gossart, *Jérôme Bosch. Le « faiseur de Dyables »*. Lille, 1907. In-8°, 321 p.

3. S. Sanpere y Miquel, *Los Cuatrocentistas Catalanes*. Barcelona, 1906. 2 vol. in-8°.

documents instructifs. De plus, quelques articles sur les peintres espagnols du XVe siècle ont été publiés dans la *Revue de l'art ancien et moderne* et la *Gazette des beaux-arts* durant l'année 1907 par M. Émile BERTAUX. Cet auteur n'aime pas les pays battus. Il a naguère exploré le sud de l'Italie. Il parcourt maintenant l'Espagne avec le même courage et la même curiosité. Il n'en rapporte, sans doute, point de chefs-d'œuvre, mais les photographies et les documents qu'il a exposés permettent d'étoffer un peu plus un chapitre de l'histoire de l'art qui, jusqu'à ce jour, était bien vide. Ces découvertes seront d'ailleurs immédiatement acceptées, car elles donnent une force nouvelle à la thèse courante d'après laquelle les peintres espagnols du XVe siècle furent imitateurs et copistes des flamands avant de se mettre, avec toute l'Europe, à l'école de l'Italie.

A propos d'une récente exposition, il y a eu beaucoup d'articles sur les peintres et dessinateurs français du XVIe siècle. Sur cette même époque, un petit livre d'une lecture charmante, de M. Auguste GERMAIN[1], expose avec méthode le peu que nous savons des Clouet; ils étaient deux, le père, Jean, et le fils, François. Jean était étranger, sans doute du nord; peintre de Louis XII, puis de François Ier, il travaillait à Tours, allait de-ci de-là faire ses crayons d'après nature et, rentré chez lui, les transposait en peinture; les œuvres certaines de cet artiste sont rares; mais M. Germain, qui lui veut du bien, espère que quelques soi-disant Holbein lui feront retour. Du fils, né à Tours, et peintre de François Ier, Henri II et François II, on ne connaît guère mieux l'œuvre; ainsi le Louvre ne possède que deux ou trois peintures certaines : François de Guise, Charles IX et Élisabeth d'Autriche. En revanche, la Bibliothèque nationale conserve quantité de dessins qui ont été exposés en 1907 et étudiés à cette occasion dans la plupart des revues. Biographie, dénombrement de l'œuvre, appréciations, tout dans le livre de M. Germain est net, exprimé en termes justes, parfois pittoresques; ce petit livre est d'un style délicat, dont le dessin précis et la couleur atténuée rendent joliment les meilleures qualités du modèle : on y trouve même quelques travers propres à cette époque qui entendit l'écolier limousin, lequel, ainsi que M. A. Germain, disait, entre autres gentillesses, lugdunien pour lyonnais.

RENAISSANCE ITALIENNE ET TEMPS MODERNES. — Bien qu'étudié depuis beaucoup plus longtemps que l'art flamand, l'art italien de la Renaissance laisse bien des incertitudes encore. De nombreuses monographies, en Italie, en Angleterre, en Allemagne et en France poursuivent éternellement le travail de Pénélope d'identification. Les théories qui

1. Aug. Germain, *les Clouet*. Paris, Laurens [1907]. In-8°, 127 p. (coll. des *Grands artistes*).

semblent le mieux établies ne sont pas à l'abri des controverses. Les théories traditionnelles étant fondées sur le témoignage de Vasari, pour beaucoup, le mépris de Vasari est le commencement de la sagesse, et sa réfutation le prolégomène nécessaire à toute recherche. On va jusqu'à dire que nous attacherions moins d'importance au rôle artistique de Florence si l'auteur des « Vies » ne nous avait pas habitués à l'admiration des hommes et des choses de cette ville. C'est attribuer beaucoup d'influence à un tel livre. Lorsque Vasari a composé son ouvrage, l'hégémonie florentine était depuis longtemps incontestée en Italie; si Vasari a quelque peu négligé la Sienne du XIVe siècle, la prépondérance artistique de Florence au XVe siècle ne saurait être contestée. L'antipathie que peuvent inspirer certains précurseurs florentins ne peut nous faire méconnaître leur rôle d'initiateurs.

Dans ce problème général, prenons un cas particulier, le cas Verrocchio. Son œuvre est située excellemment, comme en un point d'observation, pour étudier l'art florentin. Dans son atelier se sont formés des artistes de premier ordre, aux tableaux mal identifiés. Il est bien placé pour bénéficier des peintures qui flottent encore incertaines entre Botticelli, Lorenzo di Credi et même Léonard. On peut, au contraire, si on ne l'aime pas, lui retirer à peu près toutes ses œuvres, et, suivant son humeur, le faire très riche ou très pauvre. Mlle Maud Cruttwell[1] et M. Marcel Reymond[2] ont l'un et l'autre exalté cet artiste; M. T. de Wyzewa[3], au contraire, voit en Verrocchio un pauvre artiste, praticien sec, prosaïque, qui sut tirer parti du travail de ses bons élèves, et comme les deux admirateurs de Verrocchio le sont pour des raisons différentes, il s'amuse à les renvoyer dos à dos. Ce qui rend fort piquant ce jeu, c'est qu'il est de M. de Wyzewa, c'est-à-dire d'un esprit infiniment élégant et assez souple pour faire servir à un même plaidoyer des propositions contradictoires. M. de Wyzewa a eu l'amabilité de recueillir en un volume différents articles. Il aime beaucoup les peintres, et il n'y a pas de critique qui sache aussi bien que lui les faire aimer. Il ne manque jamais de signaler dans la *Revue des deux-mondes* ce qui leur arrive d'heureux, un bon livre par exemple. Il les aime surtout quand ils sont « poètes » ou « musiciens » dans leurs peintures, mais comme ce critique est aussi très capable d'excellents ouvrages sur les poètes

1. Maud Cruttwell, *Verrocchio*. London, 1905. In-8°.
2. M. Reymond, *Verrocchio*. Paris, 1907. In-8°, 168 p. (*Les maîtres de l'art*).
3. T. de Wyzewa, *les Maîtres italiens d'autrefois*. Paris, Perrin, 1907. In-8°, 356 p.

et les musiciens, souhaitons que, par compensation, il veuille bien les admirer surtout quand ils auront été des peintres.

Botticelli a subi la même querelle que Verrocchio. Mais il a également rencontré d'éloquents amis. Le livre de M. DIEHL[1] ne laisse rien à désirer; tout est mis au point, expliqué, au moins tout ce qui, chez un artiste, est explicable. En particulier, plus d'un rapprochement avec la poésie du temps permet de pénétrer plus avant dans l'intelligence de tableaux allégoriques. Sur ce même peintre, le livre de M. GEBHART[2] est le texte d'un ouvrage luxueux publié récemment avec de magnifiques reproductions. Même dépouillé de ses reproductions, le livre, avec le style de M. Gebhart, a plus qu'il ne faut pour charmer le lecteur. Il est de la meilleure manière de l'auteur qui sait si bien l'histoire et les historiettes. Elles arrivent tout naturellement sous sa plume et l'heure passe, le livre s'achève sans qu'on y ait pensé; il reste sur Botticelli, non pas tant une définition précise qu'une lumineuse évocation de la Renaissance, l'impression de fraicheur et d'allégresse que donne un printemps fleuri. M. Gebhart écrit pour agréer plus que pour convaincre, et échappe à cette règle trop générale d'après laquelle il semble que les œuvres d'art sont faites pour amuser et les livres d'art pour ennuyer.

Sur le bienheureux Fra Angelico de Fiesole, M. Henry COCHIN[3] a composé un petit chef-d'œuvre. Cette biographie de saint, qui est en même temps celle d'un peintre, est racontée avec une délicatesse, une sensibilité qui, à toutes les pages du livre, rend présente l'âme du bienheureux, avec une précision critique, des analyses concrètes qui expliquent l'œuvre. Fra Angelico peignait par piété et pourtant fut un artiste merveilleusement savant; il présente dans l'histoire de l'art une figure tout à fait exceptionnelle; il faut, pour le bien raconter, l'état d'âme d'un hagiographe et l'esprit averti d'un critique. Et comme la biographie de Fra Angelico, réduite à ce que nous savons, est un peu vide, l'auteur en remplit les lacunes avec de beaux paysages et des tableaux historiques, mais le saint artiste reste bien au centre de ces descriptions, et toutes nos impressions servent à faire revivre sa personne.

Un ouvrage considérable de MM. LUDWIG et MOLMENTI[4] sur Vittore Carpaccio ne donne pas seulement une étude aussi précise et détaillée que possible sur ce peintre, il apporte quantité de détails histo-

1. Ch. Diehl, *Botticelli*. Paris, 1907. In-8°, 176 p. (coll. des *Maîtres de l'art*).
2. Em. Gebhart, *Botticelli*. Paris, Hachette, 1908. In-12, 240 p.
3. Henry Cochin, *le Bienheureux Fra Giovanni Angelico da Fiesole*. Paris, Lecoffre, 1907. In-12, 283 p.
4. Ludwig et Molmenti, *Vittore Carpaccio*. Milano, Hoepli, 1906. In-4°, 307 p.

riques sans lesquels il serait difficile de bien comprendre l'évolution de l'art vénitien; en particulier, sur l'existence de ces *scuole* qui ont eu, au XVe et au XVIe siècle, tant d'influence sur le développement de la peinture. Une autre curiosité de ce gros travail est dans la découverte des sources de l'orientalisme chez Carpaccio. Ce peintre, considéré généralement comme un touriste qui a vu l'Orient et l'a copié d'après nature, se contentait de reproduire des gravures représentant Rhodes ou Jérusalem. Il ne faut sans doute pas exagérer les conséquences de ce fait; Carpaccio reste aussi « oriental » que Gentile Bellini, qui a séjourné à Constantinople, et, d'ailleurs, est-il bien nécessaire qu'un Vénitien voyage pour être orientaliste? Carpaccio a, d'autre part, connu la bonne fortune d'être raconté et décrit par Mme et M. ROSENTHAL[1] en un petit livre qui est un hymne à Venise; les auteurs ont adroitement détourné sur Carpaccio de jolies descriptions des palais et des canaux. Le lecteur y gagne un livre d'impressions de voyage fraîches et colorées. C'est à la réflexion seulement que l'on se demande s'il est vraiment de bonne méthode de prêter à Carpaccio et à ses contemporains les émerveillements du touriste moderne.

Il n'y a guère d'écrivain qui ait parlé avec autant de compétence et de tendresse de Milan et de l'école milanaise que M. P. GAUTHIEZ[2]. Il tient absolument à proclamer l'originalité de cette école, celle de Luini, et traite fort durement les historiens qui voient dans cet artiste un continuateur de Vinci. L'on doit, en effet, concéder à M. Gauthiez qu'il y avait déjà des peintres à Milan avant que Vinci ne vint s'y installer. Sans doute, Luini se rattache à Foppa et à Borgognone. Mais M. Gauthiez veut démontrer davantage, et il prétend qu'entre Vinci et Luini il n'y a pas eu seulement rapport de maître à élève, mais une équivalence démontrée par la collaboration des deux peintres, Vinci composant les cartons et Luini peignant le mur. Une collaboration de ce genre était courante chez les fresquistes, chez Raphaël comme chez Giotto, et n'est point pour Luini une distinction particulière. M. Gauthiez veut aussi que Luini ne doive pas à Vinci son type de beauté féminine, mais l'ait tout simplement copié d'après les femmes milanaises. Comment, alors, n'eut-on l'idée de reproduire la beauté milanaise que du jour où l'on connut un art assez souple, assez nuancé pour en rendre la mollesse voluptueuse; le type milanais existait sans doute avant Vinci, mais, bien que la nature soit le

1. G. et L. Rosenthal, *Carpaccio*. Paris, Laurens, 1907. In-8°, 128 p. (coll. des *Grands artistes*).

2. P. Gauthiez, *Luini*. Paris, Laurens, 1907. In-8°, 127 p. (coll. des *Grands artistes*); Id., *Milan*. Paris, Laurens, 1907. In-8°, 128 p.

modèle commun à tous, ce sont les peintres qui trouvent des moyens pour l'imiter, qui, en même temps, enseignent à la bien voir. D'ailleurs, le livre de M. Gauthiez, alerte, animé, est d'une lecture fort attrayante; l'humeur combative de l'auteur n'a pas été adoucie par la mollesse de Luini. Les « pédants, cuistres » y sont magistralement bâtonnés, et ces colères seraient inexplicables si elles n'étaient habileté d'écrivain. L'entrain batailleur du critique corrige à point la douceur continue du peintre au moment où elle va paraître monotone. Dans *Milan*, les pédants sont encore fortement houspillés, ainsi que Raphaël. De la même plume incisive, de la même encre corrosive, M. Gauthiez a raconté Holbein[1]. Et la manière s'applique mieux à l'art de ce dessinateur net et tranchant. Sur ce peintre graveur, il n'y a pas de livre qui laisse une impression plus précise, plus fine et qui caractérise plus heureusement ses impeccables dessins et ses portraits exacts.

M. L. Gillet[2] a écrit sur Raphaël un livre éloquent où il constate et regrette le déclin subi par la gloire de Raphaël depuis quelques années. Il montre que, pourtant, Raphaël résume dans son œuvre la plupart des conquêtes de la peinture italienne; ce maître a su merveilleusement profiter du travail de ses prédécesseurs. Sans s'attarder beaucoup à l'analyse des éléments de cet art composite, l'auteur a su faire ressentir le charme particulier en des pages de bravoure fort bien venues. Il a préféré exprimer les émotions produites par l'œuvre plutôt qu'analyser de près les procédés du peintre, et cette préférence s'expliquerait mieux si Raphaël avait été avant tout, comme Fra Angelico, un artiste d'inspiration; mais il nous est donné justement pour un artiste d'étude, comme un merveilleux profiteur, doué d'un surprenant génie d'assimilation. Il est vrai que l'auteur, — et c'était son droit, — semble avoir compris sa monographie comme un « éloge » de Raphaël; il y a pleinement réussi, et nulle lecture n'est mieux faite pour inspirer l'amour de cet artiste.

Sur Michel-Ange, un excellent petit ouvrage de M. Marcel Reymond[3], un des critiques français qui connaissent le mieux l'art florentin. L'auteur, possédant merveilleusement son sujet, le traite avec une grande aisance, ne s'arrêtant qu'à l'essentiel, et montre

1. P. Gauthiez, *Holbein*. Paris, Laurens, 1907. In-8°, 128 p. (coll. des *Grands artistes*).

2. Louis Gillet, *Raphaël*. Paris, Plon, 1907. In-8°, 188 p. (coll. des *Maîtres de l'art*).

3. Marcel Reymond, *Michel-Ange*. Paris, Laurens, 1907. In-8°, 127 p. (coll. des *Grands artistes*).

comment, pour le Florentin, le dessin du corps humain était l'unique moyen d'expression. M. Marcel Reymond emploie fort heureusement la méthode si sage qui consiste à expliquer les œuvres des artistes par leurs habitudes d'esprit et de main; il la méconnaît pourtant quand il trouve dans le « Jugement dernier » une sorte de malédiction contre le protestantisme. Les contemporains n'y voyaient qu'un entassement de raccourcis difficiles; jugement peut-être étroit; mais, d'autre part, trouver des relations de cause à effet entre des événements aussi différents qu'une querelle religieuse en Allemagne et une décoration peinte à Rome, sans autre raison que leur simultanéité, ne semble-t-il pas un peu aventureux?

L'art italien postérieur à Raphaël et Michel-Ange n'est point en grande faveur aujourd'hui; il faut en remercier d'autant plus M. Pierre de Bouchaud[1] d'avoir consacré une étude, même rapide, au sculpteur Jean de Bologne, et à la fin de la Renaissance. Car ce n'est pas tant une étude sur le sculpteur qu'un tableau de l'Italie au XVIe siècle. Cet artiste se déplaçait beaucoup; l'auteur le suit, décrit les villes qu'il traverse, présente les princes qu'il rencontre. Jean de Bologne, comme une commère de revue, assiste à un défilé. Après cette étude un peu extérieure vient une nomenclature des autres sculpteurs du siècle; quelques mots de biographie, et, pour caractériser leur œuvre, des pages de Taine ou de Müntz qui donnent au livre l'aspect d'un recueil de morceaux choisis. Dans cet ouvrage, sans doute un peu rapide, plus d'une inadvertance s'est glissée : est-ce que vraiment Jean de Bologne a pu, en 1572, « prendre des leçons de nu devant les terres cuites de Tanagra »?

Sur Murillo, M. P. Lafond[2], un des spécialistes de l'art espagnol, a publié une étude fort élégante. On y voit comment ce fils de l'Andalousie langoureuse, sans quitter l'Espagne, se trouva subir l'influence des Vénitiens et celle des Flamands et, en particulier, celle de Van Dyck. L'ouvrage est d'un fervent admirateur et fait bien comprendre la séduction de cette peinture espagnole et jésuite. Tout ce qu'on pourrait regretter, c'est d'y rencontrer plus de jugements que d'analyse; il en résulte quelque monotonie dans l'admiration. A chacune des œuvres, il semble toujours que le peintre n'a jamais fait mieux; l'auteur, par des citations de critiques divers, arrive bien à varier ses formules, mais non pas son appréciation.

Un des bons moyens pour délimiter nettement un chapitre d'histoire de l'art est de choisir « l'unité de lieu » et de prendre comme

1. P. de Bouchaud, *Jean de Bologne*. Paris, Lemerre, 1906. In-12, 344 p.
2. P. Lafond, *Murillo*. Paris, Laurens, 1907, in-8°, 126 p. (coll. des *Grands artistes*).

sujet un centre artistique, une province ou une ville. On ranime mieux ainsi dans les anciennes œuvres un peu de la vie éteinte. Ainsi pour Gênes, dont M. DE FOVILLE[1] a donné un tableau coloré, définissant le rôle de cette ville italienne qui accueillit au XVe et au XVIIe siècle les peintres flamands et, entre temps, profita de sa puissance et de sa richesse pour compléter son site pittoresque par une merveilleuse décoration de palais de marbre. Ainsi pour le livre charmant sur Nancy, dont M. HALLAYS[2] évoque « en flânant » les deux époques d'art brillant, l'art Renaissance au temps des ducs et surtout la ville du bon roi Stanislas, l'ensemble le plus complet, le plus élégant d'architecture Louis XV que nous possédions. Ainsi pour Dijon, une des villes qui fournissent la matière la plus riche à l'historien. M. KLEINCLAUSZ[3], qui connaît à fond l'histoire de la Bourgogne, montre comment des villes successives ont contribué à former la ville actuelle : le Dijon monastique, roman et gothique; la ville ducale du XVe siècle avec son palais, sa chartreuse de Champmol et, tout auprès, le charmant hospice de Beaune; la ville parlementaire, ses hôtels élégants et son beau parc; enfin, le XIXe siècle, avec ses boulevards rectilignes aux carrefours encombrés de statues. De ces villes successives, c'est la ville ducale qui a vu naître les œuvres les plus belles : celles de Sluter. L'auteur les décrit et les explique en artiste, en historien, sans aveuglement de patriotisme local. Il attache en effet beaucoup plus d'importance aux circonstances historiques qu'à ce génie bourguignon dont Courajod a peut-être un peu abusé, et l'art, ainsi placé dans l'histoire, y conserve le charme de la fleur sur sa branche. Peut-être M. DE LA MAUVINIÈRE[4] n'a-t-il pas assez rattaché ainsi l'art de Poitiers à la vie du Poitou. Il connaît et présente fort bien les monuments de cette ville; mais ces monuments mérovingiens, romans, gothiques, etc., se rattachent à une histoire particulière et donnent à cette ville une physionomie spéciale qui n'est pas celle d'autres villes, riches aussi de monuments romans et gothiques. Ce n'est pas faire le portrait d'un homme que de constater qu'il a comme beaucoup d'autres un nez et deux yeux.

Un autre moyen de passer en revue les œuvres artistiques est de suivre l'histoire d'un genre. Ici l'intérêt vient avant tout de la continuité que l'on met dans cette histoire en montrant qu'une manière générale s'impose plus ou moins aux génies particuliers et n'évolue que lentement. Ainsi vient-il de paraître deux histoires du paysage.

1. De Foville, *Gênes*. Ibid., 1907. In-8°, 152 p. (coll. des *Villes d'art*).
2. A. Hallays, *Nancy*. Ibid., 1907. In-8°, 144 p. (même coll.).
3. A. Kleinclausz, *Dijon*. Ibid., 1907. In-8°, 164 p. (même coll.).
4. La Mauvinière, *Poitiers et Angoulême*. Ibid., 1907. In-8°, 139 p. (même coll.).

Le paysage a pris dans la peinture contemporaine une place prépondérante : il a pénétré tous les genres. L'importance qu'on lui donna successivement au cours des temps peut servir à mesurer le degré de réalisme d'une école. Aussi le luxueux ouvrage de M. Émile Michel[1] sur *les Maîtres du paysage* est-il une véritable histoire de la peinture où l'on étudie surtout les artistes qui ont pris plaisir à peindre l'eau, l'air, les plantes et où les maîtres de Hollande et de l'école de Fontainebleau passent au premier plan. On connaît assez le charme et l'élégance des études définitives que M. E. Michel a consacrées aux deux grands génies du nord, Rembrandt et Rubens. Ce qui donne un prix unique à son nouveau travail, c'est que l'auteur appartient lui-même à cette lignée de paysagistes passionnés chez lesquels il étudie les manières successives que l'on eut d'aimer la nature. Quand il parle de ses chers Hollandais[2], ce n'est pas seulement pour les avoir admirés dans les musées et les collections, c'est pour avoir bien souvent planté son chevalet devant les mêmes sites, pour avoir « retrouvé leurs stations familières et la place même où ils s'étaient assis ». Quant aux paysagistes du XIXe siècle, il a connu la plupart d'entre eux, il a travaillé avec eux et recueilli leurs confidences. Pour bien nous faire comprendre Corot, il n'a qu'à rappeler ses souvenirs et nous raconter la joie du paysagiste devant la nature et son attendrissement devant une belle matinée du printemps. Et, comme l'auteur a ressenti lui-même cette allégresse, il nous la fait partager sans même le vouloir. C'est à Rousseau que semble aller surtout sa tendresse; en étudiant ce peintre, il évoque sans effort le Bas-Bréau, les gorges d'Apremont et se montre, dans son livre comme dans ses tableaux, l'amoureux fervent de la forêt, de ses roches et de ses vieux chênes.

Tout autre est l'*Histoire du paysage en France*[3], une suite de conférences faites à l'École des hautes études sociales. Il n'est pas possible d'analyser ici l'œuvre de chacun des conférenciers. Le chapitre de départ, pourtant, appelle quelques réflexions et mérite d'autant plus d'être signalé qu'il est comme le testament d'historien d'Henri Bouchot. On sait avec quelle passion généreuse ce dernier s'était attaché à faire revivre les vieux maîtres français du XIVe et du XVe siècle. Il leur reportait, non sans raison, l'honneur d'avoir

1. Ém. Michel, *les Maîtres du paysage*. Paris, Hachette, 1906. In-4°, 544 p.

2. Signalons au passage deux livres de la collection des *Grands artistes*, l'un de M. E. Michel sur *Potter*, l'autre de M. G. Riat sur *Ruysdaël*, tous deux délicats, précis et dignes de leurs sujets.

3. *L'École d'art. Histoire du paysage en France*. Paris, Laurens, 1907. In-8°, 324 p. (préface de M. Henry Marcel).

inventé le paysage, d'avoir les premiers ouvert les yeux sur le monde, le ciel, les arbres et changé en un art d'imitation ce langage de la peinture qui n'était guère auparavant qu'une écriture figurée et symbolique. Cette innovation daterait du manuscrit *les Très riches Heures du duc de Berry* et serait due à une circonstance toute fortuite, à l'ordre donné par le duc à ses enlumineurs de portraiturer ses nombreux châteaux. Pareille thèse n'a tout d'abord rien que d'acceptable; quand on voit quelle est, dans l'évolution artistique, la force de l'habitude, on ne peut se garder d'accueillir favorablement toute hypothèse qui fait d'une invention le résultat, non de la volonté humaine, mais de circonstances extérieures. Pourtant, dans le cas présent, il semble bien, à voir les miniatures, que les châteaux du duc de Berry, loin d'avoir obligé les peintres à reproduire la nature avec sincérité, ne font pas corps avec le paysage qui les entoure et ne paraissent point copiés d'après nature; ils ont la fidélité de dessins d'architectes et semblent surajoutés. En revanche, il est remarquable combien le miniaturiste, qui ne caractérise point encore nettement tel ou tel site, sait à merveille montrer les différents aspects des saisons, et ne conviendrait-il pas d'expliquer pour une grande part ces paysages primitifs par la nécessité où se trouvaient les miniaturistes de représenter, dans les Livres d'Heures, la série des mois? — Ce chapitre résume encore les idées chères à M. Bouchot sur la question des Van Eyck, ces idées qu'il défendait avec une fougue de raisonnements qui font immédiatement reconnaître une page de lui. Après avoir fouillé et refouillé les documents relatifs à la peinture du commencement du XVe siècle, M. Bouchot croyait posséder de quoi démontrer suffisamment la prépondérance des peintres francais sur les peintres flamands. Pour réduire les Van Eyck, il hésitait entre deux moyens : diminuer leur importance ou les naturaliser français. Dans le chapitre en question, il s'est servi des deux tranchants de son arme; on l'y voit successivement « démolir » les peintres de l'agneau mystique et annexer ces artistes à l'école parisienne. Les chapitres suivants, chacun avec des qualités particulières, conduisent cette histoire du paysage jusqu'à nos jours.

Quand on aborde le XIXe siècle, les études se présentent de plus en plus en ordre dispersé, et il n'est pas facile de caractériser dans son ensemble le travail historique. Pourtant, voici un ouvrage général qui est un précis de l'histoire de l'art au XIXe siècle. Mais, dans l'importante publication *Musée d'art*[1], si richement illustrée par la maison Larousse, le désordre des choses n'est point toujours assez dis-

1. *Le Musée d'art*, ouvrage publié sous la direction de M. Pierre-Louis Moreau. Paris, Larousse, 1907. In-4°, 412 p.

simulé dans la composition du livre. Si chacun des chapitres sur tel artiste ou tel pays est bien fait en lui-même, — et il serait même long d'énumérer ceux qui sont excellents, — ils ne sont point solidaires les uns des autres. Le lecteur reste donc plus libre pour se faire une idée personnelle sur l'évolution générale de l'art au XIXe siècle. Pour le lecteur français, les chapitres les plus instructifs seront sans doute ceux qui traitent de l'art étranger; mais il est plus facile de juger ceux qui sont consacrés à notre art. Après les excellentes études de MM. Saunier, Vitry, Hamel, Tourneux, Focillon sur la sculpture, peinture, architecture et gravure du commencement du siècle, c'est M. G. Geffroy qui fait le tableau de la peinture contemporaine. Nul ne semblait mieux désigné, puisque beaucoup des artistes comptés aujourd'hui parmi les meilleurs doivent une bonne part de leur gloire à sa critique éloquente. Mais, justement, M. G. Geffroy n'a-t-il pas oublié en écrivant son chapitre qu'il ne faisait plus un Salon, et que la fougue, la passion de la critique « militante » devaient faire place à la sérénité de l'histoire? Sans doute, il faut frapper très fort sur l'opinion pour la faire avancer un peu. Mais il faudrait que l'avocat, quand on le nomme juge, oubliât qu'il eut des clients. Il est vraiment permis de trouver que la place réservée à chacun des peintres n'est point proportionnée à leur importance réelle. Admettons les pages admiratives sur Cézanne, Gauguin, Vuillard, Maurice Denis. Mais comment admettre que R. Ménard, Cottet et Simon soient nommés seulement dans une énumération négligente? Que Henri Martin ne le soit pas? — La vie d'un des peintres que M. G. Geffroy aime le plus, Manet, a été racontée par M. Th. Duret[1], un ami de la première heure, un camarade des temps de lutte; aussi le livre est-il tout animé encore des fureurs du combat. Livre généreux certainement, mais qui, à plusieurs endroits, donne cette fâcheuse impression que, dans « l'affaire Manet », on a quelquefois confondu l'art et la politique. L' « Olympia » n'a pu triompher que grâce à l'influence de ses partisans sur je ne sais quel ministre. Il n'y a rien là de déshonorant pour elle; mais il faut espérer qu'elle a d'autres titres à notre admiration. Mais de ceux-là M. Duret parle moins.

Bien des études particulières méritent d'être citées : celle de M. E. Bricon[2] sur Prud'hon, où la vie du peintre est racontée et son œuvre analysée avec beaucoup de charme; le livre de M. Henry Marcel[3] sur Daumier, enlevé avec une verve endiablée, écrit d'un style

1. Théodore Duret, *Édouard Manet*. Paris, Fasquelle, 1907. In-12, 288 p.
2. E. Bricon, *Prud'hon*. Paris, Laurens. In-8°, 127 p. (*Les grands artistes*).
3. Henry Marcel, *Daumier*. Paris, Laurens. In-8°, 128 p. (même coll.).

mordant, avec des trouvailles de mots, des contorsions de phrases qui rendent à merveille la manière violente et tourmentée du caricaturiste. On peut évidemment écrire un livre plus complet, plus volumineux; on ne saurait donner une esquisse plus vivante, plus incisive et mieux nous faire comprendre la valeur de ce grand artiste, qui dépasse infiniment le rang que l'on a coutume d'assigner aux caricaturistes. Pendant ce temps, M. F. Benoît[1] nous faisait connaître un artiste peu répandu en France et qui vient d'être ressuscité en Angleterre[2], Blake le Visionnaire, peintre anglais du commencement de notre siècle. Suivant le procédé qui lui est cher, M. Benoît démonte son artiste comme une horloge, et, devant ces petits rouages épars, nous apprenons que Blake ne manquait point d'originalité; cet homme, qui philosophait comme Swedenborg et voulait faire passer sa philosophie dans le dessin classique de Michel-Ange ou Raphaël, ne ressemblait pas à tout le monde. Il faut évidemment l'en féliciter; mais son originalité ne semble pas avoir été de celles qui font les « maîtres ». M. Alfassa, en un récent article de la *Revue de l'art ancien et moderne*, me semble avoir parfaitement résolu « le cas Blake »[3]. Cet homme curieux va rejoindre l'immense légion des artistes incomplets auxquels l'expression a manqué pour traduire une imagination vraiment belle.

Les nombreuses monographies sur les artistes modernes, différentes d'esprit et de forme suivant le sujet et suivant l'écrivain, ne peuvent se résumer. D'autre part, l'art contemporain n'est que rarement l'objet d'études d'ensemble. Pourtant M. Hugo von Reininghaus[4] a cherché les caractéristiques de la peinture moderne en comparant quelques peintres contemporains avec les grands maîtres de la Renaissance. Mais une telle étude relève plus de la pure esthétique que de l'histoire, et, malgré la très réelle ingéniosité de l'auteur, il est bien difficile d'en rien retenir de positif.

Louis Hourticq.

1. F. Benoit, *Blake le Visionnaire*. Paris, Laurens, 1907. In-8°, 76 p.
2. B. de Selincourt, *Will. Blake*. London, Duckworth, 1907. In-8°.
3. P. Alfassa, dans la *Revue de l'art ancien et moderne*, mars et avril 1908.
4. Hugo von Reininghaus, *Entwicklungserscheinungen der modernen Malerei*. München, Brückmann, 1907. In-8°, 143 p.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Weltgeschichte, publiée sous la direction de H.-F. Helmolt. Leipzig-Wien, Bibliographisches Institut, 1899-1907. 9 vol. gr. in-8°.

L'*Histoire universelle* publiée sous la direction de M. Helmolt a commencé de paraître en avril 1899; elle s'est achevée en 1907 par un volume de suppléments, bibliographies et index. Les volumes ou les demi-volumes ont été lancés à mesure qu'ils étaient prêts. Huit gros volumes en huit ans; le directeur a le droit d'être fier d'avoir mené à bien, en si peu de temps, une si grosse entreprise.

La *Revue historique* (t. LXXXIII, p. 137), en rendant compte du tome I, a indiqué le plan général de l'ouvrage, plan si déconcertant à première vue qu'il m'a semblé nécessaire d'attendre la fin de la publication pour pouvoir en juger l'ensemble.

L'entreprise repose sur ce principe qu'une histoire vraiment universelle doit embrasser tous les peuples de l'univers, tandis que l'histoire universelle traditionnelle s'est toujours limitée à un choix arbitraire de peuples dits « historiques ». Comme il serait impossible de grouper l'histoire de tous les peuples dans un exposé chronologique unique, on est conduit à chercher un cadre de classement dans les sciences humaines les plus voisines de l'histoire, l'ethnographie et la « géographie humaine ». Suivant le mot de Ratzel, que M. Helmolt reconnaît pour son maître, « la science historique et ses branches spéciales ont toutes leur racine dans le sol de la terre qui leur est commune à toutes comme à l'humanité ». Il s'agissait de donner un instrument aux études de comparaisons de peuples telles qu'on les pratique dans le « séminaire d'histoire de la civilisation et universelle » (*Kultur- und Universalgeschichte*) de Lamprecht à Leipzig. Voilà pourquoi on s'est décidé à présenter l'histoire de tous les peuples *successivement* dans un ordre géographique, de l'est à l'ouest, en commençant par l'Amérique.

On m'excusera, pour faire comprendre l'originalité et les difficultés d'exécution de ce plan, d'indiquer les subdivisions et les matières : T. I : 1. L'histoire universelle. 2. Idées fondamentales. 3. L'humanité comme phénomène terrestre (anthropogéographie). 4. Préhistoire. 5. L'Amérique, peuples indigènes, leurs civilisations, découvertes et conquêtes, empire colonial espagnol, empire anglais, États-Unis, Amérique latine. 6. Importance historique de l'océan Pacifique. — T. II : 1. Japon, Chine, Corée. 2. Asie centrale, Tibet, Mongols. Sibérie russe. 3. Australie, indigènes, colonies anglaises. Peuples d'Océanie, Nouvelle-Zélande. Missions. Colonies européennes. 4. L'Inde, antiquité, Boudhisme, Hellénisme, Islam, Inde anglaise. Ceylan.

Indo-Chine (Birmanie, Siam, Annam). 5. Indonésie. Iles de la Sonde (peuples indigènes, Malais, étrangers). Madagascar. 6. Importance de l'océan Indien. — T. III : 1. L'Asie occidentale antique. Chaldée et Babylonie, Assyrie, nouvel empire babylonien ; civilisation. Elam. Syrie. Arménie. Médie et Perse. Phénicie. Carthage. Israel, Juda, les Macchabées. L'Arabie avant l'Islam. 2. L'Islam, Perse, Arménie, Géorgie depuis Alexandre jusqu'à l'Islam (Parthes, Sassanides). Empire arabe. Perse musulmane. Seldjoukides. Mongols, Ottomans. Asie occidentale moderne. 3. L'Afrique, géographie, faune, population (anthropologie et civilisation des nègres). Hottentots et peuples nains. 4. Afrique orientale (divisée en 5 régions). 5. Afrique occidentale (divisée en 7), Afrique intérieure (divisée en 3, Zambèze, Congo, Nil). 6. Influences coloniales (Afrique tropicale avant et depuis 1876. Liberia. Afrique australe : période agricole, 1852-1866, « période de la haute finance »). 7. Soudan occidental, central, oriental. Abyssinie. 8. Égypte antique (ancien, moyen, nouvel empire), Égypte perse, ptolémaïque, romaine, musulmane, contemporaine. — T. IV : 1. Solidarité historique des peuples de la Méditerranée. 2. Peuples antiques sur la mer Noire et la Méditerranée orientale. Asie Mineure (Lydiens, Ioniens, Perses, Diadoques, Rome). Scythes et Sarmates. Peuples des Balkans (Illyriens, Thraces), Macédoniens, empire des Séleucides, Bactriane. 3. Christianisme. Origines jusqu'à 327. L'Église. Expansion en Perse, Asie intérieure, Tibet, Chine, Inde, Arménie, Abyssinie, Arabie. 4. Afrique du Nord. Lydiens et Berbères. Cyrène, Carthage, Rome, Vandales, Arabes, Turcs, Français, Maroc. 5. Grèce. Préhistoire, immigration des Grecs, période mycénienne, invasions... Moyen âge grec (homérique). Colonisation ; révolutions, période de concentration (*Sammlung*, VIe siècle), guerres médiques, période d'apogée (Périclès), lutte entre race (*Stamme*) dorienne et ionienne, domination militaire, grandeur de Thèbes, période de Philippe, période d'Alexandre[1]. 6. Peuples primitifs de la péninsule des Apennins : Ibères, Ligures, Italiques, Illyriens, Étrusques. 7. Italie et empire romain. Débuts, période des guerres samnites, préparation à la domination du monde, régime de l'oligarchie. Principat, de Dioclétien à Justinien[2]. 7. Péninsule des Pyrénées. Ibères et Celtes, Phéniciens et Romains, Wisigoths, Musulmans. Castille, unité, décadence (XVIIe-XIXe siècles). — T. V : 1. Europe orientale. L'hellénisme après Alexandre, Byzance, Grèce moderne. 2. Turquie d'Europe. Empire ottoman, formation, apogée, décadence, essais de réforme, jeunes Turcs, Macédoine. Arménie chrétienne. 3. Albanais. 4. Bohême, Moravie, Silésie jusqu'en 1526. 5. Slovènes et Serbo-Croates. 6. Peuples du Danube, Huns, Bulgares, Roumains, Magyars, Tsiganes. 7. Europe orientale. Anciens Slaves. Origines de l'empire russe, Russie, Pologne (X^e-XIVe siècles). Pays baltiques. Pologne (XVe-XVIe siècles). Russie (XVe-XVIe siècle) (« période du Volga »). Pologne, décadence,

1. Onze périodes (*Zeitalter*) du VIIIe au IVe siècle.
2. Avec les subdivisions, 13 périodes du VIIIe siècle avant au Ve après J.-C.

Cosaques (Ukraine). Fin de la Pologne. Russie depuis le XVIIe siècle. — T. VI : 1. Mer Baltique. 2. Allemands jusqu'au XIVe siècle : Germains, expansion, l'invasion, période franque (Francs, Ostrogoths, Lombards, Carolingiens). Empire germanique, domination des princes-électeurs. 3. Celtes, groupements, régime, Irlande, Haute-Écosse. 4. Formation des Romans. 5. France. Mérovingiens, Charlemagne, élévation de la noblesse. L'état, la société; politique des Capétiens; asservissement de la papauté. 6. Expansion du christianisme. Formation du christianisme du moyen âge (l'Église après l'invasion, sous Charlemagne, « après la ruine du royaume de Dieu », l'Église « sauvée par l'Allemagne »). Élévation, domination, affaissement de la papauté. 7. Colonisation allemande de l'est jusqu'au XVIe siècle. 8. Italie, VIe-XIVe siècles (invasion, empire, domination allemande; « période des seigneuries », Italie du sud). 9. Croisades (rapports avec l'invasion, état d'âme de l'Occident, 1re croisade, royaume de Jérusalem, décadence. IIe siècle des croisades. 10. Nord germanique. Normans, Danemark, Norvège, Suède et Finlande. 11. Grande-Bretagne et Irlande jusqu'à 1820. — T. VII : 1. Extension économique de l'Europe occidentale depuis les croisades. Luttes pour le commerce : 1° du Levant; 2° des mers du Nord (Hanse). Période des découvertes, réactions économiques, argent et capital. « Période du système mercantile ». « Les dernières 125 années ». 2. Renaissance du XIVe siècle et humanisme, art des Pays-Bas. Ici sont intercalées les histoires de France et d'Allemagne, divisées chacune en deux périodes (la date qui sépare les périodes est 1422 pour la France, 1438 pour l'Allemagne). « Période de la Réforme ». « Période de la contre-réforme ». 3. Le christianisme occidental et ses missions depuis la Réforme. Églises confessionnelles, libre-pensée, *Aufklärung*, restauration et conflits catholiques du XIXe siècle, missions. 4. La question sociale, en Angleterre (Owen, chartisme, « trades-unions », coopératives, réformes sociales), en France, en Allemagne, en Europe. 5. Formation des grandes puissances, 1650-1780. France, Angleterre, Allemagne, Baltique. Prépondérance de Louis XIV. Fin de la puissance espagnole. État des Habsbourg. Prusse. — T. VIII : 1. Europe occidentale dans la période de la Révolution, de Napoléon et de la réaction. France avant 89. Révolution. Napoléon. Restauration. 2. « Remaniements d'État et de sociétés en Europe », 1830-59 : révolution de 1830, soulèvements nationaux, mouvements religieux et sociaux, Allemagne et *Zollverein*, écroulement du système Metternich, révolution de 48. Luttes nationales. « République rouge » en France. Allemagne, reconstitutions (*Rückbildungen*) politiques et ecclésiastiques, 1850-53. « Déplacements de force sous l'influence du deuxième empire ». 3. Unité de l'Italie et de l'Allemagne, 1859-66. 4. Europe occidentale, 1866-1902 (2 périodes, la première s'arrête à 1871). 5. Science, art et culture de l'Europe occidentale du XVIe siècle à nos jours. Scolastique, humanisme, culture du XVIe au XVIIIe siècle, style baroque dans les arts plastiques, musique, littérature, science de l'esprit, science de la nature, philosophie.

Période des lumières (*Aufklärung*). Établissements de culture depuis l'*Aufklärung*. Littérature depuis l'*Aufklärung* jusqu'à nos jours. Géographie et histoire, musique. 6. Importance historique de l'océan Atlantique (avant et après Colomb). — T. IX : Grande-Bretagne et Irlande depuis 1820. Colonies anglaises. Bretagne mondiale (*Weltbritannien*). 2. Science, art et culture de l'Europe occidentale (fin) : arts plastiques, sciences naturelles, philologie, sciences sociales, philosophie. 3. L'émigration allemande (8 périodes). 4. Coup d'œil méthodologique sur les résultats de l'histoire universelle.

Cette longue analyse était nécessaire pour montrer par quels artifices on a découpé la matière historique de façon à la faire entrer dans le cadre géographique. Le système a fonctionné commodément pour les peuples sans évolution d'Amérique et d'Afrique, ou même pour les peuples isolés d'Extrême-Orient. Mais les peuples civilisés d'Occident, surtout ceux de la Méditerranée qui ont eu chacun une longue histoire et tous ensemble des relations réciproques, n'ont pu entrer dans le cadre que sous forme de tronçons dispersés. Il faut chercher la Grèce aux tomes IV, section 5, et V, 1, — l'Italie aux tomes IV, 7, VI, 8, VII, 2, et VIII, 2 et 3, — la France aux tomes VI, 4 et 5, VII, 2 et 5, VIII, 1, 2, 4. Quant aux événements communs à plusieurs pays, le christianisme, les croisades, les découvertes, la Renaissance, la « question sociale », comme ils n'avaient pas de place marquée dans un cadre géographique, on a dû trouver des motifs ingénieux, pour rattacher chacun d'eux à quelque pays.

On voit sans peine le vice irrémédiable de ce plan géographique : lorsque dans un pays pénètre un peuple, une civilisation, une religion qui se sont formés dans un autre pays dont on ne devra parler que plus tard, comment faire comprendre l'action de ces inconnus? Comment expliquer la colonisation anglaise et espagnole de l'Amérique et la révolte des colons contre leurs métropoles, la colonisation de l'Australie et de l'Afrique australe avant d'avoir rien dit des peuples anglais et espagnols? L'Islam est-il intelligible avant le christianisme, le christianisme avant l'hellénisme, l'empire arabe avant la Grèce et l'empire romain, les Séleucides avant Alexandre, les Carolingiens d'Allemagne avant Clovis et Charlemagne, l'Angleterre du XVIIIe siècle avant la Réforme, le socialisme avant la Révolution? La difficulté est si évidemment insurmontable que personne n'essaierait d'enseigner l'histoire dans cet ordre pour la première fois. La *Weltgeschichte* ne s'adresse qu'à des étudiants qui ont déjà appris l'histoire dans un ordre chronologique.

Mais ces inconvénients, que les auteurs de l'entreprise n'ont pu se dissimuler, sont compensés par des innovations incompatibles avec l'ordre traditionnel. D'abord, — et c'est l'avantage le plus incontestable, — aucun peuple n'est sacrifié; nous trouvons ici sur les peuples sauvages de l'Océanie, sur les Peaux-Rouges de l'Amérique, sur les peuplades nègres et des royaumes musulmans du centre de l'Afrique,

sur les peuples nomades de l'Asie centrale et de l'Arabie, sur les Malais de l'Indonésie, des indications que ne fournissait jusqu'ici aucune histoire universelle. L'ethnographie, habituée à ne négliger aucun groupe d'hommes, a donné à l'histoire le bon exemple d'un dénombrement complet de l'humanité. — Ce plan, rigoureusement géographique, a aussi l'avantage de faire précéder l'histoire de chaque pays d'une description du relief, du climat, de la flore et de la faune, qui montre comment les conditions locales ont agi sur la formation des peuples de ce pays. Cette pratique, suivie jusqu'ici seulement pour quelques nations privilégiées (tels que les Égyptiens ou les Grecs), est étendue méthodiquement à toute l'humanité. — Enfin le passage d'un continent à l'autre donne occasion de faire entrer dans l'histoire non seulement toutes les terres, mais toutes les mers et de montrer le rôle que chacune a joué dans les relations entre les peuples, la colonisation, le commerce, la pénétration réciproque des civilisations. L'ethnographie, la géographie, l'anthropogéographie ont ainsi aidé, — ou obligé, — l'histoire à devenir vraiment universelle.

Pour traiter de questions si diverses, le directeur de l'entreprise a fait appel à une quarantaine de collaborateurs, de spécialités très différentes. La plupart sont des hommes encore jeunes, ils se rattachent à l'école de Ratzel ou à la tendance de Lamprecht, dont ils emploient volontiers la terminologie. Comme dans toute coopération, les produits sont de valeur très différente. Malheureusement, le grand nombre des collaborateurs n'a pas permis d'attribuer à chacun un volume entier, qui aurait porté son nom, et dont il se serait senti responsable. Nous savons, — par l'exemple de notre *Histoire générale* et l'exemple plus récent de la *Cambridge modern history,* — ce qui arrive en pareil cas : les auteurs, chargés d'écrire quelques chapitres (parfois même un seul), sont gênés par le plan dans lequel leur travail doit s'enchâsser ; ils s'intéressent faiblement à une œuvre qui ne portera pas leur nom ; ils travaillent à la tâche, avec conscience parfois, toujours sans ardeur; ils n'y mettent rien de leur personnalité. C'est ce qui est arrivé à la *Weltgeschichte :* l'entrain juvénile de M. Helmolt ne s'est pas communiqué à tous ses auxiliaires, quelques-uns même ne semblent pas avoir pleinement compris le caractère de l'entreprise.

Il serait trop long de critiquer un à un tous les volumes comme je l'ai fait pour le tome I, et ce ne serait guère utile. Sauf quelques exceptions, ces histoires de pays semblent avoir été rédigées sans amour. Quelques pages seulement au début sur les conditions géographiques et sur l'origine des habitants rappellent le plan « ethnogéographique » imposé par la direction. Puis vient un abrégé à la manière de nos manuels scolaires, où l'auteur, n'ayant pas la place de tout dire, a essayé de tout résumer. D'ordinaire, cette compression fait disparaître tout ce que les faits ont de particulier et de caractéristique et laisse un résidu formé des seuls éléments incompressibles de l'histoire, les noms propres de souverains, d'artistes, de savants, de batailles et les

dates. Ce résultat était évidemment contraire aux intentions du directeur; mais, pour choisir dans une masse énorme un petit nombre de faits caractéristiques ou décisifs et pour trouver à chacun une forme précise et vivante, il faut beaucoup plus de temps, de réflexion, d'initiative et de dévouement qu'on n'en peut raisonnablement attendre de collaborateurs d'occasion.

Quelques collaborateurs ont même négligé de se mettre au courant. On s'étonnera, par exemple, de trouver la taille seigneuriale du haut moyen âge confondue avec la taille royale abolie en 1789 (t. VI, p. 160); le nom de fantaisie (Senlac) inventé par Freeman pour la bataille de Hastings (la *Weltgeschichte* paraît ignorer les travaux de Round); les États généraux de 1302 convoqués pour établir un impôt, — les villes françaises organisées par des « chartes de coutume » (*sic*), — la « noblesse des robes » (*sic*), — le massacre de 70,000 protestants à la Saint-Barthélemy. — Mazeppa transporté jusque dans l'Ukraine sur son cheval; — l'acte de navigation de 1651 établi par Cromwell, — la prise de la Bastille traitée de « mensonge » et transformée en « reddition »[1]; — le serment à la constitution civile du clergé refusé par 50,000 prêtres sur 60,000.

Il est attristant que Zwiedineck-Sudenhorst[2] ait pu écrire qu'en 1848 « les socialistes étaient décidés à mettre à la place du gouvernement provisoire un comité de salut public qui aurait commencé par introduire le *partage des biens* », et qu'au 16 avril « Ledru-Rollin et Lamartine, avec l'aide de Changarnier et des gardes nationaux, mirent les hordes qui marchaient à l'assaut de l'Hôtel-de-Ville dans une situation si dangereuse qu'elles durent *se rendre* ». Le paragraphe (de Egelhaaf) sur la France depuis 1871 est lamentable. Les Communards se sont vengés *après* l'entrée des troupes en abattant la colonne Vendôme; il y a eu 7,500 soldats tués ou blessés et seulement 6,500 insurgés. « La République a reçu en 1875 son fondement légal en décidant pour son président une durée de sept ans ». Toute l'évolution de la France depuis 1877, expédiée en deux tiers de page (moins que la seule bataille de Fehrbellin), est réduite aux noms des présidents de la République et aux faits divers scandaleux, Wilson, Boulanger, le Panama, l'affaire Dreyfus, l'entrée du « social demokrat » Millerand au ministère.

En général, les parties les plus mauvaises sont la France et l'Angleterre; les grandes crises anglaises des trois derniers siècles sont exposées d'une façon puérile qui ne montre ni le terrain des conflits ni les motifs de la formation des partis. On dirait que le gouvernement personnel et bureaucratique de l'Allemagne a rendu les auteurs incapables de comprendre la vie politique des régimes libéraux et représentatifs.

1. La carte de France de 1774 à 1801 porte le département de Tarn-et-Garonne (créé par Napoléon).

2. Il y a dans la section traitée par lui, t. VIII, des parties rédigées d'une façon personnelle.

La couleur nationaliste de l'entreprise est fortement marquée par le développement disproportionné donné à des épisodes tels que la victoire brandebourgeoise de Fehrbellin, le chapitre naïf sur l'expansion des Allemands, la malveillance pour les Celtes réputés les ancêtres des Français (t. VI, p. 126), l'insistance sur l'asservissement de la papauté par les rois de France et l'animosité mêlée d'inintelligence pour toute la vie politique de l'Angleterre et de la France, surtout depuis la Révolution. Il y a pourtant des parties traitées avec intelligence et dans un esprit scientifique : de H. Schurtz, t. II, la Haute-Asie et la Sibérie; t. III, Mahomet et la conquête arabe, l'ethnographie de l'Afrique; de E. Schmidt, t. II, l'Inde jusqu'à 1001; de Weule, t. II, les indigènes d'Australie; de Winckler, t. III, l'Asie antérieure, Babylonie, Elam, Syrie, Perse, Phénicie, Israel (l'exposé de la religion juive est dans un esprit scientifique, en contradiction d'ailleurs avec le chapitre de Wilczek sur les peuples méditerranéens au tome IV, qui est l'œuvre d'un dilettante traditionaliste), Arabie; de Niebuhr, t. III, l'Égypte antique (la seconde partie, depuis les Ptolémées, est médiocre); de Brandis, t. IV, le chapitre sur les Scythes; de Scala, t. IV, la Grèce jusqu'aux guerres médiques; de Pauli, t. IV, les Étrusques, et t. VI, la Romanisation; de Wyck, t. VI, les origines des Germains; de Schjöth, t. VI, les origines des Scandinaves; de Mayr, t. VII, le commerce des mers du Nord; de Friedjung, t. VIII, l'unité de l'Allemagne; de Hantzich, t. IX, l'émigration des Allemands. Tous ces morceaux, réunis aux passages d'ethnographie et aux chapitres sur les mers, fourniraient la matière d'un gros volume qui serait utilisable dans son entier. Le reste est inférieur en esprit scientifique et en exactitude à nos bons manuels scolaires d'histoire, d'histoire de la littérature ou d'histoire de l'art.

L'illustration est insuffisante pour servir de documentation; elle est réduite à quelques gravures par volume. Les gravures sont de valeur très différente; il y a de très belles reproductions en couleur de peintures japonaises, chinoises, hindoues, d'objets océaniens et mycéniens, de miniatures et de manuscrits arabes ou du moyen âge européen. Il y a aussi de médiocres vues de villes et des têtes de personnages célèbres encore plus médiocres. — Les cartes sont à peu près suffisantes, sans dépasser le niveau des bons atlas historiques scolaires. La carte de la répartition des Allemands dans le monde au t. IX est forcément arbitraire, mais elle est commode.

La bibliographie n'était pas prévue dans le plan primitif; on a eu raison de l'ajouter, d'autant plus que l'ouvrage est dépourvu de références. Il a fallu l'improviser; une partie seulement des collaborateurs ont apporté leur part. M. Helmolt a donc accepté la tâche ingrate de rédiger des bibliographies pour des histoires qu'il n'avait pas étudiées (plus de la moitié, dit-il). Le principe a été d'indiquer non les sources au sens propre (ce qui était impraticable), mais les principaux travaux (*Schriften*). Cette « Quellenkunde », qui tient 145 pages en petit texte,

est divisée en paragraphes avec renvoi aux pages du volume; les paragraphes sont d'étendue très inégale, les ouvrages cités y sont rangés dans un ordre variable, parfois alphabétique, sans indication critique, parfois par matière. Les différentes histoires sont très inégalement pourvues. En général, avec raison semble-t-il, les peuples d'Asie, d'Afrique, d'Océanie, sur lesquels il est plus difficile de se renseigner, et les chapitres de géographie et de méthode ont reçu des notices plus longues; tandis qu'on a été très discret pour les peuples de l'Europe, surtout pour l'Allemagne, sur laquelle il suffit de renvoyer à la *Quellenkunde* de Waitz. Ces bibliographies sont de valeur très inégale, très inférieures à celles de la *Weltgeschichte* de Lindner. Quelques-unes, rédigées à la hâte, sont pleines d'ouvrages insignifiants et laissent d'énormes lacunes. Pour le Mexique et l'Amérique centrale, on a oublié le H. H. Bancroft, le seul ouvrage complet; pour les États-Unis, les grandes histoires de Mac-Master et de Rhodes. A l'Angleterre, 1066-1399, on cite Aug. Thierry, mais pas Round. A la Restauration, on cite Vaulabelle, mais pas Duvergier de Hauranne (il n'apparait que pour Charles X). Sur l'Italie, on indique Crozals et Stillman, mais pas Bolton King.

Dans l'ensemble, cette *Weltgeschichte* est trop inégale et trop hâtivement rédigée pour pouvoir être employée avec confiance par des étudiants. Mais elle aura rendu le service de mettre en lumière les lacunes des autres histoires universelles et ainsi, suivant le désir de son directeur, elle aura fait « avancer la science de l'histoire ».

Ch. Seignobos.

Achille Luchaire. **Innocent III, la papauté et l'Empire.** Paris, Hachette, 1907. In-12, 306 pages.

Id. **Innocent III et la question d'Orient.** Ibid., 1907. In-12, 304 pages.

M. Luchaire poursuit ses études sur le pontificat d'Innocent III. Après *Innocent III, Rome et l'Italie,* après *Innocent III et la croisade des Albigeois,* voici deux nouveaux volumes où l'on retrouve la même sûreté d'information, la même clarté d'exposition, le même charme de style que dans les précédents et où l'intérêt grandit encore, avec l'importance même des problèmes qui y sont posés.

I. — Quand l'empereur Henri VI eut succombé en Italie, le 28 septembre 1197, deux partis se formèrent en Allemagne; l'un élut, le 8 mai 1198, le frère d'Henri, Philippe de Souabe; l'autre, beaucoup moins nombreux, se déclara, le 9 juin, pour le représentant de la maison guelfe, Otton de Brunswick. Les deux rivaux cherchèrent à gagner le pape à leur cause. Innocent III attendit trois années avant de se prononcer. Songeait-il à fortifier son autorité en Italie, tandis que l'Alle-

magne se trouvait en proie à une guerre civile horrible et s'affaiblissait chaque année davantage? Peut-être. Ou bien voulait-il simplement attendre que la fortune des armes se fût prononcée pour l'un des deux adversaires? Peut-être aussi; mais, il est plus probable que longtemps il hésita avant de faire le pas décisif; il comprenait combien était grave la résolution qu'il allait prendre : elle ne devait causer aucun dommage à la papauté, bien au contraire servir à l'exaltation du pouvoir pontifical. A la fin de l'année 1200, il prend enfin son parti, et de ses méditations, conduites avec la netteté propre au juriste, sort la fameuse *Deliberatio super facto imperii de tribus electis, videlicet Frederico puero, Philippo et Ottone;* après avoir repoussé Frédéric qui n'est qu'un enfant, Philippe qui appartient à la race maudite des Hohenstaufen, il se déclare pour Otton, ami de l'Église, encore qu'il ne soit que le candidat de la minorité; mais il ne faut pas considérer seulement le nombre des électeurs, mais leur capacité, *non tantum pluralitas quoad numerum, sed salubritas quoad consilium in eligentibus requiratur*. Par cet acte, Innocent III renchérit sur toutes les prétentions de ses prédécesseurs; jusqu'alors il était admis que le pape seul conférait à Rome la couronne impériale au roi élu en Allemagne, qu'il pouvait à la rigueur prononcer contre l'empereur infidèle une sentence de déposition; maintenant, le souverain pontife intervient directement dans l'élection du roi en Allemagne, rejette un élu parce qu'il suspecte les intentions des électeurs. Le principe de la théocratie est formulé dans toute sa rigueur. Et Innocent III, son parti une fois pris, agit avec énergie en faveur de son candidat; il délie de leurs serments ceux qui ont juré fidélité à Philippe; il demande aux souverains étrangers aide pour Otton; et, à la fin de 1203, ce dernier est partout victorieux; presque tout le centre et le nord de l'Allemagne se sont donnés à lui; il est sur le point de faire une expédition en Souabe, dans le vieux duché des Hohenstaufen!

Mais alors se produisit en Allemagne un grand changement. Otton de Brunswick manque de souplesse; il mécontente les seigneurs de son parti qui changent de camp; il est battu le 27 juillet 1206 sur les bords de la Roër, et Cologne, sa dernière citadelle, est obligée de capituler. De 1204 à 1206, Innocent III est resté fidèle au Guelfe; il a multiplié les lettres pour encourager ses partisans et menacer ses adversaires; mais, quand la défaite est certaine, il ne s'obstine pas; il cherche à obtenir de Philippe les mêmes concessions que lui a faites Otton; pourvu que son droit soit reconnu, peu lui importe quel est le souverain de l'Allemagne. M. Luchaire étudie, avec une grande finesse, le « revirement » de ce pape, en apparence si intraitable. Innocent III signe en 1208 un accord secret avec le Gibelin qui renonce à ses prétentions sur l'Italie; un de ses neveux, le fils du comte Richard de Segni, doit épouser la fille cadette du Hohenstaufen. Philippe de Souabe allait être maître de toute l'Allemagne grâce au pape, lorsque, le 21 juin 1208, il fut assassiné à Bamberg par Otton de Wittelsbach.

Cette mort inattendue rapproche de nouveau Innocent III et Otton de Brunswick. Le Guelfe est élu solennellement roi à Halberstadt, puis à Francfort; pour gagner les Hohenstaufen, il se fiance avec Béatrix, fille de Philippe; pour séduire le pape, il lui fait à Spire les promesses les plus formelles et les plus précises. Puis il se met en route par le Brenner, et, le 4 octobre 1209, il est consacré empereur par Innocent III dans l'église Saint-Pierre. Mais déjà l'historien nous a fait prévoir le prochain conflit; depuis un certain temps, Innocent III et Otton ne marchent plus du même pas. La lutte éclate violente, atroce; le Guelfe revendique la marche d'Ancône, le duché de Spolète, les biens de la comtesse Mathilde; il veut enlever au jeune Frédéric, pupille du Saint-Siège, le royaume de Naples; aussi, le 18 novembre 1210, le pape lance contre lui l'excommunication, et bientôt il lui oppose en Allemagne le petit-fils de Barberousse. Dans un dernier chapitre, M. Luchaire nous dit comment Frédéric II réussit, grâce au pape et à Philippe-Auguste, — la victoire de Bouvines a été surtout le triomphe d'Innocent III, — à conquérir l'Allemagne, comment il se lie solennellement au pape par la déclaration d'Eger du 12 juillet 1213 et par la promesse de Strasbourg du 1er juillet 1216, comment enfin son élection est approuvée au quatrième concile de Latran. Et il conclut : « On doit espérer, pour la tranquillité de ses derniers jours, que le pape n'eut pas le pressentiment de l'avenir. Frédéric II, l'empereur polyglotte et lettré, l'ami des Sarrasins, le despote énigmatique qui personnifia les idées les plus contraires à la théocratie du moyen âge et fit à la papauté pendant trente ans une guerre sans merci, avait commencé par livrer son pays à Rome et par mériter cette appellation de *roi des prêtres* que ses adversaires lui infligeaient. L'ironie des choses humaines ne fut jamais poussée plus loin[1]. »

II. — Innocent III a toujours eu les yeux fixés sur les états latins de l'Orient, et, aussitôt après son avènement, il fit prêcher la croisade. La grande expédition de 1202 devait dévier de son but; mais le pape espéra toujours que l'Europe se lèverait une seconde fois pour arracher Jérusalem aux successeurs de Saladin. Il resta en relations constantes avec les rois de Jérusalem, dont les états n'étaient plus qu'une mince lisière le long de la mer, avec les comtes de Tripoli qui étaient alors en même temps princes d'Antioche, avec les rois chrétiens de la petite Arménie, avec ceux de l'île de Chypre. Il s'efforça d'apaiser les différends et de faire prévaloir l'influence latine. Il chercha aussi, au début, à mettre l'empire grec dans ses intérêts : le souverain de Constanti-

1. Nous devons encore attirer l'attention sur les pages où M. Luchaire décrit le désastre matériel et moral dans lequel le schisme jeta l'Allemagne (p. 113 et suiv.), celles où il fait un tableau de l'Italie au début du XIIIe siècle (p. 219 et suiv.); celles où il signale la perspicacité de Philippe-Auguste dénonçant au pape l'ambition d'Otton de Brunswick (p. 257). — A la page 178, lisez : dans la partie nord-ouest de l'empire, au lieu de *nord-est*. Page 278, lisez : Ferri II, duc de Lorraine.

nople devait être ménagé, car il pouvait sérieusement entraver les opérations de la croisade et nuire de mille manières au succès de la politique pontificale en Syrie. Tous ces faits nous sont exposés de la façon la plus claire et la plus saisissante par M. Luchaire dans un chapitre préliminaire; et il arrive ainsi au récit de cette aventure extraordinaire que fut la quatrième croisade; l'histoire que raconta Villehardouin n'est-elle pas comme une chanson de geste en prose?

A propos de cette quatrième croisade, un grand nombre de questions se sont posées. Les chefs de l'entreprise se sont-ils entendus dès le début pour faire dévier l'expédition sur Constantinople et ont-ils suivi cette politique avec une extraordinaire constance, les yeux toujours fixés sur le même dessein, tout en cachant avec le plus grand soin leurs machinations à la masse des croisés, aux hommes du « commun »? Les Vénitiens ont-ils été d'accord avec eux pour détourner l'expédition de l'Égypte où elle devait être conduite dans la pensée d'Innocent III et pour obtenir en échange du sultan du Caire de grands avantages commerciaux? M. Luchaire ne s'attarde pas à examiner de nouveau ces problèmes qu'il déclare insolubles (p. 97). Nous nous bornerons à dire qu'à notre avis le comte Riant et ceux qui l'ont suivi ont posé la première question de façon trop absolue; pour beaucoup de croisés, pour les principaux chefs, il n'y eut certainement aucune surprise lorsqu'à Zara le jeune Alexis IV vint demander à l'armée de l'Occident de renverser l'usurpateur Alexis III à Constantinople et de rendre le trône à Isaac l'Ange; ils avaient dans leurs conciliabules envisagé un plan; mais ils ne l'avaient pas suivi de façon exclusive, écartant toute autre combinaison; ils s'en étaient remis aux circonstances, à la suite des événements; le plan avait été considéré, il n'avait pas été arrêté; et, après tout, le hasard a eu sa part dans « la déviation ». Quant à la trahison des Vénitiens, il me paraît prouvé qu'aucun traité ne fut signé par eux en 1202 avec le sultan du Caire; pourtant ils étaient fort capables de s'entendre avec lui contre les chrétiens et, quelques années plus tard, ils ont signé avec lui un traité de commerce; les Pisans et les Gênois ne se gênaient pas pour faire comme eux. « Le crime de lèse-chrétienté, écrit fort bien M. Luchaire, était commun à tous les riverains de la mer intérieure. Ils ont trahi de cette façon tant que le moyen âge a duré. »

Ce qu'il importe de remarquer peut-être davantage, c'est que cette croisade, organisée par la papauté, échappe entièrement à sa direction. La croisade devient laïque. Malgré Innocent III, les croisés s'emparent de Zara et le souverain pontife est obligé de les excommunier; les évêques lèvent bien l'anathème lancé contre les Français et les Allemands, mais les Vénitiens demeurent réprouvés. C'est malgré Innocent III aussi que les croisés cinglent sur Constantinople, s'emparent de cette ville et y rétablissent Isaac l'Ange et Alexis IV; c'est malgré lui qu'après la révolution de Murzuphle ils s'emparent de Constantinople. Pourtant l'opposition du pape diminue chaque jour, et c'est ce

que M. Luchaire montre très finement. Innocent III ne met plus à l'entreprise des croisés son veto que pour la forme; il confirme même l'absolution donnée aux Vénitiens par son légat Pierre Capuano. C'est qu'il est heureux de l'énorme accroissement d'influence et de pouvoir que lui apporte la conquête de Constantinople; en même temps que l'empire grec devient un empire latin, la religion orthodoxe cède la place à la religion romaine; le schisme est fini; et cet état catholique, situé à l'orient de l'Europe, permettra de marcher plus facilement à la conquête de Jérusalem.

M. Luchaire nous expose quelle fut la conduite d'Innocent III envers le nouvel empire latin. Il passe tour à tour en revue les relations du pape avec les patriarches latins Morosini et Gervais, avec les deux empereurs Baudouin Ier et Henri de Flandre, avec le roi des Bulgares Johannilza, avec le marquis Boniface de Montferrat, maître de Salonique, aves les ducs d'Athènes et les princes d'Achaïe. Et que de faits curieux il replace sous leur vrai jour! Il rend pleine justice aux efforts de l'empereur Henri pour maintenir l'ordre dans ses états et pour s'opposer aux prétentions excessives du clergé; il montre Boniface de Montferrat multipliant au pape les protestations de dévouement, contrairement à l'opinion courante aujourd'hui parmi les historiens; il insiste sur les petits princes, âpres à la curée, rançonnant les évêchés, refusant aux églises les dîmes. Enfin, en un dernier chapitre, après avoir bien souligné l'opposition entre les deux églises, il montre comment Innocent III chercha à réaliser l'union. Le pape comprit qu'il n'obtiendrait rien par la force; il ne persécuta pas l'église grecque; bien au contraire, il recommanda toujours la douceur et la tolérance; il réunit des conférences où librement discutaient les partisans de l'un et l'autre culte; il laissa en place les évêques grecs nommés avant la conquête. Mais les rivalités entre les deux races et les deux religions étaient trop profondes pour qu'une réconciliation fût possible.

La première pensée d'Innocent III, devenu pape, avait été la croisade; ce fut aussi sa dernière. Voyant, à la fin de son règne, qu'il ne pouvait compter sur l'empire de Byzance, il chercha à soulever de nouveau l'Occident; il fit prêcher la guerre sainte de 1213 à 1215; il essaya de l'organiser au quatrième concile de Latran. Mais il échoua devant l'indifférence des grands, et il dut reconnaître, en mourant, qu'il n'avait pu réaliser la grande idée de sa vie.

Nous espérons que M. Luchaire terminera bientôt ce monument qu'il élève à Innocent III; il lui reste encore à exposer les relations du pape avec les rois de l'Europe occidentale et septentrionale et à indiquer comment l'Église universelle a été gouvernée et transformée pendant les dix-huit années de ce glorieux pontificat.

Chr. Pfister.

Henry Charles Lea. **A History of the Inquisition of Spain.** New-York, the Macmillan Company, 1906-1907. 4 vol. in-8°.

Id. **The Inquisition in the Spanish Dependencies.** Ibid, 1908. In-8°, xvi-564 pages.

Le savant auteur de l'Histoire de l'Inquisition au moyen âge et de plusieurs autres livres bien connus de théologie et de discipline ecclésiastique avait préludé à l'ouvrage considérable qui fait l'objet de ce compte-rendu par deux écrits consacrés à divers épisodes de l'histoire religieuse de l'Espagne, intitulés, l'un : *Chapters from the religious history of Spain, connected with the Inquisition* (Philadelphie, 1890); l'autre : *The Moriscos of Spain, their conversion and expulsion* (Philadelphie, 1901). Ces deux études, où l'action de l'Inquisition espagnole dans les domaines de la pensée, de la politique et de la vie sociale occupe déjà une grande place, témoignaient d'une érudition solide et précise, en même temps que d'un réel talent d'exposition. En abordant cette fois l'histoire générale de l'institution dont il n'avait encore étudié que certains côtés, M. Lea a montré une fois de plus qu'il ne craint pas les grands sujets; les difficultés inhérentes à celui-ci ne l'ont pas arrêté et il a voulu couronner son œuvre d'historien, en ce qui concerne l'Espagne, par un de ces travaux d'ensemble qui marquent des étapes dans les annales de l'érudition historique.

Deux questions se posent tout d'abord à propos d'un ouvrage de ce genre : 1° comment l'auteur s'est-il préparé à écrire et jusqu'où a-t-il porté ses investigations? 2° que faut-il penser de sa critique et de son impartialité? Sur le premier point, M. Lea ne nous a vraiment pas assez éclairés : une page et demie d'avant-propos pour environ deux mille cinq cents pages de texte, cela ne veut-il pas dire qu'on juge inutile de s'expliquer sur la provenance et la mise en œuvre des matériaux réunis? Or, les matériaux sont ici pour la plupart manuscrits et très dispersés dans divers dépôts d'Espagne ou d'autre pays d'Europe. Quels sont les fonds d'archives que M. Lea a examinés ou fait examiner, quels sont ceux qu'il a négligés? Voilà une question de première importance, que le lecteur ne saurait résoudre à lui tout seul, car il va de soi que des citations au bas des pages n'apprennent pas du tout comment l'enquête a été conduite. On se demande aussi pourquoi l'érudit américain n'a pas jugé à propos de rien dire de ses devanciers, surtout du plus célèbre, Juan Antonio Llorente, dont *l'Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne,* refonte des *Anales de la Inquisicion de España*[1], a joui pendant un temps d'un assez grand crédit et est resté jusqu'aujourd'hui le seul livre sur ce sujet accessible au grand public : l'*History* venant se substituer à l'*Histoire,* il importe que nous sachions ce que le nouvel auteur pense de celui qui l'a précédé et en quoi

1. Ouvrage que M. Lea cite invariablement sous le titre d'*Añales.*

les deux œuvres diffèrent essentiellement l'une de l'autre. Llorente, homme intelligent et fort érudit[1], qui eut à sa disposition, sous le gouvernement de Joseph, une partie notable des archives de la Suprême et qui, en fin de compte, était de la maison, aurait pu nous donner un livre fort instructif et bien documenté, sinon tout à fait exempt de parti pris ; mais les circonstances politiques firent de lui un *outlaw*, et son Histoire, composée d'ailleurs dans de mauvaises conditions de travail, a tous les caractères d'une œuvre hâtive et tendancieuse, et ressemble aussi trop à une entreprise de librairie. D'un ton plus reposé et plus digne d'un historien est la dissertation spéciale qu'il lut en 1811 à l'Académie de l'Histoire de Madrid et qui porte le titre suivant : *Memoria histórica sobre qual hal sido la opinion nacional de España acerca del tribunal de la Inquisicion.* L'histoire bibliographique de ce mémoire est assez curieuse. En 1811, Llorente jouissait en son pays d'une certaine considération, aussi l'Académie, après avoir entendu sa lecture, décida-t-elle d'accorder à ce travail les honneurs de l'impression et de l'insérer dans ses Mémoires. Seulement le volume (tome V des *Memorias*) qui devait le contenir ne put être achevé sous le régime des Cortès et ne vit le jour qu'en 1817, après la rentrée de Ferdinand. A ce moment, Llorente, *afrancesado* notoire et qui vivait à l'étranger, était devenu un personnage fort compromettant ; l'Académie, pour faire sa cour au souverain légitime, supprima donc dans le tome V des *Memorias* l'écrit de Llorente et le remplaça par un travail de Navarrete sur la part que les Espagnols ont prise aux Croisades. Quelques rares exemplaires de la première impression du mémoire de Llorente, dans le format in-4°, paginé 37 à 204, et qui porte au bas de la page 37 la signature *Tome V. N.* 2., ont échappé à la mise au pilon ; mais, en même temps que l'Académie imprimait la *Memoria histórica,* le libraire Sancha en faisait une autre édition qui parut à Madrid en 1812 en un volume in-8° de 324 pages, et c'est cette édition qui a répandu la dissertation de Llorente. Chose assez surprenante, cette dissertation, dont toute la substance n'a pas passé dans les autres écrits de Llorente, paraît avoir été ignorée par M. Lea, qui y aurait cependant trouvé quelques vues intéressantes et d'un libéralisme très accusé. Tout nouvel historien de l'Inquisition d'Espagne a le devoir de s'expliquer sur Llorente, quand cela ne serait que pour noter les défauts de méthode et les erreurs de fait ou de jugement de l'ecclésiastique espagnol : il faut regretter que M. Lea s'y soit soustrait.

Quoiqu'il possède incontestablement à un haut degré le souci de la vérité et le désir de se montrer impartial, notre auteur n'en reste pas

1. Si l'on veut se rendre compte de l'étendue des connaissances de Llorente en matière d'histoire, de droit et de discipline ecclésiastique, il faut consulter, mais avec quelque prudence, la *Noticia biográfica de D. Juan Antonio Llorente, o Memorias para la historia de su vida escritas por él mismo.* Paris, 1818.

moins un protestant américain hostile au catholicisme et à toutes les institutions qui en ont favorisé le maintien. Cette disposition d'esprit, même si l'on ne s'y abandonne pas aveuglément, ne facilite pas l'intelligence de certains sentiments intimes et mouvements d'opinion, bons à connaître quand on traite de matières si liées à la conscience, aux croyances et à l'éducation de tout un peuple. M. Lea voit du dehors et avec une secrète antipathie d'étranger ce qu'il serait sans doute utile aussi de voir du dedans et en communion d'idées avec le plus grand nombre des naturels; mais comment concilier des points de vue si opposés? Le mieux serait probablement qu'un Espagnol très éclairé, très *détaché,* mais qui aurait gardé du terroir et de son éducation première la faculté de sentir comme ses compatriotes, entreprît d'expliquer la naissance du fameux tribunal dans les circonstances historiques que l'on sait et son évolution à travers les diverses phases de la vie nationale. Un tel historien, s'il se rencontre jamais, offrirait en outre cet avantage qu'il n'aurait pas à apprendre les alentours du sujet principal, lesquels sont pour des étrangers autant de pierres d'achoppement; car, sans vouloir souligner ici quelques ignorances très excusables, il est manifeste que M. Lea connaît mieux de l'Espagne son histoire ecclésiastique qu'il ne connaît ses hommes, sa langue, sa littérature et ses institutions politiques et sociales.

L'*History* de M. Lea est divisée en neuf livres : I. Origine et établissement; II. Relations avec l'État; III. Juridiction; IV. Organisation; V. Revenus; VI. Pratique; VII. Pénalités; VIII. Sphères d'action; IX. Conclusion. La distribution des matières dans ces neuf livres pourrait donner lieu à quelques objections. Ainsi, on ne voit pas bien pourquoi le chapitre concernant l'hostilité de l'opinion publique à l'égard de l'Inquisition figure dans le livre des relations avec l'État, ni ce que le principe de la pureté du sang a de commun avec l'organisation du tribunal; mais comme tout groupement dans un sujet aussi vaste et si compliqué d'annexes prêterait à la critique, il semble inutile d'insister. Mieux vaut louer tout de suite M. Lea de n'avoir rien omis d'essentiel et d'avoir habilement proportionné l'étendue de ses divisions et subdivisions à l'importance des matières traitées, dont plusieurs au reste avaient été déjà étudiées par lui : j'entends parler de ce qui est relatif à la censure, au mysticisme et à l'illuminisme, à la conduite de l'Inquisition vis-à-vis des musulmans, question amplement élucidée dans les *Chapters* et dans les *Moriscos*. Pour tout cela, M. Lea n'a eu qu'à puiser dans son propre fonds et à mettre au point.

Une réunion si imposante de faits, puisés pour la plupart à des sources fort peu accessibles, donne une idée très avantageuse des capacités de travail de notre auteur, mais inspire aussi parfois quelques doutes, ces faits étant souvent pour le commun des lecteurs invérifiables. Nous devons nous en remettre à lui dans beaucoup de cas, et bien que ses ouvrages antérieurs nous aient enseigné qu'il mérite ce crédit, l'évaluation équitable et raisonnée des résultats de ses

longues et fructueuses recherches, ainsi que des jugements qu'il porte, ne pourra se faire que peu à peu et lorsque les divers compartiments de cet ensemble auront été inspectés à nouveau par des spécialistes. Tout érudit qui embrasse autant s'expose à être passé au crible, discuté, attaqué même : heureux s'il s'en tire en abandonnant quelques positions, en sacrifiant quelques opinions insuffisamment fondées et en confessant quelques erreurs. Il n'est pas à croire que M. Lea échappe à la règle générale, et lui-même ne le pense pas sans doute. En tout cas, ce grand ouvrage, quelque déchet que lui réserve l'avenir, se défendra très honorablement, à la fois par la belle ampleur des investigations et par le soin qui a été apporté à leur arrangement. Son mérite principal paraît être dès maintenant de fournir un cadre, infiniment plus complet et mieux conçu que celui de Llorente, de l'histoire de l'Inquisition espagnole qui permettra de voir avec beaucoup de netteté les divers aspects du sujet. La matière, jusqu'ici assez confuse et mal distribuée, vient d'être pour la première fois ordonnée par un esprit lucide et pratique; même ceux qui se proposeront de le contredire devront le suivre sur le terrain qu'il a aménagé et circonscrit.

Il faudrait un espace dont je ne puis disposer ici pour passer en revue les parties de l'ouvrage de M. Lea qui appelleraient un examen particulier et peut-être une revision. Je ne signalerai qu'un chapitre, le quatième du premier livre, à titre d'exemple et parce qu'il présente un assez grand intérêt. Il s'agit du premier établissement de l'Inquisition par les rois catholiques Ferdinand et Isabelle. Ici, contrairement à ses habitudes, M. Lea a parlé (t. I, p. 159, n. 1) des sources de son information. Il nous apprend que la bulle de Sixte IV du 1er novembre 1478 qui autorise Ferdinand et Isabelle à nommer trois inquisiteurs et que l'on considère comme ayant institué l'Inquisition d'Espagne se trouve incorporée dans la première proclamation des inquisiteurs de Séville du 2 janvier 1481, mais que la bulle elle-même fut précédemment (*previously*) regardée comme perdue. Que signifie cette phrase et à quelle époque a-t-on constaté que la bulle ne se retrouvait pas? Pas au temps de Llorente en tous cas, puisque dans son Mémoire de 1812 il mentionne l'existence de la bulle originale à Simancas et d'une copie authentique dans les archives de la Suprême. Après, M. Lea continue en disant que l'Inquisition possédait (quand?) un très petit nombre de documents concernant les premiers temps de son histoire, que beaucoup de papiers furent envoyés en Aragon et en Catalogne, d'où ils ne revinrent pas, que d'autres, remis à un secrétaire de Philippe III pour qu'il les classât, pourraient bien représenter le contenu du Bullaire de l'Inquisition appartenant à l'Ordre Saint-Jacques, aujourd'hui conservé dans l'*Archivo histórico* de Madrid. Ce dernier fait est possible, mais ce qu'on ne comprend guère, c'est que M. Lea ne nous ait pas expliqué quel rapport existe entre ce Bullaire et la collection des bulles et des brefs dont parle Llorente dans la notice préliminaire de son *Histoire critique* (t. I, p. XXIX) et dont il dit : « Ces origi-

naux composent quatre tomes très volumineux, en vélin, avec les sceaux de cire ou de plomb. Je les fis transporter des archives du Conseil souverain de l'Inquisition dans la bibliothèque particulière du roi. » Dans son Mémoire de 1812 et dans le tome IV de son *Histoire critique*, Llorente a publié trois brefs et une bulle de Sixte IV, et, dans le Mémoire, il indique que les originaux de ces quatre pièces se trouvent dans la bibliothèque particulière du roi, ce qui ne l'empêche pas de les publier, non d'après les originaux, mais d'après des copies exécutées au XVIe et au XVIIIe siècle (recueils de Gonzalez de Lumbreras et de Domingo de la Cantolla). D'autre part, le P. Fidel Fita a republié ces quatre pièces dans le tome XV du *Boletin de la Academia de la Historia*, les deux premières d'après un volume de bulles et de brefs originaux ayant appartenu au Conseil suprême de l'Inquisition et que conserve aujourd'hui l'*Archivo histórico* de Madrid, volume qui, selon M. Lea, ferait partie du Bullaire de Saint-Jacques. Or, il est impossible que les quatre volumes d'originaux qui se trouvaient en 1812 dans la bibliothèque du roi soient identiques au Bullaire de Saint-Jacques, et il est non moins impossible qu'il existe deux originaux d'une même pièce. M. Lea nous devait de tirer ce point au clair, car ces documents ont une importance exceptionnelle et il est indispensable qu'on nous en livre un texte exactement conforme aux originaux. — Cette question de documentation mise à part, il y aurait à remarquer que l'histoire des relations de Sixte IV avec les rois catholiques à propos de l'établissement de l'Inquisition ressort plus nettement, malgré quelques erreurs, chez Llorente que dans ce chapitre de M. Lea, où elle devrait occuper plus de place. M. Lea, à la vérité, en dit autant et même davantage que son prédécesseur, puisqu'il a, par exemple, retrouvé la bulle du 18 avril 1482 qu'avait ignorée Llorente, mais son exposé a l'inconvénient d'être dispersé en trop d'endroits et ne donne pas une impression assez exacte des soubresauts et des contradictions de cette politique pontificale qui ne s'expliquent que par les négociations en cour de Rome des nouveaux convertis, toujours prêts à payer très cher l'intervention du pape.

Tout compte fait, on peut bien dire que M. Lea renouvelle un sujet qui n'avait été jusqu'ici que fort incomplètement étudié et compris, et qu'il demeurera longtemps l'informateur auprès duquel ira se renseigner quiconque tient à savoir ce que fut l'Inquisition espagnole. Son livre paraît donc appelé à avoir un vrai succès et une assez grande influence, que justifient d'ailleurs l'application si soutenue de l'auteur comme la modération louable et assez habituelle de ses appréciations; il faudra, bon gré mal gré, s'y instruire et y prendre beaucoup de renseignements, quitte à y découvrir des fautes et à le refaire un jour ou l'autre, ce qui est le sort commun de tous les livres d'érudition.

M. Lea vient encore d'ajouter du prix à son *History of the Inquisition of Spain* en la complétant par un volume où il suit l'histoire de l'institution dans les divers états annexés à la monarchie espagnole, c'est-à-dire en Sicile, à Naples, en Sardaigne, à Milan, aux Canaries, au

Mexique, au Pérou, dans la Nouvelle-Grenade. Pour plusieurs de ces pays, le travail avait été fait déjà, notamment pour la Sicile par La Mantia, pour Naples par Amabile et pour plusieurs régions de l'Amérique du Sud par Medina. Notre auteur marchait donc ici sur les traces d'autrui, mais il a souvent ajouté à ce qu'avaient dit ses devanciers. A juste titre, il a laissé de côté les Pays-Bas, estimant qu'il convient d'attendre l'achèvement des travaux considérables de M. Paul Fredericq sur la répression de l'hérésie au XVIe siècle dans cette contrée.

A. MOREL-FATIO.

Eugène HUBERT. **Les Pays-Bas espagnols et la république des Provinces-Unies depuis la paix de Munster jusqu'au traité d'Utrecht (1648-1713).** *La question religieuse et les relations diplomatiques.* Bruxelles, Lebègue, 1907. In-4°, 481 pages.

L'histoire de la Belgique pendant la seconde moitié du XVIIe siècle est encore en grande partie inconnue. Cette époque de morne décadence n'a guère tenté jusqu'ici les historiens, et les rares écrivains qui en ont abordé l'étude ont eu surtout en vue l'histoire générale et les faits militaires. On n'en louera que davantage le courage et la persévérance dont M. Hubert, cet excellent connaisseur de l'histoire belge au temps des Habsbourg, a fait preuve en se proposant d'éclairer les rapports de la Belgique et des Provinces-Unies, surtout sur le terrain religieux, durant les soixante-cinq ans qui séparent les grands traités de Munster et d'Utrecht. Grâce à des recherches infatigables dans les archives de l'État, des évêchés et des communes de Belgique, de Hollande et de France, ainsi que dans de nombreuses bibliothèques, il a réussi à rassembler une masse énorme de documents inconnus, de livres oubliés depuis longtemps, des centaines de pamphlets anciens, et l'on peut dire que son ouvrage ne contient guère que de l'inédit. De tout cela, il a tiré un récit clair, précis, d'une impartialité impeccable. Point de détails inutiles; l'auteur sait toujours faire ressortir les faits caractéristiques et indiquer les grandes lignes. Un appendice nous fait connaître les documents les plus importants; et un index alphabétique clôt le remarquable ouvrage auquel, avec raison, l'Académie de Bruxelles a accordé une place parmi ses *Mémoires*.

Le traité de Munster n'avait amené qu'une paix fragile entre les Provinces-Unies et les Pays-Bas espagnols. Les rapports restaient toujours tendus, la défiance réciproque persistait, et surtout le gouvernement de la république néerlandaise montrait peu de sympathie pour ses voisins du sud. Ce furent des raisons politiques qui maintinrent les rapports pacifiques, la république préférant le voisinage d'un État affaibli et partant peu dangereux à celui d'un Louis XIV. Ses hommes d'État jugeaient plus avantageux de défendre leur pays à Bruxelles et

à Anvers qu'à Breda et à Dordrecht. En outre, on voit les passions religieuses s'affaiblir graduellement à partir de la paix de Westphalie. Le gouvernement belge use d'une tolérance assez grande à l'égard de ses sujets de religion réformée, lorsqu'ils ne font pas étalage de leurs croyances. Il applique en 1597, pour la dernière fois, la peine de mort pour hérésie. Encore bien plus large est la tolérance dont les Provinces-Unies font preuve envers les catholiques. La liberté de pensée y reste considérée comme inviolable; nul n'y est persécuté pour ses opinions. On frappe quelquefois les catholiques d'amendes pour réunions pieuses, ou l'on n'autorise ces réunions que moyennant de fortes sommes. Mais, peu à peu, on voit disparaître les *placards* anticatholiques; les catholiques ouvrent des écoles; on les voit élever sur tous les points du territoire des chapelles richement ornées; les prêtres séculiers fourmillent, et même les moines, voire les Jésuites, rentrent dans le pays néerlandais. Les États provinciaux répriment le fanatisme intolérant des pasteurs calvinistes et rappellent aux prédicants qu'après avoir versé leur sang pour la liberté de conscience, les Hollandais ne peuvent adopter les procédés de l'Inquisition d'Espagne. Les hommes d'État hollandais étaient suffisamment éclairés pour se laisser guider par des considérations commerciales et par le désir de ne pas dépeupler leur pays par un exode de catholiques. On voit ceux-ci occuper dans l'armée un rang souvent fort élevé, et l'on n'applique plus guère les règlements qui leur interdisait l'accès aux fonctions civiles; nous trouvons de nombreux bourgmestres, échevins et écoutètes de cette religion dans les localités « papistes ». Ainsi, abstraction faite de quelques persécutions locales et de quelques représailles destinées à venger de mauvais traitements subis par des protestants en Belgique, la Hollande apparaît alors réellement comme le refuge de la liberté religieuse. Ce sont là les résultats principaux qui se dégagent de l'excellent ouvrage de M. Eugène Hubert.

M. Philippson.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire** (École française de Rome). T. XXVII, 1907, n° 5. — E. Albertini. Notes critiques sur l' « Itinéraire d'Antonin » et la « Table de Peutinger » (à propos du tracé de la « via Claudia Valeria » et de la « via Claudia nova », montre comment il faut corriger les indications fournies par ces deux documents). — L. Duchesne. Les monastères desservants de Sainte-Marie-Majeure (ils étaient au nombre de 4; en fixe l'emplacement et l'histoire). — Laurent-Vibert et A. Piganiol. Inscriptions inédites de Minturnes. — Cl. Faure. Le dauphin Humbert II à Venise et en Orient, 1345-47 (raconte à nouveau, en utilisant des documents inédits des Archives de Venise, la croisade du dauphin contre les Turcs).

2. — **Revue archéologique**. 4e série, t. X, sept.-oct. 1907. — A.-J. Reinach. L'origine du *pilum* (fin; il n'est pas d'origine sabine; il est, comme le *scutum*, d'origine samnite et a été introduit à Rome au début du IIIe s., à la suite des guerres samnites). — G. Seure. Nicopolis ad Istrum (fondée par Trajan comme capitale d'une province de Thrace autonome; étudie les variations de la frontière thraco-mésienne; population et cultes; suite en nov. : corpus des inscriptions nicopolitaines). — Seymour de Ricci. Inscriptions grecques et latines de Syrie copiées en 1700. — R. Cagnat et M. Besnier. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine; mai-août. = Nov.-déc. L. Siret. Essai sur la chronologie protohistorique de l'Espagne. — L. Bréhier. Orient ou Byzance? (expose les conclusions auxquelles aboutissent les études de M. Strzygowski au sujet de l'influence exercée directement par l'Orient sur l'art médiéval). — Clermont-Ganneau. Jéhovah à Éléphantine (le temple de Jéhovah s'élevait bien dans l'île d'Éléphantine). — R. Cagnat et M. Besnier. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine; sept.-déc. = T. XI, janv.-févr. 1908. S. Reinach. Tarpeia (« les dépouilles prises à la guerre sont comme imprégnées d'une nocivité d'ordre magique que les sortilèges du vainqueur lui-même leur ont inoculée »; ou bien on les détruit, ou bien on les met à part en trophées sacrés auxquels nul n'osera toucher; la vue d'un amas de boucliers pris à l'ennemi par les Romains et entassés sur la colline du Capitole en forme de tumulus, à l'endroit où se célébrait le culte de l'héroïne éponyme Tarpeia, devait tout naturellement suggérer l'idée que cette héroïne avait été écrasée sous des boucliers; d'où la légende, que les historiens précisèrent en puisant dans le trésor des légendes grecques). — Seymour de Ricci.

Une chronique alexandrine sur papyrus (texte grec des *Excerpta Barbari*, publ. p. Bauer et Strzygowski).

3. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** T. LXVIII, 1907, nos 5-6. — H. Moranvillé. Charles d'Artois (biographie du second fils du fameux Robert d'Artois; attaché au roi Jean, il fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers; dépouillé de ses biens à la suite du traité de Brétigny, il mena une vie agitée; il disparaît après 1382). — M. Jusselin. Notes tironiennes dans les diplômes mérovingiens (déchiffrement des notes de tous les originaux). — A. Thomas. Les plaintes de la comtesse de la Marche contre Thibaud de Neuvi, sénéchal de Poitou, vers 1257 (texte curieux pour l'histoire de la Marche et des institutions féodales). — L. Delisle. Les formules « rex Anglorum » et « Dei gratia rex Anglorum » (lettre à M. Round; cf. *Rev. hist.*, t. XCVII, p. 459). — G. Perrot. Notice sur Jules-Auguste Lair, 1836-1907. = C.-rendus : *A. Mentz.* Beiträge z. Osterfestberechnung bei den Byzantinern. — *Mortier.* Hist. des maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs (information et critique parfois insuffisantes). — *P. Champion.* Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans (G. Raynaud conteste le caractère autographe du ms.).

4. — **Le Moyen âge.** 2e série, t. XI, 1907, no 5. — R. Latouche. Essai de critique sur la continuation des « Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium », 857-1255 (elle est l'œuvre de plusieurs chanoines de la cathédrale, dont le premier, qui écrivait vers 1065, conduisit le récit jusqu'à cette date; les notices des années 1065-1136 sont dues à deux nouveaux rédacteurs écrivant, l'un avant 1141, l'autre avant 1154; les notices suivantes sont l'œuvre de trois rédacteurs des XIIe et XIIIe s.). = C.-rendus : *Anger.* Les dépendances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; t. I (détestable). — *C. Renaux.* Humbert Ier, dit aux Blanches-Mains, fondateur de l'État de Savoie (nouvelle généalogie très contestable). = No 6. A. Vidier. Notices sur des actes d'affranchissement et de précaire concernant Saint-Aignan d'Orléans, IXe-Xe s. (acte d'affranchissement d'un clerc en vue de son élévation aux ordres sacrés par Hugue l'Abbé, 885; acte de précaire en faveur d'Ebbon [de Châteauroux?], Xe s.; commentaires historiques et juridiques). — M. Jusselin. L'invocation monogrammatique dans quelques diplômes de Lothaire Ier et de Lothaire II (lecture des notes tironiennes). — A. Vidier. Jean Moreau, enlumineur de Charles d'Orléans (deux quittances de 1456).

5. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine.** T. IX, no 4, janv. 1908. — H. Carré. L'Assemblée constituante et la « mise en vacances » des Parlements, nov. 1789-janv. 1790 (essai de résistance des Parlements de Paris, de Rouen et de Metz au décret du 3 nov. 1789 prononçant la « mise en vacances » des Parlements). — H.-F. Colenbrander. Les rapports de la Hollande et de la France, 1780-1815; état des travaux. = C.-rendus : *A. Slovak.* La bataille d'Austerlitz. — *Du*

Bourg. Mgr Du Bourg, évêque de Limoges, 1751-1822 (des documents intéressants). — *Gontaut-Biron*. Mon ambassade en Allemagne; *A. Dreux*. Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron (les papiers de M. G.-B., qui ont fourni la matière de ces deux volumes, ont été arbitrairement choisis ou écourtés). — *A. Debidour*. L'Église catholique et l'État sous la 3e République; t. I (impartial, en dépit des apparences). — *P. Louis*. Hist. du mouvement syndical en France, 1789-1906 (livre d'un théoricien, non d'un historien).

6. — **La Révolution française**. 1908, févr. — A. Mathiez. La France et Rome sous la Constituante, d'après la correspondance du cardinal de Bernis (suite : la Constitution civile du clergé fut élaborée sans esprit d'hostilité contre l'Église, ce fut une œuvre de bonne foi; on put espérer parmi les catholiques sincères que le pape la ratifierait; ce fut contre la prévision et contre le désir de la majorité des évêques de France que la Constitution civile engendra le schisme). — H. Labroue. La Société populaire de La Garde-Freinet [Var] (fin). — Franck-Rousselot. Les papiers de [l'amiral] Truguet (courts extraits; ans II et III). — E. Chapuisat. La surveillance spéciale en 1807 dans le département du Léman (indication de 4 personnes « en surveillance spéciale »). = Mars. Cl. Perroud. A propos de l'abolition du droit d'aînesse (Lanthenas fonda en 1790 une « Société des amis de l'union et de l'égalité dans les familles » qui se sépara quand le droit d'aînesse fut aboli en 1791). — A. Aulard. Avertissement au t. XVIII du *Recueil des actes du Comité de salut public*. — A. Kuscinski. Maignet et le clergé de l'arrondissement d'Ambert (textes où l'on voit le clergé de l'arrondissement intervenir en faveur du régicide, 1819-22). — A. Tuetey. Le Comité des inspecteurs de la salle de la Convention; extraits des procès-verbaux (détails sur la physionomie de la salle et des tribunes).

7. — **Société de l'histoire du protestantisme français**. Bulletin. 1907, nov.-déc. — Prouhet. La Réforme et l'Église réformée à La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres). — A. Morize. Samuel Sorbière, principal à Orange; sa conversion, 1650-1653 (Sorbière fut converti par l'évêque de Vaison Suarez). — Fonbrune-Berbineau. Le supplice de la claie à Metz, 1686 (infligé aux cadavres des nouveaux convertis morts en refusant les sacrements). — Ch. Bost. Le prophétisme en Dauphiné à la fin de 1688 (lettre inédite). — E. Moutarde. Nouveaux documents sur le protestantisme en Saintonge après la Révocation, 1695-1729. — Ch. Bastide. Bayle est-il l'auteur de l'*Avis aux Réfugiés?* (non, mais il l'a retouché avant de le publier en 1690). — E. Griselle. Chronique des événements relatifs au protestantisme, 1682-1687 (suite ici et en janv.). = 1908, janv.-févr. A. Renaudet. Jean Standonk; un réformateur catholique avant la Réforme (élevé d'abord parmi les mystiques hollandais, vient prendre, vers 1471, ses grades à Paris, où il se lie, en 1490, avec François de Paule; devenu principal du collège de Montaigu, il fait de ce collège le centre du mouvement réformateur de

l'Église de France et, faisant appel aux religieux de Windesheim, organise la réforme à Château-Landon, à Saint-Victor de Paris, à Livry, à Cysoing; exilé en 1499, il rentre en grâce en 1500 et achève l'organisation du collège de Montaigu, auquel sont rattachés étroitement ceux de Malines, Louvain, Cambrai et Valenciennes; il meurt en 1504). — R. L. Statistique protestante (dénombrement des protestants de France à la fin du XVIIe s.).

8. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1908, 27 janv. — *L. von Sybel.* Christliche Antike (ouvrage très soigné où l'on montre le lien étroit qui rattache l'art chrétien à l'art antique). — *P. Pisani.* Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel, 1791-1802 (excellent). — *J. Hérissay.* Un girondin. François Buzot, 1760-1794 (bonne biographie, neuve sur certains points, trop longue sur d'autres). = 3 févr. *H.-Ch. Lea.* A history of Inquisition of Spain; t. IV (longue et intéressante analyse par S. Reinach). = 10 févr. *P. de Nolhac* Pétrarque et l'humanisme; nouv. éd. (remarquable). — *P. Vitry* et *G. Brière.* L'église abbatiale de Saint-Denis et ses tombeaux. Notice historique et archéologique (bon). — Paris en 1814. Journal inédit de Mme de Marigny, augmenté du journal de T. R. Underwood; publ. p. *J. Ladreit de Lacharrière* (très intéressant; Mme de Marigny est la sœur aînée de Chateaubriand; Underwood est un détenu anglais qui était devenu très parisien). = 17 févr. *P. Fould.* Anecdotes curieuses de la cour de France sous le règne de Louis XV, par *Fr.-V. Toussaint* (très bonne édition. Les *Anecdotes* ne sont autre chose que la première rédaction des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la Perse*). — *F. Magnette.* Les émigrés français au pays de Liège de 1791 à 1794 (bon). — *Ch. Vellay.* L'élite de la Révolution. Œuvres complètes de Saint-Just (édition complète, rangée par ordre chronologique, établie avec négligence et où se décèle un esprit d'admiration vraiment excessive pour Saint-Just). — *G. Gazier.* J.-B. Flavigny, évêque constitutionnel de la Hte-Saône; sa correspondance avec Grégoire et dom Grappin, 1795-1802 (bon). — *M. Vitrac* et *A. Galopin.* Le duc d'Enghien; recherches historiques sur son procès et sa condamnation, par *A. Nougarède de Fayet*, illustrées d'après les estampes du temps (bon). = 27 févr. *J. Rhys.* The celtic inscriptions of France and Italy (utiles corrections à des inscriptions déjà connues; interprétations ingénieuses, trop peut-être, parfois). — *M. Tourneux.* Anecdotes historiques, par le baron Honoré Duveyrier (excellente édition d'un texte presque ignoré et qui contient des anecdotes intéressantes sur certains épisodes de la Révolution en France et en Italie). = 5 mars. Procopii Caesariensis opera omnia, rec. *J. Haury*; IV : Historia quae dicitur arcana (beaucoup de bonnes corrections). — *J. Vendeuvre.* L'exemption de visite monastique (excellent travail de juriste et d'historien). — *P. Fain.* Mémoires du baron Fain (contient beaucoup de détails intéressants sur la manière de travailler de Napoléon Ier). = 7 mars. *H. Fisher.* Bonapartism (remarquable suite de leçons qui ont été professées à l'Univer-

sité de Londres). — Chaucer et le Norfolk (Walter Rye tire des archives de Lynn un certain nombre de documents tendant à prouver que le poète naquit sans doute à Lynn pendant un séjour momentané de ses parents, retenus dans cette ville par les fonctions du père dans les douanes). = 12 mars. *Preger*. Scriptores originum Constantinopolitarum; fasc. 2 (ce fascicule contient le texte des Origines attribuées à Codinus. Bon texte; fait bien connaître la topographie et les monuments de Constantinople). — *C. Patsch*. Zur Geschichte und Topographie von Narona (bonne monographie d'une ville romaine de Dalmatie, auj. Vid). — *Cristina Garosci*. Margherita di Navarra (fort estimable). — *Al. d'Ancona*. Carteggio di Michele Amari (t. III, où l'on trouvera de curieux détails, entre autres sur l'Histoire des Vêpres siciliennes). = 19 mars. *Mary B. Peaks*. The general, civil and military, administration of Noricum and Rætia (bonne monographie). — *Anatole France*. Jeanne d'Arc (important article de S. Reinach). = 26 mars. *G. Grützmacher*. Hieronymus; eine biographische Studie zur alten Kirchengeschichte; II (très bon exposé de la vie de saint Jérôme au moment où il écrit ses travaux d'exégèse, traduit la Bible et compose son *De viris*). — *G. L. Gomme*. Index of archæological papers, 1655-1890 (très utile). — *C. P. Gordon*. Innocent the Great; on essay on his life and times (ouvrage de vulgarisation fait sans critique). — *Ad. Wahl*. Vorgeschichte der französischen Revolution; II (critique intelligente, souvent amère, parfois juste, des idées de la Révolution française à son début). — *Clarke* et *Foxcroft*. Life of Gilbert Burnet (indispensable pour la connaissance de l'histoire religieuse de l'Angleterre sous la Restauration). = 2 avril. *P.-J. Blok*. Geschichte der Niederlande; t. III (ce volume se rapporte aux années 1559-1609. Traduction utile, quoique trop lente, d'une œuvre excellente). — *Cte de Miramon-Fargues*. L'héritage des Beauvau-Tigny, 1750-1830; aventures historiques d'après des documents inédits (c'est un roman, avec un fonds historique assez neuf, mais fort mince). — *E. Champion*. Vue générale de l'histoire de France (trop de vues contestables et trop de pédantisme).

9. — Annales des sciences politiques. T. XXII, 1907, n° 5. — Quentin-Bauchart. La Prusse, les Polonais et la France en 1848 (extr. d'un livre sur Lamartine). — A. Viallate. La France industrielle dans le dernier quart du xixe s. (d'après E. Levasseur). — Ch. Dupuis. Chronique internationale, 1906. = N° 6. P. Matter. Les négociations sur l'unité allemande; sept.-nov. 1870 (comment Bismarck réussit à vaincre les résistances de la Bavière et du Wurtemberg). = T. XXIII, 1908, n° 1. S. Piot. Le rôle politique de G. Carducci (1835-1907). — L. Holtz. Le régime foncier de Madagascar (avec un court historique). = N° 2. A. Liesse. L'œuvre administrative de de Villèle, ses idées, ses doctrines (extr. des *Portraits financiers*, livre sous presse). — A. Antony. Le journalisme au Gouvernement Provisoire de 1848 (l'établissement du régime de la liberté de la presse favorisa l'éclosion d'une masse de journaux à un sou contre lesquels le gouvernement se vit obligé de lut-

ter par l'intermédiaire de journaux rédigés par ses membres : *le National, la Réforme* et les *Bulletins de la République*).

10. — Études; revue fondée par des Pères de la Cie de Jésus. 1908, 5 févr. — A. DE SALINIS. Sur la Côte des Esclaves; la mission du Dr Bayol (extr. d'un livre sur le *Protectorat français sur la Côte des Esclaves*). — A. D'ALÈS. Bulletin d'ancienne littérature chrétienne. = 20 févr. A. D'ALÈS. Pour l'honneur de Notre-Dame (discussion de la théorie de G. Herzog sur la *Sainte Vierge dans l'histoire*). — P. SUAU. Madagascar (suite : l'œuvre officielle de propagande protestante à partir de 1895; suite le 20 mars : le général Galliéni cherche à tenir la balance égale entre catholiques et protestants). = 5 mars. P. BLIARD. Mémoires de Godefroi Hermant (Hermant a dénaturé les sources qu'il utilisait; il est d'une partialité telle que son témoignage n'a nulle valeur; en outre, l'édition de M. Gazier nous fournit un texte peu fidèle, accompagné de rares notes, le plus souvent inexactes, avec une introduction extraordinaire de naïveté).

11. — Annales du midi. T. XX, 1908, janv. — H. GRAILLOT. La villa romaine de Martres-Tolosane, « villa Aconiana » (c'est l' « Angonia » de la Vie de saint Vidian). — E.-Ch. BABUT. Paulin de Nole, Sulpice Sévère, saint Martin; recherches de chronologie (dates des lettres de Paulin de Nole à Sulpice Sévère; chronologie des *Natalices* de Paulin; saint Martin mourut entre nov. 396 et le début du printemps 397; il ne mourut pas le 11 nov.). — L. CONSTANS. Les chapitres de paix et le statut maritime de Marseille (suite de cette édition). — A. THOMAS. Notes sur l'élevage et le commerce des porcs au XVe s. (2 pièces de procédure). — J. CALMETTE. Note rectificative sur la date d'une lettre de Charles VII (publ. dans les *Annales*, t. XIX). — P. COQUELLE. La sédition de Montpellier en 1645 (documents inédits). = C.-rendu : *A. Philippe*. La baronnie du Tournel (nombreuses rectifications par S. Stronski).

12. — Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure. T. XVII, 1905-1907, no 1. — G. MUSSET. La coutume de Royan au moyen âge (fin). = No 2. L. BRUHAT. L'immunité ecclésiastique et la papauté; Saintonge et Aunis, Xe et XIIe s. — P. FLEURY. Les jurés-crieurs d'enterrement au XVIIe s.; création d'un office à Marans (1691; en vertu d'un édit de 1690). = No 3. Ch. DANGIBEAUD. Le médaillier municipal à Saintes (catalogue : monnaies romaines; suite aux nos 4 et 9). = No 4. G. MUSSET. Sèches ou oignons (la *sepia* dont il est question dans les textes est la sèche; on mangeait au moyen âge des sèches dans l'intérieur de la France). = No 5. P. FLEURY. Hôpital et aumônerie Saint-Thomas de Marans (histoire depuis 1218; fin aux nos 6 et 7 : organisation intérieure, XVIIe-XVIIIe s., l'assistance aux pauvres et mendiants; réunion de l'hôpital à l'Hospice général de La Rochelle, 1725). = No 6. DE RICHEMOND. Le lieutenant général Louis Guillouet, comte d'Orvilliers (1710-1792) et sa famille (publie divers documents sur lui).

13. — Revue des Pyrénées. T. XIX, 1907, n° 4. — Ch. Oulmont. Estienne Forcadel, un juriste, historien et poète vers 1550 (auteur de quelques panégyriques). = T. XX, 1908, n° 1. C. Guy. Quelques documents inédits sur le naufrage de « la Méduse » (tirés des Archives du Sénégal). — Cl. Perroud. Un fragment inédit des Mémoires de Buzot (fragment autographe de l'an 1794 conservé aux Archives municipales de Reims; M. P., qui l'édite, montre, en outre, les défectuosités des éditions des Mémoires publiées par Guadet et Dauban). — Desazars. La famille Crozat (suite : les fils d'A. Crozat le Riche. L'un d'eux fut le célèbre collectionneur L.-A. Crozat, baron de Thiers, † 1770).

14. — Revue d'histoire de Lyon. T. VI, 1907, n° 6. — A. Coville. L'évêque Nizier et Grégoire de Tours à Lyon (dégage ce qu'on sait de saint Nizier, grand oncle de Grégoire de Tours, évêque de Lyon de 552 à 573, et ce que Grégoire nous apprend sur la ville de Lyon au point de vue religieux). — J. Beyssac. La sédition ouvrière de 1786 (à l'aide du dossier des poursuites intentées aux ouvriers, de la *Gazette de Leyde* et de la correspondance des autorités locales, rétablit les faits, jusqu'ici inexactement rapportés). — Procès-verbal de l'élection de Tolozan de Montfort à la prévôté des marchands de Lyon, 16 déc. 1784. = T. VII. 1908, n° 1. Ph. Fabia. Claude et Lyon (ses séjours en cette ville; les bienfaits dont elle lui fut redevable). — F. Dutacq. Documents inédits sur l'histoire des clubs et des sociétés secrètes de Lyon en sept.-oct. 1848 (extraits des rapports quotidiens du commissaire central Galerne). — P. Gonnet. Les Cent Jours à Lyon (entrée de Napoléon à Lyon; le duc d'Angoulême tente de reprendre la ville; réorganisation du corps municipal par Napoléon; suite au n° 2 : surveillance des suspects; établissement de la Fédération lyonnaise). — Délibération de la communauté de Bressieux (Isère), 27 mars 1789 (contre l'allocation d'une indemnité aux propriétaires de terres nobles en échange de leurs privilèges). = N° 2. Ph. Gonnard. Mœurs administratives du premier Empire : la conscription dans la Loire (dès le début, la conscription fut odieuse dans ce département, et on lutta contre elle; étudie « cette lutte perpétuelle entre un gouvernement guerrier et une nation pacifique »). — Célébration de la victoire de Jarnac à Lyon en 1569 (procès-verbal des réjouissances, publié avec un riche commentaire).

15. — Société archéologique de Touraine. Bulletin. T. XV, 1906, n° 3. — H. Grimaud. Historique de l'imprimerie chinonaise (remonte à 1595 env., fin au n° 4). = N° 4. E. Vaucelle. Deux documents concernant Saint-Martin de Tours (une copie de la Pancarte noire, à Florence; un inventaire, à Tours). = T. XVI, 1907, n° 1. L. Dubreuil-Chambardel. Le Verron et le Thelot (indique, d'après les textes, les limites de ces régions anciennes, sises aux confluents de l'Indre et de la Loire, de la Vienne et de la Loire). — L. Bossebœuf. Les maisons historiques de Tours : l'archevêché d'autrefois (histoire du bâtiment; fin au n° 2). = N° 2. E. Vaucelle. Les annates du

diocèse de Tours, 1421-1521 (extraits des registres conservés à l'*Archivio di Stato* de Rome; suite au n° 3).

---

16. — Historische Vierteljahrschrift. T. XI, 1908, n° 1. — M. Brosch. Albizzi et Médicis; chapitre d'histoire florentine (esquisse l'histoire de Florence de 1378 à 1434). — E. Salzer. Le prince Clovis de Hohenlohe-Schillingsfürst et la question allemande (résumé d'un article publié dans *Nord und Süd* pour la période antérieure à 1867; puis étude détaillée des années 1867-1870). — G. Seeliger. Pour l'histoire de la chancellerie franque au ixe s. (à propos du fasc. 1 de l'*Archiv für Urkundenforschung,* maintient contre Tangl l'opinion suivant laquelle l'archichapelain ne serait devenu chef de la chancellerie que sous Louis le Pieux). = C.-rendus : *G. Grupp.* Kulturgesch. der röm. Kaizerzeit (manuel catholico-officiel). — *G. Meyer von Knonau.* Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV u. Heinrich V; t. VI, 1106-1116 (quelques lacunes). — *B. Markgraf.* Das moselländische Volk in seinen Weistümern (copie le livre d'Arens, *Das Tiroler Volk in seinen Weistümern,* ce qui entraîne toutes sortes de conséquences désastreuses; sans valeur). — *G. Bossert.* Sébastien Lotzer u. seine Scriften (attribue à Lotzer la rédaction des « 12 articles »; discussion par W. Stolze). — Gentz u. Wessenberg; Briefe des ersten an den zweiten, publ. p. *A. Fournier* (1809-1832). = Réponse de H. Barge à la critique de son livre, *Andreas Bodenstein von Karlstadt,* par H. Hermelink; réplique de Hermelink.

17. — Historische Zeitschrift. 1908, t. C, n° 2. — W. Michael. Le prototype de John Bull (cherche à dégager les circonstances politiques qui ont provoqué la publication, en 1712, de la fameuse *History of John Bull,* longtemps attribuée à tort à Swift, et conclut que J. Bull, c'est Bolingbroke, que ses contemporains appelaient familièrement « Lord Bull »). — H. v. Petersdorff. Le comte Albert d'Alvensleben-Erxleben (étudie les rapports d'Alvensleben avec le prince de Prusse de 1841 à 1858 et montre que rien n'autorise les doutes élevés par Ludwig v. Gerlach sur la confiance que le prince lui aurait témoignée). — G. v. Below. Pour l'histoire de la constitution des États [Landstände] (de la marche de Brandebourg aux xvie-xviie s., à propos de publications récentes). — C. Varentrapp. Lettres de Savigny à Ranke et à Perthes. = C.-rendus : *P. Wendland.* Die hellenistisch-römische Kultur in ihren Beziehungen zu Judentum u. Christentum. — *A. Luchaire.* Innocent III; la papauté et l'empire (K. Hampe reproche à l'auteur trop de hâte et une information insuffisante). — *F. Thiel.* Kritische Untersuchungen über die im Manifest Kaiser Friedrichs II von Jahre 1236 gegen Friedrich II von Österreich vorgebrachten Anklagen (intéressant, mais pas toujours assez approfondi). — *Erben, Schmitz-Kallenberg* et *Redlich.* Urkundenlehre (article à lire de H. Steinacker). — *E. Daenell.* Die Blütezeit der deutschen Hanse

(XIVe-XVe s.; important). — *M. Stieber*. Das österr. Landrecht u. die böhmischen Einwirkungen auf die Reformen König Ottokars in Œsterreich (important). — *G. Bückling*. Die Bozener Märkte bis zum Dreissigjähr. Kriege (beaucoup de recherches; exposé insuffisant). — *Dierauer*. Gesch. der schweizer. Eidgenossenschaft; III (excellent).

18. — Historisches Jahrbuch. T. XXVIII, 1907, nº 4. — A. Huyskens. Pour le 700e anniversaire de sainte Élisabeth de Thuringe; étude sur les sources de son histoire (fin de cet important mémoire; en appendice, enquête de l'an 1235 en vue de la canonisation). — R. Stiegele. Contributions à la biographie du Jésuite Guillaume Lamormaini (suite : son rôle dans la guerre de succession de Mantoue, 1628-32; au moment de l'Édit de restitution, 1629). — N. Paulus. L'approbation [en 1494] par les théologiens de Cologne du « Marteau des maléfices » est-elle un faux? (non). = T. XXIX, 1908, nº 1. F. Kampers. La sibylle de Tibur et Virgile (cherche à démêler les origines judéo-hellénistiques des prophéties sibylliques). — G. Schnürer. Pour la controverse sur le « Fragmentum Fantuzzianum » (répond aux critiques faites par J. Haller à l'étude qu'il a publiée avec D. Ulivi sur *Das Fragmentum Fantuzzianum*). — J.-P. Kirch. Saint Bernard en Lorraine (analyse des textes relatifs à son séjour dans ce pays). — N. Paulus. Le rôle de la femme dans l'histoire de la sorcellerie (ce n'est pas, comme l'a dit J. Hansen, sous l'influence du « Marteau des maléfices » de 1487 que l'on a attribué à la femme un rôle prépondérant en matière de sorcellerie; cette tendance est antérieure). — L. Pfleger. Jugement de Ludolf de Saxe sur la situation de l'Église au XIVe s. (extr. de sa « Vita J. Christi »). = C.-rendus : *A. Beres*. Der Missbrauch der geistlichen Amtsgewalt; t. I : Die Grundlagen der Beschwerde wegen kirchlichen Amtsmissbrauchs im mittelalterlichen Deutschland (sur le « recursus ab abusu »; discussion détaillée par Eichmann).

19. — Bayerische Akademie der Wissenschaften. *Abhandlungen der histor. Klasse*. T. XXIV, 1907, fasc. 2. — S. Riezler. Études sur les débuts de Munich; contribution à l'histoire douanière en Allemagne (le développement de Munich est dû en grande partie au péage du pont sur l'Isar, qui prend une grande importance au XIIe s. et donne lieu à un conflit retentissant entre le duc de Bavière et l'évêque de Fribourg). — M. Doeberl. La Bavière et le soulèvement de l'Allemagne contre Napoléon Ier (utilise pour la première fois les documents des archives d'État; il en ressort que le Journal du prince de Taxis et les Mémoires de Mercy-Argenteau sont des sources peu sûres et que tout ce qu'on a écrit jusqu'à présent sur la question est très sujet à caution; en appendice, nombreuses pièces justificatives).

20. — Bayerische Akademie der Wissenschaften. *Sitzungsberichte der philos.-philol. u. histor. Klasse*. 1906, fasc. 3. — H. Simonsfeld. Nouveaux diplômes de Frédéric Barberousse tirés des archives et

bibliothèques italiennes (suite en 1907, fasc. 3). = 1907, fasc. 1. H. Prutz. Sur la genèse du procès des Templiers (la révélation des abus introduits dans l'ordre ne fut que le prétexte du procès de 1307; l'esprit public était tellement monté contre les Templiers que la dénonciation d'Esquiu de Florac mit le comble à l'irritation générale). — H. Fischer et L. Traube. Nouveaux et anciens fragments de Tite-Live (ms. en onciale de la 4e décade, à Bamberg). = Fasc. 3. J. Friedrich. Sur les questions controversées relatives à la vie de l'historien goth Jordanès (quoi qu'on ait dit, il était Ostrogoth de naissance; il fut notaire de l'Amale Gunthigis Baza, le même qui est cité comme général de l'armée romaine dans l'Empire d'Orient; avant 536, il quitta ce poste, non pour se faire moine ou prêtre, mais sans doute simplement « religiosus »; il écrivit ses œuvres en qualité de sujet de l'Empire romain d'Orient et probablement à Thessalonique. Ses sources). — R. Pœhlmann. Sur l'histoire des Gracques (montre, entre autres, qu'il y a accord entre les récits d'Appien et de Plutarque et que les résumés de discours donnés par le premier concordent avec les fragments rapportés par le second. Tiberius Gracchus ne fut pas un « social-révolutionnaire » dans sa politique agraire; le conflit auquel il prit part fut avant tout provoqué par les contradictions intimes de la constitution romaine).

21. — Hermes. T. XLII, 1907, n° 1. — C. Robert. Problèmes topographiques de l'Iliade (corrige certaines identifications des ruines d'Hissarlik proposées par Dörpfeld). — E. Meyer. Encore le λόγος du roi Pausanias (d'après Éphore, c'est la seule source authentique de la législation de Lycurgue et, par suite aussi, la source principale de l'exposé d'Éphore lui-même sur ce point). = N° 2. P. Groebe. L'année de la naissance de M. Brutus (85 av. J.-C. et non 78). — Id. Le jour de la bataille de Carres (9 juin 53). = N° 3. U. Wilcken. L' « Anonymus Argentinensis » (édité par B. Keil, n'a pas pour l'histoire d'Athènes au ve s. av. J.-C. la valeur que l'éditeur lui attribuait : c'est un reste d'un commentaire résumé du κατὰ Ἀνδροτίωνος de Démosthène avec un récit parallèle à Thucydide, II, 24, dérivant d'une source ancienne et sûre). — B. Niese. Étude sur Hérodote, principalement au point de vue de l'histoire spartiate (Hérodote, V, 39-47; les informations recueillies sur place dans Hérodote; l'histoire de Lycurgue, I, 65 sq. : l'auteur considère Lycurgue comme le fondateur de l'organisation de Sparte; la tentative de fondation d'une colonie dorienne en Lybie au vie s.; les établissements dans les villes de Triphylie; les Alcméonides, libérateurs d'Athènes; la double expulsion du tyran Pisistrate : réfutation de l'opinion de Beloch et E. Meyer). — O. Seeck. Encore le jour de naissance de M. Brutus (maintient contre Groebe la date de 78, donnée par Velleius). — U. Wilcken. Sur Sosylos (dont un fragment a été publié au t. XLI). = N° 4. R. Laqueur. Contribution à la chronographie des légendes grecques (examen des confusions chronologiques dans les récits de la destruction de Troie, des émigrations ioniennes et doriennes

dans les listes de rois spartiates). — J. Mewaldt. Les passages autobiographiques dans les Vies de Plutarque (sont exacts et peuvent, par suite, servir à établir une chronologie de la composition des Vies).

22. — Klio. Beiträge zur alten Geschichte. T. VII, 1907, n° 3. — G. Veith. La tactique de la légion de cohortes (le principe en était une sorte de formation en échiquier, qui assurait à l'ensemble une grande mobilité, et non pas la formation par lignes ininterrompues comme l'a dit Delbrück). — V. Costanzi. Moneta (rectification à l'article d'Assmann, au t. VI, où le mot « moneta » est rattaché au punique « machanat » : la date du traité par lequel Carthage promit à Rome l'appui de sa flotte et de ses finances est 344-343 av. J.-C. et non 348; le surnom de Junon « Moneta » n'a rien à voir avec cet événement, mais date, au plus tôt, du IIIe s. av. J.-C.). — F. Kuberka. Contributions au problème du coup d'État oligarchique à Athènes en 411 (les détails qu'on lit dans Thucydide, dans Aristote et dans le discours pour Polystrate attribué à Lysias sont loin de concorder; ceux que fournit Aristote sont à peu près inutilisables). — K. Regling. La guerre de Crassus contre les Parthes (récit complet; les causes de l'échec doivent être cherchées non pas tant dans l'insuffisance personnelle de Crassus que dans l'état d'esprit de l'armée et sa mauvaise préparation). — H. Pomtow. Études sur les offrandes et la topographie de Delphes (suite des recherches publiées dans les *Athen. Mitteil.*, t. XXXI; suite au n° suiv.). — Lehmann-Haupt. Sur Hérodote, I, 183 (deux usurpateurs sous Xerxès). — Id. La royauté macédonienne de Seleukos Nikator (réponse à l'article de F. Reuss, *Rhein. Museum.*, t. LXII). = T. VIII, 1908, n° 1. E. Herzfeld. Pasargadae; recherches d'archéologie persane (étudie, en passant, comment, de Carmanie, Alexandre gagna d'abord Pasargadae puis Persépolis; la bataille entre Cyrus et Astyage dans la plaine de Pasargadae et la fondation de la ville par Cyrus). — Ad. Bauer. *Damnatio memoriae* sur la « pierre de Palerme » (cette pierre est un fragment d'annales officielles de l'Égypte sous la Ve dynastie; quatre lignes ont été martelées pour effacer ce qui concernait le gouvernement de Sahurè et de Kakai, considérés comme des usurpateurs). — L. Borchardt. Fouilles allemandes en Égypte, 1907.

23. — Mitteilungen des k. deutschen archaeologischen Instituts. *Athenische Abteilung.* T. XXXI, 1906, n° 4. — H. Pomtow. Études sur les offrandes et sur la topographie de Delphes. = T. XXXII, 1907, n° 1. E. Nachmanson. Actes d'affranchissement provenant de Locride (du temple d'Asclepios ἐν Κρουνοῖς, IIe s. av. J.-C.; on y voit qu'en 146 la ligne étolienne ne fut pas dissoute comme on l'avait cru sur la foi de Pausanias; toutefois, Naupacte semble avoir alors obtenu une certaine indépendance en dehors de la ligue). — F. Novak. Les murs d'Athènes (ce qu'on avait pris jusqu'ici pour le mur de Thémistocle ne l'était pas; des fouilles faites en 1906 l'ont mis à jour). = Nos 2-3. Fouilles de Pergame, 1904-1905 : 1° W. Dörpfeld. Les bâti-

ments. 2° H. Hepding. Les inscriptions (153 inscriptions, parmi lesquelles plusieurs instituant un culte en l'honneur de personnages vivants, intéressantes pour l'histoire du culte des εὐεργέται, etc.). 3° W. Kolbe. Les listes d'éphèbes (des derniers temps de la royauté et des premiers temps de la domination romaine). — J. Kirchener. Sur *C. I. G.*, II, 1194 (nouvelle lecture, fournissant des éléments nouveaux pour la chronologie des archontes attiques).

24. — Mitteilungen des k. deutschen archaeologischen Instituts. *Römische Abteilung.* T. XX, 1905, n° 1. — Ch. Hülsen. Les fouilles du Forum Romanum, 1902-1904. = N° 2. A. v. Domaszewski. Inscription d'une guerre germanique (du temps de Septime Sévère). — R. Schneider. Machines de guerre sur les reliefs antiques. = N° 3. C. Patsch. Le péage illyrien et les frontières provinciales (le « vectigae Illyricum » n'est pas seulement un péage de frontière, mais un péage intérieur : encore un élément de détermination des frontières provinciales qui nous échappe). = N° 4. R. Paribeni. Les « milites frumentarii » et l'approvisionnement de la cour impériale (répartis entre les diverses légions, ils ne formaient pas un corps distinct, mais séjournaient tous dans les « castra peregrina », avaient des commandants spéciaux et s'appelaient « numerus frumentariorum » ; ils étaient surtout chargés de l'approvisionnement de la cour impériale; ils furent aussi plus tard employés aux services de poste et d'espionnage; l'auteur de cette organisation est probablement Hadrien). — Id. Les « Germani corporis custodes » (gardes du corps de l'empereur, originairement recrutés parmi les esclaves, plus tard parmi les barbares libres). = T. XXI, 1906, n° 4. E. Hadaczek. Pour l'histoire de l'influence étrusque dans l'Europe centrale (d'après des parures de l'âge de fer trouvées en Hongrie). = T. XXII, 1907, n°s 1-2. G. Körte. La mosaïque d'Alexandre à Pompéi (représente non la bataille d'Issos, mais celle de Gaugamela. En appendice, réplique d'E. Pernice, maintenant la première opinion). — A. Mau. L'inscription de la colonne Trajane (la colonne s'élève à l'endroit où se trouvait l' « agger » du mur de Servius; c'est cet « agger » la « montagne » qu'il a fallu enlever, suivant l'inscription). = N° 3. F. Gamurrini. Du séjour de quelques rois asiatiques en territoire falisque (deux inscriptions trouvées à Vignanello se rapportent probablement à Tigranès d'Arménie, roi au temps d'Auguste). — A. v. Domaszewski. Contributions épigraphiques à l'histoire impériale (inscription relative à la guerre contre Mithridate au temps de Claude; liste des « calatores pontificum et flaminum » au temps de Trajan ; inscriptions des « tibicines » : *C. I. L.*, XIII, 1320, en rapport avec *ibid.*, VI, 2229).

---

25. — Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung. T. XXIX, 1908, n° 1. — H. Hirsch. Les actes faux du couvent de Prüfening (près Ratisbonne; étude de 11 actes faux

des années 1123-1224, émanés d'évêques, d'empereurs, etc., tous fabriqués dans la première moitié du XIIIe s. par un même faussaire). — M. MOSER. La lettre « Realis est veritas » de l'année 1304 (a été écrite à la fin d'avril ou au début de mai 1304 pour prier confidentiellement le publiciste Pierre Dubois de rédiger une justification de la conduite du roi Philippe; elle émane d'un intime du roi, peut-être de Richard Leneveu, le futur évêque de Béziers). — P. SCHWEIZER. La campagne du Danube de 1546 (étude détaillée de la première campagne de la guerre de Schmalkalde, avec une carte). — W. ERBEN. Sur les notes tironiennes des diplômes carolingiens (compléments et rectifications aux lectures de Tangl dans l'*Archiv für Urkundenforschung*). — J. WEISS. Hadrien Valois et la question de l'origine des Bavarois (Valois avait, dès 1658, tenté d'établir l'origine purement germanique des Bavarois). = C.-rendu : *J. Schmidlin*. Die geschichtsphilosophische u. kirchenpolitische Weltanschauung Ottos von Freising (n'est original que pour quelques détails). = M. HRUSCHEWSKYJ. L'histoire du peuple ruthène est-elle écrite ou non? (longue réponse à la critique faite par V. Milkowicz, au t. XXVIII, n° 3, de sa *Gesch. des ukrainischen Volkes;* à la suite, réplique de MILKOWICZ).

---

26. — Analecta Bollandiana. 1908, n° 1. — A. PONCELET. La vie et les œuvres de Thierry de Fleury (celui qu'on appelle aussi Thierry d'Hersfeld, de Saint-Alban, de Mayence ou d'Amorbach). — Ed. KURTZ. Remarques critiques sur la Vie du bienh. Demetrianos (évêque de Chypre; corrections au texte publié par H. Grégoire dans la *Byz. Zeitschrift,* t. XVI). — H. DELEHAYE. Le pèlerinage de Laurent de Pasztho au Purgatoire de saint Patrice (extr. d'un travail, en préparation, sur l'histoire du Purgatoire de saint Patrice : récit inédit d'un pèlerinage accompli en 1411). — F. SAVIO. Sur un épisode peu connu de la vie de saint Bassien de Lodi (guérison miraculeuse de la lèpre; manque à l'édition des *Acta Sanctorum*). = C.-rendus : *Van der Essen*. Étude critique et littéraire sur les *Vitae* des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique (très consciencieux; le style laisse à désirer). — *C. Beccari*. Emmanuelis de Almeida historia Aethiopiae; I (sans être aussi original que le traité de Paez, auquel il fait de larges emprunts, celui d'Almeida témoigne d'une méthode plus réfléchie). — *A. Rabbath*. Documents inédits pour servir à l'histoire du christianisme en Orient, XVIe-XIXe siècles; t. I (beaucoup de matériaux précieux). — *F. Lanzoni*. San Petronio, vescovo di Bologna, nella storia e nella legenda (bonne méthode critique et grande liberté d'esprit). — *B. Zimmerman*. Monumenta historica Carmelitana (l'histoire de cet ordre ne revêt quelque degré de certitude qu'à partir du XIIe siècle. Exploration de documents faite avec conscience).

27. — Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique. 1907, n° 5. — E. DISCAILLES. Trois dates de l'histoire du

grand-duché de Luxembourg (1839 : la séparation d'avec la Belgique; 1851 : négociations pour le rachat; 1867 : nouvelles propositions de rachat et déclaration de neutralité. Beaucoup de détails inédits d'après les papiers de C. Rogier). = N° 7. G. Kurth. Recherches sur Henri de Dinant (intéressante critique des sources; détermine nettement l'importance du rôle joué par le fameux tribun liégeois du XIIIe s.). = N° 8. F. Cumont. Inscriptions latines des armées de l'Euphrate (recueillies dans l'Arménie mineure et dans le nord de la Syrie). = Nos 9-10. Goblet d'Alviella. De quelques récentes thèses transactionnelles dans l'histoire des religions (synthétise les théories récemment développées par Jordan, Prott, Frank Byron Jevons, Andrew Lang, Marcel Hébert, René Worms). — J. Leclercq. Les premiers explorateurs du Spitzberg. — V. Brants. Une critique de la liberté commerciale aux Pays-Bas en 1773 (signale un curieux ms. de la Bibl. royale de Bruxelles, œuvre d'un des banquiers Proli d'Anvers; c'est une défense du protectionnisme contre les attaques des économistes contemporains). — G. Kurth. Pierre Andricas et la loi de murmure à Liège (c'est un décret du prince-évêque, proclamé après le 10 juillet 1331, et nullement dès 1329, et interdisant les rassemblements de plus de deux personnes. L'histoire du complot de Pierre Andricas, qui motiva ce décret, a été faussée par Jean d'Outremeuse). = N° 11. J. Lameere. Aspects de la preuve testimoniale en Flandre aux XIIIe et XIVe s. (d'après le texte des coutumes).

28. — Revue générale. T. LXXXIV, n° 11. — Mis de Ferrière-le-Vayer. Dépêches diplomatiques sur le complot Samarine (pièces inédites concernant l'une des premières manifestations du slavisme orthodoxe et du socialisme dans l'empire russe, en 1849). = T. LXXXV, A. Rœrsch. Les humanistes belges de la Renaissance (l'humanisme ne fut pas une plante importée d'Italie en Belgique. Il fut la réaction inévitable contre les exagérations scolastiques). — F. de Lannoy. Napoléon III et la Belgique (expose les projets de conquête de l'Empereur et rectifie en certains points Émile Ollivier). — F. de Bray. Des traités assurant la neutralité et l'indépendance de la Belgique (remonte jusqu'aux traités de Westphalie). — A. Rœrsch. Les aventures d'un gentilhomme flamand (péripéties très curieuses de la carrière de François de Maulde ou Modius, savant philologue et voyageur belge, 1556-1595; utile contribution à l'histoire littéraire et sociale). = T. LXXXVI. L. Delplace. Léopold Ier et le prince de Metternich (détails intéressants sur la situation politique de la Belgique en 1848). = T. LXXXVII, n° 1. F. de Bray. Lettres inédites relatives à la révolte des provinces belges en 1789-1790 (documents intéressants provenant du comte de Bray, diplomate français, accrédité en 1789 auprès de la Diète de Ratisbonne, et, plus tard, ministre et ambassadeur du roi de Bavière; on y trouve le reflet de l'impression produite dans les cercles dirigeants d'Allemagne par les révolutions brabançonne et liégeoise). — R. Paillot. Journal d'un émigré (relate les aventures d'un émigré français, Paillot;

détails curieux sur ses pérégrinations en Allemagne pendant les années 1794-1795). = N° 2. M. DE FOURNY. Le bilan des assemblées générales des catholiques à Malines en 1863, 1864 et 1867 (fait saisir l'influence exercée par ces assemblées sur l'orientation et les œuvres de propagande du parti catholique belge). — J. DE PERETTI DELLA ROCCA. La Corse à travers les âges. = N° 3. A. VILLEMARD. Les tragédies de l'histoire : l'impératrice Charlotte et Napoléon III (d'après de nouveaux documents).

---

29. — Oversigt over Videnskabernes Selskabs Forhandlinger. 1906. — M. RUBIN. Le rachat des péages du Sund. = 1907. BLINKENBERG et KINCH. Exploration archéologique de Rhodes; 4e rapport (l'acropole de Lindos semble être un vrai trésor en fait de signatures d'artistes, notamment pour l'époque hellénistique; nulle localité grecque ne lui est comparable sous ce rapport. Un relief sculpté dans le rocher et représentant la poupe d'un navire grec à peu près grandeur nature a beaucoup d'intérêt. Plusieurs inscriptions ont fourni une richesse de renseignements chronologiques et des citations d'historiens dont les œuvres sont perdues).

30. — Videnskabernes Selskabs Skrifter. 6e série, Section des lettres, t. VI, n° 4. — K. KAALUND. Le livre médical « Codex Arnamagnæanus 434 *a* ». = 7e série, n° 1. A. CHRISTENSEN. L'empire des Sassanides, le peuple, l'état, la cour.

31. — Historisk Tidsskrift. 7e série, t. VI. — J. CLAUSEN. La société pour la liberté de la presse. — K. ERSLEV. La noblesse danoise a-t-elle été augmentée d'une manière considérable par de nouvelles familles au XVe s.? (non). — A. FRIIS. L'annexion du Holstein au Danemark en 1806. — ROCKSTROH. Introduction à la guerre de 1657 et les événements militaires près de l'Elbe. — M. RUBIN. Le rachat du péage du Sund (les négociations préliminaires et le rachat en 1857). — J. STEENSTRUP. Recherches sur l'histoire de la population des pêcheurs dans les pays du Nord (au moyen âge, les personnes exerçant la pêche comme profession ne se trouvent qu'aux bords des lacs, tout le monde s'adonnant à la pêche en mer; les villages de pêcheurs sur les côtes ne datent que du XVIe s.; contribution à l'histoire de la division du travail). — ID. Le droit du roi aux baleines et aux grands poissons. — ID. Le Susaa en Zélande a-t-il été une rivière navigable? (non). — A. KKARUP. Bibliographie historique, 1904. = 8e série, t. I. J. STEENSTRUP. L'évêque Guillaume et le roi Svend Estridsen (la tradition chez Saxon sur leur amitié intime et la mort de l'évêque aux funérailles du roi est confirmée par d'autres sources). — E. JŒRGENSEN. « Regula S. Benedicti » dans le manuscrit du cadastre du roi Valdemar. — LINVALD. Lüttichau et son opinion sur la question agraire en 1769. — H. PEDERSEN. La superficie ensemencée de l'île de Falster au XVIIe s. (un peu moins qu'au XIIIe s. et la moitié du terrain ensemencé actuellement). — J. STEENSTRUP. La vérité dans les chansons populaires du

moyen âge (en Danemark, comme dans les autres pays de l'Europe, le poète strictement contemporain ne dénature pas les faits). — Id. La perte de terrains emportés par la mer pendant les temps historiques (abstraction faite des inondations en Slesvig, la Jutlande et les îles n'ont perdu presque rien). — Koch. Compte-rendu du livre de V. Christiansen sur la maladie mentale de Christian VII. — A. Friis. L'attestation du médecin von Berger sur l'état de santé de ce roi. — Krarup. Bibliographie 1905. — E. Gigas. La mission diplomatique en Espagne du professeur de théologie Moldenhawer en 1786-87 (il négocie avec Floridablanca sur l'échange de colonies danoises en Guinée contre Krabben-Island, dans les Indes occidentales). — Joh. Lindbæk. L'évêque Niels Skave et le couvent de Sorœ. — L. Bobé. La chapelle de Saint-Kanut à Rome et les convertis danois et norvégiens aux xviie et xviiie s. — Paludan. Societas indagantium. — Ostenfeld. Deux articles du professeur Hegewisch et leur rapport avec le livre d'Uwe Lornsen. = C.-rendu : *Troels-Lund*. Peder Oxe (excellent).

32. — Aarbæger for nordisk Oldkyndighed. 1905. — Bjœrn Olsen. Landnama, Hœnsa-Thoris saga, Eyrbyggja saga. — Th. Waahlin. Recherches nouvelles sur l'église de Gumlœsa. — Sophus Bugge. Interprétation de plusieurs inscriptions runiques, danoises et suédoises, surtout sur des bractéates d'or. = 1906. Lœffler. L'église du château de Vordingborg. = 1907. Kr. Nyrop. Le roman d'aventure brabançon Sone de Nansai et les renseignements qu'il fournit sur les mœurs en Norvège et les animaux de ce pays au xiiie s. — Rydbeck. Les deux pierres avec les portraits en relief du roi Jean et de « la reine Christine « (le relief ne représente évidemment pas la reine Christine, femme du roi Jean, mais Élisabeth, femme de Christian II.)

---

33. — Boletin de la real Academia de la historia. 1906, t. XLVIII et XLIX. — A. Rodríguez Villa. Correspondance de l'infante archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie d'Autriche avec le duc de Lerma (suite et fin de cette intéressante série de lettres, réunies depuis en volume). — M. Gaspar. Sur Grenade musulmane. Les bains de la ruine ou de l' « axautar » (documents arabes). — V. Vignau. Fueros donnés aux habitants de Ribas de Sil par Alphonse XI de Léon, en 1225 (texte du document). — F. Fita. Deux pierres visigothiques (inscriptions latines des ve-vi^e s., dont une en vers, très mutilée). — E. Jusué. Documents inédits du cartulaire de Santo Toribio de Liébana (831) sous les règnes d'Alphonse II, Ramire Ier et Fruela II (suite : 3 chartes de 831, 847 et 915). — C. Fernández Duro. Don Pedro Enríquez de Azevedo, comte de Fuentes, gouverneur du Milanais de 1600 à 1610 (notice sur le c^te de Fuentes d'après le livre de A. Giussani, *Il forte di Fuentes*). — F. Fita. Inscriptions grecques, latines et hébraïques (trouvées au cap de Palos et aux Baléares). — Mis de Laurencín. Hommage posthume à la duchesse de Villahermosa († 5 nov. 1905 ; indication des ouvrages publiés d'après ses archives). — A. Rodrí-

GUEZ VILLA. Relations entre l'Espagne et l'Autriche sous le règne de l'impératrice Marguerite, infante d'Espagne, épouse de l'empereur Léopold Ier (c.-rendu détaillé du livre publié sous ce titre par M. de Villa Urrutia). — F. FITA. Inscriptions hébraïques et romaines (d'Espagne). — Fr. CODERA. Limites probables de la conquête arabe dans la chaîne des Pyrénées (les Arabes n'auraient occupé que très passagèrement les parties hautes, surtout entre Jaca et le comté de Pallás). — F. FITA. Inscription hébraïque de Barcelone. — Mis DE LAURENCÍN. L'amiral D. Antonio de Alliri, de l'ordre de Calatrava (examen de ses preuves de noblesse [1621] et admission après discussion pour savoir si le fait de trafic maritime relevé de la part de son aïeul était contraire à l'état de noblesse). — F. FITA. Concile national de Burgos, 18 février 1127 (document provenant de la cathédrale de Lugo; examen diplomatique; questions diverses relatives à ce concile). — A. DE ALTOLAGUIRRE. Les restes de Fernand Cortés (doutes sur le pays où se trouvent actuellement ces restes, Mexique ou Italie?). — ID. Don Pedro IV d'Aragon et la cour de France (note sur un article de M. Miret y Sanz). — N. FELICIANI. Les Olcadi et les Andosini; deux peuples inconnus (étude géographique sur l'habitat probable de ces peuplades en Espagne). — R. BELTRÁN Y ROSPIDE. Basques, Ibères, Maures et Berbères (questions ethnographiques, à propos d'un livre de M. Pereira de Lima, *Iberos e Bascos*). — Mis DE MONSALUD. Nouvelles inscriptions romaines et visigothiques d'Extremadure. — F. FITA. Le monastère de San Servando à Tolède. Examen critique d'une bulle de Pascal II et d'un diplôme inédit de la reine Doña Urraca (fixation de dates). — A. RODRÍGUEZ VILLA. Les Juifs espagnols et portugais au XVIIe s. (à propos d'un livre de M. V. Brandts, *Une page de sémitisme diplomatique et commercial;* incidents de la vie d'Amsterdam au XVIIe s. Adjonction d'un document inédit du XVIIe s. sur la question juive en Espagne). — F. FITA. Patrologie visigothique. Elpidius, Pompeyanus, Vincentius et Gabinus, évêques de Huesca au VIe siècle (notices érudites et documents sur ces quatre personnages jusqu'à présent peu connus). — F. BARÁIBAR. Inscriptions d'Armentia (près Vitoria). — V. VIGNAU. Les Archives royales de la chancellerie de Valladolid, par M. Salcedo (note de M. Vignau et article de M. Salcedo sur les archives en question, longtemps laissées à l'abandon, malgré leur richesse, et actuellement en voie de restauration et de classement). — F. FITA. Le monastère de San Servando à Tolède pendant la seconde moitié du XIe s. Étude critique (avec documents inédits tirés de deux mss. du XIIIe s., des archives du chapitre de Tolède). — ID. Le concile national de Burgos en 1080. Nouveaux éclaircissements (documents inédits provenant des anciennes archives du monastère de Sahagun). — C. GARRÁN. Le cartulaire de Sainte-Marie-la-Royale de Najera, conservé à Bilbao (description du ms. en 4 vol., propriété de M. Luis de Ocharan). — J. PÉREZ DE GUZMÁN. Documents sur le combat naval de Trafalgar (observations à propos d'une collection de copies de documents faite par le lieute-

nant de vaisseau E. Cróquer y Cabezas, à la demande de M. Desbrière, chef de la section historique du ministère de la Guerre, en France, et à lui envoyée). — F. Fita. Nouvelles inscriptions de Fórua, Rasines, Quintanilla, Somuño, Uclés, Carthagène et Zahara. = Variétés : E. Jusué. Interprétation des dates sabbatiques des Juifs (avec de nombreuses tables). — F. Fita. Le Monjuí de la cité de Gérone et la synagogue et la communauté hébraïque de Castellón de Ampurias. Documents des xiiie, xive et xve s. — Id. Privilège du rachat des esclaves sarrasins octroyé aux Juifs de Barcelone (1105). — Id. Conciles de Gérone, de Ségovie et de Tuy en 1117 et 1118. — Concile de Gérone en 1117 (documents et discussion). — C. Groizard y Coronado. Les Juifs de Calahorra et d'Arnedo (documents des xiiie et xive s.). — Fr. Naval. Nouvelles inscriptions de Clunia.

---

34. — The Athenæum. 1908, 25 janv. — *Mrs. Bearne.* A sister of Marie-Antoinette : the life story of Maria Carolina, queen of Naples (intéressant et instructif). — *A. W. Wiston-Glynn.* John Law of Lauriston (belle et bonne biographie du célèbre financier écossais qui fut, sous la Régence, surintendant général des finances). = 1er févr. *T. E. S. Clarke* et *H. C. Foxcroft.* A life of bishop Burnet (excellent). — *J. Redlich.* The procedure of the House of Commons, translated by *A. E. Steinthal* (bonne traduction d'un livre mal construit, où les recherches sont longues et pénibles et après lequel il faut relire Hallam si l'on veut avoir l'intelligence vraie du détail; or, la procédure parlementaire n'est qu'une suite de détails ou de précédents). — History of the Incas, by *P. S. de Gamboa,* and the execution of the Inca Tupac Amaru, by Capt. *B. de Ocampo;* trad. *Clements Markham* (traduction négligée et parfois infidèle de textes très intéressants; bonne bibliographie et utile index. Les cartes sont insuffisantes). = 8 févr. *Clara Tschudi.* Ludwig II, king of Bavaria; trad. p. *E. H. Hearn* (faible traduction d'un bon livre). — The itinerary of Benjamin of Tudela; critical text, translation and commentary by *M. N. Adler* (bon). = 15 févr. *H. Scullard.* Early christian ethics in the West, from Clement to Ambrose (souvent contestable et insuffisamment au courant). = 22 févr. *J. Willcock.* A Scots earl in covenanting times (consciencieux, mais omet plusieurs points essentiels pour expliquer la carrière du 9e comte d'Argyle). = 29 févr. *H. N. Williams.* Mme de Longueville and her times (bon). — *John Biddulph.* The pirates of Malabar (intéressant. Il n'est pas prouvé que l'industrie de la piraterie fût tellement nuisible au commerce maritime). = 14 mars. *F. D. Drewitt.* Bombay in the days of George IV : Memoirs of Sir Edward West, chief justice of the king's Court during its conflict with the East India Company (tableau amusant, instructif de la Société anglo-indienne à Bombay; mais aussi beaucoup d'inutile papotage). — *C. M. Ady.* A history of Milan under the Sforza (bon). = 21 mars. *Earl of Cromer.* Modern Egypt (très remarquable). — *W. Page.* History of the county

of Leicester; t. I. — *Whetham*. Colonel Nathoniel Whetham, a forgotten soldier of the civil wars (bonne biographie d'un brave, intelligent et honnête soldat, presbytérien sans fanatisme, adversaire silencieux de Cromwell et collaborateur désintéressé de Monck, mort en 1668 sans avoir rien demandé à la Restauration). = 28 mars. *Helen Robbins*. Our first ambassador to China : an account of the life of George, earl of Macartorey (avec le Journal de l'ambassadeur, qui occupe près de la moitié du volume).

35. — Edinburgh Review. T. CCV, janv.-avril 1907. — L'âge de raison (résume d'une manière assez incohérente les études de M. John Morley sur le XVIIIe s.). — L'alchimie d'autrefois et d'aujourd'hui (histoire des alchimistes et de leurs doctrines, auxquelles la science semble nous ramener par ses dernières découvertes). — La révolution industrielle en Angleterre au XVIIIe s. (d'après les ouvrages de M. Paul Mantoux et d'Arnold Toynbee). — Les *Leçons* de Lord Acton *sur l'histoire moderne* (ce ne sont que des notes très copieuses prises par Lord A. en vue de son cours; d'où des lacunes et des erreurs graves qu'il eût certainement fait disparaître. Ce n'en est pas moins un volume d'une haute valeur et d'une très pénétrante compréhension). — John Evelyn (rééditions de son journal et de sa correspondance par M. Austin Dobson et par M. Henry Wheatley. La réédition de M. Wheatley est celle d'un texte plus ancien, mais elle contient les lettres d'Evelyn. La réédition Dobson reproduit le texte plus complet publié par John Forster, en y joignant des notes excellentes. Il est regrettable que le propriétaire du ms. original ne permette pas de l'utiliser pour établir un texte définitif). — Le *Sancta Sanctorum* (la célèbre chapelle close du palais de Latran). — Garibaldi et la défense de la République romaine (d'après George Macaulay Trevelyan, R. M. Johnston et Bolton King). = T. CCVI, juill.-oct. 1907. William Cobbett (ses biographies, par Edward Smith et E. I. Carlyle. Les palinodies apparentes de Cobbett s'expliquent par la continuité de ses idées et de son caractère. Il se plaçait au point de vue des réformes que pouvait alors souhaiter le fermier, le petit cultivateur; et, lorsqu'il vit que le gouvernement, sur lequel il comptait, n'était pas en état d'entreprendre ces réformes, il se tourna du côté du peuple et devint démocrate, ainsi que le faisait Bentham). — Les antiquités parlementaires de l'Irlande (le parlement irlandais aux XVe et XVIe s.). — Mme Necker et son salon. — Henry VIII et la Réforme en Angleterre (publications nouvelles de Fisher, Innes, Pollard et Dom Gasquet. Défend la politique de Henry VIII, dont la fin justifierait suffisamment les procédés). — La campagne maritime de 1805 (analyse et discute les conclusions du major Desbrières).

36. — Quarterly Review. T. CCVI, janv.-avril 1907. — W. Miller. Les ducs d'Athènes (les dynasties franques et catalanes). — Les développements nouveaux de la critique sur l'Ancien Testament (les théories du chanoine Cheyne, la poésie des livres prophétiques, les dis-

ciples de Welhausen, le Dr Winckler et l'influence de la Babylonie sur la religion juive). — I. Taylor. L'Hôtel de Rambouillet. — G. S. Street. Lord Randolph Churchill (ses biographies par son fils Winston Churchill, Lord Rosebery, et ses discours réunis par M. Louis Jennings. On ne pourra bien le juger que lorsque les circonstances permettront de le montrer dans sa vie privée et dans ses relations intimes). — Les mémoires du prince de Hohenlohe. — Newman et Manning (représentent deux types opposés de catholicisme qui finiront par se réconcilier quand nous serons sortis de l'époque de transition où nous vivons). — F. Pollock. Frédéric William Maitland. — Le premier comte de Lytton (Lord L., vice-roi de l'Inde et ambassadeur d'Angleterre à Paris. Sa fille, Lady Betty Balfour, vient d'éditer deux volumes de ses lettres). — J. Bailey. John Evelyn (l'édition de son journal par M. Dobson est préférable à celle de M. Wheatley; mais M. D., mieux habitué aux gens et aux choses du XVIIIe s., commet quelques fortes erreurs dans ses notes sur le XVIIe et sur les pays étrangers). = T. CCVII, juill.-oct. 1907. T. Smith. Le manoir anglais (d'après les derniers travaux de Vinogradoff, Maitland, Miss Davenport). — Les Peelites (les partis politiques en Angleterre de 1850 à 1860). — S. Irwin. Olivier Goldsmith. — W. Miller. Athènes sous la dynastie florentine. — *L'Europe et la Révolution française* d'Albert Sorel. — Les lettres de la reine Victoria (à relever dans cet article que, lors de l'affaire du Trent et du San-Jacinto, le bruit courut que les Fédéraux, en cas de guerre contre l'Angleterre, se proposaient de s'allier à la France et de lui offrir la province de Québec pour prix de son appui militaire).

37. — Review of historical publications relating to Canada. T. XI, 1907 (publications de 1906). — *Berkely Hertz*. The old colonial system (très bon livre, documenté dans les règles. Étudie la politique coloniale de Pitt, qui était plutôt anglais qu'impérialiste, et montre avec quelle facilité l'Angleterre se consola de perdre ses colonies d'Amérique, espérant y conserver quand même ses débouchés commerciaux). — A history of Nations (en 24 vol. Les volumes XXI-XXIII, consacrés au Nouveau-Monde, confiés à M. John Fiske, ont été publiés après sa mort par le professeur Mac Master. La partie canadienne est un bon résumé, sauf quelques petites erreurs; et, chose rare de la part d'un Américain, elle serait plutôt un peu trop élogieuse). — *M. Lawson*. History of Canada (à l'adresse du public de la Colombie britannique; hostilité trop marquée envers les États-Unis). — *Bassett Moore*. American Diplomacy (études intéressantes : à noter que, jusqu'en 1870, les diplomates anglais et américains disputaient encore sur l'annexion du Canada). — Original narratives of early american history (publiés par l' « American historical Association » pour le grand public; mais chaque récit sera reproduit *in extenso* d'après les premières éditions, texte en anglais, annoté par des historiens compétents. Le premier volume contient les voyages des Normands, de Colomb et de Cabot). — *Phinney Baxter*. Memoir of Jacques Cartier (très importante contri-

bution à l'histoire du sujet; avec bibliographie, fac-similé de mss. Malgré de légères erreurs, l'ouvrage demeurera, jusqu'à nouvel ordre, la grande autorité à consulter sur les voyages de Cartier). — *A.* et *E. Bourne*. Voyages and explorations of Champlain (traduction du texte de 1632, avec introduction et notes. Bon travail de semi-vulgarisation). — *Salone*. Colonisation de la Nouvelle-France (l'un des meilleurs livres, avec celui de Rameau, que l'on ait publiés sur la colonie. Malheureusement, n'a pas étudié les documents qui se trouvent au Canada, mais utilise admirablement ceux de provenance française). — *Munro*. Seigniorial system in Canada (M. M., qui doit publier un recueil de documents sur le régime seigneurial au Canada, pour la Société Champlain, donne en ce volume le tableau général du régime, jusqu'à son abolition en 1854. L'organisation féodale réussit au Canada parce qu'on s'y trouvait dans l'insécurité qui avait provoqué la formation des fiefs au moyen âge. La venue des Anglais détermina la chute de cette petite féodalité canadienne en rompant les liens d'affection patriarcale qui unissait l'ancien seigneur aux habitants). — *Le P. de Rochemonteix*. Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe s. (vigoureux éloge des Pères, qui réveillera sans doute les polémiques sur les religieux, toujours prêtes à se rallumer au Canada. On regrette que l'auteur n'ait pas insisté davantage sur la vie et l'œuvre historique du P. Charlevoix). — *Gosselin*. François de Montmorency-Laval; Leblond de Brumath, Bishop Laval (le livre de l'abbé G. arrive à sa 2e éd. Excellente biographie d'une figure des plus importantes dans l'histoire du Canada). — *Lesueur*. Count Frontenac (agréable compilation, l'auteur s'étant servi surtout des livres de Parkman et de M. Lorin, quoiqu'il ait aussi consulté les documents originaux. Il aurait dû insister sur ce fait que l'esprit religieux et politique du Canada français serait aujourd'hui plus conforme aux idées de Frontenac qu'à celles des missionnaires, contre lesquels le gouverneur a si souvent lutté. On souhaiterait en outre avoir un tableau vivant, qui nous manque, de la société canadienne au XVIIe s.). — *Thwaites*. French Regime in Wisconsin (t. XVII de la coll. publiée par la Société historique du Wisconsin; couvre la période qui va de 1727 à 1748 et montre les avantages ainsi que les inconvénients du gouvernement paternel dans la région des Grands-Lacs). — *Prudhomme*. La Verendrye (« le Jacques Cartier du nord-ouest ». Les Compagnies du nord-ouest et de la baie d'Hudson n'ont trouvé rien de mieux que d'établir leurs postes sur les ruines de ses anciens forts, dont il avait choisi l'emplacement avec une parfaite justesse). — *G. Kimball*. Correspondance of William Pitt with Colonial Governors (utile recueil des instructions et lettres de Pitt aux gouverneurs et commissaires militaires en Amérique, publié sous les auspices de la Société des Dames coloniales. Des erreurs assez graves dans l'annotation). — Journals of William Hervey, 1755-63 (médiocres d'intérêt, mais écrits sur le moment et à consulter, car, « si le récit même n'est jamais dramatique, les éléments dramatiques n'y

manquent pas »). — *B. Sulte.* Le régime militaire, 1760-1764 (curieuse psychologie du patriotisme canadien au temps de la conquête anglaise). — *M. Reid.* Story of the old Fort Johnson (désappointant. Il s'agit de la maison où vécurent Sir William Johnson et son fils, dont la fameuse carrière prêtait à d'intéressantes recherches. Très partial, en outre, contre les loyalistes, dont Sir John Johnson a été l'un des plus brillants chefs). — *Campbell Scott.* John Simcoe (le premier gouverneur du Haut-Canada. Incomplet). — *C. P. Lucas.* Canadian War of 1812 (excellente histoire d'une guerre presque ignorée du grand public anglais. M. L., dont le savoir géographique est bien connu, en a tiré le meilleur parti pour éclaircir les incidents d'une lutte où le gouvernement anglais fit preuve d'autant d'imprévoyance que d'incapacité. Son attitude serait même à comparer avec celle du gouvernement français pendant la guerre de Sept ans ; il eut heureusement l'avantage d'être ravitaillé, du côté de l'ennemi, par les citoyens peu scrupuleux de New-York et du Vermont. M. L. approuve l'incendie du Capitole de Washington). — *Stuart Reid.* Life and letters of Lord Durham (l'auteur, bien qu'autorisé à puiser dans les archives de Lord Durham, les a insuffisamment compulsées et médiocrement employées dans ces deux volumes, dont on attendait depuis longtemps la publication). — *Headley.* Confederate operation in Canada and New York (livre assez étrange qui raconte des missions secrètes au Canada et dans le nord des États-Unis pour incendier les villes et délivrer les prisonniers sudistes durant la guerre de Sécession). — *Lewis.* George Brown (le fondateur du *Globe,* le principal journal du Canada). — *Cartwright.* Memoirs of Confederation (courte brochure révélant un fait curieux. Lors de l'affaire du *Trent,* il fut, parait-il, sérieusement question à Washington de faire la paix avec les Confédérés et de s'emparer du Canada. La crainte de voir l'Angleterre appuyer les Français au Mexique et la méfiance des projets ultérieurs de Napoléon III empêchèrent de donner suite à cette entreprise). — Publications of the Buffalo historical Society; t. IX (à noter les efforts de Le Couteulx de Caumont pour amener le Directoire à reconquérir le Canada). — *Roy.* Les noms géographiques de la province de Québec (origine de ces noms ; sujet intéressant, mais insuffisamment traité). — *D. Gosselin.* Dict. généalogique des familles de Charlesbourg (médiocre résumé des registres paroissiaux ; aurait dû raconter au moins la façon originale dont l'intendant Talon colonisa le pays). — *A. Gosselin.* La famille Coulon de Villiers (très bonne notice sur cette famille, dont le membre le plus connu est l'infortuné Coulon de Jumonville, la victime de Washington, et qui compte encore des descendants à la Nouvelle-Orléans. A propos d'autres notices de ce genre, on fait observer que rien ne donne mieux l'idée de l'étonnante prolificité des Canadiens français, mais que, s'ils vont s'établir aux État-Unis, ils sont perdus pour la race et l'influence françaises dès la troisième génération). — *J. Le Moine.* Maple Leaves (7e et dernière série, avec table ana-

lytique générale, d'une collection célèbre dont l'auteur, de 1863 à 1906, s'est entièrement consacré à ce qui intéresse l'histoire de Québec et de ses environs). — Ontario historical Society; t. VII. — *Severance.* Story of Joncaire (Niagara durant les quarante premières années du XVIIIe s. Bonne monographie). — *Robertson.* History of the county of Bruce (imprimé aux frais du comté, qui est, du reste, tout récent et ne compte encore qu'une génération. Travail consciencieux). — *Laut.* Vikings of the Pacific (explorations de la côte nord du Pacifique. Très intéressant. On s'étonne que la Russie ait vendu à bas prix ce qu'elle possédait en Amérique et même qu'elle ne se soit pas étendue davantage. Dès le XVIe s., les aventuriers russes étaient engagés dans des guerres sanglantes avec les Indiens. L'histoire de la côte nord du Pacifique est bien plus remplie d'incidents émouvants qu'on ne l'imagine, et les archives officielles de Washington renferment plus de cent journaux de trappeurs russes qui n'ont pas encore été utilisés, « quoique les diplomates aient, paraît-il, regardé leur couverture lors de la discussion sur les phoques »). — *Rouillard.* Noms géographiques de la province de Québec empruntés aux langues sauvages (renferme encore trop de conjectures, mais est très supérieur au livre de M. Roy cité plus haut). — Report concerning Canadians archives (les deux premiers volumes de 1905; un troisième volume complètera l'année). — Third Report of the Bureau of Archives for Ontario. — *Dionne.* Québec et Nouvelle-France; bibliographie (t. II). = Suppl. : Table générale des dix premières années de la revue.

---

38. — Anzeiger für schweizerische Geschichte. T. IX, 1904-1905. — M. Besson. Un évêque exégète de Genève au milieu du Ve s. : saint Salone. — Id. La *Vita abbatum Acaunensium* et la critique récente. — Id. Maxime de Genève; notes pour servir à l'histoire de son épiscopat. — G. Caro. Des droits de l'évêque de Constance à Arbon. — M. Besson. Recherches sur l'église cathédrale de Genève au VIe s. — Id. Le siège épiscopal d'Avenches (à la suite, observations de M. Reymond et réplique de M. Besson). — Th. de Quervain. Les annales de Nidau.— Liste des publications concernant l'hist. de la Suisse, 1904. = T. X, 1906-1907. J. Stricker. Contributions à l'histoire du Congrès de Rastadt. — L.-E. Iselin. Des limites dans le canton du Valais. — A. Plüss. Les signaux militaires au XVe s. — R. Luginbühl. La chronique de Gebhard Hegner (écrite vers 1543-1548). — Ad. Fluri. La chronique de Justinger. — R. Luginbühl. Chroniques suisses de Bullinger, Bluntschli et Brennwald. — Th. de Liebenau. La fin des chefs de la guerre des paysans (1653). — R. Luginbühl. Les chroniques de Bullinger et de Stumpf. — A. Stern. Le nom de Tell. — Liste des publications concernant l'histoire de la Suisse, 1905. — L.-E. Iselin. Quelques noms du Valais. — G. Tobler. Lettres de Mazzini. — P.-E. Martin. *Castrum Argentariense.* — Ad. Fluri. La plus ancienne copie de la chronique de Justinger. — J. Strickler. Le général Turreau et

les Suisses. — M. Besson. Silentium ou Sallentium. — Liste des publications concernant l'hist. de Suisse, 1906.

39. — Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg. T. VIII, livr. 2. — M. Besson. Episcopus ecclesiæ Aventicæ. — F. Brulhart. La seigneurie et la paroisse de Font. = Livr. 3, 1907. — P. de Pury. Jacques Wallier, fondateur du couvent de Montorge. — B. Fleury. Catalogue des religieux du couvent des Cordeliers de Fribourg (1256-1905). — M. Besson. La chartreuse du Val de la Paix (dioc. de Lausanne). — M. de Diessbach. La Contre-Révolution dans le canton de Fribourg en 1802.

40. — Basler Zeitschrift für Geschichte und Alterthumskunde. T. VI, 1906-1907. — G. Tobler. Lettres de Karl Mathy au docteur Schneider à Berne (1837-1842). — F. Frey. Les théâtres romains d'Augst. — H. Joneli. De l'assistance des « sans travail » à Bâle au temps passé. — F. Burckhardt. Autobiographie de Jean II Bernoulli (1710-1790). — M. Hossfeld. Jean Heynlin de Stein, humaniste allemand du xve s. (suite t. VII, n° 1). — A. Pfister. Bâle et les cantons protestants à l'époque de la guerre de Sept ans. — P. Kölner. La garnison de la ville de Bâle (xviie et xviiie s.). — C. Roth. La seigneurie de Farnsbourg (Bâle-campagne). = T. VII, 1907, n° 1. Ch.-D. Bourcart. W. Wickham, ambassadeur britannique en Suisse (1794-1797).

41. — Bibliothèque universelle et revue suisse. 1905. T. XXXVII. — E.-A. Naville. Louis XVII en Suisse. Son ami Frédéric Leschot de Genève. — P. Usteri et E. Ritter. Lettres de Charlotte de Haller à Henri Meister (1765-1766). = T. XXXVIII. H. Secretan. Hippolyte Taine. = 1906. T. XLI. P. Usteri et E. Ritter. Paris au printemps de 1801. = T. XLII. E. Mottaz. Un Vaudois à la cour de Pologne (à l'époque de Stanislas-Auguste). = T. XLIII. V. Rossel. Le journal d'un bourgeois de province pendant la Révolution (mémoires d'un bourgeois de Porrentruy dans le Jura bernois). = 1907. T. XLV. A. de Molin. Les procès de M. de Montyon dans le canton de Vaud (suite au t. XLVI). = T. XLVI. F. Barbey. Sainte-Beuve, historien du général Jomini. Correspondance inédite.

42. — Freiburger Geschichtsblätter. T. XI, 1905. — J. Kælin. François Guillimann, un historien fribourgeois de la fin du xvie siècle. = T. XII, 1905. J. Zimmermann. Pierre Falk, homme d'État et capitaine fribourgeois († 1519). — A. Büchi. Du tir et des fêtes de tir à Fribourg jusqu'au milieu du xve s. = T. XIII, 1906. A. Büchi. Missives de Berne, Fribourg, etc., relatives à l'époque des guerres de Bourgogne. — H. Wattelet. Contribution à l'histoire de la guerre des Paysans (1654; suite et fin). — A. Büchi. Un complot contre la ville de Fribourg, 1451-1452. — F. Rüegg. Fribourg et la guerre d'Appenzell (1405).

43. — Jahrbuch für schweizerische Geschichte. T. XXXIII,

1907. — R. Hoppeler. Les institutions de la vallée d'Ursern au moyen âge (dépendance de l'abbaye de Disentis, dans les Grisons; xive-xve s.). — K. Hauser. Les seigneurs de Rümlang à Alt-Wülflingen (canton de Zürich, xiie-xvie s.). — A. Escher. D'un mode de transmission des droits de propriété (*Fertigungsrecht*) à Zürich pendant le moyen âge. — R. Luginbühl. Étude sur une chronique anonyme suisse, écrite à Zürich vers 1536 (histoire générale de Suisse jusqu'en 1536; publie quelques extraits). — R. Durrer. Le landammann Heintzli († 1590); contribution à l'histoire d'Unterwalden à l'époque de la Contre-Réforme.

44. — Jahresbericht der historischen Gesellschaft von Graubünden. 1902. — M. Valer. Les relations des Trois Ligues avec le Tyrol (1632-1652). = 1903. A. Pfister. Les Patriotes, contribution à l'histoire des Grisons à la fin du xviiie s. = 1904. F. Jecklin. Les troubles de l'Engadine en 1565. — C.-M. Tuor. Liste des dignitaires du chapitre de Coire. = 1905. F. Jecklin et J.-C. Muoth. Documents relatifs à l'administration des « huit juridictions » au xve s. — D.-A. Ludwig. La Contre-Réformation dans la Basse-Engadine et dans le Prettigau, 1621-1622. — G. Giovanoli. L'invasion étrangère dans la vallée de Bergell, 1798-1801. = 1906. G. Kind. L'attaque du Luzisteig par Hotze, le 1er mai 1799. — D.-A. Ludwig. Le soulèvement du Prettigau en 1622. — C. Jecklin. Henri de Frauenberg, un *minnesänger* grison du xiiie s.

45. — Quellen zur Schweizer Geschichte. T. XXIV, 1905. — Correspondance de Bullinger avec les Grisons; 2e partie, avril 1557-août 1566, publ. par T. Schiess (806 lettres ou analyses de lettres échangées entre le réformateur zuricois et ses correspondants des Grisons, en particulier Jean Fabricius Montanus, qui fut durant ces neuf années le chef de l'église réformée grisonne).

46. — Société d'histoire de la Suisse romande. *Mémoires et documents.* 2e série, t. VI, 1906. — H. Pomot. Aventicum, colonie romaine ou colonie latine (conclut, contrairement à l'opinion de Mommsen, en faveur de la première de ces deux hypothèses). — J. Cordey. L'acquisition du pays de Vaud par le comte Vert (1359). — A.-M. Courtray. Documents inédits sur la chartreuse Notre-Dame d'Oujon. = T. VII, 1907. H. Jaccard. Essai de toponymie. Origine des noms de lieux habités et des lieux dits de la Suisse romande.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Edgar Zévort, recteur de l'Académie de Caen, est mort le 27 mars dernier. On lui doit surtout un intéressant travail sur *Le marquis d'Argenson et le ministère des Affaires étrangères, 1744-1747* (1880) et une grande *Histoire de la troisième République* en 4 volumes (1896-1901).

— M. Hartwig Derenbourg, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, décédé le 12 avril, à l'âge de 63 ans, était avant tout un arabisant; mais les historiens lui doivent une édition et une traduction de l'autobiographie d'Ousâma, qui lui avait fourni la matière d'un volume intitulé : *Ousâma ibn Mounkidh, un émir syrien au Ier siècle des croisades, 1095-1188* (Paris, 1889-93, in-8°).

— Paul Viard. *Le praes* (Dijon, Jobard, 1907, in-8°, 206 p.). — L'institution si obscure du *praes* et de la *subsignatio praediorum* a fourni à M. Viard la matière d'une excellente monographie. Il n'y a pas seulement discuté avec sagacité tous les systèmes, toutes les hypothèses, en s'arrêtant généralement aux plus vraisemblables, à la lumière du droit comparé, mais encore il a su avoir dans cette question rebattue des opinions personnelles. On lui eût souhaité cependant encore plus d'indépendance à l'égard de la tradition et des autorités, par exemple des récits sur Virginie et sur Cincinnatus, de l'hypothèse qui prétend fixer avec certitude au IIIe siècle le partage des terres gentilices entre les *gentiles*. La condamnation de la théorie de Schlossmann sur l'emprunt du *praes* à la grande Grèce ne me paraît point sans appel. Les *praedes* cités par Cicéron à Laodicée ne rentrent peut-être pas dans le droit romain. Parmi les opinions vraisemblables soutenues par M. Viard, citons : le caractère primitif du *praes*, otage; l'idée qu'à l'époque classique cette caution ne libère plus le débiteur principal; l'explication du texte de Polybe sur les publicains; une certaine parenté entre les cautions fournies par ces derniers et les curiales de l'Empire. Ch. Lécrivain.

— Xavier Poli. *La Corse dans l'antiquité et dans le haut moyen âge* (Paris, Fontemoing, 1907, in-8°, 207 p.). — L'histoire de la Corse dans l'antiquité et le haut moyen âge a été jusqu'ici assez négligée. M. Poli s'est efforcé de nous la faire connaître. S'inspirant des travaux les plus récents, il a essayé de débrouiller la question obscure des origines et d'établir la série des migrations (libyennes, ligures, phéniciennes, grecques, etc.) qui ont contribué à former la population de l'île. Les historiens grecs et latins, ainsi que les inscriptions, lui ont permis de

retracer les vicissitudes de la Corse durant la période historique et de résumer de façon précise ce que nous savons de la situation matérielle et de l'organisation politique de la Corse sous la République, sous l'Empire au temps des invasions barbares. Les incursions des Sarrasins du IXe au XIe siècle occupent la dernière partie de l'ouvrage. Ces incursions, sur lesquelles nous ne possédons que des données confuses et contradictoires, furent, à n'en pas douter, désastreuses. L'auteur leur attribue pourtant une influence peut-être excessive sur la formation du « type » corse. M. Poli ne s'en est pas moins acquitté avec conscience de la tâche particulièrement délicate qu'il s'était imposée. Son livre se lit avec intérêt. Il sera consulté avec profit par tous ceux qui s'occuperont de l'histoire des populations insulaires de la Méditerranée occidentale. G. YVER.

— *Táin Bó Cúalnge. Enlèvement* [*du taureau divin et*] *des vaches de Cooley, la plus ancienne épopée de l'Europe occidentale,* trad. par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE; 1re livr., en collab. avec Alexandre SMIRNOF (Paris, Champion, 1907, in-8°, I-83 p.; extr. de la *Revue celtique,* 1907). — Cette épopée, conservée oralement par la corporation des *filid* irlandais, semble avoir été mise par écrit au VIIe s. de notre ère par les soins de Senchân Torpeist, chef de cette corporation. On y trouve une allusion intéressante à la conquête de la Grande-Bretagne et de l'Irlande par les Gaulois, évènement qui, suivant M. d'Arbois de Jubainville, serait antérieur à l'an 216 av. J.-C. L. H.

— Marcel POËTE. *L'enfance de Paris. Formation et croissance de la ville des origines jusqu'au temps de Philippe-Auguste.* (Paris, A. Colin, 1908, in-18, 287 p.). — Dans ce volume, M. Poëte a voulu mettre à la portée du grand public les résultats des travaux auxquels a donné lieu l'histoire de Paris des origines à l'année 1180 et tirer des matériaux réunis par M. de Lasteyrie dans le *Cartulaire général de Paris* quelques vues nouvelles sur la formation de l'agglomération parisienne. Il a surtout insisté sur l'intérêt que présente, à ce point de vue, l'étude du sol sur lequel s'est développée cette agglomération, idée juste et féconde dont il ne faut cependant pas s'exagérer l'importance pratique : car il est bien difficile et le plus souvent même impossible de savoir quelle pouvait être la configuration du sol parisien à une époque donnée. Le volume de M. Poëte n'est d'ailleurs qu'un recueil de leçons professées à la Bibliothèque de la ville de Paris en 1906-1907, ce qui explique qu'on y trouve quelques redites et quelques longueurs. L'auteur a tenté de racheter ce qu'il peut y avoir d'aride pour son public dans une analyse de textes un peu morcelée en usant d'un style qu'il s'est appliqué à rendre agréable. L. H.

— *Archives nationales. Inventaire analytique des Livres de Couleur et Bannières du Châtelet de Paris,* par Alexandre TUETEY (Paris, Impr. nationale, 1899-1907, in-4°, XXXIV-295 p.). — Les deux séries de registres inventoriés dans ce volume sont d'origine différente : les

« Livres de Couleur » (ainsi nommés à raison de leur reliure) ont été composés, depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au début du XVIIe, pour le procureur du roi au Châtelet et renferment la transcription des actes de l'autorité royale, ordonnances et jugements de la Prévôté, arrêts du Parlement, statuts et règlements des corporations que le procureur du roi était appelé à consulter constamment; onze de ces registres subsistent seuls aujourd'hui; quatre autres ont pu être partiellement reconstitués par M. Tuetey d'après des copies. Les documents qu'ils nous font connaître embrassent les années 1138-1604. Le premier des « Livres des Bannières » a été commencé en 1461 sur l'ordre de Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, pour l'enregistrement et la publication des lettres patentes, ordonnances et autres actes adressés au Châtelet ou intéressant par quelque point cette juridiction. Les « Livres des Bannières » furent dès l'origine déposés au greffe des Insinuations du Châtelet et, en raison de leur caractère, on y trouve beaucoup d'actes ou contrats d'un intérêt purement privé; ils furent tenus jusqu'au début du XVIIIe siècle. Ils formaient alors une série de 14 registres; deux ont disparu, que M. Tuetey est parvenu à reconstituer partiellement. Les documents compris dans les « Livres des Bannières » vont de 1311 à 1703. Une substantielle introduction, donnant l'historique et la description des deux séries de registres, et une table alphabétique très développée des matières, des noms de personnes et de lieux faciliteront grandement l'usage de cet excellent inventaire. — L. H.

— Pierre Caron. *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de France depuis 1789*. T. I, fac. 1-2 (Paris, Cornély, 1907, in-8°, p. 1-320). — Nous avons déjà annoncé, alors qu'elle était imminente, la publication de cette bibliographie dont la Société d'histoire moderne s'était à juste titre empressée d'accueillir le projet. Les deux premiers fascicules parus comportent les grandes divisions suivantes : généralités; histoire politique intérieure (Révolution; Empire; depuis 1815; histoire des institutions; biographies); histoire diplomatique (Révolution et Empire; depuis 1815); histoire militaire (institutions militaires; histoire des campagnes : à suivre). Chacune de ces parties est elle-même subdivisée d'une manière claire et commode. Quant aux indications bibliographiques, elles sont très complètes, plus complètes que dans la plupart des répertoires analogues : non seulement on y trouve la mention des comptes-rendus principaux auxquels ont donné lieu les travaux relevés, mais encore un bref aperçu de leur contenu quand le titre n'en est pas suffisamment explicite. Dans chaque subdivision, le classement a été fait suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs; toutefois, pour les monographies régionales et les biographies, l'ordre adopté a été, dans un cas, l'ordre alphabétique des noms de lieux et, dans l'autre, celui des noms de personnes, l'ordre alphabétique des noms d'auteurs ne servant plus qu'à classer les travaux relatifs à une même localité ou à un même personnage. C'est en effet la méthode la plus rationnelle; mais il eût été bon, croyons-nous,

de rendre ce classement plus apparent en mettant en vedette, par l'emploi d'un caractère spécial, les noms types qui servent au classement. Nous reviendrons plus en détail sur cette publication quand les fascicules suivants auront paru. L. H.

— Charles JORET. *Un professeur à l'Institut du Belvédère : Auguste Duvau, traducteur, critique, biographe, naturaliste, 1771-1831* (extr. de la *Revue germanique*, t. III, 1907, n° 5, p. 501-555). — Curieuse biographie d'un émigré de 1792, qui sut juger avec impartialité à la fois les Allemands, au milieu desquels il vécut en exil, et les Français révolutionnaires, quand il put, de retour au pays natal, se rendre un compte exact de leur œuvre. L'auteur a utilisé les papiers mêmes de Duvau, conservés par la « Société éduenne ». L. H.

— Gaston DUCHESNE. *La place de l'Étoile et l'Arc de Triomphe* (Paris, Daragon, 1908, in-8°, 97 p. et 4 pl.; *Bibliothèque du Vieux Paris*). — Médiocre brochure de vulgarisation, où l'on trouve l'historique de la place de l'Étoile depuis le XVIIIe siècle, l'histoire de la construction de l'Arc de Triomphe de 1806 à 1832, la description du monument, le rappel des événements dont le souvenir s'y rattache. L. H.

PUBLICATIONS NOUVELLES. — INVENTAIRES. — *Ch. de La Roncière*. Catalogue des mss. de la Collection des Cinq cents de Colbert. Leroux, 388 p. — *A Steyert* et *F. Rolle*. Invent. somm. des archives hospital. de la ville de Lyon antérieures à 1790; la Charité ou Aumône générale; t. V : table. Lyon, Rey, in-4°, 141 p.

DOCUMENTS. — *Berthier*. Lettres de messire Paul Godet des Marais, évêque de Chartres, à Mme de Maintenon. Impr. Dumoulin, in-18, 219 p. — *Boulay de la Meurthe*. Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804) et documents sur son enlèvement et sa mort; t. II. A. Picard, 475 p. (Soc. d'hist. contemp.). — Catalogue des actes de François Ier; t. IX. Impr. nationale, in-4°, 801 p. — *P. Delarue*. Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution; district de Dol. Documents inédits; IV : canton de Trans. Rennes, Plihon et Hommay, 153 p. — *A. Grosse-Duperon*. Documents sur la ville de Mayenne. Mayenne, impr. Poirier, 353 p. — *E.-T. Hamy*. Le Livre de la description des pays de Gilles le Bouvier, dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII, roi de France. Leroux, 270 p. — *H. Leclercq*. Les martyrs. Recueil de pièces authentiques sur les martyrs; t. VII : la Réforme (1534-73). Oudin, CXVIII-371 p. — *G. de Lhomel*. Recueil de documents pour servir à l'histoire de Montreuil-sur-Mer (1000-1464). Compiègne, impr. du « Progrès de l'Oise », in-4°, XVIII-240 p. — *De Lordat* et *Charpentier*. Un page de Louis XV. Lettres de M.-J. de Lordat à son oncle Louis, comte de Lordat (1740-1747). Plon, VII-428 p. — La Monarchie française. Lettres et documents politiques (1844-1907) du comte de Chambord, du comte de Paris et du duc d'Orléans; préface du duc d'Orléans. Nouvelle libr. nationale, 277 p. — *De Souancé*. Documents généalogiques d'après les registres des paroisses d'Alençon (1592-1790). Champion, IX-491 p. — *G. Vanel*. Manuscrit d'Étienne du Val de Mondrainville, magistrat et amateur caennais (1535-1578). Caen, Jouan, 106 p.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *H. d'Almeras*. Marie-Antoinette et les pamphlets royalistes et révolutionnaires, avec une bibliographie de ces pamphlets; les amoureux de la reine. Libr. mondiale, 428 p. — *J. Captier*. Étude historique

et économique sur l'inscription maritime. Giard et Brière, 465 p. (thèse). — *G. Chéneau*. Un agent secret de Mazarin : Benjamin Priolo (1602-1667). La Rochelle, impr. Texier, 75 p. — *L. Cristiani*. Luther et le luthéranisme. Bloud, in-16, XXVI-387 p. — *V. Du Bled*. La société française du XVIe au XXe s.; 7e sér. : XVIIIe s.; les médecins avant et après 1789; l'amour au XVIIIe s. Perrin, in-16, 318 p. — *A. Dumas*. Étude sur le jugement des prises maritimes en France jusqu'à la suppression de l'office d'amiral (1627). Larose, 362 p. (thèse). — *J. Ferriol*. Formation juridique de l'empire colonial français de l'Afrique du Nord (1885-1906). Montpellier, impr. Firmin, 115 p. (thèse). — La Guerre de 1870-71. L'investissement de Metz. Chapelot, 223 p. — *G. Lenôtre*. La fille de Louis XVI. Perrin, in-16, 315 p. — *De Marcey*. Charles Chesnelong; son histoire et celle de son temps (1820-99). Vitte, 3 vol. in-8e. — *D. Meunier* et *G. Leloir*. La comtesse de Mirabeau (1752-1800). Perrin, IV-433 p. — *F. Strowski*. Saint François de Sales. Bloud, in-16, 366 p. — *R. Waddington*. La guerre de 7 ans; t. IV. Firmin-Didot, VIII-637 p.

HISTOIRE LOCALE. — *P. Allier*. La vie et la légende de saint Gwennolé. Quimper, impr. de Kerangal, XVI-91 p. — *A. Antoine*. La sous-préfecture d'Auxerre (1811-16). Auxerre, impr. de l' « Indépendant auxerrois », VII-57 p. — *E. Bourloton*. Le clergé de la Vendée pendant la Révolution (1789-1802); t. I. Vannes, impr. Lafolye, 471 p. — *J. Briel*. Saint Gildas, abbé de Rhuys. Ibid., in-18, 36 p. — *M. Dénier*. L'ancien canton de Souvigny (1789-an VIII). Moulins, Grégoire, 229 p. — *P. Frecon*. La navigation du Rhône; étude historique et économique. Lyon, Rey, 290 p. (thèse). — *L. Gout* et *J. Volane*. Histoire de l'Ardèche. Aubenas, Tourrette, in-16, 127 p. — *G. Guibal*. Le mouvement fédéraliste en Provence en 1793. Plon, II-319 p. — *F. Jourdan*. La chouannerie dans l'Avranchin. Avranches, impr. de « l'Avranchin », 191 p. — *L.-H. Lecomte*. Hist. des théâtres de Paris. Les Jeux gymniques (1810-12); le Panorama dramatique (1821-23). Daragon, 157 p. — *E. Pénard*. La poste à Sens du XVIIe au XIXe s.; une famille de maistres-courriers. Sens, Duchemin. — *C. Pouthas*. Le lycée de Caen sous la 2e République et le 2e Empire. Caen, Jouan, 132 p. — *P. Rogé*. Les anciens fors de Béarn. Toulouse, Privat, XXXII-456 p. (thèse).

N. B. — Sauf indications contraires, ces volumes sont in-8e et édités à Paris.

Allemagne. — M. Adolf KIRCHHOFF, professeur de philologie classique à l'Université de Berlin, est mort en cette ville le 27 février dernier à l'âge de 83 ans. Par ses travaux sur l'épigraphie grecque, par la part considérable qu'il prit à l'achèvement du *Corpus inscriptionum Graecarum* de Boeckh et à l'édition du *Corpus inscriptionum Atticarum*, par les nombreux mémoires enfin qu'il consacra à l'histoire grecque, il avait rendu aux études historiques des services que les historiens ne sauraient oublier. Parmi ses principaux mémoires historiques, on peut citer : *Über die Abfassungszeit des herodoteischen Geschichtswerks* (1868; 2e éd., 1878) et *Thukydides und sein Urkundenmaterial* (1895).

— Nous rappelons à nos lecteurs que le prochain congrès international d'histoire se tiendra à Berlin du 6 au 12 août. Les adhésions (20 marks par personne) sont reçues jusqu'au 31 juillet par M. Koppel, 6 Pariser Platz, Berlin (N W. 7).

Danemark. — L'œuvre monumentale *Danmarks Riges Historie*

(Copenhague, Gyldendal, 6 vol. in-8°), écrite en collaboration par MM. Steenstrup, Erslev, Heise, Mollerup, Fridericia, Holm, Jœrgensen, Neergaard, vient d'être terminée. Elle comprend six volumes richement illustrés et accompagnés d'un grand nombre de cartes. L'histoire du Danemark y est racontée jusqu'en 1864. Un volume spécial, *Navne- og Sagfortegnelse,* dû à M. A. Hœyer, contient des tables complètes des noms et des matières.

— Les comptes du péage du Sund constituent une source historique de nature rare. Trois siècles et demi durant, ces comptes donnent des renseignements exacts sur les navires qui ont passé le Sund, sur leur pays d'origine, en partie sur leur capacité, sur leur port de partance, sur la nature et la valeur de leurs cargaisons. Et, comme les navires de toutes les nations se rencontraient à l'Elseneur, à leur entrée et leur sortie du Sund, on peut dire que les comptes fournissent des renseignements d'un grand intérêt pour presque toutes les nations commerçantes. Mme Nina Ellinger-Bang en a commencé la publication sous le titre : *Tabeller over Skibsfart og Varetransport gennem Œresund, 1497-1660* (Copenhague, Gyldendal, 1906, in-4°). Le premier volume, qui se distingue par la clarté de sa disposition et par sa scrupuleuse exactitude, contient les « tables de la navigation ». L'avant-propos et les notes sont en français.

— La famille Bernstorff, originaire de Hanovre, est entrée en fonction à la cour royale de Danemark avec J.-H.-E. Bernstorff en 1733; ce ministre, comme son neveu A.-P. Bernstorff, ont rendu au Danemark des services inappréciables. En 1903, M. Aage Friis a publié le t. I d'un grand ouvrage, *Bernstorfferne og Danmark* (Copenhague, Gyldendal, in-8°), dans lequel il donne une analyse pénétrante de ce qu'il appelle « les traditions et les présuppositions de la famille ». Doué d'un remarquable instinct de chercheur, M. Friis a fouillé dans beaucoup d'archives de famille; il y a fait une riche récolte de documents qu'il publie d'autre part dans un recueil intitulé : *Bernstorffske Papirer, 1732-1835,* dont deux gros volumes ont déjà paru (ibid., 1904-1907, in-8°); presque tous les textes qui y sont compris sont en français.

— De jeunes érudits, envoyés à Rome pendant plusieurs années aux frais de la fondation Carlsberg, en ont rapporté toute une série d'extraits et de copies prises aux archives du Vatican, où ils ont travaillé en collaboration avec des savants envoyés par les gouvernements norvégiens et suédois. Ils comptent en tirer la matière d'une série d'*Acta pontificum Danica (1316-1536),* dont deux volumes (Copenhague, Gad, in-8°) ont paru, par les soins de M. L. Moltesen pour l'époque d'Avignon (t. I) et de MM. J. Lindbæk et A. Krarup pour les années 1378-1431 (t. II). Ils ont publié aussi d'importants mémoires sur les rapports du Danemark avec la curie au moyen âge. Déjà en 1896 M. Moltesen avait composé un travail sur les rapports des papes d'Avignon avec l'État et l'Église du Danemark (*De Avignonske Pavers Forhold til Danmark*); le même sujet vient d'être repris par M. Lindbæk pour la

dernière partie du xve siècle dans un ouvrage intitulé : *Pavernes Forhold til Danmark under Kongerne Kristiern I og Hans* (Copenhague, Gad, 1907, in-8°).

— Annonçons enfin l'achèvement des *Regesta diplomatica historiae Danicae,* dont l'Académie des sciences de Copenhague a poursuivi la publication depuis soixante ans et qui donne le catalogue de tous les diplômes imprimés jusqu'ici concernant l'histoire du pays jusqu'en 1660. Les sept volumes de cette œuvre essentielle (Copenhague, Hœst, in-4°) contiennent environ 78,000 numéros. J. STEENSTRUP.

Espagne. — Les Espagnols s'apprêtent à fêter le centenaire des sièges soutenus par Saragosse en 1808-1809 pendant la guerre de l'Indépendance. A cette occasion se tiendra à Saragosse, du 14 au 20 octobre prochain, un « Congrès historique international de la guerre de l'Indépendance et de son époque (1807-1815) », présidé par M. E. IBARRA RODRIGUEZ. Les adhésions à ce congrès (15 *pesetas* par personne) sont reçues dès maintenant par le secrétaire du comité organisateur, 9, plaza de Aragón, à Saragosse. — Dès maintenant aussi un grand nombre de publications destinées à préciser l'histoire de la guerre de l'Indépendance ont été entreprises en Espagne; la municipalité de Madrid va publier une *Histoire du 2 mai* par M. PÉREZ DE GUZMÁN; celle d'Oviedo une histoire des événements de 1808 dans les Asturies par M. CANELLA; le conseil provincial d'Oviedo a décidé d'éditer l'Histoire de la principauté des Asturies pendant la guerre de l'Indépendance attribuée à Canga Argüelles; à Saragosse, on vient de faire paraître le journal tenu pendant les sièges de la ville par un employé de la Cour nommé Casamayor (*Los sitios de Zaragoza, diario de Casamayor.* Zaragoza, 1908); le lieutenant-colonel IBAÑEZ MARIN prépare une histoire de la campagne de 1808-1809 en Espagne d'après de nombreux documents inédits; notre collaborateur M. Rafael ALTAMIRA écrit l'histoire du général Marti, inspecteur général de l'Andalousie sous les ordres du maréchal Soult; enfin plusieurs sociétés savantes ont ouvert des concours dont les sujets portent sur des événements de la guerre de l'Indépendance.

États-Unis. — A.-G. BRADLEY. *Captain John Smith* (London, Macmillan, 1905, in-8°, VIII-226 p.). — Parmi les aventuriers anglais qui, dans l'histoire des débuts de la Virginie, ont joué un rôle considérable, John Smith mérite une place à part. Cet enfant du Lancashire est, en effet, sinon le fondateur nominal, du moins le fondateur virtuel de la Virginie, où il séjourna durant deux années et demi (avril 1607-octobre 1609) et où il fut, durant un peu plus d'un an, le président du Conseil de la colonie naissante. C'est naturellement sur cette période, courte mais très remplie, de la vie de son héros que M. Bradley a insisté de préférence; mais, s'il ne considère les premières et les dernières années de l'existence de Smith que comme le cadre dans lequel se trouvent compris les deux ans et demi de labeur incessant et vraiment fécond de cet homme d'action, il ne perd aucune occasion de

fournir la preuve que la vie entière de Smith le rendait digne de figurer dans l'élégante collection des *English Men of Action*. C'est une biographie exacte et précise, vivante et pittoresque aussi; le récit intéressant, animé, ne languit pas un seul instant et se lit avec un réel plaisir. Mais il est purement superficiel; assez rares sont les passages où l'auteur discute les assertions de son héros (cf. cependant les p. 101-104, où il examine l'authenticité si contestée de l'histoire de Pocahontas), dont parfois il ne cherche même pas à déterminer avec une absolue précision l'itinéraire; pourquoi, par exemple, ne pas identifier le port de « Saint-Vallerie in Picardy » avec Saint-Valery-sur-Somme (p. 7)? — Il semble aussi que l'auteur n'ait pas eu assez de souci d'éclairer par l'histoire du temps la biographie de Smith; sans doute, il a eu soin de le faire, — très succinctement d'ailleurs, — à propos de la Virginie, mais précédemment la constatation de la présence de Français et d'Anglais au port marocain de Saffi en 1604 n'avait entraîné de sa part aucun commentaire; peut-être cependant n'eût-il pas été sans intérêt de montrer en quelques lignes quelles relations commerciales Anglais et Français entretenaient déjà avec les ports atlantiques du Maroc. C'est encore la même imprécision qui pousse M. Bradley à raconter l'histoire de Ribaud et de Laudonnière sans les nommer ni préciser sur quel point du vaste pays alors appelé « la Floride » ils s'établirent (p. 42); c'est elle qui lui fait négliger d'évoquer le souvenir du récit de Thomas Hariot sur le premier établissement des Anglais en Virginie à la fin du XVIe siècle. Aussi ne pouvons-nous considérer la biographie du capitaine John Smith rédigée par M. Bradley que comme un agréable livre de lecture courante; ce n'est nullement une œuvre présentant une réelle valeur scientifique. H. FROIDEVAUX.

— J. G. ROSENGARTEN. *French colonists and exiles in the United States* (Philadelphie et Londres, Lippincott, 1907, in-8°, 234 p.). — Ce volume est un agréable recueil de faits et de noms. Les lectures de l'auteur sont étendues. Sa bibliographie contient une liste assez abondante de livres français (marqués surtout en appendice) et américains (mentionnés dans le texte); il serait injuste de lui en reprocher les lacunes, car il n'a pas voulu faire œuvre d'érudition. A vrai dire, le sujet n'est qu'effleuré; il montre cependant combien grande a été l'importance de l'émigration française aux États-Unis. Ch. B.

Grande-Bretagne. — En 1901 s'est constituée à Londres une Académie des lettres, jeune sœur de la Société royale pour les sciences fondée sous Charles II. Elle a reçu sa charte d' « incorporation » le 8 août 1902 sous le titre de *British Academy for the promotion of historical, philosophical and philological Studies*. Elle peut comprendre cent membres (sans compter les membres correspondants et associés de l'étranger) élus par l'Académie dans sa séance plénière annuelle et payant un droit d'entrée de 10 guinées, plus une contribution annuelle de 3 guinées. Les mémoires lus dans les séances de l'Académie sont publiés soit *in extenso*, soit en analyse, et forment chaque année un volume

de *Proceedings*. Dans le tome I (*Proceedings of the British Academy, 1903-1904*. London, Frowde, XVI-339 p.), nous pouvons signaler les articles suivants : *Studies in early irish history*, par le prof. J. RHYS (80 p.); *The conclave of Clement X, 1670*, par le baron DE BILDT; *Oriental studies in England and abroad*, par T. W. Rhys DAVIDS; *Locke's theory of the state*, par Sir Fred. POLLOCK; *The centenary of the french civil code*, par Sir Courtenay ILBERT. — Dans le tome II (1905-1906), nous mentionnerons : *Cervantes in England*, par James FITZMAURICE KELLY; *Celtæ and Galli*, par John RHYS (étude philologique de certains textes en langue celtique, en particulier du fameux calendrier dit de Coligny); *The date of the first Shaping of the Cuchulainn Saga*, par William RIDGEWAY (l'étude des objets appartenant à l'âge de La Tène qui ont été trouvés en Irlande, rapprochée des détails fournis par le *Tain Bo Cuailnge* sur la civilisation celtique d'Irlande, nous permet de dire qu'il y eut une ou plusieurs invasions celtiques de Gaule en Irlande dans les temps qui précédèrent immédiatement la naissance du Christ et que les poèmes irlandais se sont formés alors que la civilisation de La Tène florissait encore en Irlande, soit environ dans le second siècle avant J.-C.); *The romanization of roman Britain*, par F.-J. HAVERFIELD; *The celtic inscriptions of France and Italy*, par John RHYS (texte et interprétation); *Petrus Peregrinus de Maricourt and his Epistola de Magnete*, par Sylvanus P. THOMPSON (étude sur la vie de Pierre de Maricourt et sur son célèbre traité de l'aimant. Publie les variantes fournies par les 28 mss. connus).

— A. L. SMITH. *Frederic William Maitland; two lectures and a bibliography* (Oxford, at the Clarendon press, 1908, in-8°, 71 p.). — Il ne faut pas s'attendre à trouver dans ces deux conférences une étude sur la vie et l'œuvre de l'illustre historien du droit; ce sont des considérations sur les qualités intellectuelles de Maitland. On ne les goûtera qu'autant qu'on sera familier avec le mouvement historique de l'Angleterre, mais la bibliographie pourra rendre à tous de réels services. — Ch. B.

— Le deuxième volume des Publications de la Société Champlain vient de paraître. Il est dû à M. William F. GANONG, qui y a reproduit, en l'accompagnant d'une traduction et de notes, les deux rares volumes de Denys intitulés *Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale avec l'histoire naturelle du pays* (Toronto, 1908, in-8°, XI-625 p.). Au texte de l'auteur on a ajouté des cartes, des reproductions de gravures anciennes et d'excellentes photogravures représentant les principaux endroits dont il est parlé dans l'ouvrage.

Luxembourg. — J. DEPOIN. *Études sur le Luxembourg à l'époque carolingienne*. I : *Le domaine de Mersch et ses possesseurs* (Luxembourg, J. Heintze, 1907, in-8°, 99 p.). — Possession d'Angilbert, puis de l'historien Nithard, son fils, enfin d'Erchenfrée, veuve de Nithard, morte en 853, le domaine de Mersch, en Luxembourg, se retrouve au Xe siècle entre les mains de Sifroi Kunuz, comte de Mosellane, et de son fils Sifroi II, qui en disposent en 947 au profit de l'abbaye de Saint-Maxi-

min de Trèves. M. Depoin se demande à quel titre ils détenaient alors ce domaine et est ainsi amené, surtout par l'étude de la transmission des noms de personnes dans les régions voisines de Mersch, à supposer un lien de parenté directe entre la descendance d'Angilbert et Sifroi Kunuz. Il y a là quantité d'observations de détail très curieuses sur des parentés hypothétiques entre divers princes de l'époque carolingienne. Bon nombre de ces hypothèses nous semblent très discutables, mais les raisonnements de l'auteur méritent d'être pris en considération. L. H.

Mexique. — M. Genaro García continue avec beaucoup d'activité sa louable publication des *Documentos para la Historia de México.* Sept volumes viennent de se succéder en quelques mois, de 1906 à 1907, se référant à des périodes et sujets très divers. Le tome IX contient des documents relatifs à l'attitude du clergé dans la guerre de l'Indépendance (*El clero de México y la guerra de independencia, documentos del Arzobispado de México*), documents datés de 1810 à 1811, confirmant que la majorité du clergé tenait pour le régime espagnol. Il semble que de brèves analyses auraient pu parfois remplacer des pièces d'un intérêt bien dilué. — Le tome X (*Tumultos y rebeliones acaecidos en México*) renferme des relations inédites ou imprimées de soulèvements des Indiens en 1624, 1660, 1692 et même en 1801. Ce sont des morceaux intéressants pour l'histoire intérieure du Mexique. — Le t. XI (*Don Santos Degollado, sus manifiestos, campañas,* etc.) est tout entier rempli par des lettres, manifestes, etc., de 1858 à 1861, qui se rapportent aux opérations militaires de la guerre civile et pour la plupart émanent du général Degollado, ministre de la Guerre de Juarez. — Le tome XII (*Autografos inéditos de Morelos y causa que se le instruyó. — México en 1623 por el bachiller Arias de Villalobos*) nous ramène, dans sa première partie, à la guerre de l'Indépendance avec quarante-six lettres inédites du curé Morelos, de 1812 à 1815, et les pièces du procès que lui intenta l'Inquisition de México quand il eût été fait prisonnier en novembre 1815. Ce procès contient des renseignements biographiques sur Morelos, donnés par lui-même. La seconde partie de ce volume se compose d'une relation de la cérémonie de prestation de foi et hommage à Philippe IV à México, relation due au poète Arias de Villalobos et suivie d'un long poème intitulé : *Mercurio,* à la louange de México. — Le tome XIII (*Correspondencia secreta de los principales intervencionistas mexicanos, Tercera y última parte; — Historia del proyecto del Concordato mexicano y documentos sobre las Leyes de Reforma y Ejército Francés en México*) renferme une série de lettres datées de 1862 à 1867, la plupart relatives à la politique de Santa Ana pendant la période de l'intervention étrangère au Mexique et le règne de Maximilien, et des documents officiels intéressants sur les négociations entre Maximilien, le Nonce Meglia et le Saint-Siège pour essayer de régler les difficultés religieuses qui rendaient impossible au Mexique le retour au *statu quo ante.* — Le tome XIV se rapporte à la même période (*La intervención francesa en México segun el archivo del Mariscal Bazaine*). Les papiers, très con-

sidérables, du maréchal Bazaine, sont devenus indirectement, par acquisition, la propriété du ministère des Affaires étrangères mexicain. M. Genaro García en publie une première série (1862-1863), relative surtout aux opérations militaires, mais où l'on trouve déjà des indications politiques intéressantes; parmi les instructions impériales, une lettre privée au général Forey contient des avis dont le réalisme et le pessimisme font un curieux contraste avec la correspondance officielle. — Le tome XV nous ramène aux premiers temps de la domination espagnole au Mexique (*El clero de México durante la dominación española*). Ces cent treize documents, tous du XVIe siècle, provenant des archives archiépiscopales de México, sont importants pour l'histoire de l'évangélisation des Indiens et nous font voir que le clergé et les religieux ne furent pas toujours à la hauteur, ni surtout dans l'esprit, de leur mission. Le gouvernement de Charles-Quint et de Philippe II montre, dans ces lettres, une très réelle, sinon très efficace sollicitude à l'égard de ses sujets indigènes, et le ton de certaines admonestations adressées à l'archevêque de México marque avec quelle vigueur le pouvoir royal savait intervenir dans des questions de conduite et de pure discipline ecclésiastique. — Nous regrettons que l'utile collection publiée par M. Genaro García soit si maigrement annotée et que l'usage n'en soit pas facilité par des tables de noms propres. Ajoutons, cependant, que le tome XIV fait, par sa table, une heureuse exception qui mérite d'être encouragée.

— Nous revenons à l'intervention étrangère et à l'essai d'empire mexicain avec un petit volume imprimé à México (A. Pola, éditeur, 1907), intitulé : *Causa de Fernando Maximiliano de Hapsburgo y de sus generales Miguel Miramón y Tomás Mejía.* C'est la reproduction exacte du procès de Maximilien et de ses deux généraux, tel qu'il se trouve aux archives de México. Il ne semble pas que ce document apporte de faits bien nouveaux à l'histoire.

— M. F. Iglesias Calderon cherche, lui, à prouver (*Rectificaciones históricas : la Traición de Maximiliano y la capilla propiciatoria,* México, F. Mata, 1902, in-8°) que Maximilien trahit ses partisans à Queretaro et les livra à l'ennemi par l'intermédiaire du colonel López. Cette question délicate ne paraît pas encore pouvoir être traitée avec le recul et le sang-froid nécessaires. Le document le plus important a été taxé de faux. En admettant même que Maximilien soit entré en pourparlers avec ses adversaires, il eût pu vouloir le faire dans l'intention d'arrêter une lutte et des effusions de sang inutiles. M. F. Iglesias Calderon a consacré une autre brochure (*Rectificaciones históricas : Un libro del general ministro de la Guerra,* Mexico, F. Mata, 1901, in-8°) à la critique du rapide exposé de l'Histoire de Mexique que le général Bernardo Reyes a publiée dans le grand ouvrage, déjà mentionné ici, le *Mexique et son évolution sociale.*

— M. Genaro García, déjà cité, a retracé dans une agréable brochure (*Porfirio Díaz, sus padres, niñez y juventud,* México, 1906, in-4°) les

années de jeunesse du président Porfirio Díaz, auquel le Mexique doit l'inestimable bienfait de sa stabilité gouvernementale actuelle. C'est une esquisse pittoresque, accompagnée d'une copieuse bibliographie.

— Les *Anales del Museo nacional de México,* qui, depuis 1904, ont commencé une nouvelle série, renferment des articles d'ordre très divers : géologie, botanique, ethnographie, archéologie, histoire, etc. On y trouve de nombreux travaux et documents sur les races indigènes du Mexique et, comme une sorte d'annexe à ces annales, le Musée national vient de faire paraître, en un in-folio-plano luxueusement illustré, une étude approfondie, écrite au XVIIIe siècle, par D. Mariano Fernández de Echeverría y Veytia, sur les calendriers mexicains. Parmi les articles historiques des Annales, signalons ici les suivants : Des notes bio-bibliographiques sur Bernal Díaz del Castillo, publiées en 1904 par M. Genaro García, à propos de l'édition de la *Historia verdadera...,* d'après le manuscrit autographe; *les Restes de Fernand Cortez,* étude de M. Louis González Obregón sur les translations du corps et la sépulture du conquérant du Mexique, et, du même auteur, un travail sur les *Soulèvements des Indiens au XVIIe siècle.* Les tables alphabétiques des quatre séries des *Documentos para la historia de México,* publiées par D. Manuel Orozco y Berra, et de la *Colección de documentos para la Historia de la Guerra de Independencia de México, de 1808 à 1821,* de J.-E. Hernández y Dávalos, ces deux tables dues à D. Genaro García, auquel il faut savoir gré de s'être imposé cette tâche. — Enfin, on rencontrera, sur de nombreux personnages mexicains, des notes biographiques pouvant rendre service dans un article de M. Jesús Galindo y Villa sur *le Panthéon de San-Fernando et le futur Panthéon national.*

H. L.

Pays-Bas. — *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde,* 4e sér., t. VI. — M. Blok a tenté de fixer la date de la publication de deux pamphlets, qui contiennent, l'un un avis de l'inquisition espagnole déclarant que tous les habitants des Pays-Bas ont mérité la mort et la sentence de Philippe II se conformant à cet avis, l'autre les mêmes pièces et de plus douze articles donnant les motifs de l'avis et de la sentence; la fausseté de ces pièces est évidente. M. Blok est d'avis que le premier fut fabriqué en 1568, l'autre en 1577. — A l'aide de plusieurs règlements, M. Acquoy expose les conditions qu'il fallait remplir pour être admis dans l'ordre équestre d'Overysel et avoir droit de siéger aux États de cette province. — De 1672 à 1675, plusieurs plaintes furent portées contre le consul de la République à Smyrne, Jacob van Dam. Son descendant, M. van Dam van Isselt, a examiné ces plaintes, peu sérieuses pour la plupart, qu'il attribue aux mesures du consul pour empêcher les fraudes des accusateurs. Th. B.

Serbie. — M. Michel Gavrilovitch, directeur des Archives de l'État serbe, commence la publication d'une histoire de *Miloch Obrénovitch,* prince de Serbie, fondateur de la dynastie des Obrénovitch. Le t. I, qui vient de paraître, contient les années 1813-1820 (Belgrade, Nouv.

impr. Davidovitch, 1908, in-8°, xx-579 p.). C'est une œuvre d'un caractère vraiment scientifique qui repose sur une enquête approfondie poursuivie dans les Archives de l'État serbe, les divers dépôts d'archives de l'Autriche et les Archives des Affaires étrangères de Russie et de France.

Suisse. — La *Revue d'histoire ecclésiastique suisse,* qui a commencé de paraître en 1907, a été fondée sous les auspices de l'Association catholique suisse. D'un caractère scientifique plus nettement accentué que les *Katholische Schweizerblätter* dont elle a pris la succession, elle s'occupera exclusivement de l'histoire religieuse du pays et sera rédigée dans les trois langues nationales. La direction est confiée à deux professeurs de l'Université de Fribourg, MM. A. Büchi et J.-P. Kirsch, secondés par un secrétaire, M. l'abbé M. Besson. Ces noms et ceux des autres membres du comité de rédaction sont une excellente garantie de la valeur scientifique de ce nouveau périodique.

— On lira avec un vif intérêt l'étude de M. le professeur W. Oechsli sur *le Passage des Alliés à travers la Suisse en 1813 et 1814* (*Neujahrsblatt zum Besten des Waisenhauses in Zürich*, années 1907 et 1908. Zurich, Faesi et Beer, 2 br. in-4°, 60 et 56 p.). Les documents tirés des archives du ministère de la Guerre à Vienne, des archives d'État de Zurich, et les renseignements recueillis dans les journaux de l'époque ont permis à l'auteur de dresser un tableau très complet de la marche des diverses colonnes de l'armée alliée, des charges que les réquisitions militaires imposèrent à la Suisse et des ravages que fit dans la population le typhus apporté par les soldats étrangers.

— M. F. Siegfried a fait tirer à part la consciencieuse monographie qu'il a publiée dans l'*Argovia* sur *la Ville de Zofingue pendant la période de la République helvétique, 1798-1803* (Aarau, Sauerländer, in-8°, 151 p.).

— On doit à M. K. Weber un récit bien documenté de la révolution de 1830 dans le canton de Bâle et des événements qui la suivirent et qui amenèrent, trois ans plus tard, la séparation de ce canton en deux demi-cantons, Bâle-Ville et Bâle-Campagne (*Die Revolution im K. Basel, 1830-1833*. Liestal, Lüdin, 1907, in-8°, 253 p.).

Erratum.

P. 100. Le titre exact du volume de MM. Loriquet, Pothier et Collette est : *Le graduel de l'église cathédrale de Rouen au XIIIe siècle;* t. Ier : *Étude historique et liturgique sur le ms. 904 du fonds latin de la Bibl. nationale.* Rouen, Lecerf, 1907, in-8°, 345 p.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LE RÔLE

DU CHATEAU SAINT-ANGE

DANS L'HISTOIRE DE LA PAPAUTÉ

DU XIIIe AU XVe SIÈCLE.

I. — De Nicolas III a Urbain VI (1277-1379).

A la fin du XIIe siècle, le château Saint-Ange, après bien des vicissitudes, appartenait sans conteste à l'Église. La formule du serment imposé aux sénateurs capitolins lors de leur entrée en fonction portait qu'ils s'engageaient à aider le Saint-Siège à recouvrer et à défendre tous ses biens, « notamment le château de Crescentius »[1]. Ce serment était, au surplus, la paraphrase de la convention conclue le 31 mai 1188, au temps de Clément III, entre le peuple romain et le pouvoir pontifical[2]. Le peuple y faisait un abandon complet de ses franchises, de ses droits et d'une partie de ses biens, parmi lesquels se trouvait vraisemblablement le château Saint-Ange, à la possession duquel la famille des Pierleoni, déchue de sa puissance, avait dû renoncer.

C'est à partir de ce moment que le château Saint-Ange, le plus robuste et le plus aisément défendable des monuments de Rome, placé entre la ville et le Vatican et commandant la route du nord, devint un élément essentiel dans l'histoire de la papauté. Un pape ne put se sentir réellement pape qu'autant qu'il était maître de cette forteresse, et, plus d'une fois, comme on verra, le sort de l'Église dépendit de sa solidité.

Le premier soin des papes nouvellement élus fut d'y placer des gouverneurs sur qui ils pussent compter et ce furent généra-

1. Mabillon, *Museum Italicum*, t. II, p. 215.
2. Theiner, *Codex diplomaticus S. Sedis*, t. I, p. 24; Vitale, *Storia diplomatica de' senatori*, p. 63.

lement leurs parents. A ce point de vue, le népotisme des papes du XIIIe et du XIVe siècle s'explique et se justifie en partie. C'est ce que fit Nicolas III (Giovanni Gaetano Orsini). On l'a accusé d'être le créateur du népotisme ou, à tout le moins, de l'avoir le premier érigé en système de gouvernement[1]. Dante le place en Enfer, dans un trou, et lui fait dire :

E veramente fui figliuol dell' orsa,
Cupido si per avanzar gli orsatti,
Che su l'avere, e qui mi misi in borsa[2].

« Et véritablement je fus fils de l'ours si passionné à promouvoir les oursons qu'ayant voulu avoir une bourse pleine sur terre, je suis ici dans une bourse. » De fait, entre autres faveurs très nombreuses accordées à ses proches, Nicolas III attribua à son neveu Orso le gouvernement du château Saint-Ange. « Nicolas III, dit Villani[3], fut le premier pape dans la cour duquel se pratiqua ouvertement la simonie...; il enleva à l'Église le château Saint-Ange et le donna à messire Orso. » Depuis lors, un rameau de la famille des Orsini prit le nom de *di Castello* (1277). En 1303, « Napoleone di Castello » est invité à dîner par le pape aussitôt après l'attentat d'Anagni, commis avec la connivence des Colonna. En 1327, le sénateur Jacobo Savelli est chassé du Capitole par les syndics Stefano Colonna, seigneur de Palestrina, et Orso, « seigneur du château Saint-Ange »[4].

S'étant ainsi assuré la tranquille et durable possession du château Saint-Ange, Nicolas III s'occupa de restaurer ou plutôt de transformer complètement le palais voisin du Vatican[5]; il en fit une résidence superbe, y disposa des logements pour ses serviteurs et ses officiers, et surtout pour les pénitenciers, qui habitaient ensemble, créa un verger planté d'arbres de diverses essences et ceignit le tout d'une muraille élevée, solide, flanquée de tours. Ces travaux furent accomplis du mois d'avril au mois de juillet 1278. Toutefois, comme son palais ne lui semblait pas,

1. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XI, col. 1182; Platina, éd. de 1485, p. 90; Savio, dans la *Civiltà cattolica*, quad. 1046 et suiv.
2. *Enfer*, ch. XIX, v. 70-72.
3. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XIII, col. 270. Cf. Ciacconio, *Vitæ Pontif.*, Roma, 1601, p. 614.
4. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XIII, col. 612.
5. Tangl, dans les *Mittheil. des Instituts für öst. Gesch.*, t. X (1889), p. 434.

malgré son enceinte fortifiée, une demeure assez sûre, il le fit relier par une galerie couverte au château Saint-Ange. Précisément, l'enceinte des murs élevés par le pape Léon IV en 845 pour mettre le quartier du Borgo à l'abri des incursions sarrasines allait du château Saint-Ange au Vatican ; il fut facile d'y établir un chemin[1]. Ce travail était achevé, ce semble, vers 1280. Jean XXIII rétablit, en 1411, ce passage qui avait été en partie détruit lors de la grande destruction du monument en 1379. Il subsiste encore et les papes plus d'une fois lui durent le salut.

Nicolas III restaura, en outre, la chapelle dédiée à l'archange saint Michel qui se trouvait au sommet du château et la dota d'indulgences plénières. Cette chapelle était peut-être dominée par une statue en pierre de l'archange, de très grandes dimensions. C'est à cette statue qu'on attribua la manifestation de bienveillance qui rassura les Romains lors de la procession qu'ils firent, en 1348, pour obtenir la cessation de la peste noire. Le clergé promenait par la ville l'image vénérée de la Vierge que l'on conservait dans l'église d'Araceli; comme on passait sur le pont Saint-Pierre, « elle fut, dit le chroniqueur, saluée à plusieurs reprises par l'ange placé au haut du château, en marque de grande vénération. Plus de soixante personnes, ajoute-t-il, constatèrent le fait et en témoignèrent après avoir prêté serment sur les Évangiles »[2]. Toutefois cette légende, qui se forma longtemps après l'événement, est née peut-être de la très grande dévotion que l'on avait à Rome pour la statue du château Saint-Ange et ne prouve pas de façon certaine qu'elle existât en 1348.

Après la mort de Nicolas III, le château demeura entre les mains des Orsini, et ce fut une des raisons pour lesquelles le pape Clément V, qui était du parti des Colonna, dut quitter Rome pour Avignon en 1305. L'accès du Vatican et de Saint-Pierre était interdit à qui n'avait pas l'amitié des possesseurs du château. L'empereur Henri VII en fit bientôt, lui aussi, l'expérience.

Les Gibelins l'ayant appelé en Italie, le roi de Naples, Robert d'Anjou, dépêcha à Rome, pour lui faire pièce, son frère Jean d'Achaïe, prince des Marches, avec quatre cents cavaliers. Les Orsini lui ouvrirent les portes de la forteresse, « qui était, dit

1. Quarenghi, *le Mura di Roma*, Roma, 1880, p. 140; Gregorovius, *Storia di Roma*, éd. de 1901, vol. III, p. 657; Urlichs, *Codex topog. urbis Romae*, p. 149.

2. L. Wadding, *Annales Minorun*, Lyon, 1628, t. II, p. 22; Cerasoli, *Doc. per la storia di Castel S. Angelo*, Roma, 1892, p. 5.

Ferreti, entourée de hautes murailles » (1311)[1]. L'empereur Henri VII, aussitôt arrivé à Rome, mit le siège devant le château; on s'efforça, mais en vain, de parlementer; le 26 mai 1312, un combat furieux s'engagea entre les Allemands, qui s'étaient audacieusement avancés tout près du château, et les Angevins, secondés par les soldats des Orsini; ils eurent le dessus et cent cinquante des assaillants périrent, parmi lesquels Egidio de Wanusberg, abbé de Wissembourg, le comte Pierre de Savoie, frère du sénateur en fonctions, Théobald de Bar, évêque de Liège, tué d'un coup d'estoc dans les reins, alors qu'il avait été fait prisonnier. En juin, Henri VII renouvela sa tentative sans plus de succès; alors il se résigna à être couronné au Latran (août) et quitta la ville immédiatement. Le prince d'Achaïe s'éloigna aussi, laissant les Orsini seuls maîtres du château (1312)[2].

Louis de Bavière fut plus heureux. Avant qu'il arrivât, les Romains avaient réussi à s'emparer par un coup de main du château; grâce à quoi il put être couronné à Saint-Pierre. Tous les chroniqueurs mentionnent, comme un fait notable, que l'empereur était maître du château Saint-Ange quand il se rendit à la basilique (18 janvier 1328). Les Romains ne gardèrent pas longtemps leur prise; bouillants dans l'attaque, ils ne savaient pas faire preuve d'un courage durable. La nuit même où l'empereur quitta la ville (4 août 1328), Bertoldo Orsini, frère de Napoleone, recouvrait le château avec le concours du parti guelfe[3].

Les Orsini considéraient si bien alors le château comme leur propriété que, lorsque Napoleone Orsini mourut le 3 décembre 1335, il laissa le château à l'un des siens, « avec les droits et les juridictions qui en dépendent, c'est-à-dire avec les demeures, vignes, loyers et rentes attribués, selon la coutume, audit château ». Parmi ces demeures se trouvaient deux auberges comme il y en avait tant dans le quartier du Borgo[4].

Au temps de Cola di Rienzo, le château appartenait à Nicolas Orsini, dit Cola, dont le père, Matteo Orsini, était mort deux ans auparavant, en 1347. Comme il se montra favorable au tribun

1. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. IX, col. 1099 (*Ferreti Vicentini Hist.*). Cf. *Ibid.*, col. 914 (*Iter Italicum Henrici VII*); *Ibid.*, t. X, col. 456 (*Albertini Mussati de gestis Henrici VII*).

2. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XIII, col. 461.

3. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. X, col. 900; t. XIII, col. 612; G. Verci, *Storia della Marca Trivigiana*, Venezia, 1788, doc. IX, p. 89.

4. Savio, dans la *Civiltà catt.*, quad. 1074, p. 434, et quad. 1064, p. 144.

par haine des Colonna, celui-ci ne le fit pas expulser, ainsi que les autres barons; bien plus, il lui confia la direction des opérations contre le préfet de Vico, et ce fut auprès de lui, dans le château Saint-Ange, qu'il alla chercher refuge, le 15 décembre 1347, lorsque le peuple l'eut abandonné[1]. Il y resta un mois, jusqu'à ce que le roi de Hongrie fût entré à Naples (24 janvier 1348); alors Rienzo, dans l'espérance de le gagner à ses rêves, quitta son asile pour se rendre auprès de lui. Plus tard, il raconta qu'étant l'hôte des Orsini, il avait failli être vendu par eux au Saint-Siège et que la mort simultanée et mystérieuse de Cola Orsini et de son oncle Francesco l'avait seule soustrait à ce grand péril.

Par un singulier hasard, ce fut précisément au château Saint-Ange que fut déposée la lettre par laquelle le roi de France, Philippe IV, répondait à celle que Rienzo lui avait adressée pour lui annoncer son avènement. Elle était rédigée « comme une lettre de marchand », dit le biographe du tribun, et portée par un simple archer. Elle arriva quand le « Bon État » avait déjà pris fin et fut remise au chancelier Malabranca, « car tout était en désarroi dans la ville »; celui-ci la déposa entre les mains des seigneurs du château Saint-Ange comme étant les seuls qui eussent conservé quelque autorité et quelque prestige[2].

Tant que les Orsini continuèrent à posséder le château, les souverains pontifes ne songèrent point à revenir à Rome, où ils n'auraient pas eu leur liberté d'action. Mais, en 1367, le peuple s'en rendit maître. Fut-ce par un coup de force heureux ou par surprise? à l'instigation du pape ou par un mouvement spontané? on ne le sait, car aucun chroniqueur ne mentionne cet événement. Ce qui est sûr, c'est que le pape en eut une grande joie et envoya aussitôt à Rome un étendard qui lui coûta un florin[3]. Le 4 juin 1367, les envoyés du peuple, venus au-devant de lui jusqu'à Corneto, lui remirent les clés du château, « qui appartenait au peuple », dit le biographe du pape (Urbain V)[4].

Aussitôt certains travaux de réfection furent entrepris, ainsi

1. M. Carcani, *Il Mausoleo di Adriano*, Roma, 1886, p. 59; Muratori, *Antiq. Ital.*, t. III, col. 429, 453, 463; Zefirino Re, *la Vita di Cola di Rienzo*. Forlì, 1828, p. 23; Papencordt, *Cola di Rienzo*, ch. IV.

2. Fiortifiocca, *Vita de Cola de Rienzi*, Bracciano, 1624, p. 92; Muratori, *Antiq. Ital.*, t. III, col. 444.

3. Archiv. Seg. Vat., *Introit. et Exitus Cam. Apost.*, vol. 323, fol. 67.

4. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. III, col. 618; Baluze, *Vitæ Pap. Aven.*, Paris, 1693, t. I, p. 378.

que quelques travaux d'embellissement. On plaça une cloche dans la tour « où se trouve la chapelle ». Elle avait été fondue à Rome dans l'auberge de la Caille; il en coûta 37 florins pour la transporter et 30 pour construire le bâti destiné à la supporter (avril 1369). Elle pesait trente quintaux; à raison de 9 florins le quintal, son prix s'éleva, y compris la façon, à 522 florins que le constructeur Giovanni Baroncelli toucha vers la fin de l'année. Puis on refit la porte qui faisait face au pont-levis (12 mai 1369). Des travaux considérables furent sans doute accomplis durant l'été, car la Chambre apostolique eut à faire deux payements, l'un de 300 et l'autre de 400 florins, en octobre et en décembre. En janvier 1370, cinquante mesures de grain furent portées au château, plus treize quintaux de bois. Un gouverneur avait été installé par le pape : ce fut Giovanni de Cornu, natif de Rivière, dans l'Aveyron[1].

Le successeur d'Urbain V, Grégoire XI, élu à Avignon le 30 décembre 1370, comprenant la grande importance du château, s'occupa à son tour d'en assurer la possession au Saint-Siège. Le 22 juin 1371, il écrivit à son vicaire à Corneto, Bertrand Reynaud, de se mettre en rapport avec Géraud du Puy, cardinal de Saint-Clément, abbé de Marmoutier, près Tours, qui avait charge de veiller à la conservation de la forteresse et de lui livrer les vivres, les munitions et les armes dont il aurait besoin; il devait aussi verser au gouverneur du château sa solde mensuelle en la prélevant sur les revenus de Corneto[2]. Par un bref en date du 1er mars 1375, le pape nomma Pierre Rostang, du diocèse d'Embrun, gouverneur du château, en ayant grand soin de rappeler dans l'acte que cette forteresse appartenait de plein droit à lui-même et à l'Église. Au surplus, il enjoignait au nouveau gouverneur de se présenter devant l'abbé de Marmoutier, avant d'aller occuper sa charge, afin de prêter entre ses mains « le serment habituel de fidélité et d'obéissance »[3]. Ce ne fut qu'après s'être ainsi assuré contre toute aventure que le pape se risqua dans Rome (17 janvier 1377)[4]. Il y mourut l'année suivante, le 17 mars 1378.

1. Archiv. Seg. Vat., *Introit. et Exitus Cam. Apost.*, vol. 334, fol. 78, 72, 73, 88; vol. 331, fol. 66, 67, 101, 132, 141.
2. Theiner, *Codex diplom. S. Sedis.*, t. II, p. 483, n° 507.
3. Pio Pagliucchi, dans les *Misc. di storia e cult. eccles.*, ann. IV, nos 2, 3, p. 118, Roma, 1906, janv.
4. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. III, col. 717.

A peine les prières des neuf jours dites à son intention étaient-elles finies que Pierre Gros, archevêque d'Arles, qui, en sa qualité de camérier, avait la garde des joyaux et des objets de prix appartenant au Saint-Siège, les fit transporter au château Saint-Ange; il courut ensuite s'y enfermer lui-même sous la garde de Pierre Rostang qu'il savait lui être dévoué et dont il appréciait l'énergie[1]. Sa situation devenait, en effet, chaque jour plus menaçante à cause des brigues des partis.

La défense du château fut sur-le-champ organisée; on mura les portes secondaires; la garnison, composée de Bretons, reçut des armes et fit bonne garde. Cependant les cardinaux pourvoyaient à l'élection d'un nouveau pape, qui fut le Napolitain Bartolommeo Prignano, archevêque de Bari, lequel prit le nom d'Urbain VI (8 avril 1378). Le peuple, irrité de voir qu'un Romain n'avait pas été choisi, envahit le Vatican; on dut, pour l'apaiser, lui montrer un faux pape. « J'ai vu, dit Dietrich de Nyem, des femmes respectables, déposant toute retenue et tout respect d'elles-mêmes, se précipiter au-devant des membres de la curie et leur cracher au visage »[2]. Aussi les cardinaux français, craignant que la colère populaire ne se tournât contre eux, s'empressèrent-ils d'aller sous divers déguisements chercher refuge auprès du gouverneur du château Saint-Ange. Ils étaient six : Jean IV de Gros ou Cros, évêque de Palestrina, dit le cardinal de Limoges; Guillaume, cardinal de S. Stefano in Celiomonte, dit le cardinal d'Aigrefeuille; Bertrand de Malesac ou Malsec ou Malessef, évêque de Poitiers, dit le cardinal de Poitiers; Hugues de Montalais, dit le cardinal de Bretagne; Pierre de Sortenac (ou Bernia), dit le cardinal de Viviers, et Pierre de Vergne, cardinal du titre de S. Maria in Via Lata[3]. Ils envoyèrent au nouveau pape une lettre attestant que son élection avait été régulièrement faite; mais celui-ci refusa de recevoir les magistrats du peuple romain venus pour le saluer, disant qu'il ne savait s'il était légitimement investi de la dignité pontificale.

1. Nyem, *De Schismate*, éd. Erler, Leipzig, 1890, p. 14.
2. Nyem, p. 29.
3. Duchesne, *Liber Pont.*, t. II, p. 496, 501 et suiv.; Noël Valois, *la France et le Grand Schisme*, Paris, 1896, t. I, p. 23, 55. Pierre de Luna s'était présenté devant le château entouré d'un gros d'hommes armés, la garnison crut qu'il était amené prisonnier et fit une sortie pour le sauver. Il en résulta une bagarre. Il refusa d'entrer dans la forteresse et, ayant passé le pont, il se retira dans sa demeure, située près de la Torre Sanguinea. *Ibid.*, p. 54.

La situation paraissait très confuse; on craignait dès lors une rétractation des cardinaux français, c'est pourquoi le sénateur Guy de Provins et les autres officiers capitolins vinrent les engager à se rendre près du pape pour que leur adhésion parût manifeste; mais ils refusèrent de quitter le château Saint-Ange; Guy de Provins dut entrer dans le château et leur garantir la vie sauve et le respect de leurs biens pour obtenir d'eux qu'ils se rendissent au palais pontifical. Le pape fut sacré le 10 avril 1378[1].

Toutefois, la situation du nouvel élu restait incertaine tant que le château Saint-Ange ne lui appartiendrait pas. Or, le gouverneur Rostang, instigué par l'abbé de Marmoutier, se refusait à le livrer tant que tous les cardinaux ne lui en auraient pas donné conjointement l'ordre, car c'était là, disait-il, l'ordre que lui avait donné le défunt pape Grégoire XI[2]. Le pape chargea Pierre Flandrin, dit le cardinal de S. Eustachio, de corrompre le gouverneur et ses Bretons, mais le cardinal garda pour lui, dit-on, la somme qui lui avait été confiée à cet effet. Le danger devenait grand. Les bombardes de Rostang menaçaient le quartier du Borgo et le Vatican. Le pape ne pouvait vivre sous cette menace perpétuelle qui rendait son autorité précaire. Il adressa une lettre aux cardinaux français demeurés à Avignon leur exposant la situation lamentable faite au chef de l'Église par suite de l'obstination du gouverneur français du château Saint-Ange et leur relatant les conditions qu'il mettait à la reddition de la place (15 juin 1378)[3]. Sans attendre l'effet de cette lettre, il se décida à abandonner provisoirement la ville et fut s'établir à Tivoli (26 juin)[4].

De leur côté, les cardinaux français, arguant du mauvais air qui régnait dans la ville, s'étaient fait donner l'autorisation par le pape de s'éloigner également; réunis à Fondi, puis à Anagni, ils préparaient une scission et soutenaient la résistance du gouverneur du château Saint-Ange[5]. Un parti de Bretons soudoyés par eux tenta un coup de main pour ravitailler la forteresse; il y eut bataille à la porte de Salara, le 16 juillet 1378; finalement les Bretons parvinrent à leurs fins et la garnison put être fournie

1. Duchesne, *Liber Pont.*, t. II, p. 502, 505; Baluze, t. I, col. 1003. Il semble que d'aucuns redoutaient la famine ou se laissèrent effrayer par quelques préparatifs d'investissement.
2. Duchesne, *Ibid.*
3. Pagliucchi, *Misc. di storia e cult. eccles.*, an. IV, n° 2, p. 119.
4. Infessura, éd. Tommasini, p. 7.
5. Gregorovius, *Storia di Roma*, éd. de 1901, t. III, p. 535.

en vivres et en munitions et sensiblement augmentée. Le gouverneur se déclara alors ouvertement contre le pape Urbain VI et un siège en règle commença; le château possédait, paraît-il, des souterrains si vastes et si larges que deux hommes à cheval pouvaient y passer de front; ils aboutissaient peut-être en dehors; il était bien approvisionné; le gouverneur Pierre Rostang, aidé de son neveu Pironno ou Pierre Rostang, dit Gandelin, chef des hommes d'armes, laissait peu de répit aux assaillants; avec les bombardes (*pinibus aeneis*), dont il est parlé alors pour la première fois, il causait grand dommage aux maisons d'alentour, à ce point que le quartier du Borgo fut presque entièrement détruit[1]. Le château Saint-Ange était bien, comme le dit un chroniqueur contemporain, un dard dans le flanc de l'Église, une épine dans son œil. Le pape dut renoncer à se loger au Vatican[2].

Le 21 septembre 1378, les cardinaux dissidents donnèrent un rival au pape Urbain VI qui l'était si peu de fait; ils élirent Robert de Genève, fils du comte Amédée de Genève, qui prit le nom de Clément VII, et ce fut le commencement du grand schisme. Peut-être les choses auraient-elles pris un cours différent si le château Saint-Ange n'avait pas tenu contre le premier pape élu.

Le siège se poursuivit tout l'hiver. Le peuple romain prit part aux travaux d'approche et fit des tranchées. On bombardait, quoique inutilement, les murailles du château; les soldats de Rostang faits prisonniers avaient les mains coupées[3]. Au printemps, le pape eut recours à Alberico di Barbiano, comte de Cunio en Romagne, fondateur de la compagnie de S. Giorgio qui devait servir d'école aux plus fameux condottieri italiens; il vint avec huit cents lances combattre les bandes bretonnes qui évoluaient autour de la ville et ravitaillaient de fois à autre le château, dont les approvisionnements s'épuisaient. Le 29 avril 1379, les deux troupes se rencontrèrent près de Marino; les Romains avaient grossi le camp d'Alberico, en sorte qu'après un rude combat il eut le dessus; les Bretons perdirent, dit un

1. Nyem, *De Schismate*, p. 39; Gregorovius, *Storia di Roma*, éd. de 1901, t. III, p. 539; Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XV, col. 260.

2. Walsingham, *Anglica, Hibernica... a veteribus scripta*, Francfort, 1602, p. 201, « Bellum papæ contra antipapam »; Gregorovius, t. III, p. 540.

3. Archiv. Seg. Vat., *Int. et Exitus*, vol. 352, fol. 26, 42, 51. Allocation de seize florins, dix florins, vingt et un florins attribués à des soldats qui, « dans la guerre du château Saint-Ange », avaient perdu une main ou les deux mains. Cités par Valois, *op. cit.*, t. I, p. 163.

contemporain, cinq mille hommes, et leur chef, le comte de Montjoie, neveu de l'antipape, tomba entre les mains des partisans d'Urbain VI[1]. Ce fut, pour les Romains, une victoire nationale, une délivrance, tant était grande la terreur qu'inspirait le château Saint-Ange; la seigneurie de Florence écrivit le 11 mai 1379 à la *Societas Italicorum* : « Ce n'est pas une armée anglaise (allusion aux bandes de Hawckwood, auxquelles le pape avait également fait appel, mais inutilement), ni une armée germanique qui a triomphé, mais une armée purement italienne que l'on peut nommer libératrice de l'Italie, et la gloire en est grande pour tous »[2].

Le résultat immédiat de cet événement fut la reddition du château Saint-Ange, qui eut lieu le 27 ou 29 avril (1379). Les vivres y manquaient; on en était réduit à vivre d'herbes, de racines cuites, d'eau pure et de quatre sous de pain par jour[3]. Grâce aux bons offices du chancelier Cenci, Rostang consentit à livrer la forteresse qui causait tant d'alarmes aux Romains et cependant ceux-ci ne lui en surent pas dans la suite le gré qu'ils auraient dû. « Vous êtes fort ingrats, leur écrivait sainte Catherine de Sienne[4], et vous vous conduisez fort mal à l'endroit de Giovanni Cenci qui, avec tant de sollicitude et de fidélité, à la seule fin de plaire à Dieu et de vous être utile, nous a délivré du fléau du château Saint-Ange ». A vrai dire, le pape lui avait octroyé tout aussitôt (1380) la dignité de sénateur et l'avait sacré chevalier le jour même[5].

Peut-être le manque de reconnaissance des Romains tenait-il à la façon dont Cenci avait ménagé à leur détriment les intérêts du Saint-Siège. Les défenseurs du château en sortirent à la tombée de la nuit avant que le peuple fût instruit de la capitulation, de telle sorte que le pape put faire transporter au palais du Vatican tous les objets précieux que l'archevêque d'Arles y avait naguère cachés[6]. L'irritation fut extrême à Rome le lendemain 30 avril : d'une part, on éprouva un vif dépit d'apprendre que la garnison qui avait tenu si longtemps la ville en alarme ne se

1. Walsingham, *Anglica... scripta*, p. 222; Gregorovius, *Storia di Roma*, éd. de 1901, t. III, p. 540; Baronius, *Annales ecclesiast.*, t. XXVI, p. 387.
2. Gregorovius, t. III, p. 556, n° 41.
3. Bibl. nat., ms. lat. 11745, fol. 66, cité par Valois, *op. cit.*, t. I, p. 170.
4. T. Niccolò, *Lettere di s. Caterina di Siena*, Firenze, 1860, t. IV, p. 362.
5. T. Niccolò, *Ibid.*, en note.
6. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. III, col. 723.

composait que de soixante-quinze hommes, d'autre part, on regrettait un pillage fructueux et l'on craignait que le pape ne gardât pour lui la forteresse de même qu'il s'était approprié les richesses qu'elle renfermait[1]. Il y eut d'âpres discussions durant tout le jour; finalement, il fut décidé que le château serait livré au peuple romain et rasé par lui; et, en effet, le 1er mai 1379, les milices urbaines vinrent en prendre possession enseignes déployées et trompettes sonnant[2].

Les délégués de la guerre, *Anteposti alla guerra*, annoncèrent aux Orviétains ce fait capital par une lettre officielle datée du jour même; la veille, le pape en avait informé la chrétienté. Il rentra au Vatican, s'y sentant désormais en sécurité[3].

L'œuvre de destruction commença tout aussitôt; toute la partie supérieure du château disparut; la tour ronde qui le dominait et peut-être la chapelle édifiée par le pape Nicolas III furent jetées bas ainsi que le massif circulaire qui leur servait de soubassement; on s'attaqua aux prisons; les grandes dalles de marbre blanc qui formaient le revêtement de l'édifice furent arrachées et dispersées; elles servirent, dit le chroniqueur contemporain Dietrich de Nyem, à construire maints édifices, et pendant longtemps on vint prendre des matériaux dans les démolitions du château[4]. Tout le peuple était accouru pour coopérer à ce travail que présidaient les deux sénateurs. On ne s'arrêta que lorsque la résistance des épaisses murailles qui formaient la base du monument eut lassé l'ardeur des Romains. D'ailleurs, la ruine était jugée complète; le château fut abandonné et il y poussa une végétation si abondante, dit Infessura, dont le grand-père exerçait vers ce temps (1397) à Rome les fonctions de juge, que les chèvres y allaient brouter[5]. « Oh douleur! s'écrie le commentateur de Dante, Benvenuto d'Imola, contemporain de cette catastrophe, cet édifice magnifique a été détruit et renversé »[6].

Les défenseurs du château furent récompensés de leur énergique résistance par l'antipape Clément VII qui s'était établi à Avignon. Pierre Rostang obtint par un bref daté du 29 août 1379

1. Walsingham, p. 222; Baronius, *Annales*, t. XXVI, p. 387.
2. Fumi, *Studi e doc. di storia e diritto*, an. VII, fasc. I, Roma, 1886, p. 9.
3. Fumi, *Studi e doc. di storia e diritto*, an. VII, fasc. I, Roma, 1886, p. 9.
4. Nyem, *De Schismate*, p. 39; Gregorovius, t. III, p. 557, n° 44.
5. Infessura, éd. Tommasini, p. 8. Cf. Préface, p. XIV.
6. Muratori, *Antiq. Ital.*, t. I, col. 1070.

la seigneurie du château de Saint-Crépin avec d'autres terres situées dans le diocèse d'Embrun, moyennant le versement d'une rente annuelle d'un marc d'argent à l'évêque de cette ville. Le lendemain 30 août, son neveu Pironno, dit Gandelin, recevait la dévolution de cette donation[1].

II. — De Boniface IX a Martin V (1389-1421).

Le peuple romain ne conserva pas longtemps le château Saint-Ange. Le pape Boniface IX, élu à la mort d'Urbain V (15 octobre 1389), avait quitté Rome le 20 novembre 1392, chassé par un mouvement populaire; les représentants du peuple vinrent le trouver à Pérouse, où il s'était retiré, pour l'engager à revenir. Comme il hésitait, redoutant un nouveau changement d'humeur : « Veux-tu n'avoir rien à redouter, lui aurait dit un des envoyés, Petruccio di Sarto, prends le château Saint-Ange »[2]. Boniface IX fit comme il disait et ne s'engagea à rentrer à Rome qu'après qu'on lui eut livré le château.

A peu de temps de là, Petruccio prouva, par sa propre expérience, que son conseil n'était que trop bon. Le pape lui fit trancher la tête à la suite d'un soulèvement où il avait pris part et qui fut promptement réprimé grâce à la solidité du château[3].

Parmi les conjurés dont les biens furent confisqués s'en trouvait un, Natoli Bucio Natoli, qui possédait un champ tenant d'un côté au château, de l'autre au fleuve, au lieu dit Canzano (1398). Il était planté de vignes. Le pape décida que le revenu de ce champ serait remis chaque année au gouverneur pour être employé en achat de munitions[4].

Dès l'année 1395, le pape avait fait défense de continuer à enlever les pierres du château « qu'on a voulu, dit-il, détruire et raser jusqu'au sol au grand détriment de notre pouvoir et de celui de l'Église ». Il fut interdit, sous peine d'excommunication, de privation de sépulture pour les laïques, de privation de bénéfices

1. Archiv. Seg. Vat., Reg. Vat. 291, fol. 215, 217.
2. Infessura, p. 9; Nicola della Tuccia, dans le journal *Buonarroti*, ser. III, vol. IV, quad. 3, Roma, 1890, p. 89; Duchesne, *Liber pontificalis*, t. II, p. 507. Cf. Nyem, *De Schismate*, p. 142.
3. Infessura, p. 9.
4. Theiner, *Cod. diplom. S. Sedis*, t. III, p. 93, n° XLIV.

pour les clercs, d'emporter du marbre, des pierres, des débris d'aucune espèce (4 septembre 1395)[1].

La reconstruction ou du moins la remise en état du château avait dû être menée assez rapidement puisqu'un gouverneur pouvait y résider[2]. Le pape s'était, au surplus, donné la tâche de réparer le château[3] et de rétablir la chapelle qui s'élevait au sommet de l'édifice. Un Anglais, Eustache, dit Stace John Maneri, venu de Florence, étant mort à Rome et ayant laissé une somme de trois cents ducats dont on ne savait comment disposer, le pape décida de la consacrer aux travaux de réfection du château, « dont l'utilité est si grande », dit-il, et à l'édification d'une chapelle dédiée à l'archange Michel[4]. Cet héritage vint d'autant plus à propos que les disponibilités de la Chambre apostolique se trouvaient pour lors complètement épuisées (décembre 1398).

Boniface IX ne tarda pas à tirer profit de sa prévoyance. Dans la nuit du 15 janvier 1400 éclata une querelle entre les gens de Nicola Colonna, qui tenait pour le pape, et ses adversaires partisans de l'antipape. A la première nouvelle qu'il eut de ce conflit, Boniface IX courut se réfugier dans le château Saint-Ange ; il n'osa le quitter que deux semaines plus tard, le 31 janvier (1400), quand le calme eut été rétabli[5].

Le 17 mars 1404, un tremblement de terre ébranla la ville, une partie des murailles du château croula sans toutefois en diminuer sensiblement, paraît-il, la force défensive[6]. On en eut tout aussitôt la preuve.

L'antipape Benoît XIII, qui avait succédé à l'antipape Clément VII en 1394, se préparait à envoyer par mer une armée en Italie; le pape Boniface IX armait de son côté une flotte, et l'un à Marseille, l'autre à Gênes, ils s'apprêtaient à guerroyer. L'antipape voulut auparavant tenter un accommodement; il envoya à Rome à cette fin, munis de sauf-conduits, deux

1. Archiv. Seg. Vat., Reg. Vat. 314, fol. 381 v° ; Pagliucchi, *Misc. di storia e cult. eccles.*, an. IV, Roma, 1906, p. 123.

2. Bref cité plus haut (Theiner, t. III, p. 93).

3. Nyem, *De Schismate*, p. 142.

4. Archiv. Seg. Vat., Reg. Vat. 316, fol. 67.

5. Gregorovius, *Storia di Roma*, éd. de 1901, t. III, p. 569; Theiner, *Cod. diplom.*, t. III, p. 105, n° LVII; Raynaldi, *Annales*, ad an., vol. XXVII, parlent du soulèvement, mais non de la fuite du pape.

6. Nyem, *De Schismate*, p. 176; Infessura, p. 9.

évêques, Pierre de Rabat, évêque de Saint-Pons, et Pierre de Zaggariga, évêque de Lérida, en outre Antoine, abbé de S. Facondo, le chevalier Francesco Favo, et le frère mineur Ridolfi. Pendant qu'ils se trouvaient à Rome, où le pape Boniface IX s'était également rendu, celui-ci vint à mourir subitement, le 1er octobre 1404. Aussitôt le gouverneur du château Saint-Ange, un Napolitain nommé Antonello Tomacelli, parent de Boniface IX, s'empara des négociateurs au moment où ils traversaient le pont Saint-Ange pour se mettre sous la protection du gouverneur de Soriano et les enferma dans le château sous le prétexte que les saufconduits délivrés au nom du défunt pape devenaient nuls par sa mort. Ce fut en vain que les cardinaux protestèrent. Les prisonniers durent donner, pour recouvrer leur liberté, une rançon de cinq mille florins qu'avancèrent des banquiers génois et, quand on somma le gouverneur de remettre le château au conclave, il répondit qu'il tenait le château du pape et le rendrait au prochain pape, à la condition qu'il lui serait payé une somme de vingt mille ducats avancée naguère par lui, disait-il, au Saint-Siège. La ville entière fut en rumeur; on craignait le renouvellement des calamités du temps de Pierre Rostang. Cependant personne n'osa s'attaquer au château et forcer la volonté du gouverneur[1].

Après sept jours de délibération, le 17 octobre 1404, les cardinaux élurent Innocent VII. Aussitôt le roi de Naples, Ladislas, vint à Rome sous couleur de lui rendre hommage; en réalité, il s'était entendu avec son compatriote Antonello Tomacelli pour se faire livrer le château[2]. Le peuple prit les armes; durant trois jours on se battit; mais la possession du château assura le triomphe des Napolitains. On chercha à reprendre le château par trahison; le 5 janvier 1405, Cola di Sessa et Cola di Ghezza furent pendus aux créneaux pour avoir machiné un complot dans la garnison[3]. En août, le peuple se souleva de nouveau. Quelques-uns des principaux citoyens, les chefs de quartiers, les *Imbossolatori*, allèrent au Vatican demander au souverain pon-

1. Rapport des ambassadeurs de l'Ordre teutonique, Taschenbrech, an. IV, Leipzig, 1833, trad. dans *Archiv. Stor. Ital.*, ser. I, vol. III. Appendice, p. 517, sous le titre : *Ragguagli di Roma*; *Archiv. Stor. Ital.*, ser. I, vol. XVI, p. 282; G. Marini, *Archiatri Pontifici*, Roma, 1784, vol. II, p. 93, doc. XXXIII, p. 100; Duchesne, *Lib. pont.*, t. II, p. 531.

2. Infessura, p. 10; Nyem, *De Schismate*, p. 165.

3. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 975 (chronique de Antonio di Pietro dello Schiavo).

tife d'intervenir (5 août 1405). Comme ils s'en retournaient, le neveu du pape, Lodovico Migliorati de Fermo, qui s'était établi dans le château, sortit avec un gros de partisans, les entraîna dans l'intérieur de la forteresse et les fit jeter par les fenêtres[1]. Devant l'indignation des Romains, le pape dut s'enfuir jusqu'à Viterbe; le lendemain (6 août 1405), le Vatican fut mis à sac[2]. Ladislas arriva à son secours, il entra dans la ville avec trois mille cavaliers que commandait le comte de Troja, ayant pour lieutenant Gentile de Monterano. Les Romains se jetèrent sur les bagages des Napolitains, et ce fut dès lors la guerre ouverte[3]. Le château Saint-Ange commença à bombarder la ville (20 août 1405). Le gouverneur Tomacelli faisait sans cesse des sorties. Les Romains tentèrent d'élever des barricades sur le pont Saint-Ange afin de les entraver et d'empêcher l'armée de secours de communiquer librement avec les assiégés, mais l'artillerie du château les en empêcha[4]. Cependant, au bout de trois mois, un certain découragement se mit dans la garnison; Paolo Orsini quitta le château avec seize hommes sans que le gouverneur s'y opposât (26 novembre 1405); le même jour, il attaquait le château, s'emparait d'une défense avancée, brûlait une palissade qui protégeait le puits et détruisait même en partie une des portes de bronze de l'enceinte intérieure. La nuit, le puits fut comblé avec de grosses pierres[5].

Le 13 mars suivant (1406), le pape rentra dans la ville aux acclamations de la population avec laquelle il venait de faire sa paix[6]. Cependant le château résistait toujours; les traits et les projectiles de ses machines de guerre jetaient la terreur dans toute la région avoisinante. Il en fut ainsi pendant plusieurs mois; mais les Romains menèrent de plus en plus vivement leurs attaques. Le 7 août, plusieurs bastions furent enlevés et tout aussitôt rasés; un autre puits fut comblé. Aussi le surlendemain, 9 août 1406, le gouverneur, à qui au surplus les vivres

1. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXI, col. 953 (*Cronaca di Gubio*); Infessura, p. 11; Paolo Brand, *Innocenzo XII e il delitto di suo nipote Lud. Migliorati*, dans *Studi e doc. di storia...*, an. XXI, Roma, 1900, p. 179 et suiv.
2. Muratori, *R. Ital. Script.*, t. III, col. 833.
3. Infessura, p. 12.
4. Infessura, p. 13; Muratori, *R. Italic. Script.*, t. III, col. 833.
5. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 977.
6. Infessura, p. 14; Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XIX, col. 924.

commençaient à manquer, demanda à capituler[1]. Cet échec mit fin aux ambitions du roi Stanislas qui consentit à signer un traité (13 août 1406)[2]. Il s'y trouvait une clause relative au château Saint-Ange portant que le roi le remettait avec tous ses approvisionnements et toutes ses munitions à Lodovico Migliorati, l'auteur du guet-apens du 5 août 1405, que le pape avait désigné lui-même; le roi reconnaissait en outre la possession pleine et entière du château au pape et à l'Église.

Les défenseurs sortirent avec leurs armes et le pape leur garantit la vie sauve; le gouverneur, Tomacelli, fut relevé des censures qu'il avait encourues; il en fut de même de Giovanni Brancaccio, le sous-gouverneur, qui s'était à certain moment refusé, en l'absence de Tomacelli, à livrer la forteresse à l'évêque de Crémone Bartolommeo Capra, ainsi que le pape le lui avait ordonné (bref daté de Viterbe, 20 février 1406)[3].

Néanmoins, Innocent VII ne poussa pas l'indulgence jusqu'à lui continuer ses fonctions; le jour même de la capitulation, il lui donnait pour successeur un de ses cubiculaires, Jacobo de Tedallini, abbé élu du monastère de Farfa (9 août 1406)[4].

Il est à remarquer que, dans le document ayant trait à ces événements, le château Saint-Ange est généralement désigné sous le nom de château d'Hadrien ou de Crescentius. Le nom de château Saint-Ange semble avoir été l'appellation populaire. On trouve quelquefois aussi à cette époque le nom de Prison de Théodoric[5].

Tedallini ne fut qu'un mois gouverneur du château; le 9 septembre (1406), le pape le remplaçait par Muzziarelli de Corneto que l'on trouve également désigné sous le nom de Mezzapinto ou Mezzoprete[6]. Ce fut le camerlingue en personne qui vint l'établir dans ses fonctions. Muzziarelli dut dresser un inventaire des munitions et des approvisionnements que renfermait le château et le remettre à la Chambre apostolique; ce fut depuis un usage cons-

1. Duchesne, *Lib. pont.*, t. II, p. 533, 553; Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 980.
2. Raynaldus, vol. XXVII, col. 154.
3. Archiv. Seg. Vat., Reg. Vat. 334, fol. 41 v°; Pagliucchi, *Misc. di storia e cult. eccles.*, p. 126; Raynaldus, vol. XXVII, p. 151, 148, an. 1406.
4. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 980.
5. Raynaldus, t. XXVII, p. 154, 151; *Misc. di storia e cult. eccles.*, p. 126.
6. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1980; *Misc. di storia e cult. eccles.*, p. 127, 334.

tant. Il dut aussi, avant d'aller prendre possession de sa charge, prêter « le serment de fidélité habituel » entre les mains du souverain pontife ou de son camerlingue[1].

Muzziarelli s'installa au château avec une garnison de soixante hommes, un moine comme confesseur et quelques amis; il fut parlé entre eux assez librement du pape, paraît-il, et de l'Église en général, en sorte qu'au mois d'avril suivant (7 avril 1407), le nouveau pape Grégoire XII, qui avait été élu le 2 décembre 1406, jugea utile de remplacer Muzziarelli par quelqu'un de plus sûr; il fit donc gouverneur du château l'évêque de Kulm, Nicolas Bock de Schippenheil[2]. Toutefois, ce fut pour peu de temps; il se vit remplacé, dès le 4 juillet, par un homme du métier, Vittuccio de Corneto, de la famille déjà puissante des Vitelleschi[3]. Vittuccio était un hardi compagnon, qui s'était rendu coupable de méfaits pour lesquels le sénateur l'avait jadis poursuivi et dont le pape l'avait absous (1377)[4]. Quant à l'évêque Bock, il alla, en qualité de nonce, en Allemagne, où peu après (13 décembre 1408) le pape le créa collecteur de revenus du Saint-Siège dans les provinces de Brême et de Riga[5].

Si Grégoire XII avait fait choix d'un homme tel que Vittuccio, c'est que les circonstances étaient graves. Le 17 juin 1407, des soldats napolitains étaient entrés dans Rome par la porte S. Lorenzo, avec la connivence de plusieurs barons romains, Giovanni et Nicola Colonna, Jacobo de Nepi, — qui se faisait appeler, comme naguère, Cola di Rienzo, le tribun de la liberté, — et Riccardo de Sanguineis[6]. Le pape avait aussitôt cherché refuge au château Saint-Ange, où deux cardinaux, le cardinal de Ravenne et le cardinal Colonna, le rejoignirent; les autres s'enfuirent jusqu'à Sutri. Ce ne fut qu'après que les rebelles eurent été défaits par Paolo Orsini et pour la plupart emprisonnés que le pape osa abandonner sa retraite (18 juin 1407)[7].

Il y eut encore d'autres alertes de ce genre, si bien que le pape

1. Theiner, *Codex diplom. S. Sedis*, t. III, p. 159, doc. XCVII.
2. Theiner, *Codex diplom. S. Sedis*, t. III, p. 159, doc. XCVI.
3. Pagliucchi, *Misc. di storia e cult. eccles.*, 1905, p. 128, 335.
4. Theiner, *Codex diplom. S. Sedis*, t. II, p. 592, doc. DCIX.
5. Archiv. Seg. Vat., Reg. Vat. 336, fol. 153, et arm. XXXIII, t. XII, fol. 258; Pagliucchi, *Misc. di storia e cult. eccles.*, p. 334.
6. Duchesne, *Lib. pont.*, t. II, p. 595.
7. Muratori, *R. Ital. Script.*, t. III, col. 839; *Ibid.*, t. XXI, col. 954 (*Cronaca di Gubio*); *Ibid.*, t. XXIV, col. 981, 982 (chronique de Antonio di Pietro).

prit le parti de quitter Rome; le 9 août 1407, il se dirigea vers Viterbe et de là se rendit à Sienne. A peine la nouvelle de son éloignement fut-elle parvenue au roi Ladislas qu'il se hâta vers Rome, où il fit son entrée le 29 août (1407). Il y gouverna en maître; il nommait à toutes les magistratures, décidait de tout. Rome lui eût réellement appartenu n'eût été le château Saint-Ange. Vittuccio s'y était enfermé et le gardait au nom du souverain pontife et de l'Église. Quand le roi voulut se rendre à Saint-Pierre, force lui fut d'accomplir un long détour, d'y aller presque furtivement[1]. On ne pouvait sortir de Rome du côté du château Saint-Ange, se diriger vers la Toscane ou vers l'Ombrie qu'en profitant de la nuit et en se glissant en barque le long des berges du fleuve; encore un soldat se noya-t-il en essayant de ce moyen (12 juin 1408)[2].

Trop gêné dans ses mouvements et sentant que le château pourrait servir de point d'appui à tout soulèvement contre lui, le roi Ladislas prit le parti de s'éloigner; il n'osa passer par le pont Saint-Ange à cause des bombardes du château et dut sortir par la porte S. Giovanni (23 juin 1408)[3]. Le pape redevint maître de Rome et le roi demanda à faire la paix. Le 7 octobre, son représentant, le comte de Troja, dînait au château Saint-Ange en compagnie de Vittuccio, et les trompettes, dit le chroniqueur Antonio di Pietro, sonnèrent au moins trois fois du haut de la tour en l'honneur de la paix[4]. De nouveau le 1er novembre, les trompettes sonnèrent au château Saint-Ange en l'honneur du comte de Troja, mais cette fois c'était en sa qualité de maître de la ville, du moins le bruit s'en répandit; on racontait que le pape avait cédé au roi Rome et son territoire au prix de vingt-cinq mille florins. En fait, le nouveau sénateur, Giovanni de Tortis, lui était tout dévoué[5].

Le loyalisme que Vittuccio avait montré jusqu'alors envers le Saint-Siège allait être mis à une dure épreuve. Le 5 juin 1409, le concile de Pise avait déclaré déchus les deux papes rivaux Grégoire XII et Benoît XIII, et, le 17, il avait proclamé pape Pietro Filargo sous le nom d'Alexandre V; mais Grégoire XII et

1. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 992; t. XXI, col. 1071; Summonte, *Hist. della Città e Regno di Napoli*. Napoli, 1601, 2e partie, p. 539.
2. Infessura, p. 17; Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 993.
3. Infessura, p. 17; Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 994.
4. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 997.
5. *Ibid.*, col. 998, et t. XVI, col. 1193 (*Histor. Sozomeni Pistoriensis*).

Benoît XIII ayant refusé de se soumettre à la sentence du concile, il se trouva y avoir à la fois trois papes. La nouvelle de l'élection du nouveau pape et de la résistance des deux autres parvint à Rome dans les premiers jours de juillet. Quelle devait être l'attitude de Vittuccio? Il ne s'agissait pas seulement d'être fidèle, encore fallait-il savoir à qui. Il se tira d'affaire le plus ingénieusement du monde : ayant fait disparaître du château les armes du pape Grégoire XII, il n'eut garde de les remplacer par celles du pape Alexandre V, mais ordonna qu'on peignît celles de l'Église, les clés et le trirègne, sur le petit palais qui dominait le château du côté de la ville et où était sa demeure[1]. A dire le vrai, ses préférences, si, par prudence, il ne les montrait pas, étaient pour l'élu du concile, et quand Alexandre V envoya à Rome, au mois de septembre, pour sonder ses intentions, le cardinal Baldassare Coscia (qui devint plus tard Jean XXIII), il lui fit le meilleur accueil[2].

Tandis que Vittuccio se consultait sur le choix du pape qu'il reconnaîtrait, le parti angevin tenta de s'emparer de Rome; le comte de Troja, secondé par Bertoldo Orsini, Butio de Sanguineis, Lorenzo Natoli, chef des *caporioni*, pénétra dans la ville en armes le 25 septembre 1409. Alors Vittuccio prit un parti; le 29, il hissa sur le château, à côté des armes de l'Église, les siennes propres. La guerre se trouva par là déclarée entre les Napolitains et leurs partisans et la garnison du château; dès l'abord, elle fut très âpre. Selon la coutume, le pont Saint-Ange fut barricadé, des tranchées furent ouvertes. Le roi Ladislas étant arrivé en personne le 1er octobre, le gouverneur fit lancer sur la ville des boulets et « autres choses nécessaires à la guerre ». Le Vatican même parut menacé. Le 3 octobre, on transporta le voile appelé la Véronique, si précieux aux yeux des Romains, de la sacristie de Saint-Pierre, où il était conservé, dans la maison voisine de Giovanni di Oleo, puis, le lendemain, qui était un vendredi, on le porta dans le château Saint-Ange. Le même jour, 4 octobre (1409), les soldats de Vittuccio essayèrent avec un bélier de jeter bas la barricade construite par les Romains sur le pont Saint-Ange[3].

1. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1001; P. Savignoni, *Il Diario di Antonio di Pietro dello Schiavo*, dans l'*Archiv. della Soc. Rom. di stor. patria*, t. XIII (1890), p. 330.

2. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XIX, col. 650; Lod. Crivelli, *Vita dello Sforza;* Ciacconius, *Vitæ Pontif.*, éd. de 1601, p. 855 (*Vita Alexandri*).

3. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1003-1004. L'auteur de la chro-

Cependant le gouverneur avait fini par se décider en faveur du nouveau pape; le 5 octobre, avant le lever du jour, sa bannière fut hissée au sommet du château et saluée de trois appels de trompettes[1]. Nicola Orsini, qui était du parti d'Alexandre V, intervint alors de façon décisive; il s'empara d'un monument situé un peu en arrière du château, à mi-distance du Vatican, et qu'on appelait la *Meta di Romolo* ou la *Meta di S. Pietro;* c'était une sorte de pyramide qui, bien qu'une partie des pierres en eût été arrachée pour servir à construire les degrés de l'église Saint-Pierre, était encore presque aussi élevé que le château; même, à cause de la déclivité du terrain, elle le dominait. Nicola Orsini y posta quatre hommes avec quatre arquebuses (8 octobre 1409)[2].

Maintenant, la situation des partisans du roi de Naples devenait critique; ils ne pouvaient aller à Saint-Pierre que furtivement et ils en revenaient toujours en grande hâte, « à cause de la crainte que leur inspirait le château »[3].

Les mois suivants se passèrent en escarmouches. Les barques qui apportaient du nord le vin nouveau à Rome eurent fort à souffrir des bombardes du château; les assiégés opérèrent des sorties, dont l'une, qui eut lieu le 17 octobre, fut des plus heureuses; ils ramenèrent beaucoup de prisonniers. Le 16 novembre, un secours inespéré leur parvint; un boucher, qui avait acheté cent porcs, les envoya, le marché fini, s'abreuver au fleuve; or, à peine étaient-ils sur la berge qu'un des porcs se jeta à l'eau, les autres suivirent et ils se dirigèrent tous en nageant vers le château où ils furent capturés[4].

D'autre part, le 23 novembre (1409), Paolo Orsini vint avec

nique, Antonio di Pietro dello Schiavo, était attaché à l'église Saint-Pierre. Il y a cependant une certaine obscurité dans son récit et l'on ne saisit pas pourquoi ce fut précisément au château Saint-Ange, dont on redoutait les projectiles, que la Véronique fut déposée.

1. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1004.

2. *Ibid.*, col. 1005. Dans le codex Magliabecchianus (Urlichs, p. 161), on lit : « Juxta sanctam Mariam transpontinam est meta quoe, ut dicitur, fuit sepulcrum Romuli ». Pétrarque pleurait déjà sa destruction partielle (Urlichs, p. 183). Elle existait encore au XVIe siècle. Raphaël écrivait à Léon X, en 1515 : « Depuis que je suis à Rome, beaucoup de beaux monuments ont été démolis, comme la Meta qui était dans la Via Alexandrina » (Quatremère de Quincy, *Histoire de Raphaël*, p. 534). Jules II en avait cédé l'emplacement aux chanteurs de la chapelle Sixtine. Bulle du 13 février 1513, dont l'*incipit* est : « In altissimo ». Voir la dernière note de l'article.

3. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1005.

4. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1008.

trois cents cavaliers et deux cents fantassins ravitailler le château et réussit à y introduire soixante charges de vivres; après quoi il attaqua l'ennemi retranché dans l'église S. Spirito. Le surlendemain, il se retirait avec ses cavaliers, laissant dans le château le corps de fantassins. Ce secours redoubla l'énergie des assiégés; le campanile de l'église S. Maria Traspontina, qui faisait partie des défenses avancées de la place, fut bretéché le 28 novembre (1409). De leur côté, les assiégeants crénelèrent les tours et les tourelles de l'église S. Spirito (3 décembre). Le 11 décembre, les assiégés s'emparèrent de dix hommes qui allaient occuper cette position. La haine des deux partis s'exaspérait. Un clerc, attaché à la basilique de Saint-Pierre, fut torturé au Capitole pour avoir été dîner au château Saint-Ange avec le nonce du pape (14 décembre 1409), ce qui montre que l'investissement ne devait pas être bien étroit et, d'autre part, que le pape était officiellement en rapport avec l'énergique défenseur du château. Le 26 et le 27 décembre, l'artillerie du château tonna nuit et jour sans arrêt. Enfin, découragé, le roi de Naples se résigna à s'éloigner. Aussitôt une de ces terribles bombardes qui avaient tant troublé les Romains fut transportée au mont Testaccio afin d'empêcher un retour offensif[1].

Alexandre V ne jouit guère de son triomphe; le 3 mai 1410, il mourait à Bologne. Jean XXIII fut élu à sa place par la même fraction du sacré collège qui avait élu Alexandre V.

Le nouveau pape voulut s'attacher un serviteur aussi utile que Vittuccio; le 17 mai 1410, il le nomma gouverneur au temporel de son château de S. Lorenzo et du territoire qui en dépendait (diocèse de Montefiascone)[2]. Ayant ainsi préparé les voies, il se hasarda à envoyer à Rome une mission composée de huit prélats à la tête desquels se trouvait le cardinal de S. Praxede, Pierre-Fernand Frias (26 mai 1410). Ceux-ci, avant de se risquer à Rome, écrivirent une lettre à Vittuccio le priant, si leur sûreté était menacée, de les recevoir au château et de veiller sur eux, « bien qu'ils n'eussent pas d'enseignes »[3]. Vittuccio était, au reste, tout gagné; le 22 juin 1410, il hissait l'étendard du pape Jean XXIII à côté du sien au faîte du château[4].

1. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1010 et suiv.
2. Archiv. Seg. Vat., Reg. Vat., 342, fol. 122.
3. Theiner, *Codex diplom. S. Sedis*, t. III, p. 175, doc. CXII.
4. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1017.

Même il s'employa fort activement en faveur du pape et le décida à venir à Rome, où il entra, escorté de huit cardinaux, le 15 avril 1411. En récompense, le pape l'exempta, lui et toute sa famille, sa vie durant, de toute taxe personnelle ou royale, tant dans le patrimoine de Saint-Pierre que dans le territoire de Corneto, dont il était originaire, et lui alloua, en outre, une pension mensuelle de vingt-cinq florins d'or (21 août 1411). Ce fut le couronnement de sa carrière; le 31 août suivant, Vittuccio était déchargé des fonctions de gouverneur du château Saint-Ange qu'il avait exercées si longtemps et remplacé par Serpieri de Lardiano, à qui le pape donna comme second Malduccio de Castrocaro de Forli[1].

Jean XXIII sentait d'autant plus l'importance du château Saint-Ange que sa situation personnelle était moins sûre. Benoît XIII, établi au loin, à Perpignan, semblait peu à redouter, mais Grégoire XII était tout proche, à Gaète, et très menaçant; puis le roi Ladislas n'avait pas renoncé à ses ambitions sur Rome et pouvait faire un retour inopiné. C'est pourquoi le pape s'occupa sans tarder, malgré le dénuement du trésor pontifical, de faire réparer le passage qui menait du Vatican au château Saint-Ange, dont les murailles furent renforcées. Ce passage, dit le chroniqueur Nyem, servait aussi à conduire secrètement en prison les personnes suspectes qu'on mandait au Vatican sous un prétexte quelconque et qu'on y arrêtait. Les arcades qui le supportaient servaient de lieu de réclusion aux femmes adultères ou de mauvaise vie, soit qu'on les y enfermât de force, soit qu'elles vinssent s'y reclure volontairement jusqu'à la fin de leurs jours; elles y vivaient de la charité publique[2].

Les travaux, commencés en juin 1411 sous la direction d'Antonio de Todi, furent menés rapidement[3].

Les prisons du château furent bientôt utilisées, car de nombreuses intrigues se nouaient dans la ville et les trahisons étaient sans cesse à craindre. Le 28 janvier 1412, Jean XXIII fit enfermer au château Pietro Camicia ou Cambisa sans que le motif de son arrestation fût rendu public[4]. Un peu plus tard, il

1. Infessura, p. 18; Archiv. Seg. Vat., Reg. Vat., 343, fol. 64 v°; Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1027; Pagliucchi, *Misc. di storia e cult. eccles.*, 1905, p. 340; 1906, p. 129.

2. Nyem, *De Vita Balthasaris*, dans *Rerum concilii oecumenici Constantientis*, t. II, Francfort, 1697, l. I, ch. XXVII, p. 371.

3. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1026.

4. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1029.

y envoya prisonnier Battista Savelli à cause de son amitié pour Sforza, qui venait d'abandonner la bannière du pape pour celle du roi de Naples (22 mai 1412). Savelli ne fut remis en liberté que le 23 octobre suivant, moyennant une rançon de douze mille ducats au profit du gouverneur du château. D'autres personnages de marque subirent également, vers cette époque, la détention dans les prisons du château Saint-Ange, entre autres, en avril 1413, le capitaine Gentile da Monterano[1].

Par un bref daté du 19 avril 1413, le pape confia la défense de sa forteresse à Lazaro Cancellieri de Pistoia, Malduccio de Castrocaro demeurant sous-gouverneur. Lazaro était, au reste, son homme de confiance; en 1411, le pape lui avait donné le gouvernement des Marches, en 1412, il l'avait chargé de ramener à l'obéissance la cité d'Ancône[2]. Mais toutes ces précautions furent vaines. A la nouvelle que le roi de Naples Ladislas s'était mis en mouvement vers Rome, le pape, « ne se fiant ni à la solidité de son palais ni même à celle du château Saint-Ange, que l'on disait imprenable », dit un contemporain, s'enfuit en toute hâte dans la direction de Viterbe (8 juin 1413)[3]. Le même jour, le roi de Naples entrait dans la ville par la porte Saint-Jean-de-Latran sans que les Romains, qui, peu de jours auparavant, juraient qu'ils mangeraient la chair de leurs enfants plutôt que de lui ouvrir leurs portes, fissent la moindre opposition[4]. Ladislas s'installa d'abord dans le palais de Latran. Puis il voulut aller au Vatican. Mais le gouverneur du château Saint-Ange restait fidèle au pape malgré sa fuite; l'accès du pont Saint-Ange était impraticable; on ne pouvait traverser le fleuve que dans des barques plates et en s'exposant beaucoup[5]. Tout l'été se passa en escarmouches et en travaux d'approches; en septembre, les Napolitains établirent sur la Meta une manière de catapulte qui lançait

1. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1033, 1038; t. XXI, col. 1073, 1075.

2. Archiv. Seg. Vat., Reg. Vat. 342, fol. 133; vol. 343, fol. 37; Pagliucchi, *Misc. di storia*, 1905, p. 341; cf. Vitale, *Stor. diplom. de' senatori*, t. I, p. 293.

3. Nyem, *De Vita Balthasaris*, dans *Rerum concilii Const.*, Francfort, 1697, t. II, p. 380 : « Balthasar certificatus... de introitu hostium... ad urbem non confisus de palatio suo... neve de castro Sancti Angeli, quamvis illud reputaretur quasi inexpugnabile et fortissimum... » Infessura, p. 19; Nicola della Tuccia, dans le *Buonarroti*, Roma, 1891, ser. III, vol. IV, p. 123.

4. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XVIII, col. 221; t. XXIV, col. 1034; Valois, *le Grand Schisme*, t. IV, p. 230.

5. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1035, 1036, 1038.

dans l'intérieur du château des projectiles dont l'effet fut terrible[1]. En octobre, le gouverneur Lazaro fut blessé ou tomba malade et mourut; le pape Jean XXIII, qui se trouvait à ce moment dans les environs de Florence, le remplaça par un de ses parents, Antonio Cancellieri, auquel il adjoignit comme sous-gouverneurs Domenico Cancellieri et Bonaccorso Alderotti (18 octobre 1413)[2].

Cinq jours après, le 23 octobre (1413), le château se rendait. La nouvelle, connue dans la ville vers le soir, y provoqua une joie sans bornes. Les cloches sonnèrent, les habitants parcoururent les rues avec des torches, des lanternes et des drapeaux, criant à tue-tête : « Vive Ladislas! » Pendant plusieurs jours, les manifestations continuèrent, tant était grand le soulagement des Romains.

Cependant le gouverneur n'avait pas ouvert les portes du château aux Napolitains; il avait des sûretés à prendre. Le 3 novembre, il fit descendre par des cordes le cercueil de son prédécesseur, qu'on porta le lendemain en grande pompe à Saint-Pierre[3]. Ce ne fut que le 15 novembre que le comte de Troja, Giulio Cesare, et quelques autres seigneurs du parti du roi de Naples prirent possession, en son nom, du château, sur lequel on arbora trois grands étendards, celui du peuple romain, celui de l'Église et celui du roi de Naples, les trompettes sonnèrent en leur honneur. Un certain Betto reçut le commandement du château, tandis qu'Antonio Cancellieri se retirait dans le Napolitain pour y jouir, disait-on, du prix dont on avait payé la reddition du château et des richesses conférées à sa garde par quelques cardinaux partisans de Jean XXIII et que le roi Ladislas l'avait autorisé à s'approprier. Il en chargea plusieurs bateaux. Le roi les lui aurait plus tard repris, dit-on, et l'aurait fait mettre à mort[4].

Aussitôt établis dans le château, les Napolitains s'efforcèrent d'en accroître les moyens de défense; des créneaux furent pratiqués de toutes parts ainsi que des meurtrières; on répara les

1. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1039.

2. Pagliucchi, *Misc. di storia e cult. eccles.*, 1905, p. 342; 1906, p. 130; Nyem, *Rerum concilii Const.*, Francfort, 1697, t. II, p. 382.

3. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1038. Le texte du *Diarium* de Pietro est un peu obscur; je ne vois pas de meilleure interprétation. Cf. Gregorovius, t. III, p. 618; Ciacconio, p. 865.

4. Nyem, qui rapporte ces faits (*Rerum concilii Const.; De vita... Johannis XXIII*, vol. II, p. 382), était secrétaire du pape Jean XXII, et il est, par suite, un peu suspect. Pagliucchi, *Misc. di storia e cult. eccles.*, 1906, p. 130.

brèches faites par la catapulte de la Meta et on détruisit la catapulte, car elle aurait pu servir à de nouvelles entreprises dirigées cette fois contre les Napolitains (3 décembre 1413)[1]. La Meta fut elle-même solidement occupée; pour assurer le ravitaillement du château, un câble fut lancé entre ce poste et la plate-forme du château (25 janvier 1414). Toutefois, un peu plus tard, la tranquillité paraissant rétablie dans la ville, le câble fut enlevé (14 juillet 1414)[2].

Le 6 août 1414, le roi Ladislas mourut d'une façon assez étrange; sa sœur, la reine Jeanne II, lui succéda[3]. Le gouverneur du château était alors Riccardo Petra de Gaète; pour montrer son désir de vivre en bonne intelligence avec les Romains, il fit abattre le mur qui barrait le pont Saint-Ange[4]. Mais cette cordialité dura peu. Les Romains ayant montré quelque velléité d'indépendance, le gouverneur napolitain leur adressa des menaces; alors ils murèrent d'eux-mêmes le pont Saint-Ange à ses deux extrémités et, le 14 octobre, ils rappelèrent le pape Jean XXIII. Seul le château Saint-Ange demeurait à la reine de Naples. Toutefois le gouverneur se mit en devoir de faire sentir aux Romains et au pape que, n'ayant pas le château, ils n'avaient rien. La grande misère des temps précédents recommença. « Personne ne saurait raconter, dit Antonio di Pietro ou Petro, tout le mal que le gouverneur du château causait aux Romains avec ses catapultes et ses bombardes » (28 novembre 1414)[5]. Nul n'osait plus traverser le fleuve; les chanoines de Saint-Pierre déclaraient qu'ils ne se rendraient plus à la basilique tant que le gouverneur n'aurait pas été réduit à l'impuissance. Lors de la grande procession annuelle du 25 avril, les membres du clergé et la plupart des fidèles renoncèrent à aller à Saint-Pierre selon la coutume, de peur d'être bombardés par le château.

Le 17 juillet (1415), Riccardo fit détruire la première arche du pont; cinq grosses pierres qui formaient la clé de la voûte furent enlevées « en haine du peuple romain ». Il y eut une

1. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1040.
2. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1040, 1041.
3. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIII, col. 225; Infessura, p. 19; A. de Tummulillis, *Not. suorum temporum*, p. 14.
4. Savignoni, dans l'*Archivio della Società Rom. di storia patria*, t. XIII (1890), p. 330; L. Fumi, *l'Impresa di Sforza*, dans les *Studi e doc. di storia e diritto*, 1883, an. IV, fasc. IV, p. 149.
5. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1050.

trêve. La reine de Naples avait signé avec les Romains, à la fin de l'année précédente, un traité d'alliance, ce qui n'avait pas empêché le gouverneur du château de molester fort, comme on a vu, les Romains. A la vérité, personne ne voulait d'accommodement; après quelques jours de répit, le 25 juillet (1415), au coucher du soleil, l'artillerie du château se mit à couvrir la ville de projectiles; les traits d'arbalète et les boulets volaient de toutes parts. « Et il en fut ainsi chaque jour, excepté les jours de fête », dit le chroniqueur[1].

Dans le courant du mois d'août, les Romains prirent l'offensive; une longue ligne de circonvallation fut tracée depuis la place qui s'étendait entre le château et le fleuve du côté de l'église de S. Spirito jusqu'à l'église S. Maria Traspontina (1er août 1415), puis la porte du château fut murée, malgré une vive résistance des assiégés, dont beaucoup périrent en la défendant (7 août 1415); des bastions furent élevés dans les champs qui séparaient les remparts du fleuve (9 août 1415). Ainsi les lignes se resserraient autour des assiégés et la famine les menaçait. Le 10 août, une tentative d'attaque directe ne donna pas de résultats; une pièce de grosse artillerie, mise en position, lança quelques boulets dans le château et ce fut tout. De nouveau, il y eut une accalmie. Les Romains, constatant leur impuissance devant cette masse inébranlable, essayèrent de l'intrigue; ils nouèrent des intelligences dans la place, mais le gouverneur déjoua leurs machinations; une femme qui avait voulu l'empoisonner fut placée sur une des machines de guerre du château et envoyée comme un projectile au milieu des assistants; un papier attaché à sa main expliquait son crime. Le lendemain, un Napolitain, Colella, qui avait été des familiers du gouverneur, subit le même sort. Il retomba dans le fleuve (11 septembre 1415)[2].

Le 7 décembre, la position de la Meta fut abandonnée par ordre de Paolo Orsini et l'activité du siège se ralentit encore une fois. On était dans l'incertitude. Le pape Jean XXIII se trouvait à Constance où se tenait le concile qui allait aboutir à l'élection de Martin V et terminer par là le schisme. Le cardinal-légat Isolani, représentant le pape Jean XXIII, s'était depuis un an établi sans opposition au Capitole avec ses fils (19 octobre 1414)

1. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1053.
2. Savignoni, dans l'*Arch. della Soc. rom. di stor. patria*, t. XIII (1890), p. 331.

ainsi que le sénateur nommé par lui, Giovanni de Floribus de Narni, quand, en juin 1417, le fameux condottière, Braccio da Montone, vint occuper Rome. Aussitôt le cardinal et le sénateur s'enfuirent au château Saint-Ange.

L'arrivée de Braccio était un grave danger pour le gouverneur Riccardo, car il allait avoir à soutenir les attaques, non plus de milices improvisées, mais de soldats aguerris qui avaient emporté d'assaut maintes villes et que commandait un des plus habiles capitaines du temps. Riccardo prit ses précautions. Il profita de l'abandon de la Meta pour y installer un poste et rétablit le système de va-et-vient. En même temps, il dépêchait des envoyés auprès de la reine Jeanne pour solliciter du secours[1].

D'abord, ce fut une série d'embuscades; un jour Riccardo enleva quatre-vingts chevaux que Braccio avait envoyés paître assez imprudemment dans les champs appelés Prati, situés le long du fleuve, en aval du château (6 juillet 1417); en représailles, Braccio fit murer, « mais de nuit », la porte S. Pietro ou Postuma située dans la muraille qui reliait le Vatican au château. Le surlendemain, les opérations décisives commencèrent. Braccio se transporta avec toute son armée du mont Aventin, où il avait établi son camp au pied même des murailles du château Saint-Ange et un premier assaut fut donné. En même temps, ses hommes réussissaient à brûler le câble qui réunissait la Meta au château (8 juillet 1417). La Meta se rendit le 21 juillet. D'autre part, la plus belle machine de Riccardo, une baliste qu'il avait établie tout en haut du château et qui causait un sensible dommage aux assaillants, tomba et fut mise hors de service. Riccardo envoyait message sur message à la reine de Naples. Le lieutenant de Braccio, Tartaglia, lui amena des renforts, et la situation du château devint tout à fait critique. Mais l'insalubrité de Rome en cette saison affaiblissait l'armée de Braccio; une sorte de langueur, suivie d'une soif intense, accablait ses soldats, et quand ils surent qu'une armée envoyée par la reine de Naples et commandée par Sforza était à proximité, force fut à Braccio de lever le siège (26 ou 28 août 1417). Il regagna péniblement le Patrimoine par le pont Molle, emmenant comme

1. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1056, 1061, 1062; L. Fumi, *Codice diplomatico della città d'Orvieto*, Firenze, 1884, p. 672; Infessura, p. 21. La reine Jeanne n'était guère alors en état d'envoyer les secours que sollicitait Riccardo, car son royaume se trouvait en pleine rébellion.

prisonniers ou comme otages deux nobles Romains, Battista Savelli et Jacobo Colonna. Le 28 août (1417), Sforza entrait dans la ville et le cardinal-légat put sortir de la longue réclusion à laquelle il s'était vu réduit[1].

Par un retour de fortune, un autre cardinal l'y remplaça presque aussitôt, mais celui-ci contre son gré, ce fut le cardinal Pietro Stefaneschi, dit le cardinal Sant'Angelo *in foro piscium*, que le pape accusait d'avoir favorisé l'entrée de Braccio à Rome. Son neveu, qui remplissait les fonctions de protonotaire, et Riccardo della Molara furent emprisonnés également comme complices (3 septembre 1417). Le château Saint-Ange allait devenir de plus en plus une prison d'État, une Bastille, mais une Bastille ayant affronté des assauts[2].

L'interrogatoire des accusés révéla qu'il y avait eu effectivement complot pour livrer la ville et le château à l'antipape Pierre de Luna (Benoît XIII). Le légat commença à instruire le procès, mais l'accusé mourut en prison le 31 octobre 1417[3].

Le concile de Constance venait enfin de s'entendre sur l'élection d'un pape; Otto Colonna (Martin V), élu le 11 novembre 1417, fut reconnu par toute l'Église, et Rome l'accepta comme chef temporel. Restait à savoir ce qu'il adviendrait du château Saint-Ange, qui appartenait sans conteste à la reine Jeanne II.

Comme elle s'y était engagée par avance, elle ne fit nulle difficulté pour le remettre aux mains du pape. Celui-ci avait, au reste, envoyé auprès d'elle son neveu, Antonio Colonna, avec mission de conclure une paix perpétuelle (21 août 1418)[4]. Le grand sénéchal, Gianni Caracciolo, comte de Venosa, partit presque aussitôt de Procida, où résidait la cour, afin de rendre hommage, au nom de sa souveraine, au pape qui attendait à Florence de pouvoir entrer dans Rome. Il emmenait Antonio Colonna, à qui il livra en chemin les forteresses d'Ostie et de Civitavecchia et le château Saint-Ange. En réalité, sa mission

1. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. IX, col. 547; t. XXIII, col. 225; t. XXIV, col. 1063; L. Fumi, *Cod. diplom. della città d'Orvieto*, p. 673.

2. Calisse, *i Prefetti di Vico*, dans l'*Arch. della Soc. rom. di stor. patria*, t. X, p. 192, 372; Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXIV, col. 1064, 1105.

3. Forcella, *Iscrizioni delle chiese e d'altri edificii di Roma*, t. II, p. 342, n° 1048; Leodrisio Crivelli, *Vita di Sforza;* Muratori, *op. cit.*, t. XIX, col. 674.

4. Gio.-Ant. Summonte, *Hist. della città e regno di Napoli*, Napoli, 1601, t. II, p. 577; Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XXI, col. 118 (*Annales Bonincontri*), et *Ibid.*, col. 1080 (*Giornali Napolitani*).

n'avait pas d'autre but (septembre 1418)[1]. Martin V donna sur-le-champ ordre au cardinal-légat qui se trouvait à Sienne d'aller à Rome y prendre possession du château et y établir un gouverneur, qui fut Antonio d'Anagni, évêque de Montefiascone (16 octobre 1418)[2]. Même, le 18 janvier suivant, étant à Mantoue, il chargeait ce gouverneur de réclamer à la reine Jeanne certaine somme qui lui était due[3]. Cependant le pape ne devait pas l'avoir en grande confiance, car, avant de se risquer dans sa capitale, il le remplaça par Ugolino Olivi, comte de Pianciano (28 février 1420). Dans le bref d'investiture, Martin V a soin de lui rappeler que l'office qu'il lui confie est un des plus importants des États pontificaux[4].

Ugolino était, au surplus, un homme sur qui le Saint-Siège pouvait compter. Chose rare, trois papes successifs mirent en lui leur confiance; Innocent VII lui avait accordé pour cinq ans, en 1406, le vicariat temporel de Pianciano, dans le diocèse de Montefeltro. Martin V le maintint dans cette fonction en lui donnant, en outre, comme il vient d'être dit, la garde du château Saint-Ange; plus tard, Nicolas V le confirma de même, le 7 juillet 1453, dans sa seigneurie de Pianciano. Il avait été créé comte palatin et maréchal de Curie le 1er mai 1419[5].

Ce fut à cet homme adroit et énergique qu'échut l'honneur de recevoir le pape Martin V quand enfin, après trois années d'hésitation, il se résolut à venir à Rome (27 septembre 1420). Il s'arrêta aux portes de la ville et passa la nuit à Santa Maria del Popolo; le lendemain, qui était un samedi, il alla se loger au Vatican, sous la protection du château Saint-Ange, dont il avait auparavant fait renforcer la garnison[6].

Le Louvre possède un tableau d'un peintre inconnu représentant l'entrée du pape Martin V au château Saint-Ange : en habits

1. P. Giannone, *Dell' istoria civile del regno di Napoli*, 1733, t. III, p. 317.
2. Muratori, *R. Italic. Script.*, t. XIX, col. 427.
3. Archiv. Seg. Vat., Reg. Vat., vol. 352, fol. 216.
4. Archiv. Seg. Vat., Reg. Vat., vol. 249, fol. 5; Theiner, *Codex diplom. S. Sedis*, t. III, p. 255, n° CLXXXII, et cf. *Ibid.*, p. 257, n° CLXXXV; Pagliucchi, *Misc. di storia e cult. eccles.*, 1905, p. 419.
5. Pagliucchi, *Ibid.*, p. 422; Archiv. Seg. Vat., Reg. Vat., vol. 334, fol. 199; Arm., t. XXXV, vol. 33, fol. 38; Arm., t. XXIX, vol. 5, fol. 35.
6. Infessura, p. 29; Archiv. Seg. Vat., *Divers. Camer.*, vol. 6, fol. 261; *Introitus et Exitus Cam. Apost.*, vol. 379, fol. 122, 158, 168, 232. Il y eut à cette époque quelques hérétiques prisonniers dans les cachots du château. Diverses sommes furent payées pour la pension de trois hérétiques enfermés

pontificaux et accompagné d'une suite nombreuse de prélats et d'hommes d'armes, il se présente devant la porte de la forteresse, qui lui est ouverte, et en prend solennellement possession. Cet événement, qui fut décisif dans l'histoire de la papauté, méritait en effet qu'on en gardât mémoire. Depuis ce jour, le Saint-Siège resta le maître incontesté du château et de la ville. Si, dès l'abord, au temps d'Eugène IV, l'autorité pontificale, un moment compromise, ne fut pas détruite, ce fut surtout grâce à la possession du château Saint-Ange[1].

E. RODOCANACHI.

au château (1421-1422). Ugolino devint sénateur de Rome. Bref du 9 janvier 1423. Archiv. Seg. Vat., Reg. Vat., vol. 349, fol. 325. Le 17 décembre 1421, Martin V l'avait relevé de ses fonctions. Reg. Vat. 349, fol. 181.

1. Le château Saint-Ange se trouve représenté, mais de façon assez symbolique, sur le sceau de Louis de Bavière, datant du commencement du XIVe siècle, et dans le plan conservé au Palais Communal de Sienne et peint par Taddeo di Bartolo (1363-1422). Sur un soubassement carré (?) s'élève une tour ronde, surmontée d'une haute tourelle quadrangulaire. La *Meta* se voit à côté, de hauteur presque égale. Il semble que Taddeo ait travaillé sur des documents anciens et non d'après la nature et que les deux représentations du château dont il vient d'être parlé soient à peu près contemporaines. C'est ce qui expliquerait leur similitude. Dans les vues postérieures, telles que celles du ms. ital. 81 de la Bibl. nat., et celle de Benozzo Gozzoli (église de S. Gimignano), datant de 1465, on voit la partie circulaire, encore existante et que n'avaient pu entamer les démolisseurs de 1379, surmontée d'un réduit carré et crénelé à deux étages. Il en est de même dans l'exemplaire du *Dittamondo* de Fazio degli Uberti que possède la Bibl. nat., ms. italien 81.

LES IDÉES POLITIQUES DE VOLTAIRE

Au premier abord, il semble assez difficile de se rendre compte avec précision des idées politiques de Voltaire. Il n'est pas de ces penseurs qui se sont appliqués à condenser leurs idées en corps de doctrine. On a remarqué que, parmi les innombrables traités, mémoires et pamphlets qu'il nous a laissés, beaucoup ne sont que des œuvres de circonstance, écrites au jour le jour, suivant l'inspiration du moment. Et l'on a prétendu aussi que cet esprit si vif, si alerte et si souple était trop superficiel pour « se hausser aux grandes questions de la politique », et en même temps trop mobile et trop curieux de toutes les idées pour s'arrêter à aucune[1]. Sans doute, on ne saurait, pour la profondeur de la pensée, le comparer à des théoriciens comme Montesquieu et comme Rousseau, et, parmi ses contemporains, il en est bon nombre de plus originaux. Mais est-ce à dire que Voltaire n'ait eu sur la politique que des vues superficielles, étroites et trop souvent contradictoires[2]? Une analyse consciencieuse de son œuvre me permettra, je l'espère, de montrer que ses conceptions sont beaucoup plus cohérentes qu'on ne se plaît parfois à le dire et que ses idées répondaient parfaitement aux aspirations des hommes qui, à son époque, désiraient des réformes immédiatement réalisables. Voltaire nous apparaît comme le représentant le plus caractéristique de cette génération de philosophes qui ont prétendu appliquer à la politique la méthode historique et qui, frappés surtout de l'intolérance de l'Église, des procédés arbitraires de l'administration, de la survivance déplorable d'une législation oppressive, ont pensé qu'il importait avant tout d'assurer le triomphe de la liberté individuelle et de travailler à l'émancipation complète de la personne humaine[3].

1. Voy., par exemple, Émile Faguet, *Dix-huitième siècle*, p. 192-277.

2. Comme le déclare M. Émile Faguet dans son *Dix-huitième siècle* et dans sa *Politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire*, 1902.

3. Des idées très analogues à celles qui sont exposées ici se dégagent du

I.

Assurément, c'est le désir de réagir contre les abus de la société existante qui a déterminé Voltaire à mener une campagne de plus en plus ardente contre l'intolérance, l'illégalité, l'arbitraire, et contre les vices d'une administration routinière; si, avec une énergie inlassable, il a soutenu la cause des droits de l'homme, c'est qu'il voyait ces droits à tout instant méconnus et violés. Il n'en est pas moins vrai que toute l'éducation de son esprit le prédestinait à devenir le champion des idées libérales.

Il convient donc de se rappeler tout d'abord les influences qui ont agi sur sa pensée. — Voltaire, comme tous les philosophes du XVIIIe siècle, est imbu de l'esprit cartésien. Le cartésianisme, en prétendant établir la suprématie de la pensée, en affirmant l'objectivité de la science et la toute-puissance de la raison, battait en brèche toutes les anciennes habitudes de pensée et apportait un principe nouveau, celui de l'indifférence en matière de religion. Ces conceptions nouvelles, d'un si grand avenir, ont été transmises au XVIIIe siècle par les « libertins », par les libres penseurs du XVIIe, dont l'héritier direct a été Bayle[1]. Or, Bayle a exercé sur Voltaire une influence de premier ordre. Esprit essentiellement critique, il applique la méthode de Descartes à des sujets que Descartes n'avait pas voulu ou n'avait pas osé soumettre à une étude rationnelle, la Bible, l'Écriture, la question religieuse. Sa critique religieuse emploie déjà les procédés qui, plus tard, seront repris par Voltaire; il s'applique à démontrer que les doctrines religieuses, quelles que soient leurs divergences apparentes, se ressemblent singulièrement; il ne cesse de dénoncer la mauvaise foi des théologiens, de blâmer les querelles de sectes, les discussions théologiques, qu'il considère comme inutiles et dangereuses; par le ton de sa polémique, il annonce aussi Voltaire. — Bayle est sceptique, mais son scepticisme est vraiment

bon chapitre que M. Lanson a consacré au réformisme de Voltaire (*Voltaire*, 1906, p. 180-191), et de la pénétrante étude de M. Georges Pellissier sur la politique de Voltaire (*Voltaire philosophe*, Paris, 1908, chap. IV, p. 235-302). — Mon article était déjà écrit lorsque le premier de ces ouvrages a paru et sous presse lorsque le second a été publié.

1. Voy. l'excellente étude de F. Brunetière, *Cartésiens et jansénistes*, dans ses *Études critiques sur l'histoire de la littérature française*, 4e série. Cf. aussi Perrens, *les Libertins en France au XVIIe siècle*, Paris, 1896.

scientifique. Il a une idée très profonde de la science, qui ne recherche pas l'absolu et ne se fonde que sur l'expérience, et il a essayé, avant Voltaire, d'appliquer la méthode scientifique et historique à la morale et à l'histoire des religions[1]. Il est essentiellement un critique, et c'est pourquoi ses doctrines *positives* sont si peu nombreuses; mais, par leur netteté, elles se sont imposées aux penseurs du XVIIIe siècle. La première, c'est qu'il y aurait tout avantage à séparer l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle[2]. La seconde, c'est que la religion n'influe pas directement sur la pratique de la vie, et que, par conséquent, la morale doit se détacher de la religion[3]. Il parvient aussi à dégager avec une force singulière la notion de la tolérance; comme les religions positives ne peuvent trouver de certitude absolue, la tolérance est une nécessité; l'Inquisition lui est odieuse, et il blâme les excès de toutes les religions, des protestants comme des catholiques[4]. Il en arrive à considérer que les religions positives ne sont que les formes altérées de la religion naturelle[5].

Voilà déjà toutes les idées que Voltaire ne cessera de développer et presque dans les mêmes termes. Il s'inspirera de la méthode critique de Bayle et en appliquera les règles même à la politique, dont ce dernier ne s'était que médiocrement soucié[6].

Mais les idées anglaises n'ont pas exercé une influence moins profonde sur son esprit, et c'est au contact de l'Angleterre que sa pensée philosophique et politique s'est élargie. Le long séjour que Voltaire fit en ce pays, de 1726 à 1729, est l'événement le plus considérable de sa vie[7]. Les déboires qu'il avait eu à subir en France,

1. Voy. le *Dictionnaire, passim*, les *Nouvelles lettres critiques sur l'Histoire du calvinisme*, 1685, et en particulier la lettre XIII.

2. Voy. surtout *Dictionnaire*, art. *Léon X*, t. II, p. 307.

3. Voy. notamment *Éclaircissement sur les athées* (*Dictionnaire*, t. V, p. 714 et suiv.).

4. Cf. *Recueil de quelques pièces concernant la philosophie de Descartes*, 1684; *Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis XIV*, 1686; *Avis aux réfugiés*.

5. Sur Bayle, cf. Delvolvé, *Religion, critique de philosophie positive chez Pierre Bayle*, Paris, 1906, et F. Brunetière, *la Critique de Bayle*, dans les *Études critiques sur l'histoire de la littérature française*, 5e série, 1893.

6. Bayle, en politique, est bien un conservateur; il est séduit par le système de Hobbes; il ne croit aux bienfaits ni de la liberté, ni du régime parlementaire; voy. son article *Hobbes*, dans le *Dictionnaire*, t. II, p. 100.

7. Cf. A. Ballantyne, *Voltaire's visit to England (1726-1729)*, Londres, 1893, et Joseph Texte, *Jean-Jacques Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire*, Paris, 1895.

l'injure qui lui avait été infligée par Rohan-Chabot, enfin son emprisonnement à la Bastille le préparaient à admirer ce qui faisait réellement la supériorité de l'Angleterre : la tolérance religieuse, le respect de la liberté individuelle et de la liberté de pensée[1]. Avec une curiosité infatigable, il observa la vie anglaise. Sans doute, il n'a étudié que d'une façon très superficielle la constitution et le gouvernement, mais il s'est profondément intéressé aux mœurs, à la littérature, à toutes les manifestations de la pensée anglaise. Et les écrivains qui l'ont le plus fortement séduit, ce sont précisément ceux qui, depuis une trentaine d'années, dégageaient avec tant de vigueur les principes du déisme et de la religion naturelle.

Dès 1695, Locke[2] affirmait que la croyance en un Dieu unique était le seul article de foi qu'il convînt d'exiger; dès 1696, Toland[3] déclarait que la raison devait être le seul fondement de la certitude et qu'il n'existe point de mystère. Au début du XVIIIe siècle, Clarke et Wollaston se sont appliqués à fonder la religion naturelle. Enfin Tindal, chez qui le déisme anglais a trouvé sa formule la plus parfaite, fit sur Voltaire l'impression la plus profonde. Tindal affirme que, sans secours surnaturels, la raison de l'homme a pu découvrir les vérités originelles sur lesquelles reposent toutes les conceptions religieuses; il tourne en dérision les légendes hébraïques et n'épargne ni le Nouveau Testament, ni les mystères. Voltaire a connu aussi et hautement apprécié Collins et Middleton, qui tentent une investigation scientifique de l'histoire religieuse. Plus tard, il admirera le philosophe auquel aboutit tout ce mouvement de pensée, Hume, qui, dans son *Essai sur les miracles,* de 1748, et dans son *Histoire naturelle de la religion*, de 1757, nous apparaît comme le promoteur de la philosophie positive[4]. Et c'est encore la méthode de Shaftesbury qu'il reprendra, lorsque, pour lutter contre les superstitions et le fanatisme, il emploiera l'arme du ridicule; il usera des mêmes arguments, ou peu s'en faut[5].

1. Cf. une lettre de Voltaire à Thieriot (édition Moland, t. XXXIII, p. 212) et une autre lettre (*Ibid.*, t. XXXVII, p. 567) : « La liberté de penser est la vie de l'âme... C'est un grand malheur que si peu de Français imitent l'exemple de nos voisins les Anglais. »

2. Dans son traité intitulé *Reasonableness of Christianity*.

3. Dans son traité *Christianity not mysterious*.

4. Voy. Leslie Stephen, *History of english thought in the eighteenth century*, t. I, chap. III, IV, V et VI.

5. *Ibid.*, t. II, p. 20 et suiv.

C'est aussi en Angleterre qu'ont été formulées, de la façon la plus nette, la doctrine de la tolérance et la théorie des droits naturels imprescriptibles. Dès 1689, dans sa *Lettre sur la tolérance*, Locke a déclaré que le gouvernement ne devait pas s'occuper des questions spirituelles et que, pour les pratiques extérieures, on devait laisser à chacun la plus grande liberté. Il s'est appliqué encore à démontrer qu'il existe des droits naturels, antérieurs à tout gouvernement, et que tout gouvernement a le devoir de sauvegarder. Dès cette époque aussi, les écrivains anglais ont exposé les principes essentiels du régime constitutionnel et représentatif. Locke n'en a donné que l'esquisse, mais bientôt la doctrine se développe et se perfectionne[1]. Bolingbroke, avec qui Voltaire a entretenu de si amicales relations depuis 1722[2], n'a cessé de s'élever contre le droit divin du roi; pour lui, la véritable fin de tout gouvernement, c'est la liberté; la liberté est une plante délicate perpétuellement menacée et dont l'existence ne peut être sauvée que par la balance et la séparation des pouvoirs[3].

La plupart des idées, ainsi élaborées par les écrivains anglais, Voltaire les a faites siennes et a contribué plus que qui que ce soit à les répandre en France. Ses *Lettres philosophiques*, qui paraissent en français en 1734, témoignent de l'admiration qu'il professe pour l'Angleterre. Ces *Lettres*, qui marquent une date si importante dans l'histoire de la pensée française[4], nous montrent Voltaire déjà mûr pour l'œuvre de critique et de propagande, qui sera la grande affaire de sa vie. A ce moment, ses idées essentielles nous semblent déjà définitivement fixées. Il pense que le gouvernement des hommes doit être soumis aux lois de la raison, que la science politique, comme les sciences de la nature, doit reposer sur l'observation, sur les données de l'expérience. Or, cette expérience, c'est l'histoire qui la fournira.

1. Sur les idées politiques de Locke, voy. C. Bastide, *John Locke; ses théories politiques et leur influence en Angleterre; les Libertés politiques; l'Église et l'État; la Tolérance*, Paris, 1907.

2. A. Ballantyne, *op. cit.*, p. 20 et suiv.

3. Sur tout ce qui précède, cf. Leslie Stephen, chap. x, t. II, p. 130-185.

4. Condorcet nous dit, dans sa *Vie de Voltaire* : « Cet ouvrage fut parmi nous l'époque d'une révolution; il commença à y faire naître le goût de la philosophie et de la littérature anglaises, à nous intéresser aux mœurs, à la politique, aux connaissances commerciales de ce peuple, à répandre sa langue parmi nous. » Cf. A. Ballantyne, *op. cit.*, p. 138 et suiv., et Joseph Texte, *op. cit.*, p. 67 et suiv.

II.

Aussi ne saurait-on comprendre véritablement la doctrine politique de Voltaire si l'on ne connaissait l'idée qu'il se faisait de l'histoire, de son objet et de sa méthode[1].

Sa conception de l'histoire est déjà vraiment scientifique. Il se refuse à expliquer les faits humains par l'action de la Providence. Comme Taine le dit très justement[2], Voltaire considère que les lois de la nature sont universelles et immuables; par conséquent, rien ne saurait y déroger, pas plus dans le monde moral que dans le monde physique; nulle intervention arbitraire ne vient déranger le cours ordinaire des choses. Il faut renoncer à admettre le surnaturel.

On s'explique alors que, pour Voltaire, la règle fondamentale de la critique historique doit être de n'ajouter foi qu'à ce qui est vraisemblable : « Un lecteur sage s'apercevra aisément qu'il ne doit croire que les grands événements qui ont quelque vraisemblance et regarder en pitié toutes les fables dont le fanatisme, l'esprit romanesque et la crédulité ont chargé dans tous les temps la scène du monde[3]. » Pour déterminer la certitude des faits, il importe de comparer les auteurs contemporains : quand des écrivains, appartenant à des partis contraires, comme Retz et La Rochefoucauld, attestent le même fait, il faut induire de leur accord que le fait est certain; si leurs témoignages ne concordent pas, il faut suspendre son jugement. Voltaire estime aussi qu'en histoire il y a un nombre énorme de faits incertains, car, en ce qui concerne les actes humains, la certitude mathématique n'existe pas : « Toute certitude, qui n'est pas démonstration mathématique, n'est qu'une extrême probabilité : il n'y pas d'autre certitude historique[4]. » Voltaire a donc compris l'importance de la critique historique. Il est vrai qu'il n'en applique qu'assez médiocrement les règles et commet de graves erreurs d'interprétation. S'il reconnaît combien il importe d'étudier les sources, c'est-à-dire les registres publics, les auteurs contempo-

1. On consultera avec profit sur cette question une bonne étude de Paul Sakmann, *Die Probleme der historischen Methodik und der Geschichtsphilosophie bei Voltaire* (*Historische Zeitschrift*, 1906, 3e série, t. I, p. 327-379).
2. *L'Ancien régime*, éd. in-8°, p. 231.
3. *Essai sur les mœurs*, chap. CXCVII; cf. *Siècle de Louis XIV*, chap. XXV.
4. *Dictionnaire philos.*, art. *Histoire*, éd. Moland, t. XIX, p. 358 et suiv.

rains intelligents et vivant dans la capitale[1], il se contente trop souvent de prendre de toutes mains, sans les critiquer, les renseignements sur lesquels il édifie ses constructions historiques[2].

En tout cas, il se fait de l'histoire une idée très haute. Son objet, ce n'est pas de se borner à l'histoire des événements, mais surtout de décrire les mœurs, la vie matérielle et morale, la civilisation des diverses époques et des divers pays. Dans son *Siècle de Louis XIV*, il a prétendu « ne s'attacher qu'à ce qui mérite l'attention de tous les temps, à ce qui peut peindre le génie et les mœurs des hommes, à ce qui peut servir d'instruction et conseiller l'amour de la vertu, des arts et de la patrie »[3]. L'historien, dit-il déjà en 1744, doit écrire « en citoyen et en philosophe »[4] :

Il recherchera quel a été le vice radical et la vertu dominante d'une nation; pourquoi elle a été puissante ou faible sur la mer; comment et jusqu'à quel point elle s'est enrichie depuis un siècle; les registres des exportations peuvent l'apprendre. Il voudra savoir comment les arts, les manufactures se sont établis; il suivra leur passage et leur retour d'un pays dans un autre. Les changements dans les mœurs et dans les lois seront enfin son grand objet. On saurait ainsi l'histoire des hommes, au lieu de savoir une faible partie de l'histoire des rois et des cours.

Sans doute, Voltaire n'a réalisé que bien imparfaitement le programme qu'il s'était tracé. Dans le *Siècle de Louis XIV*, on l'a très justement remarqué[5], les institutions et la civilisation tiennent une place beaucoup moins importante que les faits diplo-

1. *Essai sur les mœurs*, chap. CXCVII.

2. Sur ce qui précède, cf. aussi *Histoire de Charles XII*, préface de l'édition de 1748 (t. XVI, p. 123 et suiv.), et *Remarques sur l'Histoire*, de 1742 (*Ibid.*, p. 134 et suiv.).

3. *Siècle de Louis XIV*, Introduction (t. XIV, p. 159). Cf. *Ibid.*, p. 155 : « Ce n'est pas seulement la vie de Louis XIV qu'on prétend écrire; on se propose un plus grand objet. On veut essayer de peindre à la postérité, non les actions d'un seul homme, mais l'esprit des hommes dans le siècle le plus éclairé qui fût jamais. »

4. *Nouvelles considérations sur l'histoire*, 1744 (t. XVI, p. 138 et suiv.). Cf. aussi la *Préface historique et critique* de l'*Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand* (t. XVI, p. 377 et suiv.).

5. Cf. A. Rébelliau, dans la préface de l'édition du *Siècle de Louis XIV*, d'A. Rébelliau et M. Marion, Paris, 1894. — Un seul chapitre, le XXIXe, est consacré au gouvernement intérieur (justice, commerce, police, lois, discipline militaire, marine); un autre chapitre, le XXXe, traite des finances et des règlements. Voltaire n'insiste longuement que sur les affaires religieuses.

matiques et militaires. Bien des chapitres de l'*Essai sur les mœurs* ne contiennent qu'un résumé de faits plus ou moins exacts, et, trop souvent, les transformations politiques et sociales n'y sont décrites que très superficiellement.

Il n'en est pas moins vrai que Voltaire a contribué, non moins que Montesquieu, à faire de l'histoire une science psychologique et sociale. L'*Essai sur les mœurs*, c'est déjà une véritable histoire générale et comparée de l'humanité. Voltaire s'applique à montrer que l'homme primitif n'a été qu'un sauvage grossier, le plus dépourvu de tous les animaux, mais par cela même sociable ; il trouve peu à peu le langage, invente des arts, forme des sociétés qui se développent. C'est en Chine, en Chaldée, en Égypte que l'on aperçoit les premiers éléments de la civilisation. Il ne faut donc pas confiner toute l'humanité dans la Palestine, comme le fait Bossuet : si le peuple juif tient une grande place, c'est en théologie et non en histoire. — Voltaire a compris l'intérêt de l'histoire comparée; à chaque période de l'histoire de l'Europe, il compare toujours les divers pays qui la composent; il remarque, par exemple, que la féodalité s'établit et disparaît presque partout en même temps[1].

Il essaie aussi de dégager de l'histoire un certain nombre d'idées générales. Ainsi, il constate que beaucoup de sentiments et d'usages sont communs aux peuples anciens, et il en explique la raison; c'est que « la nature étant partout la même, les hommes ont dû adopter les mêmes vérités et les mêmes erreurs dans les choses qui tombent sous les sens et frappent le plus l'imagination »[2]. Au début de la civilisation, on retrouve partout la même forme de gouvernement; partout, c'est une « espèce de théocratie » qui dispose de l'autorité[3]. D'autre part, l'humanité comprend diverses races, et la culture différente des divers peuples a donné de la variété à leur histoire[4]. Dans l'*Essai sur les mœurs*, il

1. *Essai sur les mœurs*, chap. L : « Le gouvernement féodal était en vigueur dans presque toute l'Europe, et les lois de la chevalerie partout à peu près les mêmes... Le gouvernement féodal déplaisait également aux rois de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Ces rois s'y prirent presque de même et presque en même temps pour avoir des troupes indépendamment de leurs vassaux. »

2. *Essai sur les mœurs*, Introd., p. 15 et suiv.

3. *Ibid.*, p. 26-27.

4. *Essai sur les mœurs*, chap. CXCVII (t. XIII, p. 182) : « Il résulte de ce tableau que tout ce qui tient intimement à la nature humaine se ressemble d'un bout de l'univers à l'autre, que tout ce qui peut dépendre de la coutume est différent, et que c'est un hasard s'il se ressemble. L'empire de la coutume

attribue une très grande influence au climat; si la civilisation a été si précoce sur les bords du Gange, c'est qu'il n'est pas de climat plus doux et qui produise des aliments plus abondants[1]. Ici, Voltaire a adopté la théorie de Montesquieu; mais, plus tard, il en contestera l'exagération; des civilisations étrangement différentes n'ont-elles pas poussé sur le même sol[2]?

Et de fait, déjà dans l'*Essai sur les mœurs*, il déclare que les hommes n'ont cessé de changer au cours des siècles[3] Il a une idée très nette de ce qu'on appellera plus tard l'évolution. La civilisation humaine a un très long passé, car ses débuts ont été très lents : « Pour qu'une nation soit rassemblée en corps de peuple, qu'elle soit puissante, aguerrie, savante, il est certain qu'il faut un temps prodigieux » et aussi un concours de circonstances favorables[4]. La civilisation est une plante délicate qu'il faut entourer de soins. Mais, d'autre part, on constate les progrès très rapides de l'humanité depuis quelques siècles et surtout depuis l'époque de barbarie qu'a été le moyen âge[5]. Et c'est finalement une impression optimiste qui se dégage de l'*Essai sur les mœurs*[6].

III.

Pénétré de l'importance de l'histoire, Voltaire devait essayer d'en appliquer la méthode à l'étude des questions de politique et de religion. Sa critique religieuse est, à cet égard, très caractéristique. Les arguments dont il se sert pour mettre en doute les

est bien plus vaste que celui de la nature; il s'étend sur les mœurs, sur tous les usages; il répand la variété sur la scène de l'univers : la nature y répand l'unité; elle établit partout un petit nombre de principes invariables; ainsi le fonds est partout le même, et la culture produit des fruits divers. »

1. *Ibid.*, Introd., chap. XVII (t. XI, p. 49-51).

2. *Commentaire sur l'Esprit des lois*, 1777 (t. XXX, p. 442 et suiv.). « Convenons, dit-il, que si le climat fait les hommes blonds ou bruns, c'est le gouvernement qui fait leurs vertus et leurs vices. »

3. Voy., par exemple, *Essai sur les mœurs*, chap. CXCVII (t. XIII, p. 175) : « Il est aisé de remarquer combien les mœurs ont changé dans presque toute la terre depuis les inondations des barbares jusqu'à nous. »

4. *Ibid.*, Introd. (t. XI, p. 8 et suiv.). Cf. Avant-propos (t. XI, p. 162) : « Il a fallu partout non seulement un espace de temps prodigieux, mais des circonstances heureuses pour que l'homme s'élevât au-dessus de la vie animale. »

5. *Ibid.*, chap. CXCVII (t. XIII, p. 183-184).

6. Sur tout ce qui précède, cf. aussi Flint, *Histoire de la philosophie de l'histoire en France*, trad. franç., p. 81 et suiv.

religions établies au profit de la religion naturelle, ce sont moins des arguments métaphysiques ou scientifiques que des arguments historiques. Veut-il contester l'authenticité de la Bible : il fera ressortir les contradictions de l'Ancien Testament ; il s'efforcera de prouver que les parties relatives à la vie d'Abraham, à la vie de Moïse sont très postérieures à l'époque où ces personnages auraient vécu. Il use de la même méthode lorsqu'il traite des origines du christianisme ou de son histoire ; c'est ainsi qu'il essaie de démontrer que les préceptes et les cérémonies de l'Église ne datent pas de Jésus ou des Apôtres :

Il est certain que les apôtres n'avaient aucune juridiction, aucune puissance, aucune autorité que celle de la persuasion, qui est la première de toutes et sur laquelle toutes les autres sont fondées... Il n'y avait du temps des apôtres aucun rite, point de liturgie, point d'heures marquées pour s'assembler, nulle cérémonie[1].

Voltaire comprend toute l'importance, tout l'intérêt que pourrait avoir une histoire critique des origines du christianisme, et il en a donné des esquisses vraiment intéressantes, parmi lesquelles il convient de citer l'*Examen important de milord Bolingbroke ou le Tombeau du fanatisme*[2] et l'*Établissement du christianisme*[3]. Il s'applique à mettre en lumière les contradictions qui abondent dans les Écritures, à montrer l'incertitude des faits rapportés par la Bible[4].

Mais ce n'est pas en savant désintéressé et impartial que Voltaire traite des questions religieuses. Il s'efforce, surtout à partir de 1760, de faire œuvre de propagande. Reprenant les procédés de polémique des déistes anglais, il manie l'arme du ridicule et de l'ironie. Veut-il prouver l'absurdité des miracles : dans ses *Questions sur les miracles*[5], il feint de réfuter les déistes, et, sous ce prétexte, il expose longuement tous leurs arguments et

1. *Dictionnaire philosophique*, art. *Apôtres*.
2. De 1767 (*Mélanges*, t. XXVI, p. 195-300).
3. De 1777. — Quant au traité intitulé *la Bible enfin expliquée par plusieurs aumôniers* (*Mélanges*, t. XXX). M. Edme Champion s'efforce de démontrer qu'il ne saurait être attribué à Voltaire (*la Révolution française*, 1905, t. XLVIII, p. 481 et suiv.). Son principal argument, c'est que cet ouvrage est indigne de Voltaire.
4. Voy. notamment l'*Examen important de milord Bolingbroke*. — Cf. Strauss, *Voltaire*, p. 178 et suiv.
5. De 1765 (*Mélanges*, t. XXV, p. 357 et suiv.).

les fait valoir. Quelquefois même sa polémique prend un ton grossier : dans *Saül*, c'est un assaut de plaisanteries irrévérencieuses. Et il ne perd pas une occasion de rappeler la cruauté du « peuple prédestiné », de montrer le caractère dur et impitoyable des Hébreux, auxquels il en veut surtout d'avoir donné naissance au christianisme[1].

Il devient, d'ailleurs, de plus en plus violent dans ses attaques contre le christianisme. Le *Sermon des Cinquante*, qui semble avoir été écrit dès 1760[2], est un pamphlet virulent[3], destiné à démontrer que la religion chrétienne est « certainement fausse », puisqu'elle offense la morale[4], puisqu'elle a été la source de « tant de divisions, de guerres civiles et de crimes », et Voltaire conclut que ce fut un blasphème d'avoir reconnu Jésus pour un Dieu[5]. — Dès 1735, le *Testament* de Jean Meslier avait fait sur lui une profonde impression; en 1762, il se décide à en écrire un abrégé, dont il fait tirer un grand nombre d'exemplaires[6] : c'est là un ouvrage de propagande sur lequel il compte beaucoup[7].

A quoi tend toute cette polémique? A montrer la supériorité de la raison sur la foi, de la religion naturelle sur les religions établies. « La foi, dit-il, consiste à croire, non ce qui semble vrai, mais ce qui semble faux à notre entendement. » Mais croire à l'existence d'un Être suprême, ce n'est pas un acte de foi, c'est un acte de raison[8].

Aussi faut-il renoncer à toutes les discussions théologiques; ce

1. Il ne le pardonne même pas aux descendants des anciens Juifs (voy. *Dict. phil.*, art. *Juifs*), et c'est ce qui explique ce qu'on a pu appeler l' « antisémitisme de Voltaire »; voy. sa lettre à M. Pinto, juif portugais, du 21 juillet 1762 (*Correspondance*, n° 4976, t. XLII, p. 181 et suiv.).

2. Voy. Edme Champion, *Voltaire*, 1897, p. 168 et suiv. L'un des principaux arguments invoqués par M. Champion pour prouver que le *Sermon* est antérieur à 1762, c'est ce passage du *Journal* de Barbier, d'août 1760, où il est dit : « Il paraît une pièce manuscrite intitulée : *Sermon des Cinquante*. »

3. *Mélanges* (t. XXIII, p. 438 et suiv.).

4. *Ibid.*, p. 439 : « La religion doit être conforme à la morale et universelle comme elle; ainsi toute religion dont les dogmes offensent la morale est certainement fausse. C'est sous ce double aspect de perversité et de fausseté que nous examinerons dans ce discours les livres des Hébreux et de ceux qui leur ont succédé. »

5. *Ibid.*, p. 449.

6. Cet abrégé est intitulé : *Extrait des sentiments de Jean Meslier* (*Mélanges*, t. XXIV, p. 293 et suiv.).

7. Voy. *Correspondance*, t. XLII, *passim*. — Cf. aussi D.-F. Strauss, *Voltaire*, éd. de 1895, p. 177 et suiv.

8. *Dict. phil.*, art. *Foi*.

sont de « vaines disputes », contraires à la raison[1], et qui ont produit des crimes sans nombre et sans profit aucun pour la religion, car elles sont responsables du grand nombre d'athées qui existent :

Il y a eu beaucoup d'athées chez les chrétiens; il y en a aujourd'hui beaucoup moins. Ce qui paraîtra d'abord un paradoxe et qui, à l'examen, paraîtra une vérité, c'est que la religion avait souvent jeté les esprits dans l'athéisme et qu'enfin la philosophie les en a retirés[2].

Sans doute, l'athéisme est chose mauvaise, mais mieux vaudrait encore une société d'athées qu'une société de fanatiques et de superstitieux, une ville peuplée d'Épicures qu'une ville peuplée de molinistes ou de jansénistes; les athées conservent la raison, tandis que les fanatiques sont des fous furieux[3].

La vraie religion, c'est le *théisme* ou *déisme*[4]. Les déistes, quoiqu'ils n'aient pas de culte extérieur, croient en Dieu et ont une religion. Tandis que tous les partisans des sectes religieuses, par fanatisme, ont commis des crimes, les déistes n'ont jamais fait de mal; les uns sont « peuple », les autres sont des philosophes. — Le déisme repose sur la loi naturelle, et cette loi naturelle n'est autre chose qu'une règle morale. « Toutes les sectes sont différentes, parce qu'elles viennent des hommes; la morale est partout la même, parce qu'elle vient de Dieu[5]. » Et voilà ce qui fait l'excellence de la religion naturelle; elle se confond avec la morale et est universelle comme la morale[6]; elle est utile à la société, car elle recommande, avant tout, la bienfaisance envers le prochain[7].

1. « Laissons là toutes ces mauvaises plaisanteries que les théologiens ont faites sérieusement. Laissons là tous leurs livres, et que chacun consulte le sens commun » (*Ibid.*, art. *De la grâce*, t. XIX, p. 302-303).

2. *Ibid.*, art. *Athée*.

3. *Ibid.*, art. *Athée*, t. XVII, p. 456.

4. Déjà, dans l'*Épître à Uranie*, qui date de 1732, est exprimé tout le déisme antichrétien de Voltaire. Cf. D.-F. Strauss, p. 174-176.

5. *Dict. phil.*, art. *Théisme*, t. XIX, p. 505 et suiv.

6. Voy. les *Éléments de la philosophie de Newton* (1738), 1re partie, chap. v, dans les *Mélanges*, t. XXII, p. 418 et suiv. : « La religion naturelle n'est autre chose que cette loi que l'on connaît dans tout l'univers : fais aux autres ce que tu voudrais qu'on te fît. » Cf. *Dict. phil.*, art. *Athée*, t. XVII, p. 453 et suiv.

7. Cf. *Dict. phil.*, art. *Vertu*, t. XX, p. 573-574. — Pour Voltaire, la morale, c'est essentiellement la morale sociale. Il dit, dans son *Traité de*

IV.

Ici nous touchons au cœur même de la doctrine de Voltaire. Jusqu'à présent, l'autorité a reposé sur un fondement divin; avec la religion naturelle, elle perd son caractère sacré. Ce n'est plus la foi, mais bien la raison qui va être l'âme des sociétés humaines. Ce ne sont plus les prêtres, mais les philosophes qui devront contrôler le gouvernement. Il importe que les princes soient gagnés à la philosophie, car seuls les princes philosophes pourront assurer le bonheur de l'humanité.

C'est aussi la religion naturelle qui déterminera le triomphe de la loi naturelle, des droits naturels. Parmi les droits naturels, le plus important, le plus sacré de tous, c'est la liberté de la personne humaine.

Comme rien ne contrarie plus directement cette liberté que le fanatisme et l'intolérance, c'est au fanatisme et à l'intolérance qu'il faut s'attaquer avec le plus de vigueur. Quoi de plus inique que toutes les persécutions religieuses! Pourquoi moleste-t-on les Juifs? Ne sont-ils pas les pères des chrétiens? « Que les prévaricateurs, qui dans leur propre loi ont tant besoin d'indulgence, cessent donc de persécuter, d'exterminer ceux qui comme hommes sont leurs frères et qui comme Juifs sont leurs pères[1]. »

Quant aux protestants, ils sont mis hors la loi, ils sont exposés à toutes les violences et à toutes les injustices. Voltaire ne s'est pas contenté de protester en théorie contre les iniquités dont ils étaient les victimes; il s'est élevé en fait contre des actes précis d'intolérance et de fanatisme. Avec une admirable énergie, une inlassable persévérance, il a défendu la cause des Calas, la cause des Sirven, et, après des années de lutte, il a obtenu leur réhabilitation. Il a couvert d'opprobre et de ridicule les juges du chevalier de la Barre[2]. En dénonçant ces procès abominables, ces erreurs judiciaires que provoquait le fanatisme, il soutenait les droits de l'homme, la cause de la liberté individuelle. Quelles belles occa-

métaphysique (1734), chap. IX (*Mélanges*, t. XXII, p. 224 et suiv.) : « La vertu et le vice, le bien et le mal moral est donc en tout pays ce qui est utile ou nuisible à la société; et dans tous les lieux et dans tous les temps, celui qui sacrifie le plus au public est celui qu'on appellera le plus vertueux. »

1. *Sermon du rabbin Akib* (*Mélanges*, t. XXIII, p. 277 et suiv.).

2. Cf. Eduard Hertz, *Voltaire und die französische Strafrechtspflege im achtzehnten Jahrhundert*, Stuttgart, 1897, p. 157 et suiv.

sions de prêcher la tolérance, d'illustrer par des exemples frappants les effets de l'intolérance[1]! Son fameux *Traité sur la tolérance* a paru au moment même où s'engageait la campagne pour la revision du procès Calas.

Comment assurer le triomphe de la tolérance? Voltaire compte beaucoup sur le progrès de l'esprit philosophique, qui adoucit les âmes, propage peu à peu la raison[2] et regarde tous les hommes comme des frères, quelle que soit leur religion[3]. La prédication contre l'intolérance produira un effet certain; il arrivera un moment où personne n'osera plus s'avouer intolérant : « Il y aura toujours des barbares et des fourbes qui fomenteront l'intolérance, mais ils ne l'avoueront pas, et c'est avoir beaucoup gagné[4]. » Déjà en France on commence à percevoir les progrès de la philosophie et de la raison[5].

Mais il importe aussi et surtout que le gouvernement établisse la tolérance. Les gouvernants ont tout intérêt à le faire, car « jamais secte n'a changé le gouvernement que quand le désespoir lui a fourni les armes ». Veut-on éviter le bouleversement de l'État : qu'on imite l'exemple de l'Allemagne, de la Hollande, de la Russie, de l'Angleterre[6]. Déjà, dans ses *Lettres philosophiques,* il a loué l'Angleterre de ne persécuter aucune secte : « Un Anglais, comme homme libre, va au ciel par le chemin qui lui plaît. » L'Église anglicane conserve, il est vrai, ses privilèges, mais on tolère tous les dissidents; à la Bourse de Londres, le chrétien, le juif, le musulman traitent les uns avec les autres comme s'ils étaient de même religion « et ne donnent le nom d'infidèles qu'à ceux qui font banqueroute »[7].

1. Voy., par exemple, l'*Avis au public sur les Calas et les Sirven*, de 1766 (*Mélanges*, t. XXV, p. 516 et suiv.), et la *Relation de la mort du chevalier de la Barre*, 1766 (*Ibid.*, p. 503 et suiv.). « Quelques juges ont dit que, dans les circonstances présentes, la religion avait besoin de ce funeste exemple. Ils se sont bien trompés; rien ne lui a fait plus de tort. On ne subjugue pas ainsi les esprits; on les indigne et on les révolte » (*Ibid.*, p. 516).

2. *Dict. phil.*, art. *Fanatisme*, t. XIX, p. 73 et suiv.

3. *Traité sur la tolérance*, chap. XXII.

4. *Dict. phil.*, art. *Tolérance*, t. XIX, p. 517.

5. « S'il y a quelques convulsionnaires dans un coin du faubourg, c'est une maladie pédiculaire dont il n'y a que la plus vile populace qui soit attaquée. Chaque jour la raison pénètre en France dans les boutiques des marchands comme dans les hôtels des seigneurs » (*Traité sur la tolérance*, chap. XX, t. XXV, p. 102).

6. *Dict. phil.*, art. *Hérésie*.

7. Lettre 6, t. XXII, p. 98 et suiv.

Voltaire pense qu'il est pratiquement possible en France d'établir immédiatement la tolérance. Qu'on abroge la révocation de l'Édit de Nantes, qu'on donne aux protestants un état civil :

Nous savons que plusieurs chefs de famille, qui ont élevé de grandes fortunes dans les pays étrangers, sont prêts à retourner dans leur patrie; ils ne demandent que la protection de la loi naturelle, la validité de leurs mariages, la certitude de l'état de leurs enfants, le droit d'hériter de leurs pères, la franchise de leurs personnes; point de temples publics, point de droit aux charges municipales, aux dignités : les catholiques n'en ont ni à Londres, ni en plusieurs autres pays[1].

Les fils expatriés, ajoute-t-il, rentreront avec modestie dans la maison de leurs pères. — Pratiquement, il ne demande pas pour eux l'entière liberté religieuse, à laquelle, théoriquement, ils devraient avoir droit.

Ici se pose une question fort importante : Voltaire s'est-il contenté de réclamer la tolérance? Ne s'est-il pas élevé jusqu'à la conception de la pleine liberté de conscience? — Sans doute, comme la plupart des philosophes du XVIIIe siècle, il considère qu'il faut « une religion pour le peuple »[2], que les idées philosophiques sont seulement accessibles à une élite d' « honnêtes gens », que la notion d'un Dieu rémunérateur et vengeur peut servir de frein aux passions d'une multitude ignorante et grossière[3]. Mais croire à la nécessité d'une religion, ce n'est pas forcément croire à la nécessité d'une religion dominante, d'une religion d'État, qui ne tolère que par grâce les dissidents. Assu-

1. *Traité sur la tolérance*, chap. v, t. XXV, p. 37. — Cf. *Réflexions philos. sur le procès de Mlle Camp*, 1772 (*Mélanges*, t. XXVIII, p. 553 et suiv.) : « Il ne reste plus à la nation qu'à désirer de voir finir cette séparation funeste qui a privé la patrie d'environ 7 à 800,000 citoyens utiles, et qui plonge encore 100,000 familles dans l'incertitude continuelle de leur sort, dans la douleur de mettre au monde des enfants dont la subsistance peut toujours être disputée et dont la naissance est regardée comme un crime. » En Alsace, les protestants jouissent d'une pleine liberté : « Il est donc évident que plusieurs religions peuvent subsister ensemble sans aucun trouble. »

2. Voy. une lettre à Dupont, du 15 oct. 1768 : « Il faut une religion pour le peuple, mais il la faut plus pure et plus indépendante de l'autorité civile. »

3. *Traité sur la tolérance*, chap. xx, t. XXV, p. 100 et suiv. — Il dit encore : « Il est très vrai que par tout pays la populace a besoin d'un frein et que si Bayle avait eu seulement 5 à 600 paysans à gouverner, il n'aurait pas manqué de leur annoncer un Dieu rémunérateur et vengeur. »

rément, la séparation complète de l'Église et de l'État ne lui apparaît que comme un idéal lointain[1]. Mais c'est qu'il ne perd jamais de vue la réalité. Or, en fait, il existe encore une Église très puissante, qui a été autrefois maîtresse de l'État, et dont celui-ci ne s'est encore affranchi que très incomplètement. Voltaire ne pense pas qu'il soit possible de rompre les liens qui attachent l'État à l'Église; mais il compte sur l'État pour émanciper les individus de l'autorité spirituelle.

Il importe, tout d'abord, que le gouvernement ne se mette plus au service de l'Église. Le souverain n'a pas le droit d'employer la violence pour forcer ses sujets à suivre telle ou telle religion; il ne peut y avoir de foi sincère « sans choix et liberté », et « ma pensée n'est pas plus soumise à l'autorité que la maladie ou la santé ». L'autorité du clergé ne doit être que spirituelle[2]. Bien plus, le souverain a le devoir de s'opposer à toute entreprise « qui mette les membres de la société dans une dépendance extérieure et civile d'un corps ecclésiastique ». Ainsi l'État ne tolérera pas que l'excommunication ait le moindre effet civil. Telle est la règle imposée par « le droit naturel et l'ordre nécessaire de la société »[3].

Il est donc indispensable que l'autorité civile domine l'Église. Le contrôle de l'État s'exercera sur tous ses actes, sur les jours de fête, sur les formulaires de prières, sur l'instruction publique[4]. Les assemblées du clergé ne peuvent être convoquées qu'avec l'autorisation de la puissance civile, qui « doit toujours en déterminer les vues, en diriger les délibérations et en faire exécuter les décisions »[5]. Il importe aussi que les ordres religieux soient soumis à l'autorité de l'État. Aucun ordre ne sera établi qu'avec l'approbation du souverain; celui-ci prendra connaissance des règles qui régissent les maisons religieuses et de leur conduite; il a le droit de les abolir s'il les juge incompatibles avec les circonstances présentes et le bien actuel de la société. Aucun ordre

1. Au lendemain de l'affaire Calas, il écrit : « Les hommes ne savent pas qu'il faut séparer toute espèce de religion de toute espèce de gouvernement; que la religion ne doit pas plus être une affaire d'État que la manière de faire la cuisine » (lettre à M. Bertrand, du 19 mars 1765, dans la *Correspondance*, n° 5949, t. XLIII, p. 495).

2. *Dict. phil.*, art. *Droit canonique*, sect. I, t. XVIII, p. 431-432.

3. *Ibid.*, sect. IV, p. 438 et suiv.

4. « Ce n'est pas le souverain qui enseigne, mais c'est à lui de voir comment sont enseignés ses sujets. »

5. *Ibid.*, sect. III, p. 435 et suiv.

religieux ne doit avoir de supérieur dans un pays étranger, car c'est « presque un crime de lèse-majesté »[1].

A quoi doit tendre toute cette activité de l'État? A émanciper les individus de l'autorité de l'Église. C'est ainsi que le souverain surveillera les vœux monastiques, les rompra et les interdira au besoin[2]. Les vœux, en effet, nuisent à la société et lèsent la liberté individuelle : « Comment les gouvernements ont-ils été assez ennemis d'eux-mêmes, assez absurdes pour autoriser les citoyens à faire l'aliénation de leur liberté dans un âge où il n'est pas permis de disposer de la moindre partie de sa fortune[3]? »

Il importe aussi que tous les actes de la vie civile échappent à l'autorité de l'Église, soient sécularisés. Le mariage doit être un acte purement civil : « Que tout ce qui concerne les mariages dépende uniquement du magistrat et que les prêtres s'en tiennent uniquement à l'auguste fonction de les bénir[4]. » N'est-il pas monstrueux d'interdire les mariages entre catholiques et protestants, et surtout de tenir pour non avenus les mariages des protestants[5]? — Les testaments et les enterrements sont également du ressort de la loi civile, de la police; si le clergé en connaît, ce n'est que par usurpation[6]. En tenant les registres de l'état civil, l'Église exerce aussi sur les individus une autorité incompatible avec la liberté religieuse; il faut les lui enlever : « On convient d'abord, dit Voltaire, que le magistrat doit veiller sur la forme des registres publics des mariages, des baptêmes, des morts, *sans aucun égard à la croyance des divers citoyens de l'État*[7]. » Quant aux juridictions ecclésiastiques, elles doivent disparaître; elles ont été concédées par le souverain, et il a le droit de les abolir[8]. — Voilà comment les individus seront émancipés de l'autorité ecclésiastique, ne seront plus soumis, pour les actes de la vie civile, qu'à l'autorité de l'État.

Ainsi Voltaire, sans le dire expressément, désire mieux que la simple tolérance, et c'est la pleine liberté de conscience qu'il a

1. *Ibid.*, p. 437-438. Cf. *la Voix du sage et du peuple*, 1750 (t. XXIII, p. 468).
2. *Ibid.*, p. 438.
3. *Dict. phil.*, art. *Vœux*, t. XX, p. 588 et suiv.
4. *Ibid.*, art. *Lois civiles et ecclésiastiques*, t. XIX, p. 625-626. Cf. *Droit canonique*, sect. V, t. XVIII, p. 442-443.
5. *Dict. phil.*, art. *Mariage*, t. XX, p. 27 et suiv.
6. *Droit canonique*, sect. V, *loc. cit.*, p. 443.
7. *Ibid.*, sect. VI, *loc. cit.*, p. 441.
8. *Ibid.*, sect. VII, p. 443-444.

constamment en vue. Sans doute, il pense que cette liberté de conscience ne pourra être assurée que par l'État, grâce au contrôle de tous les instants que celui-ci exercera sur l'Église. Mais c'est que, comme tous ses contemporains, il estime que l'État seul est capable de garantir l'indépendance des individus. Voilà pourquoi il veut que l'État commande à l'Église[1].

La liberté de conscience n'est, d'ailleurs, que l'une des formes de la liberté de pensée, et celle-ci a, pour Voltaire, la valeur d'un principe intangible. La pensée ne doit être soumise à aucune autorité; la science doit être affranchie de toute contrainte : « C'est, dit-il, une mauvaise voie que celle de l'autorité quand il s'agit de science, et la vérité triomphe toujours avec le temps. Voilà une idée qui fait son chemin dans le public et qui finira par triompher[2]. » Et comme il invective tous ceux qui prétendent étouffer la pensée!

Misérables humains, soit en robe verte, soit en turban, soit en robe noire ou en surplis, soit en manteau et en rabat, ne cherchez jamais à employer l'autorité là où il ne s'agit que de raison, ou consentez à être bafoués dans tous les siècles comme les plus impertinents de tous les hommes, et à subir la haine publique comme les plus injustes[3].

Mais ce n'est pas seulement l'intolérance de l'Église qui menace la liberté individuelle. La législation barbare qui subsiste ôte toute sécurité à la personne humaine. Voltaire n'a cessé de protester avec la plus grande énergie contre la procédure criminelle et la législation pénale.

La procédure en usage, c'est la procédure d'inquisition. Voltaire s'applique à en montrer l'absurdité et à en dénoncer les vices. Aucune garantie n'est donnée à l'accusé, car il n'a pas d'avocat pour le défendre, et les témoignages ne lui sont pas communiqués[4]. — Puis la justice criminelle use de procédés déplorables d'investigations. Les témoignages ne sont soumis à

1. Telle est aussi la conception de l'abbé Raynal : cf. l'*Histoire philosophique des Indes*, éd. de 1780, t. IV, p. 467. Voy. à ce sujet Aulard, *les Origines de la séparation de l'Église et de l'État* (*la Révolution française*, 1905, t. XLIX, p. 103-104).

2. *Le Tombeau de la Sorbonne*, 1752 (*Mélanges*, t. XXIV, p. 27-28).

3. *Dict. phil.*, art. *Autorité*, t. XVII, p. 501-502.

4. *Prix de la justice et de l'humanité*, art. 23 (t. XXV, p. 580).

aucune critique sérieuse; on ne tient compte que de leur concordance sans s'occuper de leur valeur réelle. Il est absurde, dit Voltaire, « qu'il suffise de deux témoins pour faire pendre un homme en sûreté de conscience ». Et qu'importe qu'il y ait une foule de témoins à certifier un fait improbable, nié par l'accusé[1]? Pour faire la preuve d'un crime, on se contente de *probabilités*, de *demi-certitudes*. Or, si, en matière civile, on peut admettre « le calcul des probabilités », elle ne saurait être de mise en matière criminelle; la plus grande probabilité ne suffit pas, quand il s'agit de l'honneur ou de la vie d'un citoyen; il ne doit pas y avoir de demi-certitude, pas plus que de demi-vérité[2]. — Enfin, pour obtenir l'aveu de l'accusé, on emploie la torture. Rien de plus absurde et de plus odieux : « Il est aussi absurde d'infliger la torture pour parvenir à la connaissance d'un crime qu'il était absurde d'ordonner autrefois le duel pour juger un coupable. » Et combien de fois arrive-t-il à un innocent d'avouer un crime qu'il n'a pas commis parce que ses forces physiques sont impuissantes à supporter une atroce souffrance[3]!

Aussi que d'erreurs judiciaires! Voltaire s'applique à dénoncer toutes les condamnations iniques, qui eussent été évitées par une législation moins déraisonnable. Qu'il s'agisse des Calas, des Sirven, de Montbailli, de Lally-Tollendal, de d'Etallonde, c'est toujours la même campagne qu'il poursuit pour la réforme de la procédure criminelle, c'est toujours la cause de la liberté individuelle dont il se fait le défenseur[4]. Il ne se lasse pas de demander que le code ne soit plus une arme de guerre contre les accusés. « En France, le code criminel paraît dirigé pour la perte des citoyens; en Angleterre, pour leur sauvegarde. » Qu'on emprunte donc aux Anglais leurs institutions judiciaires; qu'il ne soit plus permis d'emprisonner préventivement un homme sans raison

1. *Dict. phil.*, art. *Crimes* (t. XVIII, p. 276 et suiv.).

2. *Essai sur les probabilités en fait de justice* (t. XXVIII, p. 496 et suiv.).

3. *Dict. phil.*, art. *Question, torture* (t. XX, p. 313-314). — Cf. Eduard Hertz, *op. cit.*, p. 436 et suiv. Voy. aussi Masmonteil, *la Législation criminelle dans l'œuvre de Voltaire*, 1901.

4. En 1770, Montbailli avait été condamné comme meurtrier de sa mère, sans qu'il y eût contre lui aucune preuve véritable, et avait été exécuté. Voltaire intervint, écrivit, en 1771, la *Méprise d'Arras* et obtint, en 1772, la revision du jugement. C'est la réhabilitation de d'Etallonde qu'il poursuivait, lorsqu'en 1775 il publia le *Cri du sang innocent*. Cf. E. Hertz, *op. cit.*, p. 320 et suiv.

suffisante[1]. Qu'on établisse l'institution du jury; qu'aucune condamnation ne puisse être prononcée qu'à l'unanimité des juges.

C'est la même idée qui anime Voltaire lorsqu'il réclame la réforme de la législation pénale. Le *Traité des délits et des peines*, de Beccaria, qui parut en 1764, et dont la traduction française eut tant de succès, fit sur son esprit une très profonde impression[2]. Dès 1766, il en publia un *Commentaire*, et dès lors il ne cessa de s'intéresser à la question; dans les derniers temps de sa vie, en 1777, il écrivit sur ce sujet un véritable petit chef-d'œuvre, le *Prix de la justice et de l'humanité*[3].

Voltaire condamne la conception du talion; il considère la peine, non comme un châtiment, mais comme une simple façon de protéger la société. Il se prononce contre la barbarie inutile des supplices, qui viole toutes les lois de l'humanité; au lieu de faire périr les criminels sans profit pour la société, ne vaudrait-il pas mieux les employer utilement? — D'une façon générale, les peines sont trop rigoureuses et souvent injustifiées. Pourquoi condamner le suicidé et confisquer les biens qui doivent revenir à ses enfants? Pourquoi considérer la bigamie comme un crime si grave, alors que « n'épouser qu'une femme est un devoir local »? Les châtiments dont on punit l'adultère ne sont-ils pas excessifs, et d'autant plus injustifiés que la loi ne connaît que l'adultère de la femme? Ce sont « les hommes qui ont fait les lois; ils se sont regardés comme les propriétaires de leurs épouses; elles sont leur bien; l'adultère les leur vole ». — En un mot, les peines ne sont pas proportionnées aux délits. Ainsi un larcin domestique et un vol à main armée sont punis de la même peine, de la mort, qui fait que la plupart des voleurs échappent à tout châtiment[4]. On n'est pas puni plus sévèrement pour un assassinat que pour un vol, ce qui est un encouragement au crime.

1. *Prix de la justice et de l'humanité*, art. 23 et 25, t. XXV, p. 580 et suiv.

2. Cf. E. Hertz, *op. cit.*, p. 304 et suiv. Beccaria s'inspirait, d'ailleurs, directement des philosophes français, empruntait l'idée fondamentale de son livre au traité de l'*Esprit*, d'Helvétius.

3. La Société économique de Berne venait d'instituer un prix qui devait être attribué au meilleur mémoire qui traiterait de la réforme de la législation criminelle. Voltaire, qui avait été l'un des principaux donateurs du prix, dressa pour les concurrents une sorte de programme : c'est ce programme qui fut publié sous le titre de *Prix de la justice et de l'humanité*.

4. *Prix de la justice et de l'humanité* (t. XXX, p. 534 et suiv.). Cf. E. Hertz, *op. cit.*, p. 426 et suiv.

Voltaire proteste aussi contre le régime des prisons, si meurtrier et si inhumain :

Les prisons sont des cloaques d'infection qui répandent les maladies et la mort, non seulement dans leur enceinte, mais dans le voisinage. Le jour y manque, l'air n'y circule point. Les détenus ne s'entre-communiquent que des exhalaisons empestées. Ils éprouvent un supplice cruel avant d'être jugés. La charité et la police devraient remédier à cette négligence inhumaine et dangereuse[1].

Voltaire pense aussi qu'une réforme de la législation civile importerait grandement à la sauvegarde des droits de l'individu : « Les lois civiles d'aujourd'hui, malheureusement fondées sur le droit canon, me privent des droits de l'humanité. » Ainsi pourquoi interdire le divorce? Il est absurde de faire du mariage un lien indissoluble; et quant à la séparation de corps, elle est immorale[2]. — Pour éviter les jugements iniques, qui sont si fréquents, il faut : 1° que toute loi soit claire, uniforme, précise; 2° qu'il y ait pour toute la France unité de législation. Rien de funeste comme ce nombre énorme de coutumes, qui se contredisent, qui compliquent toutes les affaires, au détriment des particuliers :

Il y a, dit-on, cent quarante-quatre coutumes en France qui ont force de loi; ces lois sont presque toutes différentes. Un homme qui voyage dans ce pays change de lois presque autant de fois qu'il change de chevaux de poste[3].

Quant à l'abus des procès, on l'évitera en établissant, comme en Hollande, l'institution de « conciliateurs, appelés faiseurs de paix », véritables juges de paix qui jugeront sommairement un grand nombre d'affaires[4].

1. *Prix de la justice et de l'humanité*, art. 25, *loc. cit.*, p. 583.
2. *Dict. phil.*, art. *Adultère*, t. XVII, p. 65 et suiv.
3. *Dict. phil.*, art. *Coutumes*. — Voy. encore *Dialogue entre un plaideur et un avocat* (*Mélanges*, t. XXIII, p. 493 et suiv.) : « Le Plaideur : Mais il me semble qu'en Angleterre il n'y a qu'une loi et qu'une mesure. — L'Avocat : Ne voyez-vous pas que les Anglais sont des barbares? Ils ont la même mesure, mais ils ont en récompense vingt religions différentes... — Le Plaideur : Cela ne viendrait-il pas de ce qu'ils ont cru les lois faites pour l'extérieur des hommes et la religion pour l'intérieur? »
4. *Fragment d'une lettre sur un usage très utile répandu en Hollande*, 1739 (*Mélanges*, t. XXIII, p. 127-128).

Quel sera l'effet de toutes ces réformes? D'établir le règne des *lois naturelles* fondamentales, qui sont les mêmes dans tous les temps et dans tous les pays : « J'appelle lois naturelles celles que la nature indique dans tous les temps à tous les hommes pour le maintien de cette justice que la nature, quoi qu'on dise, a gravée dans tous les cœurs. » Ainsi partout ces lois condamnent le vol, la violence, l'homicide, le parjure qui a pour but de nuire à un innocent[1]. — Il importe avant tout d'assurer à tous les citoyens l'exercice des *droits naturels*, que le gouvernement doit fidèlement respecter. Voltaire indique d'une façon très précise en quoi consistent les droits naturels de l'homme :

Ces droits sont : liberté entière de la personne, de la propriété, de la pensée, de la religion, de la presse, de ne pouvoir, en matière criminelle, être jugé que par un jury, de ne pouvoir être jugé que suivant les termes de la loi.

Or, dans la plupart des pays, ces droits essentiels sont méconnus; l'Angleterre seule fait exception[2]. Il faudrait sans cesse attirer l'attention du public sur toutes les atteintes portées à la liberté individuelle, sur les jugements iniques, sur les meurtres judiciaires qui ont pour source la bêtise et la superstition. Les veilleurs de nuit, au lieu de crier les heures, devraient rappeler incessamment les abus commis par les lettres de cachet[3].

Ce qui est essentiel, c'est de connaître avec précision les *droits de l'homme :*

La même force d'esprit qui conduit au vrai nous rend bons citoyens; qu'est-ce en effet que d'être libres? C'est connaître les droits de l'homme. Quand on les connaît bien, on les défend de même.

Il n'est pas d'écrivain qui, au XVIIIe siècle, ait donné une définition plus nette des droits de l'homme; c'est de Voltaire que s'inspirera le plus directement la *Déclaration des droits de l'homme* de 1789.

1. *Commentaire sur le livre des délits et des peines*, 1766 (t. XXV, p. 539 et suiv.). Cf. *Dict. phil.*, art. *Lois* (t. XIX, p. 623) : « Je me complaisais à penser qu'il y a une loi naturelle indépendante de toutes les conventions humaines : le fruit de mon travail doit être à moi; je dois honorer mon père et ma mère; je n'ai nul droit sur la vie de mon prochain, et mon prochain n'en a point sur la mienne... » Cf. *Ibid.*, *Loi naturelle* (*loc. cit.*, p. 604 et suiv.).
2. *Dict. phil.*, art. *Gouvernement* (t. XIX, p. 296).
3. *Dict. phil.*, art. *Arrêts notables* (t. XVII, p. 388 et suiv.).

V.

Voltaire se préoccupe infiniment plus de la liberté *civile* que de la liberté *politique*. Il semble cependant avoir aperçu le lien qui les unit nécessairement, avoir compris que la liberté politique est une condition nécessaire de la liberté individuelle[1]. Mais c'est là une idée qu'il n'a pas approfondie.

[Sur les institutions politiques, sur le régime gouvernemental, sa doctrine est assez incertaine et flottante.] — Voltaire n'est nullement l'adversaire du principe monarchique[2]. Mais il ne croit pas à la monarchie de droit divin. Il pense que les origines de la monarchie n'ont rien de sacré, ni même de bien respectable. Les rois n'ont d'abord été sans doute que des chefs de bande; les peuplades, pour leurs expéditions de pillages, se choisissent un chef : « Ce nouveau chef passe dans le pays pour un grand homme; on s'accoutume à lui obéir, et lui plus encore à commander; je crois que ce pourrait bien être l'origine de la monarchie[3]. »

Voltaire pense aussi qu'il convient de limiter l'autorité du monarque, de l'empêcher d'être un despote tyrannique. Mais par quels procédés? Faut-il compter sur les parlements? — Voltaire ne croit pas que les parlements puissent jouer un rôle politique vraiment salutaire. Les attributions politiques du parlement ont pour origine une équivoque. En droit, le parlement n'est qu'une cour de justice, et cependant il se considère comme un corps politique, il prétend avoir part à la puissance souveraine, alors que ses membres sont de simples fonctionnaires. Il y a là une équivoque qui provient du nom même : on a assimilé à tort les parlements français et le parlement d'Angleterre[4]. — Voltaire devient de plus en plus hostile aux parlements; il en arrive à considérer que même leurs privilèges judiciaires sont nuisibles[5]. Il condamne la vénalité des charges, qui a pour conséquence la vénalité de la justice. Aussi approuve-t-il hautement le coup

1. Voy. *Dict. phil.*, art. *Gouvernement*, sect. VI (t. XIX, p. 292 et suiv.), et *Lettres philosophiques*, lettre 9 (t. XXII, p. 105 et suiv.).

2. Parfois même, surtout dans le *Siècle de Louis XIV*, il fait l'éloge de la monarchie absolue; mais jamais il n'a préconisé le despotisme. Voy., à ce sujet, Georges Pellissier, *op. cit.*, p. 243 et suiv.

3. *L'A, B, C*, 1768 (t. XXVII, p. 343-344).

4. *L'Équivoque*, 1771 (t. XXVIII, p. 421 et suiv.).

5. Voy. son *Histoire du Parlement de Paris*, parue en 1769.

d'État de Maupeou, qui supprime le parlement de Paris. « Tous les bons citoyens, déclare-t-il en 1771, doivent persister à regarder l'établissement des six nouveaux conseils comme le plus signalé service dont le roi veut combler la nation. » Il y a grand intérêt à multiplier les cours d'appel; on diminuera ainsi les frais des justiciables. La vénalité de la justice va disparaître[1]. C'est une illusion de croire que le parlement défend les intérêts généraux du peuple; il ne sert que ses intérêts de corps et de caste. Les lois fondamentales, qu'il invoque si souvent, ne servent qu'à couvrir les privilèges d'un certain nombre de particuliers. Ironiquement, Voltaire fait dire aux officiers du grenier à sel : « Que deviendront les lois fondamentales, si utiles aux privilégiés, si nuisibles à la population[2]? »

Ce n'est donc point par les parlements que l'absolutisme pourra être contenu, mais bien par un régime constitutionnel, semblable à celui qui fonctionne en Angleterre. Voltaire n'a cessé de manifester la plus grande admiration pour la constitution anglaise, qui a su assurer un gouvernement libre au pays qui l'a élaborée. « Un tel gouvernement n'a pu être établi que très tard, parce qu'il a fallu longtemps combattre des puissances respectées », le pape, le roi, le haut baronnage, les évêques. Toutes ces puissances maintenant sont tenues en échec par la Chambre des communes, qui émane de la nation, qui « est véritablement la nation ». Les membres de cette Chambre représentent « huit millions de citoyens libres »; elle est la seconde par le rang, mais la première par le crédit, car c'est elle qui vote le budget, et les Lords

1. *Sentiments des six conseils établis par le roi et de tous les bons citoyens*, 1771 (t. XXVIII, p. 397 et suiv.). — Dans le dernier chapitre de l'*Histoire du Parlement*, publié en 1775 (t. XVI, p. 106-109), il dit, en parlant du coup d'État de Maupeou : « Le roi se rendit aux vœux des peuples, qui se plaignaient depuis des siècles de deux griefs, dont l'un était ruineux, l'autre honteux et dispendieux à la fois. Le premier était le ressort trop dispendieux du Parlement de Paris, qui obligeait les citoyens de venir de 150 lieues se consumer devant lui en frais qui souvent excédaient le capital. Le second était la vénalité des charges de judicature, vénalité qui avait introduit la forte taxation des épices. »

2. *Très humbles et très respectueuses remontrances du grenier à sel*, 1771 (t. XXVIII, p. 401 et suiv.). — Cf. *les Peuples aux Parlements*, 1771 (*Ibid.*, p. 413 et suiv.), la *Réponse aux remontrances de la cour des aides* (*Ibid.*, p. 385 et suiv.), le *Fragment d'une lettre écrite de Genève, le 19 mars 1771, par un bourgeois de cette ville à un bourgeois de L*** (*Ibid.*, p. 389 et suiv.).

ne peuvent qu'accepter ou rejeter en bloc les lois qu'elle a votées[1].

C'est grâce à cette constitution que les droits naturels des citoyens sont si admirablement sauvegardés en Angleterre, ce qui n'existe dans aucune autre monarchie de l'Europe. Et c'est grâce à elle que la société est si heureusement organisée : « Les grands seigneurs sont sans insolence et sans vassaux, et le peuple partage le gouvernement sans confusion[2]. » Ainsi, pour Voltaire comme pour Montesquieu, un régime constitutionnel à la mode anglaise est la forme la plus parfaite de gouvernement :

Il est à croire qu'une constitution qui a réglé les droits du roi, des nobles et du peuple et dans laquelle chacun trouve sa sûreté, durera autant que les choses humaines peuvent durer. Il est à croire aussi que tous les états qui ne sont pas fondés sur de tels principes éprouveront des révolutions[3].

Voltaire croit donc à la supériorité de la monarchie constitutionnelle; mais jamais il n'a dit nettement s'il pensait qu'un régime constitutionnel convînt à la France et pût s'y établir[4].

On peut se demander encore si, tout au moins dans la dernière période de sa vie, il n'a point parfois incliné vers la doctrine républicaine et démocratique. Dans ses *Idées républicaines*, qui datent sans doute de 1762, il dit que, s'il n'y a jamais eu de gouvernement parfait, « le plus tolérable de tous est sans doute le républicain, parce que c'est celui qui rapproche le plus les hommes de l'égalité naturelle »[5]. C'est, en effet, le gouvernement où un seul homme ne peut être le maître des biens de tous, où les impôts et les dépenses sont consentis par tous les citoyens, où rien ne doit être arbitraire en matière législative et administrative. — Un pays « gouverné en commun », ajoute-t-il, doit être bien plus prospère qu'un autre, car chacun est sûr de sa personne et de ses

1. *Dict. phil.*, art. *Gouvernement* (t. XIX, p. 294 et suiv.). Cf. les *Lettres philosophiques*, lettres VIII et IX.

2. *Lettres philosophiques*, lettre VIII.

3. *Dict. phil.*, art. *Gouvernement* (t. XIX, p. 296).

4. D'après M. Pellissier, qui s'appuie sur un certain nombre de textes et notamment sur des passages de la *Correspondance* (*Voltaire philosophe*, p. 253-254), Voltaire croyait que la France ne pourrait jouir d'une constitution qu'après avoir secoué le joug de Rome, et que pour lutter contre l'Église, on avait encore besoin de s'appuyer sur une monarchie puissante. Je me demande si M. Pellissier n'a pas quelque peu forcé la pensée de Voltaire.

5. *Idées républicaines*, § XLIII (*Mélanges*, t. XXIV, p. 424).

biens. L'activité, dans une république, sera donc bien plus grande que dans un état monarchique, surtout si la république est protestante. Il compare les Pays-Bas belges, soumis à l'Autriche, et les Provinces-Unies, les États du pape et la Suisse[1]. — Dans l'*A, B, C,* qui date de 1768, il déclare qu'il s'accommoderait volontiers d'un gouvernement démocratique, où tous puissent collaborer à la loi sous laquelle ils vivront, où tous, quelle que soit leur condition, puissent participer au gouvernement, où les artisans et les laboureurs n'aient à redouter ni vexations, ni mépris, où, en un mot, il n'y ait que des égaux[2].

Mais, d'autre part, il blâme Montesquieu d'avoir cru que les républiques étaient fondées sur la vertu :

Une république n'est point fondée sur la vertu : elle l'est sur l'ambition de chaque citoyen, sur l'orgueil qui réprime l'orgueil, sur le désir de dominer qui ne souffre pas qu'un autre domine. De là se forment des lois qui conservent l'égalité autant qu'il est possible : c'est une société où des convives, d'un appétit égal, mangent à la même table, jusqu'à ce qu'il vienne un homme vorace et vigoureux qui prenne tout pour lui et leur laisse les miettes[3].

Il pense aussi qu'un gouvernement démocratique ne peut convenir qu'à un très petit pays; « encore faut-il qu'il soit heureusement situé »[4]. Très certainement l'idée ne lui est pas venue qu'il puisse jamais y avoir une république française. N'oublions pas d'ailleurs que, dans la démocratie, telle que Voltaire la conçoit,

1. *Ibid.*, §§ XLIV, XLV, XLVI, XLVII, XLVIII et XLIX (*loc. cit.*, t. XXIV, p. 425-426).

2. « Je vous avouerais que je m'accommoderais assez bien d'un gouvernement démocratique... Tous ceux qui ont des possessions, dans le même territoire, ont droit également au maintien de l'ordre dans ce territoire. J'aime à voir des hommes libres faire eux-mêmes les lois sous lesquelles ils vivent, comme ils ont fait leur habitation. C'est un plaisir pour moi que mon maçon, mon charpentier, mon forgeron, qui m'ont aidé à bâtir mon logement, mon voisin l'agriculteur et mon ami le manufacturier s'élèvent tous au-dessus de leur métier et connaissent mieux l'intérêt public que le plus insolent chiaoux de Turquie. Aucun laboureur, aucun artisan dans une démocratie n'a la vexation et le mépris à redouter... Être libre, n'avoir que des égaux est la vraie vie, la vie naturelle de l'homme... Vous m'avouerez que les hommes ne peuvent être descendus de l'état naturel que par lâcheté et par bêtise » (*Mélanges*, t. XXVII, p. 347-348).

3. *Pensées sur le gouvernement*, n° XXV (t. XXIII, p. 331). — Voy. dans le même sens le *Commentaire sur l'Esprit des lois*, de 1777 (t. XXX).

4. *Dict. phil.*, art. *Démocratie* (t. XVIII, p. 333).

les droits politiques ne doivent pas appartenir indistinctement à tous les citoyens. Seuls les propriétaires participeront au gouvernement :

Ceux qui n'ont ni terrain ni maison dans cette société doivent-ils y avoir leurs voix? Ils n'en ont pas plus le droit qu'un commis payé par des marchands n'en aurait à régler leur commerce; mais ils peuvent être associés, soit pour avoir rendu des services, soit pour avoir payé leur association [1].

Que conclure de tout ce qui précède? Certainement, Voltaire n'est pas hostile au régime républicain et démocratique, et il en arrive même à penser qu'à bien des égards ce régime est supérieur aux autres formes de gouvernement. Mais il estime que la République ne saurait convenir aux grands États de l'Europe. Ces États resteront des monarchies, peut-être même des monarchies absolues. Ce qui importe donc avant tout, c'est que les souverains soient gagnés aux idées philosophiques : « Ce qui peut arriver de plus heureux aux hommes, dit-il en 1750, c'est que le prince soit philosophe[2]... » Il continue à le croire. S'il a perdu assez vite ses illusions sur Frédéric II, il se console à l'idée que Catherine II est bien l'idéal du souverain philosophe. Elle a convoqué tous les députés de la nation, pour les faire collaborer au code nouveau, qui supprime la torture et assure la liberté individuelle. Elle se donne pour tâche d'être « la libératrice du genre humain » dans son immense Empire; elle affranchit les serfs de ses domaines et ceux de l'Église. Elle est l'apôtre de la tolérance ; non contente de l'établir en Russie, elle veut l'imposer à ses voisins; si elle occupe la Pologne, en 1767, ce n'est point par ambition, pour s'agrandir, mais uniquement « pour protéger les dissidents »[3]. — Et, cependant, Catherine est une souveraine absolue; mais elle n'emploie son autorité qu'à accomplir des réformes salutaires; le gouvernement russe reste despotique, mais il est bienfaisant, car il s'applique à émanciper la personne humaine[4].

1. *Idées républicaines*, § XLIV (t. XXIV, p. 425).

2. Dans *la Voix du sage et du peuple* (t. XXXIII, p. 471).

3. Voy. *Lettre sur les panégyriques*, 1767 (*Mélanges*, t. XXVI, p. 310 et suiv.); *Essai sur les dissensions des églises de Pologne*, 1767 (*Ibid.*, p. 451 et suiv.); *Discours aux confédérés catholiques de Kaminieck en Pologne* (t. XXVIII, p. 75 et suiv.).

4. Dans le *Commentaire sur l'Esprit des lois*, 1777 (t. XXX, p. 439), il dit que Montesquieu s'est trompé en déclarant que « le gouvernement moscovite

Voltaire, bien que partisan du régime constitutionnel, s'accommoderait assez volontiers du despotisme éclairé. A ses yeux, les formes de gouvernement n'ont qu'un intérêt secondaire; ce qui importe avant tout, c'est le triomphe de la « philosophie ».

VI.

Voltaire ne désire pas non plus un bouleversement de l'ordre social. Il ne conçoit qu'une forme de propriété, la propriété individuelle, et il est impossible de découvrir chez lui, comme chez Montesquieu et chez Rousseau, des aspirations socialistes. L'égalité civile, l'égalité de tous devant la loi lui semble une conséquence nécessaire des droits naturels de l'homme; mais il estime que l'égalité sociale est une pure utopie. A l'égalité « absolue », les passions humaines feront toujours obstacle. Et, d'ailleurs, l'inégalité est nécessaire au bon fonctionnement de la société, « car certainement un homme à son aise ne quittera pas sa terre pour venir labourer la vôtre; et, si vous avez besoin d'une paire de souliers, ce ne sera pas un maître des requêtes qui vous la fera. L'égalité est donc, à la fois, la chose la plus naturelle et la plus chimérique[1] ».

Mais ce qu'il faut supprimer, ce sont les inégalités trop choquantes. Il y a des fortunes excessives et scandaleuses. Toutes, il est vrai, n'indignent pas Voltaire au même point. La grande propriété lui paraît surtout condamnable lorsqu'elle appartient à des prélats ou à des moines. Est-il rien de plus contraire à l'Évangile que cette accumulation de biens temporels entre les mains du clergé? Et comment justifier des abus tels que la pluralité des bénéfices et les « commendes »[2]? Dans l'Église primitive, les moines ne possédaient point de biens, « l'abbé spirituel était un pauvre

cherche à sortir du despotisme ». En réalité, « ce gouvernement russe est à la tête des finances, des armées, de la magistrature, de la religion; les évêques et les moines n'ont plus d'esclaves comme autrefois, et ils sont payés par une pension du gouvernement. Il cherche à détruire l'anarchie, les prérogatives odieuses des nobles, le pouvoir des grands, et non à établir des corps intermédiaires, à diminuer son autorité. »

1. *Dict. phil.*, art. *Égalité*, t. XVIII, p. 473 et suiv.

2. Voy. *Dict. phil.*, art. *Biens d'église*, (t. XVII, p. 586 et suiv.). Son grand argument, c'est que « l'Évangile défend à ceux qui veulent atteindre à la perfection d'amasser des trésors et de conserver leurs biens temporels ».

à la tête de plusieurs autres pauvres; mais les pauvres pères spirituels ont eu depuis deux cent mille, quatre cent mille livres de rentes; et il y a aujourd'hui de pauvres pères spirituels en Allemagne qui ont un régiment des gardes. » Et, pendant ce temps, il y a de véritables pauvres sans vêtement et sans nourriture. Les abbés s'excusent en disant que les évêques, eux aussi, se sont enrichis :

Vous avez raison, messieurs; envahissez la terre; elle appartient au fort ou à l'habile qui s'en empare; vous avez profité des temps d'ignorance, de superstition, de démence pour nous dépouiller de nos héritages, pour nous fouler à vos pieds et pour vous engraisser de la substance des malheureux : tremblez que le jour de la raison n'arrive[1].

Il est donc légitime que les biens du clergé soient soumis au contrôle de l'État, qui doit en connaître « la valeur et l'emploi ». Si ces biens deviennent excessifs, si leur accumulation appauvrit la nation, c'est le devoir des magistrats « de les faire rentrer dans la circulation qui fait la vie d'un État, de les employer même à d'autres usages pour le bien de la société ». En réalité, c'est la loi civile qui devrait réglementer les revenus du clergé :

Il est naturel que les ecclésiastiques soient entretenus par la société tout comme les magistrats et les soldats le sont. C'est donc à la loi civile à faire la pension proportionnelle du corps ecclésiastique[2].

Voltaire est bien près de penser qu'il conviendrait de séculariser les biens d'Église et de transformer le clergé en un corps de fonctionnaires[3]. On diminuera ainsi l'inégalité choquante, qui existe dans le clergé même, entre les prélats, fastueux et

1. *Dict. phil.*, art. *Abbé* (t. XVII, p. 26).
2. *Dict. phil.*, art. *Droit canonique* (t. XVIII, p. 437-438).
3. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que les partisans de la sécularisation des biens d'Église deviennent de plus en plus nombreux dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et que le gouvernement lui-même, en instituant, en 1766, la Commission des réguliers, en unissant des bénéfices, en supprimant des ordres religieux, commence déjà à porter atteinte à la propriété ecclésiastique. Cf. Fritz Wolters, *Der Kampf um die Bodengüter der französischen Kirche im 18 Jahrhundert bis zum 2 November 1789*, dans ses *Studien über Agrarzustände und Agrarprobleme in Frankreich von 1700 bis 1790*, Leipzig, 1905, p. 327 et suiv.

oisifs, et les curés de campagne, si méritants et si misérables[1].

Voltaire attaque aussi l'inégalité en matière d'impôt. Le privilège des nobles est injuste; celui des prêtres l'est bien plus encore. Déjà, en 1750, au moment où Machault s'efforçait de soumettre le clergé à l'impôt du vingtième, Voltaire publiait un pamphlet, *la Voix du sage et du peuple*[2], pour démontrer que l'Église devait contribuer aux charges de l'État en proportion de ses revenus[3]. Dans l'article *Impôt* du *Dictionnaire philosophique*, il condamne tout aussi fortement le privilège du clergé :

Les ecclésiastiques et les moines qui possèdent de grands biens devraient, par cette raison, contribuer aux impôts en tout pays comme les autres citoyens... Pourquoi ceux qui jouissent des plus grandes prérogatives, et qui sont quelquefois inutiles au bien public, payent-ils moins que le laboureur qui est si nécessaire[4]?

Il est vrai que le clergé est soumis au don gratuit; mais c'est surtout sur les pauvres curés qu'en retombe la charge.

Voltaire voudrait, d'ailleurs, qu'il n'y eût plus aucune espèce d'inégalité en matière d'impôt. Déjà, dans les *Lettres philosophiques*, il louait le régime fiscal de l'Angleterre, où « un homme, parce qu'il est noble ou prêtre, n'est pas exempt de payer

1. *Dict. phil.*, art. *Curé de campagne* (t. XVIII, p. 303) : « Je plains le sort d'un curé de campagne, obligé de disputer une gerbe de blé à son malheureux paroissien, de plaider contre lui, d'exiger la dîme des lentilles et des pois, d'être haï et de haïr, de consumer sa misérable vie dans des querelles continuelles, qui avilissent l'âme autant qu'elles l'aigrissent. Je plains encore davantage le curé à portion congrue, à qui des moines, nommés *gros décimateurs*, osent donner un salaire de quarante ducats pour aller faire, pendant toute l'année, à deux ou trois milles de sa maison, le jour, la nuit, au soleil, à la pluie, dans les neiges, au milieu des glaces, les fonctions les plus désagréables et souvent les plus inutiles. Cependant l'abbé, gros décimateur, boit son vin de Volnay, de Beaune, de Chambertin, de Sillery, mange ses perdrix et ses faisans, dort sur le duvet avec sa voisine et fait bâtir un palais. La disproportion est trop grande. »

2. Édition Moland, t. XXIII, p. 466 et suiv. — Il y eut à ce moment toute une littérature pour ou contre les privilèges du clergé en matière d'impôt : voy. F. Wolters, *op. cit.*, *loc. cit.*, et surtout M. Marion, *Machault d'Arnouville*, p. 261-302.

3. « En France, où la raison se perfectionne tous les jours, cette raison nous apprend que l'Église doit contribuer aux charges de l'État à proportion de ses revenus, et que le corps destiné particulièrement à enseigner la justice doit commencer par en donner l'exemple. »

4. T. XIX, p. 443.

certaines taxes »; chacun y paie l'impôt, non selon sa qualité, — ce qui serait absurde, — mais suivant son revenu; il existe une taxe réelle sur les terres, et, pour qu'elle soit juste, on a établi une sorte de cadastre; il n'y a ni taille, ni capitation arbitraire. Aussi le paysan, en ce pays, est-il heureux : « Il mange du pain blanc, il est bien vêtu, il ne craint point d'augmenter le nombre de ses bestiaux, ni de couvrir son toit de tuiles, de peur que l'on ne hausse ses impôts l'année d'après[1]. »

Le grand malheur de la France, c'est que tout l'impôt porte sur la terre, et surtout sur le paysan, auquel il enlève le quart ou la moitié de ses revenus[2]. La corvée royale l'accable, les aides, les douanes contribuent à sa ruine[3]. Il faudrait une réforme complète de l'impôt, qui établirait l'égalité des divers ordres et supprimerait les abus de l'administration fiscale : « Le point capital serait qu'un peuple entier ne fût point dépouillé par une armée d'alguazils, pour qu'une vingtaine de sangsues de la cour ou de la ville s'abreuvassent de son sang[4]. » Aussi Voltaire a-t-il approuvé, sans réserve, l'établissement du vingtième, qui doit peser sur les privilégiés comme sur les non-privilégiés, et qui doit être proportionnel aux revenus de chacun[5].

1. *Lettres philosophiques*, lettre 9 (t. XXII, p. 109).

2. Voy. *l'Homme aux quarante écus* et *Dict. phil.*, art. *Impôt* (t. XIX, p. 439 et suiv.).

3. Voy., par exemple, *la Requête à tous les magistrats du royaume*, 1770 (t. XXVIII, p. 341 et suiv.) : « Vous connaissez les vexations qui nous arrachent si souvent le pain que nous préparons pour nos oppresseurs mêmes... Nous payons les impôts sans murmure, taille, taillon, capitation, double vingtième, ustensiles, droits de toute espèce, impôts sur tout ce qui sert à nos chétifs habillements, et enfin la dîme à nos curés de tout ce que la terre accorde à nos travaux sans qu'ils entrent en rien dans nos frais. Ainsi, au bout de l'année, tout le fruit de nos peines est anéanti pour nous. Si nous avons un moment de relâche, on nous traîne aux corvées à deux ou trois lieues de nos habitations, nous, nos femmes, nos enfants, nos bêtes de labourage également épuisées et quelquefois mourant pêle-mêle de lassitude sur la route. Encore si on ne nous forçait à cette dure surcharge que dans les temps de désœuvrement! Mais c'est souvent dans le moment où la culture de la terre nous appelle. On fait périr nos moissons pour embellir des grands chemins, larges de soixante pieds, tandis que vingt pieds suffiraient... » — Sur les douanes et les aides, Cf. *Dict. phil.*, art. *Gouvernement* (t. XIX, p. 288-289).

4. *Dict. phil.*, art. *Impôt* (t. XIX, p. 442).

5. Dans la *Lettre à l'occasion de l'impôt du vingtième*, 16 mai 1749 (t. XXIII, p. 305-311), il déclare que la création du vingtième est la mesure la plus sage qu'on puisse prendre : « Elle ne livre point le peuple en proie à la rapine des partisans; elle porte avec égalité sur toutes les conditions, qui, toutes sans excep-

Il est mauvais que les paysans supportent presque toute la charge de la fiscalité royale. Mais que l'institution du servage n'ait pas encore disparu : voilà la grande iniquité. N'est-il pas odieux de voir des êtres humains soumis à un véritable esclavage? Et ce qu'il y a de plus grave, c'est que la plupart de ces serfs, de ces mainmortables appartiennent à des moines :

Il y a donc des peuples chrétiens, gémissants dans un triple esclavage sous des moines qui ont fait vœu d'humilité et de pauvreté! Chacun demande comment les gouvernements souffrent ces fatales contradictions. C'est que ces moines sont riches et leurs esclaves sont pauvres. C'est que les moines, pour conserver leur droit d'Attila, font des présents aux commis, aux maitresses de ceux qui pourraient interposer leur autorité pour réprimer une telle oppression[1].

Il y a encore 60,000 personnes soumises à la mainmorte. Certains de ces mainmortables se sont expatriés, ont fait fortune au loin; mais, à leur mort, les biens qu'ils ont acquis feront retour à leurs seigneurs : « J'ai vu les Chartreux de mon voisinage hériter cent mille écus d'un de leurs esclaves mainmortables, lequel avait fait cette fortune à Francfort par son commerce; il est vrai que la famille dépouillée a eu la permission de venir demander l'aumône à la porte du couvent, car il faut tout dire[2]. »

Mais Voltaire ne s'est pas contenté de cette protestation générale et théorique contre le servage. Il prend en main la cause des mainmortables du chapitre de Saint-Claude, en Franche-Comté; il espère obtenir leur affranchissement; il écrit en leur faveur mémoires sur mémoires. Tout d'abord, il ne prétend s'occuper que d'un cas particulier : « Nous ne plaidons pas ici contre l'esclavage de la mainmorte; nous plaidons contre la fraude qui nous suppose mainmortables »; et il déclare que, si les sujets de Saint-Claude sont soumis à la mainmorte, c'est qu'il y a eu usurpation de titres[3]. Le procès va s'engager, et il s'agit d'émouvoir l'opi-

tion, doivent contribuer au bien commun... Un État est aussi bien gouverné que la faiblesse humaine peut le permettre, quand les tributs sont levés avec proportion, quand un ordre de l'État n'est pas favorisé aux dépens d'un autre, quand on contribue aux charges publiques, non selon sa qualité, mais selon son revenu; et c'est ce qu'un tribut, tel que le vingtième de tous les biens, opère. »

1. *Dict. phil.*, art. *Biens d'Église* (t. XVII, p. 594).

2. *Ibid.*, art. *Esclaves* (t. XVIII, p. 605-606).

3. *Au roi en son conseil pour les sujets du roi qui réclament la liberté en France*, 1770 (t. XXVIII, p. 353 et suiv.).

nion publique : en plusieurs pamphlets très violents, il dépeint les abus des moines et les souffrances de leurs sujets[1]. En 1775, le Parlement de Besançon se prononce pour le chapitre contre les mainmortables. Voltaire ne se décourage pas; pour obtenir justice, il compte sur le roi, il compte surtout sur Turgot, qu'il sait partager ses idées. Ce qu'il demande maintenant, c'est la suppression totale du servage dans le royaume tout entier. Dans l'*Extrait d'un mémoire pour l'entière abolition de la servitude en France*[2], qui fut publié en 1775, il montre comment cette abolition peut se faire sans léser les intérêts de personne : on rachètera la mainmorte, soit en donnant une indemnité aux seigneurs, soit en la transformant en redevance pécuniaire[3]. Jusqu'à son dernier jour, Voltaire plaida la cause des mainmortables[4]. Il devait mourir sans voir s'accomplir la réforme qui lui tenait tant à cœur, mais la belle campagne, qu'il avait poursuivie avec tant de persévérance, ne fut pas inutile; dès 1779, le servage était aboli dans le domaine royal : demi-mesure, demi-satisfaction accordée à l'opinion publique, mais qui rendait inévitable une réforme plus radicale[5].

Si Voltaire condamne le servage, il réprouve aussi les droits

1. Dans la *Nouvelle requête au roi en son conseil*, 1770 (t. XVIII, p. 369-370), Voltaire fait parler ainsi les serfs de Saint-Claude : « Nous ne voulons pas fatiguer Votre Majesté par le récit avéré de cent désastres qui font frémir la nature : d'enfants, à la mamelle, abandonnés et trouvés morts sous le scellé de leurs pères; de filles chassées de la maison paternelle où elles avaient été mariées, et mortes dans les environs au milieu des neiges; d'enfants estropiés de coups par les agents du chapitre, de peur qu'ils n'aillent demander justice. » — Voy. aussi *Coutume de Franche-Comté sur l'esclavage imposé à des citoyens par une vieille coutume*, 1771 (t. XXVIII, p. 371 et suiv.), et *la Voix du curé sur le procès des serfs du Mont-Jura*, 1772 (*Ibid.*, p. 567 et suiv.).

2. T. XXIX, p. 403 et suiv.

3. « ... On peut, en l'abolissant, dédommager les seigneurs de deux manières : ou fixer une indemnité en argent et permettre aux communautés de faire des emprunts et de vendre les communaux qui leur sont inutiles; ou changer la mainmorte en d'autres redevances ». Voltaire penche vers cette dernière solution.

4. Voy., par exemple, la *Lettre du R. P. Polycarpe, prieur des Bénédictins de Chézery, à M. l'avocat général Séguier*, 1776 (t. XXX, p. 333 et suiv.). Le P. Polycarpe félicite Séguier de son réquisitoire contre le livre de Boncerf : « Je tremblais pour le plus sacré de nos droits seigneuriaux, le plus convenable à des religieux, celui d'avoir des esclaves. » Cf. aussi le *Commentaire sur l'Esprit des lois* (t. XXX, p. 445-447).

5. Sur tout ce qui précède, cf. Ch.-L. Chassin, *l'Église et les derniers serfs*, Paris, 1880.

seigneuriaux, dont les paysans ont tant à souffrir, et qui restreignent leur droit de propriété. Le régime féodal s'est écroulé; ils devraient disparaître à leur tour. « Des droits de terre, ou équivoques ou onéreux, subsistent encore comme des restes du gouvernement féodal qui ne subsiste plus : ce sont des décombres d'un bâtiment gothique ruiné[1]. » Lorsque paraît, en 1776, le livre de Boncerf sur les *Inconvénients des droits féodaux*, il y applaudit sans réserve. Ce livre est condamné par le Parlement. Faut-il s'en étonner? Les magistrats sont propriétaires et veulent conserver intacts leurs privilèges seigneuriaux. Noblesse, Église et Parlements sont bien faits pour s'entendre sur la question :

Proposer la suppression des droits féodaux, c'est encore attaquer particulièrement les propriétés de *messieurs* du parlement dont la plupart possèdent des fiefs. Ces *messieurs* sont donc personnellement intéressés à protéger, à défendre, à faire respecter les droits féodaux : c'est ici la cause de l'Église, de la noblesse et de la robe. Ces trois ordres, trop souvent opposés l'un à l'autre, doivent se réunir contre l'ennemi commun. L'Église excommuniera les auteurs qui prendront la défense du peuple, fera brûler et auteurs et écrits; et, par ce moyen, ces écrits seront victorieusement réfutés[2].

Les droits de justice des seigneurs et le monopole de la chasse qu'ils s'arrogent doivent aussi disparaître. Déjà, dans les *Lettres philosophiques,* Voltaire disait[3] : « Vous n'entendez point parler ici [en Angleterre] de haute, moyenne et basse justice, ni du droit de chasser sur les terres d'un citoyen, lequel n'a pas la liberté de tirer un coup de fusil sur son propre champ. »

En un mot, Voltaire pense qu'il faut affranchir la propriété du cultivateur, comme sa personne. Il importe que le paysan puisse posséder librement la terre qu'il travaille; dans toute l'Europe, « le commerce n'a fleuri, les arts n'ont été en honneur, les villes ne se sont accrues et embellies que quand les serfs de la couronne ont eu des terres en propriété »[4].

Voltaire n'est pas un économiste; mais il voit clairement combien le développement de la production et de l'activité économique importent aux progrès de la civilisation. Comme les économistes,

1. *Siècle de Louis XIV*, chap. XXIX.
2. *Lettre du R. P. Polycarpe* (t. XXX, p. 337).
3. Lettre 9 (t. XXII, p. 108).
4. *Dict. phil.*, art. *Propriété* (t. XX, p. 292 et suiv.).

il veut que le travail soit affranchi de toute entrave. Il loue l'édit de Turgot sur l'abolition des jurandes et il admire la fameuse maxime du préambule : « Le droit de travailler est le droit de tout homme : cette propriété est la première, la plus sacrée, la plus imprescriptible de toutes[1]. » Il se prononce aussi pour la libre circulation des grains; il souhaite que les procédés agricoles s'améliorent, qu'on emploie des machines qui accroîtront la productivité du sol[2]. Il faut encourager le travail sous toutes ses formes, et aussi traiter avec honneur tous les hommes qui travaillent, marchands, littérateurs, savants, artistes. Que ne renonce-t-on aux préjugés aristocratiques qui font qu'on méprise les gens les plus utiles à la civilisation[3]! Que ne suit-on l'exemple des Anglais! En Angleterre, un gentilhomme ne rougit pas de se livrer au commerce, on n'hésite pas à conférer les plus hautes charges de l'État à des savants et à des hommes de lettres[4], on a enterré, à Westminster, une comédienne, Mlle Oldfield[5]. C'est qu'aussi notre éducation est déplorable; on nous tient sept ans au collège pour nous faire balbutier le latin; on ne nous apprend rien qui puisse être réellement utile dans la pratique de la vie,

1. Voy., par exemple, la *Lettre d'un bénédictin de Franche-Comté à M. l'avocat général Séguier*, 1776 (t. XXX, p. 339-340). « De mauvais raisonneurs concluent de là que le fruit du travail d'un laboureur ou d'un artisan doit appartenir après sa mort à ses parents et non à des moines. »

2. Voy. *Dict. phil.*, art. *Agriculture* (t. XVII, p. 80 et suiv.). — « La méthode la plus sûre pour recueillir un peu plus de grain qu'à l'ordinaire est de se servir du semoir. Cette méthode, par laquelle on sème à la fois, on herse et on recouvre, prévient le ravage du vent qui quelquefois dissipe le grain et celui des oiseaux qui le dévorent... Cette machine utile doit être employée par les riches cultivateurs et prêtée aux pauvres » (*Ibid.*, p. 86).

3. *Lettres philosophiques*, lettre 10 (t. XXII, p. 111) : « ... Je ne sais pourtant lequel est le plus utile à un État, ou un seigneur bien poudré qui sait précisément à quelle heure le roi se lève, à quelle heure il se couche, et qui se donne des airs de grandeur en jouant le rôle d'esclave dans l'antichambre d'un ministre, ou un négociant qui enrichit son pays, donne de son cabinet des ordres à Surate et au Caire et contribue au bonheur du monde. »

4. « M. Addison, en France, eût été de quelque académie et eût pu obtenir, par le crédit de quelque femme, une pension de douze cents livres, ou plutôt on lui aurait fait des affaires sous prétexte qu'on aurait aperçu dans sa tragédie de *Caton* quelques traits contre le portier d'un homme en place; en Angleterre, il a été secrétaire d'État » (*Ibid.*, lettre 23, t. XXII, p. 179-180).

5. « Quelques-uns ont prétendu que les Anglais avaient affecté d'honorer à ce point la mémoire de cette actrice, afin de nous faire sentir davantage la barbarie et la lâche injustice qu'ils nous reprochent d'avoir jeté à la voirie le corps de mademoiselle Lecouvreur » (*Ibid.*, *loc. cit.*, p. 180).

ni histoire, ni géographie, ni mathématiques, ni « saine philosophie[1] ».

Voltaire souhaite voir les classes laborieuses plus prospères et plus heureuses, mais il ne croit pas que le bas peuple puisse avoir la moindre influence sur le gouvernement de la société. La propagande philosophique n'est pas faite pour lui, mais bien pour « les personnes éclairées », « les honnêtes gens » à leur aise[2] : « Nous ne nous soucions pas, écrit-il à Helvétius, que nos laboureurs et nos manœuvres soient éclairés, mais nous voulons que les gens du monde le soient, et ils le seront[3]... » Le peuple ne lit point, et l'on ne saurait désirer qu'il soit instruit : « Je vous remercie, écrit-il à La Chalotais[4], de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi, qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres, non des clercs tonsurés[5]. »

Comme la plupart des philosophes du XVIIIe siècle, Voltaire est profondément optimiste. Il croit très fermement au progrès, au progrès indéfini de l'humanité. Il remarque que le XVIIIe siècle vaut mieux déjà que les siècles précédents; les institutions sont moins rudes; il y a plus de politesse, et les idées philosophiques s'emparent peu à peu des esprits[6].

1. Voy. *Dict. phil.*, art. *Éducation* (t. XVIII, p. 470 et suiv.). « La plupart de nos éducations sont ridicules et celles qu'on reçoit dans les arts et métiers sont infiniment meilleures. » — Aussi félicite-t-il très vivement La Chalotais de son *Essai d'éducation nationale* : voy. sa lettre du 28 février 1763 (*Correspondance*, n° 5207, t. XLII, p. 404).

2. Voy. la Préface du *Dictionnaire philosophique*, édition de 1765 (t. XVII, p. 2) : « ... Le vulgaire n'est pas fait pour de telles connaissances : la philosophie ne sera jamais son partage. Ceux qui disent qu'il y a des vérités qui doivent être cachées au peuple ne peuvent prendre aucune alarme; le peuple ne lit point; il travaille six jours de la semaine et va le septième au cabaret. »

3. Lettre du 13 août 1762 (*Correspondance*, n° 5003, t. XLII, p. 206). Il écrit aussi à Helvétius, le 15 septembre 1763 (*Ibid.*, n° 5409, t. XLII, p. 571) : « Qu'importe, encore une fois, que notre tailleur et notre sellier soient gouvernés par frère Kroust et frère Berthier? Le grand point est que ceux avec qui vous vivez soient forcés de baisser les yeux devant les philosophes. »

4. Lettre du 28 février 1763 (*Ibid.*, n° 5207, t. XLII, p. 404).

5. Toutefois, dans un certain nombre de passages, qui m'avaient échappé et qui semblent contredire les précédents, Voltaire exprime le désir que le peuple apprenne à penser et soit touché par la propagande philosophique. Voy., à ce sujet, la discussion très intéressante de M. Pellissier (*op. cit.*, p. 269-272). — Remarquons, d'ailleurs, que, dans son *Essai d'éducation nationale*, La Chalotais ne s'attaque pas à l'enseignement primaire; il déclare seulement qu'il est mauvais d'attirer dans les collèges des enfants de paysans ou d'ouvriers.

6. Voy., par exemple, l'*A*, *B*, *C*, 7e entretien (t. XXVII, p. 351 et suiv.).

Voltaire a donc confiance en l'avenir de la civilisation. Et il ne borne point son espoir à la France. Les progrès de la civilisation seront l'œuvre collective de toutes les nations, car toutes se valent à peu près :

Il y a entre les nations, comme entre les particuliers, une compensation de grandeur et de faiblesse, de science et d'ignorance, de bons et mauvais usages, d'industrie et de nonchalance, d'esprit et d'absurdité, qui les rend toutes à la longue à peu près égales[1].

Aussi, peut-il y avoir rien de plus odieux que la guerre? Elle met aux prises des peuples « qui n'ont aucun intérêt au procès » et qui ne savent même pas de quoi il s'agit[2]. Sans doute, c'est un droit légitime de défendre son pays contre l'envahisseur. Mais il est absurde et barbare que des nations périssent pour les intérêts de deux souverains : « Qu'ils se battent en champ clos s'ils veulent; mais qu'un peuple entier soit immolé à leurs intérêts, voilà où est l'horreur[3]. » A quoi sert de prêcher contre les péchés et les vices, si « tous les vices réunis de tous les âges et de tous les lieux n'égalent jamais les maux que produit une seule campagne »[4]? Et comment se fait-il que les prêtres, loin de condamner la guerre, bénissent les étendards du meurtre[5]? — Quand un conflit éclate entre deux princes, n'y a-t-il pas moyen de régler

1. *Supplément du discours aux Welches* (t. XXV, p. 253). Dans le *Discours aux Welches*, il dit que les Français se rendent ridicules, lorsqu'ils s'intitulent « le premier peuple du monde ».

2. *Dict. phil.*, art. *Guerre* (t. XIX, p. 319).

3. *L'A, B, C*, 11e entretien (t. XXV, p. 368 et suiv.).

4. *Dict. phil.*, art. *Guerre* (t. XIX, p. 321).

5. Dans l'*A, B, C*, 11e entretien (t. XXV, p. 374), il remarque que les prédicateurs n'ont jamais osé prêcher contre la guerre, « qui réunit tout ce que la perfidie a de plus lâche dans les manifestes, tout ce que l'infâme friponnerie a de plus bas dans les fournitures des armées, tout ce que le brigandage a d'affreux dans le pillage, le viol, le larcin, l'homicide, la dévastation, la destruction. Au contraire, ces bons prêtres bénissent en cérémonie les étendards du meurtre. » Cf. *Dict. phil.*, art. *Guerre* (t. XIX, p. 320) : « Le merveilleux de cette entreprise infernale, c'est que chaque chef des meurtriers fait bénir ses drapeaux et invoque Dieu solennellement avant d'aller exterminer son prochain. Si un chef n'a eu que le bonheur de faire égorger deux ou trois mille hommes, il n'en remercie pas Dieu; mais lorsqu'il y en a eu environ dix mille d'exterminés par le feu et par le fer et que, pour comble de grâce, quelque ville a été détruite de fond en comble, alors on chante à quatre parties une chanson assez longue, composée dans une langue inconnue à tous ceux qui ont combattu, et de plus toute farcie de barbarismes. »

le différend d'une façon pacifique? Lorsque s'élève une querelle de succession, n'éviterait-on pas la guerre en « s'en rapportant à la nation sur laquelle on voulait régner »[1]? Voltaire reconnaît aux peuples le droit de disposer d'eux-mêmes et se prononce pour l'indépendance des nations : « La politique et la raison exigent, dans le monde entier, que chacun jouisse de son bien et que tout État soit indépendant[2]. »

Voici, semble-t-il, les conclusions qui se dégagent de toute cette étude. Bien que son œuvre ne présente pas un corps de doctrine systématique, Voltaire n'en tient pas moins une grande place parmi les écrivains politiques du XVIIIe siècle. Disciple de Bayle et des penseurs anglais, il a montré avec une netteté incomparable que la politique devait être soumise aux règles de la raison, devait reposer sur les données de l'observation et de l'expérience, sur les enseignements de l'histoire. Plus que qui que ce fût, il a contribué à ruiner le fondement divin de l'autorité, à la dépouiller de son caractère surnaturel. Nul ne s'est appliqué avec plus de succès à élaborer la doctrine des droits de l'homme et à montrer comment il était pratiquement possible d'assurer l'exercice de ces droits. Établir la tolérance, émanciper la personne humaine de l'autorité ecclésiastique, garantir la liberté individuelle sous toutes ses formes, abolir une législation surannée : voilà le très simple et très beau programme qu'il a proposé à ses contemporains et dont il a été l'apôtre infatigable. — Sur la forme du gouvernement, les idées de Voltaire sont quelque peu flottantes et incertaines. Toutefois, il semble se prononcer pour le régime constitutionnel, le plus capable de garantir les citoyens contre l'arbitraire. Il incline parfois vers les idées républicaines et démocratiques, mais il ne croit pas que la république puisse jamais convenir aux grands États centralisés. Et il pense, en somme, que la monarchie, même absolue, pourra être bienfaisante, si le monarque est philosophe. — Il ne rêve pas d'un bouleversement de l'ordre social; l'égalité absolue lui paraît une utopie. Mais il désire voir disparaître les inégalités trop choquantes. Qu'on restreigne la propriété ecclésiastique, qu'on abolisse la main-

1. Voy. l'*A*, *B*, *C*, 11e entretien (t. XXV, p. 373).
2. *Les Droits des hommes*. Cf. E. Bouvy, *Voltaire et l'Italie*, Paris, 1898, p. 305-307.

morte et les droits seigneuriaux, qu'on permette la liberté du travail, qu'on institue un meilleur régime économique : bien des souffrances seront adoucies, les hommes vivront mieux et produiront davantage.

Rien ne serait donc plus faux que de voir en Voltaire un créateur d'abstractions. Son esprit si lucide a été frappé des abus intolérables de la société de son temps; avec une inlassable persévérance, il en a réclamé l'abolition. Et ce sont des réformes pratiques, immédiatement réalisables, qu'il n'a cessé de préconiser. Aussi n'est-il pas d'écrivain qui ait exercé une influence plus décisive sur le mouvement d'idées d'où procédera la Révolution de 89. Et son action a été d'autant plus grande qu'il ne s'est pas borné à la théorie. Il a engagé des campagnes retentissantes, qui ont puissamment servi ses idées. Sa propagande a été incessante et a pris toutes les formes. Le théâtre même lui a servi de tribune; *Mahomet,* c'est déjà en 1741 une pièce de combat contre le fanatisme; dans *Olympie*, dans les *Guèbres*, dans *Don Pèdre*, il exalte la charité, la tolérance, la liberté de pensée, il oppose à la religion persécutrice le déisme tolérant et bienfaisant[1]. Faut-il s'étonner qu'à l'étranger[2], comme en France, ses idées se soient imposées si fortement aux esprits et que toute une génération en ait subi l'empreinte?

Henri SÉE.

1. En composant *Mahomet*, écrit-il à Frédéric II en décembre 1740, deux sentiments l'ont animé : l'amour du genre humain et l'horreur du fanatisme; et il ajoute : « J'ai toujours pensé que la tragédie ne doit pas être un simple spectacle qui touche le cœur sans le corriger. » Voy. aussi une lettre à d'Alembert, du 25 février 1762, sur la tragédie d'*Olympie* (*Correspondance,* n° 4846, t. XLII, p. 50-51). Cf. Henri Lion, *les Tragédies et les théories dramatiques de Voltaire*, Paris, 1895, p. 134 et suiv., 270 et suiv., 340 et suiv.

2. Cf. E. Bouvy, *Voltaire et l'Italie*, p. 316 et suiv.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

REMARQUES
SUR LA CHRONIQUE D'ADÉMAR DE CHABANNES.

Il apparaît de plus en plus, à mesure qu'on avance dans la critique des textes du moyen âge, que les œuvres historiques de cette époque qui ont été le plus goûtées au moment de leur publication ont été l'objet, tout comme nos livres modernes, et peut-être même davantage, d'éditions multiples, sans cesse augmentées et adaptées au goût du jour ou au goût des souscripteurs. Distinguer les diverses éditions ou rédactions de ces œuvres, en établir la chronologie, déterminer, dans la mesure du possible, qui, de l'auteur ou des éditeurs, est responsable des remaniements opérés, telle est une des tâches les plus délicates, mais aussi les plus fécondes, qui s'impose aux érudits.

Pour la Chronique d'Adémar de Chabannes, Georges Waitz est le premier qui s'y soit essayé, et les résultats de son enquête, qu'il exposa en 1841 dans les *Monumenta Germaniae historica*[1], quelque incomplets et inexacts qu'ils fussent, parurent si solides que, jusqu'à ces dernières années, personne ne s'avisa de les contester. Suivant lui, de tous les manuscrits de la Chronique, deux seulement sont à retenir : les manuscrits latins 5926 et 5927 de la Bibliothèque nationale. L'un, — le manuscrit 5927, — transcrit au milieu du XIe siècle, nous donne le texte original d'Adémar; l'autre, — le manuscrit 5926, — est une copie fautive, pleine d'additions erronées, pour lesquelles a été mise à profit l'*Historia pontificum et comitum Engolismensium*, composée en 1159 ou peu après[2]. A en juger par l'écriture et le contenu, c'est l'œuvre de quelque moine ignorant de Saint-Martial de Limoges, qui écrivait à la fin du XIIe siècle.

1. *Scriptor.*, t. IV, p. 106 et suiv.
2. Publiée dans Labbe, *Nova bibliotheca manuscriptorum*, t. II, p. 249-264, puis dans Castaigne, *Rerum Engolismensium scriptores*, fasc. 1 (seul paru), Angoulême, 1853, p. 12-62.

En 1896, M. Léopold Delisle[1] eut l'occasion d'étudier de près cinq feuillets du manuscrit latin 6190 de la Bibliothèque nationale, qui, suivant Waitz, contenaient quelques extraits informes de la Chronique d'Adémar, et il ne tarda pas à se convaincre que ces prétendus extraits constituaient, au contraire, un fragment homogène et assez différent du texte donné par le manuscrit 5927. Puis, poussant son examen plus avant, il observa sur les marges, dans les interlignes et sur un des feuillets, intercalé après coup dans le manuscrit, des ratures, des corrections, des notes additionnelles où pouvait se reconnaître la main d'Adémar, dont plusieurs autres manuscrits suffisent à caractériser l'écriture. Dès lors, il lui parut évident qu'il était en présence d'un exemplaire qui avait servi à Adémar pour l'élaboration définitive de son ouvrage. L'analyse du texte confirma ces inductions : les notes, les ratures du manuscrit correspondent toutes à des remaniements qui ont été effectués dans la rédaction du manuscrit 5927; de brèves indications, telles que : « de filia Ruini », « de Odone abbate et Teotol[on]e », « de lingua mutata », amorcent, en quelque sorte, des passages que l'auteur a ajoutés dans la rédaction que Waitz attribuait seule au moine de Saint-Cybard. Enfin, reconnaissant non seulement dans les annotations, mais dans le texte même des feuillets, la main de ce dernier, M. Delisle crut devoir conclure que ces feuillets étaient « un débris des cahiers sur lesquels Adémar de Chabannes avait consigné son premier essai de chronique »[2].

L'édition critique que M. Jules Chavanon donna de la Chronique[3] en 1897 ne fit pas sensiblement avancer la question. Tout en classant les manuscrits plus soigneusement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, il se contenta d'adopter à peu près telles quelles les conclusions combinées de Waitz et de M. Delisle; et ce fut seulement deux ans plus tard, en 1899, que la publication d'un volumineux mémoire de M. Jules Lair[4] vint réveiller l'attention sur un problème qu'on

1. Léopold Delisle, *Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes*, dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXV, 1re partie, p. 241-358 et 6 pl. La notice du manuscrit 6190 occupe les pages 92 à 101.

2. Delisle, *op. cit.*, p. 101. — Le cahier qui nous a conservé le texte de ce « premier essai de chronique » (fol. 53-57) est incomplet du début. Pierre Pithou l'a eu entre les mains à un moment où il comptait un feuillet de plus, qu'il a publié, avec une partie des suivants, dans ses *Annalium et historiæ Francorum scriptores coætanei*, t. II, p. 416-427.

3. *Adémar de Chabannes. Chronique publiée d'après les manuscrits* par Jules Chavanon. Paris, A. Picard, 1897, in-8°, LI-235 p. (Coll. de textes pour servir à l'étude et l'enseignement de l'histoire).

4. Jules Lair, *Études critiques sur divers textes des Xe et XIe siècles;* II :

semblait considérer comme résolu. Toutefois ce mémoire, extrêmement diffus et souvent obscur, déconcerta les érudits plus encore qu'il ne les éclaira. Perdu dans les notes et les discussions annexes, le détail de l'argumentation échappa à presque tous, et encore aujourd'hui bien rares sont ceux qui se rendent un compte exact de ce qu'apportent les 300 pages de cette imposante dissertation. Il ne sera donc sans doute pas inutile d'en dégager les idées essentielles, de les coordonner et de les éprouver.

Pour simplifier cet exposé, nous appellerons *H* la rédaction contenue dans le manuscrit 6190 (manuscrit *H* de l'édition Chavanon), *A* la rédaction du manuscrit 5927 (manuscrit *A* de l'édition Chavanon) et des manuscrits de la même famille, *C* la rédaction du manuscrit 5926 (manuscrit *C* de l'édition Chavanon).

* * *

C'est à ces trois rédactions que se ramènent pour M. Lair, comme pour MM. Delisle et Chavanon, tous les manuscrits qui nous ont conservé le texte de la Chronique, et à ses yeux, comme aux leurs, l'antériorité de la rédaction *H* par rapport aux deux autres ne saurait faire doute. Mais, cela admis, M. Lair se sépare aussitôt de ses devanciers et se refuse à reconnaître dans la rédaction *C* l'œuvre d'un moine ignorant qui aurait écrit à Saint-Martial de Limoges vers la fin du XIIe siècle. Il établit sans peine que cette rédaction n'a pas un caractère spécialement limousin[1]; qu'elle ne procède pas de l'*Historia pontificum et comitum Engolismensium*, mais en constitue, au contraire, une des sources[2]; que les erreurs dont elle est entachée ne sont ni plus ni moins fortes que celles des rédactions *H* et *A*[3]; qu'elle présente même un texte plus complet et plus précis que la rédaction *A*, un texte dont les passages originaux décèlent un homme d'ordinaire très informé des événements survenus en Aquitaine dans le premier tiers du XIe siècle[4]. De la comparaison des leçons fournies par les manuscrits 5926 (rédaction *C*) et 5927 (rédaction *A*), il lui semble, en outre, ressortir que *C* est souvent plus près des sources de la rédaction *A* que cette rédaction elle-même, et, à

« *Historia* » *d'Adémar de Chabannes*. Paris, A. Picard, 1899, in-4°, VIII-298 p. et 2 pl. — Ce volume contient une réédition partielle de la Chronique.

1. Lair, *op. cit.*, p. 224, n. 1, et p. 283.

2. *Ibid.*, p. 25 et 141, n. 1.

3. Il montre même (p. 126, note) qu'une des erreurs qu'on reproche le plus au rédacteur de *C* se trouve déjà dans les rédactions *H* et *A*.

4. Il n'est presque aucune page de son mémoire où M. Lair n'ait eu l'occasion d'en fournir des preuves.

plusieurs reprises, que *A* abrège des textes perdus dont *C* nous donne une transcription intégrale. C'est donc qu'il a existé une rédaction intermédiaire entre la rédaction *H*, d'une part, et les rédactions *A* et *C*, de l'autre; de cette rédaction intermédiaire, que nous pouvons appeler *X*, *A* et *C* seraient une double transcription, l'une incomplète et fautive, l'autre habituellement plus complète et plus exacte[1].

Mais alors la question se pose de savoir si ces quatre rédactions *H*, *X*, *A* et *C* sont l'œuvre de plusieurs auteurs ou d'un seul. Or, si l'on examine de près les textes combinés des deux rédactions *A* et *C*, — qui nous représentent la rédaction *X*, — on est frappé de ce fait que plus d'une fois la rédaction *H* y a été utilisée d'une manière inintelligente[2]. C'est la preuve que nous avons affaire au moins à deux auteurs distincts : celui de *H*, celui de *X*. La comparaison des deux rédactions *A* et *C* n'est pas moins instructive. On sait que, de part et d'autre, la Chronique comprend trois livres; mais la composition des livres I et III n'est pas identique en *A* et en *C*. Le premier livre de la rédaction *A* est constitué par une transcription partielle des *Gesta regum Francorum*, des continuateurs de Frédégaire et des *Annales Laurissenses majores;* il en est de même dans la rédaction *C*, mais ce sont d'autres manuscrits des *Gesta regum Francorum* et des *Annales Laurissenses* qui ont été utilisés pour la copie. Au début du livre III, la différence est plus apparente encore, puisque la rédaction *A* nous offre la suite des *Annales Laurissenses*, au lieu que la rédaction *C* contient le texte de la Vie de Charlemagne par Einhard et de la Vie de Louis le Pieux par l'Astronome. De telles constatations, déclare M. Lair[3], suffisent à prouver que nous sommes en présence de deux œuvres distinctes et que le rédacteur de *A* ne saurait se confondre avec celui de *C*. Il ne saurait davantage se confondre avec celui de la rédaction perdue que nous avons désignée par la lettre *X*, puisqu'il n'a reproduit cette rédaction qu'en l'abrégeant et en y faisant des coupures maladroites, qui ont eu pour résultat la disparition de plusieurs détails essentiels[4]. Seule l'identité du rédacteur de *C* et du rédacteur de *X* pourrait être admise. Il est même possible que le manuscrit 5926, qui nous a conservé le texte de la rédaction *C*, ne soit, en définitive, qu'une copie de la rédaction *X*[5]; auquel cas, nous ne serions en présence que de trois rédactions, œuvres de trois

1. Voir, en particulier, les remarques des pages 43, 114, 115, 118, 123, 137, 145, 164, 171, 211, 221, 222, 283.
2. Lair, *op. cit.*, p. 152, 156, 164, 184, 204, 268.
3. *Ibid.*, p. 46 et 91.
4. Voir notamment *op. cit.*, p. 211, n. 1, et 222, n. 1.
5. Lair, *op. cit.*, p. 283-284.

auteurs différents; au cas contraire, il faudrait admettre qu'il a existé quatre rédactions, œuvres de quatre auteurs.

Reste à se demander si Adémar de Chabannes est l'un de ces auteurs. M. Lair répond résolument par la négative; et voici quelles sont ses raisons : 1° On relève dans les trois rédactions qui nous restent (*H*, *A* et *C*) des contradictions internes, des erreurs, des méprises, — dont quelques-unes sur la propre famille d'Adémar[1], — des négligences de forme telles qu'on ne peut songer à en rendre responsable un homme dont on s'accorde à louer l'intelligence, le savoir et les connaissances grammaticales[2]. 2° Des œuvres dont l'attribution à Adémar ne saurait faire doute sont, sur plusieurs points, en opposition avec toutes les rédactions de la Chronique : aucune de celles-ci ne peut donc émaner d'Adémar[3]. 3° Bernard Itier, qui fut moine de Saint-Martial de Limoges, tout comme Adémar lui-même, et bibliothécaire de l'abbaye à la fin du XIIe siècle et au début du XIIIe, cite comme deux témoignages distincts le texte de la Chronique et celui de la *Commemoratio abbatum Lemovicensium basilice Sancti Marcialis*, composée par Adémar; quand il parle de ce dernier, il ne nous le présente que comme un sermonnaire et un amateur de manuscrits[4]. 4° L'examen paléographique du manuscrit 6190, loin d'affaiblir les remarques précédentes, permet, au contraire, de les fortifier. En effet, si la main d'Adémar se reconnaît d'une manière indiscutable dans la plupart des annotations et additions qu'a signalées M. Delisle, la comparaison des écritures suffit à établir qu'Adémar n'a pas, dans ce manuscrit, écrit le texte même de la Chronique, ni celui de la longue addition relative au duc Guillaume le Grand[5]. 5° Enfin, il y a impossibilité matérielle à ce qu'Adémar ait composé aucune des deux rédactions *A* ou *C* : car elles renferment une allusion à un fait de l'an 1035, et Adémar mourut en 1034[6].

De tout cela, M. Lair conclut qu'Adémar a eu entre les mains le texte de la rédaction *H* contenu dans le manuscrit latin 6190 de la Bibliothèque nationale, qu'il y a mis quelques petites notes dont il comptait sans doute tirer parti pour une édition nouvelle de cette chronique anonyme, mais que cette édition, s'il l'a jamais publiée,

1. *Ibid.*, p. 145, n. 1, et p. 283.
2. Voir, en particulier, les remarques des pages 57, 74, 76, 85, 86, 146, 167, 265-266, 268.
3. Lair, *op. cit.*, p. 145, 146, 151, 153, 198, 245.
4. *Ibid.*, p. 151 et 190-191.
5. *Ibid.*, p. 280-282.
6. *Ibid.*, p. 234, n. 1.

« n'est certainement pas celle dont nous avons les débris dans les parties communes des textes *A* et *C* »[1].

***

On conçoit que cette théorie ait été accueillie avec quelque surprise dans le monde de l'érudition. On ne peut s'empêcher toutefois de reconnaître non seulement qu'elle s'appuie sur plusieurs observations justes, mais que, dans l'ensemble, elle est habilement déduite et spécieuse. Certains arguments sont, en apparence, tellement forts qu'encore tout récemment ils amenaient un critique, par ailleurs très prudent[2], à supposer le texte de la rédaction *A* interpolé en plusieurs endroits. Nous ne croyons pas qu'il soit utile de recourir à de pareilles suppositions pour sortir d'affaire.

En ce qui touche la valeur de la rédaction *C*, nous pensons que M. Lair a vu juste. Sans doute, cette rédaction est confuse; sans doute, elle contient d'autant plus d'erreurs qu'elle vise à être plus complète; mais, pour peu qu'on connaisse les méthodes de travail des auteurs du moyen âge, pour peu qu'on ait lu les rédactions *H* et *A* de la Chronique, pour peu enfin qu'on soit familier avec les autres œuvres d'Adémar, on ne s'étonnera ni de ces erreurs ni de ces défauts de composition[3]. On sera frappé, au contraire, des précisions et des additions curieuses apportées par la rédaction *C;* et, se rappelant qu'elle ne nous est plus connue que par une copie très imparfaite, pleine de fautes et de lacunes, on ne pourra s'empêcher de conclure avec M. Lair qu'elle est non seulement égale, mais même supérieure à la rédaction *A*.

Mais ceci ne nous autorise pas à imaginer une rédaction *X*, perdue, source commune des rédactions *A* et *C*. M. Lair a accumulé les observations de détail pour établir que le manuscrit 5926 (rédaction *C*) et le manuscrit 5927 (rédaction *A*) ne sont pas en rapport de filiation directe. Sans doute; mais ce ne sont que des copies, médiocres toutes deux. Si M. Lair insiste, c'est qu'il voudrait écarter cette idée

1. *Ibid.*, p. 283.

2. J. de La Martinière, *Saint Cybard; étude critique d'hagiographie, VI*e*-XII*e *siècle*. Paris, A. Picard, 1908, in-8°, 292 p. (extr. du *Bulletin de la Soc. archéol. et hist. de la Charente*). — Cf. *Rev. hist.*, t. XCVII, p. 170.

3. Dans le même sens, cf. Ferdinand Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du X*e *siècle*, p. 356-358. — Dans un des appendices de ces *Études* (p. 351-358), M. Lot a abordé de biais l'examen du système présenté par M. Lair. Ses conclusions sont, dans l'ensemble, tout à fait conformes aux nôtres; mais son examen n'a porté que sur un petit nombre de points.

que la rédaction *C* est un développement de la rédaction *A ;* il consentirait même, on l'a vu, à confondre en une seule les deux rédactions *C* et *X;* seulement, il veut à toute force que la rédaction *A* ne soit qu'un abrégé. C'est une impression; il faudrait des preuves.

Moins concluantes encore nous paraissent les raisons que M. Lair fait valoir pour distinguer les auteurs des rédactions *H*, *A* et *C*. Dans ces deux dernières, on trouverait à plusieurs reprises des traces d'utilisation inintelligente de la rédaction *H*. Voyons les choses de plus près : dans un cas[1], la confusion n'est que dans l'esprit de M. Lair; dans un autre[2], la remarque ne porte que si l'on suppose originaux les manuscrits 5927 et 5926; dans trois autres cas[3], elle ne porte que si l'on refuse à Adémar le droit de se corriger; dans un cas enfin[4], une erreur d'interprétation de *A* et de *C* reste à prouver. Quant aux différences relevées entre les livres I et III de la rédaction *A* et de la rédaction *C*, loin de révéler deux auteurs différents, elles pourraient plutôt paraître le fait d'un seul et même auteur, désireux de se renouveler et de se perfectionner. Et c'est ce que semble confirmer l'examen des modifications de détail qui ont été faites dans la rédaction *C*. Sans doute, on ne peut prouver d'une manière absolue que les trois rédactions *H*, *A* et *C* sont sorties du

1. Les rédacteurs de *A* et de *C* (livre III, ch. 30) auraient appliqué au décès du duc d'Aquitaine Guillaume Tête d'Étoupe ce qui, dans la rédaction *H*, a trait au décès de Guillaume Fièrebrace (Lair, *op. cit.*, p. 152, n. 1). En réalité, il n'y a, quant au fond, aucun rapport entre les deux séries de textes.

2. Lair, *op. cit.*, p. 156, n. 4 : « Nous trouvons ici (livre III, ch. 31), dans les premières lignes, jusqu'à *populos*, la trace d'un texte intermédiaire commun à *A* et à *C*. Il ne présente, d'ailleurs, que des variantes de style avec *H*, et ce n'est certainement pas un même auteur qui s'est appliqué à ce travail de démarquage. » Les variantes en question sont : « Hotone », « mortuo », « Hoto », « imperio potitus est », au lieu de « Otone », « moriente », « Oto », « imperium assumpsit ». Dans le cas de « mortuo » pour « moriente », il s'agit d'une véritable correction faite par *A* et *C* à la rédaction *H*.

3. Lair, *op. cit.*, p. 164, n. 1 (dans l'anecdote de la réponse faite par Guillaume d'Aquitaine à la question du roi : « Qui t'a fait comte? », la rédaction *C* ne parle que du « roi », sans préciser son nom, là où la rédaction *H* parle de Hugue et de Robert); p. 183, n. 2 (il s'agit du siège de Rochemaux, que les rédactions *A* et *C* racontent peut-être d'une manière plus exacte que la rédaction *H;* cf. Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet*, p. 355, n. 6); p. 204, n. 1 (suppression d'une indication de *H* que M. Lair juge « essentielle », mais qu'Adémar pouvait avoir ses raisons de tenir pour incertaine ou inutile).

4. Lair, *op. cit.*, p. 268 : la rédaction *H* parle d'un siège de Brosse mené par « le duc Guillaume »; les rédactions *A* et *C* identifient ce Guillaume avec Guillaume le Grand, ce qui est une erreur; mais cette confusion était faite presque certainement déjà dans l'esprit du rédacteur de *H*, puisqu'il place le siège de Brosse au milieu d'événements qui appartiennent au règne de Guillaume le Grand.

même cerveau ; mais du moment qu'on les considère comme contemporaines les unes des autres, qu'on observe, en passant de l'une à l'autre, des marques indéniables d'un perfectionnement continu et des préoccupations du même ordre, du moment enfin que, dans deux de ces rédactions, les rédactions *A* et *C*, le même Adémar de Chabannes se déclare expressément l'auteur de la Chronique[1] et que son écriture se reconnaît sur les marges d'un manuscrit de la rédaction *H*, il semble bien difficile de ne pas conclure à l'identité des trois rédacteurs.

L'attribution de la Chronique à Adémar est, il est vrai, très vivement contestée par M. Lair. Mais, pas plus sur ce point que sur les précédents, son argumentation, pour abondante qu'elle soit, n'emporte la conviction. Il faut tout d'abord écarter cette idée préconçue : Adémar, homme trop intelligent et trop instruit pour commettre les erreurs que M. Lair reproche aux compilateurs de la Chronique. Dans les autres écrits d'Adémar, en particulier dans la *Commemoratio abbatum Lemovicensium*, il y a des erreurs tout aussi graves[2], et si Adémar avait été incapable de commettre celles dont la rédaction *H* est entachée, pourquoi en eût-il laissé subsister tant sur le manuscrit de cette rédaction (manuscrit 6190) qui, de l'aveu de M. Lair, a été vu et corrigé par lui? Celles de ces erreurs qui ont trait à la famille même d'Adémar seraient plus inquiétantes si elles étaient prouvées; mais elles sont imaginaires : pour l'une d'elles, M. Lair le reconnaît après coup[3]; pour l'autre, une simple vérifica-

1. *Chron.*, livre III, ch. 45 : « ... Aldeardem accepit in matrimonium Raimundus Cabannensis... genuitque ex ea filium Ademarum, Engolismensem monachum, qui haec scripsit » (éd. Chavanon, p. 167-168; éd. Lair, *op. cit.*, p. 188); *Ibid.*, ch. 46 : « Et supradictus monachus Ademarus... vidit in austrum, in altitudine celi, magnum crucifixum... Et quod vidit semper in corde celavit, quousque hic scripsit testisque est Dominus quod haec vidit » (éd. Chavanon, p. 169; éd. Lair, p. 190). — Ces deux passages ont visiblement embarrassé M. Lair qui cherche à les écarter par l'observation suivante : « Il est à remarquer encore qu'Adémar, dans la *Commemoratio*, emploie le style direct et parle au nominatif. Il faut donc entendre le *qui haec scripsit* du chap. XLV et le *hic* ou *hoc inscripsit* (ou *scripsit*) du chap. XLVI, non du texte entier de l'*Historia* (la Chronique), mais de notes employées par les derniers compilateurs de l'*Historia* » (*op. cit.*, p. 191, note).

2. M. Lair (*op. cit.*, p. 259-261) est bien forcé de le reconnaître, notamment pour ce qui a trait à la succession des rois carolingiens à partir de Charles le Chauve. Ailleurs (p. 126, note) il remarque que l'erreur d'après laquelle Eude aurait été duc d'Aquitaine se retrouve dans des notes autographes d'Adémar. Cf. Ferdinand Lot, *Le roi Eudes « duc d'Aquitaine » et Adémar de Chabannes*, dans les *Annales du midi*, t. XVI, 1904, p. 509-514.

3. Lair, *op. cit.*, p. 273-276. Il est évident qu'il y a un bourdon dans le manuscrit 5926 (rédaction *C*) et qu'il faut rétablir (livre III, ch. 61) : « Rot-

tion eût suffi à l'en convaincre[1]. — Mais Adémar a-t-il pu se contredire d'une page à l'autre d'une même rédaction, comme il faut supposer qu'il l'a fait si on lui attribue *H*, *A* ou *C*? — De ces contradictions, les seules vraiment choquantes ont trait à saint Cybard : au livre Ier de la rédaction *A*, des notes enchâssées dans le texte des *Gesta regum Francorum*, que le compilateur se borne par ailleurs à transcrire, nous apprennent successivement que saint Cybard naquit sous le règne de Clovis, vers l'an 493, qu'il mourut à l'époque où Théodebert et Childebert firent la paix avec Clotaire Ier, c'est-à-dire vers l'an 537, que le roi Caribert (561-567) fit consacrer une basilique à l'endroit où reposait le corps du saint[2]; au livre II, le compilateur déclare[3] que saint Cybard naquit vers l'époque où Childéric, père de Clovis, succéda à Mérovée et, quelques lignes plus loin, qu'il naquit au temps du roi Mérovée; il ajoute que le saint mourut sous le règne de Childebert (511-558), à l'âge de soixante-dix ans, et, quelques lignes plus loin, il le fait mourir à l'âge de quatre-vingts ans; enfin, il note que cent vingt ans s'écoulèrent entre le décès de saint Martin, qu'il place en 445, et celui de saint Cybard, survenu, par conséquent, en 565. Mettons à part les deux indications contradictoires relatives à l'âge auquel le saint mourut, résultat évident d'un *lapsus calami* dû au compilateur ou à un de ses copistes : il ne reste plus de contradictions formelles qu'entre les notes du livre I, d'une part, et celles du livre II, de l'autre. Mais ces contradictions mêmes sont explicables : quand on constate que les notes du livre I, intercalées dans le texte des *Gesta regum Francorum*, ne se trouvent que dans la rédaction *A*, qu'elles sont absentes de la rédaction *C*, où a été utilisé un manuscrit différent de ces *Gesta*,

gerius cantor inclite generositatis, frater decani gloriosi Adalberti, [et Adalbertus] armarius », puisque la leçon de *A* est : « Rotgerius cantor et Aldebertus armarius. » Pour éviter toute confusion entre le frère du chantre Roger, le doyen Audebert, mort vers 1010, et le bibliothécaire Audebert, mort en 1025, *C* a tenu à préciser; le rapprochement des deux « Adalbertus » a occasionné le bourdon du manuscrit 5926.

1. Dans la *Commemoratio abbatum Lemovicensium*, Adémar dit que saint Eude écrivit la Vie de saint Géraud à la demande d'Aimon, abbé de Saint-Martial; dans la rédaction *C* de la Chronique (livre III, ch. 25), on nous dit que saint Géraud écrivit cette Vie à la demande de Turpion, évêque de Limoges. « Ce passage, conclut M. Lair, prouve que la rédaction *C* n'est pas l'œuvre du moine d'Angoulême, dont elle dénature le texte, attribuant à Turpi[o]n ce qui appartient à l'abbé Aimon. Adémar était de leur famille » (Lair, *op. cit.*, p. 145, n. 1). S'il s'était reporté au texte de la Vie de saint Géraud (*Acta sanctorum*, t. VI d'octobre, p. 300), M. Lair aurait vu que l'auteur déclare dans la préface écrire à la demande à la fois de l'abbé Aimon et de l'évêque Turpion.

2. *Chron.*, livre I, ch. 11, 24, 29 (éd. Chavanon, p. 14, 28, 32).

3. *Chron.*, livre II, ch. 1 (éd. Chavanon, p. 65-69).

n'est-on pas invité à supposer qu'elles proviennent du manuscrit copié ici par le compilateur? Au livre II, il les corrige : mal ou bien, peu importe; l'essentiel est qu'il n'y ait pas de contradictions dans les termes. De ce qu'il place la naissance du saint vers la fin du règne de Mérovée ou l'avènement de son successeur et le fait mourir en 565, à l'âge de soixante-dix ou de quatre-vingts ans, de ce qu'il place cet événement au temps de Childebert, mort sept ans auparavant, on ne peut conclure qu'une chose : c'est que sa chronologie n'est pas impeccable; et c'est ce qu'on savait déjà amplement.

Quant aux contradictions relevées par M. Lair entre des œuvres incontestées d'Adémar et les rédactions *H*, *A* et *C* de la Chronique, elles sont illusoires ou constituent seulement des témoignages nouveaux du soin qu'Adémar a apporté à se corriger et se compléter sans cesse : illusoires, quand, par exemple, la Vie de saint Géraud, écrite à la demande de l'évêque Turpion et de l'abbé Aimon, nous est présentée dans la Chronique comme rédigée à la demande du premier et, dans la *Commemoratio abbatum Lemovicensium*, à la demande du second[1]; — résultats de corrections, quand, par exemple, en 1026, dans la *Commemoratio abbatum Lemovicensium*, Adémar oublie le règne de Louis V, fils de Lothaire, alors qu'environ deux ans plus tard, mention en est faite dans la rédaction *H* de la Chronique et que la mort même de ce roi donne matière à des détails de plus en plus précis à mesure qu'on passe de la rédaction *H* à la rédaction *A* et à la rédaction *C*[2]. Et si Bernard Itier (ce qui n'est pas prouvé[3]) ignorait que la Chronique fût l'œuvre d'Adémar, si les travaux consacrés par son illustre prédécesseur à la glorification de saint Martial, patron de leur abbaye, lui paraissaient les seuls à citer, cela ne veut pas dire qu'Adémar n'ait pas composé d'ouvrages

1. Voir la note 1 de la page précédente.

2. Lair, *op. cit.*, p. 152, n. 2.

3. Sans préciser davantage, Bernard Itier dit qu'à Saint-Martial de Limoges, l'abbé Aimeri succéda à l'abbé Aimon, « licet in Gestis Francorum legamus Aimericum successisse Gonsindo ». « On voit, ajoute M. Lair, que B. Itier oppose aux traditions de son monastère, c'est-à-dire à la *Commemoratio* d'Adémar, le récit des *Gesta*, c'est-à-dire de l'*Historia* (ou Chronique), selon le texte du manuscrit *C*. Il est évident qu'Adémar ne peut être l'auteur de la rédaction *C*, qui fait d'*Aimericus* le successeur de *Gonsindus* » (Lair, *op. cit.*, p. 151, note). En outre, M. Lair prend, comme Bernard Itier, le texte de la Chronique au pied de la lettre : Adémar qui, dans la *Commemoratio*, intercale à juste titre quatre abbés entre *Gonsindus* et Aimeri, se serait ici grossièrement trompé en faisant d'Aimeri le successeur immédiat de *Gonsindus* (livre III, chap. 29). Ce n'est évidemment pas la pensée de l'auteur, qui veut simplement dire qu'Aimeri fut un digne successeur de cet autre abbé, laïque de cœur, sinon d'habit. Dans la *Commemoratio*, il les voue tous deux, en des termes presque semblables, à l'exécration publique.

historiques : la *Commemoratio abbatum Lemovicensium* suffirait, en tout cas, à établir le contraire.

Les arguments paléographiques sont plus faibles encore. Il se peut, en effet, que le texte même de l'ouvrage, qui remplit les feuillets 53, 54, 55 et 57 du manuscrit 6190, n'y ait pas été transcrit par Adémar lui-même; mais que toute cette partie du manuscrit soit autographe ou non, cela importe peu : seul le caractère autographe des annotations qu'on y relève nous intéresse ici. Or, quoi qu'en dise M. Lair, toutes ces annotations paraissent de la main d'Adémar, y compris le panégyrique de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, qui couvre le feuillet 56. Et même l'écriture de ce feuillet, intercalé après coup dans le manuscrit, ne serait-elle pas d'Adémar, que la question de la paternité des rédactions *H*, *A* et *C*, dans leur ensemble, mériterait encore d'être discutée.

Reste l'impossibilité chronologique signalée par M. Lair à ce qu'Adémar, mort en 1034, suivant Bernard Itier, ait pu faire allusion dans son œuvre à un fait de l'an 1035 : parmi les grands personnages que l'exemple donné en 1026-1027 par Guillaume d'Angoulême aurait incités à faire le pèlerinage de Terre-Sainte, les deux rédactions *A* et *C* de la Chronique[1] citent le comte d'Anjou Foulque Nerra, dont le départ, suivant M. Lair[2], aurait coïncidé à peu près avec celui de Robert, duc de Normandie, mort à Nicée en 1035. C'est, au fond, le seul argument précis et topique contenu dans le long réquisitoire de M. Lair, avec cette seule réserve que le pèlerinage de Foulque Nerra ne paraît avoir eu lieu qu'en 1039-1040[3]. Mais si la compilation n'est pas antérieure à 1040, comment s'expliquer qu'aucun autre détail ne nous reporte à une date postérieure à 1030? Ou bien il y a ici une interpolation, — et cette hypothèse paraît peu vraisemblable, puisque les rédactions *A* et *C* présentent la même leçon; — ou bien le chroniqueur vise un fait qui n'est pas autrement connu, peut-être une velléité de pèlerinage de la part du comte d'Anjou, qui n'y aura donné suite que plus tard; ou bien Adémar s'est trompé. La biographie de Foulque Nerra n'est pas connue avec une précision suffisante pour que nous soyons à même de trancher la difficulté. L'objection de M. Lair est embarrassante; elle n'est pas décisive.

*
* *

De la discussion qui précède, il ressort que les rédactions *H*, *A* et

1. *Chron.*, livre III, ch. 68 (éd. Chavanon, p. 194; Lair, *op. cit.*, p. 244).
2. Lair, *Études critiques sur divers textes des Xe et XIe siècles;* I : *Bulle du pape Sergius IV; lettres de Gerbert*, p. 88.
3. Cf. L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 213-218.

C peuvent toutes trois être attribuées à Adémar de Chabannes : la première, composée vers 1028, nous est conservée partiellement dans le manuscrit latin 6190 de la Bibliothèque nationale, manuscrit qu'Adémar a corrigé et annoté de sa main pour préparer une rédaction nouvelle de son œuvre. Cette rédaction nouvelle serait la rédaction *A*, qui paraît dater de l'année 1030 environ, car on y lit un éloge du duc d'Aquitaine Guillaume le Grand qui semble avoir été écrit au lendemain de sa mort (31 janvier 1030). La rédaction *C* procède, à son tour, de la rédaction *A* : si l'on fait abstraction des erreurs de transcription et des négligences du copiste qui nous l'a conservée, il est manifeste qu'elle marque sur celle-ci un progrès réel, sans qu'on puisse toutefois admettre qu'elle ait été composée à une date sensiblement postérieure.

Mais on ne peut s'en tenir là. L'examen comparatif auquel nous nous sommes livré récemment[1] des passages d'Adémar insérés, d'une part, dans la *Chronique de Saint-Maixent* et, d'autre part, dans un manuscrit du Vatican jusqu'alors inutilisé[2] nous a permis d'affirmer l'existence d'une rédaction de l'ouvrage nettement distincte des rédactions *H*, *A* et *C*. Cette rédaction, que nous appellerons *V*, peut être reconstituée avec une précision suffisante pour qu'il soit permis de dire qu'elle a été composée avant la rédaction *A* : elle nous présente un texte clair et cohérent, que l'auteur de la rédaction *A* s'est appliqué à allonger[3]. Il est, en outre, manifeste qu'elle est apparentée à cette dernière plus étroitement encore que la rédaction *H* : les améliorations de détail qu'on relève en *A* s'y trouvent déjà faites; mais *H*, moins complet sur certains points, donne d'importants passages qu'on chercherait vainement en *V* et qui tous ont passé en *A*.

Nous nous trouvons donc en présence d'un deuxième prototype de la rédaction *A*; et il faut bien admettre dès lors qu'Adémar l'a eu sous les yeux, en même temps que *H*, pour écrire son nouveau travail. Et cette explication semble se vérifier. Les notes de la main

1. L. Halphen, *Une rédaction ignorée de la Chronique d'Adémar de Chabannes*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXVI, 1905, p. 655-660.

2. Reg. lat. 692, fol. 82 v°-86 r°.

3. L. Halphen, *Une rédaction ignorée, etc.*, *loc. cit.*, p. 659-660. — On trouvera dans cet article une analyse détaillée du texte *V*, à la fois d'après la Chronique de Saint-Maixent et d'après le manuscrit du Vatican. Ce dernier ne nous en donne qu'une copie très imparfaite : à plusieurs reprises, le copiste a sauté des mots et même des membres de phrases ou des phrases entières pour abréger son travail. M. de La Martinière en a donné quelques exemples dans son mémoire sur *Saint Cybard* (cité plus haut), p. 233, n. 1, d'après des notes complémentaires que nous lui avions communiquées.

d'Adémar qu'on relève sur le manuscrit latin 6190 de la Bibliothèque nationale sont en effet de trois sortes : les unes ont eu pour but de corriger un texte évidemment inexact, et inexact peut-être moins par la faute du compilateur que par la faute du scribe qui avait effectué la copie[1]; les autres, principalement l'éloge de Guillaume le Grand d'Aquitaine, sont des passages additionnels convenablement rédigés et utilisables tels quels; les dernières sont de courtes indications, à peine intelligibles, relatives à des passages absents du manuscrit et que l'auteur avait le dessein d'incorporer dans son ouvrage : « de filia Ruini », « de Odone abbate et Teotol[on]e », « de morte ejus », « de lingua mutata ». M. Delisle a montré[2] que les additions ainsi annoncées se trouvaient effectuées aux endroits correspondants de la rédaction *A*. Mais il est manifeste que, si Adémar a pu se contenter d'indications aussi sommaires, c'est qu'il visait des passages déjà existant, pour lesquels un simple rappel en marge suffisait à soulager sa mémoire. Or, tous ces passages, sans exception, se trouvent déjà dans la rédaction *V*. N'en doit-on pas conclure qu'au moment de composer la rédaction *A*, Adémar aura fait sur le manuscrit 6190 une sorte de collation superficielle de *V* dont il comptait tirer parti?

Il est toutefois une double objection qu'on pourrait faire à cette hypothèse et que nous ne voulons pas esquiver : pourquoi Adémar a-t-il fait ce travail de collation sur un manuscrit de la rédaction *H*, au lieu de prendre pour base un manuscrit de la rédaction *V*, s'il est vrai que cette dernière rédaction est, dans le détail, plus proche de la rédaction *A*? Pourquoi, en outre, dans ce travail de collation, Adémar n'a-t-il relevé sur les marges du manuscrit 6190 qu'une partie seulement des passages du manuscrit *V* qui, ne se trouvant pas en *H*, ont passé en *A*? — La deuxième difficulté est plus apparente peut-être que réelle; car, sauf une ligne relative à l'évêque de Limoges Turpion[3], tous les passages supplémentaires donnés par *V* ont été relevés sur le manuscrit 6190 jusqu'au point où[4] les différences entre *H* et *V* deviennent trop nombreuses pour qu'on puisse songer à une collation aussi sommaire. Et pour attacher beaucoup d'importance à la première objection, il faudrait être sûr, au moins, qu'Adémar n'a pas refait, plus complètement peut-être, sur un

1. Ceci, bien entendu, si l'on suppose qu'Adémar n'est pas lui-même l'auteur de cette copie. Voir ci-dessus, p. 304.

2. L. Delisle, *Notice* citée, *loc. cit.*, p. 339-341.

3. Qu'on retrouve dans la rédaction *A*, livre III, ch. 25 (éd. Chavanon, p. 147; éd. Lair, *op. cit.*, p. 145).

4. Livre III, ch. 27 de la rédaction *A* (éd. Chavanon, p. 148; éd. Lair, *op. cit.*, p. 146).

manuscrit de la rédaction *V* un travail analogue à celui qu'il avait d'abord tenté sur un manuscrit de la rédaction *H*.

Mais il reste à expliquer les rapports des deux rédactions *H* et *V*. Ces deux rédactions présentent, nous l'avons dit, à la fois un fond commun et des passages propres à chacune d'elles. L'explication la plus plausible qui s'offre à l'esprit, c'est qu'elles procèdent d'une seule et même source, qu'elles ont agrémentée et allongée chacune à sa façon. Et en effet, si l'on examine un à un ces passages qui ne se trouvent que dans une rédaction à l'exclusion de l'autre, il est facile de se convaincre qu'ils forment tous hors-d'œuvre : non seulement l'économie de l'ensemble ne souffre pas de leur suppression; elle y gagne en clarté et en cohérence. L'on est donc amené à supposer l'existence d'une rédaction initiale, antérieure à la fois à *H* et à *V*, et dont la dernière mention connue par l'intermédiaire de ces deux textes avait trait à la mort d'Ermengaud, comte d'Urgel[1], décédé vers l'an 1010. De cette rédaction initiale, Adémar aurait donné successivement deux éditions nouvelles (*H* et *V*), où il se serait appliqué à introduire des additions appropriées sans doute aux personnages à qui il comptait offrir son volume.

A s'en rapporter aux dates auxquelles ces deux rédactions s'arrêtent, il semblerait que la rédaction *V* fût antérieure à la rédaction *H*. Cette dernière conduit le récit jusqu'à l'avènement d'Audouin II, comte d'Angoulême, le 6 avril 1028; d'après le manuscrit du Vatican et la *Chronique de Saint-Maixent*, la rédaction *V* semble prendre fin une quinzaine d'années plus tôt, au moment de la naissance d'Eude d'Aquitaine, fils de Guillaume le Grand et de Brisce (vers 1011). Mais il serait imprudent d'affirmer que là s'arrêtait effectivement le manuscrit original de *V* : de même qu'aucune copie ne nous est restée de la partie initiale de la rédaction *H*, de même aussi que tout un groupe de manuscrits[2] de la rédaction *A* présente un texte auquel manquent les quarante-six derniers chapitres, un accident a pu faire disparaître les derniers paragraphes de la rédaction *V*. Il est de fait, en tout cas, que la phrase sur laquelle elle se termine dans le manuscrit du Vatican et dans la *Chronique de Saint-Maixent* constitue une conclusion très insuffisante. Or, nous avons déjà noté que, pour la partie commune à *H* et à *V*, les leçons de *V* nous rapprochaient bien plus de *A* que les leçons de *H*; comme elles marquent un réel progrès sur celles-ci, on est amené à supposer, pour toutes

1. Livre III, ch. 38 de la rédaction *A* (éd. Chavanon, p. 161; éd. Lair, *op. cit.*, p. 174).

2. Les manuscrits *D*, *E*, *F*, *G* de l'édition Chavanon.

ces rédactions, l'ordre suivant : 1° une rédaction initiale, perdue; 2° rédaction *H*; 3° rédaction *V*; 4° rédaction *A*.

A partir de là, nous retombons en terrain connu. Il n'est point sûr cependant que la rédaction *C* ait succédé immédiatement à la rédaction *A*. Il a dû tout au moins exister une copie de *A* sur laquelle avait été notée une partie des modifications et des additions qui, dans la suite, passèrent dans la rédaction *C*. Non point, on l'a vu, que nous soyons sensible aux arguments que M. Lair a fait valoir à ce sujet; mais on sait que l'auteur de l'*Historia pontificum et comitum Engolismensium*, qui écrivait vers l'an 1160, a intercalé dans son ouvrage des passages entiers de la Chronique d'Adémar. Ces passages proviennent d'ordinaire très nettement de la rédaction *A*. Or, à plusieurs reprises, des passages propres à la rédaction *C* s'y trouvent mêlés : c'est, par exemple, au milieu du chapitre XIX, la mention du forgeron Weland et celle des reliques rapportées de Jérusalem par le comte Guillaume Taillefer[1]; ou bien, à la fin du chapitre XXV, un long passage sur la sorcière qui fut accusée d'avoir provoqué la maladie de ce dernier[2]. Il est difficile d'admettre que l'auteur de l'*Historia pontificum et comitum Engolismensium* ait pris la peine de se reporter à des manuscrits de l'une et de l'autre rédaction. Il est plus naturel, semble-t-il, de supposer qu'il a eu sous les yeux ou bien une copie de *A* sur laquelle Adémar lui-même avait commencé à préparer la rédaction *C*, ou bien un manuscrit contenant une rédaction intermédiaire entre les rédactions *A* et *C*[3]. Dans ce dernier cas, il aurait existé à un moment donné au moins six éditions de la Chronique d'Adémar, dont trois antérieures et deux postérieures à la rédaction *A*.

Louis HALPHEN.

1. *Historia pontif. et comit. Engolismensium*, éd. Castaigne, *Rerum Engolismensium scriptores*, fasc. 1, p. 22; Adémar de Chabannes, *Chron.*, livre III, ch. 24 et 28 (éd. Chavanon, p. 145 et 149; éd. Lair, *op. cit.*, p. 142 et 148).

2. *Historia pontif. et comit. Engolismensium*, éd. Castaigne, *op. cit.*, p. 29-31; Adémar de Chabannes, *Chron.*, livre III, ch. 66 (éd. Chavanon, p. 190; éd. Lair, *op. cit.*, p. 238).

3. Dans son édition (p. XX), M. Chavanon signale un manuscrit de la Chronique (Bibl. nat., ms. lat. 9767; XVe siècle), dérivé du manuscrit 5927 (rédaction *A*), mais dans lequel on trouverait « certaines additions » de la rédaction *C*. Une collation sommaire de ce manuscrit ne nous a rien révélé de semblable.

LETTRES INÉDITES DE BALUZE A FÉNELON.

Les archives d'Étienne Baluze n'ont pas été dispersées après sa mort. Sa collection de documents et de manuscrits, les lettres qu'il avait reçues de ses correspondants et les brouillons des siennes, les copies et les notes qu'il avait accumulées pour la préparation de ses ouvrages furent achetés pour la bibliothèque du roi et sont conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Quelques épaves de minime valeur peuvent se rencontrer dans d'autres dépôts publics ou dans des bibliothèques privées; mais on les compte comme des raretés. Ces fuites n'ont pas une grande importance. Il est bon, toutefois, de les signaler, car on peut glaner d'utiles renseignements historiques et bibliographiques dans les papiers épars du savant historien.

Sous la cote Mss. 6934, la Bibliothèque de l'Arsenal conserve quelques manuscrits de Baluze, reliés en un petit volume de format in-4°, et qui sont presque tous relatifs à l'édition qu'il préparait des œuvres de saint Cyprien.

Comment ces pièces ont-elles échappé à la collection de la Bibliothèque nationale? Sans autres détails, une note nous apprend qu'elles proviennent de l'abbé Boudot. Cette simple indication peut nous mettre sur la voie qu'elles ont suivie.

Jean Boudot[1] a été attaché à la bibliothèque du roi; il en a rédigé le catalogue en collaboration avec l'abbé Sallier. Tous les manuscrits de Baluze, acquis par le roi, ont donc passé par ses mains. Ses connaissances bibliographiques l'avaient mis en relation avec les amateurs et collectionneurs de l'époque. Recherchait-on un manuscrit ou un livre rare, on s'adressait à lui; on le chargeait de surveiller les ventes. Il achetait pour les autres à la commission et gardait pour lui des livres précieux qu'il revendait plus tard. La Bibliothèque de l'Arsenal possède ainsi quelques ouvrages sortant de sa collection. Les papiers de Baluze, que nous retrouvons dans ce dépôt, ont pu, sans autre intermédiaire, changer de possesseur.

1. L'abbé Pierre-Jean Boudot, né à Paris en 1689, est mort en 1771. Outre le catalogue de la Bibliothèque du roi, on lui doit celui de la bibliothèque du Grand Conseil. Il a laissé quelques études historiques et littéraires. Son frère Jean Boudot, imprimeur libraire à Paris, fut aussi un bibliographe distingué.

Jusqu'à ce jour, ils sont restés ignorés de ceux qui ont écrit sur Baluze. Si les notes se référant à la publication des œuvres de saint Cyprien ont perdu presque tout intérêt depuis qu'elles ont été utilisées dans l'édition de 1726, il n'en est pas de même des brouillons des six lettres que nous reproduisons. Elles sont adressées à Fénelon; et l'illustre archevêque de Cambrai ne figurait pas encore dans la liste des nombreux correspondants de Baluze. A ce premier point de vue, elles mériteraient au moins une mention. Mais elles sont intéressantes à d'autres titres. Nous y voyons, en effet, la méthode de travail du grand érudit, la persévérance inlassable qu'il mettait dans la recherche des manuscrits et le soin méticuleux qu'il apportait dans la collation des textes. Elles nous apprennent encore que Baluze était averti des accusations qui pesaient sur les pourvoyeurs indélicats de la bibliothèque de Colbert et qu'il éprouvait le besoin de s'en défendre lui-même.

La première lettre est du 23 mars 1703. Baluze, qui prépare la publication des œuvres de saint Cyprien, sollicite de l'archevêque de Cambrai la communication de deux anciens manuscrits dont il veut conférer le texte avec sa copie. Il travaille déjà depuis quelques années, dit-il, à cette édition.

A ne considérer que la liste chronologique des publications antérieures du savant paléographe, on pourrait croire que sa puissance de travail a décliné. De 1663 à 1684, il a produit un ou deux ouvrages presque chaque année, sans compter les opuscules de minime importance. En 1688 a paru la *Marca hispanica*. Les deux volumes de Vies des papes d'Avignon sont de 1693. Depuis cette date, il n'a rien publié. Serait-il moins actif? Il a soixante-treize ans. Des préoccupations l'assaillent déjà au sujet des titres généalogiques de la maison de Bouillon. Il a été gravement malade l'année précédente, et son médecin lui a ordonné de modérer l'ardeur de son travail. La lettre du 23 mars 1703 nous prouve, — et nous le savions d'ailleurs, — que la mauvaise santé, l'âge et les soucis n'ont pas ralenti le labeur de l'historien. Il achève, en effet, le plus considérable peut-être de ses ouvrages, l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, et avec une constance admirable il poursuit la collation des manuscrits et des éditions de saint Cyprien. Sa lettre nous apprend qu'il a déjà conféré entre eux dix-neuf anciens manuscrits. Il veut continuer et continuera ce travail de collation tant qu'il trouvera des manuscrits du même auteur. Il tient à les voir tous, à relever lui-même les variantes; il ne laisse à personne le soin de faire des confrontations et des extraits.

Dans un des ouvrages bibliographiques du Belge Sanders[1], Étienne Baluze a vu la mention de deux manuscrits des épîtres de saint Cyprien; l'un appartient aux Bénédictins de l'abbaye de Liesse[2], dans le diocèse de Cambrai; l'autre aux chanoines réguliers du Mont-Saint-Éloi[3], dans le diocèse d'Arras. L'évêché d'Arras étant suffragant de l'archevêché de Cambrai, Baluze s'adresse à Fénelon, qui occupe depuis huit ans ce siège archiépiscopal, pour le prier de lui obtenir la communication des deux manuscrits.

Nous n'avons pas la réponse de Fénelon, mais nous savons que le prélat mit le plus grand empressement à faire les démarches dont Baluze l'avait prié. Dans le courant du mois de mai 1703, un religieux de Liesse portait à Baluze le manuscrit qui appartenait à cette abbaye. Quant à celui du Mont-Saint-Éloi, l'influence de l'archevêque ne pouvait s'exercer aussi directement; il fallut plus de temps pour l'obtenir.

En accusant réception des épîtres de saint Cyprien, Baluze s'est engagé à les rendre dans un délai de trois mois. Il tiendra sa parole, écrit-il à Fénelon le 22 mai 1703, « ne fut-ce que pour faire voir aux Flamans qu'il ne faut pas accuser tous les François de retenir les manuscrits qui leur viennent des Flandres ». Il sait qu'on en a retenu, mais il est de ceux qui les rendent très exactement, et jamais aucune plainte ne s'est produite à l'occasion des très nombreuses communications qui lui ont été faites. Il ajoute qu'il a généreusement payé tous les manuscrits dont il a enrichi la bibliothèque de Colbert, qu'il n'en a obtenu aucun « par supercherie ny par auctorité », et il fait, en passant, l'éloge des sentiments d'honnêteté et de justice que professait son illustre maître.

Ce passage de la lettre du 22 mai est bien étrange. Pourquoi Baluze fait-il allusion au détournement des manuscrits des Flandres? Pour quel motif proclame-t-il la correction de sa conduite dans l'administration de la bibliothèque de Colbert et ses bonnes habitudes dans le commerce des livres? Pourquoi, enfin, évoque-t-il les scrupules et la discrétion de Colbert? Comme Baluze était trop intelligent pour avoir écrit cela sans des raisons sérieuses, il n'est pas sans intérêt de rechercher le mobile qui a dû le déterminer en cette circonstance.

1. L'historien Sanders a publié, de 1624 à 1643, quatre répertoires bibliographiques : *De scriptoribus Flandriae; Hagiologium Flandriae; Bibliotheca belgica manuscripta; Bibliotheca sacroprofana.*

2. Liesse ou Liessies, en Hainaut.

3. Mont-Saint-Éloi-les-Arras; collège de chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Les manuscrits venus des Flandres, dont parle Baluze, ne sont autres, évidemment, que ceux qui, après la capitulation de Gand, entrèrent dans la Colbertine pour n'en plus sortir. L'histoire de leur enlèvement a été racontée par M. Léopold Delisle[1]; il suffit de la rappeler en quelques mots. Louis XIV s'était engagé, dans l'acte de reddition de la citadelle de Gand, à ne pas déplacer les documents de toute sorte contenus dans la place. Averti de l'importance de ces archives, Colbert avait chargé le paléographe Godefroy[2] de les dépouiller, d'en prendre des copies et, s'il était possible, de se faire donner les doubles. Godefroy se mit à l'œuvre, mais s'arrêta bientôt devant un travail si considérable et jugea plus simple d'envoyer les originaux à Colbert. Le ministre reçut les manuscrits, et, ne se croyant pas lié par les engagements qu'avait pris son maître, les garda dans sa collection. Ils forment aujourd'hui le principal fonds des Flandres à la Bibliothèque nationale.

Il est problable que l'affaire des manuscrits de Gand, tenue secrète et étouffée du vivant de Colbert, avait fait quelque scandale depuis la mort du puissant ministre; qu'on en avait beaucoup parlé et qu'on y avait mêlé le nom de Baluze. Le bibliothécaire de Colbert ne voulait pas laisser échapper une occasion de se disculper. Quel que fût le rôle qu'il eût joué dans cet événement, on savait qu'il avait la direction des achats de manuscrits que faisait le ministre, et on pouvait faire retomber sur lui une part de responsabilité.

Après la mort de Colbert, Baluze, conservant la confiance de ses fils, demeura chargé de l'administration de la bibliothèque jusqu'en 1700. M. Léopold Delisle n'a pu découvrir les raisons qui lui ont fait quitter ces fonctions. Sa science, son zèle, les services rendus devaient l'attacher plus que jamais à la Colbertine. « L'ordre qu'il y avait établi, dit M. Delisle, nous permet de le citer comme un bibliothécaire accompli. Il avait donné des cotes à tous les manuscrits et en avait rédigé un catalogue, qui est encore utilement consulté de nos jours. » Sa santé n'était pas ébranlée et sa considération n'avait pas eu encore à souffrir des manœuvres ambitieuses du cardinal de Bouillon. Il faut chercher ailleurs la cause de sa sortie de la Colbertine. L'enlèvement des manuscrits des Flandres n'y est peut-être pas étranger.

Il est bien difficile d'apprécier le rôle de Baluze dans cette affaire. Il n'a pu ignorer la provenance des documents envoyés par Godefroy; il connaissait le but de la mission confiée par Colbert à ce

1. Léopold Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 467.

2. Denys Godefroy, historiographe de France et garde des archives de la Chambre des comptes de Lille, mort en 1681.

paléographe; il savait aussi, à n'en pas douter, qu'une clause de la capitulation de Gand garantissait à cette ville la conservation de ses archives. A-t-il conseillé l'enlèvement? Il serait téméraire de l'affirmer. S'est-il contenté de ne pas protester contre cette violation d'un traité? Il faudrait savoir si une protestation eût été efficace et si elle n'a pas été faite. Une certaine obscurité enveloppera peut-être toujours ce point d'histoire littéraire, et la mémoire de Baluze en restera atteinte.

On lui a reproché quelques autres méfaits, moins graves, mais plus précis. « Baluze, dit M. Léopold Delisle, ne négligea pas son propre cabinet pendant les trente-trois années (de 1667 à 1700) qu'il administra la bibliothèque Colbertine. Il préleva la dîme sur plusieurs des envois que le ministre reçut des provinces. Nous savons de source certaine que Baluze s'appropria une bulle que Foucault avait choisie pour Colbert dans l'abbaye de Moissac et un diplôme de Charles le Chauve qu'on avait emprunté, également pour Colbert, aux religieux de Montolieu[1]. » D'après M. Martin-Chabot, il se serait approprié trois registres de la sénéchaussée de Nimes et un assez grand nombre d'actes retrouvés dans ses *Armoires*[2]. Nous connaissons la prudence et l'impeccable érudition de M. Delisle. Ses affirmations, comme celles de M. Martin-Chabot, sont appuyées sur des constatations de faits. Il semble qu'il n'y a qu'à s'incliner. Nous ne pouvons, cependant, nous empêcher de garder un doute sur la faute imputée à Baluze. Des pièces provenant de Nimes, de Montolieu et d'ailleurs ont été trouvées dans sa collection : sait-on comment elles y sont entrées? Le trésorier Boudon et l'intendant d'Aguesseau, qui étaient, pour le midi de la France, les principaux pourvoyeurs de la bibliothèque de Colbert, n'ont-ils pas distrait eux-mêmes et envoyé directement à Baluze les documents qui ont pris rang dans ses *Armoires?* Colbert ne l'a-t-il pas autorisé à les retenir? Cette dîme, dont parle M. Léopold Delisle, n'a-t-elle pas été librement consentie?

Dans sa lettre à Fénelon, Baluze dit qu'il n'a jamais usé de supercherie et n'a pas eu recours à l'autorité de son maître pour enrichir la Colbertine. Or, nous connaissons un fait qui tend à prouver la sincérité de cette déclaration. Le trop zélé Boudon, après son inspection « des armoires abandonnées à la poussière et aux rats », envoyait à Baluze la liste des documents qu'il y avait découverts et lui conseillait de prendre une lettre de cachet pour faire enlever ces titres. La lettre de cachet ne fut pas prise.

1. Léopold Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 365.
2. Eugène Martin-Chabot, *les Archives de la Cour des comptes de Montpellier*, Introduction, p. XXII.

Nous savons aussi que, lorsque Baluze avait besoin d'étudier chez lui un des ouvrages de la bibliothèque de Colbert dont il avait l'administration, il ne se dispensait pas des formalités imposées aux autres emprunteurs. Il constatait sur un registre le prêt qu'il se faisait à lui-même; le registre des prêts de la Colbertine porte, en effet, souvent sa signature. Ces habitudes d'ordre et d'exactitude, cette règle rigoureuse à laquelle il se soumettait paraissent inconciliables avec les actes répréhensifs qu'on lui reproche. Il semble bien, cependant, qu'après sa sortie de la bibliothèque de Colbert, il se soit senti effleuré par quelque soupçon et qu'il ait cherché à gagner la confiance de son illustre correspondant en dégageant sa responsabilité dans l'enlèvement des manuscrits de Gand.

Les autres lettres se réfèrent à la communication du manuscrit du Mont-Saint-Éloi. Ce volume a été confié à Fénelon, qui en informe Baluze et lui apprend même que les religieux ont mis à sa disposition deux manuscrits au lieu d'un; il en fera l'envoi par son domestique, qui doit aller prochainement de Cambrai à Paris. Cette nouvelle est accueillie avec joie par le savant éditeur, qui a pu, dans l'intervalle, se procurer quatre ou cinq autres manuscrits anciens des œuvres de saint Cyprien et qui n'en attendait qu'un du Mont-Saint-Éloi. Mais l'envoi annoncé n'arrive pas. Que se passe-t-il? Baluze s'inquiète et ne sait à quoi attribuer ce retard. Il pense que Fénelon a été obligé de retourner les manuscrits aux religieux. L'abbaye du Mont-Saint-Éloi appartient au cardinal d'Estrées; il s'adresse au cardinal. Il intéresse à sa démarche l'intendant d'Artois. L'année 1704 se termine sans résultat. Baluze ne se lasse pas et finit par gagner sa cause. Les deux manuscrits lui parviennent, par l'entremise de Fénelon, le 16 janvier 1705.

Dès le lendemain, il en accuse réception. Il s'est déjà mis à l'œuvre et a commencé la collation. Mais un seul des deux volumes contient des œuvres de saint Cyprien; l'autre comprend des lettres de l'évêque Hildebert[1] et de Symmaque[2].

Baluze en avait fini avec les volumes de l'abbaye du Mont-Saint-Éloi dans le courant de février. Il avait même eu le temps de conférer la copie des lettres de Symmaque avec d'autres manuscrits et d'y relever un certain nombre de bonnes leçons. Une note, écrite de sa

1. Hildebert, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, mort en 1133, a laissé de nombreuses lettres, publiées, avec ses autres œuvres, par Beaugendre en 1708.

2. Quintus Aurelius Symmacus, mort vers 410; ses *Epistolæ familiares* ont été imprimées plusieurs fois.

main au bas du brouillon de la dernière lettre, nous fait savoir qu'il a remis les deux manuscrits, le 27 février 1705, à la personne que Fénelon avait chargée de les retirer.

René FAGE.

LETTRES DE BALUZE A M. L'ARCHEVESQUE DE CAMBRAY.

I.

23 mars 1703.

Monseigneur,

Quoyque je sçache trop bien que c'est une grande hardiesse à moy, qui n'ay jamais rien merité de vous, de m'adresser à vous pour chose qui regarde mon plaisir, j'ay pourtant tant de confiance en vostre bonté et en l'amour que vous avez pour l'Eglise et pour l'utilité publique des Letres que j'espere que vous agreerez la liberté que je prends de vous faire une semblable supplication en faveur de mes escrits.

Je travaille depuis quelques années à faire une edition bien correcte des œuvres de saint Cyprien, que j'ay dejà conferées très exactement avec dix neuf anciens manuscrits. Je suis presentement sur le vingtiesme. Il y en a encore ici un vingtuniesme que je fais aussy estat de conferer. J'ay trouvé dans la bibliothèque des Mss. de Flandres, qu'Antoine Sander a faite imprimer il y a longtemps, qu'il y a dans la bibliothèque de l'abbaye de Liesse, en Cambresis, un ancien manuscrit des epistres de ce saint et encore un dans l'abbaye du Mont Saint Eloy, près d'Arras. Je souhaiterois donc, Monseigneur, qu'il vous pleut de me procurer la communication de ces deux manuscrits, et qu'il vous pleut aussy de vouloir estre ma caution envers les possesseurs que je les leur rendray de bonne foy incontinent après que je les auray conferés avec les imprimés, ce que je feray avec toute la diligence possible, ayant neantmoins esgard à mon grand aage et à la très rigoureuse maladie que j'eus l'année passée, m'ayant esté ordonné par mon medecin de moderer l'ardeur de mes travaux. Ce que je ne vous dis pas, Monseigneur, pour me dispenser d'y travailler diligemment, mais pour me disculper si ce travail n'alloit pas aussy vite que je le souhaiterois et que le pourroient souhaiter ceux qui me feront la grace de me les preter.

Je vous demande très humblement pardon, Monseigneur, pour ma temerité, et suis, très assurement, avec tout le respect possible...

II.

Du 22 may 1703.

Monseigneur,

Dans le temps que je me proposois d'avoir l'honeur de vous escrire

pour vous remercier de la très obligeante letre dont il vous a pleu m'honorer, un religieux de l'abbaye de Liessies m'a porté le manuscrit de saint Cyprien que vous avez bien voulu demander pour moy. Je lui en ay donné mon recepissé au bas de vostre lettre à M. l'Abbé, laquelle m'a esté representée par ce religieux, et me suis engagé à le rendre dans trois mois. Je vous assure, Monseigneur, que je tiendray ma parole, ne fut ce que pour faire voir aux Flamans qu'il ne faut pas accuser tous les François de retenir les manuscrits qui leur viennent de Flandres. Je scay qu'on en a retenus quelques uns. *Sed non habemus hanc consuetudinem.* J'ay fait venir en divers temps à Paris un très grand nombre de manuscrits de divers endroits du dedans et du dehors du royaume, lesquels j'ay tous rendus très exactement, sans qu'il y ait jamais eu aucune plainte contre moy. J'ay mis dans la bibliothèque de feu Monseigneur Colbert une très nombreuse quantité de manuscrits de toutes sortes, que j'ay tous bien payez à la satisfaction de ceux qui en estoient possesseurs; et je n'en ay jamais eu aucun par supercherie ny par auctorité. Aussy bien cela auroit fort despleu au maistre, qui ne sçavoit ny ne vouloit se servir de son pouvoir contre la justice. Je vous dis cela en passant, Monseigneur, bien assuré que cette digression ne vous desplaira pas.

A l'esgard du Mss. de saint Cyprien qui est dans l'abbaye du Mont Saint Eloy, laquelle appartient à M. le cardinal d'Estrées, j'auray l'honeur de vous dire, Monseigneur, que si S. E. estoit dans le royaume, je le supplieray de me le faire prester, et je suis assuré qu'il le fairoit très volontiers. Car il y a bien plus de quarante ans qu'il m'honore de ses bonnes graces. Mais il n'est pas en France. Et c'est ce qui me fait prendre la liberté, Monseigneur, d'accepter l'offre qu'il vous a pleu me faire de vous employer pour m'en faire avoir la communication, vous assurant que, si les religieux de cette abbaye me font la faveur de me le prester, je ne leur donneray pas lieu de se plaindre de moy.

Après tout cela, j'auray encore l'honeur de vous dire, Monseigneur, que, depuis la letre que j'ay eu l'honeur de vous escrire pour vous supplier de me procurer la communication de ces manuscrits, j'ay acheté icy trois anciens manuscrits des œuvres de saint Cyprien. De sorte que, si j'ay celuy du Mont Saint Eloy, comme je ne doute point qu'il ne vienne jusques à moy, il se trouvera que j'auray reveu et corrigé les œuvres de ce grand martyr sur vingt six manuscrits. Ce qui très assurément n'a jamais esté fait ny entrepris par une seule personne avant moy. Je ne demande neantmoins autre recompense de ce grand et penible travail que l'utilité qui en pourra revenir à l'Eglise.

Cependant, je vous supplie très humblement, Monseigneur, d'estre toujours bien certain de ma fidelité à vous honorer et du sincere respect avec lequel je suis...

J'auray l'honeur de vous dire icy que je loge il y a trois ans auprès des Pères de la Doctrine chrestienne de saint Charles.

III.

Du 6 mars 1704.

Si j'ay tardé si longtemps à accuser la reception de la letre que vous me fites l'honeur de m'escrire le 19 janvier au suject des manuscrits du Mont Saint Eloy, je ne l'ay fait que parce que je faisois estat d'y respondre après que je les aurois receus, vostre letre, Monseigneur, me marquant que je les recevrois bientost par un de vos domestiques qui devoit partir le lendemain de Cambray pour venir à Paris, et qui me les rendroit en main propre. Mais enfin, n'en ayant eu aucunes nouvelles depuis, il m'a semblé que je devois vous rendre ce compte, afin que vous sçachiez, Monseigneur, la cause de mon retardement à vous remercier de vos faveurs, et que vous donniez, s'il vous plait, les ordres convenables pour que ces manuscrits me soient mis en main.

Je ne vous en diray pas davantage si ce n'est pour vous assurer que je suis toujours avec toute sorte de respect...

IV.

Du 30 décembre 1704.

N'ayant eu aucunes de vos nouvelles depuis la letre que vous me fistes l'honeur de m'escrire il y a environ un an, par laquelle vous me donniez avis que vous me fairiez remettre en main propre, par un de vos domestiques, les deux manuscrits de saint Cyprien que vous aviez eu la bonté d'emprunter pour moy des religieux du Mont Saint Eloy, je me persuaday que vous aviez sans doute esté obligé de les rendre, et que c'estoit la cause qui empeschoit que je ne profitasse de vostre bonne volonté pour moy et pour mes estudes. Cela fit que Monseigneur le cardinal d'Estrées estant de retour à Paris, je suppliay S. E. d'interposer son autorité pour me faire prester ces manuscrits. Il receut ma supplication très favorablement et, j'ose dire, avec amitié, m'honorant depuis près de cinquante ans de son affection. Mais il me parla franchement et me dit qu'il estoit si mescontent de ces messieurs et, par conséquent, si mal avec eux que le vray moyen de ne les avoir pas seroit qu'il les demandat, et que je fairois mieux de m'adresser à M. l'Intendant. C'est ce que j'ay fait, Monseigneur, et vous verrez par la copie cy jointe de la letre que M. le Prieur a escrite à M. le Procureur general du conseil d'Artois que ces messieurs ont bonne envie de faire à M. l'Intendant le plaisir qu'il leur a demandé pour moy. Ce qui me persuade en même temps qu'ils ne trouveront pas mauvais que je reçoive ces manuscrits par vos soins, et que M. l'Intendant sera très content pourveu qu'il sçache que je le suis. Je vous supplie, Monseigneur, de faire ce que vous estimerez le plus convenable, soit en m'envoyant vous mesme ces manuscrits, soit en les renvoyant à ces messieurs afin qu'ils puissent les faire mettre es mains de M. l'Intendant.

Je suis cependant, avec tout le respect et toute la reconnoissance possibles...

V.

Du 17 janvier 1705.

Je receus hyer matin les deux manuscrits du Mont Saint Eloy que vous avez eu la bonté de m'envoyer, dont je vous rends les très humbles graces que je dois. Mais il n'y en a qu'un qui contienne les œuvres de saint Cyprien. Il y a dans l'autre les letres d'Hildebert, evesque du Mans, et celles de Symmaque, avec quelques autres petites choses de peu de conséquence.

J'ay déjà commencé de travailler sur celuy qui contient les œuvres de saint Cyprien, et j'espère que j'en auray bientost fait. Ce qui me fait vous supplier, Monseigneur, de me faire sçavoir à qui vous voulez que je remette ces deux manuscrits après ce travail.

Je voudrois estre assez heureux pour pouvoir vous marquer ma reconnoissance par mes services. Mais il faudroit estre plus grand seigneur que je ne le suis. Toujours est-il assuré que je suis, avec un entier respect et avec une parfaite reconnoissance...

VI.

24 février 1705.

Avant que j'eusse receu la lettre par laquelle vous m'avez fait l'honeur de me dire qu'il y avoit une personne à Paris, laquelle avoit ordre de retirer de mes mains les deux manuscrits que vous avez eu la bonté de m'envoyer, j'en avois dejà fait l'usage que je m'estois proposé d'en faire. Ainsy, il y a du temps que je ne m'en sers plus. Mesme pour ne perdre pas d'occasion de profiter toujours en faveur des letres, je me suis donné la peine de conferer le manuscrit des letres de Symmaque. Il est fort imparfait, non pas en soy, car il est entier, mais parce que celuy qui les a copiées n'a pas trouvé à propos de les y mettre toutes, mais seulement celles qui estoient de son goust. Il y manque encore les inscriptions de la pluspart de ces letres. Il peut neantmoins estre utile, y ayant plusieurs bonnes diverses leçons. Je suis, avec le respect et la reconnoissance que je dois, Monseigneur, vostre...

Au bas de ce brouillon de lettre, Baluze a écrit la note suivante :

J'ai depuis cette letre escrite rendu ces Mss. à l'homme de M. de Cambray, le vendredi 27 fevrier 1705.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE.

L'important ouvrage de M. Grégoire Yakschitch, intitulé *l'Europe et la résurrection de la Serbie*[1], doit peu de chose aux archives serbes, qui ont été pour la plupart détruites en diverses circonstances; il est tiré surtout des archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, et pourtant l'auteur ne mentionne pas le précieux volume de documents tirés des mêmes archives et de nos Archives nationales par son compatriote M. Gavrilovitch sous ce titre : *Actes et fragments pour servir à l'histoire de la première révolution serbe* (1904). Il semble d'autre part que les archives de Vienne et de Saint-Pétersbourg seraient sur ce sujet beaucoup plus précieuses. Du moins, les archives de Paris sont ici scrupuleusement dépouillées; elles ont été la source principale de la première partie du livre (jusqu'à 1815), qui, d'ailleurs, constitue les quatre cinquièmes du volume; la seconde partie, beaucoup moins neuve, est fondée surtout sur des ouvrages imprimés, notamment des mémoires. La lecture de cet ouvrage compact est assez laborieuse; les chapitres sont précédés de sommaires commodes, mais n'ont pas de titres; on se perd dans les détails du récit, qui ne présente aucun temps d'arrêt, qui ne laisse, pour ainsi dire, aucun répit pour la réflexion et la généralisation; il est difficile d'y recueillir les faits et les notations essentielles. Guidé pourtant par ce consciencieux labeur, on reconnaîtra ici les deux grandes périodes de l'histoire de la résurrection de la Serbie. L'âge héroïque, pourrait-on dire, est personnifié par la grande figure du colosse qui fut le premier chef de l'insurrection serbe, Kara-Georges; pendant qu'il lutte le plus bravement du monde contre les Turcs, les influences des grandes puissances se croisent autour de lui : l'Autriche, d'abord, s'intéresse à sa cause, puis davantage la Russie, et c'est la suite de la rivalité autro-russe

1. Grégoire Yakschitch, *l'Europe et la résurrection de la Serbie (1804-1834)*; préface de M. Émile Haumant. Paris, Hachette, 1907, in-8°, 530 p.

dans les Balkans; mais toutes ces entreprises politiques sont dominées par le nom de Napoléon, qui jette à travers les pays du Danube, depuis les Provinces-Illyriennes, des projets commerciaux et politiques qui ne sont pas étudiés ici et qui sont comme le prélude de la pénétration italienne à travers l'Albanie; cette grande poussée latine refoulant vers le nord les Autrichiens et les Russes méritait d'être particulièrement étudiée : elle eut un moment la Serbie pour objectif. A partir de 1815, l'âge des grands exploits de Kara-Georges est fini; c'est l'âge politique, personnifié par le très habile et peu scrupuleux Miloch Obrenovitch. Reconnu comme knèze suprême par la Porte, il ne lui plut pas d'être troublé dans la possession de cette autorité nouvelle par les robustes guerriers de la période précédente, émigrés en Russie avec Kara-Georges; Kara-Georges étant revenu en Serbie pour y reprendre la lutte contre l'Infidèle, Miloch n'hésita pas à le faire décapiter et à envoyer sa tête à Constantinople. Dès lors, avec une souplesse étonnante, le knèze suprême de la Serbie sut ménager l'Autriche et la Russie, et la Porte par surcroît; il maintint son pays dans le devoir au temps de l'insurrection grecque; il mérita les compliments des grandes puissances voisines; il fut récompensé de sa sagesse : il devint prince héréditaire de la Serbie et prit cette dignité quasi-royale à la cathédrale de Belgrade, sous les bénédictions de l'archevêque, avec la permission du sultan. Enfin, par la vaillance de Kara-Georges, par l'habileté de Miloch Obrenovitch, la Serbie était ressuscitée.

On peut renouveler l'histoire littéraire, jusqu'à un certain point, en étudiant dans les journaux l'opinion publique, l'impression des contemporains sur les ouvrages nouveaux. Les journaux constituent donc à cet égard une source importante de documents; d'ailleurs, on y retrouve certaines œuvres littéraires dans leur première forme, comme les *Lettres sur l'histoire de France* d'Augustin Thierry ou certaines poésies de Victor Hugo et d'Alfred de Vigny. M. des Granges[1] étudie à ce point de vue *la Presse littéraire sous la Restauration;* il y distingue trois groupes de périodiques : les classiques, qui sont généralement des libéraux, le *Mercure*, le *Censeur européen*, la *Minerve française;* les romantiques-ultras, avec Charles Nodier, Victor Hugo, Alexandre Soumet, dans le *Conservateur littéraire*, la *Muse française;* et les doctrinaires, les *Archives philosophiques, politiques et littéraires*, le *Lycée français* ou *Mélanges de littérature et de critique*, le *Globe*. Puis, dans une seconde partie, il essaie de

1. Ch.-M. des Granges, *le Romantisme et la critique. La presse littéraire sous la Restauration (1815-1830).* Paris, « Mercure de France », 1907. in-8°, 386 p.

montrer par quelques exemples l'intérêt que peut présenter un pareil dépouillement des périodiques littéraires; il l'applique à la définition du romantisme, depuis les pseudo-classiques, qui n'y voient qu'une maladie comparable à l'épilepsie, et la Société des Bonnes-Lettres, en bataille contre les doctrines nouvelles, jusqu'aux doctrinaires qui démêlent la valeur de la théorie romantique et de quelques-unes de ses œuvres. Un autre exemple est tiré de l'avènement du drame romantique qui provoque, même en dehors de ses adversaires furieux, les plus diverses impressions, les uns admettant des sujets nouveaux, mais dans la forme classique, les autres demandant des formes nouvelles adaptées au fonds nouveau. Il y a de l'intérêt historique dans l'évolution de ces conceptions littéraires et une utile contribution à l'étude de la société de la Restauration.

M. Ernest Daudet vient de donner une seconde édition de la *Révolution de 1830 et le procès des ministres de Charles X*[1]. Il ne s'agit guère en effet que du procès des ministres, qui fait toute l'unité du livre. On y comprend d'ailleurs toute l'importance politique de ces événements; ils marquent la première résistance du nouveau gouvernement à la domination des passions révolutionnaires auxquelles il devait le pouvoir, le choix fait « entre la résistance aux défauts du pays et la complaisance à leur égard », la chaîne brisée avec les véritables auteurs de la révolution, la politique propre du gouvernement de Juillet, qui n'en fut pas plus solide; par là, ce livre est une utile contribution à l'étude de la fondation de la « politique de résistance » dont la monarchie devait périr.

Le gouvernement de Juillet fut bien autrement réfractaire au mouvement social qui allait être le trait caractéristique de la Révolution de 1848. Étienne Cabet en fit bientôt l'expérience. M. Prudhommeaux[2] a consacré au fondateur d'Icarie un livre touffu, fondé sur une très riche documentation, dont on peut dire qu'elle épuise à peu près le sujet; c'est une étude de la « communauté icarienne » depuis la naissance de Cabet jusqu'à l'extinction de la dernière filiale en 1898. Étienne Cabet, dans son enfance, avait lu avec un intérêt particulier les *Aventures de Télémaque*, et il avait goûté les félicités de la république de Salente; il se reporta, comme beaucoup des rêveurs de sa génération, aux enseignements du christianisme primitif, et il vit en Jésus le premier des Icariens, comme d'autres y avaient vu le pre-

1. Ernest Daudet, *la Révolution de 1830 et le procès des ministres de Charles X*; 2e édition. Paris, Hachette, 1907, in-12, 300 p.

2. Jules Prudommeaux, *Icarie et son fondateur Étienne Cabet, contribution à l'étude du socialisme expérimental*. Paris, Cornély, 1907, in-8°, 688 p., 3 pl.

mier des sans-culottes; ce furent les lointaines inspirations du grand dessein de sa carrière. Mais, d'abord, il eut une condition plus modeste; il étudia le droit. Avocat, il défendit le général Vaux, accusé d'avoir servi Napoléon pendant les Cent-Jours; il eut la joie et l'orgueil de le faire acquitter. Il fréquenta chez La Fayette; il fut l'ami de Voyer d'Argenson; il fut parmi les vainqueurs de Juillet. Dupont de l'Eure fit de lui un procureur général; ce ne fut pas pour longtemps; il fut bientôt compromis par ses idées républicaines; il fut révoqué. Mêlé aux premiers mouvements ouvriers auxquels Louis-Philippe répondit à coups de fusil, il fut traduit en justice; il fut condamné et s'exila. Il fut une des victimes de la politique de résistance. La doctrine icarienne avait commencé de se former en lui; elle ne devait jamais montrer une remarquable originalité; sans doute elle subit notamment l'influence du livre de Buonarotti sur la *Conspiration pour l'égalité*, et M. Prudhommeaux refuse d'admettre Cabet au rang des grands penseurs, bâtisseurs de la cité humaine : « Cabet, dit-il, n'est pas un inventeur. On aurait tort de le comparer à un Saint-Simon, à un Fourier, à un Auguste Comte, à un Karl Marx, penseurs autonomes qui élaborent au plus profond d'eux-mêmes les éléments que leur livrent l'étude ou la vie et qui les renouvellent par une opération de chimie mentale dont leur génie fournit le réactif. Cabet, au contraire, se plonge tout entier dans le milieu qu'il reconnaît être en affinité avec sa nature et s'abandonne à ses flots mouvants; il appartient corps et âme à son parti; il en ressent toutes les passions; il en épouse toutes les querelles. Peu à peu, un travail d'endosmose s'opère, et il reste comme imprégné des idées qui du dehors sont arrivées jusqu'à lui. » Son *Voyage en Icarie* est le fruit de ces actions et réactions combinées; il y dressa un programme communiste immédiatement réalisable, sans violence, par la seule action de l'initiative individuelle et de la liberté, et, en cela, Cabet se sépara de la doctrine babouviste, se rapprocha des idées de Robert Owen, qui venait de tenter et de manquer son expérience de New-Harmony; il voulut, comme lui, se passer de toute action politique, agir par l'exemple sur l'opinion pour reconstruire la cité humaine jusque dans ses fondements; et ainsi l'on ramène ici ses sources au communisme utopique de la république de Platon, au christianisme, envisagé comme une école d'égalité parfaite, et à la Révolution française, vue à travers l'œuvre de Rousseau, de Robespierre et de Babeuf, avec la violence en moins. Au reste, le *Voyage en Icarie* est un roman fade, aux personnages si uniformément et si invinciblement vertueux qu'on en voudrait relever l'intérêt avec un peu ou beaucoup de vice; c'est le roman de la communauté parfaite, soumise avec joie à la règle étroite de la loi, représentée par un par-

lement plein de majesté, sans autre passion que celle du bien public, extension éminemment sympathique du cercle de famille, groupement en effet de familles de sang varié, mais de même discipline et de même foi, ce qui est autrement précieux, sous le gouvernement de la vertu toute pure. Ce roman n'était pas une tranche de vie; la réalité n'eut rien de commun avec lui. Car le mérite de Cabet est tout entier dans l'effort qu'il fit pour réaliser sa communauté icarienne. En 1847, il lança une avant-garde à la découverte d'un domaine convenable au Texas, sur les bords de la rivière Rouge; puis il y eut des départs pendant toute l'année 1848, malgré la révolution qui venait d'éclater. Mais l'entreprise avait été mal préparée; Cabet n'avait pas de garanties sérieuses de la Compagnie Peters qui lui avait vendu le terrain de son Icarie; il fut trahi par Gouhenant, le chef qu'il avait mis à la tête de la communauté, « un agent des Jésuites »; ce fut un désastre. On transporta Icarie dans l'Illinois, à Nauvoo, sur le Mississipi, sur un domaine abandonné par les Mormons; on construisit une école avec les pierres de leur temple. Cabet, retenu en France par un procès en escroquerie au sujet de l'affaire du Texas, condamné, acquitté en appel, vint diriger lui-même l'Icarie de Nauvoo; il y fit vivre pendant quelques années la doctrine communiste. Mais, très autoritaire, parce qu'il était très sûr de la valeur de sa doctrine, il devint impopulaire; il voulut garder la dictature; l'opposition grandit, supprima, malgré lui, le bureau de Paris, qui alimentait Icarie du produit des souscriptions recueillies en Europe, qui en gardait une part pour lui-même et aussi pour la femme et la fille de Cabet, rentrées en France. Icarie se divisa en deux parties; Cabet et la minorité se retirèrent à Saint-Louis; il y mourut en arrivant, le 8 novembre 1856. Dès lors déjà, la petite troupe icarienne ne cessa de se démembrer : l'Icarie de Saint-Louis, sous l'administration éclairée de Mercadier, eut quelque temps d'existence, grâce au bureau de Paris, dont elle recueillit tous les secours; elle fut décimée par la maladie, par la guerre de Sécession; elle s'éteignit en 1864. La colonie de Nauvoo ne fut pas plus heureuse; bientôt privée de ressources, elle se retira dans l'Iowa, à Corning; elle eut un moment de prospérité, grâce à la fertilité naturelle du pays. Puis les jeunes se révoltèrent contre les vieux; par une sorte de retour offensif de l'individualisme, ils voulaient que chacun fût récompensé en proportion de son effort et pût se retirer à son gré, que chacun eût son « petit jardin » et s'y pût arranger à sa façon : Icarie ainsi n'était plus une communauté, mais une simple association; elle se dissolvait dans la société individualiste. La justice américaine dut intervenir dans cette querelle des anciens et des modernes; il fallut partager le domaine. La jeune Icarie, renouvelée

après 1871 par quelques éléments issus de la Commune de Paris, se mit à la recherche d'un meilleur climat, dura quelque temps à Cloverdale, en Californie; elle y disparut en 1886. Les vieux Icariens, restés à Corning, furent dispersés par une liquidation suprême en 1895. Toutes ces Icaries, d'intentions excellentes, n'avaient pas fait grand bruit dans le monde; elles n'avaient pas tant fait que la Révolution de 1848 pour le progrès de la question sociale.

L'histoire de la Révolution de 1848 et de la seconde République est l'objet, depuis quelque temps, de nombreux travaux, dont quelques-uns sont très remarquables. Il le faut attribuer sans doute à la fondation récente de la Société de l'Histoire de la Révolution de 1848, et davantage au moment historique où nous sommes arrivés : la troisième République, dotée désormais de ses institutions politiques essentielles, entre dans la voie des réformes sociales; ces réformes ont été inaugurées par la seconde République, dont elles constituent le propre caractère; les préoccupations actuelles reportent naturellement la pensée aux origines du mouvement social qu'il est question de reprendre; c'est une manière de renouer la chaîne des temps.

L'ouvrage de M. Robert Dreyfus, *Quarante-huit*[1], est une petite contribution à ces travaux; c'est une réunion, sans lien, de quatre études qui n'ont, les unes et les autres, qu'un intérêt de vulgarisation. La première, la Révolution de Février, fut une causerie faite aux soirées ouvrières de Montreuil-sous-Bois; il n'y faut point chercher de grandes nouveautés; l'idée principale, d'ailleurs juste, est que, la Révolution de Février ayant été une surprise, les républicains de 1848 n'ont pas eu le temps d'organiser la République; elle fut confisquée par le plébiscite avant d'être assez forte pour se défendre. — La seconde est un Précis historique de la loi Falloux; on y relève avec beaucoup de vérité le grand rôle qui y appartint à l'homme qui donna son nom à la loi; le principal intérêt de vulgarisation est dans l'examen de la philosophie de M. Thiers, qui se ramène essentiellement alors à la haine des écoles normales primaires, des écoles professionnelles, des écoles primaires et des instituteurs; c'est une loi en effet qui pourrait s'appeler aussi la loi Thiers, étant le produit de l'alliance intime de l'Église et de la bourgeoisie, c'est-à-dire de Falloux et de Thiers, contre les doctrines de subversion sociale : c'est encore un point où un rapprochement serait instructif entre la seconde République et le moment présent de la troisième République; les instituteurs ont de nouveau une mauvaise presse, et il n'est pas

1. Robert Dreyfus, *Quarante-huit. Essais d'histoire contemporaine.* Paris, [1907], in-18, 194 p. (*Cahiers de la quinzaine*, 2e cahier de la 9e série.)

sûr qu'ils échapperont au mouvement de réaction qui les menace. — La plus importante de ces quatre études est consacrée à l'Expédition de Rome, depuis la mort de M. de Rossi jusqu'à la prise de Rome par les Français; on y lira avec intérêt les tentatives heureuses des catholiques pour faire intervenir le général Cavaignac en faveur de la papauté, la mission de Ferdinand de Lesseps auprès du pape pour obtenir de lui des promesses libérales, son échec et l'inauguration de la politique de Gaète. — La dernière étude est consacrée aux deux presses, c'est-à-dire la presse riche et la presse pauvre; c'est l'occasion de quelques notations sommaires sur le régime de la presse vers 1848. — En tout ce volume, il ne se rencontre rien de ce qui caractérise le mieux la date de 1848, l'évolution sociale et la question ouvrière.

M. André Lebey[1] a donné à son livre *Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848* une très forte unité et une réelle originalité; il tend à démontrer que cette Révolution, un moment exploitée par quelques individus sans mandat, ne pouvait et ne devait aboutir qu'à la dictature napoléonienne, la seule formule véritable de la souveraineté nationale. On établit ici, ou plutôt on proclame péremptoirement que toute révolution est la recherche désespérée d'une forme nouvelle d'autorité, que, par exemple, « l'explosion de 1848 figure une sorte d'orage à grondements successifs dont l'aigle napoléonienne, en y grandissant, saisira peu à peu toute la foudre », et on conclut que l'esprit de Dieu est dans le peuple et le peuple dans Louis-Napoléon Bonaparte, et, en effet, M. Lebey estime que le triomphe de ce personnage fut fait de sa force à la fois humaine et divine. On voit le sens de l'ouvrage. Ainsi, le premier chapitre est consacré à la Révolution du 24 février, qui, nous dit-on, — ce qui demeure très discutable, — fut une manifestation du tiers, c'est-à-dire de la bourgeoisie, pour s'emparer du pouvoir; notons seulement qu'elle l'y perdit. Or, le tiers, c'est Thiers, observe M. Lebey, et Thiers combattit Louis-Philippe pour devenir le chef du gouvernement, fût-ce avec une régence, — ce qui demanderait aussi des preuves. — Quoi qu'il en soit, le récit même de la Révolution est animé, piquant; car, si le bel enthousiasme populaire qui en fut le trait le plus remarquable n'est nullement indiqué, par contre, dans le sombre tableau du lendemain de la Révolution, du désordre des intérêts contradictoires, déjà l'idée napoléonienne brille comme une étoile; « déjà on cherche le chef inconnu vers lequel, du fond des poitrines prolétariennes, monte un

1. André Lebey, *Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848*. Paris, Juven [1907], in-8°, 371 p.

appel à la dictature ». Il ne semblait pas pourtant que les poitrines prolétariennes eussent poussé de tels soupirs vers la dictature. — Le second chapitre est intitulé : la Première élection ; « le principe de la souveraineté nationale était capté comme un oiseau dangereux dans les mailles d'or du filet orléaniste ; 1848 l'avait déchiré (sans doute le filet) ; puis, à peine l'oiseau essayait-il ses ailes qu'un régime semblable reprenait le même procédé et, le rétiaire principal en moins (le rétiaire, c'est Louis-Philippe), jetait sur la victime un filet moins perfectionné peut-être, mais enduit de rouge » (p. 144). Un moment encore, la souveraineté nationale resta faussée par le mensonge parlementaire, qui crée le cléricalisme, comme le militarisme et autres plaies sociales. Mais voici que l'élu se présenta au peuple et par lui fut aussitôt reconnu pour l'homme prédestiné, providentiel ; l'élu ne daigna pas siéger à l'Assemblée, et il lui plut de donner sa démission, car il ne pouvait que s'y rendre ridicule, que se noyer dans le marais du parlementarisme ; il préféra le peuple lui-même aux représentants du peuple, et le coup d'État du 2 décembre fut exécuté par lui contre le Parlement, mais pour le pays. — Enfin, le troisième chapitre est consacré aux journées de Juin : les fautes commises par la Constituante dans la question ouvrière sont étudiées ici avec exactitude ; l'auteur établit une discussion, qui paraît concluante, sur l'absence de Louis-Napoléon Bonaparte pendant les journées de Juin et sur son innocence absolue en cette affaire ; on peut seulement ajouter que ces journées lui ont été indirectement très profitables, car elles eurent pour conséquence la « terreur bourgeoise » sous la dictature Cavaignac, et, dès lors, la République fut vite épuisée ; César restait « la dernière carte révolutionnaire, la seule promesse qui n'eût pas menti ». Ainsi, la Révolution de Février, un moment exploitée par l'égoïsme bourgeois, ne pouvait trouver sa formule nationale que dans la dictature.

L'histoire socialiste de la *République de 1848*, par M. Georges Renard[1], a d'autres qualités. Elle est divisée en deux parties à peu près d'égale importance, l'une consacrée à l'histoire politique, l'autre à l'évolution économique et sociale. La première commence par un éloquent tableau de l'enthousiasme presque unanime qui salua en France l'avènement de la seconde République, où ce peuple pourtant ne vit point aussitôt la promesse de la dictature napoléonienne ; puis l'auteur refait, en l'éclairant par les caractères sociaux qui en font l'intérêt, l'histoire de la seconde République, les espérances des ouvriers, les ateliers nationaux, les inquiétudes du parti de l'ordre,

1. *Histoire socialiste ;* t. IX : *la République de 1848 (1848-1852)*, par Georges Renard, préface d'A. Millerand. Paris, Rouff, 1907, in-4°, 388 p.

le rôle de M. de Falloux, les journées de Juin et la dictature du général Cavaignac, la constitution et l'élection présidentielle, l'expédition de Rome à Rome et à l'intérieur, la loi Falloux, le coup d'État du 2 décembre et la fin de la République. La seconde partie est une étude, en développements logiques, de toute la condition économique et sociale à cette époque, selon la production, la circulation et la répartition de la richesse. Là apparaissent les traits les plus nouveaux de ce temps, qui inaugure en vérité une nouvelle période de l'histoire de la civilisation : il est désormais question de sociétés de secours mutuels, de coopératives, de la fixation de la journée de travail, des accidents du travail, des retraites ouvrières, du monopole des assurances par l'État, du rachat des chemins de fer par l'État, afin que cette exploitation, utile à tous, comme les postes, ne soit pas seulement profitable à quelques-uns. Ainsi étudiée, l'histoire de la seconde République prend toute la plénitude de son importance exceptionnelle, et même elle en revêt une grande valeur éducative. Il est sans doute permis d'y demander quelques améliorations de détail : on voudrait que l'impression matérielle en fût moins mauvaise, que les gravures, parfois très pittoresques, fussent placées de manière à illustrer vraiment le texte, et non pas dans un ordre qui paraît ne répondre à d'autres lois que celles du hasard; peut-être regrettera-t-on que le volume soit partagé en deux développements aussi différents; il semble que la première partie aurait beaucoup plus d'originalité si elle s'enrichissait des éléments essentiels de la seconde; M. Renard explique au début que ce plan en deux parties lui fut imposé par l'étroitesse des limites matérielles où il lui fallait se renfermer; on comprendrait plutôt qu'un seul développement, entraîné dans un même mouvement didactique, eût exigé moins de place. Le système adopté n'est pas sans présenter des inconvénients : la première partie, sans la substance sociale qui en ferait la vraie beauté et le plus grand intérêt, demeure un peu aride; la seconde, détachée du mouvement politique, prend les caractères d'une étude dogmatique un peu froide; elle dépasse d'ailleurs souvent les limites de la seconde République, et elle est souvent le tableau d'une époque dont la seconde République occupe seulement le centre. Il est possible, d'ailleurs, que l'auteur ait eu raison de procéder comme il a fait, et que son ouvrage eût été moins bon à être plus concentré; du moins, il ne saurait être plus instructif. On pourrait peut-être aussi y remarquer plus de personnalité qu'il ne convient à la froide impartialité de l'histoire, même socialiste : on y relèvera des formules un peu énigmatiques sur le régime parlementaire : le système adopté en 1848, « au lieu de laisser aux citoyens la décision de toutes les affaires générales, leur remettait seulement le soin de

choisir des hommes chargés de discuter et de décider à la place des électeurs » (p. 40); ou encore, p. 54 : « C'est une condition et un vice du système parlementaire que le peuple-roi abdique sa souveraineté pour un temps entre les mains de ses mandataires et qu'il ne peut à volonté, tumultuairement, leur retirer la procuration dont il les a munis. » Il y a là un embryon de doctrine peut-être séduisante, mais dont le vague appellerait une définition. Proudhon est sévèrement traité par M. Renard, beaucoup plus que par son continuateur dans l'*Histoire socialiste,* M. Albert Thomas; il apparaît ici « comme un dissolvant » pour les partis avancés de son temps; « il est certain, nous dit-on, que ses théories de liberté absolue, par une réaction très naturelle, ont contribué à jeter la France dans les bras du despotisme. » Au contraire, la personnalité de Louis Blanc rencontre toutes les sympathies de M. Renard, qui l'entoure d'une sorte de piété, qui dessine autour de sa tête l'auréole des saints. On ne s'étonnera pas que le personnage de M. Thiers ne soit pas aussi favorisé; le travail historique, qui se porte de plus en plus sur l'évolution sociale, a, par suite, commencé d'être fort dur pour l'ancien ministre de la monarchie de Juillet, resté la personnification de la bourgeoisie égoïste et défiante : c'est une statue qui se déboulonne. Ces observations, qui ne sont pas des réserves à la grande estime que mérite le livre de M. Renard, ne l'empêchent pas d'être un monument digne de son sujet; ce qui n'est pas peu dire : il faut penser qu'il inaugure d'une façon remarquable le cycle des travaux de plus en plus nombreux qui vont se porter sur cette période aussi riche, aussi fertile en enseignements, à certains égards, que la période de la grande Révolution; il appartenait à M. Georges Renard de donner à ce mouvement historique une impulsion décisive. Il a eu le scrupule de joindre à son ouvrage la liste, page par page, souvent ligne par ligne, de ses références; on eût préféré peut-être une bibliographie composée par catégories de sources, qui eût fait ressortir la valeur exceptionnelle de documents peu employés jusqu'ici, comme le compte-rendu des séances de la Constituante, ou surtout les procès-verbaux du Comité des Travailleurs; telle qu'elle est pourtant, cette richesse de références atteste le caractère irréprochable de la documentation et donne à l'ouvrage des assises solides. M. Renard compare la seconde République à la Semeuse; il déclare que son Comité des Travailleurs, par exemple, a dressé le programme que la troisième République entreprend de réaliser; il fait un juste éloge des grands républicains de ce temps, et surtout de Louis Blanc : « Nous vivons encore, dit-il, de la moelle de leur pensée. » Lui-même, il a ouvert un sillon; après lui et grâce à lui, l'histoire de la seconde République prendra enfin un caractère scientifique.

Poursuivant ses travaux sur la vie politique de Lamartine, M. Pierre QUENTIN-BAUCHART[1] étudie la politique étrangère de la seconde République jusqu'aux journées de Juin, où s'effondre toute l'influence politique de Lamartine. En un appendice, qui serait mieux un préambule, l'auteur rappelle le rôle de Lamartine lors de la crise orientale de 1840, ses efforts pour refroidir l'enthousiasme de presque tous les Français à l'égard de Mehemet-Ali, son idée, au moins chimérique, de partager l'Orient entre la Russie, l'Angleterre et la France : Constantinople à la Russie, l'Égypte à l'Angleterre, à la France, Chypre et la Syrie. Lorsqu'il fut chargé des relations extérieures de la seconde République, le grand poète exprima dans des mots sonores les plus nobles conceptions; il dit la revanche à prendre des odieux traités de 1815, la vertu du grand principe des nationalités, la prochaine fédération de tous les peuples européens en une grande République de la paix. Cependant, comme il faut d'abord vivre, le ministre Lamartine eut une politique beaucoup moins extraordinaire; il déclara tout aussitôt la paix à l'Europe; il sollicita, sans grand succès, l'alliance de l'Angleterre et celle de la Prusse; il ne donna point de secours aux Irlandais; il condamna sévèrement les entreprises des réfugiés allemands et belges; il eut le courage de proclamer l'impossibilité d'une expédition en faveur de la Pologne; il tenta de tirer un profit très réaliste de la Révolution d'Italie en préparant l'annexion de la Savoie et de Nice; en dépit de la noblesse de son manifeste fameux, il fut comme le dernier ministre de Louis-Philippe, un précurseur de Napoléon III. Il est possible que la connaissance des documents d'archives vienne encore plus tard modifier quelques traits de cette histoire.

En ouvrant les *Souvenirs d'un Parisien pendant la seconde République (1830-1852)*, par Henri BOUCHER[2], on s'attend à rencontrer les impressions d'un contemporain sur le suffrage universel, les sanglantes journées de Juin, le passionnant conflit de l'Assemblée et du président, la question sociale, les horreurs du coup d'État de Décembre; on est délicieusement étonné de constater qu'alors beaucoup d'honnêtes gens vivaient sans souci de l'évolution politique et sociale; une telle lecture est comme un temps de calme après la tempête. A la date du dimanche 25 juillet 1847, Henri Boucher retrouve en son souvenir l'entrée aimable de la jeune duchesse d'Orléans, Hélène de Mecklembourg, dans sa bonne ville de Paris, parmi les

1. Pierre Quentin-Bauchart, *Lamartine et la politique étrangère de la Révolution de février (24 févr.-24 juin 1848)*. Paris, Juven, 1907, in-8°, 458 p.

2. Henri Boucher, *Souvenirs d'un Parisien pendant la seconde République (1830-1852)*. Paris, Perrin, 1908, in-12, 469 p.

espérances de tout un peuple enthousiaste; on voit un moment passer, le dimanche 3 septembre 1848, la brillante escorte du général Cavaignac; on entend un peu le bruit du coup d'État de Décembre; ce ne sont que des échos lointains du tumulte de la vie politique. Henri Boucher était né en 1830, le jour de l'adresse des 221; élevé au prytanée de la Flèche, il réussit à entrer à l'École d'administration, qui eut alors quelques années d'existence, et il fut, en 1849, employé au ministère de l'Instruction publique, puis à celui de la Guerre; il fut à l'un et à l'autre plus occupé de faire des lectures que des copies. Il eut le goût des livres, anciens et modernes; il se tint surtout au courant de tout ce qui importe quotidiennement à la culture de l'honnête homme, et, malgré sa jeunesse, il est un témoin fort éclairé et instruit des goûts de son temps : il prend encore du plaisir à relire le *Phédon;* il aime les *Soirées de Saint-Pétersbourg,* les *Fiancés* de Manzoni; il a une admiration extraordinaire pour Sieyès et pour sa fameuse brochure *Qu'est-ce que le Tiers-État?* « C'est la raison qui s'est faite homme. Certes, l'admiration et la reconnaissance de la postérité doivent être vouées sans restriction au patriote généreux, au dialecticien profond qui a accompli cette œuvre immense. » Il a presque autant d'admiration pour Bernardin de Saint-Pierre, qu'il compare à La Fontaine, pour Casimir Delavigne, pour Napoléon, le premier, pour Victor Hugo, qu'il défend contre le mépris de son concierge, et où il retrouve du Bernardin de Saint-Pierre, du Rousseau, du Mirabeau, du Pascal. Il va à l'hôpital de la Charité pour voir une opération de Velpeau; il voit Rachel dans *Adrienne Lecouvreur;* il a la bonne fortune de l'entendre juger, plutôt sévèrement, par Mlle Georges, dont il prend des leçons de déclamation. Il apprécie beaucoup Dickens à propos de *Nicolas Nickleby;* il le compare à Balzac; la lecture d'*Eugénie Grandet* lui fait une impression considérable : « Je me suis jeté sur mon lit, dit-il, comme un désespéré, repassant toutes les misères de l'humanité et ses intraduisibles douleurs, et je suis enfin tombé à genoux. » Il aime George Sand et *François de Champi;* il va aux sermons de Lacordaire, dont il trouve le génie plus passionné que logique, bien supérieur d'ailleurs au Père de Ravignan et au Père Ventura. Il goûte moins les poésies de Théophile Gautier, estimant qu'il eût aussi bien fait de les garder en portefeuille; il va aux séances de l'Institut; il y voit un jour au bureau ensemble Salvandy, Patin et Villemain, et ne peut s'empêcher de se demander lequel est le plus laid des trois, irrévérence pardonnable à son âge. Il lit l'*Histoire des ducs de Bourgogne* de Barante; il va à la vente de la galerie espagnole du maréchal Soult; il y voit le Louvre acheter l'*Assomption* de Murillo

586,000 francs. Ces fréquentations délicates lui assurent à lui-même une culture personnelle distinguée, lui inspirent des pensées heureuses, de tendres sentiments : « Amour et amitié, chaleur et lumière. — La timidité prend parfois les apparences de l'orgueil. — Les croyances ne valent que par les vertus qu'elles entraînent. » Et ce gentil tableau après une excursion au Jardin des Plantes : « J'en ai rapporté le souvenir d'un chevreau plein de grâce sous la disproportion de ses formes, au poil blanc comme la neige, qui, tout éclairé par le soleil, brillait comme de l'argent; il venait de traire sa mère aussi blanche que lui, et de sa petite langue rose il rattrapait des perles de lait prises aux poils argentés de sa barbiche. »

Mais il faut revenir aux affaires sérieuses. Nous y sommes avec le tome X de l'*Histoire socialiste, le Second Empire (1852-1870)*, par Albert Thomas[1]. M. Charles Andler, dans la préface qu'il a écrite pour cet ouvrage, relève que l'intérêt principal en est dans l'étude des sociétés secrètes à la fin de l'Empire, et surtout dans l'apparition du socialisme expérimental succédant au socialisme doctrinaire et fréquemment utopique de l'âge précédent : les chambres syndicales après les phalanstères. On regrette que le livre ne s'accompagne d'aucunes références; on est plus exigeant après avoir lu le volume de M. Georges Renard. M. Thomas a cru devoir faire une fois de plus l'histoire politique du règne de Napoléon III; elle avait été fort bien faite avant lui, notamment par M. Seignobos. Les chapitres consacrés à la politique extérieure du second Empire sont faibles, parfois même inexacts : ce n'est pas, à proprement parler, la question des lieux saints qui « déchaîna » la guerre de Crimée. Lors des affaires de Chine, en 1857, les Anglais n'ont nullement poussé la France à venger des missionnaires assassinés; ils l'auraient bien plutôt retenue, et ils n'ont agi que pour l'empêcher d'agir davantage. De même la question du Danemark, celle du Mexique sont traitées de la façon la plus superficielle; il eût mieux valu les supposer connues. Pourquoi appeler parfois Napoléon III le Napoléon? Pourquoi les premières pages sont-elles numérotées de 385 à 420? Pourquoi y a-t-il tant de fautes typographiques, au point que la lecture en soit parfois gênée? Pourquoi deux chapitres III? Mais ce ne sont là que négligences matérielles, donc secondaires; et il y a, par contre, quelques traits intéressants à noter, surtout dans la seconde partie du livre. Les premiers chapitres, en effet, ne sont qu'un résumé politique, où apparaissent seulement quelques indications socialistes :

1. *Histoire socialiste;* t. X : *le Second Empire (1852-1870)*, par Albert Thomas, préface de Charles Andler. Paris, Rouff, 1907, in-4°, 395 p.

Émile de Girardin proposant de répondre au coup d'État par la grève générale; M. Thomas relève avec soin les noms des ouvriers qui se sont dévoués alors à la République. Dans le second chapitre, intitulé : *l'Apogée impériale* (*sic*), l'empereur, pénétré, même inconsciemment, des doctrines saint-simoniennes, pousse au développement de l'industrie, fonde de grandes institutions financières, encourage la fièvre d'entreprises qui est la suite de la construction des voies ferrées; les travaux publics rappellent justement ici le souvenir des distributions de blé dans la Rome impériale; cependant, les sociétés ouvrières sont tenues à l'index : bienveillance et surveillance, c'est toute la formule de la politique économique de l'Empire. La jeunesse bourgeoise est alors profondément et ardemment républicaine; malgré les querelles qui divisent les émigrés socialistes et républicains, notamment à Londres, les militants de la classe ouvrière demeurent fidèles à la forme républicaine, malgré les déceptions de 1848, et M. Albert Thomas fait de grands efforts, en tout son ouvrage, pour lier étroitement la cause ouvrière et la cause républicaine, estimant ici inséparables la question politique et la question économique, indispensables l'une et l'autre; il y a dans ce livre socialiste des pages inspirées d'un beau souffle républicain (en particulier p. 94-95). La classe ouvrière allait même contribuer à la renaissance du grand parti républicain.

Le chapitre IV est intitulé singulièrement : *Quelqu'un reparaît;* il s'agit de la classe ouvrière, et la seconde partie du livre est plus originale que la première. C'est le fruit naturel de l'évolution économique : les grandes régions industrielles, le Nord, le Lyonnais, la Loire, commencent à se caractériser; les grandes usines entassent des milliers de travailleurs, sous la rude discipline d'anciens sous-officiers rengagés, qui sont comme des gardes-chiourme; les salaires pourtant augmentent, mais le prix des denrées augmente davantage. Les ouvriers groupés cherchent à s'associer, commencent à comprendre qu'il peut y avoir une organisation du travail en dehors de l'État, par leurs propres soins. Le prince Napoléon, au Palais-Royal, encourage ces velléités d'émancipation au point qu'on peut un moment considérer Tolain comme un agent du prince. Mais surtout le voyage des ouvriers, avec Tolain, à l'exposition de Londres, leur donna l'idée d'une organisation, même internationale, amena la formation de chambres syndicales à l'imitation des trade-unions de l'Angleterre, leur donna une conscience de classe, ce qui représente une date considérable dans cette histoire. M. Albert Thomas y insiste à juste titre; il reproduit en entier (p. 215-222) le grand manifeste des Soixante, en 1864, lors des élections complémentaires au corps

législatif, où, tout en affirmant à nouveau que la justice sociale est la raison d'être de la République, les ouvriers prétendaient présenter aux électeurs des candidatures purement ouvrières, comme celle de Tolain, qui, du reste, ne fut pas élu. Du moins, ils obtinrent dès ce moment, sur l'initiative du gouvernement impérial et sur un rapport de M. Émile Ollivier, le droit de coalition, par la loi de 1864; ce n'était pas encore le droit d'association; c'était du moins une première organisation des travailleurs pour les temps de crise. La propagande socialiste en reçut une impulsion décisive; la section française de l'Internationale s'installa à Paris, rue des Gravilliers, n° 45; malgré les efforts de Tolain, elle se détacha de plus en plus de la doctrine proudhonienne et adhéra au collectivisme de Karl Marx : M. Thomas ne fait qu'indiquer cette évolution d'importance capitale. La classe ouvrière fut encore un moment partagée sur la question politique, les uns l'estimant vaine, les autres y voyant la condition première de l'émancipation économique; la plupart des ouvriers de ce temps demeurèrent fidèles à l'idée républicaine. D'ailleurs, le gouvernement réussit à détruire l'internationale ouvrière en France, et la lutte contre le despotisme impérial demeura personnifiée seulement par la bourgeoisie républicaine. Toute l'activité des années 1868 et 1869 se concentra donc sur la question politique; le *Réveil* de Charles Delescluze eut un grand succès; le congrès de Bâle de 1869, sur lequel on voudrait aussi une étude plus complète, adhéra définitivement au marxisme, et ce fut dès lors la grande fièvre révolutionnaire de 1870, la *Marseillaise* d'Henri Rochefort, son élection tumultueuse, la grève du Creusot. Le plébiscite du 8 mai 1870 tenta en vain de conjurer les menaces de révolution : au moment de la guerre, la classe ouvrière était prête à un puissant effort d'émancipation; ce temps rappelait, avec une préparation plus forte, les premiers jours de la seconde République; si l'histoire ne se recommence pas, elle reproduit parfois des circonstances analogues.

M. Eugène Poiré, pour échapper au mauvais air d'antimilitarisme que l'on respire aujourd'hui en France, nous conduit en un pèlerinage patriotique aux champs de bataille de Magenta et de Solférino [1]; il visite pieusement les ossuaires, qui ne lui inspirent pas la haine de la guerre, la casa Giacobbe et le monument de Mac-Mahon à Magenta, la tour de Solférino devenue un musée militaire, la tour colossale de San-Martino élevée à la gloire de Victor-Emmanuel II. Il est de « la congrégation, autorisée celle-là, des zélateurs de la cocarde »; il gémit sur l'éducation déplorable que l'on donne main-

1. Eugène Poiré, *Magenta et Solférino. Autrefois, aujourd'hui.* Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1907, in-8°, 167 p.

tenant à la jeunesse, sur les programmes de Saint-Cyr, où il ne manque plus que quelques leçons sur la délation et l'espionnage des familles pour le compte du bloc, sur l'armée alliée des liquidateurs en déroute, sur les généraux Pédoya, Passérieu conduisant la campagne de 1903-1904 avec les outils des anarchistes et des voleurs, sur les fonctionnaires « qui ne donnent jamais, en échange du fixe qu'ils touchent, qu'un dévouement qui ne l'est pas », sur les pacifistes qui n'ont souci « que d'étouffer les inévitables conflits de l'avenir sous leurs émollients cataplasmes d'arbitrage international ». En vérité, ces plaintes sont touchantes.

Il y a un peu de tout, sans prétentions scientifiques, dans le petit livre de M. James de Chambrier sur *le Second Empire*[1]; il y a les tristesses de l'impératrice Eugénie et son voyage d'Écosse, l'expédition de Syrie et celle de Chine, avec le pillage du palais d'été, surtout odieux, naturellement, de la part des Anglais, la grande colère de M. Émile Ollivier contre M. Pierre de la Gorce au sujet des responsabilités de la guerre, l'inauguration des magasins du Louvre, le square du Bon-Marché, avec les grands murs de l'Abbaye-aux-Bois et l'aimable souvenir de Mme Récamier; il y a le séjour du roi Guillaume à Compiègne en 1861, celui du prince Humbert à Paris en 1863, la réception de l'ambassade siamoise à Fontainebleau, l'éducation du petit prince impérial; il y a le général de Galliffet, ses « tripes » dans son képi et son ventre d'argent; il y a le sire de Framboisy, les tables tournantes et le grand hypnotiseur anglais Dunglas House, Urbain Dubois le chef des cuisines de la cour de Prusse; il y a surtout le Mexique, Miramon et Juarez, l'empereur Maximilien et l'impératrice Charlotte; il y a même, à la date de 1863, l'élection de Camille Pelletan, qui sera sans doute à la fois fier et effrayé d'avoir parcouru déjà une si longue carrière politique.

Il semble qu'une histoire « socialiste » de la guerre de 1870[2] eût dû être essentiellement une histoire des mouvements révolutionnaires du 8 octobre, du 31 octobre, du 22 janvier et une étude de la situation économique et morale de Paris pendant le siège. Cela est si vrai que M. Dubreuilh, dans le même volume, page 258, déclare, de confiance, que « ces événements ont eu leur narrateur et leur critique dans Jaurès »; ce qui est la plus remarquable critique que l'on puisse faire du récit de M. Jaurès, qui ne dit rien de ces événements, et qui

1. James de Chambrier, *Second Empire. Entre l'apogée et le déclin.* Paris, Albert Fontemoing, 1908, in-12, 356 p.

2. *Histoire socialiste (1789-1900);* t. XI : *la Guerre franco-allemande (1870-1871)*, par Jean Jaurès; *la Commune (1871)*, par Louis Dubreuilh. Paris, Rouff, 1907, in-4°, 502 p.

se réduit en somme à une longue dissertation philosophique sur ce sujet : Qui est responsable de la guerre? Sur 248 pages, la réponse à cette unique question en comporte 226; c'est donc, en vérité, toute cette partie du livre. Il résulte, de cette discussion ramenée à son plan, que les personnages responsables de la guerre sont Quinet, Thiers, Jules Favre, Émile Ollivier, le duc de Gramont et Bismarck. — Quinet : parce qu'en dépit de la largeur de ses idées, il ne sut pas reconnaître le droit de l'Allemagne à une existence nationale; il était le plus notable représentant de la philosophie politique de cette époque et « il y avait alors dans la pensée française, à l'égard de l'Allemagne, incertitude, ambiguïté, contradiction »; mais était-ce donc à la France à se faire une conception nette de l'Allemagne et à en assurer la réalisation? « Devant cette entreprise de la Prusse, créant et préparant l'unité allemande, le devoir absolu de la France était de respecter la liberté de ce mouvement et même de l'encourager, sinon par une coopération effective, au moins par une sincère et visible sympathie; la France était tenue à réparer envers l'Allemagne les violences, les crimes, les abus de pouvoir du passé » (p. 28). Quels seront donc, de nos jours, les devoirs de l'Allemagne envers la France! De même, aujourd'hui, nous devrions sans doute nous faire une idée précise des nécessités de l'expansion commerciale de l'Allemagne et lui laisser la place au Maroc et en Algérie. — Ainsi encore, en se plaçant au point de vue socialiste, M. Jaurès estime que l'unité allemande, sous la discipline et l'hégémonie prussienne, pouvait servir l'avènement de la démocratie et qu'il appartenait donc à la France démocratique d'en aider la formation définitive. Mais l'unité allemande, sous l'hégémonie prussienne, est devenue la plus redoutable forteresse de l'absolutisme et de la réaction; elle tient dans l'Europe contemporaine la place de la Sainte-Alliance au siècle dernier; et donc il était permis à la démocratie française de se tenir à cet égard sur la réserve. — On nous dit encore, dans le même ordre d'idées, que s'il y avait eu en 1789 une Italie une et une Allemagne une, avec une liberté politique même incomplète et oligarchique, la contre-Révolution européenne n'aurait pas pu menacer sérieusement la démocratie française. Il serait bien plus juste de dire que s'il y avait eu en 1789 une Italie une et une Allemagne une, comme aujourd'hui, il eût été impossible à la Révolution de sortir des frontières françaises et de jeter à travers le monde l'immortelle propagande des idées nouvelles; M. Jaurès sait bien que les victoires de la Convention ont été dues en grande partie à la faiblesse des puissances voisines et à leurs divisions. Mais tout cela n'est que vaine idéologie, l'histoire ne consiste pas en de telles hypothèses aux argumentations aussi inépuisables que

peu scientifiques. — Thiers est responsable de la guerre, parce qu'il fut toujours l'adversaire de l'unité allemande, comme de l'unité italienne, étant plus Français que philosophe. — Jules Favre, qui avait compris la nécessité historique de l'unité allemande, est responsable de la guerre pour avoir hésité à admettre comme inéluctable la solution prussienne de cette question : on comprend une telle hésitation; car il ne serait pas difficile de démontrer, par raisons déductives, que la vraie politique d'une démocratie française, maîtresse d'elle-même, eût été de favoriser l'unité allemande contre le militarisme prussien : ce serait une dissertation qui aurait moins de valeur littéraire que celle de M. Jaurès, mais autant de valeur historique; combien cette méthode historique, à coups de raisonnements arbitraires, est dangereuse, qui n'est souvent qu'un pur rapprochement d'idées en appareil logique! « Si la Prusse a vaincu l'Autriche à Sadowa, c'est parce qu'elle représentait alors un idéal supérieur, un commencement de liberté politique et intellectuelle opposé au vieil absolutisme monarchique et catholique. » C'est tout simplement parce que l'armée autrichienne fut mal commandée, et il s'en fallut de peu que l'idéal supérieur de la Prusse ne fût écrasé dans le germe. On proclame encore, page 124 : si la France avait sincèrement reconnu les résultats de la bataille de Sadowa et la nécessaire expansion de l'unité allemande, si elle avait alors déposé le glaive, comment M. de Bismarck aurait-il pu lui chercher querelle? Vraiment, M. de Bismarck n'eût pas été fort embarrassé pour chercher et trouver une querelle, puisque M. Jaurès explique avec beaucoup de pénétration que la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne fut une querelle suscitée par Bismarck pour le succès de sa cause, et si la France alors eût déposé le glaive, combien la victoire de la Prusse eût été plus facile! Mais on ne voit pas bien ce que les idées démocratiques y auraient gagné. — Émile Ollivier fut responsable de la guerre parce que, partisan clairvoyant de l'unité allemande, il ne sut pas imposer ses convictions au gouvernement impérial quand il fut devenu le chef du ministère; et Bismarck, enfin, parce qu'il mit quelque cynisme à préparer la rupture, et qu'en vérité il eût été difficile de lui retirer la responsabilité dont il se glorifiait. La plus grande valeur historique du récit de M. Jaurès est dans l'analyse fort détaillée et pénétrante, sinon absolument neuve, de la candidature Hohenzollern et de ses suites diplomatiques, d'où résultent si nettement la responsabilité du duc de Gramont et celle de M. de Bismarck, qui cherchèrent tous deux la guerre, l'un pour refaire par la victoire le prestige de l'Empire, l'autre pour achever l'unité allemande en enrôlant définitivement les contingents des États du Sud sous le commande-

ment du roi de Prusse. On regrette de ne pas sentir à travers ces pages « le frémissement de la force ouvrière » qui n'est qu'annoncé dans les dernières lignes et qui s'affirme brusquement en une furieuse explosion de colère aux premières pages du récit de M. Dubreuilh.

On ne trouvera pas, en effet, dans le langage de M. Dubreuilh, la froideur de l'impartialité historique; le nom de M. Thiers, en particulier, n'y apparaît le plus souvent que dans un cadre d'épithètes injurieuses, qui ne sont pas des raisons; il faudrait prouver, par exemple, que Thiers voulut, de parti pris, infliger une saignée aux révolutionnaires et qu'il est l'auteur responsable des massacres de la semaine sanglante. Il y a pourtant quelques nouveautés intéressantes, et il a été tiré quelque parti notamment des procès-verbaux de la Commune, déposés à la Bibliothèque historique de Paris. Mais la partie la plus remarquable de l'ouvrage est dans l'analyse, fort délicate, des causes internes qui affaiblirent la Commune et l'entraînèrent à la ruine : l'insuffisance du commandement militaire, sous Cluseret; — les divergences d'opinions entre les fédéralistes Proudhoniens et les centralistes Jacobins disciples de Blanqui, auxquels il fut impossible de s'accorder sur un programme, en sorte que la Commune échappe à toute définition : les sympathies de M. Dubreuilh sont pour le centralisme jacobin, et il attribue les premiers revers de la Révolution parisienne à l'emploi ordinaire de la « camelotte » fédéraliste; il y eut bien une tentative centraliste, lors de la formation du Comité de Salut public, et Rossel eut, au commencement de mai, des velléités de dictature; il était trop tard; — enfin, l'insuffisance du personnel administratif, la dislocation des cadres, où le programme de la Commune, même nettement conçu, n'eût pu trouver de réalisation : « L'idée prolétaire s'exprime à la tribune et dans les clubs; elle se pense, mais elle demeure verbe; elle ne s'est pas faite chair encore, c'est-à-dire institutions... Une classe ne se substitue à une autre, n'impose avec son idéal un statut social nouveau que si elle a acquis les capacités requises pour assurer au mieux les fonctions vitales de la collectivité, pourvoir aux besoins essentiels de cette collectivité plus exactement et plus complètement que la classe qu'elle chasse, élimine ou résorbe. » Et c'est toute la morale de cette histoire.

Après avoir étudié les Républiques parlementaires, MM. Albert Soubies et Ernest Carette[1] étudient aujourd'hui, sous ce titre : *la République démocratique*, les institutions politiques de la Suisse

1. Albert Soubies et Ernest Carette, *les Régimes politiques au XXe siècle : la République démocratique*. Paris, Flammarion, 1907, in-8°, 226 p.

contemporaine, dont le caractère profondément démocratique est marqué surtout par l'intervention directe du peuple en matière constitutionnelle et législative. Ils passent en revue tous les organes de la constitution actuelle, le président, le cabinet ou conseil fédéral, un directoire dont les membres sont eux-mêmes ministres, la chancellerie ou le secrétariat général, l'Assemblée fédérale et ses deux conseils, le conseil des États, chambre fédérale, et le conseil national, chambre unitaire; la cour souveraine ou tribunal fédéral de Lausanne, qui, par ses jugements de droit public entre les cantons, devient un puissant agent de destruction des autonomies cantonales; l'initiative en matière législative par voie de pétitions, le referendum législatif et constitutionnel, dont l'application déjà longue oblige à faire des réserves importantes sur la valeur du principe. On note ici qu'il y a une tendance à établir l'élection du conseil fédéral et du président par le peuple, ce qui achèverait de ruiner le prestige de l'Assemblée et produirait un réel danger de césarisme; on en aurait trouvé le remède si l'on avait poussé cette étude jusqu'aux gouvernements cantonaux et surtout jusqu'à la vie communale si intense et si véritablement démocratique.

L'étude stratégique du chef de bataillon Jules Duval, sous le titre : *Vers Sadowa*[1], a une bien singulière introduction; sous prétexte d'éclairer son sujet, il superpose par la pensée la Bohême et la Silésie à la frontière française du nord-est, et il rapproche, par exemple, les Vosges et les Riesengebirge, Épinal et Reichenberg, Porrentruy et Glatz, Lons-le-Saulnier et Brunn; une telle comparaison comporte bien plus de différences que de ressemblances et ne peut que créer des confusions. Ensuite l'auteur jette un coup d'œil sur l'ensemble de la carrière de Moltke; il en résulte que ce fut une carrière d'abord fort peu remarquable, traversée de nombreuses résolutions d'abandonner le métier militaire, aboutissant comme par hasard aux fonctions de chef d'état-major de l'armée prussienne; en passant, M. Duval relève la grosse erreur commise par Moltke en 1870, lorsqu'il marche sur Paris en laissant l'armée du Rhin derrière lui sur ses communications; que fût-il en effet résulté d'un échec de Frédéric-Charles devant Metz? Ramener le génie militaire de Moltke à sa juste valeur, qui fut celle d'un talent assez modeste, tel est le sens de tout l'ouvrage du commandant Duval; nous, profanes, nous ne pouvons suivre cette critique très serrée jour par jour, heure par heure; nous ne pouvons qu'en indiquer les résultats, sans pouvoir affirmer qu'ils

1. Jules Duval, *Vers Sadowa; étude stratégique*, Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1907, in-8°, 305 p. et 2 cartes.

soient indiscutables. L'état-major prussien attaqua l'Autriche par un immense front offensif, qui n'était pas une feinte pour tromper l'ennemi, mais une réelle dispersion de ses troupes, qui finirent par se concentrer en deux armées tout à fait séparées; Moltke resta trop longtemps à Berlin et ainsi la liaison entre les deux armées se fit mal, demeura toujours précaire, abandonnée aux inspirations de leurs chefs; jusqu'au matin de Sadowa, jusqu'au 3 juillet, faute d'ordres assez précis, de reconnaissances décisives, elles restèrent dans un désarroi qui eût été singulièrement périlleux en présence d'un Napoléon. Mais Benedek était bien l'adversaire qui convenait à la médiocre stratégie de Moltke; car il demeure regrettable que le commandement de l'armée de Bohême n'ait pas été laissé à l'archiduc Albert, dont les conceptions stratégiques à Custozza manifestent une valeur scientifique bien supérieure à celle de Moltke; Benedek, dès le début de la campagne, crut à la défaite de l'Autriche, ce qui était le bon moyen de la rendre inévitable; il n'eut aucun plan et fut l'esclave des opérations de son adversaire qui lui inspirèrent une terreur invraisemblable; alors, au lieu de tomber sur l'armée de Silésie qui devait être écrasée dans la montagne, il la laissa tranquillement s'établir sur l'Elbe supérieure, il laissa faire, il favorisa même, par ses ordres de retraite, la concentration des deux armées ennemies; il tomba dans le désespoir, écrivit à sa femme des lettres mélancoliques, supplia l'empereur de traiter pour éviter un désastre, alla à la bataille comme la victime au sacrifice. De Moltke dut la victoire de Sadowa à Benedek plus qu'à lui-même.

Le capitaine Paul Azan[1] continue ses intéressants *Récits d'Afrique* par un épisode de la guerre carliste : *la Légion étrangère en Espagne (1835-1839)*. En effet, comme conséquence de la Quadruple-Alliance de 1834, par la convention franco-espagnole du 28 juin 1835, la légion étrangère fut cédée au gouvernement de Madrid et considérée, jusqu'en 1839, comme une troupe espagnole : elle n'eut pas lieu de s'en louer. Débarquée d'Algérie à Tarragone, elle fit d'abord la meilleure impression par sa fière allure. Elle fut envoyée dans l'ouest de l'Aragon, aux frontières de la Navarre et des provinces carlistes; elle contribua à garder la ligne défensive de Pampelune aux Pyrénées; elle se distingua au combat de l'Arlaban; elle fut populaire dans toute l'Espagne libérale. Puis elle fut affaiblie par de regrettables querelles entre ses chefs; elle fut abandonnée par l'Espagne et par la France; elle dépérit dans la misère et le dénuement, et le récit du

1. Paul Azan, *Récits d'Afrique : la Légion étrangère en Espagne (1835-1839)*. Paris, Lavauzelle, 1907, in-8°, 756 p.

capitaine Azan se termine par de tristes pages. La seconde partie du volume est la reproduction d'un grand nombre de documents, pour la plupart tirés des archives de la Guerre. Une troisième partie rapporte quelques récits et mémoires contemporains. Des annexes importantes donnent la liste complète des officiers qui ont servi à la légion en Espagne, l'iconographie et la bibliographie du sujet. Cela constitue un très gros volume; on le trouvera peut-être rempli de petits faits; on s'étonnera peut-être que l'auteur s'oblige à reprendre les états de services d'un grand nombre d'officiers; mais tous les détails sont précieux en des ouvrages qui sont des monuments de piété, et celui-ci est un beau monument élevé à la gloire de la légion étrangère.

Cinq sujets sont traités dans *les Questions actuelles de politique étrangère en Europe*[1] : la politique anglaise, la politique allemande, la question d'Autriche-Hongrie, la question de Macédoine et des Balkans, la question russe. Ces cinq sujets ont été traités en conférences à l'École des sciences politiques, dans un ordre un peu différent; ici, on a sans doute voulu suivre un ordre à peu près géographique, d'ouest en est. Il convient d'abord d'observer le caractère faux de la conférence imprimée : la forme, par laquelle elle vaut surtout, s'est refroidie, et le lecteur l'apprécie mal; le fond lui-même est fait souvent d'appréciations personnelles (elles ont ici une valeur exceptionnelle par la compétence particulière des conférenciers), et ces appréciations ont parfois besoin, pour s'imposer, de la chaleur de la parole; aussi bien, par nature, la conférence prend-elle naturellement un caractère dogmatique; elle donne des indications politiques plutôt qu'un enseignement purement scientifique, notamment lorsqu'il s'agit de l'actualité la plus brûlante; il serait ainsi possible d'ouvrir, sur beaucoup de points, quelque discussion; nous ne pouvons ici que relever les conclusions. — La conférence de M. Robert de Caix sur la politique anglaise n'est pas très nouvelle; elle passe en revue la vieille alliance anglo-italienne, la question d'Égypte, la crise de Fachoda, la croissance de l'Allemagne et le rapprochement anglo-français; il eût été possible, semble-t-il, de faire une étude plus originale en se renfermant dans la politique la plus contemporaine, ne fût-ce qu'à propos du rôle très personnel du roi Édouard VII. Il convient peut-être de noter, dans la réponse de M. René Millet au conférencier, un singulier passage, qui recueillit des applaudissements, et qui s'efforce de tourner en ridicule « cette préciosité

1. *Les Questions actuelles de politique étrangère en Europe;* conférences organisées à la Société des anciens élèves de l'École libre des sciences politiques. Paris, Alcan, 1907, in-12, 296 p. et 3 cartes hors texte.

galante, ce système de sentimentalité politique qui, partant de l'entente cordiale, passe par l'amitié espagnole et va jusqu'à ce sentiment pour l'Italie que je ne sais comment définir ni qualifier, tant il réunit les plus subtiles nuances de la carte du Tendre diplomatique ». Nous avouons ne pas trop comprendre cette façon de définir un système politique très sérieux qui, depuis Moukden, nous a permis d'attendre que la Russie refasse ses forces. — La conférence de M. Tardieu avait fait plus de bruit et le méritait; car elle jetait une vive lumière sur la politique allemande depuis l'avènement de Guillaume II; elle montrait comment ce prince avait pu voir d'une âme égale l'alliance franco-russe, grâce à la persistance de ses relations cordiales avec le tsar, comment l'affaire marocaine avait été dès longtemps préparée et n'était pour lui qu'un moyen de briser l'entente cordiale, de desserrer « l'encerclement », dont les Allemands ne sont pas sans être effrayés, comment cette politique échoua, et que dès lors il faut bien que Guillaume II reconnaisse la valeur et la solidité de l'entente cordiale. — M. Louis Jaray fit ensuite sur la question d'Autriche-Hongrie une belle conférence, substantielle et claire, ce qui n'est pas un médiocre mérite en cette occurrence; il s'éleva avec une grande force contre la légende qui prétend, sur des apparences, que l'Autriche-Hongrie est en voie de dissolution; il démontra, avec des arguments vécus, le plus souvent convaincants, que l'Autriche est beaucoup plus compacte qu'il ne semble, que la Hongrie elle-même a le plus grand intérêt au maintien de l'union, mais que l'introduction du suffrage universel en Autriche constitue une nouveauté de bien grande importance, un élément fort mystérieux du problème; qu'en tout cas la France a le plus grand intérêt à la conservation et à la puissance de l'Autriche-Hongrie, que d'ailleurs l'Autriche-Hongrie n'est pas l'ennemie de la France : ce que M. Francis Charmes souligna en termes décisifs. — La question de Macédoine et des Balkans fut traitée par M. René Pinon; il y montra surtout l'opposition de la politique allemande et de la politique anglaise, l'Allemagne toujours dévouée aux intérêts du sultan, l'Angleterre décidément hostile, et accélérant, par son action dans les derniers temps, l'exécution du programme de Murzteg de 1903, par l'organisation de la gendarmerie européenne, du contrôle financier en Macédoine, lents et sûrs progrès vers l'autonomie de ce pays. — Enfin la question russe fut traitée par M. René Henry : il expliqua fort clairement la gravité de la question agraire en Russie par l'augmentation de la population; l'oukase libérateur de 1861 donna aux serfs émancipés la terre nécessaire à la nourriture de 40 millions de paysans; sur cette même terre vivent aujourd'hui 70 millions de

paysans; il leur arrive souvent d'y mourir de faim. Quant au reste, cette conférence a déjà vieilli, étant contemporaine de la seconde Douma. Mais M. Anatole Leroy-Beaulieu la compléta par un très remarquable discours sur la nécessité où se trouve désormais le gouvernement russe d'achever la transformation libérale de la Russie, de laisser lever « la graine des idées libérales apportée par les vents d'ouest »; l'orateur croit profondément à cette évolution nécessaire, malgré la mauvaise volonté du gouvernement et malgré la tentative actuelle de restauration autocratique que M. Leroy-Beaulieu n'attendait pas de M. Stolypine. — Il résulte de tous ces discours que la politique de la France ne paraît pas mal conduite et que, dans l'alliance russe et l'entente anglaise, il y a de grandes assurances d'avenir. Il eût peut-être convenu que ce recueil fût dédié à M. Delcassé, mais il faut encore ne prononcer son nom que tout bas.

Le rapport annuel au président de la République sur la *Situation de la Tunisie*[1] présente pour l'année 1906 un intérêt exceptionnel. Il relève quelques nouveautés, le produit des gisements domaniaux de phosphates de chaux, la fusion des services du Trésor français et du Trésor tunisien, le développement des tribunaux régionaux avec magistrats indigènes, l'ordre général, sauf la sanglante affaire de Kasserine qui ne fut qu'un crime de droit commun, la construction de nouvelles voies ferrées et de nombreuses routes, le développement de la ville et du port de Bizerte, les progrès de l'agriculture et des institutions de mutualité, la prospérité de la nouvelle école professionnelle Émile-Loubet, l'application des lois de laïcisation, et enfin la création des nouveaux timbres, évoquant les souvenirs de Carthage, une galère rentrant au port, ou de la domination romaine, l'aqueduc d'Hadrien, ou de la civilisation arabe, la cour de la grande mosquée de Kairouan, ou enfin du protectorat français, un Arabe et un Français poussant du même effort une même charrue. Mais surtout la statistique générale de la Tunisie renferme les documents les plus précieux sur la démographie et les diverses nationalités, sur l'enseignement public et le développement des écoles, sur les postes et les télégraphes, sur l'assistance publique et le service des vaccinations, sur la justice française ou tunisienne, sur l'agriculture et la colonisation, les vignobles et les oliveraies, sur le commerce, importations et exportations, sur le mouvement de la propriété immobilière, sur les voies de communications, les travaux publics et la navigation.

1. Ministère des Affaires étrangères. Rapport au président de la République sur la situation de la Tunisie en 1906. *Statistique générale de la Tunisie (1906)*. Tunis, Société anonyme de l'imprimerie Rapide, 1907, in-4°, 820 p.

Ce serait le fondement capital d'une étude singulièrement précise sur cette « tunisification » qui a fait quelques jaloux.

Considérant que les mers européennes sont des mers anglaises par la prépondérance de la marine anglaise, que l'océan Indien est un océan anglais, que les mers d'Extrême-Orient sont des mers japonaises, que le Pacifique est un champ de bataille entre le Japon et les États-Unis; considérant que la population de la France ne s'accroît pas dans la même proportion que celle des autres grandes puissances, qu'au point de vue commercial la France d'aujourd'hui est seulement au quatrième rang, que sa marine militaire a désormais de redoutables rivales, que l'immense étendue de son domaine colonial multiplie le nombre de ses ennemis et ses points vulnérables, qu'il lui serait impossible de défendre la plupart de ses colonies éparses sur le globe, même seulement de garder le contact avec la plupart d'entre elles, que son empire colonial lui est donc à cet égard une cause de faiblesse; considérant que pourtant la France a des ressources considérables, que sa fortune est comme inépuisable malgré la diffusion de ses placements dans le monde entier, que Bonaparte en 1803, incapable de défendre la Louisiane contre les Anglais, la vendit aux États-Unis, que c'est un exemple à suivre pendant que les colonies françaises ont encore une valeur d'échange; le commandant Prosper Germain, dans *la France Africaine*[1], propose d'échanger avec l'Angleterre l'Indo-Chine, les comptoirs de l'Inde, contre le Nigéria et les établissements anglais de la Guinée; d'échanger avec l'Allemagne les établissements français du Pacifique contre le Togo et le Cameroun, de régler de quelque manière que ce soit (?) la question du Maroc, et de concentrer toute l'activité française sur son domaine africain, qui constituerait un terrain d'expansion largement suffisant, d'une incomparable richesse, un empire merveilleux et indestructible de 100 millions d'hommes dans une des plus belles positions de la terre. Ces raisons sont trop justes pour qu'on les entende.

Le livre de M. Lucien Coquet[2] est une manifestation, d'ailleurs intéressante, en faveur d'un rapprochement économique avec l'Allemagne; il prend la précaution dès l'abord de préciser qu'il se tiendra étroitement, et prudemment, sur « le terrain neutre des affaires » : l'article 11 du traité de Francfort oblige, on le sait, la France et l'Al-

1. Commandant Prosper Germain, *la France africaine*, avec carte et graphique. Paris, Plon, 1907, in-8°, 450 p.

2. Lucien Coquet, *Politique franco-allemande*. Préface de M. Marcel Saint-Germain, sénateur. Paris, Félix Alcan, 1908, in-12, 226 p.

lemagne à s'appliquer réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée; dans ses dernières conventions commerciales, l'Allemagne a réussi à échapper à cette obligation par la formule des « articles spécialisés », spécialisés notamment par leur origine, de façon à écarter les prétentions du commerce français à un même traitement de faveur. La France s'est jusqu'ici refusée à une convention commerciale particulière avec l'Allemagne; elle y perd, car l'Allemagne est, après l'Angleterre et la Belgique, la plus importante cliente de la France. Une enquête faite auprès de quelques chambres de commerce allemandes et françaises semble manifester, surtout du côté allemand, un désir unanime de relations plus étroites, et une réunion privée, tenue à Francfort le 19 novembre 1907, a abouti à la constitution d'un comité d'initiative franco-allemand qui aura peut-être du succès. Mais M. Coquet pousse un peu plus loin son rêve généreux; il suit avec complaisance la chaîne encore bien fragile des tentatives de rapprochement, la conférence de M. Lucien Hubert à Berlin le 15 mars 1907, la réception de M. Jules Cambon par l'empereur Guillaume II, où l'on veut voir une courtoisie exceptionnelle, la visite de M. Eugène Étienne à Berlin, l'entrevue de M. Jules Cambon et du prince de Bulow à Norderney. Même groupés, ce ne sont là que de petits incidents, parmi lesquels il est encore prudent de demeurer sceptique.

Le duc d'Orléans[1] présente, avec une préface pieusement royaliste, des lettres et documents politiques écrits par le comte de Chambord et par le comte de Paris; on y trouvera notamment le manifeste du comte de Chambord, du 25 octobre 1852, des lettres du même sur la décentralisation, sur l'enseignement, sur la question ouvrière, sur l'agriculture (car la royauté, comme on sait, est la solution de tous les problèmes), la lettre à M. Chesnelong du 27 octobre 1873, la protestation du comte de Paris contre son exil en 1886, ses instructions aux chefs du parti royaliste, à la jeunesse royaliste, son testament politique : feuilles sèches sur des tombes.

Édouard Driault.

1. Comte de Chambord, comte de Paris, duc d'Orléans, *la Monarchie française. Lettres et documents politiques (1844-1907)*. Préface du duc d'Orléans. Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1907, in-8°, 278 p.

ANTIQUITÉS LATINES.

(Publications étrangères, 1902-1907.)

(Suite et fin[1].)

VII. Histoire et géographie des différents pays (*suite*). — *Gaule, Belgique, Luxembourg, Suisse.* — Un fascicule du *Corpus inscr. lat.*, déjà signalé, celui qui renferme l'*instrumentum domesticum* (inscriptions des vases de terre et de métal, des anneaux, des gemmes, des objets en os, en ivoire, des poids) et le recueil des cachets d'oculistes rédigé par Espérandieu[2], a une importance de premier ordre pour la Gaule. Il en est de même du recueil des inscriptions gauloises de Rhys[3]. Il y a beaucoup d'hypothèses plus qu'aventureuses, mais aussi quelques vues ingénieuses dans l'article de Maas, *les Grecs dans le sud de la Gaule*[4], où il prouve l'existence d'établissements grecs sur nos côtes de la Méditerranée avant la colonisation phocéenne et corrige le passage d'Avienus sur l'embouchure du Rhône en voyant dans le mot *Accion* un mot grec signifiant marais côtier. Montanari[5] avait déjà aussi essayé de corriger et d'interpréter ce texte. *La Langue des inscriptions latines* de Pierson[6] est un travail excellent qui fait une fois de plus justice de l'hypothèse des dialectes latins provinciaux. Le remarquable travail de Skok[7], édité par Gröber, sur les noms de lieux du sud de la France formés avec des suffixes en *acum, anum, ascum* et *uscum*, intéresse toutes les études sur la Gaule romaine. Toutain[8] a écrit sur la Gaule un article général. La lancinante question du passage des Alpes par Annibal nous a encore valu les deux dissertations de Montanari[9], qui étudie surtout les hypothèses de Lehmann, d'Hesselmeyer[10], qui contente

1. Voir ci-dessus, p. 112.
2. *C. I. L.*, t. XIII, III, c. 2, p. 559-610.
3. *Proceedings of the British Academy*, Oxford, 1907.
4. *Jahreshefte des österr. archäol. Inst.*, t. IX, 1906, p. 139-182.
5. *Rivista di storia antica*, 1903, p. 133-146.
6. *Bibliothèque de la Faculté de phil. et lettres de l'Univ. de Liège*, t. XI, Bruxelles, 1901, in-8°.
7. *Die mit den Suffixen -acum -anum -ascum et -uscum gebildete südfranzösischen Ortsnamen* (*Beihefte zur Zeitschr. für romanische Philologie*, Halle, 1906, 265 p.).
8. *Dizionario epigrafico*, au mot : *Gallia*.
9. *Rivista di storia antica*, 1907, p. 34-56.
10. *Hannibals Alpenübergang im Lichte der neueren Kriegsgeschichte*, Tubingen, Mohr, 1906, in-8°, 48 p.

tout le monde en faisant passer l'armée carthaginoise en deux corps, l'un par le mont Cenis, l'autre par le petit Saint-Bernard, et le bulletin d'Oehler[1] sur cette question. Wachsmuth[2], étudiant le nombre des Helvètes, ne croit pas que César ait falsifié exprès les chiffres. Nous avons de Bircher[3] une bonne étude de topographie, d'art et d'institutions sur Bibracte et la bataille de Bibracte; des notices de Lehmann[4] sur le lieu de la bataille livrée par César vers l'Aisne (Chaudardes et non Mauchamp); de Willers[5] sur les monnaies des colonies de Lyon, Vienne, Cabellio et Nîmes; de Garofalo[6] sur la colonie de Vienne et sur le nombre des cités gauloises, où il pense que les colons expulsés de Vienne après la mort de César n'étaient pas des citoyens, mais des Allobroges, et cherche dans la Germanie les quatre cités nouvelles de la Gaule. Du nouveau fragment de cadastre d'Orange, Schulten[7] a tiré des conclusions singulièrement hardies : il s'agirait d'un cadastre urbain, du droit de *superficies* affermé par la ville; ses hypothèses sur le taux de l'impôt foncier sont plus qu'hypothétiques. Ritterling[8] essaie de démontrer que la concentration de l'armée de Gaule à la frontière n'a été complète qu'à la fin du règne d'Auguste. Zeller[9] place arbitrairement en 403 la convocation de l'assemblée d'Arles, qui n'aurait eu lieu réellement qu'en 418.

Pour la religion, signalons la note de Lehner[10] sur les monuments de la religion gallo-romaine et la bonne dissertation de Richter[11], malheureusement très peu au courant des travaux français, sur les traductions des dieux indigènes en dieux romains.

Pour la Belgique et le Luxembourg, le rapport de Renard[12] sur les

1. *Jahresbericht über Hannibals Alpenweg* (*Jahrb. des phil. Vereins zu Berlin*, 1905, p. 49-55).
2. *Klio*, 1903, p. 281-287.
3. *Bibracte, eine Kriegsgeschichtliche Studie*, Aarau, 1904, in-8°, 28 p.
4. *Die Örtlichkeit des Kampfes Cäsars an der Axona* (*Klio*, 1905, p. 237-248).
5. *Numism. Zeitschrift*, t. XXXIV, p. 1-2.
6. *Sulla colonia Julia Augusta Vienna* (*Klio*, 1902, p. 479-480). Pour les autres travaux de Garofalo sur la Gaule, voir *Rev. hist.*, t. LXXXIX, p. 147.
7. *Vom antiken Cataster*. I : *Das neue Catasterfragment von Arausio;* II : *Die Catasterkarte von Arausio* (*Hermes*, 1906, p. 1-44).
8. *Bonner Jahrbücher*, 1906, fasc. 114-115.
9. *Westdeutsche Zeitschrift für Gesch. u. Kunst*, t. XXIV, 1905, p. 1-19.
10. *Über gallorömische Religion und ihre Denkmäler* (*Zeitschr. für das Gymnasialwesen*, 1905, p. 179-181).
11. *De deorum barbarorum interpretatione quaestiones selectae*, Halle, 1906, in-8°, 58 p. (dissertation).
12. *Bulletin de l'Inst. archéol. liégeois*, t. XXXV, p. 347-360.

recherches et les fouilles exécutées en 1905 contient d'intéressants renseignements. DEMARTEAU[1] et SCHNEIDER[2] ont fait de bonnes études de géographie historique sur l'Ardenne belgo-romaine et les voies romaines. WALTZING[3] continue à recueillir les inscriptions latines de la Belgique et écrit l'histoire particulièrement intéressante d'Arlon. Une revue spéciale[4] recueille et classe les résultats des fouilles faites dans toute la Suisse. Dans un bon mémoire sur *Aventicum*, POMOT[5] soutient qu'Avenches seule et non son territoire a été colonie latine et non romaine.

Angleterre. — L'histoire primitive de l'Angleterre et les invasions de Jules César ont fourni à T. RICE HOLMES[6] la matière d'un excellent livre. La première partie résume, d'après tous les travaux anglais, nos connaissances sur les périodes paléolithiques, néolithiques, l'âge du bronze, le voyage de Pythéas et le premier âge du fer, et les controverses sur l'origine et l'extension du druidisme. La seconde partie expose les invasions de César, leurs résultats jusqu'au début de la conquête. La troisième partie comprend des annexes, très soignées, dont les principales traitent l'ethnologie préhistorique (l'homme éolithique, paléolithique, néolithique, les pygmées, les Pictes, les brachycéphales, les Celtes, une conclusion sur la succession de ces divers groupes), les noms de Britanni et Britannia, l'inhumation et la crémation, les monuments de Stonehenge, les Cassiterides et le commerce de l'étain, la côte de Kent à l'époque de César, la question de Portus Itius (plutôt Boulogne que Wissant), le lieu du débarquement de César dans la Grande-Bretagne, la croyance à accorder à ses récits, les chariots de guerre des Bretons, le passage de la Tamise, l'emplacement de la forteresse de Cassivellaunus, la chronologie des invasions de César et le calendrier julien. Ce travail rendra certainement de grands services. MACDONALD et PARK[7], d'une part, BUCHANEN, CHRISTISON et ANDERSON[8], de l'autre, ont exposé les résultats très importants des fouilles exécutées en plusieurs points

1. *Bulletin de l'Inst. archéol. liégeois*, t. XXXIV, p. 5-249.
2. *Études hist. et arch. sur le Luxembourg*, VII : *les voies romaines* (*Ons Hemecht*, t. II, p. 10-23 et 82-189).
3. *Musée belge*, 1903, p. 88-100 et 335-349; 1904, p. 21-63 et 289-328; 1905, p. 5-43, 111-158, 195-196 et 313-314 (*Orolaunum vicus; ses inscriptions*).
4. *Anzeiger für schweizer. Altertumskunde*, nouv. sér., t. IV-IX, 1902-1907.
5. *Mémoires et doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, t. VIII, 1906.
6. *Ancient Britain and the invasions of Julius Caesar*, Oxford, Clarendon Press, 1907, in-8°, 164 p.
7. *The Romans Forts on the Bar Hill.*, Glasgow, 1906, in-8°, 150 p.
8. *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland*, t. III, 1904-1905, p. 442-499.

du *vallum* d'Antonin; Krüger[1], dans un travail important, trop affirmatif sur beaucoup de points, décrit le *limes* du nord de l'Angleterre, le *vallum* d'Hadrien, la levée gazonnée de Septime-Sévère, avec des châteaux de pierre, le mur de pierre de l'époque de Constance Chlore. Manfrin[2] a écrit un livre sur la domination romaine dans la Grande-Bretagne. Haverfield[3], un des plus distingués archéologues de l'Angleterre, a étudié les limites, le caractère, les restes de la civilisation romaine; il paraît plutôt porté à l'exagérer qu'à la diminuer; en tout cas, il en démontre excellemment l'importance. La prospérité de la Bretagne romaine a duré jusque vers 350; après l'abandon de l'île par les Romains en 406, l'élément celtique a été renforcé par les invasions des tribus du nord et de l'Irlande.

Sicile, Sardaigne, Corse. — D'excellents articles d'Orsi[4] résument quatorze années de recherches archéologiques dans le sud-est de la Sicile et les fouilles à l'Olympieion de Syracuse et à Camarina; Rizzo[5] étudie des vases grecs de Sicile; Olivieri[6], la civilisation grecque dans la Sicile et la Grande-Grèce; Arendt[7], Syracuse pendant la deuxième guerre punique; Cuntz[8], la Sicile à l'époque de César et d'Auguste; Columba[9], les ports de l'île. Sur la Corse, nous avons un article de Cesano[10]; sur les nurraghs de la Sardaigne, une notice de Nissardi[11] et un article de Patroni[12] d'une importance capitale sur la colonie phénicienne de Nora, en Sardaigne.

Italie. — Nous avons de bonnes monographies locales de Cola-

1. *Die Limesanlagen im nördlichen England* (extr. des *Bonner Jahrbücher*, 1903, 38 p.).
2. *La dominazione romana nella Gran Brettagna*, Roma, 1904, in-8°.
3. *The romanization of Roman Britain* (extr. des *Proceedings of the British Academy*, t. II, 33 p.).
4. *Monumenti antichi, pubbl. per cura della R. Accad. dei Lincei*, t. XIII, 1902, p. 370-391; t. XIV, 1904, p. 758-951; *Atti del congresso internaz. di scienze storiche*, t. V.
5. *Monum. antichi pubbl. per cura della R. Accad. dei Lincei*, t. XIV, 1904, p. 1-106.
6. *Archivio storico per la Sicilia orientale*, t. I, 1904, fasc. 1-2.
7. *Syrakus im zweiten punischen Kriege*. T. II : *Geschichte der Stadt*, 1905, Konitz, 47 p. (programme).
8. *Klio*, 1906, p. 466-476.
9. *I porti della Sicilia*, Roma, 1906, in-8°.
10. *Dizion. epigrafico*, au mot : *Corsica*.
11. *Atti del Congresso di scienze storiche*, t. V, p. 651-667.
12. *Monum. antichi pubbl. per cura della R. Accad. dei Lincei*, t. XIV, 1904, p. 110-258.

SANTI[1] sur Fregelles, de RAIMONDI[2] sur les Frentani, de LARIZZA[3] sur Rhegium, colonie chalcidique, de GALLO[4] sur Amiternum; d'excellentes études de MORPURGO[5] sur le *nemus Aricinum*, avec l'histoire archéologique du temple de Diane, de PINZA[6] sur Gabies, de DELBRÜCK[7] sur le très ancien Capitolium de Signia; la suite de ces articles de TOMASSETTI[8], qui formeront l'histoire complète de la campagne romaine; des études de topographie de KUNTZ[9] sur les routes de l'Apennin et la côte étrusque, sur la route d'Aquilée à Emona; un résumé par SOGLIANO[10] des fouilles faites à Pompéi de 1873 à 1900; la minutieuse statistique faite par SCHULTEN[11] des noms en *iedus*, *edius*, *idius* dans les pays ombriens, sabelliens et osques. Le manuel indispensable pour la géographie politique de l'Italie est la suite du colossal travail de NISSEN[12] sur les villes de l'Italie, avec neuf chapitres d'introduction sur les communautés rurales, les municipes, les colonies, le développement des villes, les routes, les monnaies, la population; on lira en particulier le chapitre sur les régions d'Auguste. Pour la population de l'Italie, BELOCH[13] croit les chiffres de Nissen exagérés et les ramène à quatre millions d'habitants pour l'époque d'Annibal, sans les îles; sous Auguste, il y en aurait eu de sept à huit millions, dont la moitié pour les citoyens et un million à Rome.

Rome. — HÜLSEN[14] a publié la suite de la *Topographie de Rome*, de Jordan; c'est son œuvre personnelle, un travail colossal qui comprend non seulement les descriptions topographiques, mais l'histoire des fouilles, des vues historiques. Ce volume comprend essentielle-

1. *Fregellæ, storia e topografia*, Roma, 1906, in-8°, 227 p. (*Biblioteca di geografia storica*, t. I).
2. Voir *Rev. hist.*, t. XCV, p. 450.
3. *Rhegium Chalcidense*, Roma, 1905, in-8°, 118 p.
4. *Amiternum*, Aquila, 1904, in-8°.
5. *Monumenti antichi Linc.*, t. XIII, 1902, p. 298-367.
6. *Boll. della comm. archeol. di Roma*, 1903, p. 320 et suiv.
7. *Das Capitolium von Signia*, Roma, 1903, in-8°, 15 p.
8. *Archivio della R. Società romana di storia patria*, t. XXVII, 1904-1906.
9. *Jahreshefte des österr. archäol. Inst.*, t. V, 1902, Beiblatt, p. 139-159; t. VII, 1904, p. 42-70.
10. *Atti del Congresso internaz. di scienze storiche*, t. V, p. 295-350.
11. *Italische Namen und Stämme* (*Klio*, 1902, p. 167-193 et 440-465; 1903, p. 235-267).
12. *Italische Landeskunde*, t. II, 1re partie : *Die Städte*, Berlin, 1902, in-8°, 480 p.
13. *Klio*, 1903, p. 471-490.
14. *Topographie der Stadt Rom im Altertum*, t. I, 3e partie, Berlin, Weidmann, 1907, in-8°, 209 p.

ment le Palatin, la Velia et le temple de la Paix, le Circus maximus, l'Aventin, le Coelius, l'Esquilin, le Colysée, le Viminal, le Quirinal, le Pincius, le Champ-de-Mars, les parties situées sur la rive droite du Tibre. Signalons particulièrement les descriptions des palais du Palatin, de la nécropole de l'Esquilin, de l'amphithéâtre, de la caserne prétorienne, des thermes de Dioclétien, du Champ-de-Mars, des thermes d'Agrippa et du Panthéon, des mausolées d'Auguste et d'Hadrien, de la rive droite du Tibre. Trois tableaux annexes donnent les fragments de la *forma Urbis* pour différentes parties. Il serait à souhaiter que les volumes publiés antérieurement par Jordan fussent aussi parfaitement rajeunis. Ils sont remplacés dans une certaine mesure par les publications de Boni[1] sur les fouilles du Forum et surtout par les livres de Hülsen[2] sur le même sujet. Son *Histoire du Forum romain* est le résumé critique de toutes les dernières découvertes faites dans cette région; signalons en particulier ses dissertations sur l'*area Volcani*, le Graecostadium, placé près de S. Maria della Consolazione, les restaurations de l'arc de Sévère, le Comitium, au sujet duquel il combat les vues aventureuses de Petersen[3], la pierre noire, la curie de l'époque de Dioclétien, les égouts, le lac Curtius, la Regia, les fresques de S. Maria Antiqua, la nécropole archaïque. Hülsen est complété par l'excellent résumé de Vaglieri[4] sur les fouilles du Forum. Lanciani[5] a tenté une restitution générale de la *forma Urbis* et continué son histoire des fouilles de Rome pour la période de 1531 à 1543. Signalons encore les études de Mau[6] sur les Rostres de César[7]; de Stara-Dedda[8] sur les bois sacrés de Rome, dont le nombre prouve l'importance et le rôle de l'arbre à l'époque primitive; de Delbrück[9]

1. *Notizie dei scavi*, 1905-1906; *Atti del congresso internaz. di scienze storiche*, t. V, p. 493-584.

2. *Die Ausgrabungen auf dem Forum romanum, 1902-1904* (*Mittheil. des deutschen archæol. Inst.; röm. Abth.*, t. XX, 1905, p. 1-119); *Das Forum romanum, seine Geschichte und seine Denkmäler*, 2e éd., Rome, Löscher, in-18 (trad. française par J. Carcopino : voir *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 460).

3. *Comitium, Rostra*, Roma, 1904, in-8°, 42 p.

4. *Gli scavi recenti nel foro romano*, Roma, 1903, in-4°, 239 p. (extr. du *Boll. della commissione di archeol. di Roma*, t. XXXI, fasc. 1-2).

5. *Atti del congresso di scienze storiche*, t. V, p. 165.

6. *Storia degli scavi di Roma e notizie intorno le collezioni romane di antichità*; II : *gli ultimi anni di Clemente VII e il pontificato di Paolo III (1531-1543)*, Roma, 1903, in-8°, 265 p.

7. *Mittheil. des deutschen archæol. Instituts; röm. Abtheil.*, t. XX, 1905, p. 230-266.

8. *I boschi sacri dell' antica Roma* (extr. du *Boll. della commiss. archeol. di Roma*, 1905), Roma, Loescher, 1905, in-4°, 48 p.

9. *Die drei Tempel am Forum holitorium*, Rome, 1903, in-8°, 89 p.

sur les trois temples du Forum holitorium, de Juno Sospita, de Pietas, de Spes, que représenteraient les ruines recouvertes par S. Nicola in Carcere; de WERNER[1] sur les incendies de Rome sous l'empire; le livre de GSELL-FELS[2] sur Rome et la campagne romaine et les articles d'ASHBY[3] sur le même sujet.

Égypte. — La prédiction de Mommsen s'est réalisée : le XXe siècle est le siècle des papyrus. On trouvera la liste et l'analyse des innombrables publications de papyrus dans les excellents bulletins papyrologiques de HOHLWEIN[4] et de VIERECK[5] et dans la revue spéciale *Archiv für Papyrusforschung*. Nous nous bornons ici à indiquer les principaux travaux. A l'administration impériale en général, HIRSCHFELD[6] a consacré un des meilleurs chapitres de son livre. CANTARELLI[7] a dressé très consciencieusement une liste des préfets de l'Égypte, déjà corrigée et complétée par des additions de GARDTHAUSEN[8], de MEYER[9]. PRESIGKE[10] a étudié la bureaucratie aux époques grecque et romaine; MEYER[11], la *Dioikesis* et l'*idios logos;* WACHSMUTH[12], les chiffres de la population; HOHLWEIN[13], la police à l'époque impériale et l'administration des villages. Un excellent travail de PRESIGKE[14] montre le développement, l'administration des villes, en particulier d'Alexandrie, de Ptolémaïs, de Naucratis, d'Antinoopolis, des métropoles égyptiennes, et l'introduction du décurionat. Pour l'armée, VON PREMERSTEIN[15] étudie la location des terres aux soldats

1. *De incendiis urbis Romae aetate imperatorum*, Leipzig, 1906, in-8°, 86 p.
2. *Rom und die Campagna*, 6e éd., Leipzig-Wien, 1906, in-8°, 1146 p.
3. *Classical Topography of the Roman Campagna* (*Papers of the British School at Rom*, t. I, p. 111).
4. *Musée belge*, t. VI, 1902, p. 388-403; t. VII, 1903, p. 41-82 et 168-198; t. VIII, 1904, p. 118-139; t. IX, 1905, p. 221-284.
5. *Die griechischen Papyrusurkunden, 1889-1905* (*Bursians Jahresbericht*, t. XXXI, 1906, p. 36-240). — A compléter pour le droit par le bulletin de Kalb (*Ibid.*, 1907, p. 50-55 et 119 et suiv.).
6. *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten*, 1905, in-8°, 514 p. (les p. 343-371).
7. *La serie dei prefetti di Egitto;* I : *Da Ottaviano Augusto a Diocleziano* (*Memorie dell' Accad. dei Lincei*, ser. V, t. XII), Roma, 1906, 78 p.
8. *Philologus*, 1907, p. 481-490.
9. *Klio*, 1907, p. 122-137; *Berliner philologische Wochenschrift*, 1907, p. 462-467.
10. *Griech. Papyrusurkunden und Bureaudienst in griechisch.-röm. Aegypten*, Strasbourg, 1906, in-8°, 18 p.
11. *Festschrift für Hirschfeld*, 1903, p. 131-163.
12. *Klio*, 1903, p. 272-280.
13. *Musée belge*, 1902, p. 158-166; 1906, p. 38-58 et 160-171.
14. *Städtische Beamtenwesen im röm. Aegypten*, Halle, 1903, in-8°, 75 p. (dissertation).
15. *Wiener Studien*, t. XXIV, 1902, p. 373-380.

sous Septime-Sévère, à l'imitation de l'Égypte; COMPARETTI[1], l'épistolaire d'un chef militaire vers 171. Pour la religion, on a l'important livre d'OTTO[2] sur les prêtres et les temples dans l'Égypte grecque; l'article de MAHAFFY[3] sur les colonies juives. GRADENWITZ[4] a exposé le régime des banques. Le fermage et les locations ont été l'objet d'excellents travaux de ROSTOWZEW[5] et surtout de WASZYNSKI[6] et de GENTILI[7]. Sur l'organisation de la justice, on a les études neuves et complètes de GRADENWITZ[8] sur les Chrematistes et de KOSCHAKER[9] sur l'Archidikastès. Les questions de droit pur ont provoqué les travaux de NIETZHOLD[10] et de DE RUGGIERO[11] sur le mariage et le divorce; de MITTEIS[12] sur le concubinage; de WENGER[13] et de BRASSLOFE[14] sur les rapports du droit indigène et du droit d'empire; de MITTEIS[15] sur l'*exagôge* et la *deductio quae moribus fit;* d'ARANZIO-RUIZ[16] sur la succession testamentaire; de WENGER[17] sur la représentation, le serment et sur la tutelle de la mère.

VIII. DROIT. — Comme livres généraux, nous avons : la continuation du *Vocabularium jurisprudentiae Romanae*[18], qui facilitera singulièrement l'exégèse des textes juridiques; la seconde édition de l'histoire des sources du droit romain de KIPP[19]; la suite de l'histoire du droit romain de VOIGT[20], qui persiste dans les mêmes errements,

1. *Mélanges Nicole*, Genève, 1905, p. 57-83.
2. *Priester und Tempel im hellenistischen Aegypten*, t. I, Leipzig, 1905, in-8°, 418 p.
3. *Mélanges Nicole*, p. 639-662.
4. *Festgabe für Koch*, 1903, in-8°, p. 254-274.
5. *Philologus*, Suppl., t.XI, p. 332-512.
6. *Die Bodenpacht;* I : *Die Privatpacht*, Leipzig, 1905, in-8°, 178 p.
7. *Dagli antichi contratti d'affitto* (*Stud. ital. di filol. class.*, t. XIII, 1905, p. 269-378).
8. *Das Gericht des Chrematisten* (*Archiv für Papyrusforschung*, 1903, p. 22-43).
9. *Zeitschr. für Savigny Stiftung*, t. XXVIII, 1907, t. I, p. 254-305.
10. *Die Ehe in Aegypten*, Leipzig, 1903, in-8°, 108 p.
11. *Studi sul matrimonio et sul divorzio nell' Egitto greco-romano* (*Boll. del Ist. di diritto rom.*, t. XV, p. 179-282).
12. *Zeitschr. für Savigny Stiftung*, 1902, p. 304-314.
13. *Rechtshistorische Papyrusstudien*, 1902, in-8°, 173 p.
14. *Zur Kenntniss des Volksrechts*, Weimar, 1902, in-8°, 92 p.
15. *Zeitschr. für Savigny Stiftung*, 1902, p. 274-304.
16. *La successione testamentaria secondo papiri greco-egizii*, Napoli, 1906, in-8°, 310 p. (thèse).
17. *Die Stellvertretung im Rechte der Papyri*, Leipzig, 1906, in-8°, 276 p.; *Zeitschr. für Savigny Stiftung*, 1902, p. 158-174, et 1905, p. 449-450.
18. T. I, 1903; t. II, fasc. 1, 1906, Berlin, in-8°.
19. *Geschichte der Quellen des röm. Rechts*, Leipzig, Deichert, 1903, in-8°, 166 p.
20. *Römische Rechtsgeschichte*, t. III, 2e partie, Stuttgart, Cotta, 1902, in-8°, 373 p.

avec le même esprit conservateur; une bonne histoire du droit public romain et un cours d'histoire du droit romain de Costa[1]; enfin, les œuvres juridiques de Mommsen[2], qui réunissent tous ses articles relatifs au droit et aux institutions; le premier volume comprend tout ce qui est relatif au droit municipal; le second, les articles sur les jurisconsultes, sur le décret de Gordien pour Skaptoparène, sur les rescrits et l'édit du maximum de Dioclétien, sur le code Théodosien; le troisième, les articles sur l'esclavage, l'affranchissement, les corporations, le décurionat, le droit latin, le *jus italicum*, la vente et le louage, les domaines impériaux, les quittances de Pompéi, le droit sépulcral, les lois et actes publics, les lois judiciaires du VIIe siècle à la loi Aurelia, les actions populaires, le sacrilège en droit romain, les actes de Ponce-Pilate, l'apôtre Paul, le procès d'Apollonius. Un excellent bulletin de Kalb[3] résume les principaux travaux juridiques publiés de 1900 à 1905. Pour le droit primitif : d'après la solide dissertation d'Hirschfeld[4], le premier recueil des prétendues lois royales de Numa, antérieur au *jus Papirianum*, serait les *Monumenta* de Manilius (Cicéron, *De rep.*, 2, 14, 26). La thèse radicale de Pais et de Lambert contre la date traditionnelle et l'authenticité de la loi des Douze Tables a provoqué de nombreuses réfutations d'Erman[5], de Lenel[6], de Lauer[7], de Collard[8], de Bonfante[9]; aucune, à notre avis, ne réussit à rétablir la vieille chronologie. On a une dissertation passable de Fredershausen[10] sur le droit de Plaute et de Térence. Costa[11] a étudié les représentations monétaires qui font allusion à des lois; Garofalo[12], la loi Cincia; Hesky et Brassloff[13], la loi *Acilia repetundarum*. Wassak[14] soutient avec rai-

1. *Storia del diritto Romano pubblico*, Firenze, 1906, in-8°, 450 p.; *Corsi di storia del diritto romano*, Bologna, Zanichelli, 1901-1903, in-8°, 918 p.
2. *Gesammelte Schriften. Juristische Schriften*. t. I-II, Berlin, 1905-1907, 3 vol. in-8°.
3. *Bursians Jahresbericht*, 1907, p. 1-122.
4. *Die Monumenta des Manilius und das Jus Papirianum* (*Sitzungsberichte der Berl. Akademie*, 1903, t. I).
5. *Zeitschr. für Savigny Stiftung*, t. XXIII, p. 350-457.
6. *Ibid.*, t. XXVI, p. 498-524.
7. *Berl. phil. Wochenschrift*, 1903, p. 1607.
8. *Musée belge*, 1907, p. 207-237.
9. *Boll. di filol. class.*, t. X, p. 181-183; t. XI, p. 131-134.
10. *De jure Plautino et Terentiano*, Göttingen, 1906, in-8°, 75 p. (dissertation).
11. *Le figurazioni allusive alle legi sopra le monete consolari romane* (*Bull. dell' Istit. di diritto romano*, t. XV, p. 66-72).
12. *La lex Cincia* (*Ibid.*, 1903, p. 310-312).
13. *Wiener Studien*, t. XXV, p. 272-281; t. XXVII, p. 106-117.
14. *Zeitschr. für Savigny Stiftung*, t. XXVIII, p. 114-129.

son contre une opinion courante l'exclusion des Latins de la *legis actio*. Deux bonnes dissertations de Bögli[1] et de Pflüger[2] ont étudié différents points des discours de Cicéron pour Caecina et pour le comédien Roscius; Ehrlich[3] est revenu sur les débuts du testament *per aes et libram*. L'obscure question du *nexum* a mis aux prises les meilleurs romanistes, Mitteis[4], Bekker[5], Lenel[6], Mommsen[7], Schlossmann[8]. Pour le droit pénal, nous avons la réponse faite par Hitzig[9] pour le droit romain à la consultation adressée par Mommsen sur les origines du droit pénal; l'article ingénieux de Puntschart[10] sur le loup, symbole à Rome, comme en Germanie, de l'homme proscrit, expulsé; la solide notice d'A. Müller[11] sur la justice criminelle dans l'armée romaine; celle de Lehmann[12] sur les peines pécuniaires; celle de Leschtsch[13] sur une des formes du droit de grâce, l'*abolitio paschalis*. Dans le droit international, Koeser[14] étudie les formes de la guerre, de la capitulation, le sort des prisonniers; Matthaei[15], la condition des otages. Pour la procédure, nous avons les abondantes recherches sur la *litis contestatio* de Hölder, de Lenel, de Bekker[16], de Busy[17], de Tuor[18], et surtout le beau travail de Schlossmann[19]; sur le rôle du *vindex* dans la *vocatio in jus;* les travaux

1. *Über Ciceros Rede für Caecina*, Burgsdorf, 1906, in-8°, 57 p.
2. *De orat. pro Roscio comœdo*, Leipzig, Duncker et Humblot, 1904, in-8°, 160 p.
3. *Atti del Congresso di scienze stor.*, t. IX, 5, et *Zeitschr. für vergl. Rechtwiss.*, t. XVII, p. 99-109.
4. *Ibid.*, t. XXIII, p. 125-139.
5. *Ibid.*, t. XXIV, p. 1-30 et 429-430.
6. *Ibid.*, p. 84-101.
7. *Ibid.*, p. 348-351.
8. *Altrömisches Schuldrecht und Schuldverfahren*, Leipzig, Deichert, 1904, in-8°, 206 p.
9. *Zum ältesten Strafrecht der Kulturvölker, Fragen zur Rechtsvergleichung. gestellt von Theodor Mommsen*, Leipzig, Düncker, 1905, 112 p.
10. *Zeitschr. für Savigny Stiftung*, t. XXIV, p. 252-258.
11. *Die Strafjustiz im röm. Heere* (*Neue Jarbücher für klass. Philologie*, t. IX, p. 550).
12. *Über die Vermögenstrafen des röm. Rechts* (*Abh. des kriminalischen Seminars an der Unio. Berlin*), Berlin, 1904, 64 p.
13. *Die abolitio paschalis; ein Beitrag. zum röm. Begnadigungswesen*, Freiburg-in-Br., 1904, in-8°, 74 p. (dissertation).
14. *De captivis Romanorum*, Giessen, 1904, in-8°, 136 p. (dissertation).
15. *Philologus*, t. LXIV, 1905, p. 224-247.
16. *Zeitschr. für Savigny Stiftung*, t. XXIV, p. 197-237, 329-343 et 344-374.
17. *Die Form der Litiscontestatio*, Munster, 1907, in-8° (dissertation).
18. *Die mors litis*, Leipzig, 1906, in-8°, 44 p.
19. *Litis contestatio*, Leipzig, 1905, in-8°, 211 p.

importants de LENEL[1] et de SCHLOSSMANN[2] sur la rédaction de la formule; une dissertation de SCHLOSSMANN[3]. Pour les obligations et les contrats, nous avons les travaux étendus de LÉVY[4] sur différentes formes de cautions; de SCHLOSSMANN[5] sur le *praes*, le *vas*, le *vindex* et sur la stipulation; de KOSCHEMBAHR-LYSKOWSKI[6] sur la *condictio;* les dissertations de HAEDICKE[7] et de BORTOLUCCI[8] sur le dépôt et le mandat; de TRUMPLER[9] sur les différentes formes de sociétés; d'OESTERGREN[10] sur le droit de gage légal du loueur et du bailleur; le travail préliminaire de terminologie et de critique par lequel MANIGK[11] prépare l'histoire de l'hypothèque; les contributions à l'histoire de la vente et du vol de SCHLOSSMANN et de HITZIG[12]; les *Obligations en droit romain* de PEROZZI[13]. Un nombre considérable de travaux importants a été consacré à l'esclavage et à l'affranchissement. Citons EISELE[14] sur le droit servile; GRADENWITZ[15]; WLASSAK[16]; MITTEIS[17] sur les formes d'affranchissement et le rôle du magistrat; MITTEIS[18] sur les *operae officiales* et *fabriles*, dont il nie la distinction. La date de la loi Fufia Caninia a été fournie par une inscription (2 av. J.-C.)[19]. LENEL[20] a revu avec un soin scrupuleux pour une tra-

1. *Zeitschr. für Savigny Stiftung*, t. XXV, p. 232-254.
2. *Ibid.*, t. XXIV, p. 279-329.
3. *Ræscriptiones und præscripta verba*, Leipzig, 1907, in-8°, 59 p.
4. *Sponsio, fidepromissio, fidejussio; einige Grundfragen zum röm. Burgschaftsrechte*, Berlin, 1907, in-8°, 226 p.
5. *Zeitschr. für Savigny Stiftung*, t. XXVI, p. 285-315; *Rhein. Museum*, t. LIX, p. 346-372.
6. *Die Condictio als Bereicherungsklage*, t. II, Weimar, 1907, in-8°, 368 p.
7. *Depositum und Mandat nach römisches Recht*, Rostock, 1904, in-8°, 118 p. (dissertation).
8. *Studi romanistici*, t. III, Padova, 1906, in-8°.
9. *Die Geschichte der röm. Gesellschaftsformen*, Berlin, 1906, in-8°, 128 p.
10. *Das gesetzliche Pfandrecht des Vermieters und Verpächters*, Leipzig, 1905, in-8°, 128 p.
11. *Pfandrechtliche Untersuchungen;* I : *Zur Geschichte der röm. Hypothek*, Breslau, 1904, in-8°, 136 p.
12. *Zeitschr. für Savigny Stiftung*, t. XXIII, p. 315-336; t. XXIV, p. 152-193.
13. *Le obbligazioni romane*, Bologna, 1902, in-8°, 156 p.
14. *Zeitschr. für Savigny Stiftung*, t. XXVI, p. 66-83.
15. *Ibid.*, t. XXIII, p. 337-347.
16. *Ibid.*, t. XXVIII, p. 1-114; t. XXVI, p. 367-431.
17. *Ibid.*, t. XXV, p. 379-382.
18. *Ibid.*, t. XXIII, p. 143-158.
19. *Atti dell' Accad. dei Lincei*, 1906, t. III, p. 183.
20. *Essai de reconstitution de l'Édit perpétuel*, trad. par Peltier; t. II, Paris, Larose, 1903, 329 p.

duction française sa belle reconstitution de l'édit perpétuel. GRADENWITZ[1] a étudié la portée de la formule impériale *licet legibus soluti simus;* BOZZONI, *les Médecins et le droit romain*[2]; PREMERSTEIN[3], cette loi comique Tappula, déjà tant de fois étudiée; GATTI[4], la déclaration de dernière volonté et ses conséquences sur l'inscription de Palestrina; ERMAN[5], la falsification des actes dans l'antiquité. La personne et le nom de Salvius Julianus ont été l'objet de plusieurs travaux, d'après des inscriptions récentes, de MOMMSEN, de KALB[6], de KORNEMANN[7], qui ne croit pas à la parenté du jurisconsulte et de Didius Julianus. Les papyrus ont fourni à GRADENWITZ[8] la matière d'une excellente étude sur les formules des rescrits. On a publié de nouveaux fragments, sans doute des *disputationes* d'Ulpien[9]. Le regretté FERRINI[10] a apporté une contribution à l'étude du code syriaque romain. SACHAU[11] a publié et traduit les trois versions nouvelles trouvées au Vatican des livres de droit syriaque romain, appelés lois de Constantin, de Théodose et de Léon, si importants pour le droit byzantin.

IX. ART, ARCHÉOLOGIE, NUMISMATIQUE. — Les tableaux édités par CIBULSKI[12], en particulier les monnaies par PRIDIK, le costume par AMELUNG, rendront des services à l'enseignement des antiquités grecques et latines. *L'Architecture des Étrusques et des Romains,* de DURM[13], forme une excellente partie d'un grand manuel d'architecture. Les deux travaux d'ALTMANN[14] sur l'architecture et les ornements des sarcophages anciens et sur les autels funéraires romains de l'époque impériale répondaient à un besoin et constituent une sorte de manuel du sujet. L'histoire du développement de la maison

1. *Zeitschr. für Savigny Stiftung*, t. XXVI, p. 337-366.
2. *I medici ed il diritto romano*, Napoli, 1904, in-8°, 239 p.
3. *Lex Tappula* (*Hermes*, 1904, p. 337-347).
4. *Studi e documenti di storia e diritto*, t. XXV, p. 77-88.
5. *Mélanges Nicole*, Genève, 1907, in-8°.
6. *Bursians Jahresbericht*, 1907, p. 57-61.
7. *Klio*, 1906, p. 178-184.
8. *Zeitschrift für Savigny Stiftung*, t. XXIV, p. 356-379.
9. *Ibid.*, t. XXIV, p. 922 et 1034-1035; t. XXV, p. 416.
10. *Ibid.*, t. XXIV, p. 101-143.
11. *Syrische Rechtsbücher;* I : *Leges Constantini, Theodosii, Leonis aus der röm. Handschrift*, Berlin, 1907, in-8°, 224 p.
12. *Tabulae quibus antiquitates Graecae et Romanae illustrantur;* III *b. : Nummi romani*, t. XIX-XX : *Vestitus romanus*, Leipzig, 1902-1903, in-8°.
13. *Die Baukunst der Etrusker und Römer*, Stuttgart, 1905, in-4°, 783 p.
14. *Architektur und Ornamentik der antiken Sarkophagen*, Berlin, 1902, in-8°, 112 p.; *Die röm. Grabaltäre der Kaiserzeit*, Berlin, 1905, in-8°, 306 p.

arienne primitive, de forme circulaire, a fourni le travail curieux de CORDENOUS[1], qui ne va pas au delà de l'époque préhistorique, et surtout celui d'ALTMANN[2] qui, partant des huttes rondes de l'époque néolithique, examine les édifices circulaires de la république (tombe des Furii, temples ronds de Rome, de Tivoli), puis l'emploi de ce type, qui aboutit à la voûte au temple de Vesta, au Panthéon, aux thermes, aux châteaux d'eau. Caroline RANSOM[3] a écrit une excellente étude, avec un inventaire complet, des lits chez les Grecs, les Étrusques et les Romains. HELBIG[4] a précisé le sens de la *trabea*, variété de la toge. BETHE[5] a fait une étude tout à fait neuve des illustrations anciennes de Térence. DETLEFSEN[6] croit ingénieusement que Pline, dans ses énumérations d'objets d'art, a suivi un cadre fourni par un catalogue, peut-être un inventaire des objets d'art des temples et lieux publics dressé en 73 ap. J.-C. L'*Ara pacis* d'Auguste a fourni plusieurs très bons travaux de PETERSEN[7], de REISCH[8], de DOMASZEWSKI[9] sur la représentation de la famille d'Auguste, de KUBITSCHEK[10] sur les monnaies de l'*Ara Pacis*, de DISSEL[11] sur la procession. MAU[12] a rédigé un excellent guide de Pompéi, et ROSTOWZEW[13] a tiré des passages des fresques pompéiennes une excellente étude sur les villas romaines.

X. RELIGION. — THULIN[14] a revisé avec compétence et talent la discipline religieuse des Étrusques, leur science fulgurale, leur haruspicine, leurs rapports avec Rome, la Grèce, l'Orient, la Chaldée.

1. *La casa ariana* (*Riv. di storia antica*, 1904, p. 426-454).
2. *Die italischen Rundbauten*, Berlin, 1906, in-8°, 102 p.
3. *Studies in ancient Furniture; couches and beds of the Greeks, Etruscans and Romans*, Chicago, 1905, in-8°, 128 p.
4. *Hermes*, t. XXXIX, 1904, p. 161-181.
5. *Jahrbuch des k. deutschen arch. Instituts*, t. XVIII, 1903, p. 93.
6. *Ibid.*, t. XVI, 1901, p. 75-117; t. XX, 1905, p. 113-122.
7. *Ara Pacis Augustae* (*Ibid.*, t. XVIII, 1903; Beiblatt, p. 182-185); *Jahreshefte des österr. arch. Inst.*, t. IX, 1906, p. 298-315.
8. *Wiener Studien*, t. XXIV, 1902, p. 425-436.
9. *Jahreshefte des österr. archäol. Inst.*, t. V, 1902, p. 153-151.
10. *Ibid.*, t. VI, 1903, p. 57-66.
11. *Der Opferzug der Ara Pacis Augustae*, Hamburg, 1907, in-8°, 18 p. Voir Petersen, dans *Berl. philolog. Wochenschrift*, 1907, p. 962-971.
12. *Führer durch Pompeji*, 4e éd., Leipzig, Engelmann, 1903, in-8°, 123 p.
13. *Jahrbuch des k. deutschen archaeol. Instituts*, t. XIX, 1904, p. 103-126.
14. *Die Etruskische Disciplin;* I : *Die Blizlehre;* II : *Die Haruspicin*, Göterborg, 1906, in-8°, 54 p. Voir aussi sur le foie de bronze étrusque de Plaisance Körte, *Der Bronzleber von Piacenza* (*Mittheil. des deutschen archæol. Inst.; röm. Abth.*, 1905, p. 348 et suiv.).

De Marchi[1], poursuivant ses bons travaux sur le culte privé, étudie cette fois la religion gentilice et celle des collèges; il n'admet pas l'existence de divinités éponymes et place la *detestatio sacrorum* avant l'adrogation; on lui reproche de négliger un peu l'archéologie. Walter Otto[2] soutient la thèse peut-être juste que Junon est l'âme féminine, créatrice de la vie, et qui, au début, n'a rien à voir avec Jupiter. Wissowa déploie une activité infatigable, mais prodigue aussi les hypothèses. Il a réuni[3] dans un recueil commode un grand nombre de dissertations, déjà publiées, sur les représentations romaines de Vénus, Sylvanus et ses associés, les Pénates, le plus ancien calendrier romain, les *Dii indigetes et novensides*, les Argées, les représentations de dieux romains; une inédite sur les vrais et les faux dieux étranges romains. Ailleurs[4], il a étudié deux ménologes campagnards et les débuts du culte des Lares, qu'il place arbitrairement non dans le culte des âmes et des ancêtres, mais dans le *compitum* de chaque propriété foncière. Toutain[5] a étudié le loyalisme religieux qui se manifeste en Gaule par l'accord entre le culte d'Auguste et les cultes gaulois, en Germanie par le culte de Jupiter romain; Cumont[6] fait de *Jupiter Summus exsuperantissimus* un Baal romanisé. Howe[7] a dressé les fastes utiles des prêtres publics sous l'empire. Une dissertation soignée de Wuelker[8], très utile pour la critique des sources et des institutions de la République, est consacrée à l'histoire du développement des prodiges.

Ch. Lécrivain.

1. *Il culto privato di Roma antica;* II : *La religione gentilizia e collegiale*, Milano, 1903, in-8°, 189 p.

2. *Philologus*, t. LXIV, 1905, p. 161-223.

3. *Gesammelte Abhandlungen zur röm. Religions- und Stadtgeschichte*, München, Beck, 1904, in-8°, 326 p.

4. *Röm. Bauernkalender* (*Apophoreton überreicht von der Græca Halensis*, Berlin, 1903, in-8°, 161 p.); *Archiv für Religionwissenschaft*, t. VII, 1904, p. 42-58.

5. *Observations sur quelques formes religieuses de loyalisme particulières à la Gaule et à la Germanie romaines* (*Klio*, 1902, p. 194-204).

6. *Archiv für Religionswissensch.*, t. IX, 1906, p. 329-337.

7. *Fasti sacerdotum p. R. publicorum aetatis imperatoriae*, Leipzig, 1904, in-8°, 96 p.

8. *Die geschichtliche Entwicklung des Prodigenswesens bei den Römern*, Leipzig, 1903, in-8°, 103 p. (dissertation).

BELGIQUE[1].

(1906-1907.)

I. Archives. Bibliothèques. Bibliographie. Enseignement de l'histoire. — Dom U. Berlière, continuant la série des travaux importants qui ont marqué son passage à la direction de l'Institut historique belge à Rome, a complété l'inventaire des obligations[2], qui a vu le jour en 1904, par un nouveau volume contenant en résumé, ou *in extenso*, 870 documents relatifs à l'histoire de la Belgique pour les années 1389 à 1500[3]. D'autre part, le savant bénédictin a rédigé le sommaire de 2,511 suppliques[4] adressées au pape Clément VI par les diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai de 1342 à 1352. — M. L. Devillers a terminé le vaste travail entrepris en 1884 sur les papiers des États de Hainaut[5]. Le tome III contient l'analyse d'un grand nombre d'actes importants délivrés de 1740 à 1794; ceux de l'époque de Joseph II sont particulièrement intéressants. — Les dernières livraisons de la *Bibliotheca belgica*[6] sont consacrées à Érasme (*Colloquia* et traductions)[7]; Philippe Brasseur, apologiste du xviie siècle; Petrus de Ponte, dit *Cecus Brugensis*, humaniste brugeois (1475 † 1539); Nicaise Ladam (1465 † 1547), roi d'armes de Charles-Quint, poète et chroniqueur. Cette dernière étude est particulièrement intéressante et tout à fait neuve.

1. Nous ne passons en revue dans ce Bulletin que les publications relatives à l'histoire de Belgique, les travaux des historiens belges relatifs à l'histoire des autres pays se trouvant, en règle générale, analysés et appréciés ailleurs. Les publications relatives à l'histoire de l'art ont été également exclues, la *Revue historique* publiant un bulletin spécial sur ces matières.

2. Voir *Rev. hist.*, t. XCI, p. 135.

3. U. Berlière, *Inventaire analytique des diversa Cameralia des archives Vaticanes, au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai*. Namur, Delvaux, 1906, in-8°, 328 p. — Cf. *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 96.

4. U. Berlière, *Analecta Vaticano-Belgica. Suppliques de Clément VI*. Bruges, Desclée, 1906, in-8°, xxxviii-952 p.

5. L. Devillers, *Inventaire analytique des archives des États de Hainaut*, t. III. Mons, Dequesne, 1906, in-4°, 552 p. — Sur les volumes précédents, voir *Rev. hist.*, t. XXXIV, p. 129.

6. F. Van der Haeghen et R. Van den Berghe, *Bibliotheca belgica*, livr. 172-179. Gand, Vijt, in-12, 800 p.

7. On sait que M. F. Van der Haeghen s'est fait une brillante spécialité de la bibliographie érasmienne.

Il n'existe pas d'histoire complète de la ville de Gand. Les deux essais que l'on a tentés[1] sont demeurés inachevés. Par contre, les études sur des points de détail abondent. M. V. Fris a commencé à en rédiger l'inventaire critique. Sa *Bibliographie*[2] est un modèle du genre et rendra singulièrement plus aisée la tâche des futurs historiens de Gand et de la Flandre.

La question des langues est débattue en Belgique depuis plus d'un demi-siècle avec une ardeur extrême. MM. T. Coopman et J. Broeckaert[3] font le relevé des nombreuses publications que produit cet intense mouvement politique et littéraire.

La Bibliothèque nationale de Paris possède un relevé des livres que Philippe le Bon recueillit à la mort de son père. M. G. Doutrepont[4] l'a publié en y joignant l'histoire de la plupart de ces manuscrits. — Le P. J. Van den Gheyn[5] a fait paraître le tome VI de son excellent catalogue contenant la description des manuscrits relatifs à l'histoire des ordres religieux et des églises particulières. Les manuscrits à miniatures sont étudiés feuillet par feuillet. — On doit à M. H. Hymans[6] un inventaire des estampes de la Bibliothèque royale.

Les *Annuaires de l'Université de Louvain*[7] nous fournissent des rapports détaillés sur le travail intense qui s'accomplit dans les séminaires historiques.

II. Sources et critique des sources. — Nous avons signalé dans le Bulletin précédent l'excellent ouvrage du P. Delehaye sur les légendes hagiographiques[8]. Il vient d'avoir les honneurs d'une double traduction, en allemand et en anglais[9].

1. Celui de Warnkoenig (*Flandrische Staats und Rechtsgeschichte, 1835-42*) et celui de F. de Potter (*Gand depuis les temps les plus reculés, 1883-1904*).

2. V. Fris, *Bibliographie de l'histoire de Gand, depuis les origines jusqu'au XVe siècle. Répertoire méthodique et raisonné des écrits anciens et modernes concernant la ville de Gand au moyen âge*, t. I. Gand, Vijt, 1907, in-8°, 251 p.

3. *Bibliographie du mouvement flamand (Bibliographie van den vlaæmschen taalstrijd)*. Gand, Siffer, 1907, in-8°, 396 p.

4. *Inventaire de la librairie de Philippe le Bon (1420)*. Bruxelles, Kiesling, 1906, in-8°, 191 p. — Cf. *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 104.

5. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*. Bruxelles, Lamertin, 1906, in-8°, 778 p. — Pour les volumes précédents, voir *Rev. hist.*, t. LXXXVII, p. 216, et t. XCI, p. 136.

6. *Catalogue des estampes d'ornement faisant partie des collections de la Bibliothèque royale de Belgique*. Bruxelles, Lamertin, 1907, 491 p.

7. Louvain, Van Linthout, 1906, in-8°, LXXX-526 p., et 1907, in-8°, 610 p.

8. *Rev. hist.*, t. XCI, p. 147.

9. *Die hagiographischen Legenden*, trad. Stückelberg. München, Kösel, 1907, in-8°, 233 p. — *The legends of the Saints. An introduction to hagiography*, trad. V. M. Crawford. London, Longmans, 1907, in-8°, 241 p.

L'étude critique de M. L. Van der Essen[1] comprend tous les saints qui vécurent dans l'ancienne Belgique (c'est-à-dire les diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai, Liège et Utrecht), depuis l'avènement des rois francs de la dynastie mérovingienne jusqu'au couronnement de Pépin le Bref (751). C'est une suite de quatre-vingt-trois monographies rédigées suivant un plan uniforme : biographie réelle du personnage, d'après les sources authentiques; examen critique du texte des *Vitae* consacrées à la gloire du saint; détermination de la genèse respective des éléments historiques et des éléments légendaires. Au cours de cet immense travail analytique, l'auteur fait preuve d'une remarquable sagacité; il promet un second volume où se trouveront coordonnées les constatations et les conclusions du premier. Il aura pour titre : *la Formation et le développement de l'hagiographie mérovingienne en Belgique.*

Nous devons citer une série de cartulaires : celui de Gand, par feu J. Vuylsteke[2] et M. A. Fayen[3], qui est très remarquable; les tomes VI et VII de celui de Dinant, par L. La Haye[4] et D.-D. Brouwers[5]; le *Cartulaire de l'abbaye cistercienne du Val-Benoît-lez-Liège*[6], plein d'intérêt au point de vue de l'histoire économique et de la chronologie, publié par J. Cuvelier. — Nous avons plus d'une fois désapprouvé le système défectueux suivi par L. Gilliodts Van Severen en matière de publication de documents. Le tome IV de son *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges* est édité suivant les mêmes errements[7].

La commission instituée pour la publication des anciennes lois et ordonnances a fait paraître en 1906 deux volumes relatifs, l'un aux coutumes de Courtrai[8], l'autre à celles de Saint-Pierre-lez-Gand[9].

1. *Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.* Louvain, Peeters, 1907, in-8°, 447 p.

2. *Cartulaire de la ville de Gand.* 1re série : *Commentaires relatifs aux comptes gantois des baillis et de la commune (1280-1315).* Gand, Vuylsteke, 1906, in-8°, 248 p.

3. *Cartulaire de la ville de Gand.* 2e série : *Chartes et documents. Liber traditionum Sancti Petri Blandiniensis.* Gand, Vuylsteke, 1906, in-8°, 311 p. — Cf. *Rev. hist.*, t. XCII, p. 218.

4. *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. VI. Namur, Wesmael, 1906, in-8°, 350 p.

5. *Ibid.*, t. VII. Namur, Wesmael, 1907, in-8°, 400 p.

6. Bruxelles, Hayez, 1906, in-4°, 933 p.

7. *Recueil de documents concernant le commerce intérieur et maritime, les relations internationales et l'histoire économique de cette ville*, t. IV. Bruges, De Plancke, 1906, in-8°, 680 p.

8. Cte Th. de Limburg Stirum, *Coutumes de la ville et châtellenie de Courtrai*, t. I. Bruxelles, Goemaere, 1906, in-8°, 600 p.

9. D. Berten, *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Gand;*

Ce dernier est précédé d'une ample introduction sur les privilèges locaux et les troubles religieux du XVIe siècle. — Le tome IV du recueil des ordonnances[1] du XVIe siècle contient de nombreux documents, datés du 9 janvier 1537 au 24 décembre 1543, relatifs aux Anabaptistes, aux Juifs, à la répression de l'hérésie; des règlements commerciaux concernant la draperie et la librairie; un décret sur l'emploi de la torture dans les instructions criminelles; enfin le texte de la fameuse Concession Caroline du 30 avril 1540. — Le recueil du XVIIIe siècle[2] est arrivé au tome XI et comprend les années 1775-1780. L'analyse des pièces est insuffisante, et le texte est souvent la reproduction pure et simple des *Placards de Flandre*, qui sont édités de manière peu exacte. Les tables sont incomplètes et peu méthodiques.

MM. G. Espinas et H. Pirenne[3] ont réuni 211 documents, datés de 1175 à 1420, provenant de quatorze localités flamandes[4] et se rapportant à la technique de l'industrie drapière, à l'organisation et à la juridiction corporative, etc. Chacune des villes citées fait l'objet d'une excellente notice. Ce recueil de tout premier ordre sera un précieux auxiliaire pour les historiens économistes.

La vaste collection des actes de l'Inquisition néerlandaise, régulièrement poursuivie par M. Paul Fredericq[5], comptera parmi les travaux historiques les plus importants que la Belgique ait vu paraître depuis un demi-siècle. Le tome III, publié après les tomes IV et V, complète la première série des documents antérieurs au règne de Charles-Quint; il nous apporte une riche collection de pièces originales dispersées un peu partout, ou inédites, comme, par exemple, les nombreux textes tirés des registres d'Arras, Douai et Lille, des archives dominicaines de Rome, des manuscrits de la Bibliothèque

t. IX : *Coutumes de la seigneurie de Saint-Pierre-lez-Gand.* Bruxelles, Goemaere, 1906, in-8°, CCXXI-387 p.

1. J. Lameere et H. Simont, *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, 2e série; t. IV. Bruxelles, Goemaere, 1907, in-fol., 528 p.

2. J. Delecourt, *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série : *1700-1794*, t. XI. Bruxelles, Goemaere, 1906, in-fol., XXXV-475 p.

3. *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, t. I. Bruxelles, Kiessling, in-4°, 695 p.

4. Aire, Alost, Ardenbourg, Arques, Arras, Audenarde, Axel, Bergues-Saint-Winoc, Béthune, Bousbecque, Bruges, Cassel, Comines, Courtrai.

5. *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae. Recueil de pièces concernant l'inquisition pontificale et épiscopale dans les Pays-Bas (Verzameling von Stukken betreffende de pauselijke en bischoppelijke inquisitie in de Nederlanden).* Gand, Vuylsteke, 1906, 447 p. — Voir *Rev. hist.*, t. LXV, p. 377; t. LXXI, p. 333; t. LXXX, p. 141, 372; t. XCI, p. 141; t. XCVI, p. 288.

nationale de Paris, etc. Notons un certain nombre de documents concernant les sectes des Danseurs et des Flagellants et le procès des Vaudois d'Arras de 1460. Le maniement de l'ouvrage sera considérablement facilité par la liste des hérésies et des hérétiques des Pays-Bas pour les années 1024 à 1520 et par un excellent index alphabétique des sources reprises dans les tomes I-III.

Le *Cantatorium*[1] est une chronique rédigée au XIIe siècle, dans l'abbaye ardennaise de Saint-Hubert, par un anonyme fort lettré, et qui embrasse les années 1055 à 1124. M. K. HANQUET estime que ce précieux[2] témoignage d'un contemporain est dû au moine Lambert le Jeune, et il en a publié une nouvelle édition enrichie de notes substantielles et d'une excellente préface. — MM. H. VAN DER LINDEN et W. DE VREESE[3] ont réédité l'œuvre du clerc brabançon L. Van Velthem, continuation du *Spiegel historiael* de Jacques Van Maerlant, pour les années 1248 à 1316. Ils l'ont fait suivre d'un commentaire historique et philologique très soigné. — M. D. BROUWERS[4] a achevé l'édition du journal tenu par le Bourguignon Jean de Haynin. — Nous avons signalé[5] la publication du premier volume de la traduction française des consciencieux mémoires écrits pendant les troubles du XVIe siècle par Marc Van Vaernewijck[6], magistrat de Gand. Le tome II contient le récit des événements qui se déroulèrent en 1567 et 1568. C'est un témoin attentif qui parle; il fait des efforts visibles pour demeurer impartial au milieu de l'atmosphère de fièvre politique et religieuse qui l'entoure. La nouvelle édition est merveilleusement illustrée.

1. *La Chronique de saint Hubert, dite Cantatorium*, publ. par K. Hanquet. Bruxelles, Kiessling, 1906, in-8°, 290 p. — Cette chronique a déjà été publiée en 1848 dans le t. VII des *Monumenta Germaniae* par Bethmann et Wattenbach.

2. « Au point de vue de la documentation, dit M. K. Hanquet, la *Chronique de saint Hubert* donne à la plus exigeante critique des satisfactions inespérées pour l'époque : écrits épistolaires, actes diplomatiques, tout ce que l'auteur a pu rassembler est utilisé par lui avec prudence et exactitude ».

3. *Louis van Velthem. Continuation du Miroir historique (Lodewijk van Veltem's voorzetting von der Spiegel historiael)*. Bruxelles, Kiessling, 1906, in-4°, 486 p.

4. *Mémoires de Jean, sire de Haynin et de Louvignies, 1465-1477*, t. II. Liège, Cormaux, 1906, in-8°, 268 p. — Pour le t. I, voir *Rev. hist.*, t. XCI, p. 144.

5. Voir *Rev. hist.*, t. XCI, p. 144.

6. Marc van Vaernewyck, *Mémoires d'un patricien gantois sur les troubles religieux en Flandre*, traduits d'après l'édition de F. Van der Haeghen, par H. Van Duyse, publiés par M. de Smet de Naeyer, t. II. Gand, Heins, 1906, in-4°, 617 p.

III. Histoire générale[1]. — Le tome III de l'*Histoire de Belgique* de M. H. Pirenne[2] nous conduit du règne de Marie de Bourgogne au départ du duc d'Albe (1477-1567). Ce livre si remarquable, ayant fait l'objet d'un compte-rendu spécial dans la *Revue historique*[3], nous nous bornerons à le citer, en rappelant l'accueil unanimement favorable qu'il a reçu.

M. E. Gossart avait étudié dans un travail récent[4] les causes politiques, religieuses et économiques de la révolution des Pays-Bas au XVIe siècle. Un nouveau volume[5], où l'on a surtout utilisé la correspondance de Philippe II, nous expose cette révolution dans ses rapports avec la politique générale du roi d'Espagne. Celui-ci, — c'est l'idée maîtresse de l'ouvrage, — considérait sa suprématie européenne comme intimement liée à la possession des Pays-Bas. Dès lors, tous ses actes s'expliquent facilement : l'effort gigantesque tenté pour reconquérir le nord du pays, l'assassinat du Taciturne qui personnifie la résistance, l'expédition de l'*Armada*, l'envoi de Farnèse au secours de la Ligue, la tentative de placer Isabelle sur le trône de France ne sont que des applications du principe arrêté par le roi. On trouvera dans ces pages intéressantes beaucoup de choses neuves, notamment sur Requesens et don Juan d'Autriche, que M. Gossart apprécie avec une rigueur justifiée. Le prince d'Orange bénéficie d'un jugement plus favorable; il ne reste rien de l'accusation, que des historiens catholiques ont fait peser sur lui, d'avoir provoqué les excès des calvinistes gantois et d'avoir violé la Pacification de Gand. A noter un chapitre remarquable consacré à l'assassinat de ce prince, crime politique faisant suite à l'exécution secrète et inique de Montigny au donjon de Simancas et de Genlis au château d'Anvers, ainsi qu'au meurtre d'Escovedo. La conclusion est sévère pour Philippe II : « L'homme privé est plutôt bienveillant, mais le souverain, durant tout son règne, agit au mépris des institutions, des droits, des privilèges, des libertés qu'il avait juré de respecter. Il l'a fait ouvertement, il l'a fait aussi par des moyens détournés et par les procédés les plus artificieux, car il pratiquait l'art de la dis-

1. On vient de rééditer le *Siècle des Artevelde* de L. Van der Kindere, avec une préface de P. Fredericq. Bruxelles, Lebègue, 1907, in-8°, 347 p.

2. Bruxelles, Lamertin, 1907, in-8°, 489 p. — *Geschichte Belgiens*, trad. F. Arnheim. Gotha, Perthes, 1907, in-8°, 606 p.

3. T. XCVII, p. 412 (article de Paul Fredericq).

4. Cf. *Rev. hist.*, t. XCI, p. 151.

5. E. Gossart, *la Domination espagnole dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II*. Bruxelles, Lamertin, 1906, in-8°, 303 p.

simulation et de la duplicité à un degré qui étonne, même à cette époque de ruse et de mauvaise foi. »

Le XVIe siècle belge a fait l'objet d'innombrables études pendant les soixante dernières années. Mais, sauf M. H. Lonchay, peu d'écrivains se sont laissé tenter par l'étude du siècle suivant, le « siècle de malheur ». M. F. VAN KALKEN[1], suivant les traces de son maître, a entrepris d'élucider l'histoire des derniers temps de la domination espagnole aux Pays-Bas. Son livre débute par l'année 1692, qui est la première du gouvernement de Maximilien-Emmanuel de Bavière, et va jusqu'aux traités d'Utrecht, de Rastadt et de la Barrière. Il a surtout fait porter ses recherches sur les réformes politiques et financières que l'Électeur tenta de réaliser dans l'espoir de relever le pays de ses longues misères et de cicatriser les plaies des guerres récentes et ruineuses. Il n'a pas négligé de décrire la société belge, et le tableau qu'il en trace est fort neuf. On pourra discuter certaines appréciations, mais l'œuvre est solide, et ce début riche de promesses.

L'auteur de ce Bulletin[2] a étudié dans les papiers d'État les rapports qui existèrent, sur le terrain religieux et diplomatique, entre les Pays-Bas espagnols et la république des Provinces-Unies depuis la paix de Munster jusqu'au traité d'Utrecht.

On a retracé maintes fois la lamentable histoire des émigrés de la Révolution française, dépeint leurs illusions, leur légèreté vaniteuse, leurs fausses manœuvres, l'aveuglement de leurs chefs, leurs déceptions et leurs cruelles souffrances. M. F. MAGNETTE[3] n'a pas recommencé ce travail; laissant là les études de mœurs, ainsi que les rapports des émigrés avec la population, il a recherché dans les archives de Bruxelles, de Paris et de Vienne les éléments d'une étude sur la politique adoptée par le gouvernement des Pays-Bas à l'égard des royalistes réfugiés. Tout est neuf et solide dans cet important mémoire, et l'on y trouvera quantité de détails aussi intéressants au point de vue français qu'au point de vue belge. La cour de Bruxelles était en proie à de vives inquiétudes : les aristocrates

1. *La fin du régime espagnol aux Pays-Bas. Étude d'histoire politique, économique et sociale.* Bruxelles, J. Lebègue, 1907, 291 p.

2. Eugène Hubert, *les Pays-Bas espagnols et la République des Provinces-Unies depuis la paix de Munster jusqu'au traité d'Utrecht (1618-1713). La question religieuse et les relations diplomatiques.* Bruxelles, J. Lebègue, 1907, in-4°, 481 p. — Voir *Rev. hist.*, t. XCVIII, p. 185.

3. *Les Émigrés français aux Pays-Bas (1789-1794).* Bruxelles, Lamertin, 1907, in-8°, 144 p.

affluaient dans la capitale et dans toutes les villes importantes des Pays-Bas, s'organisaient militairement et affichaient l'intention de rentrer dans leur patrie les armes à la main. Parmi les préoccupations qui assiègent le gouvernement autrichien, depuis la prise de la Bastille jusqu'à la bataille de Fleurus, il en est une qui revient sans cesse : se débarrasser de ces hôtes encombrants et dangereux. Entre les choses curieuses qui nous frappent dans l'étude de M. Magnette, nous relevons cette piquante révélation : les rapports de police signalent que la valetaille des grands seigneurs émigrés compte de nombreux partisans de la Révolution; ils se livrent dans les Pays-Bas à une active propagande, grosse de périls pour l'ordre public.

Vlaamsch Belgie sedert 1830[1] est un recueil de monographies retraçant l'histoire de la Belgique flamande depuis 1830. *La Belgique à vol d'oiseau*, par M. G.-D. Minnaert, est une bonne notice de vulgarisation géographique. *Le Coup d'œil sur l'histoire des régions flamandes jusqu'à la bataille de Waterloo*, par M. Paul Fredericq, condense en peu de pages toute l'histoire de la Belgique flamande; c'est un tableau largement brossé. *Le Règne de Guillaume Ier, la Révolution belge et la fondation du royaume des Pays-Bas,* par M. V. Fris, est peut-être le meilleur travail que nous possédions sur cette question brûlante. L'auteur est suffisamment objectif, quoique grand admirateur de la conception du congrès de Vienne. Il expose avec une impartialité louable les torts réciproques du gouvernement hollandais et du clergé belge et conclut en déplorant les fâcheux résultats que produisit la Révolution de 1830, surtout au point de vue économique. Le tome II contient, sous le titre d'*Esquisse d'une histoire du mouvement flamand*, une étude approfondie où les faits inédits ou peu connus abondent. L'auteur, M. Paul Fredericq, ne dissimule pas un instant ses convictions libérales et flamingantes; mais cette franchise absolue n'influence pas son jugement, et il apprécie les actes de ses amis et ceux de ses adversaires avec une égale équité.

IV. Histoire économique et sociale. — M. H. Lonchay[2] a traité l'un des sujets les plus ardus de l'histoire économique : l'origine du ducat italien et de l'écu français, l'imitation de ces espèces en Espagne et aux Pays-Bas, enfin leur transformation en monnaies de

1. *La Belgique flamande depuis 1830. Études et esquisses réunies par la direction du Willemsfonds (Vlaamsch Belgie sedert 1830. Studien en Schetsen bijeengebracht door het algemeen bestuur van het Willemsfonds).* Gand, Vuylsteke, 1906, 2 vol. in-8°, 244 et 256 p.

2. *Recherches sur l'origine et la valeur des ducats et des écus espagnols.* Bruxelles, Hayez, 1906, in-8°, 101 p.

compte au XVIe siècle. Il propose pour ces problèmes difficiles des solutions à la fois ingénieuses et prudentes.

Le savant professeur de Bruxelles aborde une autre question d'histoire financière[1] également compliquée et peu connue. On sait que les guerres dont les Pays-Bas furent le théâtre au XVIe et au XVIIe siècle obligèrent l'Espagne à des sacrifices d'argent très considérables et nécessitèrent de fréquents emprunts. M. LONCHAY est parvenu à reconstituer la marche de ces opérations de crédit, et nous montre Charles-Quint, ainsi que Philippe II, frappant à toutes les portes, s'adressant aux particuliers, aux nobles et aux villes, surtout aux banquiers génois établis à Anvers, puis au Trésor de Castille, engageant le domaine pour obtenir de l'argent à des conditions onéreuses — Requesens disait que chaque écu fourni par le Trésor de la monarchie en coûtait plusieurs avant d'arriver aux mains des soldats. — Les remboursements sont laborieux, souvent l'intérêt est suspendu et le monarque réduit aux expédients. L'auteur nous fournit des détails piquants sur la mentalité différente qui règne en Espagne et aux Pays-Bas : en Belgique, pays industriel et commerçant avant tout, le souverain perd de son prestige à mesure qu'il perd de son crédit; une interruption de paiement est sévèrement condamnée par l'opinion publique. En Castille, elle est hautement approuvée par le clergé, les Cortès, et regardée comme une réparation des vols commis par les créanciers de l'État à son détriment. Grâce à la dissertation à la fois précise et substantielle de M. Lonchay, l'on pourra facilement se rendre compte des conséquences politiques et sociales amenées par les crises financières des années 1557, 1575, 1596, 1607 et 1647.

L'ouvrage consacré par M. L. BERTRAND[2] à la gloire de son parti présente de l'intérêt, surtout pour ce qui concerne les débuts, assez mal connus, du socialisme en Belgique. L'auteur a vu que ce mouvement ne peut être bien compris, si on ne le met en rapport avec l'histoire des pays voisins, et il dégage assez nettement les influences diverses qui ont fait naître et grandir le parti démocratique. Il signale en détail l'action d'un grand nombre d'agitateurs étrangers, depuis Buonarroti, ami et disciple de Babeuf, jusqu'aux réfugiés de la Commune de Paris, en passant par les proscrits du second Empire, sans négliger Mazzini, Kossuth, Rittinghausen, Herzen, etc., et il s'arrête longuement à la lutte soutenue par Proudhon

1. H. Lonchay, *Étude sur les emprunts des souverains belges au XVIe et au XVIIe siècle*. Bruxelles, Lamertin, 1907, in-8°, 196 p.

2. *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830*. Bruxelles, Dechenne, 1906-1907, 2 vol. in-8°, 454, 700 p.

contre César De Paepe, élève du baron de Collins; on sait que De Paepe l'emporta et fit adopter ses théories collectivistes par le parti ouvrier belge. La documentation laisse à désirer; il y a dans ces deux volumes une quantité énorme de petits faits, recueillis avec peu de précautions dans les journaux et les brochures de propagande. La bonne foi de l'écrivain paraît certaine, mais sa critique n'est pas à la hauteur de sa sincérité. Les notices consacrées aux chefs socialistes sont de véritables panégyriques. L'auteur a aussi le tort d'encombrer son texte de citations qui l'alourdissent singulièrement, alors qu'elles figureraient avec avantage dans les notes ou à l'appendice.

V. Histoire religieuse. — On a imprimé en 1907 l'œuvre posthume d'un élève de M. Paul Fredericq, qui donnait de brillantes espérances. M. D. Jacobs[1] avait préparé une étude originale et bien documentée sur l'histoire des troubles causés à Gand en 1567 par les iconoclastes.

Il a été rendu compte ici même[2] de la bibliographie des martyrologes néerlandais publiée en 1889 dans la *Bibliotheca belgica*. La dissertation préliminaire, œuvre de Th. Arnold, visait à établir que le nombre des hérétiques suppliciés aux Pays-Bas en vertu des placards de Charles-Quint ne dépassait pas deux mille. M. J. Meyhoffer[3] a refait ce travail d'après les comptes des officiers de justice et les archives du Conseil des troubles. Il démontre que les martyrologes sont fort incomplets et ne mentionnent parfois que sept pour cent des exécutions; d'autre part, beaucoup de réformés ont péri sans que leur mort ait été officiellement constatée. Reprenant les évaluations des historiens du xvie siècle et celles des écrivains d'aujourd'hui, il en fait une étude critique très serrée, et arrive à cette conclusion que près de 20,000 personnes probablement payèrent de la vie leur adhésion à la Réforme.

La brûlante question des rapports entre l'Église et l'État sous le règne de Guillaume Ier des Pays-Bas a fait l'objet d'un ouvrage d'ensemble très développé et fondé sur une étude attentive des sources. Ces rapports furent marqués par trois conflits plus particulièrement graves que M. C. Terlinden[4] examine avec beaucoup de soin : la

1. *L'Année des merveilles à Gand (Het wonderjaar te Gent. Juni 1566-april 1567)*. Amsterdam, Tijdspiegel, 1907, in-8°, 186 p.

2. Voy. *Rev. hist.*, t. XLII, p. 484.

3. *Le Martyrologe protestant des Pays-Bas, 1523-1597*. Nessonvaux, Borel, 1907, in-8°, 204 p.

4. *Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, et l'Église catholique en Belgique (1814-1830)*. Bruxelles, Dewit, 1906, 2 vol. in-8°, 526, 470 p.

question du serment constitutionnel, c'est-à-dire l'interdiction faite par le corps épiscopal aux citoyens catholiques de jurer fidélité à la Loi fondamentale, parce qu'elle garantissait la liberté de conscience et des cultes; celle du Collège philosophique, résurrection malheureuse du Séminaire général de Joseph II; celle enfin du Concordat de 1827. Ces divers points sont élucidés grâce à de nombreux documents inédits consultés au Vatican, au British Museum, à l'archevêché de Malines et aux Archives générales du royaume à Bruxelles. L'auteur de cet important travail est résolument hostile à la politique royale, mais il reconnaît équitablement que tous les torts ne furent pas du côté de Guillaume, et que le clergé belge, à plus d'une reprise, fut mal inspiré. Il fait d'ailleurs des efforts visibles pour demeurer objectif, et il garde toujours un ton mesuré et courtois.

VI. Histoire des institutions et du droit. — M. C. Pergameni[1], à l'exemple de M. Senn, a traité très consciencieusement l'histoire de l'avouerie carolingienne et de l'avouerie féodale.

Aucun écrivain belge n'avait entrepris jusqu'ici de présenter dans un tableau d'ensemble les institutions qui régirent notre pays depuis l'annexion française de 1795 jusqu'à la chute de Napoléon. M. P. Poullet[2] a réussi à combler cette lacune de notre historiographie. Après avoir fait connaître les bases juridiques nouvelles sur lesquelles ces institutions sont transformées par le gouvernement républicain, il passe à l'application des principes et examine successivement ce que deviennent, sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, les rouages politiques et administratifs du département et de la municipalité, le régime des cultes, de l'enseignement et de la bienfaisance. Nous ne trouvons pas seulement dans son livre un exposé théorique, mais de copieuses notes nous initient à la pratique réelle des choses. L'auteur connaît aussi bien les archives que les livres, et il y a tel chapitre, celui du Sénat conservateur, par exemple, qui est presque entièrement fondé sur des documents inédits. Cet ouvrage est avant tout un précieux répertoire de droit public, mais il rendra à l'histoire économique et politique des services signalés.

VII. Biographies. — La *Biographie nationale*[3], publiée sous le patronage de l'Académie royale de Belgique, continue à paraître

1. *L'Avouerie ecclésiastique belge des origines à la période bourguignonne.* Gand, Volksdrukkerÿ, 1907, in-8°, 226 p. — Voy. *Rev. hist.*, t. XCVII, p. 217.

2. *Les Institutions françaises de 1795 à 1814. Essai sur les origines des institutions belges contemporaines.* Bruxelles, Dewit, 1907, in-8°, 975 p.

3. T. XIX, fasc. 1 et 2. Bruxelles, Bruylant, 1906-1907, in-8°, 448 et 513 p.

régulièrement et contient un grand nombre d'études originales. Nous signalerons spécialement les articles saint Remacle, évêque de Tongres au VIIe siècle (G. Kurth); saint Rambert, sainte Rictrude et saint Rombaut (Ch. De Smedt); Richard de Saint-Vannes, réformateur monastique du Xe siècle (A. Cauchie); Richilde, comtesse de Hainaut (H. Pirenne); Robert d'Aire, chroniqueur flamand (Id.); les Comtes Robert I et II de Flandre, Robert I et II de Namur (Id.); Robert de Béthune (V. Fris); Requesens, grand commandeur de Castille (E. Gossart); Simon Renard (Id.); les Richardot, hommes d'État et évêques (V. Brants); Reuss et de Robiano magistrats du XVIIIe siècle (A. De Ridder); L. Roersch, philologue, † 1891 (P. Thomas); C. et F. Rogier, hommes d'État du XIXe siècle (E. Discailles); Romero, homme de guerre du XVIe siècle (H. Lonchay). Les noms de certains personnages assez obscurs auraient pu, semble-t-il, être éliminés sans inconvénient.

La paix d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668) avait donné à la France Lille, Courtrai et Tournai. Une notable partie de ces territoires relevait au spirituel du siège de Tournai, alors vacant; Louis XIV eut l'heureuse inspiration d'y placer Gilbert de Choiseul, évêque de Cominges. Ce prélat, qui devait être l'agent le plus actif de l'influence française en Flandre, joignait à de profondes connaissances théologiques une fermeté rare et une grande puissance de séduction. Il eut besoin de toutes ces qualités pour parvenir à rompre ou à dénouer une à une les mailles traditionnelles qui enserraient son autorité. L'histoire de cette lutte de tous les jours contre le Magistrat de Tournai, le chapitre et les clercs réguliers, est une des pages les plus intéressantes du livre de M. F. Desmons[1]. De même ce qu'il nous révèle au sujet du raffermissement de la discipline et des prescriptions relatives à la surveillance des mœurs. L'œuvre doctrinale de Choiseul donna lieu à de vives controverses, car il fut ouvertement gallican et pencha vers le jansénisme. Notons aussi que son rôle à l'assemblée de 1682 est exposé pour la première fois d'une manière précise et complète. L'ouvrage de M. F. Desmons, résultat de recherches poursuivies avec persévérance dans de nombreux dépôts d'archives, est d'une importance réelle pour l'histoire de la vie religieuse au XVIIe siècle en France et dans les Pays-Bas.

VIII. Ethnographie. — Au Congrès, tenu à Mons en 1905, fut constitué, sous la présidence de M. C. Van Overbergh, un bureau international d'ethnographie ayant pour mission de recueillir métho-

1. *Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai (1671-1689).* Tournai, Casterman, 1907, in-8°, 623 p.

diquement tous les documents concernant la civilisation des peuples primitifs, et notamment des différents peuples qui habitent l'État du Congo. Deux monographies ont été jusqu'ici publiées par ses soins[1]; elles condensent les renseignements émanés de missionnaires, d'explorateurs et de fonctionnaires de l'État indépendant. Ce sont les pièces d'une enquête préalable qui promet d'être féconde en résultats.

IX. Histoire des sciences et des lettres. — M. Paul Fredericq[2] a entrepris avec ses élèves le dépouillement de la riche collection de pamphlets néerlandais du XVIe siècle conservée à la bibliothèque de l'Université de Gand. Plus de mille de ces brochures ont été examinées au double point de vue littéraire et historique. Si la plupart sont d'une forme peu soignée, et s'il est fort rare qu'on puisse en identifier l'auteur, le fond est extrêmement riche, et l'historien y glanera quantité de détails inédits touchant les luttes religieuses[3] et politiques[4], les difficultés d'ordre économique[5], les faits militaires[6], les relations internationales, etc. Un choix de plusieurs centaines de pièces particulièrement intéressantes est donné en appendice.

On doit à M. V. Brants[7] une esquisse assez sommaire, mais très bien documentée, sur l'étude du droit à l'Université de Louvain depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours. Il constate, comme conclusion de ses recherches, que, pendant les troubles de la période espagnole, les professeurs visèrent à concilier les droits de l'Église avec la défense des privilèges nationaux contre le pouvoir souverain. Ils ne cessèrent d'ailleurs de protester contre l'absolutisme et de soutenir le principe de la monarchie tempérée.

X. Histoire provinciale et locale. — L'*Histoire de la ville d'Ath*, par M. C.-J. Bertrand[8], est écrite d'après les pièces des archives communales, qui sont assez abondantes depuis la fin du XIIIe siècle; l'auteur a eu le tort de négliger les matériaux appartenant aux dépôts belges et français de la région avoisinante.

1. C. Van Overbergh et Ed. De Jonghe, *les Bangala; étude ethnographique*. Bruxelles, Dewit, 1907, in-8°, 459 p.

2. *La Prose néerlandaise dans les pamphlets du temps des troubles au XVIe siècle (Het nederlandsch proza in de zestieneeuwsche pamfletten, uit den tijd der beroerten, 1566-1600)*. Bruxelles, Hayez, 1907, in-8°, 411 p.

3. Les iconoclastes à Anvers en 1566; les premiers actes de l'inquisition d'Espagne; l'intolérance des ministres protestants; plaintes contre les Jésuites.

4. Don Juan d'Autriche et la Pacification de Gand; l'assassinat du prince d'Orange.

5. La famine; la cherté des vivres.

6. Le siège de Harlem; la capitulation de Flessingue; « l'Invincible Armada ».

7. *La Faculté de droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles. Esquisse historique*. Louvain, Peeters, 1906, in-12, 216 p.

8. Mons, Dequesne, 1906, in-8°, 479 p.

Une excellente monographie locale est celle que M. J. Thisquen[1] a consacrée à l'ancienne capitale du duché de Limbourg. Nous y trouvons un exposé complet, méthodique et clair de l'histoire territoriale, politique, militaire, religieuse et artistique de cette cité, qui joua un grand rôle dans les guerres des Pays-Bas belges.

M. A. Hocquet[2] ne se confine pas sur le terrain religieux, mais il étudie plus spécialement la question de la Réforme à Tournai, parce qu'elle domine toute l'histoire de cette ville au XVIe siècle. Son mémoire, couronné par l'Académie royale de Belgique, a singulièrement enrichi nos connaissances sur cette période si touffue des annales belges. Une longue et patiente exploration des archives a fait découvrir quantité de faits inconnus sur les origines et le développement des doctrines hérétiques dans le Tournaisis et sur la sanglante répression qui fut organisée par le concours du gouvernement et de l'autorité ecclésiastique. L'auteur blâme tous les excès avec la même énergie et assigne à chacun des partis en cause les responsabilités qui lui incombent; il rectifie en passant bien des détails inexacts qui ont pris place dans les traditions; notons, par exemple, les légendes pour ou contre la princesse d'Épinoy. Un important chapitre nous fait connaître les causes de la décadence économique de Tournai; elles sont sensibles dès le XVe siècle et précipitent leur action au XVIe. Une introduction développée expose le rôle politique joué par le Tournaisis jusqu'à la conquête de Charles-Quint et indique les modifications profondes apportées par ce prince autoritaire et centralisateur à la constitution démocratique qui régissait la cité depuis 1424.

Eugène Hubert.

1. *Histoire de la ville de Limbourg*, t. I. Verviers, Féguenne, 1907, in-8°, 368 p.

2. *Tournai et le Tournaisis au XVIe siècle au point de vue politique et social.* Bruxelles, Hayez, 1906, in-4°, 418 p.

ITALIE.

(XVe-XVIIIe SIÈCLE.)

L'histoire moderne de l'Italie est d'un accès moins facile que son histoire médiévale. Les documents d'archives, plus nombreux, sont moins classés et moins inventoriés, vu la tendance trop fréquente des érudits à arrêter au XIIIe ou au XIVe siècle dépouillements et inventaires. Pour les sources narratives postérieures au XVe siècle, on n'a pas l'équivalent du recueil de Muratori, dont la *Ristampa* s'arrêtera aussi à l'an 1500 : il faut les chercher dans des publications académiques locales, des revues de brève existence, souvent démunies de tables et peu accessibles, ou dans des volumes imprimés souvent à petit nombre, avec une publicité insuffisante. La bibliographie historique est encore bien dépourvue des instruments de travail nécessaires. On ne peut donc s'étonner que les travaux généraux sur les siècles modernes (surtout en matière d'histoire économique, sociale et financière) soient presque abandonnés au profit des études régionales et locales.

Il faut se féliciter de la continuation de la *Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia*[1], reprise par M. MANNO après une interruption de plusieurs années. Il y insère les travaux relatifs non seulement aux dépendances actuelles de l'ex-monarchie piémontaise, mais à toute ville ou localité qui lui a été soumise à une époque quelconque de son histoire : extension qui nous vaut une bibliographie complète de la Savoie, du comté de Nice, du pays de Gex, de Genève même (dans ses rapports avec la maison de Savoie), aussi bien que du Piémont et de la Ligurie. — Malgré son importance historique, on avait peu étudié jusqu'ici le commerce de Milan, en raison de la difficulté d'approcher les documents : on n'avait sur la législation et les institutions commerciales lombardes que la monographie de Gaddi (1893) et les recherches d'Aloys Schulte (1900) sur

1. Publiée par la *Biblioteca storica italiana a cura della R. Deputazione di storia patria*. Ce volume (t. VIII, Turin, Bocca, 1907, in-8°, 350 p. à 2 col.) continue la section II (*Storie particolari*), sous-section *Paesi*, par ordre alphabétique de Genoud à Kyrie; parmi les notices importantes, citons Genève, Gex, Ghemme, Giaveno, San Giorgio Canavese, le grand Saint-Bernard, Hautecombe, Haute-Savoie, Saint-Jean-de-Maurienne, Iglesias, Incisa-Belbo, Intra, Ivrée. — En 1902 avait paru un index alphabétique général des sept volumes antérieurs de cet ouvrage.

le commerce lombardo-allemand, conduites sur les registres de l'Université (de 1299 à 1600) : ces recherches ont poussé Ettore Verga à explorer à fond les archives de la Chambre de commerce actuelle de Milan, qu'il supposait justement conserver les actes de l'ancienne *Università*, dont elle n'est que l'héritière et la continuatrice, et, en 1903, il a obtenu de ce corps l'autorisation de réunir à l'Archivio comunale du Castello Sforzesco les documents d'intérêt historique, jusque-là dispersés parmi des dossiers d'importance secondaire et momentanée. Il vient de donner le catalogue, en vingt-neuf chapitres, de l'Archivio ainsi reconstitué[1] : privilèges et concessions, statuts et règlements, conventions consulaires utiles pour les rapports avec Venise, Gênes, etc., documents relatifs aux violences subies par les Milanais commerçant hors d'Italie, foires et contrats, courriers, postes et messageries, papiers du Tribunal de commerce, de la santé, de l'octroi, de la monnaie, traités et tarifs de douanes se trouvent maintenant aisément accessibles; il faut noter l'extrême pauvreté de cet Archivio en documents sur les corporations des arts et métiers.

L'historiographie du xve et du xvie siècle s'enrichit toujours de nouvelles découvertes. Étudiant la valeur historique de l'annaliste Cambi, que son premier éditeur, le P. Ildefonso, avait jugé un pur compilateur, F. P. Luiso a pu identifier un « livre antique » copié par lui avec le cod. Laur. LXI 35, et y a retrouvé les mémoires encore inédits des Florentins Matteo Fastelli Petriboni et Matteo Rinaldi[2], qu'il serait, d'après lui, utile de publier. — Un honnête pharmacien de Lunigiane, Giov. Antonio da Faje, a rédigé une chronique d'histoire locale de 1409 à 1470, à la fois tableau de mœurs pittoresque et attachant et document philologique dialectal curieux. M. Sforza, qui l'a éditée[3], y retrouve « une étincelle de Salimbene ». — C'est un artisan encore plus modeste, un *calderaio* florentin, que ce Bartolomeo Masi, dont les souvenirs, de 1478 à 1526, publiés par G. O. Corazzini[4], donnent un tableau fidèle de ces années troublées de l'histoire toscane. L'auteur, né le 18 décembre 1480, d'abord

1. E. Verga, *l'Archivio della Camera di commercio e dell' antica Università dei Mercanti di Milano*. Rocca San Casciano, Cappelli, 1906, in-8°, 100 p.

2. F. P. Luiso, *Da un libro di Memorie della prima metà del quattrocento. Nuova fonte di storia fiorentina (Per nozze Maffei Bertolani)*. Firenze, Carnesecchi, 1907, in-8°, 44 p.

3. G. Sforza, *Autobiografia inedita di Gio. Ant. da Faje, speziale lunigianense del sec. XV*. (Extr. de l'*Archivio storico per le provincie Parmensi*, 1906, nouv. série, t. IV.)

4. *Ricordanze di Bartolomeo Masi, calderaio fiorentino, dal 1478 al 1526*, publ. p. Gius. Odoardo Corazzini. Firenze, Sansoni, 1906, in-8°, xix-311 p.

comptable dans la boutique paternelle, émancipé à trente-cinq ans, avec son frère Piero, par son père (qui leur fait don à chacun d'une chambre de vingt-six florins), devient alors son associé; l'association dure jusqu'à sa mort en 1526, et, peu après, à la mort de Giovanni delle Bande Nere, Bartolomeo cesse de rédiger ses souvenirs, bien qu'il survive encore quatre ans[1]. Ces souvenirs sont analogues à ceux du *vinattier* Bart. di Michele di Lapo del Corazza; ils éclaircissent des faits connus, donnent des dates précises, apportent des faits nouveaux, des détails sur les fêtes pour l'avènement de Léon X, son entrée théâtrale à Florence, la nomination de Jules de Médicis à l'archevêché de Florence; surtout ils fournissent des renseignements précieux sur la vie du *popolo minuto,* sur la mentalité d'un artisan : quoique s'occupant peu de politique, Masi montre sa sympathie à l'égard de Savonarole, son hostilité envers les Médicis, sauf Léon X. C'est un témoin très intéressant de l'agonie de la république florentine. — Moins tranquille que l'existence *sobria e pudica* de Masi dans la *serchia antica* fut celle de G. B. Belluzzi, dit *Il Sammarino*, le célèbre architecte militaire, employé par le grand-duc Cosme de Médicis et cité avec éloge par Vasari (1506-1554). Les détails nous en sont révélés par son journal autobiographique (que P. Egidi vient de lui restituer)[2], rédigé à de courts intervalles, comme aide-mémoire, parfois pour distraire ses chagrins. Il y raconte ses aventures de famille, ses deux mariages, la situation de Saint-Marin troublée pendant sa jeunesse par des inimitiés de famille, son commerce de grains souvent dégénéré en contrebande, la protection reçue du duc d'Urbin, son apprentissage de l'art militaire, sa résidence à Rome dans la maison d'Ascanio Colonna. Par malheur, ce journal s'arrête en 1541[3], au début de la partie la plus intéressante de sa carrière; et, par malheur aussi, dépourvu d'intelligence critique, l'auteur a noté souvent des détails insignifiants; mais c'est un document utile pour l'histoire des mœurs romagnoles de ce temps.

Il importe de débrouiller la confusion des sources et de fixer la

1. Corazzini suppose que, s'il n'écrivit pas les épisodes du siège de Florence, c'est qu'il ne voulut pas garder souvenir des derniers malheurs de son pays. Hypothèse gratuite : on peut admettre simplement que la mort de son père avait augmenté ses soucis et diminué ses loisirs.

2. *G. B. Belluzzi detto il Sammarino. Diario autobiografico (1535-1541)*, ed. Pietro Egidi; nota sul dialetto di G. Crocioni. Napoli, R. Ricciardi, 1907, in-8°, 180 p.

3. L'auteur ne mourut que treize ans plus tard au siège de l'Ayola, le 28 mars 1554, après avoir fortifié presque toutes les villes de la Toscane, San Miniato, Pise, Pistoia, Castrocaro, Borgosansepolcro, Florence, Empoli, etc.

valeur des historiens depuis longtemps connus. Même pour les plus grands, ce travail est loin d'être fini. L'examen des feuillets manuscrits des *Storie fiorentine* a permis à M. P. Carli[1] de suivre tantôt le travail du style chez Machiavel, tantôt l'évolution de sa pensée d'historien et de diplomate au sujet de tel ou tel fait historique; de là un grand nombre d'observations de détail judicieuses et souvent très fines, mais un peu perdues dans un commentaire trop touffu et d'une lecture aride; M. Carli diminue au reste l'utilité de son labeur patient et méritoire en avouant que, Machiavel n'ayant pas été guidé dans ses corrections par un *criterio ben prestabilito*, on ne peut pas toujours en expliquer la raison; ses recherches n'épuisent pas la question. — Michele Lupo Gentile[2] a continué les siennes sur l'historiographie florentine à la cour de Cosme Ier, en s'attaquant maintenant aux sources de Benedetto Varchi[3]. Il étudie d'abord la formation du caractère et de la mentalité de B. Varchi, pendant ces années 1527-38, au moment des événements qu'il a racontés, et il renouvelle la biographie de l'historien, trop insuffisamment connue jusqu'ici : Varchi apparait comme un partisan de la liberté par mode plus que par conviction, mêlé au parti des Pazzi, puis des Strozzi, ami de Mgr de' Gaddi et d'Annibal Caro, mais dénué de courage civique et d'énergie pour la défense de ses idées, fuyant et acceptant tour à tour, sous l'influence de ses amis, la domination des Médicis, puis, à la suite d'une brouille avec Piero Strozzi et d'une injure personnelle, réconcilié tout de bon avec Cosme de Médicis entre 1542 et 1543 (imitant en cela l'exemple de B. Segni, de Filippo del Migliore, de Migliore Cresci), et enfin, en 1546-1547, recevant l'ordre d'écrire l'histoire de Florence. M. L. Gentile observe finement que la trahison de Varchi à l'égard de son ancien parti est moins complète qu'on pourrait croire : Cosme de Médicis ne se croyait nullement solidaire des Médicis illégitimes, Alexandre et Hippolyte, les anciens ennemis des républicains florentins, et même était secrètement hostile au pape Clément VII, en souvenir de son propre père, Jean des Bandes Noires; l'historiographe rallié pouvait donc conserver une certaine indépendance. M. L. Gentile établit ensuite qu'outre les documents officiels, Varchi a connu les commentaires de son ami Filippo de Nerli et la relation de l'*Assedio di Firenze* par Mambrino Roseo.

1. P. Carli, *l'Abbozzo autografo frammentario delle storie fiorentine di N. Macchiavelli*. Pisa, Nistri, 1907, in-8°, 165 p.

2. M. Lupo Gentile, *Sulle fonti della storia fiorentina di Benedetto Varchi*. Sarzana, Costa, 1906, in-16, 136 p.

3. Il avait négligé cet auteur par déférence pour M. Vittorio Fiorini, qui projetait alors, et a aujourd'hui abandonné, un travail analogue.

Mais il a surtout utilisé, semble-t-il, des sources orales, des témoignages de contemporains, Lorenzo Strozzi, Pandolfo Martelli sur les guerres de A. Vitelli, Molzi sur l'empoisonnement du cardinal Ippolito, Tommaso Sertini sur les négociations d'Alamanni avec François Ier. Il résulte de ces recherches que Varchi mérite en somme d'être consulté avec confiance. — L'*Istoria viniziana* de P. Bembo a été elle aussi l'objet d'une fort bonne étude critique de C. Lagomaggiore[1], qui a notamment insisté sur l'histoire même de sa compilation et sur sa valeur historique et littéraire et publié le décret des Capi del Consiglio (18 décembre 1530), autorisant Bembo à prendre connaissance des actes officiels du gouvernement vénitien; il aurait pu insister davantage dans son chapitre II sur les éléments constitutifs de cette œuvre classique. — Un petit problème avait été posé en 1892 au sujet de l'auteur de la *Storia Arcana della vita di F. Paolo Sarpi,* ce violent et injuste réquisitoire contre le célèbre défenseur du pouvoir civil, cru par tradition l'œuvre de Mgr Giusto Fontanini : F. Stefani l'avait, sur des raisons assez probantes, attribué à un religieux bergamasque, Barnaba Vaerini. L'examen du manuscrit autographe de la *Storia Arcana*, entré par don à la Biblioteca civica de Padoue en 1904, a permis à V. Lazzarini[2] de le restituer d'une façon définitive à Fontanini. — Le recueil de la correspondance de Muratori, que prépare le marquis Campori, sera de la première utilité pour l'histoire de l'érudition et de l'historiographie italiennes. Mais sera-t-il jamais complet? Tandis que Campori a déjà atteint, avec ses tomes IX et X, les années 1738-1744, M. K. Wenck lui fournit matière à supplément en publiant trois lettres de Muratori à G. Groddeck[3], une en italien, non datée, où Groddeck apparaît comme intermédiaire entre lui et Mabillon, et deux en latin, de 1698 et 1702 : elles sont tirées d'un recueil d'*Eruditorum litterae ad Groddecium*, qui, outre Muratori, a eu pour correspondants Louis Picques, F. Rostgaard, Jablonski, Joh. Alb. Fabricius, Patritius, Ficoroni, Longuerue et Montfaucon[4], etc. L'histoire des travaux de Muratori n'est pas moins attachante que celle de son milieu :

1. C. Lagomaggiore, *l'Istoria viniziana di P. Bembo.* Venezia, Visentini, 1905, in-8°, 232 p. — D'après Zanetti, le silence de Bembo au sujet d'une prétendue trahison des capitaines impériaux pendant le siège de Padoue ne provient pas de son désir de ménager la gloire de Venise.

2. Lazzarini, *Il vero autore della St. A. della v. di F. P. S.* Venezia, Ferrari, 1906, in-8°, 20 p. (Extr. des *Atti dell' Istituto Veneto.*)

3. K. Wenck, *Drei ungedruckte Briefe von L.-A. Muratori an Gabriel Groddeck.* Pavia, Fusi, 1907, in-4°, 31 p. (Extr. de la *Raccolta Giacinto Romano.*) — Le recueil est parvenu par voie de succession aux mains de l'éditeur.

4. Trois lettres de Montfaucon à Groddeck sont aussi publiées ici : du

il était obligé parfois à de longues négociations pour obtenir l'accès de certains documents; M. Sforza en donne un amusant exemple en racontant ses relations avec la république de Lucques[1], quelles difficultés il eut à vaincre pour entrer aux archives du Capitole à Lucques et comment il remercia la République de son autorisation par la dédicace du tome XII des *Rerum Italicarum scriptores*. C'est un piquant chapitre d'histoire sociale.

C'est à la fois une étude d'historiographie et une étude de sociologie que celle de M. Gaetano Gasperoni sur l'histoire et la vie romagnoles au xvie siècle[2]. Mais, retouchée et augmentée à diverses reprises[3], elle manque parfois d'équilibre; on voit trop qu'à l'origine ce n'était qu'une monographie de la famille Rangoni de Modène dans ses rapports avec l'administration de la Romagne de 1519 à 1545; puis que le rôle de Guido Rangoni, défenseur des intérêts du Saint-Siège à côté de Guichardin, a amené l'auteur à étudier les factions et les luttes politiques, l'œuvre de Guichardin et de Giovanni Guidiccioni pendant leur « présidence »; que le sujet a été ensuite agrandi pour devenir une étude sur les conditions politiques et sociales de la Romagne pendant la lutte franco-espagnole pour la prépondérance, sous Clément VII et Paul III; qu'enfin l'introduction bibliographique est une addition postérieure. Cette monographie, mal construite, est riche en informations nouvelles : sur l'œuvre administrative de G. Rangoni, sur son rôle comme protecteur des artistes et des lettrés, de Bern. Tasso, de l'Arétin, de Tommaso, « filologo ravennate » ; sur les malheurs économiques de la Romagne dus aux dévastations des gens de guerre et aux guerres civiles; sur le contraste entre cette dépression matérielle et la vigueur morale persistante de la population romagnole; sur la création, par Guidiccioni, des *magistratures des pacifiques* à Forli (1540), puis à Cesena, Imola, Faenza, Bertinoro et Ravenne. Gasperoni donne un catalogue des sources inédites de cette histoire, divisées en *statuti, carte, cronache,* et une liste de chroniqueurs très abondante, mais désordonnée, où chroniques originales et compilations sont citées pêle-mêle[4]. Malgré son manque de plan

19 juillet et 25 décembre 1697, du 14 juillet 1698, ainsi que deux lettres au même du Danois Rostgaard, en français (du 15 juillet et 20 août 1698).

1. G. Sforza, *Lod. Ant Muratori e la repubblica di Lucca*. Turin, Clausen, 1907, in-8°, 42 p.

2. G. Gasperoni, *Storia e vita romagnola nel secolo XVI (1519-1545)*. Iesi, Stab. tip. Coop., 1906, in-8°, 184 p. (*Biblioteca storica della Romagna*, t. I.)

3. C'est une réédition augmentée et améliorée de la *Romagna dal 1519 al 1545*, publiée en 1902 dans un recueil : *Saggio di studi storici sulla Romagna*.

4. L'auteur donne une bonne bibliographie critique des travaux contemporains, signale le peu de valeur de la *Romagna* de E. Rosetti et mentionne

et de clarté, ce travail sera fort utile. — Non moins utile, mais impossible à analyser, est le répertoire de Bertanza sur l'instruction publique à Venise jusqu'à la fin du xve siècle[1], où, du 13 novembre 1287 au 22 août 1497, sont enregistrés 850 noms de gens ayant participé à l'enseignement vénitien. Ces 850 noms sont le résidu utile de près de 12,000 fiches tirées avec plus de patience que de critique de l'Archivio de' Frari. Dalla Santa, qui a mis au point ce travail informe, a employé beaucoup de temps et de sagacité[2] à élaguer les noms répétés ou douteux (beaucoup de gens ayant porté le titre de *magistri* sans avoir eu de fonctions pédagogiques réelles) et à grouper les informations éparses sur chaque personnage. Il expose sa méthode dans une courte introduction, où il met en lumière les données générales que fournit l'étude de ce catalogue et les noms des trop rares personnages ayant enseigné à Venise qui sont célèbres comme littérateurs et pédagogues. Ce répertoire sera indispensable à tout historien de la civilisation et des sciences à Venise, comme le travail de P. Barsanti le sera pour la Toscane[3]. Établi sur les documents de l'*Uffizio sopra scuola* des archives de Lucques, c'est une histoire des écoles de grammaire et d'humanités qui existèrent à Lucques du xiie siècle à la fin du xviiie. Barsanti y a relevé divers traits de libéralisme honorables pour la démocratie lucquoise : jusqu'en 1621, la non imposition aux maîtres d'aucune profession de foi (on compte parmi eux un élève de Victorin de Feltre, G. P. d'Avenza, et le célèbre Aonio Paleario), l'existence, sous le nom de *patronato scolastico*, de véritables boursiers d'État[4].

comme importants : de L. et C. Tonini, *Rimini dal 1500 al 1800;* de V. Santini, *Forlimpopoli sotto la signoria degli Zampeschi (1535-1578)*, et surtout C. Ricci, *Gli Spagnoli e i Veneziani in Romagna (1527-1529)*, qui illustre trente-quatre lettres de l'agent Ravennate près Venise, Agostino Abiosi.

1. *Documenti per la storia della cultura in Venezia ricercati da* Enrico Bertanza, *riveduti sugli originali e coordinati sulla stampa da* Giuseppe dalla Santa. T. I : *Maestri, scuole e scolari in Venezia fino al 1500.* Venezia, Società Veneta di storia patria, 1907, in-4°, xxii-405 p. (*Monumenti*, serie II^a, vol. XII). — Un second volume, dont il faut souhaiter la prompte apparition, sera consacré aux libraires et fabricants de papier.

2. « Non posso dire che il lavoro non sia stato faticoso. » On le croira si l'on songe qu'il a dû revoir toutes les copies de Bertanza sur les originaux, souvent les corriger et les compléter, et perdre un temps considérable à retrouver des originaux ayant changé de cote ou perdus dans la masse ambiante.

3. P. Barsanti, *Il pubblico insegnamento in Lucca dal sec. XIV alla fine del XVIII. Contributo alla storia della cultura nazionale.* Lucca, Marchi, 1905, in-8°, vi-259 p.

4. L'intérêt du livre s'accroit d'une bibliographie générale des écoles italiennes qui est le premier essai sur la question.

A l'histoire de la culture littéraire en Italie et de ses formes supérieures se rattache l'histoire des découvertes faites par l'humanisme en matière classique et philologique : on a déjà publié un très grand nombre de matériaux sur cette question. M. Sabbadini les a réunis, coordonnés, illustrés, et en a tiré l'histoire des découvertes de manuscrits[1], depuis les premières recherches incertaines et incohérentes, inspirées autant par l'intérêt commercial que par l'amour de la science, jusqu'à l'exploration scientifique de l'Italie, les progrès et le ralentissement de ce goût de recherches, et enfin l'éclatante trouvaille de Merula à Bobbio. Ce mémoire, d'une méthode rigoureuse et d'une brièveté sévère, mérite de rester classique sur la question, comme est resté classique celui de M. D'Ancona sur la poésie populaire dont, après trente ans et malgré de nombreuses publications de détail, l'auteur a pu donner une seconde édition sans rien changer à ses conclusions générales[2]. — Dans un des chapitres les plus intéressants de son livre, D'Ancona examine si l'on peut dater les chants populaires au moyen des mentions ou allusions à des faits ou à des personnages historiques. M. Medin répond implicitement à cette question et cherche, à l'inverse, dans quelle mesure les chants populaires peuvent servir à établir l'histoire politique. Il étudie brillamment l'histoire de la république de Venise dans la poésie[3], réunissant ici à ses découvertes personnelles tous les résultats antérieurs (sa bibliographie compte près de 900 numéros). On lui a reproché de n'avoir pas dépouillé d'assez près les *Diarii* de Marino Sanuto; mais, sauf quelques versiculets populaires, malicieux distiques du Gobbo del Rialto, qu'il y aurait relevés, sa documentation ne paraît pas présenter de lacunes graves. Il semble avoir eu un peu d'indécision à fixer son plan, et, après une ébauche de division par genres poétiques (chap. I : Poésie panégyrique et laudative; II : Poésie historique), avoir suivi simplement l'ordre chronologique, depuis la grande guerre vénéto-génoise jusqu'à la chute de la République. La nomenclature des chapitres, — conquêtes de terre ferme, défense de terre ferme, ligue de Cambrai, guerres contre les Turcs jusqu'en 1526, guerre de Chypre, interdit, guerre de Candie, conquête de la Morée, décadence, politique anti-espagnole, fin de la République, — montre déjà quels événements ont le plus vivement impressionné

1. Remigio Sabbadini, *le Scoperte dei codici italiani e greci nei secoli XIV e XV*. Firenze, Sansoni, in-8°, IX-233 p.

2. D'Ancona, *la Poesia populare italiana. Studj*. 2° éd. Livorno, Giusti, 1906, in-16, VIII-572 p.

3. Medin, *Storia della repubblica di Venezia nella poesia*. Milano, Hoepli, in-12, XVI-623 p.

les poètes et surtout la poésie populaire. Fait notable, ni la conjuration de Tiepolo, ni la trahison de Falier n'ont inspiré de vers. Notable aussi l'hostilité de la poésie aux deux grands condottieri Gattamelata et Colleoni, dont elle blâme Venise d'honorer la mémoire par des statues. — De caractère beaucoup moins populaire, sauf par les superstitions et les croyances folkloriques dont elle est nourrie, nous apparaît la poésie astrologique du XIVe siècle : M. SOLDATI[1] nomme ainsi toute poésie inspirée non seulement par l'astrologie judiciaire proprement dite, mais aussi par l'astronomie et la météorologie, et montre que, par l'abondance de la production, la valeur de quelques œuvres, l'attitude des humanistes à l'égard de l'astrologie, elle a vraiment constitué un genre. Cette monographie est pleine de détails instructifs sur les mœurs de la Renaissance et sur la mentalité de ses princes, souvent aussi crédules que sanguinaires et luxurieux.

S'il ne fut pas aussi célèbre que son père par ses vices, son héroïsme, sa cruauté, son intelligence, sa luxure et son amour de l'art, le fils du marquis de Ferrare Nicolas III et de Bella dell' Assassino, Leonello d'Este fut sans doute aussi crédule. Né en 1407, élève de Braccio da Montone et de Guarino da Verone, marié deux fois, il fut un des princes de sa famille les plus pacifiques et les moins connus. M. PARDI, son récent biographe[2], s'attache à le disculper d'avoir abrégé sa vie par sa débauche et d'avoir usurpé le trône aux dépens de son frère Ercole, fils légitime de Nicolas III, qui, d'ailleurs, lui succéda. Si le panégyrique n'est pas tout à fait convaincant, Leonello n'en reste pas moins bien supérieur en moralité à ses contemporains, princes et tyrans, aux Baglioni de Pérouse, par exemple, auxquels M. le comte de BAGLION DE LA DUFFERIE, qui n'est pas un historien professionnel, a récemment consacré un gros livre[3], plein de recherches malheureusement trop peu critiques et dénuées de méthode scientifique. Comme sa piété filiale a dû souffrir souvent qu'il fût l'héritier de tant de glorieux scélérats, ce

1. Ben. Soldati, *la Poesia astrologica nel Quattrocento*. Firenze, Sansoni, 1906, in-8°, x-320 p.

2. Pardi, *Leonello d'Este, marchese di Ferrara*. Bologna, Zanichelli, 1904, in-8°, 140 p.

3. Baglion de la Dufferie, *Histoire de la maison de Baglion. Les Baglioni de Pérouse*. Poitiers, Société franç. d'éd., 1907, in-4°, XII-571 p. Les Baglion de France ne se rattachent que d'une façon incertaine et vague aux Baglioni de Pérouse. L'auteur les fait descendre, à la fin du XIVe siècle, d'un Michel Baglione qui, exilé de Pérouse, s'attacha à la fortune de la maison d'Anjou, guerroya pour elle en Italie et finit par s'établir dans le Maine où, avant 1400, il épousa Ysabeau de Surcoulmont qui lui apporta en dot la seigneurie de la Duf-

généalogiste a insisté sur la protection accordée par plusieurs d'entre eux aux artistes de leur temps, sur les relations de Raphaël Sanzio avec Astorre Baglioni, qu'il a peint en saint Georges, avec Grifolino et sa mère Atalante, qu'il a représentés dans sa mise au tombeau. — Un des épisodes racontés par M. de la Dufferie, l'émeute de 1488, qui donna la domination de Pérouse aux Baglioni, a été étudié en détail par M. Giustiniano Degli Azzi[1]. On en connaissait les lignes générales, mais les causes en restaient obscures. Le *Carteggio Mediceo* montre qu'elle fut inspirée par Laurent le Magnifique, qui, songeant déjà à imposer sa domination à Florence, voyait avec plaisir l'exemple donné par les tyranneaux des villes voisines; ses encouragements les rendaient audacieux; son autorité paralysait leurs adversaires; dans l'affaire de Pérouse, il réussit à déterminer Innocent VIII à seconder sa politique, grâce à l'ambassadeur florentin à Rome, Lanfredini, et fit supplanter les Oddi par leurs héréditaires ennemis, Guido et Rodolfo Baglioni. — Luigi Rossi a étudié un des tournants de l'histoire diplomatique italienne, l'attitude prise par les divers États à l'égard de Francesco Sforza après son avènement au trône de Milan[2] : Venise voulait sa mort ou sa ruine; Florence, par jalousie contre Venise, resta l'alliée de Sforza; Naples, par jalousie contre Florence, se rapprocha de Venise. De là une guerre à quatre, dont les préparatifs remplirent l'intervalle de la ruine de l'*Aurea respublica ambrosiana* à l'an 1451. Rossi les a clairement exposés et a publié une quarantaine de documents intéressants : bonne contribution à l'histoire politique du Quattrocento.

Nous revenons à l'histoire de la civilisation avec le journal du pèlerinage à Jérusalem en 1494 du chanoine milanais Casola[3]. Le texte italien avait été publié en 1855 par Giulio Porro, avec une critique insuffisante, d'après l'autographe de la Trivulcienne. Miss Newett en donne une traduction anglaise, accompagnée d'une très bonne introduction[4] et d'un copieux commentaire, qui ne rem-

ferie. Mais l'auteur ne peut rattacher avec certitude ce Michel Baglione à aucune des branches de la famille Baglioni alors existantes. Il en fait d'ailleurs l'aveu avec beaucoup de franchise. (Ce livre, qui est surtout une œuvre de famille, n'a été tiré qu'à cent exemplaires.)

1. G. Degli Azzi, *Il tumulto del 1488 in Perugia e la politica di Lorenzo il Magnifico*. Perugia, Union. tip. Coop, 1905, in-8°, 75 p.

2. Luigi Rossi, *Venezia ed il re di Napoli, Firenze e Francesco Sforza (nov. 1450-giugno 1451)*. Venezia, 1905, in-8°, 124 p. (Extr. du *Nuovo Arch. Veneto*.)

3. Margaret Newett, *Canon Pietro Casola's pilgrinage to Jerusalem in the year 1494*. Manchester, University Press, VI-1907, in-8°, 427 p. (*Publications of the University of Manchester. Historical series*, n° V.)

4. L'introduction comprend une bibliographie scientifique des pèlerinages en

placera pas l'édition critique désirée, mais qui permettra de l'attendre. La relation du bon chanoine, écrite après son retour, n'a pas toute la précision historique désirable, mais c'est un document de premier ordre sur la vie du pèlerin et sur la vie populaire des villes et régions qu'il traverse. Casola a gagné Venise par Brescia, Lonato, Peschiera, Padoue, s'y est embarqué, et c'est par la côte italienne, les îles Ioniennes et Candie qu'il a atteint Jaffa, puis Jérusalem. Il faut retenir les renseignements sur Venise, contemporains de ceux de Commynes et qui permettront de les contrôler.

Avec le XVIe siècle commence pour l'Italie la période des dominations étrangères et des luttes d'influence, où la plupart des anciens États disparaissent ou se transforment. Gênes, tombée dans l'anarchie depuis un siècle, dut subir d'abord la domination française : elle essaya vainement de la secouer en 1506-1507. M. PANDIANI[1] a consacré une bonne monographie à cette année de révolution et a publié le *Diario anonimo* déjà utilisé par Canale, Desimoni, Calligaris, en le rectifiant et en le complétant. L'édition de Senarega, qu'il prépare pour la *Ristampa muratoriana*, lui fournira l'occasion de revenir sur ces événements et de compléter encore sa documentation. Il faudrait aussi bien mettre en lumière le caractère plus économique que politique de ces séditions qui ont été organiques à Gênes, autant sous le protectorat espagnol qu'avant, jusqu'à la réforme du Garibotto en 1586. Machiavel déplorait avec raison que Gênes ne fût pas administrée aussi sagement que sa banque de Saint-Georges. — La république de Saint-Marin ne fut pas sauvegardée par son humilité des tentatives des conquérants : on savait depuis Delfico et Alvisi que César Borgia avait voulu l'annexer à son duché des Romagnes. Mlle A. BERNARDY[2] a dissipé les légendes relatives à ces projets de César : en réalité, c'est Guidobaldo d'Urbin lui-même qui recommanda la commune de Saint-Marin à César, et la première occupation du mont Titan par ses agents en 1502 fut toute pacifique; ce ne fut qu'après la part prise par Saint-Marin à la rébellion du Montefeltre et l'expulsion définitive de Guidobaldo que la souveraineté officielle de César fut proclamée, le 30 juin 1503. Il y a

Terre-Sainte, l'énumération des principaux pèlerinages italiens, une biographie de Casola (1427-1507), une chronologie de la législation vénitienne sur les pèlerinages et leur transport en Palestine, d'après des documents de l'Archivio de' Frari, du XIIIe siècle à 1451, année où la liberté des transports fut rendue aux armateurs sous la surveillance du magistrat « del *Cattaver* ».

1. Pandiani, *Un anno di storia genovese (1506-1507)*. Genova, Sambolino, gr. in-8°, 716 p. (Extr. des *Atti della Società Ligure di storia patria*, t. XXXVII.)

2. Amy Bernardy, *Cesare Borgia e la repubblica di San Marino*. Firenze, Lumachi, 1905, in-8°, 95 p.

dans cette étude, on le voit, d'utiles rectifications; mais l'esquisse de Mlle Bernardy est trop sommaire, et elle ne cite pas assez ses documents. — Les tentatives de Maximilien pour reconstituer aux dépens de Venise, pendant la guerre de la ligue de Cambrai, l'ancien *dominium imperii,* ont été étudiées par Max Freiherr von Wolff et Bolognini dans deux travaux qui se complètent. Le premier[1] publie, d'après les archives d'Innsbrück et de Vérone, la correspondance du gouvernement impérial et de ses représentants à Vérone, point central de ce domaine impérial, et fait en détail l'histoire des événements politiques du 2 juin 1508 au 15 janvier 1517 et surtout celle du siège de Vérone, occupée par les Allemands. Mais il s'y restreint trop et voit les choses d'un point de vue allemand trop exclusif : les faits parallèles n'existent pas pour lui, telle la résistance héroïque de Padoue à Maximilien; il est presque muet sur la vie municipale, religieuse, sociale, artistique de Vérone pendant ces années, sur l'organisation de la « Terra firma » vénitienne, et il n'ajoute rien à P. Sgulmero sur les dispositions impérialistes de l'aristocratie véronaise. Bolognini[2] expose au contraire, en pur italien, la situation de Vérone pendant cette occupation allemande, d'après les *Diarii* de Sanuto, d'une partialité évidente, et la chronique véronaise de Rizzoni : il insiste sur les violences de la garnison impériale, les *prepotenze* du comte de Carriati, la mauvaise humeur du populaire, le mépris des femmes pour les officiers étrangers. Il faut concilier des données aussi contradictoires.

Lorenzo de' Medici, duc d'Urbin, n'est pas un personnage méprisable, puisque Machiavel lui a dédié *le Prince,* ni indifférent à notre histoire, puisque de son mariage avec la malheureuse Madeleine de La Tour d'Auvergne, qu'il avaria, naquit Catherine de Médicis, qui transmit aux derniers Valois une syphilis doublement héréditaire. Les contemporains ont cependant fait peu de cas de lui : voici qu'après Giorgetti, auteur de deux bonnes études sur sa jeunesse, Adolfo Verdi consacre à ses dernières années une utile monographie[3], véritable essai de réhabilitation. Totalement dénué de talent militaire, il a donné des preuves de capacité diplomatique : en se faisant élire

1. M. von Wolff, *Untersuchungen zur Venezianer Politik Kaiser Maximilians I während der Liga von Cambrai mit besonderer Berücksichtigung Veronas.* Innsbruck, Wagner, 1905, in-8°, v-181 p.

2. G. Bolognini, *Verona durante la guerra di Cambrai e il dominio di Massimiliano I d'Austria.* Perugia, tip. Umbra, 1906, in-8°, 31 p.— C'est une conférence; l'auteur s'est peut-être, pour décrire les sentiments de la population au xvie siècle, laissé un peu influencer par les souvenirs du xixe siècle.

3. Adolfo Verdi, *Gli ultimi anni di Lorenzo di Medici, duca d'Urbino (1515-1519).* Pietrogrande, Este, 1905, in-8°, 116-xiv p.

capitaine général par les Florentins, en amenant François Ier à le croire tout-puissant auprès du pape. Sa grande affaire, de 1513 à 1519, fut l'acquisition d'un État : Piombino, Urbin, Sienne ou Lucques; son installation à Urbin amena une longue guerre entre lui et Francesco della Rovere. Par les contre-coups qu'elle eut sur la politique de François Ier et les relations franco-pontificales (sur le concordat de 1516 notamment), l'ambition de ce médiocre émule de César Borgia intéresse l'histoire générale[1]. Je ne crois pas, malgré l'intérêt du plaidoyer de Verdi, que la postérité soit injuste pour lui en le laissant dans l'ombre. — M. Benassi a consacré à Parme sous le gouvernement de Clément VII le nouveau volume de sa grande histoire de Parme[2]. C'est un bon tableau de l'administration et de l'état des lettres et des arts d'après les documents de l'Archivio comunale de Parme. Après le pontificat, néfaste pour cette ville, d'Adrien VI, qui avait refusé d'approuver ses privilèges et de lui donner Francesco Guicciardini pour gouverneur et avait laissé les Impériaux ravager le territoire, l'avènement de Jules de Médicis, ancien légat à Parme, y fut salué avec acclamations; mais, si Clément VII accorda les privilèges demandés, il ne prit aucune mesure pour réparer le désordre des finances, et l'anarchie administrative continua pendant les guerres impériales. C'est une utile préface à l'histoire du duché de Parme, qui, dans la seconde moitié du XVIe siècle, joue un si grand rôle dans la politique pontificale[3].

On discute depuis longtemps sur la valeur intellectuelle et morale de Paul III. Ranke l'a cru très politique, mais desservi par le malheur des temps et la trop grande ampleur de ses desseins. W. Friedenberg lui refuse tout génie politique, l'accuse de népotisme, le croit dépourvu de toute mentalité chrétienne et italienne. Capasso a détruit la légende de Paul III avare, sordide, intéressé; il le montre soucieux de l'intérêt public autant que de l'intérêt privé, désireux du maintien de la paix entre les princes, voulant, par amour de la liberté italienne, empêcher les progrès de Charles-Quint

1. Madeleine de la Tour d'Auvergne paraît beaucoup plus intéressante que son triste mari. Verdi rapporte, p. 107, d'après une correspondance diplomatique, une scène de lecture de lettres qui la montre tout à fait charmante et spirituelle.

2. Benassi, *Storia di Parma;* t. V : *1523-1534*. Parma, Adorni et Ugolotti, in-4°, 491 p. — Le t. IV, paru en 1901, menait les événements jusqu'au début du règne d'Adrien VI.

3. Cf. sur ce sujet le travail de G. Coggiola, *I Farnesi et il ducato di Parma e Piacenza durante il pontificato di Paolo IV*, t. I. Parma, Battei, 1905. — On a reproché à ce livre (que je n'ai pas vu) trop d'argumentation et de déductions.

en Italie. Lupo Gentile admet pour sa part la dissimulation, la versatilité et l'incohérence de Paul III. Il pense qu'il faut étudier séparément les diverses questions dont Paul III s'est occupé pour synthétiser ensuite les éléments de son caractère : d'où la monographie qu'il consacre aux rapports de Paul III avec la cour de Toscane[1]. Le pape n'y cherche nullement la paix de l'Italie, mais seulement un moyen d'empêcher la consolidation du nouveau duché. Lupo Gentile démêle judicieusement la part de Paul III et celle de Pierluigi dans cette diplomatie « antimedicea ». De son étude, c'est surtout Cosme Ier qui sort à son avantage, vrai prince moderne par la fermeté et la sagesse du but, la fierté du caractère, l'habileté diplomatique. Mais peut-être Lupo Gentile va-t-il trop loin en voyant en lui le vrai type du souverain rêvé par Machiavel.

Selon Dom Ancel[2], il n'est pas moins difficile, en l'état actuel de nos connaissances, de juger l'ensemble de la politique de Paul IV que celle de Paul III; il a étudié en détail, de la trêve de Vaucelles (février 1556) à la *capitolazione* de Cavi (septembre 1557), les intrigues et les marchandages de Carlo Carafa pour acquérir Sienne, ses négociations simultanées avec la France et l'Espagne, la cession finale de la ville à Cosme de Médicis. Il tient surtout à établir que Paul IV ignora cette louche diplomatie et ne lui laisse que la responsabilité initiale, la concession du cardinalat à son neveu. — L'année même où se déroulait cette intrigue de Carlo Carafa, la colère du pape s'abattait sur le condottiere Ascanio della Cornia, frère du cardinal Fulvio, qui, accusé d'avoir trahi la cause de l'Église et d'avoir pris du service auprès du duc d'Albe, fut condamné par contumace, dépouillé de ses biens, qui ne lui furent pas rendus à la paix, et obligé de se réfugier en Espagne. M. Coggiola a revisé ce procès[3] et il semble avoir réussi à réhabiliter son client; le tort d'Ascanio della Cornia se bornerait, vexé qu'il était de la confiscation par Paul IV de ses biens d'Ombrie, à être entré en conversation avec Garcilaso de la Vega, mais sans avoir conclu aucun engagement avec l'Espagne. Sa démonstration paraît probante. — Un problème analogue, qui ne sera sans doute jamais résolu, est celui de la culpabilité et de la mort du Vénitien Lippomano. On sait qu'après diverses missions diplomatiques à

1. Michele Lupo Gentile, *la Politica di Paolo III nelle sue relazioni colla corte Medicea*. Sarzana, tip. Lunense, 1906, in-8°, VIII-148 p.

2. Ancel, *la Question de Sienne et la politique du cardinal Carlo Carafa (1556-1557)*. Bruges, Desclée et Brouwers, 1905, in-8°, 90 p. (Extr. de la *Revue bénédictine*.)

3. G. Coggiola, *Ascanio della Cornia et la sua condotta negli avvenimenti del 1555-1556*. Perugia, tip. Umbra, 1905, in-8°, 202 p.

Vienne, en Savoie, en Pologne, en France, en Espagne, Girolamo Lippomano fut nommé *baile* à Constantinople en 1589 et qu'il y fut brusquement remplacé en 1591 par Lor. Bernardi, accusé de divulgation de secrets d'état, embarqué sur une galère de la République, reconduit à Venise pour être jugé, et que son cadavre fut un beau matin retrouvé dans la lagune. On ne sait s'il y a eu suicide ou exécution. Le P. Tormene, qui a instruit avec beaucoup de soin ce procès rétrospectif[1], dit qu'une conclusion définitive est impossible : les documents sur l'accusation et sur la mort ont disparu des registres des Dix; les dépêches des ambassadeurs résidant à Constantinople et à Venise ne donnent que des nouvelles contradictoires et insuffisantes. Tormene penche à en conclure que Lippomano, contre les lois de Venise et les devoirs de sa charge, communiquait des dépêches au roi d'Espagne, crime qui, du reste, n'était pas passible de mort. Il ne croit pas à une exécution secrète de Lippomano (conduit à terre pour interrogatoire, puis ramené sur la galère, et là étranglé et jeté à l'eau) et admet par pure raison de sentiment l'hypothèse du suicide; en l'absence de toute preuve, on pourrait envisager aussi celle plus banale d'un accident. Malgré l'enquête de Tormene, le problème reste entier[2].

En regard de ces existences agitées, la carrière tranquille du « cardinal de Como », Tolomeo Gallio, parait reposante : introduit à la curie par Paul Jove, favori de Gianangelo Medici (Pie IV), il devint son bras droit et partagea comme secrétaire général avec le cardinal Borromeo la direction du concile de Trente; après un temps d'effacement pendant le pontificat de Pio Ghisleri, il retrouve quinze années de pleine autorité avec Ugo Boncompagni (Grégoire XIII) et ne se retire définitivement qu'à la mort de ce pape, n'étant pas papable lui-même. M. E. de Törne a écrit de ce grand homme d'Église une biographie très soignée[3], mettant en lumière son rôle de diplomate modérateur des colères de Grégoire XIII dans les affaires d'Angleterre et de Portugal, champion d'une entente des puissances catholiques pour lutter contre le protestantisme allemand et la « mala

1. Tormene, *Il bailaggio a Constantinopoli di Girolamo Lippomano e la sua tragica fine.* Venezia, Visentini, 1905, in-8°, 145 p.

2. Tormene fait, à propos des dépêches de l'ambassadeur espagnol à Venise, Don F. de Vera, une observation à retenir : elles sont, dit-il, une nouvelle preuve de la corruptibilité des magistrats vénitiens, puisque, dans une affaire aussi importante, ce diplomate réussit à découvrir les délibérations les plus secrètes du Conseil des Pregadi.

3. P. O. de Törne, *Tolomeo Gallio, cardinale di Como. Étude sur la cour de Rome, sur la secrétairerie pontificale et sur la politique des papes au XVIe siècle.* Paris, Picard, 1907, in-8°, xxxviii-292 p.

femina » de Londres et rêvant une alliance de tout l'Occident avec la Perse contre les Turcs. Il y a mis comme préface une étude sur l'organisation de la chancellerie pontificale et sur la corruption de la curie. On y trouvera des vues originales sur le caractère de la politique de Philippe II, qui semble à Törne plus espagnole encore que catholique. — C'est sous l'influence de tels hommes que se fit la réaction catholique du XVIe siècle. Ettore ROTA l'a étudiée à Milan[1], où elle fut un mouvement plus social que religieux, destiné à consolider la prospérité financière de l'Église contre le pouvoir civil. Milan sous la domination espagnole était devenu le foyer d'une politique d'affranchissement civil, considérant l'Église comme une simple association existant dans l'État et au profit de l'État. Les cardinaux Borromei prétendirent au contraire que l'influence ecclésiastique devait pénétrer toutes les parties de la vie de l'État; cette politique cléricale triompha, grâce à l'ignorance du peuple et à la misère de la bourgeoisie ruinée par le fisc espagnol.

Après de nombreux et remarquables travaux d'histoire piémontaise, les uns relatifs à des questions d'histoire générale du Piémont, les autres à la politique de la maison de Savoie[2], M. Arturo SEGRÈ aborde le tableau d'une grande intrigue de politique européenne : la trêve de Vaucelles[3]. L'histoire du Piémont n'y est pas étrangère, puisque la trêve fut inspirée en grande partie par la situation des armées belligérantes en Piémont et que ce furent les difficultés de la restitution de ses états à Emmanuel-Philibert qui firent changer la paix désirée en une simple trêve. Cette nouvelle monographie de Segrè est comme les précédentes établie sur une abondante et solide documentation : peut-être les répète-t-elle un peu trop. On pardonne volontiers ce piétinement à des travaux qui renouvellent l'histoire de la maison de Savoie pendant cette période si intéressante et si mal

1. Ettore Rota, *la Reazione cattolica a Milano*. Pavia, Fusi, 1906, in-8°.

2. Citons : *Emanuele Filiberto e la Repubblica di Venezia (1545-1580)*, avec un recueil de documents *Sulle Relazioni tra Savoia e Venezia nel secolo XVI; Emanuele F. in Germania, appunti di storia sabauda dal 1546 al 1553; la Campagna del duca d'Alba in Piemonte nel 1555*. — Rappelons que M. Tallone a publié des *Documenti inediti sull' ordine mauriziano durante il regno di Emanuele Filiberto*, qui le chargea de faire contre les corsaires barbaresques la police de la mer tyrrhénienne, et un mémoire important pour l'histoire des institutions piémontaises : *Gli ultimi avanzi di governo rappresentativo in Piemonte sotto Emanuele Filiberto*.

3. A Segrè, *la Questione sabauda e gli avvenimenti politici e militari che prepararono la tregua di Vaucelles*. (Extr. des *Atti dell' Academia di Torino*, t. LV.)

connue, où rien ne semblait présager la future grandeur de Charles-Emmanuel. — C'était la Toscane qui paraissait alors destinée à devenir le grand état « italien » et que tout semblait servir : la facilité avec laquelle, pour terminer à son avantage un conflit de préséance avec le duc de Ferrare, peut-être aussi pour s'émanciper plus aisément de la domination étrangère, Cosme Ier obtient de changer le titre de duc de Florence et de Sienne en celui de grand-duc de Toscane[1]; le talent diplomatique et administratif d'un ministre comme Belisario Vinta[2], qui fut l'âme de la politique sous Ferdinand Ier, lutta contre l'Espagne, décida son souverain à un mariage lorrain, occupa le château d'If et tenta d'enlever Marseille pour l'échanger avec l'Espagne contre quelques places du territoire siennois, aida Henri IV à se réconcilier avec le Saint-Siège et le poussa à épouser Marie de Médicis et eut enfin l'intelligence de protéger Galilée[3]. Mais la décadence des Médicis commença dès la génération suivante et fut vite aussi complète que celle des Este et des Gonzague[4]. Tous les états ita-

1. Verrocchio Maffei, *Dal titolo di duca di Firenze e di Siena a gran duca di Toscana. Contributo alla storia della politica di Cosimo I di Medici.* Firenze, Seeber, 1905, in-8°, 152 p.

2. G. Fusai, *Belisario Vinta, ministro dei granduchi Ferdinando I e Cosimo II de Medici (1542-1613).* Firenze, Seeber, 1905, in-12, 125 p.

3. A propos de Galilée, il faut citer la remarquable publication d'Antonio Favaro, complément de l'édition nationale dont les deux derniers volumes, XIX et XX, sont sous presse : le recueil des documents de son procès, constitué par une enquête « qui a poussé les recherches jusqu'où jamais œil profane n'était allé ». On y trouvera les documents empruntés aux archives du Saint-Office, série Décrets, série Actes et Procédure, ceux-ci réunis antérieurement en un volume qui a passé à l'Archivio Segreto Vaticano. Cette publication démontre, par la correspondance parfaite des deux séries de pièces et par la comparaison avec les lettres de 1633, que les doutes sur l'authenticité soulevés il y a trente ans ne sont pas fondés. Une bonne introduction résume avec une parfaite netteté ce procès que Favaro appelle « sinon la plus grande, une des plus grandes erreurs au moins de la cour de Rome » (*Galileo e l'Inquisizione. Documenti del processo Galileiano esistenti nell' Archivio del Santo Uffizio e nell' Archivio Segreto Vaticano*, éd. Antonio Favaro). Firenze, Barbera, 1907, in-4°, 166 p.

4. Un exemple de cette dégénérescence princière est fourni par ce Ludovico Gonzaga, duc de Nevers, troisième fils de Louis de Mantoue, qui, envoyé en France en 1549, y vécut jusqu'à sa mort en 1595. Mme Brambilla a écrit sa biographie d'après les lettres des ambassadeurs mantouans en France et à Rome; bien qu'il n'ait pas été le plus médiocre de tous ces princes, elle l'a trop tourné au panégyrique (*L. Gonzaga di Nevers.* Udine, Del Bianca, 1905, in-12, 192 p.). Plus caractéristique encore est cet Alphonse III d'Este, étudié déjà par Muratori, Rodolico et autres, récemment par Cavazzuti (Modena, Vincenzi, 1906, dans les *Atti e memorie della R. Deput. di Storia patria per le provin-*

liens subirent plus ou moins au XVIIe siècle un avilissement et une décadence analogues. La diplomatie, où semble, pour lutter contre l'influence de la prépondérance espagnole, s'être réfugié ce qui reste de la vitalité politique italienne, est tout occupée de questions d'étiquette et de conflits de préséance[1]. — On a un tableau, quelque peu satirique il est vrai, de cette décadence d'un petit état dans la *Secchia rapita* : déplorables conditions hygiéniques de Modène, saleté de la ville, oisiveté et misère de la population, importance des fêtes populaires, des mascarades, de la fabrication des masques, des représentations théâtrales, décadence militaire, bizarrerie de la cour pleine de parasites, de bouffons, de nains, mêlés singulièrement à des médecins et à des pharmaciens, Tassoni y a dépeint tout cela avec une verve amusante. M. V. Santi[2] a montré avec sagacité que la « couleur moyen âge » qu'il a donnée à son œuvre est là uniquement pour dérouter la censure, les vengeances personnelles et le Saint-Office (que les mésaventures de G. Bruno, Sarpi, Vanini, Chiabrera rendaient redoutables aux écrivains) et que l'élément historique est emprunté à la vie politique et sociale contemporaine. — L'influence littéraire de l'Italie s'affaiblit aussi, malgré l'importation du *seicentismo* en France et le triomphe temporaire de la préciosité qui n'en est que la traduction. Si Marino n'a pas fait partie de la chambre bleue, il est responsable de ses égarements littéraires par son disciple Voiture. La tentative de Picco[3] pour réhabiliter le séicentisme au nom de l'esthétique et de la patrie paraît téméraire.

Dans cette décadence générale, au pire moment de l'hégémonie espagnole, il y avait encore une littérature politique, un sentiment national, une vague conscience de l'*italianità*. Assurément, le *Discorso breve ed utile scritto... a beneficio, salute e conservazione di tutti gli stati d'Italia*, les *Ragguagli* de Boccalini, les discours de Tassoni, les *Filippiche*, le *Pianto d'Italia* n'ont pas eu d'influence

cie modenesi, et à part, in-8°, 90 p.), qui, après avoir manifesté son orgueil et sa violence tyrannique dans un procès contre la famille Pepoli, fut converti après la mort de sa femme (fille de Charles-Emmanuel), abdiqua, se fit capucin et revint prêcher dans son ancienne capitale, Modène.

1. Carlo Contessa, *Per la storia della decadenza della diplomazia italiana nel sec. XVII. Aneddoti di relazioni veneto-sabaude*. Turin, Stamp. reale, 1905, in-8°, 146 p.

2. Venceslao Santi, *la Storia nella « Secchia rapita »*, t. I. Modena, Soliani 1906, in-4°, 355 p. — Tassoni a poussé le souci du travestissement jusqu'à représenter le Sacré-Collège par une réunion des dieux convoqués par Jupiter.

3. F. Picco, *Salotti francesi e poesia italiana nel seicento*. Turin, Streglia, 1905, in-8°, 231 p.

sur l'opinion, mais ils sont dignes d'être retenus comme expression de sentiments individuels, et M. Rua[1] a fait œuvre utile en réunissant ces pages oubliées et en les munissant d'éclaircissements copieux et nécessaires. — Le seul Charles-Emmanuel paraît avoir eu à ce moment une politique nationale et un désir réel de libérer l'Italie de l'hégémonie étrangère. Il ne faut donc pas s'étonner que les recherches de l'érudition contemporaine se portent volontiers sur son règne et sa personne. Outre l'histoire générale depuis longtemps commencée par Italo Raulich, mais dont la dispersion des sources rend l'élaboration difficile, il faut citer plusieurs bons travaux de L. C. Bollea. Il a étudié les idées religieuses et morales de Charles-Emmanuel[2]. Mais y a-t-il eu vraiment des idées morales et religieuses chez un prince partagé entre une vulgaire dévotion à tous les saints piémontais, de basses croyances aux reliques et aux superstitions locales, et une paillardise effrénée qui lui valut onze bâtards? (Par un juste équilibre, il a eu d'ailleurs onze enfants légitimes.) Bollea note, trait plus important, sa faiblesse politique à l'égard du clergé, commune d'ailleurs à tous les ducs de Savoie, sauf Victor-Amédée II (p. 943-944), et il a même une allusion assez piquante à l'évolution actuelle de la dynastie vers le cléricalisme. Il s'attache surtout à l'histoire militaire de Charles-Emmanuel : il a fait en détail le récit du siège de Bricherasio, du 18 septembre au 23 octobre 1594, où Charles-Emmanuel vainquit Lesdiguières, et a publié le journal de guerre autographe relatif à ce siège, « tenu par le duc lui-même, rédigé sous sa tente en notes parfois trop sommaires et devenues énigmatiques »[3]; il a publié une chronique inédite de Spelta sur la guerre de Montferrat[4]; et il étudie la guerre de presse, — relations, mémoires, pamphlets, — qui éclata après le second traité d'Asti en raison des revendications de victoire de part et d'autre; il refait le récit de la campagne d'avril-

1. Giuseppe Rua, *Per la libertà d'Italia. Pagine di letteratura politica del seicento (1590-1617) collegate ed esposte.* Turin, Paravia, 1905, in-8°, 292 p.

2. L. C. Bollea, *le Idee religiose e morali di Carlo Emanuele I, duca di Savoia.* (Extr. de la *Rivista d'Italia.* Roma, tip. Coop. edit., in-8°, 40 p.)

3. C. Bollea, *l'Assedio di Bricherasio, dato da Carlo Em. I, duca di Savoia (18 sett.-23 oct. 1594).* Turin, Paravia, 1906, in-4°, 84 p. (Extr. de la *Miscellanea di storia italiana,* t. XII); *Un diurno di guerra di C. E. I., duca di Savoia, pubblicato con prefazione e riproduzioni fototipiche di piani militari sincroni.* Turin, Clausen et Hans Rinck, 1905, in-8°, 48 p. Le manuscrit autographe est aux archives de Turin (Storia della real casa, storie particolari cat. 3ª mazzo 11).

4. L. C. Bollea, *lo Spelta e la sua guerra del Monferrato (1613-1617). Cronaca inedita;* publication (dépourvue de sommaires, de tables et d'index) du *Bolletino della Società Pavese di storia patria,* t. VI, fasc. 3 (sept. 1906).

juin en comparant perpétuellement les sources espagnoles (surtout la *relacion* du gouverneur espagnol La Ynojosa) aux sources piémontaises, et reconnaît que les premières sont plus véridiques que les autres; il conclut (p. 191) que Charles-Emmanuel n'a jamais été dans cette campagne au-dessous de sa renommée et de sa valeur et que, même vaincu, il lui reste d'avoir été le seul prince qui ait osé se mesurer à la puissance espagnole[1]. Une autre étude de Bollea, sur la correspondance de Charles-Emmanuel avec sa femme l'infante Catherine[2], est importante, moins encore par les lettres publiées (79 de Charles-Emmanuel à sa femme, 128 de Catherine à Charles-Emmanuel, du 10 février au 30 octobre 1594), qui sont relatives à l'affaire de Bricherasio, que par les utiles indications qu'il donne sur l'ensemble de ce *carteggio* : celui de Charles-Emmanuel à divers, de 1576 à 1630, remplit 22 *mazzi* et compte plus de 4,800 lettres, celui de l'infante Catherine, de 1588 à 1597, se compose de 11 *mazzi* et plus de 2,000 lettres. On voit l'importance qu'aurait, pour l'histoire générale et celle de la Savoie spécialement, la publication, préparée depuis quinze ans par Pietro Orsi, de cette énorme correspondance, déjà signalée par Ricotti et insuffisamment utilisée par Raulich. Elle ne sera vraiment utile qu'à condition d'être complète : il faudra publier toutes les lettres écrites simultanément par Charles-Emmanuel qui, profond dissimulateur, ne communiquait à chacun de ses agents que la partie de ses secrets utile pour celui-ci et écrivait (cf. par exemple p. XVI) de doubles lettres contradictoires. L'échantillon donné par Bollea montre une des difficultés de l'entreprise : le déchiffrement de la graphie horrible de Charles-Emmanuel et de l'affreux sabir qu'il parle, mélange de piémontais, de français, d'italien et d'espagnol. — Charles-Emmanuel ne resta pas étranger au conflit de la République de Venise et de Paul V à propos de l'Interdit, conflit qui contribua peut-être plus que tout autre fait à laïciser la conscience politique italienne; il se proposa comme médiateur et son intervention eut pour conséquence indirecte de hâter l'accommodement; un beau recueil de 222 documents diplomatiques a permis à C. P. De Magistris[3] de démontrer, dans une étude détachée de sa grande histoire

1. L. C. Bollea, *Una fase militare controversa della guerra per la successione de Monferrato (ap.-giugno 1615).* Alessandria, Piccone, 1906, in-8°, XII-195 p.

2. L. C. Bollea, *Un anno di carteggio epistolare fra Carlo Emanuele I di Savoia e l'infante Caterina d'Austria sua moglie.* Turin, Clausen et Rinck, in-8°, XLIV-202 p. — P. XXI, lire *juge mage* au lieu de *juge maye.*

3. De Magistris, *Carlo Emanuele I e la contesa fra la repubblica veneta e Paolo V (1605-1607).* Venezia, Visentini, 1906, in-8°, LII-569 p.

de l'Interdit (en préparation), ce succès de Charles-Emmanuel. — C'est en partie contre l'ambition du duc de Savoie que le neveu et élève du duc d'Albe, le comte de Fuentès, dirigeait sa politique et tentait de faire de l'Italie une grande province espagnole. Il lui fallait pour cela les clefs des Alpes, la possession de la Valteline, ce carrefour des routes alpines (Splügen, Septimer, Maloja, Bernina, Umbrail, Stelvio) qui aboutissent à Milan; il avait à la disputer à l'Empire, à la France, à Venise, aux Grisons, — à ceux-ci surtout, avec qui était le conflit majeur, territorial et religieux, qui faillit dégénérer en guerre européenne. Pour les mater, après leur avoir enlevé, avec le diplomate Alfonso Casati, le haut lac de Como et la vallée de Chiavenna, il y fit bâtir, en 1603, sur le rocher Montecchio, un fort qui reçut son nom, et qui, pendant cent soixante-dix-huit ans, ferma la route à toute agression venue du nord. Bonaparte, qui en comprit la valeur, le fit démolir en 1797. Son importance a été bien montrée par A. Giussani[1].

Un des plus grands efforts faits par les Italiens pour secouer ce joug espagnol fut la révolte de Messine de 1674, où les Siciliens firent appel au concours, d'ailleurs intéressé, de Louis XIV. M. Umberto Della Vecchia[2] en a recherché les causes économiques et sociales dont les principales sont la mauvaise condition de l'industrie et du commerce des soies, l'opposition des intérêts de Messine (soie) et des intérêts de Palerme (blé) et de ceux de la féodalité sicilienne, la ruine lente de Messine due à la mauvaise administration de Philippe IV, à la longue famine de 1672-1674, la rébellion des classes ouvrières et de la petite bourgeoisie contre le Sénat, enfin l'influence de l'Espagnol Dell' Hoyo qui excita les mécontents, les *Merli*, contre le Sénat pour ruiner cet ennemi de la puissance palermitaine. Cette révolte fut l'épisode final de la lutte de la commune de Messine contre l'aristocratie féodale et terrienne. Il y a beaucoup d'idées nouvelles dans cette étude, qui servira d'utile introduction aux deux volumes de M. Guardione[3], histoire synthétique de la révolution appuyée sur un important recueil de documents. Non seulement Guardione a utilisé

1. A. Giussani, *Il forte di Fuentes. Episodi e documenti di una lotta secolare per il dominio della Valtellina.* Como, Ostinelli, 1905, in-8°, XII-448 p. — Il y a aussi dans ce livre une biographie de l'architecte du fort, B. Borroni, dont la carrière fut tourmentée, et une étude d'économie politique du *piano di Spagna* pour l'amélioration du pays près du lac de Como.

2. U. Della Vecchia, *Cause economiche e sociali dell' insurrezione messinese del 1674.* Messina, Muglia, 1907, in-12, 200 p.

3. Francesco Guardione, *Storia della rivoluzione di Messina contro la Spagna (1671-1680).* Palermo, Reber, 1907, in-8°, XII-340 p. Du même, *la Rivoluzione, etc.; CCVIII documenti.* Palermo, Reber, in-8°, XXXVI-530 p.

et complété sur bien des points de détail Chiaramonti et Gualanti, mais il s'est efforcé de rattacher l'histoire des événements siciliens à la politique générale et à la lutte diplomatique de Louis XIV et de Charles II. La bibliographie des documents d'archives mise en introduction au tome II est insuffisante; le récit, parfois trop démuni de références et de dates précises, se lit avec agrément. Le rôle de la marine française, de Valbelle, de Duquesne et de Vivonne est bien mis en lumière, ainsi que le détachement progressif de Louis XIV des affaires de Sicile et la trahison véritable commise par lui à l'égard des réfugiés messinois, dont près de 500, rentrés dans l'île avec des sauf-conduits, furent suppliciés par ordre du gouverneur Bonavides. Ces interventions maladroites valurent bientôt à Louis XIV au delà des Alpes une impopularité plus complète encore que celle de l'Espagne, et les défaites de sa vieillesse furent à leur tour considérées comme le signal de la libération de l'Italie. — On sait quelle fut à cet égard l'importance du siège de Turin et la valeur symbolique que lui a attribuée la postérité. On en a commémoré avec éclat le second centenaire en 1906. La « Deputazione » de Turin publiera plusieurs volumes de documents et mémoires embrassant non seulement le siège lui-même, mais toute la période de 1703 à 1708; l'histoire diplomatique de Victor-Amédée II, ses alliances avec la maison d'Autriche, avec les puissances maritimes, ses négociations avec les Wittelsbach, la Prusse, la diète de Ratisbonne, ses relations correctes ou hésitantes avec les états italiens, la république du Valais et les cantons suisses, ses échanges de vue avec la France et l'Espagne seront étudiés par C. Contessa, Arturo Segrè, P. Valente, G. Roberti [1]. Il ne faut pas s'étonner que ce siège, qui se perd pour nous dans la série confuse des guerres de la succession d'Espagne, soit célébré par cette publication monumentale [2]; il est considéré, en raison du réveil du sentiment national qui se produisit alors et des mesures de restauration prises ensuite par Victor-Amédée II, comme le point de

1. E. Ferrero a commencé l'histoire militaire du siège et des opérations de guerre, d'octobre 1703 à mars 1707, qui remplira trois volumes, avec une introduction sur l'organisation militaire du Piémont au début du XVIIIe siècle. M. Rondolino, sous le titre : *la Vie turinoise pendant le siège*, a refait un véritable guide de Turin rétrospectif, tableau économique, topographique, social et journal quotidien du siège d'après les témoignages contemporains. Ce tableau sera corroboré par des recherches d'Eug. Casanova sur le nombre des habitants de Turin d'après le *rollo* d'un recensement opéré à la veille du siège, du 29 août au 6 septembre 1705.

2. Il a provoqué, en outre, la publication d'une foule de travaux que nous ne saurions énumérer ici, mais dont on trouvera un relevé partiel dans la *Rivista storica italiana* d'octobre 1906.

départ d'une ère nouvelle et en quelque sorte comme une première et lointaine aurore du *Risorgimento*. Le bénéfice immédiat qu'en retira la maison de Savoie fut l'acquisition de la couronne de Sardaigne, bien étudiée par M. La Rocca[1].

Les lettres de Lelio Baldassare Cerretani, publiées par Amedeo Pellegrini[2], sont très intéressantes pour l'histoire de la guerre de Sept ans. Cet officier voyait avec justesse les hommes et les événements : il a assisté à huit batailles, et, trois fois blessé, est resté trente mois prisonnier de guerre à Kœnigsberg. Son témoignage peut servir à contrôler et éclairer Zobi, Oncken et de Broglie. A cette courte et éclatante période militaire succédèrent de longues années de courtisanesque oisiveté, où, séduit par le charme de Pierre-Léopold, nous voyons notre officier devenir chambellan et ensuite, entraîné par la force de l'habitude, accepter de « l'usurpateur », — le roi d'Étrurie, — le commandement en chef des gardes, suivi d'une prompte disgrâce.

On lira avec curiosité et (quand on aime ce genre de style qui, à mon avis, est le contraire du style historique) avec agrément la *Venise au XVIIIe siècle*[3] de M. Philippe Monnier, car les quatorze chapitres de ce volume sans cohésion constituent un tableau amusant de la vie vénitienne du xviiie siècle. Il y a beaucoup d'historiettes, d'anecdotes, de citations piquantes. Les chapitres sur l'art dramatique et la littérature, où les sources imprimées suffisent, sont solides et fouillés ; il y a, sinon des idées très personnelles, au moins bon nombre de remarques judicieuses et de rapprochements utiles. Mais j'avoue comprendre mal qu'un érudit de la valeur de M. Monnier ait essayé de décrire la vie vénitienne du *settecento* sans avoir fait de recherches aux archives des Frari, qu'il se soit privé du trésor de renseignements que sont les papiers des inquisiteurs d'état, les *riferte dei confidenti*, les procès criminels. D'ailleurs, l'auteur a oscillé entre l'histoire sociale et l'histoire littéraire, et on ne trouve ici rien de suivi ni de consistant sur le régime, sur les institutions, sur le patriciat (considéré d'ensemble et comme corps politique), ni sur le clergé pourtant si caractéristique. C'est un livre amusant, mais qu'il faudrait reprendre

1. La Rocca, *la Cessione del regno di Sardegna alla Casa sabauda (1710)* dans la *Miscellanea di storia italiana*, 1906. Sur l'acquisition de l'îlot de la Maddalena par la maison de Savoie, à la veille de la cession de la Corse à la France, cf. Aristide Garelli, *l'Isola della Maddalena*. Venezia, tip. venez., 1907, in-8°, 182 p.

2. *Per la guerra dei sette anni. Lettere dal campo, 1756-1764*. Lucca, Pellici, 1905, in-8°, 103 p.

3. Ph. Monnier, *Venise au XVIIIe siècle*. Paris, Perrin, 1907, in-8°, 412 p.

à pied d'œuvre. — Plus instructif sur la décadence vénitienne est l'essai de C. Grimaldo sur Giorgio Pisani et ses tentatives de réforme[1]. Ce procureur de Saint-Marc, condamné à la prison et à l'exil pour ses propositions de réformes qui parurent des chimères démocratiques, a été jugé sévèrement par les historiens classiques de Venise; mais il a soulevé en 1890 l'enthousiasme de Vecchiato, qui a prétendu voir en lui un précurseur de la démocratie. Grimaldo tire des conclusions nouvelles des documents du Museo Correr et des pièces d'archives échappées à la destruction de 1797; il montre que Pisani ne fut nullement un démocrate, mais simplement l'ennemi des abus commis par le conseil des Dix et qu'il les combattit dans l'intérêt exclusif de l'aristocratie pauvre; il montre que ses réformes ne sont nullement adéquates aux besoins véritables du peuple auxquels elles sont censées correspondre. Peut-être s'est-il trop servi, pour apprécier son héros, des *riferte* des espions Casotto et Cavallotto, — et son jugement paraît un peu trop sévère.

Plus discuté encore que Pisani est Pietro Giannone, le célèbre auteur de l'*Istoria civile*, victime de ses idées libérales et mort en prison, indignement livré au Saint Office par le roi de Sardaigne. Giannone a été naguère l'objet d'une vive attaque de Bonacci, reprise par Di Pierro : plagiaire, copiste, il semblait avoir démérité toute confiance. Nicolini a riposté vivement aux adversaires de Giannone[2]. Il admet les emprunts de Giannone à Scipione Miccio, mais il les explique par la hâte de sa rédaction, hâte contestée par Di Pierro et qu'il prouve. Loin d'être un plagiaire, Giannone est un des premiers auteurs qui aient cité leurs sources, et il a nommé en 4,560 notes 790 auteurs : il n'est pas étonnant que, sur ce nombre de notes et de noms, il ait fait quelques confusions. D'ailleurs, quand Giannone copie, il le déclare. La défense de Nicolini semble victorieuse, mais on assure que l'incident n'est pas clos[3].

L'expulsion des Jésuites du royaume des Deux-Siciles a été étudiée simultanément dans deux monographies, qui concordent dans leurs lignes générales; mais Guardione[4] est plus passionné et a des vues

1. Carlo Grimaldo, *Gorgio Pisani et il suo tentativo di riforma*. Venezia, tip. Callegari, 1907, in-8°, xvi-208 p.

2. Fausto Nicolini, *l'Istoria civile di Pietro Giannone ed i suoi critici recenti (Appunti presentati all' Accademia pontaniana, 1906; 9 dec.)*. Napoli, Giannini, 1907, in-8°, 52 p.

3. Nicolini a rendu un autre service à la renommée de Giannone, infortuné jusqu'au delà du tombeau, en publiant dans l'*Archivio stor. napolet.*, t. XXIX (et à part, Napoli, Pierro, in-8°, xliii-505 p.), le véritable texte de son autobiographie.

4. F. Guardione, *l'Espulsione dei gesuiti dal regno delle Due Sicilie nel 1767, con appendici di scritti su P. Giannone*. Catania, Battiato, 1907, in-16, 132 p.

plus générales, Mlle Tripodo[1] est plus impartiale et paraît plus documentée. Le tableau que Guardione trace de la domination hispano-jésuite en Italie depuis le traité de Cateau-Cambrésis est trop résumé; son chapitre sur « l'École et la science » est une déclamation emphatique. Mlle Tripodo a fait œuvre plus utile en publiant la relation de Torremuzza, la supplique de Palerme pour obtenir l'Université, le nouveau plan des études dans l'île; Guardione publie, de son côté, une série de documents relatifs à l'administration de Tanucci. Les deux auteurs s'accordent à vanter les qualités intellectuelles et administratives de ce grand ministre.

Je ne cite ici que pour mémoire la compilation de M. Domenico Ghetti[2]. Son histoire *politico-nazionale*, dont le second volume (1073-1492) vient de paraître, est un étrange, un énorme amas de faits. Aucune apparence de plan ni de méthode, aucune tentative pour mettre en valeur les idées générales, aucun éclaircissement, même matériel (il n'y a pas même un titre courant), pour faciliter la lecture. On se demande à quelle catégorie de lecteurs est destiné ce fatras? Ce serait un acte condamnable d'en faire un manuel scolaire. Les lecteurs de culture moyenne seront rebutés par l'aspect informe et chaotique du texte. Les érudits ne consentiront pas à s'en servir, car il n'y a ici aucune référence. Que de temps gâché et de bonne volonté perdue!

L.-G. Pélissier.

1. Felicia Tripodo, *l'Espulsione della compagnia di Gesù dalla Sicilia; appunti e documenti*. Palermo, tip. Montaina, 1906, in-8°, 186 p.

2. Domenico Ghetti, *Storia politico-nazionale d'Italia dalla fine dell impero romano occidentale fino ai nostri giorni;* II : *Età dei communi dall' anno 1073-1492*. Roma, Lœscher, 1907, in-12, 743 p.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

J. D. Forrest. **The development of Western civilization.** *A study in ethical, economic and political evolution.* Chicago, Univ. press, 1907. In-8°, xii-406 pages.

L'auteur, professeur de sociologie et d'économie politique[1], a transformé sa thèse de docteur de l'Université de Chicago en un exposé d'ensemble de l'évolution de la civilisation européenne depuis les origines lointaines (emprunts aux civilisations juive, grecque, romaine) jusqu'à la démocratie du xxe siècle. En un si vaste sujet, il n'était guère possible de faire une œuvre historique originale; l'auteur n'a pas essayé d'étudier directement les documents. Il a travaillé sur les tableaux d'ensemble présentés par les historiens qu'il a regardés comme de bonnes « autorités ». La valeur de ses conclusions sur chaque période dépend donc des autorités qu'il a suivies. Et ces autorités sont de valeur très inégale, parce qu'il n'a pas été sur toutes les questions également au courant de l'état actuel de la science.

Sur l'antiquité, M. Forrest en est encore à Wallon, *Histoire de l'esclavage*, à Grote, à Curtius, à Duruy; il paraît ne rien connaître des travaux sur la vie économique de E. Meyer ni de Beloch. Pour le moyen âge, il s'appuie sur Fustel et Seebohm ; il paraît ignorer Maitland et Round. L'histoire des villes du moyen âge est faite d'après l'article (bon d'ailleurs) de Pirenne, le vieux livre de Hegel et le travail tout à fait caduc de Sohm ; rien ne montre que l'auteur connaisse les résultats récents des discussions si vives en Allemagne sur cette question. Sur l'histoire de la Hanse, on pouvait trouver mieux que Worms.

M. Forrest a laissé passer des lapsus inquiétants : Varr*us, De re rustica*, p. 110, n. 1. Il est déroutant aussi qu'il cite Gierke non d'après l'original, mais d'après une traduction partielle de Maitland[2] (p. 289); qu'il cite Quesnay sous la forme *Tableaux* (*sic*) économiques (p. 314, n. 3) et qu'il attribue les « *Acts of navigation* » (1651-1660) à Cromwell[3], p. 277.

Mais si M. Forrest paraît parfois un peu inexpérimenté, c'est évidem-

1. La profession de l'auteur explique qu'il ait cru devoir terminer son ouvrage par un hors-d'œuvre (Appendice, p. 365-397) sur la méthode des études sociales, qu'il serait inutile de discuter ici.

2. Il vaudrait mieux aussi citer Jenks (p. 169, n. 2) d'après son livre que d'après un article de revue de 1897.

3. On oublie trop que Cromwell n'est même pas l'auteur de l'acte de 1651 qui a été préparé et voté en son absence par la Chambre.

ment un esprit ferme, clair, doué d'un robuste bon sens, comme on en rencontre tant aujourd'hui aux États-Unis. Là où il n'est pas dominé par un de ces préjugés trop forts pour qu'un individu puisse y résister, — sur les services économiques rendus par l'Église à la société laïque, sur l'incapacité des Français à établir un régime démocratique (p. 318, n. 1), — il voit d'ordinaire juste ; parfois même il résume les faits avec vigueur (par exemple p. 105, où il explique comment « la liberté technique » de l'artisan et du paysan a préparé la liberté politique ; p. 230-236, la création de la classe urbaine et presque tout le chapitre « Mouvements sociaux de nos jours »).

Ch. Seignobos.

Camille Jullian. **Histoire de la Gaule**. T. I et II. Paris, Hachette, 1908. 2 vol. in-8°, 530 et 557 pages.

Voilà bien longtemps que le public lettré attendait cette *Histoire de la Gaule,* et l'attendait de M. Jullian. Les anciens travaux d'ensemble, d'Amédée Thierry ou d'autres, n'étaient pas assurément sans valeur; mais ils avaient le défaut très grave d'être anciens, c'est-à-dire antérieurs aux progrès décisifs de la critique historique, de l'archéologie et des sciences annexes, antérieurs à la vaste enquête sur nos origines qui, depuis un demi-siècle, s'est poursuivie dans tous les domaines et dans toutes les parties de la France. M. Jullian était mieux qualifié que personne pour synthétiser et coordonner les résultats de cette enquête, pour passer au crible toute cette érudition et en tirer de l'histoire. D'abord, il compte lui-même parmi nos érudits les mieux informés, les plus pénétrants et les plus précis. Historien d'éducation comme de tempérament, géographe, épigraphiste, archéologue, il était armé de toutes pièces, quand il s'est attaqué à ces études, il y a de cela plus de vingt ans. Il a donné un recueil excellent des inscriptions de Bordeaux et d'innombrables mémoires sur des points de détail ; on connaît la précieuse série de ses *Notes gallo-romaines,* qui paraissent périodiquement, depuis tant d'années, dans la *Revue des études anciennes,* et qui attestent, avec l'information la plus sûre, une intelligence si vive des choses du passé. Mais cet érudit est en même temps un véritable historien, c'est-à-dire un observateur très perspicace, philosophe et lettré. Il n'est pas de ceux qui s'empêtrent dans leur érudition ou que les arbres empêchent de voir la forêt. Il aime à démêler la raison des choses, à dégager ou reconstituer un ensemble, à voir les hommes et la société derrière les textes, les inscriptions ou les vitrines des musées; il l'a bien prouvé dans ces charmants livres qui s'appellent *Gallia* ou *Vercingétorix.* Par cet heureux concours de dons si divers, et si rarement réunis chez un même homme, il était désigné pour édifier sur de nouvelles bases cette *Histoire de la Gaule,* œuvre d'intelligence, et parfois de divination, autant que de patience : monument élevé aux lointains ancêtres par

la piété d'un historien très érudit, très lettré, très impartial. L'élaboration a été longue, comme il convenait. Fort heureusement, M. Jullian a été appelé à inaugurer au Collège de France l'enseignement des Antiquités nationales. Dès lors, il a pu se vouer tout entier à sa tâche. Tout permet d'espérer que les volumes se succèderont rapidement. Les deux premiers, qui viennent de paraître, sont de nature à satisfaire les plus exigeants, et à faire désirer la suite.

Le premier volume a pour titre : *les Invasions gauloises et la colonisation grecque*. L'auteur y étudie successivement la structure de la Gaule et sa situation dans le monde ancien, la nature et l'aspect du sol, la civilisation et le rôle des Ligures, la fondation de Marseille, la migration des Celtes et les invasions ibériques, les conquêtes et la civilisation des Gaulois hors de Gaule, l'empire de Marseille, la marche d'Hannibal des Pyrénées aux Alpes. Le récit, qui commence au VIe siècle, avec les premières données historiques, est conduit ici jusque vers la fin du IIIe siècle. Le tome II, qui est intitulé *la Gaule indépendante*, s'arrête vers la fin du IIe siècle, au moment où les Romains vont conquérir le pays qui deviendra la Narbonnaise. Pour cette période sont rares les faits historiques bien établis, dûment constatés. Dans ce silence de l'histoire, l'historien fait halte, pour tracer un tableau infiniment riche et curieux de la civilisation des Gaulois. Il pose au sphinx celtique, qui souvent y répond, toutes les questions que les plus indiscrets reporters pourraient poser aujourd'hui, sur la France actuelle, aux mieux informés de nos contemporains. Régime et institutions politiques, organisation sociale, rôle des prêtres et religion, état de guerre, routes et villes, agriculture et industries, monnaies, vie intellectuelle, tempérament, organisation de la famille, institutions communes, revue des différents peuples, développement de l'empire arverne qui un instant enveloppa toute la Gaule : rien ne manque au tableau.

C'est merveille d'avoir écrit ces deux gros volumes, si attrayants, si pleins de choses et si neufs, sur ces quatre siècles d'histoire pour lesquels nous n'avons aucun récit suivi, et dont les historiens d'autrefois ne savaient presque rien. Assurément, l'auteur ne prétend point avoir reconstitué, dans toute leur suite, les annales de la Gaule indépendante ; il est le premier à signaler les lacunes du récit. Mais, guidé par les textes ou les monuments, il apporte une foule de faits nouveaux que l'on peut considérer comme certains ; et, ailleurs, il apporte au moins des vraisemblances. Nous n'avons ni la place, ni souvent la compétence nécessaire pour discuter ici ses conclusions ou ses hypothèses sur des questions dès longtemps controversées, comme le rôle des Ligures, l'âge des dolmens, l'origine des Celtes et leurs rapports avec les Belges, avec les Galates ou les Ibères, l'itinéraire d'Hannibal, le rôle des Druides ou l'identification des grands dieux gaulois. Mais nous pouvons juger de ce qui importe surtout dans les recherches historiques et qui en garantit les résultats : c'est-à-dire la méthode.

Pour ce qui est de l'information, on n'en peut qu'admirer l'étendue

et la solidité. Textes grecs, latins ou celtiques, inscriptions, monnaies, monuments, données de l'archéologie préhistorique ou celtique, M. Jullian n'a rien négligé, et il a utilisé ces documents de tout genre avec une véritable maîtrise. Sur chaque question, sa bibliographie est faite pour contenter le plus méticuleux des bibliographes de profession : voyez son chapitre sur la guerre d'Hannibal. Le dernier historien des Gaulois a consulté jusqu'aux opuscules de Ramus. On ne lui reprochera pas de n'avoir pas rendu justice à ses devanciers.

Cette *Histoire de la Gaule* a pour base la géographie. La terre explique l'homme, parce qu'elle l'a peu à peu transformé et façonné; d'un Germain, d'un Ibère, d'un Italien, elle a fait, en quelques générations, un Gaulois authentique. Elle détermine l'orientation de son commerce, de son industrie, de sa pensée, de son caractère. Idée d'une incontestable justesse, et dont l'application historique rapproche de nous, en nous les rendant presque familiers, ces hommes d'autrefois : les Gaulois sont encore plus nos compatriotes que nos ancêtres. De cette conception, M. Jullian a tiré bien des aperçus ingénieux. Son livre a pour préface trois chapitres solides, comparables au vigoureux *Tableau* de M. Vidal de la Blache sur la géographie de la Gaule. D'abord, la structure du pays : limites et forme de la contrée, montagnes centrales et massifs isolés, plaines, réseau fluvial, régions maritimes et régions continentales, capitales naturelles et carrefours régionaux. Puis, la situation de la Gaule dans le monde ancien : rôle des limites naturelles, passages des Alpes et des Pyrénées, routes du Rhin, de la Méditerranée et de l'Océan, croisement en Gaule des voies européennes, rôle de la Gaule entre le nord et le midi. Enfin, la nature et l'aspect du sol : métaux, pierres à bâtir et argiles plastiques, terres à blé et pâturages, produits des eaux, forêts et marécages, climat, sources et eaux thermales. Ces chapitres de géographie nous donnent la clef de l'histoire ancienne du pays : destinée des Ligures, rôle économique de Marseille, migrations des Celtes et des Ibères, conquêtes gauloises en Italie, en Espagne et dans la vallée du Danube, rapports d'Hannibal avec les Gaulois, routes commerciales, caractères des civilisations locales, rôle des principaux peuples, hégémonie arverne. Il n'est point de chapitre de cette histoire où n'apparaisse la nature, qui sans doute n'explique pas tout, mais qui intervient dans tout.

Un autre trait du livre, c'est sa complexité : une curiosité intelligente pour toutes les manifestations de la vie. Le temps n'est plus où l'on pouvait se contenter de narrer, d'après quelques textes grecs ou latins, les chevauchées épiques des Gaulois à travers le monde. Chaque fois qu'il rencontre ces conquérants ou d'autres peuples d'entre Rhin et Pyrénées, M. Jullian les soumet à une enquête contradictoire, où se pressent les questions : origine, race et langue, civilisation, produits du sol, religion, institutions, mœurs, habitations et nécropoles, armes et costumes, nourriture et boissons. Il prétend extorquer leur secret même aux Ligures, qui doivent confesser le peu que nous croyons savoir

d'eux : sur l'établissement de leurs tribus par toute la Gaule, sur la persistance de leur langue dans les noms de lieux, sur leur tempérament physique et moral, sur leurs dieux et leurs rites, sur les dolmens de leurs nécropoles, sur les caractères de leur art et de leur industrie, sur leur état social. De même, pour les Ibères, pour les Grecs de Marseille, pour les Celtes d'Italie, du Danube ou d'Asie Mineure. Plus vaste encore est l'enquête, qui remplit tout un volume, sur les sociétés de la Gaule indépendante. Ici, l'auteur ne s'est pas contenté de dégager les grandes lignes de l'organisation sociale ou politique, de la vie religieuse ou commerciale; il nous initie même aux mystères de la famille, du costume, de l'élevage et des industries d'alimentation, des superstitions populaires, de la littérature et de l'art.

Que l'hypothèse joue un rôle dans cette évocation si complète d'un passé si lointain, c'est bien évident; et, le cas échéant, M. Jullian ne manque pas de nous en avertir. Mais on doit remarquer d'abord que, sur bien des points, grâce à l'étendue de son information et à la pénétration de sa critique, il a réduit notablement le champ de l'hypothèse; par exemple, dans ses chapitres sur l'empire de Marseille ou sur les institutions des Gaulois. Puis l'hypothèse, quand elle est donnée comme telle, quand elle sort d'une interprétation naturelle des faits, est une des conditions du progrès de la critique historique, comme de la recherche scientifique : au delà de la vérité acquise, c'est comme une vérité provisoire, une vérité d'attente, un jalon vers la vérité à découvrir. Or, c'est toujours le caractère des hypothèses dans cette *Histoire de la Gaule*. Nous avons contrôlé de près certains chapitres; et nous ne pouvons nous empêcher de trouver très séduisantes les explications proposées par M. Jullian pour l'itinéraire d'Hannibal dans les Alpes, pour le druidisme, pour l'empire arverne. Ainsi comprise, l'hypothèse représente le maximum de vérité où nous pouvons atteindre aujourd'hui. Souvent hardi dans l'interprétation des faits, M. Jullian a toujours soin de distinguer nettement ce qui est certain de ce qui est seulement vraisemblable; il s'arrête juste au moment où il deviendrait aventureux.

Enfin, dussions-nous déplaire à quelques érudits, nous avons plaisir à noter la haute valeur littéraire du livre. Si c'est un crime d'avoir du talent, le nouvel historien de la Gaule n'a point à espérer son pardon. Quoique très savant, ce livre est d'un brillant écrivain. L'appareil érudit, comme il convient, est relégué dans les notes : les soubassements et les échafaudages n'empêchent pas de voir l'édifice. L'ouvrage, qui sera souvent consulté, mérite avant tout d'être lu d'un bout à l'autre. Le récit se poursuit allégrement, toujours rapide, net et vivant, égayé de paysages, de portraits, de scènes pittoresques où se mêlent l'homme et la nature, le document et l'évocation du passé. Dans tout cela, ni ornements parasites, ni hors-d'œuvre, ni jeux d'imagination; mais des faits précis, un sens aiguisé de la valeur des textes ou des monuments, une vision exacte et colorée des hommes ou des choses. Les lettrés y

trouvent leur compte, comme les érudits. Ajoutons que, si le sujet est traité avec amour, il l'est aussi avec impartialité. Les défauts des Gaulois sont mis en relief autant que leurs qualités. Mais, comme ces Gaulois avaient de l'esprit, tout porte à croire qu'ils seront satisfaits de leur historien.

Paul MONCEAUX.

Alfred LOISY. **Les évangiles synoptiques**. Chez l'auteur, Ceffons, près Montier-en-Der (Haute-Marne), 1907 et 1908. 2 vol. in-8°, 1014 et 818 pages.

Cet ouvrage était attendu depuis longtemps et les aperçus que son auteur en avait donnés dans plusieurs articles de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* n'avaient fait qu'accroître l'impatience des érudits. La voilà donc satisfaite, et je puis, je pense, prendre le mot dans toute son extension, car les deux gros volumes de M. Loisy répondent à sa réputation et honorent la science française; ils ont leur place à côté des plus belles productions de l'exégèse allemande. D'aucuns vont redisant avec complaisance qu'ils n'apportent rien de nouveau; d'abord ce n'est pas exact; ensuite, il faut un peu de naïveté et passablement d'ignorance pour s'étonner qu'après un siècle de travail acharné et les efforts multipliés, depuis moins de dix ans, par P. Wernle, H. Holtzmann, Wrede, J. Weiss, Jülicher, Von Soden, Wellhausen, Harnack et tant d'autres, il reste encore à découvrir, dans le champ des synoptiques (considéré du moins entre les limites qui lui sont encore imposées), beaucoup d'idées que personne n'ait soupçonnées. M. Loisy a donné à son travail la seule originalité qu'il pût actuellement atteindre : celle d'une étude personnelle, très patiente et très sagace, des textes et des faits, à la lumière des conclusions posées par ses prédécesseurs; il n'a pas cherché à n'être jamais d'accord avec aucun d'eux, mais à trouver son bien parmi leurs divergences et à fonder sur de bons arguments ses opinions propres; s'il a réussi, en outre, à nous présenter une sorte de compendium critique de l'exégèse contemporaine, touchant les synoptiques, il ne reste qu'à l'en louer et à l'en remercier. En vérité, il ne me paraît pas facile d'atteindre à plus de neutralité scientifique, à plus d'*objectivité* que ne l'a fait ici M. Loisy; il y a même une espèce d'héroïsme, irritant pour les uns et touchant pour les autres, dans la volonté qui se montre, en plusieurs endroits, de ne voir, de ne sentir et de n'écrire qu'en critique, dans la pleine indépendance d'une responsabilité qui ne se dérobe jamais.

Le plan du livre est simple; deux grandes divisions : une *Introduction* de 268 pages, où sont traitées, en neuf chapitres, toutes les questions générales qui intéressent les synoptiques; une traduction et un commentaire du texte, suivant le cadre de l'histoire de Jésus, telle que Marc en fournit le schéma. Pour les lecteurs qui s'intéressent à l'his-

toire surtout et s'attachent aux résultats plus qu'aux détails de l'exégèse, l'*Introduction* présente un intérêt particulier. L'auteur y détermine, en somme, les positions réciproques de la tradition orthodoxe et de la critique, au regard de l'origine et de la composition des synoptiques, le caractère et le développement de la tradition évangélique, dont ils représentent un aboutissement; il y fixe les traits qu'on peut croire assurés de la vie et de l'enseignement de Jésus; enfin il résume ce qu'on sait sur la conservation du texte et rappelle, avec quelques noms notables, les diverses méthodes d'étude qu'on lui a appliquées. Tout cela est plein et solide; les deux chapitres relatifs à la carrière de Jésus et à son enseignement me semblent même enfermer, mis à part quelques détails contestables, la vue la plus historiquement satisfaisante que l'on ait encore présentée sur la personne et l'œuvre du maître galiléen. Le commentaire, je dois l'avouer, ne me paraît pas très heureusement disposé. Il ne lui manque assurément aucune des qualités de fonds dont l'ont richement pourvu la science et la conscience de son auteur; mais, je le trouve parfois pénible à lire. Je ne parle pas seulement de la gêne inévitable que le lecteur éprouve à voir se diluer dans des discussions de détail et s'atténuer dans la prudence de conclusions hésitantes l'idée qui lui avait tout d'abord semblé, dans l'*Introduction,* plus consistante et plus nette; je veux dire qu'il n'est pas très rare de rencontrer un développement dont la lecture laisse perplexe et qu'il faut relire, et plus d'une fois, avant que de se croire sûr de l'avoir compris. Dans un traité de métaphysique, pareil inconvénient ne surprend pas; ce peut être la rançon de la profondeur; on l'accepte même dans un travail de synthèse, tel que *l'Évangile et l'Église,* où il a fallu serrer en peu de pages beaucoup d'idées et de faits; on s'y résigne moins facilement ici, où l'auteur s'est mis au large autant qu'il était nécessaire, et n'exprime, en somme, que des idées isolément claires; il me semble que cette confusion, pour l'appeler par son nom, disparaîtrait en partie si M. Loisy avait mis plus d'air entre ses paragraphes, placé à propos quelques chiffres et au besoin quelques manchettes. L'Index alphabétique est notoirement insuffisant pour compenser l'absence de tout point de repère entre les diverses péricopes commentées.

Il va de soi qu'on peut ne pas être toujours de l'avis de M. Loisy; son commentaire soulève quantité de questions de détail et ses conclusions prennent position sur nombre de questions générales, sur lesquelles la certitude reste à faire. L'exégèse de l'auteur, admirablement informée toujours, présente un mélange parfois singulier de circonspection (voyez par exemple le commentaire de *Mt.,* XVI, 18) et de hardiesse (chap. LXXXVII et LXXXVIII, *le Sépulcre* et *le Ressuscité*); en général la circonspection est dans le détail; sur les points vraiment capitaux, les conclusions sont radicales. Je ne puis ici que donner une idée de quelques-uns des doutes que laisse subsister l'argumentation de M. Loisy dans l'esprit de son lecteur. Par exemple, il est partisan résolu de la thèse qui veut que Papias, dont Eusèbe nous rapporte les

propos célèbres (*H. E.*, II, 15; III, 39, 15), ait visé non pas un Proto-Marc et le recueil des Discours (*Logia*) attribué à Matthieu, c'est-à-dire la double source de nos trois synoptiques, mais bien notre Marc et notre Matthieu. C'est possible matériellement, puisqu'au temps où écrivait Papias ils étaient tous deux rédigés; je n'en trouve pourtant pas la démonstration pleinement décisive et j'hésite encore à juguler un texte qui ne se présente pas, après tout, trop mal. Puisqu'aussi bien il demeure entendu que *Mc.* n'est pas primitif et qu'il a existé un recueil de *Logia* qu'ont utilisé et notre *Mt.*, et notre *Lc.*, et notre *Mc.* lui-même, je ne vois pas bien pourquoi, en fait, et mis à part la pseudo-autorité de Jean l'Ancien, Papias n'aurait pas voulu parler de ces *Logia* et d'un *Mc.* non encore parvenu à l'étape rédactionnelle où il s'est arrêté. S'il s'agissait simplement pour Jean son maître, et pour lui, de donner de l'autorité à deux livres dont on ne savait trop d'où ils venaient, en les rapportant à deux personnages apostoliques, je ne m'explique pas très bien que Papias ait, par ailleurs, marqué tant de goût pour la tradition orale; je le comprends au contraire parfaitement si nos synoptiques ne sont à ses yeux que des combinaisons, entre plusieurs autres, de sources dont il connaît bien les deux principales et que complètent des notions empruntées à cette tradition, qu'il s'efforce lui-même de recueillir de la bouche des anciens. — Je persiste à penser que M. Loisy accorde trop de confiance à la valeur historique des synoptiques; il dit bien quelque part qu'on ne saura au juste à quoi s'en tenir sur l'exactitude des faits qu'ils relatent que lorsqu'on sera plus avancé dans la critique de *Mc.;* mais il affirme tout de même qu'ils « représentent fidèlement la substance de l'enseignement donné par Jésus » (p. 82). Or, s'il est vrai que « les Évangiles ne sont que l'expression progressivement fixée de l'œuvre évangélique dont Jésus et les disciples ont été les agents » (p. 1) et s'il est évident que nous avons tout au plus chance de trouver dans les synoptiques un large fonds de tradition apostolique, n'est-il pas à craindre que des hommes qui ont déjà changé le centre de l'enseignement de leur maître, en le plaçant lui-même où il mettait l'annonce du royaume, n'aient altéré sa pensée sur bien d'autres points? Pourquoi les préceptes auraient-ils connu une autre fortune que les faits? Si, touchant l'origine de nos textes, « rien ou presque rien des rapports conçus par la tradition ne subsiste devant la critique » (p. 58), à quelle garantie objective, en dehors des probabilités de raisonnement, peut bien s'attacher notre confiance? M. Loisy accepte, quant au fond, l'authenticité de l'anecdote du centurion de Capharnaum et de celle de la Chananéenne; je n'en saisis pas bien la raison. En quoi ces histoires paraissent-elles moins tendancieuses, moins *démonstratives,* en quoi, par conséquent, risquent-elles d'être moins secondaires que, je suppose, celle de la vocation de Pierre? En quoi l'universalisme concret qu'elles expriment mérite-t-il, en dernière analyse, plus de confiance que les solennelles prescriptions des derniers versets de *Mt.?* Jésus est-il entré dans Jérusalem parmi les acclamations

davidiques? M. Loisy le croit et, après tout, il se peut; pourtant, même toute critique de vraisemblance, et il y aurait à dire, étant écartée, n'est-il pas aussi naturel de voir, en cette manifestation messianique, un épisode introduit dans l'histoire de Jésus, bien plus κατὰ τὰς γραφάς que selon la vérité des faits? « Il n'a surnagé dans la mémoire des premiers fidèles que ce qui était d'utilité pratique et d'application directe pour l'édification des croyants et le progrès de la nouvelle religion » (p. 187). Voilà une remarque décisive et qui, du coup, ramène à des proportions bien modestes l'autorité historique des synoptiques, même touchant l'enseignement du Christ; du jour où à l'idée du royaume promis à Israël se superposait celle de *religion nouvelle* et universelle, l'enseignement authentique de Jésus était condamné à s'effriter; les synoptiques en ont assurément conservé, sans y prendre garde, des morceaux qui n'étaient plus guère utilisables de leur temps; mais qui nous dira tout ce qu'il en avait déjà disparu d'essentiel? — J'ai dit assez pour faire entendre que l'œuvre nouvelle de M. Loisy, comme les travaux les plus achevés d'exégèse, ouvre le champ à bien des discussions; son mérite n'en est pas diminué, tout au contraire, et son auteur lui-même appelle les critiques par l'acte de foi au progrès incessant de la science scripturaire qu'il a placé à la fin de son *Introduction*. S'il n'a pas écrit sur les synoptiques l'ouvrage définitif que de longtemps personne n'écrira, il nous en a du moins donné un qui dispense presque de lire les autres, et c'est un inappréciable service qu'il nous a rendu.

Ch. Guignebert.

H. Finke. **Papsttum und Untergang des Templerordens.** (*Vor-Reformationsgeschichtliche Forschungen*, t. IV, V.) Münster-i.-W., Aschendorff, 1907. 2 vol. in-8°, 398 et 400 pages.

M. H. Finke exploite depuis quelques années les archives de la Couronne d'Aragon, à Barcelone, où se conserve la plus belle collection qui soit de lettres missives relatives à l'histoire du XIIIe et du XIVe siècle. On sait comment il a présenté au public les résultats de ses recherches : un volume sur Boniface VIII (*Aus den Tagen Bonifaz VIII*, 1902); deux volumes sur l'affaire des Templiers (dont il s'agit ici); et un recueil de pièces (*Acta Aragonensia*, 2 vol., 1908), précédé d'études sur la diplomatique et la diplomatie de Jayme II d'Aragon et formé de pièces diverses, classées sous des rubriques méthodiques, qui n'avaient pas trouvé place dans les ouvrages précédents. Je ne sais pas si cette méthode est la meilleure qu'il fût possible d'adopter. Il me semble qu'il aurait mieux valu publier toutes les pièces recueillies en une seule série chronologique, avec un index général[1]. On pourrait souhaiter

1. Il y a plus d'un passage dans les *Acta aragonensia* qui intéresse l'affaire des Templiers (voir l'index, p. 972); et c'était inévitable.

aussi que certaines pièces eussent été publiées *in extenso,* et non pas par extraits[1]. Enfin, on peut regretter que l'éditeur n'ait pas signalé et représenté, au moins par une analyse, les pièces qu'il ne croyait pas devoir transcrire : il n'est pas inutile d'avertir ici que, si M. Finke a écrémé le dépôt de Barcelone, il ne l'a pas épuisé; j'ai entre les mains des copies et des photographies de pièces (secondaires, à la vérité) dont l'existence n'est aucunement indiquée dans les volumes qu'il a donnés.

Mais M. Finke ne s'est pas contenté d'éditer des pièces. Il s'est servi, en historien, des pièces qu'il mettait au jour pour récrire plusieurs chapitres importants de l'histoire générale.

Il s'est attaqué, dans ses deux volumes de 1907 (dont un de texte et un de pièces justificatives), au célèbre épisode de la destruction de l'Ordre du Temple. Sujet rebattu, sur lequel, après de longues polémiques et de singulières erreurs, la vérité paraissait enfin, depuis quelques années, dégagée *ne varietur* (au moins en gros).

La question est traitée dans son ensemble : I. L'histoire du Temple au XIIIe siècle (pour vérifier si l'on y peut relever des indices précurseurs de la catastrophe de 1307, en France ou ailleurs)[2]; II. Les protagonistes du drame, Philippe le Bel et Clément V; III. Les préliminaires immédiats de la catastrophe, 1305-1307; IV. L'enquête de 1307; V. Le pape et le roi jusqu'à la fin des négociations de Poitiers; VI. L'enquête épiscopale et la commission pontificale en France; VII. Les Templiers d'Aragon (et des autres pays hors de France); VIII. Étaient-ils coupables? IX. Le Temple au concile de Vienne; X. Clément V et les biens du Temple.

Disons d'abord, pour couper court à tout espoir contraire (car un tel espoir a été exprimé) que M. Finke confirme entièrement, en son chapitre VIII, les conclusions de la *major et sanior pars* des érudits contemporains sur le problème de la culpabilité. Ce problème, il le définit très bien (p. 326) en ces termes : « Était-il d'usage, lors de la réception des nouveaux membres de l'Ordre et dans les assemblées capitulaires, de renier le Christ, de cracher sur la croix, de s'embrasser le derrière, d'autoriser formellement la sodomie, d'adorer une idole? Les Templiers ont été accusés de toutes ces pratiques, et c'est cette accusation qui

1. Par exemple le n° 341 des *Acta aragonensia*, dont je possède une photographie; l'éditeur y a pratiqué des coupures qui se justifient seulement parce qu'il l'a publié sous la rubrique *Berichte aus Toscana;* l'analyse qu'il donne des passages omis n'est pas pleinement suffisante. Il y a beaucoup de cas du même genre.

2. M. H. Prutz est revenu sur cette même question, qu'il avait déjà traitée, dans un article intitulé : *Zur Genesis des Templerprozesses* (*Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich, premier cahier de 1907). Cet article est antérieur à la publication de l'ouvrage de Finke, mais Finke en a eu connaissance à temps pour indiquer (t. I, p. XIII), comme il est vrai, que ce n'est qu'une nouvelle mouture de considérations déjà connues et dont le principe est radicalement erroné.

les a perdus. C'est, par conséquent, à cette accusation que l'on doit répondre, aujourd'hui, par oui ou par non ; il n'y a pas à chercher, comme l'ont fait quelquefois des esprits trop conciliants, un moyen terme entre les deux. » A la question ainsi posée, M. Finke répond sans ambiguïté : « Non ; ces griefs ont été inventés à plaisir pour procurer la destruction de l'Ordre. » Verdict semblable à celui de MM. Lea, Schottmüller, Gmelin, etc., pour ne parler que des historiens étrangers.

La différence entre les livres de MM. Lea, Schottmüller, Gmelin, etc., et celui de M. Finke n'est donc pas dans la thèse principale : tous sont d'accord pour considérer, suivant l'expression récente d'un écrivain anglais, l'affaire des Templiers comme une « *Affaire* of the very worst french type ». Elle n'est même pas dans la force de la plaidoirie en faveur de la négative : des arguments décisifs sont omis par M. Finke dans son résumé qui, d'ailleurs, est sans aucun art. La différence gît seulement dans la précision, l'élégance et l'impeccabilité technique de la démonstration, au point de vue de la critique des textes.

Il y a beaucoup de neuf dans le livre de M. Finke : non seulement des documents nouveaux, mais des rectifications de dates et des rapprochements qui modifient la physionomie de plusieurs textes déjà connus. Je me propose d'analyser ailleurs[1] quelques-unes de ces heureuses trouvailles avec plus de détails que n'en comporte le cadre des comptes-rendus de la *Revue historique*. Je me contente donc d'indiquer ici : 1° la démonstration sans réplique de l'inanité des recherches de M. Prutz qui s'est évertué naguère (et il s'y obstine) à découvrir, dans l'histoire ancienne de l'Ordre, des raisons ou des explications de ce qui s'est passé en 1307 : avant 1307, l'Ordre du Temple était un Ordre comme un autre (comme l'Hôpital, par exemple), ni plus ni moins irréprochable, ni plus ni moins mêlé à la politique générale, ni plus ni moins dangereux pour l'autorité royale ou ecclésiastique ; la seule circonstance par où son cas fût particulier, c'est que le Temple de Paris était chargé, depuis longtemps, d'opérations très considérables de banque et de trésorerie ; — 2° la découverte d'une lettre originale (t. II, p. 83) de l'énigmatique personnage Esquiu *de Floyrano*, qui paraît avoir été le premier dénonciateur du Temple. Esquiu n'est donc pas, comme quelques-uns l'avaient cru, un personnage mythique ; il appert de cette lettre que le Languedocien Esquiu, mâtiné de Gascon, colportait déjà, au printemps de 1305, son monstrueux secret et qu'il l'offrit d'abord, moyennant récompense, à Jayme II d'Aragon ; mais Jayme II n'y prêta pas une oreille aussi attentive que le roi de France et son entourage ; — 3° l'étude précise des variations de Jacques de Molai, le grand maître, ce pauvre homme qui semble avoir confessé tout de suite *metu penae*, sans avoir été appliqué, comme des contemporains de l'affaire et plusieurs modernes l'ont cru, à la torture ; — 4° une distinction capitale entre les enquêtes de 1307 : les unes furent dirigées par les officiers du roi, lesquels employèrent

1. Dans le *Journal des savants*.

la torture avec leur promptitude et leur brutalité ordinaires; les autres par des représentants de l'Inquisition qui n'eurent, presque partout, qu'à enregistrer les aveux préalablement obtenus; en ce cas, par conséquent, ce n'est pas l'Inquisition qui requit le bras séculier : le bras séculier requit, au contraire, l'Inquisition et fit, d'office, toute la besogne préparatoire. — J'ajoute qu'on n'avait encore jamais fait voir si clairement le rôle de Clément V au cours des années qui s'écoulèrent entre l'arrestation en masse des Templiers de France et l'annihilation de l'Ordre au concile de Vienne *non per viam justiciae, sed per viam expedientiae, ne filius noster rex Franciae scandalizetur*. On ne sait pas, on ne saura jamais tout, tant s'en faut; car les envoyés aragonais n'étaient pas dans la confidence des négociations secrètes entre le pape et le roi, et les rapports des agents français n'ont pas été écrits ou n'existent plus; mais ce que l'on sait suffit à donner l'impression de l'effroyable pression exercée sur le Saint-Siège, au nom du roi, par ceux qui avaient fait leur affaire personnelle de la destruction du Temple. Et il n'y a rien à redire, à mon avis, au portrait que l'historien trace (p. 97 et suiv.) du pape domestiqué[1].

Le texte des pièces justificatives est établi avec soin. Il y a pourtant quelques fautes dans la transcription ou l'identification des noms propres français; mais les lecteurs qui sont familiers avec le personnel du temps rétabliront aisément les formes voulues. C'est ainsi que Guichard « de Marsiacho » (t. I, p. 263), un des rares témoins étrangers à l'Ordre du Temple qui furent entendus dans l'enquête publiée par Michelet, doit être appelé Guichard de Marzi; M. Finke sait-il que ce personnage, condamné naguère à de fortes amendes pour malversations dans la sénéchaussée de Toulouse, était alors à l'affût de toutes les occasions de se faire valoir pour rentrer en grâce (il y parvint en 1312)[2]? Il me paraît évident que le surprenant « Sarrandus de Mereymo, camerarius regis [Francie] », dont il est question au t. II, p. 155, est tout bonnement Foucaut de Merle (« Fulcaudus de Merula »), maréchal de France, qui, comme le prétendu « Sarrandus », fut chargé de missions avec le comte de Saint-Pol; mais j'ignore si l'erreur est imputable à l'auteur ou à l'éditeur du document cité. Quant au « magister Dionisius », envoyé du roi de France, qui est nommé dans une lettre du 23 mai 1306 (t. II, p. 13), c'est assurément Denis de Sens, « Dionisius de Senonis », clerc du roi.

Ch.-V. Langlois.

1. Quant à celui du roi, qui précède, on ne peut pas dire qu'il soit inexact; mais il est, naturellement, conjectural, comme tous les portraits tracés d'après des documents insuffisants.

2. *Historiens de la France*, t. XXIV, p. 262*.

Anatole FRANCE. **Vie de Jeanne d'Arc.** Paris, Calmann-Lévy, [1908]. 2 vol. in-8°, LXXXIII-556 et 483 pages.

Ph.-H. DUNAND. **Études critiques sur l'histoire de Jeanne d'Arc.** 3e série, I : *la Société de l'histoire de France. Jules Quicherat et Jeanne d'Arc.* — II : *Jeanne d'Arc et l'Église.* Paris, Poussielgue, 1908. 2 vol. in-12, 484 et 323 pages.

Ph.-H. DUNAND. **La Vie de Jeanne d'Arc de M. A. France et les documents.** Paris, Poussielgue, 1908. In-12, 173 pages.

En 1890, M. Pfister, rendant compte, dans la *Revue critique,* de l'étude de M. R. Marenholz sur Jeanne d'Arc, écrivait : « De bonne heure il s'est formé une légende de Jeanne d'Arc : légende religieuse, qui nous montre la jeune fille de Domrémy inspirée par le ciel et qui ajoute foi à son apparition miraculeuse; légende patriotique, qui attribue à Jeanne seule la délivrance du royaume, qui oublie la valeur du roi et de ses officiers, les progrès faits par l'artillerie, qui ne tient nul compte des dissensions intestines des Anglais, commandés par un enfant. » Toutes les histoires de Jeanne d'Arc qui avaient paru jusqu'à l'étude de M. Marenholz (abstraction faite du livre absurde de M. Lesigne, qui ne voyait dans Jeanne d'Arc qu'une folle, lui refusait toute action réelle sur les événements et niait son martyre de Rouen) étaient en effet plus ou moins viciées, même l'admirable récit de Michelet qui pourtant s'est efforcé de rester dans la vérité historique, par cette double prévention religieuse ou patriotique. M. Marenholz avait réussi, par une critique très sérieuse des sources, où il poussait le scrupule jusqu'à refuser à tort toute valeur aux témoignages du procès de réhabilitation, à déterminer avec beaucoup plus de précision qu'on n'avait fait jusque-là le caractère et les limites du rôle de Jeanne d'Arc. Mais le livre de Marenholz, d'ailleurs très court (il n'a que 174 p.), est plus une étude préparatoire à l'histoire de Jeanne d'Arc que cette histoire même, et d'ailleurs, comme le dit M. Pfister, « pour comprendre Jeanne d'Arc, pour nous la rendre bien vivante, il faut plus que de la conscience, plus que l'habitude de manier les textes, plus que du bon sens. Ces qualités supérieures, M. Marenholz ne les a pas, et voilà pourquoi son livre n'est qu'un livre estimable. »

Ces qualités supérieures, M. Anatole France a montré qu'il les possédait dans les deux volumes de sa *Vie de Jeanne d'Arc,* et voilà pourquoi son livre est un livre admirable, qui nous fait connaître la vraie Jeanne d'Arc, ou du moins qui nous donne une idée complète et vraie du milieu où elle s'est formée et a vécu, des idées qui ont hanté son cerveau et déterminé ses actes, des circonstances qui ont marqué les étapes de sa brève et tragique carrière, les raisons de ses succès et de sa chute. Par un récit minutieux et volontairement un peu lent, où l'auteur intervient le moins possible pour expliquer et juger, et où

la grâce d'un style discrètement archaïque nous donne par moments l'impression d'entendre un narrateur contemporain de la Pucelle, mais un narrateur clairvoyant et réfléchi qui sait discerner la réalité à travers le voile richement brodé des légendes, M. France a fait vraiment revivre la vie de Jeanne d'Arc et celle de son époque. Il a rendu intelligibles et naturels chacun des événements de cette merveilleuse histoire. Les nombreux travaux de détail qui, depuis vingt ans, ont été accumulés sur l'état de la France au moment de la mission de Jeanne d'Arc, sur sa famille, sur son pays d'origine, sur les sources de son histoire, sur les divers épisodes de sa carrière, sur les fausses Jeanne d'Arc, ont préparé la voie pour M. France. Mais il fallait tout réunir, tout trier, tout coordonner, tout éclaircir et mettre au point, et il fallait pour cela avoir la critique prudente d'un érudit, le tact et la pénétration d'un psychologue, le don créateur d'un artiste. Toutes ces qualités se trouvent réunies chez M. France, avec une originalité d'autant plus vive qu'il n'a appartenu à aucune école et qu'il s'est formé lui-même et comme savant et comme écrivain[1]. Je ne prétends pas que l'œuvre de M. France soit irréprochable et ne souffre aucune contradiction; je dirai tout à l'heure sur quels points je me sépare de lui; mais il est certain qu'il a apporté dans l'histoire de Jeanne d'Arc une précision et une vraisemblance qu'elle n'avait point jusqu'ici.

La critique des sources contenue dans la Préface du premier volume est un morceau excellent qui fait toucher du doigt les difficultés avec lesquelles se trouve aux prises l'historien, qui n'a entre les mains qu'un très petit nombre d'actes contemporains, des chroniques qui fourmillent d'inexactitudes et deux procédures, dont l'une a été rédigée par les juges qui ont fait brûler Jeanne et l'autre, vingt ans après, par ceux qui l'avaient abandonnée dans sa détresse et qui la faisaient réhabiliter pour leur propre gloire. Je partage à peu près complètement l'opinion de M. France sur la valeur relative de ces deux documents, sur l'autorité très grande du premier (quand même il serait vrai qu'on y ait fait figurer une formule d'abjuration plus complète que celle qui fut présentée à Jeanne) et sur le peu de créance que mérite le second, tout en remarquant que M. France lui-même a été obligé de se servir assez souvent des témoignages qu'il contient, un peu comme fit Renan pour l'Évangile de Jean. Il me dira qu'il ne l'a fait que lorsque la logique des événements le lui permettaient et je lui concéderai qu'il en avait le droit et ne me parait pas en avoir abusé[2].

1. On s'obstine à faire de M. France un ancien élève de l'École des chartes et à l'identifier avec Sylvestre Bonnard. M. Luchaire, dans son remarquable article de la *Grande Revue* (25 mars 1908) sur le premier volume de la *Vie de Jeanne d'Arc*, le dit encore (p. 233). Mais M. France n'est ni chartiste ni normalien, ce qui ne l'empêche pas d'être excellent critique et excellent écrivain.

2. Ceux qui, comme l'abbé Dunand, prétendent ruiner l'autorité du procès de condamnation arriveraient, s'ils réussissaient dans leur entreprise, à enlever

Ce qui me paraît surtout remarquable et nouveau dans le livre de M. France, c'est tout d'abord la reconstitution de l'état des esprits au moment où Jeanne a reçu sa vocation, et des émotions, des influences par lesquelles cette vocation s'est produite. M. France, à mon avis, va beaucoup trop loin quand il imagine que Jeanne d'Arc a été pour ainsi dire endoctrinée et soufflée par des prêtres de son entourage. Aucun texte n'autorise à le croire, et je ne trouve rien d'étonnant à ce que Jeanne ait considéré Charles comme étant le lieutenant de Dieu sur la terre et ayant reçu son royaume en commende. C'étaient là des idées et des expressions courantes. Mais il est certain que, dans la détresse du royaume, ceux qui étaient attachés à la cause de Charles n'attendaient plus rien que d'un miracle, et que l'attente du miracle le crée. Il est certain aussi que Jeanne vivait dans un milieu où elle pouvait trouver des encouragements et des aliments aux inspirations de son cœur, et M. France a trop souvent et trop bien montré comment les voix de Jeanne n'étaient jamais que la projection et l'objectivation de sa propre pensée et de ses propres sentiments pour qu'il soit juste d'en faire un instrument d'inspirateurs conscients. M. France a eu soin, avec raison, de nous raconter, d'après les textes de l'époque, les histoires pieuses dont avait été nourri l'esprit de Jeanne et celui de ses contemporains. Rien n'est plus propre à nous faire vivre avec eux tous et à nous faire comprendre leurs actions.

Plus remarquable et plus nouveau encore (car M. Luce avait déjà apporté de vives lumières sur le point que je viens d'indiquer) me paraît tout le récit et des incertitudes du roi et de son entourage avant l'expédition d'Orléans et de la campagne qui conduisit Jeanne d'Orléans à Reims. Jamais on n'avait exposé avec cette précision la situation militaire des Anglais au moment où ils mirent le siège devant Orléans, l'impossibilité où ils furent d'investir la ville, la facilité relative avec laquelle ils durent céder devant des forces supérieures en nombre; puis les conditions dans lesquelles l'armée française victorieuse prit Jargeau, mit en déroute les Anglais à Patay et fit capituler presque sans coup férir Troyes et Châlons avant d'entrer à Reims. M. France a porté les derniers coups à la légende par laquelle le capitaine Marin et le général Canonge ont voulu prêter à Jeanne d'Arc des talents de tacticien qu'elle eût été seule à posséder de son temps. Il a admirablement montré ce qu'elle fut dans l'armée royale, une force morale dont les habiles se servaient, un fétiche auquel les croyants s'attachaient, une entraîneuse d'hommes qui, par sa foi en sa mission, doublait le courage et l'élan de ceux qui la suivaient. Jeanne d'Arc a dit elle-même ce que fut sa tactique : « Je leur disais : entrez, et j'entrais la première. » Cette foi en elle-même, en Dieu et en ses saintes,

tout caractère d'historicité à l'admirable aventure de Jeanne d'Arc et à la dissoudre dans la brume dorée de la légende, car aucun historien de bon sens ne regardera jamais le procès de réhabilitation comme faisant autorité.

a été puissante pour rendre la confiance et donner la victoire aux Français, découragés par des années de désastres. M. France, en plusieurs passages de son livre, paraît réduire son rôle à celui d'un fétiche dont les politiques et les hommes de guerre se servaient sans se laisser conduire par elle et sans l'admettre en leurs conseils. Cela est vrai à certains moments et pour certains des chefs; il n'est pas douteux que sa confiance en son étoile et son dédain pour toutes les prudences humaines inquiétaient et gênaient parfois. On le vit bien après le siège de Paris quand Charles la laissa continuer la campagne sans lui avec ceux qui avaient le plus foi en elle. Mais à Orléans, et pendant toute la marche sur Reims, tout en agissant parfois autrement qu'elle n'eût voulu, on fut bien pourtant conduit par elle. M. France le reconnaît et lui reproche même d'avoir été cause de cette marche immédiate sur Reims; il prétend qu'il eût été facile à ce moment par une marche rapide sur Paris et la Normandie de chasser les Anglais de France. C'est une supposition qui peut être vraie, mais une simple supposition. M. France a bien reconnu dans son second volume combien Charles et ses conseillers se méfiaient des grandes entreprises militaires; on n'avait pas oublié les défaites éclatantes subies par les Français dans toutes les grandes campagnes dirigées contre les Anglais et les succès obtenus par le système de temporisation de Charles V. Et il a aussi reconnu dans son second volume l'immense importance qu'avait pour Charles le sacre de Reims, qui proclamait aux yeux des peuples la légitimité de sa naissance et de son pouvoir.

Il me semble difficile aussi de ne pas croire que si l'attaque de Paris a été aussi mal conduite, c'est qu'on s'est laissé trop docilement diriger par Jeanne. Cet échec dut ébranler chez plusieurs, chez Charles lui-même, la confiance qu'on avait en elle. M. France a admirablement analysé les vicissitudes et le désarroi qui marquèrent la politique du roi et les opérations militaires depuis le siège de Paris jusqu'à la capture de Jeanne par les Bourguignons, la contradiction entre la politique de Charles qui comptait sur le temps et les négociations pour fui ramener et le duc de Bourgogne et les Parisiens, seuls appuis réels de la puissance anglaise, et celle de Jeanne, qui avait pour toute tactique l'offensive perpétuelle, en dehors de tout calcul, enfin les entraves que les rivalités entre les principaux conseillers de Charles mettaient à une action nette et énergique. Rien de plus lamentable que le désarroi qui se produisit quand Jeanne, après le double échec de Paris et de la Charité, fut pour ainsi dire laissée à elle-même par le roi et qu'on vit surgir à côté d'elle d'autres inspirés, Catherine de la Rochelle, les deux Bretonnes, le berger du Gévaudan. Tout ce récit, celui de la captivité de Jeanne à Beaulieu, Beaurevoir, Arras, Rouen et celui du procès font mieux comprendre que tous les récits antérieurs les diverses péripéties de ce lamentable drame. Je crois que M. France a donné le premier une explication plausible de l'inaction du roi et du silence de tous les anciens compagnons de Jeanne pendant le procès. Ses échecs répé-

tés avaient fait douter d'elle, et la nature même du tribunal qui, comme le dit M. France, semblait un concile par le nombre et le rang des ecclésiastiques qui le composaient, en imposait à tous. Ce n'étaient pas les Anglais et les Bourguignons, c'était l'Église qui allait juger Jeanne, et ceux même pour qui elle avait combattu, pour qui elle avait donné sa vie, se demandaient s'ils n'avaient pas été déçus par une sorcière.

On discutera la question de savoir si M. France n'a pas accordé au texte du procès de condamnation une valeur trop absolue et donné à l'abjuration de Jeanne d'Arc plus de valeur qu'elle n'en eut en réalité. Quoi qu'on puisse penser à cet égard, nous devons croire que le texte du procès dans sa teneur générale reproduit exactement les débats, non seulement parce que les juges d'Église mettaient un point d'honneur à l'exactitude de leurs procès-verbaux, mais aussi parce que ce texte est tout à l'honneur de l'accusée; il donne à toutes ses réponses, à toute son attitude une cohérence, une logique qui ne se démentent pas un instant et qui ne pouvaient être inventées.

Sur un point important, je me sépare de M. France, ou du moins je trouve son jugement incomplet. Il nous dit dans sa Préface que Jeanne d'Arc a été une sainte et rien d'autre : une illuminée qui a suivi ses visions et ses voix comme une somnambule, allant droit devant elle jusqu'à la victoire, jusqu'à la mort. Que Jeanne d'Arc ait été une sainte, qu'elle ait vécu dans le merveilleux, ce n'est pas douteux; mais dans les temps de foi au merveilleux, on peut croire à tous les miracles et à toutes les sorcelleries, tout en gardant un cerveau très sain et très lucide. Or, ce qui, à mes yeux, fait la grandeur de Jeanne, indépendamment de sa foi et de son martyre, et ce que M. France semble ne pas reconnaître en elle, bien que cela ressorte avec un incomparable éclat de son récit même, c'est que Jeanne était supérieure par l'intelligence autant que par le cœur. Non seulement elle avait une droiture à toute épreuve, non seulement elle avait une horreur de toute impureté qui s'imposait aux hommes grossiers et sensuels au milieu desquels elle vivait, non seulement elle gardait au milieu des atrocités de ces guerres et de ces pillages une âme pacifique et compatissante, même envers les Anglais, qu'elle combattait sans les haïr, mais elle faisait preuve de l'esprit le plus fin, le plus subtil même, et d'une élévation de pensée qui venait bien, je le veux, surtout de la beauté de son âme, mais qui venait aussi de la force de son intelligence. Je n'ai pas besoin de rappeler ici ses réponses aux enquêteurs de Poitiers et aux juges de Rouen. Tout le monde les a présentes à l'esprit. Mais n'y trouve-t-on pas une finesse paysanne, qui ne se laisse jamais prendre sans vert et qui, aux questions captieuses des clercs, oppose des échappatoires, tantôt ironiques, tantôt hautains[1]? N'y a-t-il

1. M. A. Thalamas, dans son intéressante et judicieuse brochure, *Jeanne d'Arc, l'histoire et la légende* (Paclot), a noté, p. 57, cette finesse paysanne.

pas aussi chez elle une conscience d'une lucidité pénétrante et sublime de la grandeur de sa mission lorsqu'elle dit qu'au moment où elle reçut sa vocation elle se sentait comme une femme enceinte? Ne fallait-il pas un esprit d'une fermeté vraiment inouïe pour avoir le courage d'affirmer jusqu'au bout devant les Anglais la certitude qu'ils seraient boutés hors du royaume, pour ne jamais se laisser aller à dire un seul mot contre son roi, pour refuser de se soumettre sans condition aux décisions du solennel tribunal d'Église réuni pour la juger et pour affirmer, tout en en appelant au pape, sa certitude d'être en communion avec l'Église triomphante, enfin, lorsqu'elle est obligée de reconnaître que ses voix l'ont déçue, pour se confier non à l'Église, mais à Dieu seul? D'ailleurs, si M. France me paraît diminuer Jeanne dans les jugements qu'il porte sur elle, elle nous apparaît, dans son livre même, dans toute sa beauté, avec toute sa candeur, tout son courage, toute sa droiture de caractère, toute sa lucidité d'esprit, toute sa finesse, toute sa grandeur, aussi bien intellectuelle que morale. Si les Anglais ont été chassés de France, cela tient évidemment à bien d'autres causes encore qu'à la mission de Jeanne d'Arc, et avant tout à la situation intérieure de l'Angleterre et à la défection du duc de Bourgogne; mais la mission de Jeanne, qui a eu un si prodigieux retentissement dans toute l'Europe chrétienne, qui a ému les théologiens comme les peuples, a contribué pour une bonne part à rendre à la royauté française son prestige et au peuple la foi dans la royauté. Cette mission, née dans son cœur de simple paysanne illettrée, « de la pitié qu'il y avait au royaume de France », reste à bon droit le symbole le plus noble, le plus éloquent, le plus touchant de la patrie elle-même. En faire une envoyée et une inspirée de Dieu, instrument passif d'une puissance surnaturelle, c'est la diminuer aussi bien qu'en en faisant une hystérique, instrument passif entre les mains de prêtres, de politiques et de soldats; elle a été une fille du peuple, généreuse, pure, spirituelle, courageuse, d'un esprit clair et fort, que la pitié pour la France et la foi en la royauté ont faite héroïne et martyre. C'est bien telle que M. France l'a montrée, avec ses ignorances, ses lacunes, ses erreurs, mais aussi avec sa simple grandeur. Sa *Vie de Jeanne d'Arc* est et restera un des plus beaux livres de notre littérature historique.

M. l'abbé Dunand, auteur d'une *Histoire de Jeanne d'Arc* en trois volumes, a aussi publié en 1902 et 1904 deux volumes sur *les Visions et les voix de Jeanne d'Arc* et sur son *Abjuration*, dans lesquels il a dépensé beaucoup de peine à démontrer ce qui est indémontrable, à savoir que les visions et les voix étaient des phénomènes objectifs et non des hallucinations subjectives, et aussi que la formule d'abjuration signée par Jeanne d'Arc n'était pas aussi longue ni aussi explicite que celle insérée au procès de condamnation, que celle-ci est par conséquent un faux. Quelqu'ingénieuse que fût la démonstration de M. Dunand, elle manquait absolument de base, ne reposant sur aucun texte. Il est très possible que le texte de l'abjuration ait été falsifié, mais, comme

Jeanne n'aurait rien pu y comprendre, elle a pu tout aussi bien, mieux même encore, signer d'une croix ce grimoire théologique qu'un texte plus court et plus clair[1].

Aussitôt après la publication de la *Jeanne d'Arc* d'Anatole France, M. Dunand en a fait paraître une petite réfutation accompagnée de deux nouveaux volumes, qualifiés d'*Études critiques,* consacrés, l'un à démontrer que J. Quicherat était dépourvu d'esprit critique et que le procès de réhabilitation a seul une valeur documentaire, le second à refaire l'histoire du procès en s'appuyant sur le procès de réhabilitation et à décharger l'Église de toute responsabilité dans la mort de Jeanne d'Arc. M. Dunand ne se contente pas d'appeler à l'appui de sa thèse les préjugés religieux, il cherche à se servir aussi des préjugés patriotiques. Il flétrit, du nom d'école franco-anglaise, l'opinion de tous les gens sensés qui, avec Quicherat, Michelet, Petit-Dutaillis et A. France, pensent que, tout en acceptant avec une certaine défiance les procès-verbaux du procès de condamnation, on doit pourtant leur accorder plus d'autorité qu'aux témoignages du procès de réhabilitation, apportés vingt-cinq ans après, quand tous les souvenirs avaient eu le temps de se brouiller et de subir toutes les cristallisations, les superpositions et les déformations possibles. Il honore, au contraire, du nom d'école française les gens qui, de parti pris, n'accordent d'autorité qu'à ce dernier texte, dont la partialité et l'incohérence éclatent à chaque ligne, tandis que le procès de condamnation offre ceci d'admirable que, rédigé par des ennemis de Jeanne, acharnés à la perdre, Jeanne y apparaît bien plus grande, plus vraie, plus touchante que dans le procès de réhabilitation. — Les indigestes et prolixes volumes de M. Dunand ont le mérite de nous faire repasser dans tous leurs détails toutes les phases du procès de Jeanne d'Arc, mais, en réalité, ils ne nous apportent aucun résultat utile, bien qu'ils témoignent d'un travail considérable, que je qualifierais de consciencieux, si le système par lequel M. Dunand s'acharne à incriminer le patriotisme de ceux qui ne pensent pas comme lui n'avait pas quelque chose de ridicule et d'odieux à la fois. Les volumes de M. Dunand ne sont guère intéressants que comme un exemple de la mauvaise méthode imposée aux esprits qui ont été formés dans les séminaires théologiques. On pose d'avance une thèse affirmée comme vraie, et la critique consiste à trouver coûte que coûte des arguments pour la démontrer. On ignore ce qu'est l'analyse désintéressée des textes en dehors de toute idée préconçue. Les *Études critiques* de M. Dunand sont la négation même de la critique.

Gabriel Monod.

1. Nous n'avons qu'à renvoyer, au sujet de ces deux premiers volumes, aux excellents et décisifs articles de M. Molinier (*Revue historique,* t. LXXX, p. 103, et t. LXXXV, p. 94).

CORRESPONDANCE.

A PROPOS DE « RAOUL DE CAMBRAI ».

RÉPLIQUE A UN ARTICLE DE M. AUGUSTE LONGNON.

La *Revue historique* a bien voulu accueillir récemment (t. XCV, p. 226, et t. XCVII, p. 1) une étude de moi sur la légende de Raoul de Cambrai. De son côté, M. Auguste Longnon vient de publier dans la *Romania* (t. XXXVII, p. 193) un mémoire intitulé : « Nouvelles observations sur *Raoul de Cambrai*. » Il y critique ma thèse, il y défend la sienne. Il convient d'examiner de près cette critique et cette défense. Je le ferai avec tout le détail utile dans un appendice au tome II de mes *Légendes épiques*, qui paraîtra bientôt. Ici, pour ne pas trop abuser de l'hospitalité de la *Revue historique*, je m'en tiendrai à l'essentiel.

Je dois d'abord reconnaître que je dois à M. Longnon l'*errata* que voici : 1° au t. XCV de la *Revue historique*, p. 259, il faut supprimer deux lignes où j'antidate de quelques jours ou de quelques semaines la mort d'Herbert de Vermandois; — 2° *Ibid.*, p. 260, au lieu de cette phrase : « Nous avons une liste des vingt plus anciennes abbesses d'Origny », lire : « ... une liste de vingt abbesses, anciennes ou récentes, d'Origny »; — 3° au t. XCVII, p. 7, lire *Conteham* et non *Coteham*; — 4° *Ibid.*, p. 12, lire *28 mars* et non *28 mai*; — 5° *Ibid.*, p. 21, note 3, ligne 1, lire *folio 1* et non *folio 2*.

I. Comment M. A. Longnon critique ma thèse. — On entend bien que M. Longnon a cru me remontrer bien d'autres erreurs. Mais j'espère prouver ici que, sur tous les points où il prétend m'avoir pris en défaut, c'est lui qui s'est trompé. Et j'en suis le premier surpris.

1. *D'une erreur de M. A. Longnon sur le texte de « Raoul de Cambrai »*. — M. Longnon (p. 204, n. 1) m'adresse cette critique : « En son analyse de *Raoul*, M. Bédier dit que l'abbaye d'Origny avait été fondée par les fils d'Herbert (*Rev. hist.*, t. XCV, p. 229); mais c'est là une erreur manifeste, le poème ne contient rien de tel. »

L' « erreur manifeste », c'est M. Longnon qui la commet, puisque, au vers 1477, le poète a écrit :

> **En Origni, le borc grant et plaignier,**
> **Li fil Herbert orent le liu molt chier;**
> ***Marsent i misent*, qui fu mere Bernier,**
> ***Et cent nonains* pour Damerdieu proier[1].**

1. Comparez un passage analogue aux vers 2015 et suiv.

Mettre des nonnains dans une abbaye, cela ne peut signifier, selon le bon sens, et cela ne signifie dans l'usage[1] qu'une chose : fonder une abbaye de femmes ou la réformer. Aussi G. Paris avait-il écrit avant moi : « Raoul arrive à Origny, où les fils d'Herbert avaient *fondé* une abbaye de femmes. »

2. *D'un doute mal fondé de M. A. Longnon sur le mot Gouy (= Gaugiacum).* — M. Longnon (p. 194, n. 1) me pose cette question :

M. Bédier croit-il vraiment qu'un clerc du XIIe siècle ait pu traduire *Rodulfus de Gaugiaco* par Raoul de Gouy ? J'en doute un peu en constatant qu'au XIe siècle le nom de Gouy est latinisé *Gogicum* dans les *Gesta episcoporum Cameracensium* (*Mon. Germ. hist.*, *Script.*, t. VIII, p. 443) et *Goiacum* en 1195 (Matton, *Dict. topogr. du dép. de l'Aisne*, p. 127).

Puisque ce doute inquiétait M. A. Longnon, c'était à lui de faire la petite recherche propre à le confirmer ou à le dissiper, et qui consistait à s'enquérir si la correspondance entre *Gouy* et *Gaugiacum* n'était pas connue des clercs du XIe et du XIIe siècle, aussi bien que des clercs du Xe. J'ai fait pour lui cette recherche qui, d'ailleurs, ne m'a pas coûté grande dépense de temps, car on trouve des *Gaugiacum* au XIIe siècle autant qu'on en veut. En voici deux, qui suffiront ici :

On lit dans les *Recherches sur le Hainaut ancien* de Duvivier, p. 530, une bulle de Calixte II pour l'abbaye de Marchiennes, datée de 1123, où se trouve un *Gaugiacum*, lequel n'est autre, selon l'éditeur, que Gouy-sous-Bellonne.

On lit, — ce qui est plus curieux, — dans le *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, par Auguste Longnon, p. 138 : « Jouy, canton de Ville-en-Tardenois... *in villa Gaugiaco (anno 1122).* »

Quelle raison peut-il rester à M. Longnon de douter que les clercs de Cambrai fussent capables de reconnaître *Gouy* en *Gaugiacum* en un temps où c'était chose toute simple pour des clercs de la Champagne et de l'Artois ?

3. *D'une série d'erreurs de M. A. Longnon sur la fondation des abbayes de Bucilly et de Saint-Michel-en-Thiérache.* — Mais ce ne sont jusqu'ici, dans la pensée de M. Longnon, que les bagatelles de la porte. Voici où il m'attend. Qui a fondé les abbayes de Bucilly et de Saint-Michel-en-Thiérache ? Le comte Albert Ier de Vermandois, ai-je prétendu (*Rev. hist.*, t. XCVII, p. 18-20), et non pas son vassal Ybert de Ribemont. Je l'ai prétendu à tort, selon M. Longnon. C'est à fournir la preuve de cette méprise qu'il s'est le plus appliqué, et de toutes ses critiques, c'est la seule qui, si elle porte, puisse annuler plusieurs pages de mon étude et contrarier vraiment la thèse littéraire que je défends. Voyons donc ce qu'elle vaut.

1. Voyez, entre tant d'exemples que l'on pourrait réunir de cette expression, une phrase où elle se trouve et que cite M. A. Longnon lui-même, à la p. XXIV, n. 1, de son édition de *Raoul de Cambrai*.

Pour dire que le fondateur de Saint-Michel fut le comte Albert de Vermandois, j'ai allégué deux actes analysés par Amédée Piette en son livre intitulé *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel*, 1883 (p. 20-22) : un acte de 958, où Weltrudis, femme du *comte Eilbertus*, donne à cette abbaye divers biens pour son salut, comme pour le salut de son mari et de ses enfants; un acte, daté de 1153, où Gautier, évêque de Laon, certifie qu'il a vu un privilège accordé par le *comte Eilbertus*, fondateur de la ville et de l'église de Saint-Michel.

Pour dire que le fondateur de Bucilly fut le comte Albert de Vermandois, j'ai allégué une charte, datée de 1120, où l'évêque de Laon, Barthélemy, confirmant les privilèges de Bucilly, dit que ce monastère fut fondé par *Eilbertus, Viromandensis comes, instinctu uxoris suae Gertrudis*. A la vérité, ai-je ajouté avec Giry, la femme du comte Albert de Vermandois s'appelait *Gerberga* et non *Gertrudis;* mais l'erreur peut provenir du scribe de la charte de l'évêque de Laon, qui avait sous les yeux un document en mauvais état : *antiqua privilegia, que ob sui vetustatem pene deperierunt*.

Les trois actes ici considérés s'accordent, comme on voit, à désigner comme le fondateur de l'un et de l'autre monastère un personnage qu'ils qualifient « comte » ou « comte de Vermandois ». Or, il est reconnu de tous qu'Ybert de Ribemont n'était ni comte de Vermandois, ni comte de quoi que ce fût. Donc il n'a fondé ni l'un ni l'autre monastère. Je m'en étais tenu, dans les deux notes succinctes où je parlais de ces questions, et je m'en tiens encore à ce fait qui prime tout et à ce raisonnement.

M. Longnon a préféré former l'hypothèse que voici (*Romania*, p. 200) :

> **Pour tout esprit non prévenu, il va de soi qu'en la charte épiscopale de 1120, l'évêque de Laon, Barthélemy, a voulu parler du personnage épique qu'était dès lors Ybert de Ribemont. Il semble bien que cette mention du « comte Ybert de Vermandois » témoigne de l'influence de *Raoul* et qu'elle est un indice peu équivoque de la popularité dont ce poème jouissait dès les premières années du XIIe siècle.**

A mon sens, de bons esprits, même non prévenus, peuvent répugner à une conjecture aussi hardie, aussi arbitraire. Il ne va pas « de soi » que l'évêque de Laon, confirmant une charte où il lisait *Ybert* tout court, ait écrit (ou fait écrire) *Ybert, comte de Vermandois*, parce qu'il était amateur de chansons de geste et parce qu'il voulait fournir à M. Longnon « un indice peu équivoque de la popularité dont le poème de *Raoul de Cambrai* jouissait dès les premières années du XIIe siècle ». En l'admettant pourtant, comment se représenter que le même accident (Ybert, appelé indûment *le comte Ybert*) ait pu se produire, dès 958, dans l'acte pour Saint-Michel? M. Longnon s'en tait.

Quoi qu'il en soit de ces difficultés, M. Longnon a apporté à l'appui de son hypothèse ces deux arguments :

1° *Eilbertus* est la forme latine d'Ybert et non d'Albert (*Adalbertus*).

2° La *Weltrudis* de l'acte de 958 pour Saint-Michel est à rapprocher de la *Gertrudis* de l'acte pour Bucilly. « Il n'est pas besoin, écrit-il, d'être grand clerc en onomastique pour reconnaître que *Weltrudis* et *Gertrudis* ne font qu'une seule et même personne, épouse d'Ybert. »

Et ces deux arguments ne sont pas seulement solides, ils sont indestructibles... Ils le furent, du moins, jusqu'au jour où M. Longnon, désireux sans doute d'assurer ma défaite, prit le chemin de la Bibliothèque nationale et y consulta les cartulaires originaux des deux abbayes. Il y trouva des choses nouvelles. Sur quoi, il ajouta à son article ce *postscriptum*, qui, sans qu'il s'en soit aperçu, va fonder ma thèse et ruiner la sienne :

P.-S. — Depuis la remise du présent article à l'imprimerie, j'ai pu consulter à la Bibliothèque nationale le cartulaire original de Saint-Michel-en-Thiérache (ms. lat. 18375) et celui de Bucilly (ms. lat. 10121), auxquels M. Bédier avait emprunté plusieurs mentions relatives au comte *Eilbertus*, confondu par lui, en l'espèce, avec le comte de Vermandois, Albert Ier. En ce qui touche le second de ces recueils, j'ai constaté qu'en l'acte en date de 1120, émanant de l'évêque Barthélemy, le nom d'Ybert est écrit non point *Eilbertus* ou *Exlbertus* (*sic*), comme l'a imprimé M. Bédier, mais *Elbertus*, et que le passage reproduit figure au premier feuillet du manuscrit, non au second. C'est encore *Elbertus*, et non *Eilbertus*, comme le dit encore M. Bédier, qui se lit en plusieurs endroits du cartulaire de Saint-Michel, dont le collaborateur de la *Revue historique* connaît seulement le résumé analytique publié en 1883 par la Société archéologique de Vervins (sous le titre : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache*, in-4°, XII-199 p.) et qui est l'œuvre de feu Amédée Piette. Or, Amédée Piette, se bornant à une simple analyse des deux actes où figure Ybert, l'avait simplement appelé Elbert. Il y a lieu de noter également que la prétendue charte de l'évêque de Laon, Gautier, datée de 1153, est, en réalité, un acte rédigé en 1123 au nom de l'évêque Barthélemy.

Rien de cela n'est grave, et je n'en aurais point parlé si, en consultant le cartulaire manuscrit de Saint-Michel, je n'avais eu l'occasion de remarquer combien était inexacte l'analyse donnée par Piette du plus intéressant des deux actes utilisés par M. Bédier, c'est-à-dire l'analyse de la charte de 958, où serait mentionnée « Weltrude, femme du comte Eilbert ». La transcription qui en a été faite au XIIIe siècle dans le cartulaire ne contient rien de tel. Cette charte relate une donation faite par « Weltrude » pour le salut de Raoul, son mari, et de ses enfants, et le comte Ybert n'apparaît à la fin de l'acte que pour donner son consentement au don de « Weltrude » :

« Quod ego Weltrudis dederim ecclesiae Sancti Michaelis archangeli villam nomine Boegnis, sitam in comitatu Laudunensi super fluvium nomine Aubenton, pro salute Radulfi mariti mei et pro salute anime mee et nostrorum infantium... Hujus rei testis sum ego Weltrudis, qui hanc cartam fieri jussi, comesque Elbertus, assensu cujus et permissu hanc venditionem et elemosinam feci, quique hanc cartam sigillo proprio firmavit... Actum in claustro Sancti Quintini, die VII kalend. augusti, anno Incarnationis Domini nongentesimo LVIIIe » (Bibl. nat., ms. lat. 18375, fol. 26 ve).

... Comment Amédée Piette a-t-il bien pu faire d'Ybert l'époux de « Weltrude », alors que le cartulaire analysé par lui le présente seulement comme son suzerain? Avait-il connaissance de quelque document d'après lequel « Wel-

trude », devenue veuve, aurait épousé Ybert en secondes noces? C'est fort possible, mais il n'est point en mon pouvoir de le démontrer, et je dois me borner à poser la question.

On le voit : on lit dans les deux cartulaires non pas *Eilbertus* ou *Exlbertus,* mais *Elbertus*. Par là tombe l'un des deux arguments que m'opposait M. Longnon. En effet, s'il avait raison de dire qu'*Eilbertus* ne peut représenter Albert, il en va autrement d'*Elbertus*. *Albert* = *Adalbertus* a un doublet, rare il est vrai, mais bien attesté, dû à l'action de la liquide sur la voyelle initiale, *Elbert,* que les textes latins transcrivent *Elbertus, Eldebertus, Edelbertus*. Il n'est pas besoin d'être « grand clerc en matière d'onomastique » pour le reconnaître : comment M. Longnon ne l'a-t-il pas reconnu?

D'autre part, l'argument vraiment puissant et efficace de M. Longnon était que, suivant les actes de l'un et de l'autre monastère, le *comes Elbertus* avait pour femme une nommée *Weltrudis* ou *Gertrudis;* il n'était donc pas Albert de Vermandois, puisque la femme de celui-ci s'appelait *Gerberga*.

Or, voici que depuis la fatale visite de M. Longnon à la Bibliothèque nationale, le *comes Elbertus* de l'acte pour Bucilly n'a plus de femme nommée *Weltrudis*. La femme de ce nom qui figure dans cet acte est la veuve d'un nommé Raoul, et le comte *Elbertus* n'intervient que pour ratifier sa donation en qualité de seigneur.

Dès lors, le rapprochement *Weltrudis-Gertrudis* tombe, et l'échafaudage de M. Longnon s'écroule. Le prétendu couple *Elbertus-Weltrudis* a disparu de l'acte pour Saint-Michel. Le couple *Elbertus-Gertrudis* subsiste dans l'acte pour Bucilly; mais désormais le raisonnement de Giry à son égard reprend toute sa vraisemblance : le scribe de cet acte avait sous les yeux, nous le savons, un document en mauvais état; le nom de *Gerberga,* femme d'Albert de Vermandois, pouvait y être écrit en abrégé *Ger.*, ou bien il était devenu peu lisible; le scribe l'a interprété par erreur *Gertrudis*.

Ce qui le prouve, ce qui domine toute la discussion, ce qui achève de démontrer qu'Ybert de Ribemont n'est pour rien en cette aventure, ce sont ces cinq mots de l'acte pour Bucilly, transcrit ci-dessus par M. Longnon en son *post-scriptum* : ACTUM IN CLAUSTRO SANCTI QUINTINI. Qui donc en 958 était abbé de la collégiale de Saint-Quentin? Albert, comte de Vermandois. Par quelle distraction M. Longnon ne s'en est-il pas souvenu? Cela se lit partout. Comment M. Longnon a-t-il pu oublier que lui-même avait écrit dans son introduction à l'édition de *Raoul de Cambrai* (p. XXXI) : « La substitution du nom d'Ybert à celui d'Albert est le seul titre que le père de Bernier ait jamais eu à la possession de Saint-Quentin, dont le poème le fait comte. » Ybert de Ribemont était étranger à cette église collégiale comme à cette ville : comment aurait-il délivré des actes *in claustro sancti Quintini?* Et de plus, puisque M. Longnon se donnait la peine de rechercher à la Biblio-

thèque nationale, dans le cartulaire original, la charte en question, par quelle malchance ne l'a-t-il pas lue tout entière? Il y aurait vu qu'*Elbertus,* comte de Vermandois, ayant fondé Bucilly, lui donna certaines terres, et notamment celle d'Hermonville (Marne), « lesquelles *avaient appartenu jusque-là à l'église de Saint-Quentin en Vermandois;* et qu'en échange ce comte donna à la même église de Saint-Quentin une croix d'or, et cette croix est encore conservée en l'église Saint-Quentin et garde ce nom, *Crux Buciliensis* ».

Ce personnage, qualifié *comes Viromandensis,* suzerain d'une dame ayant des biens en Laonnois et qui ratifie en 958 une donation de celle-ci, peut-il être un autre que le comte Albert de Vermandois?

Ce personnage, qualifié *comes Viromandensis,* qui délivre des actes « dans le cloître de Saint-Quentin », qui dispose de terres appartenant à l'abbaye de Saint-Quentin, peut-il être cet obscur seigneur, étranger à l'abbaye de Saint-Quentin, Ybert de Ribemont? N'est-il pas évidemment le comte Albert Ier de Vermandois, abbé laïque de Saint-Quentin?

On peut désormais conclure. M. Longnon a pu un instant « embrouiller la question à plaisir »; mais la vérité reparaît, telle que Giry l'avait vue et dite avant moi : ni Bucilly ni Saint-Michel n'ont été fondés par Ybert de Ribemont.

4. *D'une assertion gratuite de M. A. Longnon sur les* Annales *de Flodoard.* — M. Longnon (p. 196-198) oppose à ma thèse cette autre difficulté : les chanoines de Saint-Géri n'ont pas pu connaître au XIIe siècle les *Annales* de Flodoard, ouvrage « peu répandu au moyen âge » et moins souvent utilisé que l'*Histoire de l'église de Reims* du même auteur.

Si la chose m'était en effet prouvée, elle me serait presque indifférente. Certes il me faudrait remanier plusieurs passages de mon étude; mais c'est à peine si j'ai besoin de l'hypothèse que les clercs de Saint-Géri auraient lu ce livre. Je ne l'ai guère formée que pour simplifier mon exposé. Nous ne connaissons aujourd'hui les événements de 943 que par une phrase de Flodoard; mais il en allait autrement au XIIe siècle pour les clercs de Saint-Géri; à défaut de Flodoard, ils connaissaient leur héros Raoul par sa tombe, qu'ils avaient dans leur église, et sans doute par des documents de leur maison, car la charte de l'évêque Liébert où Raoul et sa mère Aalais sont nommés n'est qu'un débris des actes de Saint-Géri, échappé par hasard à la destruction. Une charte, un obituaire, une inscription de trois lignes sur la pierre tombale de Raoul pouvaient leur en apprendre aussi long que la phrase des *Annales* de Flodoard.

Mais, si je n'ai pas besoin de maintenir l'hypothèse que les clercs de Saint-Géri ont lu ces *Annales,* je n'ai, par contre, nul motif d'y renoncer. M. Longnon décrète qu'ils n'ont pu les lire. Qu'en sait-il? Ce livre, dit-il, était peu répandu; mais il résulte d'une citation qu'il fait lui-même de M. Lauer que trois écrivains au moins l'ont exploité à l'époque qui nous intéresse; si nous trouvons en un temps trois écrivains qui citent les *Annales* de Tacite, par exemple, combien de milliers d'hommes

n'ont-ils pas, dans le même temps, lu les *Annales* de Tacite sans les citer? Les *Annales* de Flodoard, ajoute M. Longnon, étaient bien moins répandues que son *Histoire de l'église de Reims,* et il allègue le petit nombre des manuscrits conservés des *Annales.* Mais je constate avec surprise que nous ne possédons de l'*Histoire de l'église de Reims* que trois manuscrits antérieurs au xve siècle (voyez les *Mon. Germ. hist., SS.,* t. XIII, p. 408 et suiv.); quant aux *Annales,* nous en avons quatre manuscrits antérieurs au xiiie siècle, et ces manuscrits, au témoignage de M. Lauer, en supposent au moins cinq autres perdus. Combien de manuscrits avons-nous de Villehardouin? Six. Et de Joinville? Trois. Et comment négliger cette circonstance que les *Annales* de Flodoard ont été composées à Reims et que l'église de Cambrai était suffragante du siège de Reims; que, par suite, les clercs de Cambrai, fréquemment appelés à leur métropole par les synodes provinciaux et les diverses affaires ecclésiastiques, ont pu facilement avoir accès à l'œuvre de Flodoard?

6. *D'une hypothèse erronée de M. A. Longnon sur le nom de Marsent.* — M. Longnon a écrit sur Marsent, mère de Bernier et abbesse d'Origny, deux pages (p. 204-205), dont je ne dirai rien, parce qu'elles sont insignifiantes pour sa thèse, insignifiantes pour la mienne. Mais elles se terminent par une combinaison qu'il est curieux de considérer de près. Le nom de Marsent, dit M. Longnon, était « une appellation hors d'usage au xiie siècle »; il ne se trouve nulle part ailleurs que dans *Raoul de Cambrai.* Pourtant le poète de *Raoul* ne l'a point tiré de sa fantaisie et fabriqué à plaisir, car il est régulièrement formé d'éléments germaniques. Donc le poète de *Raoul* l'a reçu d'une tradition plus ancienne, et cela est « de nature à corroborer l'existence possible du poème attribué à Bertolai »; il devient plus probable que Marsent a réellement existé.

Par malheur, M. Longnon va se charger lui-même de détruire la prémisse de ce raisonnement par des notes ajoutées après coup au bas de son texte.

Par une note 6, ajoutée à la page 205, il convient que, ayant consulté la *Table des noms propres contenus dans les chansons de geste* due à M. E. Langlois, il y a trouvé une seconde Marsent. Cette Marsent est une sœur d'Élie de Saint-Gilles, dans le roman d'*Aiol.* Nous faudrait-il croire que le roman d'*Aiol* aurait eu, lui aussi, son Bertolai, et que la sœur chimérique du chimérique Élie de Saint-Gilles aurait réellement existé au xe siècle?

De plus, par une note 4, M. Longnon convient que « depuis que ces lignes sont écrites », ayant consulté les *Annales Cameracenses,* il y a trouvé une troisième Marsent, bien vivante celle-ci, au xiie siècle : *Mersendis,* tante par alliance de Lambert de Wattrelos, lequel naquit en 1108.

Et voici une quatrième Marsent, bien vivante au xive siècle, que je présente à M. Longnon : « Marsan, fille Rogier le cordouennier »

(dans Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. II, p. 503, à la date du 29 mai 1328).

Ainsi, le nom de Marsent, rare assurément (encore la fille du cordonnier ne devait-elle pas porter un nom extraordinaire), n'était point pourtant « une appellation hors d'usage ». Et, comme tout à l'heure un *post-scriptum* de M. Longnon détruisait ses hypothèses sur Ybert de Ribemont, ici, par une mésaventure semblable, des notes ajoutées sur le tard détruisent un raisonnement en l'air.

II. Comment M. A. Longnon défend sa propre théorie. — J'ai discuté, sans omettre aucune de ses critiques[1], tout ce que M. Longnon a dit contre ma thèse. J'examinerai maintenant ce qu'il a dit pour la défense de la sienne.

Sa thèse étant que *Raoul de Cambrai*, ce roman de la fin du XIIe siècle, est un remaniement d'une chanson composée au Xe siècle par un témoin des événements racontés, j'y ai opposé trois groupes d'arguments : *a)* J'ai montré que *Raoul de Cambrai* ne représente nullement les conditions sociales du Xe siècle. — *b)* J'ai montré que ce roman, étant contraire par ses données essentielles à toute vérité historique, avait été nécessairement construit à une longue distance du temps dont il prétend retracer l'histoire. — *c)* J'ai montré que nous ne devons faire aucun fonds sur le passage du roman où nous est présenté Bertolai, auteur prétendu du poème primitif.

Considérons la défense de M. Longnon sur ces trois points :

a) Sur le premier, quelle a été sa réponse à mes critiques et surtout à la belle étude de M. Jean Acher intitulée : *les Archaïsmes apparents dans « Raoul de Cambrai »*? La voici (p. 193) : « En ce qui touche les marques d'antiquité que semblent offrir en plus d'une strophe les mœurs féodales décrites en ce poème, M. Meyer et l'auteur de ces

1. Sa discussion sur Gouy (p. 198-199) ne me concerne pas. Le *Gaugiacum* de Flodoard est-il Gouy-en-Arrouaise ou, comme le veut M. Vanderkindere, Gouy-en-Ostrevant? M. Longnon propose de nouvelles raisons de croire que c'est Gouy-en-Arrouaise. J'ignore si ces raisons sont fortes, et je n'ai point la compétence nécessaire pour les apprécier. Le lecteur sait (voyez *Rev. hist.*, t. XCV, p. 254) que j'ai renoncé à faire état de Gouy-en-Ostrevant et que je me suis gardé de prendre parti entre M. Longnon et M. Vanderkindere. Je ne suis dans ce débat qu'un spectateur, mais qui tient à mettre ici en lumière ces quelques lignes de M. Longnon : « *A tort ou à raison*, écrit M. Bédier, *les clercs de Saint-Géry reconnurent dans le Gouy de Flodoard Gouy-en-Arrouaise*. Il ne plaît guère à cet esprit vraiment indépendant de se ranger sur ce point, non plus que sur tant d'autres, à l'opinion de ses devanciers en admettant que Raoul de Gouy était le seigneur de Gouy-en-Arrouaise. Aussi M. Bédier est-il tenté de supposer avec M. Vanderkindere qu'il s'agit bien plutôt de Gouy-sous-Bellonne, dans l'Ostrevant. » — M. Vanderkindere n'est-il pas mon « devancier », comme M. Longnon? Et, lorsque nos devanciers se gourment entre eux, que devons-nous donc faire, même si nous sommes « des esprits vraiment dépendants »?

lignes ont montré une circonspection suffisante pour n'avoir point à se défendre ». — Dont acte[1].

b) Sur le second point, aux pages où j'ai montré que *Raoul de Cambrai* n'est qu'un tissu baroque de coq-à-l'âne historiques, quelle réponse M. Longnon a-t-il faite? Celle-ci (p. 206) : « M. Bédier pense-t-il donc que ni M. Meyer ni moi n'ayons remarqué aucun des traits qui, dans le poème du XIIe siècle finissant, dénotent une altération profonde du poème de Bertolai? » — Certes non, je ne le pense pas; et tout au contraire (pour laisser ici M. Meyer hors de cause, si du moins il n'est pas l'auteur du chapitre de l'édition de *Raoul* intitulé *l'Élément historique*), tout au contraire je suis persuadé que M. Longnon avait remarqué bien avant moi l'écart prodigieux qui sépare notre roman de l'histoire. Avant moi certes, sachant mieux que moi les mêmes faits que moi, il aurait pu dire ce que j'ai dit. Il savait, par exemple, que le Cambrésis, en 943, appartenait à la Lorraine, non à la France, et par suite que le roi Louis de France, principal personnage du roman qui nous est parvenu, n'a pu jouer aucun rôle dans un *Raoul* du Xe siècle. Il savait que le comte de Cambrai, en 943, ne s'appelait pas Raoul, mais Isaac, et par suite que personne, au Xe siècle, n'a pu chanter un Raoul de Cambrai. Il savait ces choses, avant moi, et bien d'autres du même ordre. Il aurait pu les dire. Il aurait pu dire que l'histoire de Raoul de Cambrai, contée au Xe siècle, eût frappé chacun par son absurdité et qu'un tel sujet, étant contraire à la réalité du Xe siècle, n'avait pu être traité au Xe siècle.

Mais, le dire, c'eût été renier l'idée qui domine ses divers travaux sur les chansons de geste : à savoir que, si l'on trouve dans un roman du XIIe ou du XIIIe siècle quelque souvenir d'événements historiques d'une époque reculée, ce souvenir provient nécessairement d'une « cantilène », d'un poème plus ancien, contemporain de ces événements. Cette idée, M. Longnon ne l'a pas inventée; il l'a reçue toute faite de ses devanciers; elle est fausse, d'ailleurs; mais c'est la seule qu'il ait jamais exprimée dans l'ordre de ces études, et il y tient. C'est pourquoi, étudiant *Raoul de Cambrai,* il s'est refusé à tenir compte du fait que ce roman n'est fondé que sur des bévues historiques. C'est pourquoi il a cru devoir s'en tirer par le « Tarte à la crème, chevalier! » qui a servi tant de fois en pareille occurrence : « Ce sont les altérations fatales de l'histoire par la légende. » J'avais prédit (*Rev. hist.*, t. XCV, p. 252) qu'il répéterait cette phrase fatidique à la lecture de mon étude. Il n'y a pas manqué; il l'a répétée en effet (*Romania,* p. 207), avec cette variante : « Cette altération de l'œuvre de Bertolai était dans l'ordre des choses. » Il la répétera, et quelques autres avec lui, je le sais, pendant des années encore. Mais nous sommes plusieurs qui ne la

1. Pourtant M. Longnon a soutenu, à propos de la saisie du Cambrésis, que cette affaire supposait nécessairement des coutumes qui n'existaient plus à l'époque où fut composé le poème qui nous est parvenu. Voyez la p. XXXII de l'édition de *Raoul de Cambrai.*

disons plus ; et c'est précisément ce qu'il y a de changé dans la critique des chansons de geste.

c) Enfin, quels arguments M. Longnon a-t-il apportés au secours de Bertolai, ce soldat-trouvère qui aurait, en 943, construit en pleine bataille le scénario de *Raoul de Cambrai?*

M. Longnon a produit deux arguments. Le premier est celui qu'il tire du nom de Marsent : nous l'avons réduit ci-avant à sa juste valeur, qui est nulle. Voici l'autre (p. 196) :

> Aux yeux de mon adversaire, le passage où Bertolai est nommé n'a pas plus de valeur que les vers où des jongleurs font honneur de la première mise en œuvre de leur matière à quelque moine du temps passé. Il y a lieu cependant de ne pas oublier que de telles déclarations sont faites d'ordinaire en bonne place, au début d'une chanson de geste, tandis que l'allusion au poème qu'aurait composé[1] Bertolai est négligemment jetée, en quelque sorte perdue, en plein milieu de *Raoul :* elle occupe les vers 2242 à 2450 d'un poème qui en compte 5,550 environ.

Cet argument arithmétique fait impression sans doute. Mais il y avait mieux à dire encore pour la défense de Bertolai. Dût ma thèse en souffrir, je dois confesser, pour l'amour de la vérité, que j'ai découvert un second Bertolai, resté inconnu jusqu'ici, et qui « corrobore l'existence possible » du premier. Il a les mêmes titres que le premier, qu'on en juge, à figurer à l'avenir dans nos manuels pour le baccalauréat.

C'est dans le charmant et tout imaginaire roman d'*Hervi de Metz*[2]. Hervi, qui revient de Tyr, où d'étranges aventures l'ont mené, part de Metz pour s'en aller combattre dans le Brabant le fantastique roi Anseïs de Cologne et ses fantastiques alliés, le comte de Galles, le roi de Frise, le roi d'Écosse, etc. Batailles horribles. Bientôt, ces personnages chimériques se retrouveront devant Metz en compagnie du roi Floire de Hongrie, du roi sarrasin de Burgos et des païens Salatré et Cordabas. L'action se déroule à une époque mal déterminée, mais qui est à peu près celle de Charles Martel.

Or, au cours de ces guerres, Hervi de Metz livre une grande bataille entre Nivelle et Louvain. A l'instant du premier choc, tout comme au jour de la bataille d'Origny dans *Raoul de Cambrai,* un incident se produit : un clerc déclare (au vers 6637) qu'il racontera cette bataille dans une chanson de geste :

> Uns clers a dit que canchon en fera,
> Et il si fist, moult bien la devisa ;
> Jamais jougleres millor ne cantera.

1. Pourquoi ce conditionnel *aurait composé?* Et pourquoi M. Longnon parle-t-il ailleurs de « corroborer l'existence *possible* du poème attribué à Bertolai » ? Croit-il que Bertolai et son poème ont existé ou seulement qu'ils *ont pu* exister? S'il doute aujourd'hui de leur existence, c'est qu'il doute du bien fondé de tout ce qu'il a écrit jadis sur *Raoul de Cambrai.*

2. Édition Edm. Stengel (Dresde, 1903).

Pareillement, l'auteur de *Raoul de Cambrai* avait écrit :

> **Bertolais dit que chançon en fera;**
> **Jamais jougleres tele ne chantera.**

Ce clerc-trouvère rappelle fort le soldat-trouvère Bertolai. Il lui ressemble comme un frère. Il a existé, lui aussi, si Bertolai a existé. Pour les mêmes raisons, et surtout en vertu de l'argument arithmétique de M. Longnon. En effet, si l'on veut bien y prendre garde, l'allusion au poème qu'aurait composé notre clerc-trouvère est, elle aussi, « négligemment jetée, en quelque sorte perdue » en plein milieu d'*Hervi de Metz* : elle n'occupe que trois vers, les vers 6637 à 6639, d'un poème qui en compte 10,572. L'argument est même ici cinq fois plus fort, puisque l'allusion à Bertolai occupe neuf vers d'un poème qui ne compte que 5,550 vers environ. Les champions de Bertolai, ceux qui reconstituent un *Raoul de Cambrai* du xe siècle, sont pareillement tenus de reconstituer un *Hervi de Metz* primitif, composé par ce clerc-trouvère au temps de Charles Martel.

Hélas! il ne faudrait pas trop les en défier. Ils ont rebâti de la sorte, sur des fondements aussi solides, tant d'autres épopées carolingiennes! Ils auraient vite fait de découvrir dans *Hervi de Metz* quelques personnages pseudo-réels[1], de grouper quelques incidents romanesques qui rappelleraient vaguement tel ou tel événement du temps de Charles Martel et de dégager de ce roman un prétendu « noyau historique »; le reste, ce serait « l'altération fatale de l'histoire par la légende ». C'est par cette méthode que jadis[2] M. A. Longnon a reconstitué, avec leurs dates précises, — les années 715, 719, 721, 731, 738, 746, — la biographie des Quatre fils Aymon et, du même coup, celle du cheval Bayard.

Joseph Bédier.

1. Le roi Anseïs de Cologne, par exemple, que quelques auteurs identifient à l'ancêtre des Carolingiens, Ansegisus.

2. *Les Quatre fils Aymon*, par A. Longnon, dans la *Revue des questions historiques*, t. I (1879), p. 195.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue de synthèse historique**. 1907, juin. — P. Lacombe. J.-J. Rousseau (jugement très sévère sur le peu de profondeur et d'originalité de Rousseau : on en a fait une idole et un monstre en y mettant mille choses qui n'y sont pas). — H. Berr. Les deux Frances de M. Seippel (M. Seippel simplifie avec excès la psychologie de la France en y voyant deux tendances contraires également hostiles à la liberté des consciences; mais il a écrit un livre qui fait penser). — G. Picavet. Ouvrages sur la peinture de 1600 à 1690. — O. Rodier. Les grandes traductions françaises des philosophes grecs. = C.-rendus. Les procès-verbaux des comités d'agriculture et du commerce de la Constituante, publ. p. *Gerbaux* et *Schmidt* (M. Febvre en fait ressortir l'importance, mais critique l'annotation, qui laisse beaucoup de choses non élucidées tout en donnant des choses inutiles). — *B. Eucken*. Hauptprobleme der Religionsphilosophie der Gegenwart. = Août. P. Lacombe. Notes sur Taine; V : science et religion (fait ressortir l'incohérence et le caractère purement verbal des idées de Taine sur la science et la religion). — Réau. L'art allemand. — Xénopol. L'histoire est-elle art ou science? (l'histoire est une science qui use de moyens artistiques pour faire valoir son contenu). — Note sur le Congrès régional des sciences historiques tenu à Dunkerque du 14 au 17 juillet dernier (des travaux très intéressants pour l'histoire des pays flamands et picards ont été apportés à ce congrès, auquel, malheureusement, on avait donné trop peu de publicité). = C.-rendu : *Squillace*. Critica della sociologia; vol. II : i problemi constitutionali della sociologia (le plus vaste exposé tenté jusqu'ici de cette science. N'a pas bien établi les rapports de la sociologie et de l'histoire). = Octobre. Andler. Nietzsche et Jacob Burckhardt. Leur philosophie de l'histoire (dans ce premier article, M. Andler montre l'influence exercée sur les conceptions de Nietzsche par les idées de Burckhardt relatives à l'influence funeste des religions, au rôle du génie et des grands hommes et à la civilisation grecque). — Réau. Un paradoxe anthropologique (critique spirituelle du livre extravagant de Woltmann, *Die Germanen in Frankreich*, qui transforme en Germains tous les hommes distingués). — Pineau. La littérature allemande à la fin du xixe siècle. Du naturalisme au néo-romantisme. — H. Lichtenberger. Les débuts de l'ère moderne en Allemagne, d'après K. Lamprecht (analyse les idées générales contenues dans le dernier volume de la *Deutsche Geschichte*, où M. Lamprecht ramène tout le développement de l'Allemagne moderne au subjectivisme dont il prétend déterminer les causes économiques. M. Lichtenberger

paraît trouver fécondes et vraies les vues, — très subjectives à notre avis, — de M. Lamprecht). — G. Pagès. La fondation de l'empire allemand et la méthode historique de M. Denis. — Réau. L'Allemagne moderne, son évolution, d'après M. H. Lichtenberger. — Benrubi. Les tendances actuelles de la philosophie en Allemagne à propos de l'encyclopédie de M. Hinneberg, *Die Kultur der Gegenwart* (la philosophie allemande actuelle tourne le dos à la science et à la raison pour se fier à l'intuition). — H. Lichtenberger. La musique allemande au xixe s. Richard Wagner. — H. Fribourg. Le séminaire d'histoire universelle de M. Lamprecht à Leipzig. — G. Blondel. La civilisation allemande à l'époque de la guerre de Trente ans (analyse élogieuse du livre de M. Hændèke, *Deutsche Kultur im Zeitalter des 30 jährigen Krieges*. = Décembre. Eucken. L'histoire et la vie (expose très obscurément qu'en créant une philosophie de l'histoire qui montrera ce que le travail créateur des siècles a produit en fait de contenus spirituels, l'histoire pourra avoir une action bienfaisante sur la vie « en créant un monde de vérités impérissables et en permettant de dépasser le temps sans en sortir »). — Febvre. Guillaume Budé et les origines de l'humanisme français (critique très serrée des thèses de M. Delaruelle sur Budé. Il a méconnu les liens de l'humanisme français avec le mouvement religieux, le caractère propre de l'humanisme qui est la recherche scientifique, et négligé l'analyse psychologique; il n'a pas davantage compris la genèse des ouvrages de Budé). — P. Lacombe. Notes sur Taine; VI : le problème de la Terreur (critique très vigoureuse de la théorie d'Aulard, qui fait de la Terreur le simple résultat du péril extérieur. Montre que le problème est bien plus complexe et que la psychologie de la Terreur reste à faire). — G. Pagès. L'histoire au lycée (critique très intéressante, faite par un homme qui a pratiqué l'enseignement des lycées, des idées trop théoriques de M. Seignobos dans sa brochure : *l'Histoire dans l'enseignement secondaire*). — Jankélevitch. La sociologie juridique d'après la *Sociologia giuridica* de M. Nardi-Greco, avec une préface de M. Asturaro. — G. Weill. Bibliographie raisonnée de l'histoire du catholicisme français au xixe siècle (avec une esquisse très intéressante des questions que soulève cette histoire). — Berr. Le but et la méthode de l'histoire d'après M. Glotz. = C.-rendus : *G. Belot*. Études de morale positive. — *Ed. Caird*. Philosophie sociale et religion d'Auguste Comte. — *Gabriel d'Azambuza*. L'histoire expliquée par la science sociale. La Grèce ancienne (très systématique et très intéressant).

2. — Revue des questions historiques. 1er avril 1908. — E. Cosquin. Le lait de la mère et le coffre flottant (curieux travail de mythologie et de folk-lore comparés, à propos de la légende musulmane javanaise de Raden Pakou, où l'on voit un prince à sa naissance mis dans une caisse, jeté à l'eau, retiré miraculeusement et nourri par une femme qui, soudain, se trouve avoir du lait. M. Cosquin retrouve les éléments de ce conte dans une foule de légendes populaires, — sans

parler de l'histoire de Moïse, — et en particulier dans les légendes indiennes de Vaisali et le conte indien de Salsette, qui, d'après M. Cosquin, se rapportent, ainsi que la légende javanaise, à un prototype indien annexé aux légendes bouddhiques, puis islamitisé). — P. Allard. Sidoine Apollinaire sous les règnes d'Avitus et de Majorien (bon fragment de biographie). — L. Lallemand. Les maladies épidémiques en Europe du XVIe au XIXe s. (relevé des grandes épidémies; exposé impartial des terreurs et des violences qu'elles engendrent et des défaillances qu'elles provoquent chez les ministres de tous les cultes, mais aussi des actes de dévouement dont elles sont l'occasion et dont les membres des ordres religieux, en particulier les Jésuites, donnèrent les plus beaux exemples). — M. de Germiny. Les brigandages maritimes de l'Angleterre sous le règne de Louis XV (relève, d'après les documents des archives, les actes de piraterie commis en temps de paix, en particulier le système des « méprises » institué pour détruire sans risques la marine rivale. Ce premier article s'arrête à 1744). — P. de Vaissière. Grimm et la Révolution française (Grimm, ministre à Paris du duc de Saxe-Gotha, s'étant enfui précipitamment à la fin de 1791 en abandonnant ses fonds, ses livres, ses meubles, fut inscrit, le 2 février 1793, sur la liste des émigrés, et, malgré ses réclamations et l'intervention de Barthélemy, ses biens furent séquestrés, dispersés et vendus. Ministre de Russie à Hambourg, Grimm fit faire en 1801 une réclamation par le ministre de Russie à Paris, M. de Kalitcheff, mais, malgré de bonnes paroles, elle resta sans résultats). — Cte de Sérignan. La vie aux armées sous la Révolution et le premier Empire (les volontaires et l'esprit des troupes, l'instruction militaire, la vie au régiment, les mœurs militaires en temps de guerre, soldats pillards, tapageurs et bons enfants). — G. de Grandmaison. Les débuts de Joseph Bonaparte à Madrid, janvier-avril 1809 (tableau très intéressant tiré des dépêches de l'ambassadeur de France, M. de la Forest). — A. Roussel. Lamennais d'après ses correspondants inconnus (suite : 1805-1806; expose, d'après les lettres de M. des Saudrais, l'éducation qu'il fit donner à ses neveux, Jean et Félicité de Lamennais). = C.-rendus : *E. Baumgartner*. Gesch. und Recht des Archidiakonatus der oberrheinischen Bistümer mit Einschluss von Mainz u. Würzburg (très important pour la lutte de l'épiscopat contre l'archidiaconat). — *H. Schæfer*. Die Kanonissenstifter im deutschen Mittelalter (étude très complète sur la formation des collégiales féminines). — *A. Gottlob*. Ablassentwicklung u. Ablassinhalt im 14 Jahrhundert (complète et corrige son livre *Kreuzablass u. Almosenblass*). — *J. Contrasty*. Le mouvement religieux dans la Haute-Garonne, d'après la correspondance préfectorale (excellent recueil de documents).

3. — **Revue des études historiques**. T. LXXIII, 1907, sept.-déc. — P. de Vaissière. Une famille française au XVIe s. : les Saint-Sulpice (d'après le recueil de lettres publié par E. Cabié, *Guerres de religion dans le sud-ouest de la France;* fait ressortir ce que ces lettres nous

apprennent sur la vie de famille). — E. Duvernoy. Les lettres de cachet en Lorraine au xviiie s. (Léopold usa, tout comme Louis XIV et Louis XV, de la lettre de cachet; il faisait enfermer les hommes à Maréville, les femmes à Notre-Dame-du-Refuge de Nancy). — A. Schuermans. Itinéraire général de Napoléon Ier (suite ici, en janv. et mars : août 1808-mai 1812). = T. LXXIV, 1908, janv.-févr. R. Tabournel. Le prince Henri de Prusse et le Directoire, 1795-1802 (d'après les lettres d'un certain Parandier, sorte d'espion français à Berlin; le rôle du prince Henri fut presque nul). — M. Boutry. Un document janséniste (texte d'une lettre de la Mère Angélique, abbesse de Port-Royal, à l'abbé Feydeau, exilé à Annonay, 1682). = Mars-avril. R. Lavollée. Les mémoires inédits de Favreau de Chizay (relatifs aux années 1614-1671; l'auteur vécut à la cour de Marie de Médicis de 1614 à 1621, puis se retira dans ses terres).

4. — **Revue des études grecques**. 1906. — Th. Reinach. Inscriptions d'Aphrodisias. — S. Reinach. Sycophantes (l'hiérophante du culte du figuier chez les Phytalides dut prendre le nom de *sycophante*, et ce nom prit une acception méprisante parce que le culte d'Éleusis relégua à un rang inférieur celui des Phytalides). — Th. Reinach. Un récit inédit de la cérémonie de Trézène (1827. Lettre du Dr A. Gosse à J.-G. Eynard). = 1907. Boppe. Le consulat général de Morée et ses dépendances. — P. Girard. Sycophante (combat l'étymologie de S. Reinach et maintient que le sycophante est celui qui saisit les voleurs de figues). — F. Pellati. Les fouilles dans la Grande Grèce. — D. Serruys. A propos d'un triomphe de Justinien. — W. Cronert. Note sur les papyrus Th. Reinach.

5. — **Revue celtique**. T. XXVIII, 1907, n° 3. — A.-J. Reinach. Le « pain galate » (ce terme désigne du pain *azyme*, c'est-à-dire non levé, dont l'usage était général dans le peuple et le clergé de la Gaule indépendante et plus tard en Galatie et Phrygie). — E. Ernault. Les inscriptions celtiques de France et d'Italie d'après M. Rhys. = N° 4. J. Loth. Les langues romane et bretonne en Armorique. — A. Cuny. Un nouveau nom celtique de peuple (les Ἀγγαισοι = habitants de l'Italie méridionale). = T. XXIX, 1908, n°s 1-2. A. Blanchet. Chronique de numismatique celtique. = C.-rendu : *C. Jullian*. Histoire de la Gaule (remarques critiques par H. d'Arbois de Jubainville).

6. — **La Correspondance historique et archéologique**. 1907, juillet-août. — A. Thomas. La nourrice de Louis XI (publie des extraits de comptes des années 1445-1458, où cette nourrice, Clémence Sillonne, reçoit des gratifications. Louis XI les continua en les augmentant jusque vers l'époque de la ligue du Bien Public, où la nourrice disparaît). — F. Chambon. Notes et documents sur la famille de Montboissier-Beaufort-Canillac (fin). — F. Bournon. Actes d'état civil de personnages célèbres (1re série). = Sept.-oct. A. Dunoyer. Le citoyen Trinchard, juré au Tribunal révolutionnaire (dénoncé et arrêté en ther-

midor an II, il déclara qu' « un juré révolutionnaire n'est pas un juré ordinaire »; ce n'est pas un « homme de loi », mais un « homme de la nature »). — H. Cordier. La mort de Louis XVIII (documents sur la police des funérailles). — A. Porée. Quelques lettres de peintres français (fin en nov.; 1774-1872). = Nov.-déc. J. Momméja. Fragments d'un voyage archéologique en Angleterre en 1802 (publie deux lettres de Florimond Boudon de Saint-Amans à son fils; il y donne une très intéressante description d'Old Sarum et du Stonehenge, qu'il venait de visiter). = 1908, janv.-févr. F. Bournon. État des vestiges, en 1672, de l'enceinte construite sur la rive droite de Paris par Philippe Auguste (publie un procès-verbal dressé par ordre du Bureau de la ville, avec le concours de l'architecte Pierre Bullet). — Extrait d'un recueil de lettres sur l'Angleterre par M. Saint-Amans (fin; il y est question, très au long, du Stonehenge et des écrivains qui en ont parlé jusqu'au commencement du xixe s.).

7. — **Comité des travaux historiques.** *Bulletin historique et philologique,* 1906, nos 1-4. — E. Petit. Archives de l'hôpital de Tonnerre; le cartulaire; l'obituaire. — E. Poupé. Documents relatifs à des représentations scéniques en France du xvie au xviiie s. — E. Albe. De quelques erreurs dans la liste épiscopale de Cahors au xive et au xvie s. — Portal. Une lettre missive de Louis XIII (du 22 sept. 1616, à Alexandre d'Astuge de Corné, baron d'Arvière, gentilhomme protestant, pour l'inviter à exhorter ses coreligionnaires au calme après l'arrestation de Condé). — L. Clert. Les abbayes de l'ancien diocèse de Troyes. — Gandilhon. Note pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Bourges. — Guillibert. La France et le Maroc en 1733-34. — E. Clouzot. Histoire et météorologie. — H. Quignon. Deux cartulaires de Beauvais : celui de 1513 et son original, le *Livre Velu.* — Depoin. Essai sur la chronologie des évêques de Paris de 768 à 1138. — Arnaud d'Agnel. La venue à Marseille, en 1599, de la reine d'Espagne, Marguerite d'Autriche, et de l'archiduc Albert. — H. Jadart. Émotion causée à Reims par la nouvelle de la mort d'Henri IV. — P. Coquelle. Napoléon et la Suède (l'élection de Bernadotte). — Butet-Hamel. La Société populaire de Vire pendant la Révolution. — A. Galland. La Société populaire de Cherbourg jusqu'au 10 août 1792. — G. Guigue. Le testament d'un bourgeois de Lyon en 1361. — Arnaud d'Agnel. L'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Ses fortifications, son armement, sa garde du xiie au xvie s. — Prentout. Statuts et ordonnances des apothicaires de Caen. — Ch. de Beaurepaire. Chartes relatives à Guillaume le Maréchal et à Jean d'Erlée. — Delage. Lettres d'un prisonnier de la Bastille (lettres de Colbert de Croissy et de Féret, emprisonné à la Bastille du 30 août 1688 au 1er mai 1689, pour avoir intrigué en faveur du cardinal de Bouillon lors de l'élection de Liège). — U. Rouchon. Les chartes du Velay et du Brivadais. La charte d'Arbias, 1265. — A. Ledieu. Les gages de bataille au xiiie s.

8. — **Revue d'histoire diplomatique.** T. XXII, 1908, no 1. —

Mis DE NADAILLAC. Le Japon dans l'antiquité et jusqu'à sa dernière évolution (d'après l'ouvrage de M. de La Mazelière). — J. RIBET. Diplomatie d'hier et diplomatie d'aujourd'hui. — H. COVILLE. Mazarin et Foucquet (d'après quelques lettres inédites des arch. des Aff. étrangères). — J. AULNEAU. Le Monténégro dans les Balkans (histoire sommaire du Monténégro des origines à nos jours). — LAIGUE. Un soldat diplomate au XVIe s. : ambassade extraordinaire de Beauvoys à Venise en 1536 (d'après les documents des archives de Venise; suite; fin au n° 2). = N° 2. F. DE MARTENS. La Russie et la France pendant la Restauration (extr. de l'introduction au t. XV du *Recueil des traités conclus par la Russie,* actuellement sous presse; exposé très circonstancié d'après les correspondances et rapports de Nesselrode et de Pozzo di Borgo). — P. RAIN. La France et l'Europe au lendemain du congrès de Vienne (d'après les instructions et dépêches du duc de Richelieu aux ambassadeurs français auprès des quatre cours alliées). — M.-A. DE PITTEURS. Les idées et les goûts d'un grand seigneur au XVIIIe s. (le duc de Croÿ d'après son Journal, éd. de Grouchy et P. Cottin).

9. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine.** T. IX, n° 5, févr. 1908. — H. CARRÉ. L'Assemblée constituante et la « mise en vacances » des Parlements, nov. 1789-janv. 1790 (fin : résistance prolongée opposée au décret sur la « mise en vacances » par la Chambre des vacations du Parlement de Rennes; les parlementaires bretons mandés à la barre de la Constituante, 16 janv. 1790; leur impunité finale). — J. NOUAILLAC. Le règne de Henri IV, 1589-1610; sources, travaux et questions à traiter (fin : principaux travaux; questions à traiter). = C.-rendus : *G. Lardé.* La capitation dans les pays de taille personnelle (documenté, mais pas toujours assez critique). — *E. Lecanuet.* L'Église de France sous la 3e République, 1870-78 (les données de ce livre confirment celles du livre de M. Debidour). = T. X, n° 1, mars. F. GALABERT. Le club de Montauban pendant la Constituante; son organisation, son rôle dans l'administration locale (le club, fondé le 8 sept. 1790, comprenait plusieurs « comités »; une bibliothèque, des salles de lecture et de jeu y étaient annexées; physionomie des séances; affiliations aux autres clubs de la région; à suivre). — R. DURAND. Louis XIV et Jacques II à la veille de la Révolution de 1689; les trois missions de Bonrepaus en Angleterre, 1686, 1687, 1688 (première mission de Bonrepaus en 1686; il essaie d'arrêter le mouvement d'immigration des protestants français en Angleterre; renseignements qu'il fournit sur la marine anglaise; négociations commerciales; à suivre).

10. — **Revue Henri IV.** T. I, 1905-1906. — Harangue prononcée par Henri IV à Rouen, 4 nov. 1596; publ. p. A. CHAMBERLAND (d'après l'orig.). — P. CALENDINI. Les cœurs de Henri IV et de Marie de Médicis à La Flèche. — A. CHAMBERLAND. Le budget de 1597 (corrections au texte établi par le secrétaire de l'Assemblée des notables réunis à

Rouen). — Id. Le Conseil des finances en 1596 et 1597 et les « Économies royales » (jusqu'à présent, rien n'établit les malversations dont les conseillers de finance de Henri IV avant Sully ont été accusés de s'être rendu coupables). — Chambois. Le cœur de Henri IV et la Révolution. — J. Nouaillac. La fin de la Ligue. Villeroy, négociateur des politiques; essai d'histoire des négociations de 1589 à 1594 (récit complet, écrit surtout d'après les Mémoires de Villeroy et les papiers diplomatiques d'Italie et d'Espagne). — H. Jadart. Sully et les plantations d'arbres (à cet égard, Sully n'a pas innové, et il a surtout agi de concert avec le roi, qui désirait se ménager la matière première nécessaire à la construction des affûts de canons). — A. Chamberland. La répartition de la taille en 1597. — L. Calendini. Notes sur le traité de Vervins, 1598 (analyse 9 lettres de diplomates espagnols). — E. Fages. Mémoire du chancelier de Bellièvre sur l'affaire du duc de Bouillon. — Souchon. Laffemas et la seigneurie de Beautor (acte inédit). — A. Chamberland. Henri IV à Reims en 1606 (d'après H. Jadart). — Lettre autographe inédite de Henri de Navarre (1586). — A. Guillaume. Comment la jurisprudence déformait les coutumes : la succession de Nicole Godinot, 1602-1603. — R. Couzard. Philippe de Béthune, l'élection du pape Léon XI et la victoire du parti français en 1605 (2 lettres inédites de Ph. de Béthune). — Observations de Sully sur le rachat des greffes et de 2,400,000 livres de rentes (1607). — E. Goumy. Le « Théâtre d'agriculture » d'Olivier de Serres (dégage les idées de l'auteur). — Contre la Paulette; mémoire du chancelier Bellièvre, publ. p. E. Fages (1602). — R. Couzard. Les dettes suisses (pièce inédite). — L. Calendini. [Liste des] lettres autogr. d'Henri IV mises en vente depuis janv. 1906. — E. Kalas. A propos de vieux portraits aux crayons exposés au musée de Reims (par Quesnel, Dumoustier, etc.). — G. Boussinesq. Pour l'abolition du serment attestant l'acquisition gratuite des offices de judicature; remontrance du procureur général J. de la Guesle, nov. 1598. — L. Poinssot. La mort de Sanson Napollon à Tabarca (1633). = T. II, 1908, n° 1. Baguenault de Puchesse. Henri IV avant l'avènement; première période : 1533-1576 (surtout d'après les documents émanés de Henri IV). — H. Hauser. D'une source importante du Martyrologe de Crespin : l' « Histoire des persécutions » d'Antoine de Chandieu (a été copiée par Crespin et complétée par lui pour les années 1556-1563). — H. Jadart. A Reims après la mort de Henri IV, mai-juin 1610. — A. Chamberland. La comptabilité imaginaire des deniers des coffres du roi et les dettes suisses (analyse d'une opération de comptabilité, 1599-1608).

11. — **Annales révolutionnaires**. 1908, janv.-mars. — A. Chuquet. La jeunesse de Camille Desmoulins (vive peinture du jeune Desmoulins, disciple des philosophes, ennemi du clergé et déjà républicain avant 89). — A. Mathiez. Un portrait de Robespierre (reproduit un portrait physique et moral de Robespierre paru dans les *Nouvelles politiques* du 13 thermidor et que M. Mathiez croit être de Suard). —

F. Barbier. Le flambeau de la Provence et la chandelle d'Arras (en 1790, les *Actes des apôtres* qualifient Robespierre de chandelle d'Arras, en souvenir du cierge miraculeux que la Vierge, en 1105, aurait apporté à des jongleurs dans la cathédrale d'Arras). — L. Levi. Robespierre dans le théâtre allemand (analyse des pièces de Büchner, Griepenkerl et Hamerling). — Ch. Vellay. Un ami de Saint-Just, Gateau (fin en avril : ami d'enfance de Saint-Just, il prit part à ses missions du Rhin et de Sambre-et-Meuse. Le 10 thermidor, il fut arrêté et tenu quatorze mois en prison sans qu'on pût trouver à lui reprocher autre chose que son amitié pour Saint-Just, qu'il ne renia jamais). — Chuquet. La défense nationale en 1815 (précieux détails sur l'organisation des cinq armées, des garnisons, des corps francs et de la levée en masse et sur la manière dont Napoléon cherche à réveiller l'esprit de 1792). — Mélanges et documents (notices instructives de Ch. Vellay et A. Chuquet). — Notes et glanes; bibliographie. (Ce premier numéro de l'organe périodique de la nouvelle Société des Études robespierristes [Leroux. 20 fr. par an] fait bien augurer des services qu'il pourra rendre à l'histoire). = Avril-juin. A. Chuquet. Cent lettres inédites de Bonaparte, 1790-1798 (tirées, sauf six, des archives de la Guerre et relatives à des opérations militaires). — Mathiez. La lecture des décrets au prône sous la Constituante (d'après le décret du 28 févr. 1790. Curieux épisode où on voit les curés patriotes l'exécuter avec joie et les adversaires de la Révolution refuser de s'y soumettre. A partir du 2 novembre, on renonça à cette obligation). — H. Buffenoir. Les portraits de Robespierre (premier article fort curieux avec quatre reproductions). — Chuquet. Dagobert à l'armée d'Italie (commandant de la place de Nice depuis le 29 sept. 1792, maréchal de camp de d'Anselme, défend d'Anselme accusé, sert sous Biron, fait à Sospel et sur la Vésubie avec Brunet une brillante campagne qui lui vaut le titre de maréchal de camp). — Mélanges et documents (à signaler : le *Plan général de défense et d'attaque* présenté au Comité de Salut public par Turreau le 22 décembre 1798; une note sur le *Journal de Steinmüller* de 1812, écrit en 1817 et paru en 1904, qui est, en ce qui concerne la campagne de Russie, un démarquage de la *Relation de la campagne de Russie* de Labaume; une lettre de Buissart à Robespierre du 14 pluviôse an II sur J. Lebon; trois documents sur l'espion Schulmeister, 1814-1815). — Bibliographie (articles étendus de M. Mathiez sur le *Taine* de M. Aulard et de M. Vellay sur le *9 Thermidor* de MM. Savine et Bournand).

12. — La Révolution française. 1908, avril. — Société de l'hist. de la Révolution; assemblée générale (état des publications relatives à la Révolution). — A. Mathiez. La France et Rome sous la Constituante, d'après la correspondance du cardinal de Bernis (suite : la révolution d'Avignon; la Constituante décide d'attendre les propositions du pape sur la question temporelle tout en engageant, sur la question spirituelle, les négociations réclamées par l'épiscopat). — E. Chapuisat. Carnot à Genève (Genève fut la première étape du pros-

crit en 1798; il dut quitter la ville en hâte au moment où il venait d'être découvert). = C.-rendus : *J. Hérissay*. Buzot (beaucoup de négligences, d'erreurs et de lacunes). — *F. Masson*. Le sacre et le couronnement de Napoléon (beaucoup de recherches, mais trop d'affirmations sans preuves). = Mai. G. Deville. Origine des mots « socialisme » et « socialiste » et de certains autres (c'est en France, et non en Angleterre, que les mots « socialisme » et « socialiste » apparurent d'abord, le premier dès nov. 1831, le second dès avril 1833). — G. Mauberger. Le chef de brigade Le Féron, 1765-99 (publie des lettres écrites pendant les campagnes de Vendée et d'Italie, ans IV et V). — F. Bræsch. Deux documents relatifs à Chaumette. — W. W. Les troubles agraires en Russie (1900-1907). — F. Pasquier. Le dépôt des actes notariés et judiciaires aux Archives départementales.

13. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. 1907, août-sept. — J. Darcy. L'affaire de Madagascar (suite; fin en oct. : opposition faite à la France par l'Angleterre sur le terrain financier, d'accord avec Rainilaiarivony, puis sur le terrain politique, 1885-1887; rupture de 1894, l'expédition française et le traité de 1895). = Oct.-nov. E. Levasseur. Questions ouvrières et industrielles en France sous la 3e République (préface du livre publié sous ce titre). = 1908, févr. G. Picot. Notice historique sur la vie et les travaux de M. Bardoux (1829-97). = Mars. A. Luchaire. Conseils d'un père à ses filles (le *Livre* du chevalier de la Tour-Landri, 1372). — J. Bardoux. La reine Victoria d'après sa correspondance inédite. = Avril. H. Welschinger. Notice sur la vie et les travaux de J. Klaczko († 1906). = Mai. H. Welschinger. Le couronnement de Napoléon (1804; revise, d'après de nouveaux documents, les récits du P. Rinieri et de Fr. Masson). — Vidal de La Blache. Notice sur la vie et les œuvres de M. Alfred Rambaud (1842-1905).

14. — Bulletin de littérature ecclésiastique. 1907, juill.-oct. — L. Saltet. Notes de théologie et d'histoire (repousse la thèse de H. Böhmer, *Die Fälschungen Lanfranks v. Canterbury*). = Nov. J. Baylac. Autour de l'Encyclique (on ne peut dire que Grégoire IX, après avoir proscrit la lecture d'Aristote en 1228, l'ait autorisée en 1231; la mesure de 1228 eut uniquement pour but d'empêcher la subordination de la théologie à la philosophie). = Déc. P. Batiffol. Les martyrologes historiques (d'après le livre de dom Quentin). — L. Saltet. Les lettres du pape Libère de 357 (sont des faux, interpolés dans l'œuvre de saint Hilaire; leur influence sur la formation de la légende de Libère).

15. — Revue de l'histoire des religions. T. LVI, n° 2. — J. Réville. Les origines de l'eucharistie; messe, Sainte-Cène (suite; fin t. LVII, n° 1). = C.-rendu : *Baentsch*. Altorientalischer u. israelit. Monotheismus (sur les origines du monothéisme juif; très discutable). = N° 3. G. Raynaud. Tlaloc, dieu mexicain des monts et des eaux. — M. Goguel. La nouvelle phase du problème synoptique, 1899-1907 (revue

des derniers travaux allemands et français). = C.-rendus : *M. Jastrow.* Die Religion Babyloniens u. Assyriens (ouvrage considérable; quelques contradictions ou incertitudes). — *G. Hölscher.* Der Sadduzäismus. = T. LVII, n° 1. C. Snouck-Hurgronje. L'Arabie et les Indes néerlandaises (retrace l'action exercée dans les Indes orientales par les Arabes depuis le xiiie siècle). — A. Moret. Du sacrifice en Égypte (d'après les travaux de Maspero, Wiedemann, Frazer, etc.). = C.-rendus : *H. de Genouillac.* L'Église chrétienne au temps de saint Ignace d'Antioche (généralement judicieux; des affirmations discutables). — *F. Homes Dudden.* Gregory the Great (pas toujours au courant).

16. — Journal des savants. 1908, févr. — R. de Lasteyrie. Observations sur l'architecture gothique en Angleterre (discute quelques idées de F. Bond, *Gothic architecture in England,* au sujet de l'influence de l'Angleterre sur l'architecture française). — C. Jullian. Les villes fortes de la Gaule romaine (vues générales sur le principe de la fortification des villes en Gaule, de César au iiie s., à propos du livre de A. Blanchet). = Mars. F. Cumont. La religion et les philosophes en Grèce (d'après P. Decharme, *la Critique des traditions religieuses chez les Grecs*). — S. Lévi. Numismatique hindoue (sur le *Catalogue of the coins in the Indian Museum, Calcutta,* t. I, par Smith). — L. Leger. Un historien tchèque, Vasclav Tomek (d'après ses *Souvenirs,* 1816-1905). = Avril. P. Foucart. Les certificats de sacrifice pendant la persécution de Décius, 250 (l'édit de Décius, qui exigeait la participation de tous les sujets de l'empire aux sacrifices, eut pour conséquence la délivrance de certificats attestant cette participation; on en a retrouvé récemment quelques-uns sur papyrus en Égypte; ils permettent de contrôler ce que disent des persécutions de Décius les textes chrétiens). — A. Merlin. Les types monétaires de la Grèce primitive, leur intérêt historique (d'après le *Traité des monnaies grecques et romaines* d'E. Babelon). — F. Thureau-Dangin. La chronologie assyrienne d'après des textes récemment publiés (par L.-W. King et par H.-V. Hilprecht; propose un système chronologique nouveau). — G. Radet. La Gaule primitive et archaïque (fin en mai; se rallie aux principales conclusions de C. Jullian, mais place la migration celtique en Gaule au viiie s. et non au vi^e). = Mai. J. Guiffrey. Les derniers jours de l'Académie de France à Rome en 1793. — A. Coville. La jeunesse et la vie privée de Louis XI (d'après le livre de Marcel Thibault).

17. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1908, 9 avril. — *Mis de La Mazelière.* Le Japon, histoire et civilisation (ce qui se rapporte au Japon est assez neuf et bien fondé, mais présenté dans le cadre trop systématique de la civilisation universelle). — *O.-T. Schulz.* Das Kaiserhaus der Antonine und der letzte Historiker Roms (bonne étude critique sur une partie de l'Histoire Auguste). — *Fr. Lloyd.* Marshall Turenne (sans valeur). — *Fr. Curtius.* Denkwürdigkeiten des Fürsten Chlodwig zu Hohenlohe-Schillingsfürst (mémoires

d'une grande valeur historique; mais ils ont été tronqués, sinon même en partie truqués). = 16 avril. *Gelzer* et *Burckhardt*. Des Stephanos von Taron Armenische Geschichte (médiocre traduction de la chronique arménienne d'Étienne de Taron; de nombreux contresens; aucune étude sur les sources et la composition de l'ouvrage). — *A. Shield* et *A. Lang*. The king over the water (estimable biographie du vieux prétendant). — *W. Hammerschmidt*. Geschichte der Baumwollindustrie in Russland (bonne étude sur les débuts de l'industrie cotonnière en Russie avant l'émancipation des paysans). = 23 avril. *D. Itchikawa*. Die Kultur Japans (remarquable). = 30 avril. *J. de Sprott* et *L. Ziehen*. Leges Graecorum sacrae e titulis collectae; II, 1 (important). — *Fr. Rousseau*. Règne de Charles III d'Espagne, 1759-1788 (bonne étude sur le rôle de l'Espagne comme puissance européenne et dans la politique européenne. L'histoire intérieure du pays est trop écourtée et impersonnelle). = 14 mai. *H. Pognon*. Inscriptions sémitiques de la Syrie, de la Mésopotamie et de la région de Mossoul (important). = 21 mai. *R. Allier*. Le protestantisme au Japon, 1859-1907 (remarquable).

18. — Le Correspondant. 1908, 10 janvier. — Rousse. Lettres à un ami (1877-1880; fin le 25 janvier : cette gazette épistolaire, soigneusement limée par un excellent rhétoricien, n'a d'intérêt que comme exemple de l'incapacité des conservateurs, même modérés et distingués comme M. Rousse, à rien comprendre à la France moderne. Il trouve l'Exposition de 1878, qui eut de si prodigieuses conséquences matérielles et morales, « imprudente et *imbécile* politiquement ». La fête de Versailles de 1878 lui fait qualifier les Français de « pantins » et de « gredins »). — Lammens. Les étapes de l'expansion allemande dans le Levant (intéressant). — F. Pascal. Marat romancier (à propos des *Aventures du jeune comte Potowski*, roman inédit de Marat publié en 1847 dans le *Siècle*. M. Pascal ramène à la mégalomanie tous les excès de Marat). = 25 janv. H. de Lacombe. Figures vendéennes (annonce et résume le livre de la comtesse d'Estienne d'Orves sur M. de Suzannet et M. d'Autichamp et cherche à dégager le caractère de la Vendée, qui est « d'ancien temps plus que d'ancien régime »). — Cesse de Clinchamp. Souvigny et les ducs de Bourbon. — Ch. de Mouÿ. La comédie française et l'histoire de France. — E. Lamy. Hilaire de Lacombe (nécrologie de cet homme distingué et excellent, le doyen des rédacteurs du *Correspondant*). = 10 févr. Berge. L'Espagne et le ministère Maura. — P. Pisani. Une paroisse parisienne pendant la Révolution : Saint-Gervais, 1789-1801 (excellente monographie où l'on peut étudier par un exemple précis toutes les vicissitudes du culte catholique à Paris). — Lieutenant-colonel Rousset. Le commandement des armées allemandes en 1870. La bataille de Rézonville (analyse les ouvrages de C. de Widern et du prince K. de Hohenlohe-Ingelfingen, qui mettent en lumière les qualités d'initiative et de solidarité qui ont assuré en 1870 la victoire aux Allemands). — L. Bézard. Les chansons des Kuruczes (M. K. de Thaly a retrouvé et publié les chansons des Kuruczes, aven-

turiers hongrois hostiles à l'Autriche, du temps de Louis XIV). — E. Lamy. Affaires d'Égypte et de France (fin). = 25 févr. G. de Grandmaison. Napoléon en Espagne. Nov. 1808-janv. 1809 (récit de cette campagne de cent jours qui fit croire l'Espagne conquise et que la coalition de 1809 rendit inutile). — Chaumeix. La Renaissance italienne et la vie de société (à propos du livre d'E. Rodocanachi sur la *Femme italienne*). — M. Salomon. Montaigne et Bordeaux (croit avec Strowski et Brunetière que Montaigne est devenu plus chrétien en vieillissant. M. Champion nous paraît avoir démontré le contraire). — Viollet. La liberté de conscience à Madagascar (dénonce les actes de tyrannie et d'intolérance atroces du gouverneur Augagneur). = 10 mars. H. Bordeaux. La philosophie de saint François de Sales (intéressante étude sur Mme de Charmoisy). — Notre armée coloniale. — Lanzac de Laborie. Vincennes et Notre-Dame (à propos du t. II de la *Correspondance du duc d'Enghien* et du livre de M. Masson sur le *Sacre*). — Brémond. Lamennais et la critique contemporaine (à propos du beau livre de l'abbé Boutard. M. Brémond, qui dit naïvement qu'on doit être juste *même* envers les hérétiques, partage l'indulgence de l'abbé Boutard et des modernistes d'aujourd'hui pour Lamennais. La vérité est que même le premier Lamennais était un hérétique; ce qui est vrai aussi, c'est que Lamennais a exercé une prodigieuse influence sur les défenseurs comme sur les adversaires du catholicisme). = 25 mars. E. Lamy. L'enfance d'une grande dame. Mémoires inédits de la duchesse de Dino (préface de ces Mémoires, qui s'arrêtent au mariage de la duchesse. Leur intérêt historique consiste dans les détails sur la société de Berlin, de Saint-Pétersbourg et de Mittau entre 1800 et 1808). — G. Pailhès. Mme de Duras et Chateaubriand, d'après des correspondances inédites (belles lettres de la duchesse de Duras et de sa sœur, Mme de La Rochejacquelein). — P. Delhaye. Au Maroc, récit d'un témoin (fin le 10 avril; curieux). — H. de Boissière. L'œuvre d'un moine ouvrier (le P. Rutten, secrétaire général des unions professionnelles chrétiennes de Belgique, le créateur du syndicat chrétien antisocialiste). = 10 avril. Notes inédites de Napoléon (ces notes, dictées entre 1808 et 1811 par Napoléon, sont relatives, la première à l'Université impériale, qui doit avoir « l'entreprise de toutes les institutions publiques » et doit « régler les principes de la morale et de la politique », les autres aux questions commerciales et industrielles et surtout aux mesures à prendre au sujet du blocus continental). — Verschave. La Hollande politique. Le rôle des catholiques néerlandais depuis dix ans (intéressant exposé de la manière dont s'est constituée la coalition chrétienne qui, de 1901 à 1905, a gouverné la Hollande et la gouverne de nouveau depuis 1908, et qui, sous couleur de libéralisme, vise à subordonner l'État aux Églises). — Odelin. Le cardinal Richard. = 25 avril. H. Joly. La Hollande sociale. — Lemoine et Lichtenberger. Bourdelot (fin le 21 mai; Pierre Michon, fils d'Anne Bourdelot, fut autorisé à porter le nom de Bourdelot. Médecin du

comte de Noailles de 1634 à 1638, puis des princes de Condé de 1638 à 1657, puis, grâce à Saumaise, de la reine Christine de 1652 à 1654, reçut en 1653 l'abbaye de Massai en Berry, puis rentra au service de Condé de 1669 à sa mort, en 1685. Il contribua, en créant l'Académie Bourdelot, à favoriser les encouragements des Condé aux savants. Étude très neuve pour laquelle les archives de Chantilly ont fourni d'abondants documents inédits). — René Henry. Le problème macédonien. = 10 mai. B. de Lacombe. L'Église catholique de France pendant la première séparation (intéressant tableau de la reconstitution de l'organisation ecclésiastique libre en France de 1794 à 1796 grâce au clergé constitutionnel, au clergé non assermenté et aux missions, admirable mouvement qu'arrêta le 18 Fructidor). — E. Blanc. La crise russe. Le tsarisme (curieuse apologie de la politique de Nicolas II, dont l'auteur loue le génie réformateur). — Varloy. La municipalité parisienne des origines à la Révolution (art. insignifiant; ignore les travaux de Robiquet). — F. Klein. L'Amérique de demain (très important travail d'un bon observateur; étudie surtout l'expansion catholique). — Savary. L'Église et l'État au Brésil (analyse le régime très libéral de séparation appliqué par un gouvernement positiviste et accepté sans réserve par l'Église catholique). = 25 mai. A. de Moüy. Deux ans au palais Farnèse, 1886-1888 (1er vol. : souvenirs personnels sur les temps les plus pénibles des origines de la Triplice, sur Robilant, Depretis, Crispi). — Les Indes anglaises.

19. — Études; revue fondée par des Pères de la Cie de Jésus. 1908, 5 avril. — Y. Droulet. Les origines du christianisme en Arménie (d'après le livre de S. Weber, traduit sous ce titre). — P. Dudon. Bulletin d'histoire moderne (critique, entre autres, le *Taine* de M. Aulard et les articles de M. Mathiez sur la Constitution civile du clergé; considère ces articles comme une fantaisie inspirée des événements récents). = 5 mai. P. Suau. Madagascar (suite : tolérance à l'égard des missionnaires catholiques à partir de 1897; l'œuvre de laïcisation des écoles). — J. Bainvel. Le vénérable P. Jean Eudes et la dévotion au cœur de Marie. — H. Prélot. Les saintes hosties de Faverney (miracle, 1608). = 20 mai. A. Condamin. Abraham et Hammourabi vers 2050 av. J.-C. (il semble qu'il faille identifier Amraphel, roi de Senaar, mis en déroute par les gens d'Abraham, suivant la Bible, avec le roi Hammourabi). — J. Calès. Bulletin biblique.

20. — Revue bleue. 1907, 14 déc. — C. Jullian. Plaidoyer pour la préhistoire (brillant exposé de la méthode et des résultats des études préhistoriques). — Kovalevsky. L'autocratie représentative et la Douma « parlotte » (dans cette même série, 4 janvier 1908 : la guerre à l'alcool en Russie; 1er févr. : le socialisme russe devant la Haute-Cour; 9 mai : le pouvoir législatif au service de l'exécutif en Russie; 23 mai : l'Alliance franco-russe; cite un incroyable mémoire adressé le 4 nov. 1896 par M. Méline pour inviter l'ambassadeur de France à agir pour

dissuader la Russie d'adopter l'étalon d'or unique). — DEBIDOUR. Léon XIII et le ralliement, 1890. = 1908, 4 janv. CAUSSY. Voltaire pacificateur de Genève (curieux mémoire par lequel Voltaire, en 1765, propose, pour mettre fin aux réclamations des citoyens de Genève qui voient leurs réclamations se heurter au veto du conseil des Vingt-Cinq, d'interposer une consultation de 700 citoyens assistés de 3 jurisconsultes d'une université étrangère). — DRIAULT. Le shogounat d'Edo (les shogunes d'Edo de 1603 à 1746 donnèrent au Japon une période de prospérité, d'ordre et d'éclat intellectuel, proscrivirent le christianisme et réformèrent le bouddhisme). = 11 janv. A. LUCHAIRE. Au temps de la féodalité; mariages et divorces (montre par de pittoresques exemples la fréquence et la facilité des divorces au moyen âge et les intérêts temporels qui présidaient aux mariages). = 25 janv. CHUQUET. La Marseillaise en Allemagne (elle y fut connue dès 1792 et y devint populaire). — DEBIDOUR. Le cardinal Lavigerie et la République française. — M. LAIR. Le Danemark et l'Allemagne. = 8 févr. CHUQUET. L'aide-major Bellegarde (suite les 15, 22 et 29 février; très curieux récit de la carrière militaire d'un fusilier du régiment d'Enghien engagé en 1745 et qui, malgré une bravoure et des talents militaires exceptionnels, fut empêché par les préjugés nobiliaires de s'élever au-dessus du grade d'aide-major. Il se rallia à la révolution tandis que ses fils allaient servir dans les rangs des émigrés). — P.-F. DUBOIS. Charles Abbatucci (les nos du 15, 22 et 29 févr., 7 et 14 mars contiennent le très précieux journal écrit de 1852 à 1870 par le garde des sceaux Ch. Abbatucci et par son fils; jugements d'une grande indépendance sur la politique et les hommes d'état du second Empire). = 7 mars. A. LUCHAIRE. Un roi anticlérical : le Portugais Sanche Ier (1185-1211; curieux récit des luttes soutenues par Sanche contre le pape Innocent III et les évêques portugais. Il allait jusqu'à menacer par la plume de son chancelier Juliano d'enlever à l'Église ses biens temporels). — Ch. VELLAY. La correspondance de Marat. = 14 mars. P.-F. DUBOIS. Ét. Cabet (de la même série, le 2 mai : Armand Carrel; le 30 mai : Caussidière). — GAZIER. Manzoni à Port-Royal en 1810 (détails très nouveaux sur l'abjuration de la femme calviniste de Manzoni, née Blondel en 1810, et sur la conversion de Manzoni). — DESDEVISES DU DÉZERT. La solidarité catalane. = 21 mars. BOSSERT. Correspondance de Guillaume et de Caroline de Humboldt (fin le 28 mars). = 4 avril. MANSUY. Sobieski en France (curieux récit des onze mois passés à Paris par Jean et Max Sobiesky du 9 juin 1646 à avril 1647.) = 2 mai. CHUQUET. Les orateurs de la Constituante d'après Camille Desmoulins (suite le 16 mai : Mirabeau; l'éloquence à l'Assemblée constituante). — M. LAIR. La ligue navale allemande. = 16 mai. GÉNIAUX. Prolétariat et socialisme orientaux. = 23 mai. HINZELIN. Le Pantagruel vosgien à la cour du roi Stanislas (amusant récit du séjour de Jean-Jacques Claudon à la cour de Lunéville, qui admira sa prodigieuse voracité et où il travailla au Bosquet de Lunéville). = 30 mai. BONET-MAURY. Les mœurs du Canada français.

21. — Revue des Deux-Mondes. 1908, 1er janv. — P. Leroy-Beaulieu. La France dans l'Afrique du Nord. Le Maroc. — Costa de Beauregard. Victor-Amédée II (piquant récit des aventures amoureuses de V.-Amédée et de Mme de Saint-Sébastien, qu'il épousa comme marquise de Spigno, de son abdication et de la captivité où le réduisit son fils, dirigé par le marquis d'Orméa, quand il voulut reprendre le pouvoir. Le fondateur de la monarchie de Savoie apparaît réduit au rôle de Géronte amoureux et bafoué). — H. Bouchot. La condition sociale des peintres français du XIIIe au XVe s. (ils sont encore de simples artisans, mais, constitués en corporation, ils forment à Paris une véritable école qui essaime à Tours, Rouen, Amiens, Troyes, Lyon, Avignon, et dont certains artistes vont travailler en Italie et en Flandre). — Vay de Vaga. La japonisation de la Corée. = 15 janv. Mis de Ségur. Le comte Louis-Philippe de Ségur, 1753-1830 (brillante biographie puisée aux sources originales des archives familiales de ce diplomate littérateur qui passa par toutes les cours sans prendre une âme de courtisan). — A. Tardieu. Le Japon et les États-Unis. — G. Goyau. Les origines du *Culturkampf* allemand. IV : Le *Culturkampf* badois, 1850-1870 (récit des luttes de l'archevêque de Fribourg Vicari contre le gouvernement badois qui aboutit, en 1859-1861, à un véritable concordat et à la reconnaissance de l'autonomie des catholiques. La lutte reprend avec le ministre Jolly qui veut, par la loi de 1867, diriger la formation du clergé pour lui donner un caractère national. A partir de 1867 se forme dans la chambre badoise un parti catholique populaire). = 1er févr. V. Giraud. La personne et l'œuvre de Taine d'après sa correspondance. — M. Masson. Mme de Tencin (1re partie; a utilisé de nombreux documents inédits des dépôts parisiens et des bibliothèques de Lyon et Grenoble). — E. Mâle. L'art français de la fin du moyen âge. L'art et les saints (montre la prodigieuse floraison artistique produite au XVe s. par le culte des saints et la foi en leur intercession. Au XVIe s., l'esprit critique, païen, protestant rendit impossible la candeur de l'âge précédent). — Ch. Diehl. Anne Comnène (brillant portrait). = 15 févr. G. Lefèvre. Un prêtre émigré, 1792-1801 (Gilbert-Jacques Martinant de Préneuf, curé de Vaugirard, procureur-syndic en 1790, jureur en 1790, démissionnaire en 1791, émigré en 1792, d'abord à Maestricht puis à Bruxelles, enfin en Allemagne, où il erra en attendant de reprendre, en 1801, sa cure de Vaugirard. Il a laissé de charmants *souvenirs* de son émigration). — R. Pinon. La force bulgare. = 1er mars. V. Giraud. Ferdinand Brunetière. I : Les deux premières incarnations. — Bossert. Aug. Comte et Célestin de Blignières (d'après une correspondance inédite précieuse pour l'intelligence des idées religieuses et politiques de Comte, du rôle singulier de conseiller de Louis Napoléon qu'il tenta d'avoir, enfin de sa rupture avec Blignières devenu hérétique). — Vay de Vaga. La mentalité nipponne (première partie d'une étude sur l'évolution de l'éducation au Japon).

22. — Annales de Bretagne. T. XXIII, no 2, janv. 1908. —

A. Lesort. Bibliographie bretonne, année 1906. — R. de Laigue. Étude sur les noms de lieux de la paroisse de Bains cités dans le Cartulaire de Redon. — H. Stein. Les projets d'érection d'une statue de Louis XVI à Brest (publie les lettres et écrits divers relatifs à ces projets. Pajou et Houdon furent sur les rangs). — F. Lot. Mélanges d'histoire bretonne; VII : la vie de saint Gildas (suite au n° 3; voir ci-dessus, p. 109). = N° 3. J. Letaconnoux. Note comparative sur la distance en temps entre l'intérieur de la Bretagne et la mer aux xviiie, xixe et xxe siècles. — F. Le Lay. Abjurations de protestants à Pontivy (publie 4 procès-verbaux d'abjurations, 1685, 1686, 1705). — F. Bourdais. La navigation intérieure en Bretagne depuis le moyen âge jusqu'à nos jours (note sur les projets de canalisation, xvie-xixe s.). — H. Sée. Les classes rurales en Bretagne, du xvie s. à la Révolution (suite). — G. Mollat. Études et documents sur l'hist. de Bretagne (suite : documents de 1329-1337). — Chronique d'histoire et de littérature de la Bretagne.

23. — Annales de l'est et du nord. T. IV, 1908, n° 1. — R. Reuss. Notes sur l'instruction primaire en Alsace pendant la Révolution (suite ici et au n° 2 : le schisme et ses conséquences dans l'école primaire; l'école primaire de 1791-93, froissements économiques et confessionnels, rôle politique des instituteurs; tentatives pour réformer et développer l'instruction primaire avant le vote des lois nationales, 1791-93; l'activité législative des assemblées révolutionnaires, 1792-94, et l'établissement des écoles de langue française en Alsace; tentatives infructueuses pour organiser l'instruction primaire en Alsace et installer une école normale d'instituteurs à Strasbourg, 1794). — Ch. Petit-Dutaillis. Documents nouveaux sur l'histoire sociale des Pays-Bas au xve s. (suite ici et au n° 2 : dégage ce qui, dans ces documents, se rapporte à l'usage du droit de vengeance privée et aux guerres, trêves et paix de familles, puis montre comment, dans le cours du xive s., le principe de la répression publique se substitua peu à peu à celui de la vengeance privée pour triompher dans la seconde moitié du xve s.). = C.-rendu : *P. Braun*. La Lorraine pendant le gouvernement de La Ferté-Sénectère, 1643-61. = N° 2. C. Richard. L'élection des évêques d'Ypres et de Tournai aux États-Généraux de 1789 (quoique le siège de leurs évêchés fût en terre étrangère, ces deux évêques furent élus aux États-Généraux par la fraction française de leurs diocèses; leur élection fut cassée par l'Assemblée). — A. Schmitt. La répartition de la propriété en 1789 et la vente des biens nationaux de 1re origine dans le district de Bar-le-Duc, 1791-an IV (sommaire d'un mémoire pour le diplôme d'études supérieures). = C.-rendu : *G. Wolfram*. Die Metzer Chronik des Jaique Dex (nombreuses corrections à cette édition).

24. — Bulletin de la Bibliothèque et des travaux historiques. (*Ville de Paris.*) Fasc. 3 (1908). — L'Office d'informations bibliographiques et de recherches historiques sur Paris (cet Office, qui est à la

disposition des travailleurs à la Bibliothèque de la Ville, a déjà dressé, d'après les inventaires d'archives et de bibliothèques, un répertoire qui compte plus de 20,000 fiches). — H. Monin. Les travaux d'Edme Verniquet, et, en particulier, le plan de Paris, dit « Plan des Artistes » (étude complète de la question, d'après les papiers de Chassin, à la Bibl. de la Ville). — E. Clouzot. La production étrangère sur Paris, à la Bibliothèque, 1905-1907 (analyse des livres publiés à l'étranger sur l'histoire de Paris et sur le Paris moderne). — G. Henriot. Les papiers de Ledru-Rollin à la Bibliothèque (inventaire sommaire). — A. de Bouard. Table analytique du « Tableau de Paris » de Mercier. — *N. B.* Pour les fasc. 1 et 2, voir *Rev. hist.*, t. XCIV, p. 423, et t. XCVII, p. 453.

25. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. 1907, juin. — Mioche. Saint Émilien et saint Brachion, 450-578 (d'après Grégoire de Tours). = Juill.-août. R. Crégut. Document sur le retour de Bonaparte en France, vendém. an VIII. — A. Ojardias. Un diplomate riomois au xviie s. : Pierre Chanut (suite). = Nov. Procès-verbal de l'installation du préfet du Puy-de-Dôme, le 20 germinal an VIII. — Ph. Gobillot. La cathédrale de Clermont (son histoire depuis 1248; suite de déc. à mars). = 1908, janv. M. Boudet. Note sur le commencement de l'invasion anglaise en Auvergne pendant la guerre de Cent ans (prouve que cette invasion commença dès 1352-1353, plusieurs années par conséquent avant le désastre de Poitiers; elle dura jusqu'au début de l'an 1391). = Févr. Du Roure de Paulin. Le Registre Auvergne de l'Armorial général (donne quelques détails sur le fonctionnement de l' « Armorial » à la fin du xviie s.). = Mars. H. Dourif. Vercingétorix et Hostilius (il n'existe pas de denier de César portant l'effigie de Vercingétorix; les médailles qui portent le nom de L. Hostilius Saserna se rapportent à Tullius Hostilius).

26. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. 5e s., t. X, 1907. — R. de la Perraudière. Notes sur la Fabrique de Lué (inventaire des titres de la Fabrique de cette paroisse, 1520-1853). — Du Brossay. Les prisons royaux de Château-Gontier, 1698-1731. — F. Uzureau. Les divisions administratives de la province d'Anjou et du département de Maine-et-Loire (détail des modifications subies de 1787 à 1907). — Id. Les Chouans dans le Craonnais, 1794-96 (publie le rapport d'un administrateur du district de Segré). — M. Saché. Les principes de la constitution. Une lettre des députés de Maine-et-Loire, 1790. — R. P. Notes sur l'époque révolutionnaire, 1799 (raconte l'affaire de l'enlèvement du citoyen Trillon, pris par des bandits et relâché contre rançon). — F. Uzureau. Une page de l'histoire littéraire de l'Anjou (publie une notice de Rangeard sur les débuts de l'Académie d'Angers, en 1686, et sur ses premiers membres). — Id. Le présidial d'Angers; les dernières « rentrées publiques » avant la Révolution (extraits du journal : les « Affiches d'Angers », 1773-89).

27. — Revue africaine. T. CLI, 1907, nos 1-2. — A. Joly. Étude sur les Chadouliyas (suite : le cheikh Elmiçoune, 1820 env.-1883). — R. Busquet. Note sur la Collection Vaudoüard (sorte d'encyclopédie algérienne). — P. Pallary. Revue [des publications sur la] préhistoire nord-africaine, 1904-1906. = Nos 3-4. A. Cour. Deux documents sur les relations du gouvernement d'Alger avec les indigènes de Blida en janv. 1836. — R. Busquet. L'affaire des grottes du Dahra, 19-20 juin 1845 (épisode de la campagne d'Algérie au cours duquel toute une fraction de tribu insurgée fut asphyxiée dans des cavernes). — A. Joly. Étude sur les Chadouliyas (fin : de 1883 à nos jours). = T. CLII, 1908, no 1. A. Cour. L'occupation marocaine de Tlemcen, sept. 1830-janv. 1836 (d'après les récits de quelques témoins, dont plusieurs encore vivants).

28. — Revue de l'Agenais. T. XXXIV, 1907, no 5. — Ph. Lauzun. Souvenirs du vieil Agen; la cathédrale Saint-Étienne (suite au no 6). — E. Labadie. Notes et documents sur quelques anciennes faïenceries de l'Agenais et du Bazadais (fin xviiie-début xixe s.; fin au no 6). — Ph. Queyron. La « gavacherie » de Monségur (fin : idiome, coutumes). = No 6. C. Azéma. Les « Sans-culotte » agenais de l'an II (sur un « Règlement » de cette société). — J. Momméja. D'un cordelier agenais, correspondant de Joseph Scaliger (Bernard Ruffus). — Le congrès d'histoire et d'archéologie du sud-ouest (tenu à Bordeaux en octobre dernier). = T. XXXV, 1908, no 1. J. Momméja. Du tombeau du duc de Mayenne et des variations des historiens sur la date de sa mort (1621) et sur son mariage. — L. Couyba. La date de la mort du duc Henri de Mayenne (17 sept. 1621). — J. Broconat. La Roumieu (histoire de cette ville, xie s.-1321). = No 2. Marboutin. Le tombeau des Durfort (seigneurs de la fin du xve s.). — De Dienne. Le château de Sainte-Foy d'Anthé (biographie sommaire de Germain de Chasteigner, évêque de Saintes, 1763-81). — Ph. Lauzun. Le château de Lauzun (suite : Lauzun à l'époque romaine. Identifie le *Primuliacum* de Sulpice Sévère avec Périllac). — M. Joret. Information de subornement contre les sieurs de Lorman père et fils, 1644. — C. Chaux. Les vins de liqueurs en Agenais au xviiie s. (analyse d'une pièce de procédure). — Couyba. Le passage des armées de la Fronde et du roi à Saint-Étienne-de-Fougères (2 documents, 1652-1653). — J. Dubois. Les détenus de Marmande sous la Terreur (d'après une liste de détenus du 29 nivôse an II).

29. — Revue de Saintonge et d'Aunis. T. XXVII, 1907, no 6. — P. Lemonnier. Le clergé de la Charente-Inférieure pendant la Révolution (fin). — La municipalité de Saint-Saturnin de Séchaud (pendant la Révolution; suite; fin en 1908, no 1 : analyse des actes antérieurs à 1801). = T. XXVIII, 1908, no 1. P. Lemonnier. L'impôt sur le revenu à Rochefort-sur-Mer, 1790-93 (d'après le registre de répartition et le dossier des réclamations. Il s'agit de la taxe extraordinaire votée en

1789 par l'Assemblée nationale sur la proposition de Necker). — A. LAVERNY. Deux prêtres de l'ancien diocèse de Saintes pendant la Révolution. = N° 2. Ch. VIGEN. Notes sur la médecine de jadis dans la Saintonge méridionale (XVIIe-XVIIIe s.; notes biographiques sur des médecins, apothicaires, opérateurs; drogues et panacées). — J. PELLISSON. Protestation des électeurs du canton de Châteauneuf contre l'élection de Richard Chassors, juge de paix (an X; en publie le texte). — E.-J. GUÉRIN. Le Dr Joseph-Ignace Guillotin (énergique défenseur des droits du Tiers-État en 1788, élu commissaire de l'Assemblée nationale, prend une part active aux travaux de l'Assemblée).

---

30. — Revue d'Alsace. 1907, nov.-déc. — J. SCHWARTZ. Une accusation contre les Jésuites de Strasbourg en 1705 (publie un mémoire curieux pour l'organisation des missions des Jésuites en Alsace). — A. DE SAINT-ANTOINE. Les tribulations d'un solliciteur ou Gœtzmann d'après ses lettres inédites (fin : lettres de 1784-85). — C. OBERREINER. L'emplacement de la rencontre de César et d'Arioviste et le Champ du mensonge (les identifie tous deux avec Ochsenfeld). — A. INGOLD. Projet de vente d'une charge de « chevalier d'honneur d'Église » au Conseil souverain d'Alsace au XVIIIe s. (1757). = 1908, janv.-févr. A. HANAUER. La Forêt sainte et Haguenau jusqu'au milieu du XIVe s. — Ch. HOFFMANN. Le comté de Ribeaupierre en 1789 (fin en mars et mai : situation des protestants; troubles précurseurs de la Révolution). — G. SIFFERLEN. Goldbach dans la vallée de Saint-Amarin (des origines à nos jours; suite en mars). — A. INGOLD. La bibliothèque et l'ex-libris d'Œlenberg (plusieurs volumes précieux). = Mars-avril. Th. WALTER. Les mines d'argent dans la vallée de Seultzmatt (1498-1602). = Mai-juin. A. HANAUER. Bibliothèques et archives de Haguenau (historique depuis le moyen âge). — G. SIFFERLEN. La maison natale de Mme Sans-Gêne (à Neuhausen). — H. BARDY. Le maréchal de camp marquis de Vernouillet (1733-après 1792). — J. BOURGEOIS. La milice du Val de Lièpvre lorrain au siège d'Épinal, 1670.

---

31. — Historische Zeitschrift. 1908, t. C, n° 3. — G. DEHIO. Histoire de l'art allemand et histoire allemande (esquisse ce que devrait être une histoire générale de l'art allemand). — E. FUETER. Guicciardini, historien (cherche à expliquer, par une étude de sa vie et de son caractère, comment Guicciardini a pu, tout en racontant l'histoire de son temps et de son pays, faire preuve de toutes les qualités essentielles d'un véritable historien). — E. SPRANGER. Le traité de Wilhelm v. Humboldt « Über die Aufgabe des Geschichtschreibers » et la philosophie de Schelling. — P. NATORP. Sur la philosophie, l'histoire et la philosophie de l'histoire (à propos des théories de Dilthey, Eucken et Paulsen, dans la *Kultur der Gegenwart*, publ. p. P. Hinneberg). = C.-rendus : *H.-Ch. Lea.* A history of Inquisition of Spain (n'a pas tracé le tableau d'ensemble qu'on attendait). — *J. Weiss.* Die deutsche

Kolonie an der Sierra Morena u. ihr Gründer J.-K. v. Thürriegel. — *B. Markgraf*. Das moselländische Volk in seinen Weistümern (intéressant, mais superficiel).

32. — Historisches Jahrbuch. T. XXIX, 1908, n° 2. — F. Kampers. La sibylle de Tibur et Virgile (fin : conclut à l'existence de « carmina Cumaea », postérieure à l'an 80 av. J.-C. et connus de Virgile). — J.-P. Kirch. Saint Bernard en Lorraine (fin; textes et monuments se rattachant à son séjour dans ce pays). — H. Grauert. Découverte d'un défunt sur l'histoire des Grandes découvertes (la *Monographie über die Schedelsche Bibliothek* de feu R. Stauber contient une curieuse lettre de Jérôme Münzer au roi Jean II de Portugal; M. Grauert montre qu'elle est du 14 juillet 1493 et qu'à cette date ni Münzer ni Behaim ne soupçonnaient l'existence de l'Amérique). — O. Hartwig. La lettre de Jérôme Münzer du 14 juillet 1493 (décrit le volume où se trouve la lettre étudiée dans l'article précédent). — H. Helmolt. Les lettres de la duchesse Élisabeth-Charlotte d'Orléans à la reine Sophie-Dorothée de Prusse, 1716-22 (publie 19 lettres inédites). = C.-rendus : *H. Böhmer*. Die Jesuiten; eine historische Skizze ; 2e éd. (partial contre les Jésuites et mal informé). — *R. Hittmair*. Der Josefinische Klosterturm im Land ob der Enns (précieux recueil de matériaux, mais dont il reste à tirer une histoire).

33. — Deutsche Rundschau. 1908, janv. — H. Gunkel. Le temple de Jâhû à Éléphantine (montre ce que la publication des *Aramaic papyri* de Sayce nous apprend sur l'histoire des Juifs d'Égypte au ve s. av. J.-C.). = Févr. P Ritter. Quatre lettres du prince Guillaume de Prusse, empereur Guillaume Ier (1827-33; adressées au général Guillaume von Willisen; à la suite, extraits des papiers de Willisen relatifs à l'année 1830). — A. Furtwängler. Introduction à l'étude de l'art grec (pages posthumes; fin en mars). = Mars. C. v. d. Golz. Le péril jaune à la lumière de l'histoire. — K. Brandi. Le développement de la Renaissance (sur les changements du sens attaché au mot « renaissance » du xve s. à nos jours).

34. — Göttingische gelehrte Anzeigen. 1907, déc. — *O. Meinardus*. Das Neumarkter Rechtsbuch u. andere Neumarkter Rechtsquellen (très importante édition d'après le ms. original retrouvé; article à lire de F. Frensdorff). = 1908, janv. *K. Rübel*. Die Franken; ihr Eroberungs- u. Siedelungssystem im deutschen Volkslande (livre remarquable, quoique souvent discutable, sur la société franque; long article critique par Brandi). — Chroniken der Stadt Bamberg, éd. *A. Chroust*. — *F. Curschmann*. Die Diözese Brandenburg; Untersuchungen z. histor. Geographie u. Verfassungsgesch. eines ostdeutschen Kolonialbistums (excellent). — Obituaires de la province de Sens; t. II, éd. *A. Molinier* et *A. Longnon* (A. Cartellieri discute les dates des décès des comtes de Blois). = Févr. *A.-T. Clay*. Documents from the temple archives of Nippur (important article de B. Meissner). — *R. Dus-*

saud. Les Arabes en Syrie avant l'islam (critiques de détail par E. Littmann). = Mars. *H. Gaebler.* Die makedonischen Landesmünzen (trop consciencieux; il faudrait simplifier la méthode afin d'aboutir enfin à l'élaboration du Corpus des monnaies grecques). — The Tebtunis Papyri, publ. p. *Grenfelt* et *Hunt;* II (plusieurs corrections proposées par W. Schubart). — *K. Künstle.* Antipriscilliana (important article de F. Kattenbusch). = Avril. *H. Kreiten.* Der Briefwechsel Kaiser Maximilians I mit seiner Tochter Margareta (important article de A. Walther qui fait de nombreuses additions et corrections au travail de Kreiten et à l'édition Le Glay et propose une nouvelle chronologie des lettres). — *M. Vancsa.* Gesch. Nieder- und Oberrösterreichs; I : Bis 1283 (discussion très détaillée par Uhlirz). — *F. Salomon.* William Pitt der Jüngere; I, 2 (remarquable, mais les vues de l'auteur sont parfois discutables, spécialement en ce qui touche George III et Chatham. A. von Ruville lui reproche d'avoir négligé le livre qu'il a publié sur ce dernier en 1905). — *R. Wackernagel.* Gesch. der Stadt Basel (excellent).

35. — Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde. T. XXXIII, 1908, n° 2. — B. Schmeidler. Études sur Tholomeus de Lucques (la tradition manuscrite des Annales ou « Gesta Tuscorum » de Tholomeus; ce qu'on peut savoir des « Gesta Lucanorum » utilisés par l'auteur). — R. Lüdicke. Les privilèges généraux de Charles IV pour les archevêques de Trèves (leurs rapports entre eux et avec les privilèges antérieurs). — R. Salomon. Un journal de comptes et de voyages de la cour de l'archevêque Bohémond II de Trèves, 1354-57 (édition avec commentaires). — A. Luschin v. Ebengreuth. Contributions à l'histoire monétaire en France (étudie les monnaies carolingiennes trouvées à Ilanz, dans les Grisons, en 1904). — M. Kemmerich. Les portraits des empereurs et rois allemands jusqu'à Rodolphe de Habsbourg (portraits des souverains ostrogothiques, mérovingiens, lombards, carolingiens, etc.; catalogue à la fois les passages où les écrivains du temps ont décrit le physique des divers souverains et les monuments iconographiques). — W. Levison. Willibrordiana (le Theutbert qu'un ms. appelle « episcopus de Dorostat » fut sans doute institué évêque de Duurstede par Willibrord dans le premier tiers du viiie s.; c'est en 719, à Rome et du pape, que Wynfreth reçut son surnom de Boniface). — H. Bresslau. Un guide à travers Canossa (critique du petit guide publié en 1894 par N. Campanini). — J. Werner. Une lettre de Frédéric, landgrave de Thuringe, au roi Enzio en 1270. — H. Bresslau. Ludwig Traube (1861-1907).

36. — Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte. T. III, 1905, n° 1. — H. Wopfner. Tenures libres et non libres dans le bas moyen âge (maintient contre Seeliger la distinction entre ces deux ordres de tenures). — Lodge. Le servage dans les Pyrénées (il y était connu aux xive-xve s.). — H. Froidevaux. Le commerce français à Madagascar au xviie s. — P. Darmstädter. Études sur

la politique économique de Napoléon Ier (fin : le blocus continental n'avait pas seulement le but négatif de fermer ses débouchés à l'industrie anglaise sur le continent, mais surtout celui d'y substituer l'industrie française). — G. v. Below. L'origine des « Acta Borussica » (Schmoller n'en est pas l'initiateur). — G. Salvioli. Pour l'histoire de la propriété en Italie (le régime de la petite propriété est constaté au xvie s. sur le territoire de Modène). — W. von Dehn et N. Roschkow. Travaux russes sur l'histoire économique et sociale de la Russie en 1900-1902. = Nos 2-3. J. Peisker. Les rapports des Slaves avec les Turco-tatares et les Germains dans l'antiquité et leur rôle au point de vue de l'histoire sociale (fin au no 4 : long mémoire de 240 pages). — J. Müller. Les défrichements de la Bavière et du Tyrol à la fin du moyen âge et au début des temps modernes (fin au no 4 : xiiie s.-1612). — S. Rietschel. Les anciennes coutumes de Fribourg-en-Brisgau (rectifie la théorie de Hegel). — P. Muret. Le traité de commerce franco-anglais de 1786 (critique du livre de F. Dumas). — Ph. Heck. La classe des hommes libres de Tacite et la question des classes à l'époque carolingienne (contre M. Weber, qui voit dans les *nobiles* carolingiens les successeurs des *principes* germains). = No 4. P. Vinogradoff. Sur la question du « wergeld » (examen des théories de Heck et Hilliger). — E. Mahaim. Les débuts de l'établissement John Cockevill à Seraing; contribution à l'histoire des origines de la grande industrie au pays de Liège (1807-1811). — G. Espinas. Une bibliographie de l'histoire économique et sociale moderne et contemporaine de la France (critique du *Répertoire méthodique de l'hist. moderne et contemporaine* de Brière et Caron). = T. IV, 1906, no 1. W. Wittich. Ancienne liberté et servitude de la noblesse primitive de la Basse-Saxe (les nobles des xiie-xiiie s. ne sont pas des descendants d'anciens *ministeriales,* mais d'anciens hommes libres). — J. Carcopino. La Sicile agricole au dernier siècle de la République romaine (la Sicile produisait alors deux fois moins de céréales qu'aujourd'hui, mais pour une population cinq fois moins nombreuse et sur une surface cultivée trois fois moins étendue; la Sicile antique pratiqua la culture extensive). — C. Kœhne. Le « faber publice probatus » de la « Lex Alam. », lxxiv, 5. — H. Wopfner. Tenures libres et non libres (réponse à Seeliger). = No 2. A. Bugge. Les voies de communication de l'Europe septentrionale dans le haut moyen âge et le rôle des Wiking sur l'évolution du commerce européen et de la navigation européenne. — F. Keutgen. Hanses commerciales, principalement au xive s. (fin aux nos 3 et 4; étudie longuement l'organisation et le fonctionnement des sociétés commerciales de Londres, Hambourg, Lübeck et de l'Europe septentr.). — H. Pirenne. Note sur la fabrication des tapisseries en Flandre au xvie s.; contribution à l'hist. de l'industrie capitaliste. — L.-M. Hartmann. Remarques sur la « precaria » italienne et franque (il n'y a rien de commun entre elles). — Ph. Heck. Les petits propriétaires fonciers des « brevium exempla ». — Id. La nouvelle théorie du « Hantgemal » de Wittich.

— S. Charléty. La vie économique de Lyon sous Napoléon. = N° 3. G. Bigwood. Gand et la circulation des grains en Flandre du xvie au xviiie s. — O. Thiele. François Quesnay et la crise agricole sous l'Ancien régime (fin au n° 4; d'après un mémoire rédigé en 1760 par l'intendant de Soissons et d'après la réponse de Quesnay). = N° 4. C. Barbagallo. Le prix du blé en Espagne, en Afrique et en Orient au temps de l'Empire romain. — R.-J. Whitwell. Un ancien connaissement et charte-partie (1298). = T. V, 1907, n°s 1-2. E. Maugis. La saieterie à Amiens, 1480-1587 (étude des divers règlements; conflits entre l'échevinage et les membres de la corporation). — Ph. Heck. Les origines de la « ministérialité » saxonne (les *ministeriales* saxons dérivent des *libertini;* leurs maîtres tiennent la place des anciens « patrons »). — J. Müller. Les convois et le trafic entre Nuremberg et Francfort-sur-Mein au xve s. (fin au n° 3). — H. Schreuer. Przemysl = Samo (maintient l'identité des deux termes contre J. Peisker). — Réponse de J. Peisker. — A. Zycha. Les derniers travaux sur l'histoire économique et juridique de l'exploitation minière en Allemagne. — F. Schneider. Nouvelles théories sur l'interdiction par l'Église du prêt à intérêt (celles de F. Schaub et K. Lessel). — P. Boissonnade. L'histoire de l'industrie à Mulhouse et en Haute-Alsace (d'après l'*Enquête* publiée en 1902). = N° 3. S. Van Brakel. L'évolution et l'organisation des « Merchant-Adventurers » (xve-xviie s.). — G. Caro. Problèmes de l'histoire agricole allemande. — R. Broglio d'Ajano. Tumultes et grèves à Sienne au xive s. — Davis. Une ancienne mention de l'écuage (charte de 1107-8). = N° 4. G. v. Below. L'histoire économique vue au travers de l'économie nationale (discussion du t. II de G. Schmoller, *Grundriss der allgemeinen Volkswirtschaftslehre*). — W.-R. Scott. La constitution et l'organisation financière d'une compagnie anglaise pour l'exploitation de mines de cuivre aux xvie-xviie s. et la « Society of the Mines royal ». — W. Fabricius. Affranchissement de droits seigneuriaux sur le domaine de l'abbaye de Wörschweiler (Hesse rhénane) au moyen d'un paiement en argent, en l'année 1266. — A. Wahl. Droit de cuissage en 1744? (l'acte publié par H. Labroue dans *la Révol. française* de mars 1907 est un faux). — F. Schneider. Sur l'histoire commerciale des pays méditerranéens (examen du livre de Schaube). — H. Froidevaux. De quelques publications récentes relatives à l'histoire coloniale de la France, 1903-1904 (livres de P. Masson, H. Weber, E. Guénin et P. Chemin-Dupontis).

37. — Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins. T. XXIX, 1907. — E. Teichmann. Linzenhäuschen; III : les forestiers de Linzenhäuschen (de 1458 à nos jours). — J. Hashagen. Le « Menschenfreund » de Friedrich von der Trenck (il s'agit d'un journal hebdomadaire que ce dernier publia en 1776 à Aix-la-Chapelle et où il entama la lutte contre l'absolutisme de l'État et de l'Église). — J. Buchkremer. Le tombeau de Charlemagne (p. 68 à 210 : étude complète de tous les renseignements archéologiques et autres relatifs à ce tombeau; en appen-

dice, étude sur le tombeau d'Otton III). — A. Fritz. La dissolution du collège des Jésuites d'Aix-la-Chapelle et ses suites, spécialement étude des revendications relatives aux biens des Jésuites jusqu'en 1823 (passe en revue toutes les mesures de confiscation prises de 1773 à 1823). — F. Cramer. Les noms de lieux terminés en « -weiler » dans l'arrondissement d'Aix-la-Chapelle. — M. Scheins. Hugo Lœrsch (historien du droit, † 1907). = C.-rendu : *A. Hermandung*. Das Zunftwesen der Stadt Aachen bis z. Jahre 1681 (critique détaillée par C. Schué).

38. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. T. XXIX, 1908, n° 1. — K. Zickendraht. Une déclaration anonyme d'Érasme de l'an 1522 à la lumière de sa situation vis-à-vis de la Réforme (il s'agit du « Scrutinium divinae scripturae » de Satzger, lequel est en rapport étroit avec les « Diatribe de libero arbitrio » d'Érasme). — A. Hofmeister. Sur la nomination d'Eberhard Ier à l'archevêché de Salzburg, 1147 (le passage d'Otton de Freising, VII, 16, sur cette nomination est postérieur à 1147; Eberhard a reçu l'investiture avant la consécration). — Une lettre de confraternité et d'indulgence de 1485, publ. p. O. Clemen. — A. Hasenclever. Nouvelles notes sur l'endroit où est conservé le manuscrit original en latin de la « Confessio Augustana » de Melanchthon (ce ms. doit être à Madrid). — A. Elkan. Duplessis-Mornay et les « Vindiciae contra tyrannos » (nouveaux arguments pour prouver qu'il en est l'auteur).

---

39. — Revue d'histoire ecclésiastique. T. IX, 1908, n° 1. — F. Cumont. Une inscription manichéenne en Dalmatie (du temps de Julien ou de Constantin?). — L. Gougaud. L'œuvre des *Scotti* dans l'Europe continentale, fin vie-fin xie s. (fin au n° 2 : leur œuvre intellectuelle et religieuse). — A. Fierens. La question franciscaine; le ms. II. 2326 de la Bibl. roy. de Belgique (analyse de la *Vita* anonyme de s. François contenue dans ce ms.; suite). — Th. Heitz. Les sources de deux lettres attribuées à saint Ignace de Loyola (publiées en 1893 par le P. Berthier; ce sont des faux). — L. Willaert. Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques, 1598-1625 (suite : poursuites intentées dans les Pays-Bas, à la demande de l'Angleterre, contre les réfugiés catholiques anglais). = C.-rendus : *F. Cumont*. Les religions orientales dans le paganisme romain (des idées contestables). — *E. Gossart*. La domination espagnole dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II (a négligé plusieurs travaux importants). = N° 2. J. Flamion. Les Actes apocryphes de Pierre (1er art. : état de la question). — Doncœur. Les premières interventions du Saint-Siège relatives à l'Immaculée Conception, xiiie-xive s. (fin). — J. Rambaud. L'Église de Naples sous la domination napoléonienne (en fermant un grand nombre de couvents, Joseph Bonaparte, puis Murat soulevèrent l'irritation du clergé régulier, et le conflit de l'empereur avec le pape eut pour résultat de jeter le clergé séculier dans l'opposition).

---

40. — The american historical Review. 1908, janv. — G. B. Adams. L'origine de la constitution anglaise; 1er art. (le trait le plus caractéristique de cette constitution est le principe d'une royauté limitée; comment et depuis quand ce principe a-t-il commencé d'être considéré comme essentiel? A partir de la Grande Charte, dont les articles sont pour la plupart, il est vrai, du pur droit féodal, mais qui, dans son esprit et dans plusieurs de ses dispositions, a réellement élevé la première barrière constitutionnelle à la monarchie arbitraire). — Louise R. Loomis. La Renaissance grecque en Italie. — A. B. Hart. John Knox considéré comme une force mondiale. — Max Farrand. Le premier procès de Hayburn en 1792 (étude sur l'origine du droit exercé par la Cour suprême de justice aux États-Unis d'annuler un acte du Congrès comme étant contraire à la constitution fédérale). — J. F. Jameson. Les actes des saints américains (les États-Unis ont eu, eux aussi, leurs saints et leurs martyrs. Le récit de leur vie importe à l'histoire autant que les *Acta sanctorum* à celle des peuples européens; il importe de les étudier au même titre). = Documents : 1° Joseph Gales et le manifeste pour la guerre de 1812; 2° Robert B. Rhett et sa biographie de Calhoun, 1854. = C.-rendus : *J. Carter.* Law; its origin, growth and fonction (suite de conférences sur le thème suivant : le droit privé, qui règle généralement la conduite des hommes, est né de la coutume et repose encore sur elle; il est le produit nécessaire de la vie sociale et, par conséquent, incapable d'être fait; il est « self-created » et « self-existent »). — *G. De Sanctis.* Storia dei Romani. La conquista del primato in Italia (ce livre est une réaction légitime et souvent heureuse contre le nihilisme critique de Pais). — *Sir Walter Besant.* Mediœval London; t. II : Ecclesiastical (très intéressant). — *H. Ch. Lea.* History of sacerdotal celibacy in the christian church (3e édition revue et très augmentée). — *K. Häbler.* Gesch. Spaniens unter den Habsburgen; t. I (bonne histoire intérieure de l'Espagne et de ses colonies sous Charles-Quint). — *W. B. Guthrie.* Socialism before the french Revolution (bon). — *J. H. Smith.* Our struggle for the fourteenth colony. Canada and the american Revolution (ouvrage très soigneusement étudié, d'après toutes les sources imprimées et plusieurs manuscrites, mais écrit d'un style emphatique et prétentieux). — The american nation; a history; t. XXIII : Reconstruction, political and economic, 1865-1877, par *W. A. Dunning* (excellent). — *H. Sargent.* The campaign of Santiago de Cuba (bon).

---

41. — Archivio della R. Società romana di storia patria. T. XXX, 1907, nos 3-4. — M. Antonelli. La domination pontificale dans le Patrimoine pendant les vingt dernières années de la période d'Avignon (incursions des milices romaines et des compagnies d'aventuriers dans le Patrimoine; tentatives faites par l'Église pour se concilier les barons; par l'institution des vicaires pontificaux, elle impose obéissance aux communes; litiges). — G. Tomassetti. De la campagne romaine (fin :

analyse de documents relatifs à la voie tiburtine). — G. Zippel. L'alun de Tolfa et son commerce (fin : extension du commerce de l'alun pontifical dans toute l'Europe chrétienne; procédés commerciaux et industriels; décadence de l'entreprise au xvie s.; documents). — V. Federici. Les fragments d'actes notariés des archives de Sutri (textes). — P. Egidi. Deux documents pour l'histoire de S. Lorenzo fuori le Mura (1353, 1432). — W. de Gruneisen. Les portraits du pape Zacharie et du primicier Théodote dans l'église de S. Maria Antiqua (réponse à Mgr Wilpert). — V. Federici. Autographes d'artistes des xve-xviie s. (mandats de paiement de la Chambre apostolique, avec décharges autographes des intéressés, en faveur de Donatello, Masaccio, Raphaël, etc., conservés dans les archives Camuccini, à Cantalupo). = C.-rendus : *L. Cavazzi.* La diaconia di S. Maria in Via Lata e il monastero di S. Ciriaco; memorie storiche. — *L. Carcereri.* Giovanni Grimani, patriarca d'Aquileia, imputato di eresia ed assolto dal concilio di Trento (d'après des documents inédits).

42. — Archivio storico italiano. 5e série, t. XL, 1907, n° 4. — R. Cessi. Les Alberti de Florence à Padoue (famille d'exilés florentins qui séjournèrent à Padoue à la fin du xive et au début du xve s.). — A. Schiaparelli. Les cheminées à Florence aux xive-xve s. (extr. d'un livre sur la Maison florentine aux xive-xve s.). — F. Lemmi. Pour l'histoire de la déportation en Dalmatie et en Hongrie (à la suite de l'occupation de la Lombardie par les Autrichiens, en 1799. D'après les *Lettere Sirmiensi* de F. Apostoli publiées par D'Ancona). — C. Cipolla. A propos de la charte de 1193 réglant les relations de caractère privé entre les Vénitiens et les Véronais (en publie une autre inédite). = C.-rendus : *C. Cipolla.* Codici Bobbiesi della Bibl. Nazionale di Torino. — *R. Caggese.* La Repubblica di Siena ed il suo contado nel sec. xiii (excellente étude sur l'organisation administrative de la commune; critiques de détail par G. Volpe). — *P. Tacchi-Venturi.* Il carattere dei Giaponesi secondo i missionari del sec. xvi. — *F. Brandileone.* Saggi sulla storia della celebrazione del matrimonio in Italia (veut prouver que déjà au moyen âge les mariages étaient fréquemment célébrés avec intervention des pouvoirs publics, et qu'en exigeant l'intervention du curé le concile de Trente ne fit que régulariser et transporter dans le domaine ecclésiastique un usage ancien d'Italie; discussion par A. Solmi). = T. XLI, 1908, n° 1. L. Chiappelli. Dante dans ses rapports avec les sources du droit et la littérature juridique de son temps. — P. Piccolomini. Correspondance entre la cour de Rome et l'inquisiteur de Malte durant la guerre de Candie, 1645-69 (1re partie : lettres des ann. 1645-51. Ces lettres nous font saisir sur le vif le détail des luttes soutenues par les Vénitiens et les chevaliers de S. Jean de Jérusalem contre les Turcs pour la domination de l'île). — F. Rizzelli. Spinetta Malaspina et la république de Pise, 1343-1545. — L. Frati. La légation du cardinal Lodovico Fieschi à Bologne, 1412-13 (analyse du registre de ses lettres). — G. Scaramella. Guerazzi et son éloignement de l'Université de

Pise (1820-21; Guerazzi a dénaturé les faits dans ses Mémoires). = C.-rendus : Monografia stor. dei porti dell' antichità nell' Italia (série de monographies par des spécialistes; ouvrage sans unité). — *E. Bertanza* et *G. Dalla Santa*. Docum. per la storia della cultura in Venezia ; t. I : Maestri, scuole e scolari in Venezia fino al 1500 (longue analyse par V. Cian). — *S. La Sorsa*. L'arte dei medici, speziali e merciai a Firenze e negli altri comuni italiani (travail trop hâtif). — *O. Meltzing*. Das Bankhaus der Medici u. seine Vorläufer (compilation bien ordonnée, mais reposant sur une enquête insuffisante).

43. — Archivio storico lombardo. T. XXXIV, 1907, déc. — G. Collino. La préparation de la guerre de Venise et de Visconti contre Carrare (étude sur les relations diplomatiques de Florence et Bologne avec Giangaleazzo Visconti, comte de Virtù, 1388, d'après les archives de Florence). — E. Solmi. Souvenirs sur la vie et les œuvres de Léonard de Vinci recueillis dans les écrits de Giov. Paolo Lomazzo. — G. Bonelli. Un dépôt d'archives privées du xvie s.; le fonds Stella (appartenant à M. Silvestri; catalogue du fonds, 1511-1571 : 389 pièces). — G. Biscaro. Notes biographiques sur deux anciens chroniqueurs milanais (Ser Raul Boccardo, du milieu du xiie s.; Antonio da Retenate, env. 1240-env. 1320). = C.-rendus : Epistolario di L.-A. Muratori, éd. *M. Campori*, t. X (analyse par C. Cipolla). — *T. Quintavalle*. La conciliazione fra l'Italia e il papato nelle lettere del padre Tosti e del sen. Gabrio Casati. = T. XXXV, 1908, mars. E. Levi. Un rimeur siennois à la cour des Visconti; messire Domenico da Monticchiello (prouve que toute sa biographie est à refaire). — A. Luzio. Isabelle d'Este et Francesco Gonzaga, fiancés (récit des préparatifs et des fêtes du mariage). — Lettres de Carlo Porta à Tommaso Grasi, à Luigi Rossari, à Gaetano Cattaneo et à d'autres et lettres de divers amis à Porta, publ. p. C. Salvioni (1816-1820). — G. Rossi. Un mariage dans le château des Lascaris; Béatrice de Tende (1403).

44. — Archivio storico per la Sicilia orientale. T. IV, 1907, n° 3. — E. Ciaceri. Examen critique de l'histoire des guerres serviles en Sicile (fin : on a exagéré l'étendue et la gravité de la révolte; tente d'en dégager le caractère véritable et les causes). — V. Casagrandi. Le massacre des Calafato de Catane sous Martin Ier suivant la légende d'Eustochia, 1392-94. — C. Corso. Termini-Imerese pendant la révolte de Messine contre l'Espagne, 1674-78. — G. Arenaprimo. La capture d'un brigantin barbaresque dans l'île de Vulcano, 1571. — L. Genuardi. Berardo de Medico, juriste sicilien de la première moitié du xive s. (auteur d'un *Compendium de successione feudali*). — F. Gabotto. Inventaires inédits de Messine du xve s. (fin : notes explicatives; index). = T. V, 1908, n° 1. C.-A. Garufi. Un contrat agraire en Sicile, au xiie s., pour la fondation du village de Mesepe près Paternò (notes de diplomatique). — Lizio-Bruno. Andrea Gallo et son temps (1734-1814; a publié des travaux d'érudition et d'archéologie en même temps que de

science et de littérature). — E. Besta. Sur la formation des coutumes de Messine (elles sont en majeure partie antérieures à 1232 et même à 1200). — V. Casagrandi. La généalogie des Calefato de Sicile (Messine-Catane) expliquée par un document de Souabe (1221). — E. Mauceri. Documents sur les arts à Syracuse (1752-56). — V. Finocchiaro. Dix années de conspiration à Catane, 1850-60 (suite : 1855-58; essais infructueux de révolte).

45. — Archivio storico per le province napoletane. T. XXXII, 1907, fasc. 4. — B. Maresca. La mission du comm. Alvaro Ruffo à Paris en 1797-98 (analyse de sa correspondance; suite ici et au n° suiv.). — F. Nicolini. Lettres inédites de Bernardo Tanucci à Ferdinando Galiani (suite ici et au n° suiv. : 1768-69). — M. Schipa. Luttes sociales à Naples au moyen âge (suite; fin au n° suiv. : part prise par le menu peuple à l'administration de la cité sous Ladislas et Jeanne II; à la mort de celle-ci, en 1435, le peuple voit à nouveau son action réduite à néant; elle est restaurée et organisée par Charles VIII de France en 1495; publie en appendice un récit anonyme du séjour de Charles VIII à Naples). — Récit des événements survenus à Naples de 1700 à 1732 (fin). — C.-rendu : *J.-J. Bouchard.* Un Parisien à Rome et à Naples en 1632, publ. p. *L. Marcheix* (l'éditeur a fait dans le texte des coupures regrettables). = T. XXXIII, 1908, n° 1. N. Ferorelli. Les Juifs dans l'Italie méridionale depuis l'époque romaine jusqu'à Charles de Bourbon (suite : viie-xe s.). — F. Nicolini. Les manuscrits de l'abbé Galiani (catalogue sommaire). = C.-rendu : *A. Lizier.* L'economia rurale dell' età prenormanna nell' Italia meridionale (discussion de quelques points par F. Brandileone). = Supplément : G. Perfetto. Table générale des t. XXVI-XXX de l'*Archivio,* 1901-1905.

46. — Nuovo archivio veneto, 1907, t. XIV, fasc. 1. — E. Degani. L'abbaye bénédictine de Sesto in Silvis, en Frioul (fin au n° 2; histoire de l'abbaye, 762-1789). — B. Brugi. Une description des écoles de Padoue dans un ms. du xvie s. du British Museum. — B. Canal. Le palais de Blanche Cappello et le palais épiscopal de Murano.— V. Vitale. L'entreprise de Pouille de 1528-29 (fin de ce long mémoire; au n° 2, pièces justif.). — A. Battistella. La servitude de maisnie en Frioul (suite des régestes, 1344-76). — C. Foligno. Manuscrits concernant Venise dans les bibliothèques anglaises (suite ici et au n° 2). = Appendices : C. Cipolla. Publications sur l'histoire du moyen âge italien, 1903 (suite au n° 2). — A. Segarizzi. Bulletin bibliogr. de la Vénétie, 1905 (suite ici et au n° 2). = Fasc. 2. F. Fossati. Sur le départ des orateurs Leonardo Botta de Venise et Francesco Diedo de Milan (1480; épisode des relations diplomatiques entre les deux cités). — E. Piva. La cession de Ferrare faite par Sixte IV à la république de Venise, 1482 (d'après les lettres de l'ambassadeur vénitien à Rome).

47.— Rendiconti della R. Accademia dei Lincei. Scienze morali, stor. e filol., 5e série, t. XVI, 1907, n°s 6-8. — L. Pernier. Travaux de

la mission archéol. italienne en Crète, 2 avr.-12 sept. 1906. — Une Vie de l'empereur Constantin, éd. M. Guidi (en grec; fin au n° 9). — C. Cipolla. Clément VI et une question ecclésiastique crétoise (bulle de 1346 demandant au doge de Venise de faire respecter en Crète les droits de l'Église). — Id. Lettre de Raban Maur à Notingo, évêque de Vérone. — A. Finocchiaro-Sartorio. Fragments juridiques d'anciens parchemins trouvés à Sutri (publie d'importants fragments de la *Lombarda vulgata*, xiie s.; indique quelques fragments de décrétales et du Digeste, xive-xve s.). — R. Valentini. Sur le Panormita; notes biographiques et philologiques. = N°s 9-12. Della Seta. Notes de topographie homérique (l'identification des Σκαιαὶ πύλαι n'est pas possible parce que le poète n'avait pas de données précises sur la topographie d'Ilion; les Δάρδανοι, c'est originairement une fraction des habitants d'Ilion, puis peu à peu on les localise dans une cité, puis une région de Δαρδανίη; la localisation d'Αἰγαί varie suivant qu'on s'adresse à telle ou telle partie des poèmes homériques). — G. Corradi. Les puissances tribuniciennes de l'empereur Trajan Dèce (et de ses fils; nouveau système de comput, différent de ceux qu'ont proposés Borghesi, Mommsen et Stobbe). — L. Pigorini. Les fouilles du Palatin.

48. — Rivista storica italiana. 3e série, t. VI, 1907, n° 4. — *G. Pisani.* La beneficenza in Lucca prima del mille. — *E. Rogadeo.* La fine della contea normanna di Gravina (sur les Normands de Gravina au xiie s.). — *N. Dal Gal.* S. Antonio di Padova, taumaturgo francescano (sans valeur). — *O. Di Törne.* Tolomeo Gallio, cardinale di Como (plein de détails sur la cour pontificale du xvie s.). — *C. Massa.* La vita privata in Bari nel sec. xvi. — *A. Lizier.* Di un tentativo di legge suntuaria a Novara dalla metà del sec. xvi al 1620 (A. Zanelli complète la bibliographie donnée par Lizier de la législation somptuaire en Italie). — *F. Guardione.* La rivoluzione di Messina contro la Spagna (beaucoup de recherches, mais exposition défectueuse). — *G. Garavani.* Urbino e il suo territorio nel periodo francese; II. — *Guerrini.* La campagna napoleonica del 1805; I. — *E. Masi.* Catalogo di alcuni libri per la storia del Risorgimento italiano (remarquable bibliographie raisonnée). — Ouvrages sur Garibaldi. = T. VII, 1908, n° 1. *R. Soriga.* Di Ildebrando suddiacono di S. R. Chiesa e della sua legenda (discutable). — *F. Papi.* Romeo Pepoli e il comune di Bologna, 1310-1323 (consciencieux). — *D. Guerrini.* Come ci avviammo a Lissa.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Gaston Boissier, né à Nîmes le 15 août 1823, est mort à Viroflay, près de Paris, le 10 juin 1908. — La première en date de ses œuvres célèbres, *Cicéron et ses amis,* fut publiée en 1865 : c'est vers ce temps que parut aussi *la Cité antique,* de Fustel de Coulanges, que Renan commença l'*Histoire des origines du christianisme* et Taine l'*Histoire de la littérature anglaise.* Ces livres, si différents qu'ils soient, témoignent du même esprit et s'inspirent des mêmes méthodes. Ils nous rappellent cet ardent amour de la recherche historique qui passionna, sur la fin du second Empire, l'élite intellectuelle de la France, et qui amena vers l'érudition des hommes formés par les disciplines les plus diverses : Taine y venait de la philosophie, Renan de la linguistique et Boissier de la littérature. Mais tous, dans leurs œuvres d'histoire, y montrèrent les mêmes qualités qu'on retrouve au surplus chez la plupart de leurs contemporains : le culte du document ou du texte[1], le souci d'étudier ensemble, et l'un par l'autre, les différents phénomènes d'une même époque, ou, comme le répétait Taine, de replacer les œuvres dans leur milieu, mais, aussi, le respect des habitudes littéraires de la France, le goût de la composition et le besoin de la clarté. Aucune de ces qualités ne manqua à Boissier, et il eut, sur ses trois illustres amis, l'avantage de pouvoir les déployer, sans arrêt et sans faiblesse, pendant plus d'un demi-siècle. — En outre de ses origines françaises, son œuvre relève d'une autre influence, celle de l'érudition allemande, moins sensible chez les hommes de son temps, même chez Renan. On s'aperçoit, dès les travaux de ses débuts[2], qu'il s'est formé à l'école des philologues d'outre-Rhin, et que sa tâche historique fait corps avec cette renaissance des études latines à laquelle ont présidé Ritschl, Zumpt, Henzen, Bücheler et surtout Mommsen. Je dis cela pour le louer hautement. — Mais il y a entre ses travaux et ceux de la science allemande dont il s'est aidé un contraste permanent. Ceux-ci prirent l'antiquité romaine surtout par le dehors, critiquant ses textes, publiant ses inscriptions, discutant les dates de ses faits. Boissier voulut l'étudier dans sa vie et sa pensée, au dedans de son être, je veux dire qu'il a cherché l'esprit de ses œuvres et le carac-

1. C'est le temps où débute la *Revue critique*, à laquelle Boissier fournit plusieurs articles.

2. *Quomodo Graecos poetas Plautus transtulerit*, 1857 (thèse); *le Poète Attius, étude sur la tragédie latine pendant la République*, 1857 (thèse); *Étude sur Marcus Terentius Varron*, 1861.

tère de ses hommes : il ne décrira les ruines du Forum que pour comprendre les passions qui l'agitaient, et quand il nous guida dans le vallon que dominait la maison d'Horace, ce fut pour retrouver l'impression que le paysage avait laissée chez le poète[1]. Et cette manière d'étudier le passé, plus profonde peut-être que l'autre, donne à ce qu'il écrivit, en plus du charme littéraire, un caractère d'œuvre d'histoire et de psychologie, qui lui assure une féconde et légitime durée. — Historien, il l'a été par son commerce permanent avec les textes, qu'il lisait toujours dans les meilleures éditions, sans craindre la descente vers les variantes; il l'a été par une infatigable curiosité de tous les documents nouveaux, inscriptions et ruines; et il l'a été, parce qu'à côté des faits politiques et des œuvres littéraires, il s'est préoccupé sans cesse, autant qu'un Fustel, des questions religieuses[2] et économiques. Et enfin, s'il a été, au même titre que Mommsen ou Fustel, un historien avec lequel il faut compter, c'est parce qu'il n'a point séparé l'étude des hommes et des écrits et l'examen des lieux où ils se sont formés : il a vécu l'*Énéide* à la place même où elle s'est déroulée, l'Empire sur la colline d'où il a gouverné, et le christianisme dans les souterrains où il a souffert. Comme Boissier, à son ordinaire, faisait cela simplement, presque gaiement, comme il évitait les mots solennels de méthode et de procédés, on ne s'apercevait pas, parmi ses lecteurs et ses élèves, qu'en réalité il représentait, autant que n'importe qui au monde, la science historique dans la plénitude de ses efforts. — Je crois bien que ses goûts personnels, comme ses souvenirs de professeur de rhétorique, l'entrainaient vers les sujets qui peuvent être traités à l'aide de longues œuvres littéraires, et c'est pour cela qu'à la fin de sa vie il s'arrêta sur Salluste et sur Tacite[3], comme il avait consacré sa jeunesse aux poètes, à Varron et à Cicéron. Mais il sut, dans la maturité de son existence, résister à la tentation de se laisser guider par la littérature, et il eut le courage d'aborder de vastes questions, telles que l'œuvre d'Auguste, la société impériale ou la fin du paganisme, qui ne peuvent être résolues que par un amas de textes soigneusement comparés[4]. — Et ainsi l'œuvre de Boissier, qu'on se représente volontiers comme inspirée par quelques auteurs classiques, embrasse en réalité toute l'histoire romaine, depuis les temps des *indigitamenta* jusqu'au triomphe du *labarum*, et

1. *Promenades archéologiques, Rome et Pompéi*, 1880; *Nouvelles promenades archéologiques, Horace et Virgile*, 1886; dans le même ordre d'idées, *l'Afrique romaine*, 1893.

2. C'est cette préoccupation du cadre religieux des sociétés qui mettent Fustel et Boissier comme en avant de Mommsen, qui, à cet égard, suit davantage les errements de l'école antérieure, voltairienne et philosophique.

3. *Tacite*, 1903 (avec appendices d'histoire littéraire); *la Conjuration de Catilina*, 1905. — Cf. *Mme de Sévigné*, 1887, et *Saint-Simon*, 1892 (tous les deux dans la *Collection des Grands écrivains français*).

4. *La Religion romaine, d'Auguste aux Antonins*, 1874; *l'Opposition sous les Césars*, 1875; *la Fin du paganisme*, 1891.

elle ne se limite pas à Rome et à l'Italie, mais elle comprend l'Afrique et elle aborde la Gaule. Elle s'étend sur un nombre de siècles et de problèmes presque aussi considérable que celui où l'action de Mommsen s'est exercée. Pour chacun de ces problèmes, Boissier ne doit qu'à lui le choix de son sujet, le cadre où il a disposé ses matières, la façon dont il a résolu la plupart des questions : tout a été vu, pensé et choisi par lui-même. Partout aussi, par exemple en ce qui concerne la condition des affranchis, la transition du paganisme au christianisme, l'apothéose des empereurs, le caractère de l'œuvre de Varron, vous trouverez des solutions et des remarques qui ne sont qu'à lui et qui doivent rester. Et si Boissier a été traité avec respect et amitié par les deux grands maîtres de l'histoire qui furent ses contemporains, Fustel de Coulanges et Mommsen, c'est parce qu'ils sentaient en lui un homme de leur trempe. — Je n'ai pas le courage de rappeler longuement, si près de sa tombe, le maître et l'ami qu'il a été pour tous ceux qui l'ont approché. Il nous a fait aimer le travail et demeurer gais en travaillant. Sa franchise simple et bonne nous donnait du courage pour longtemps, et ses leçons nous valaient la joie de comprendre. Et maintenant qu'il a disparu, après Renan, après Fustel, c'est bien la fin de la génération glorieuse, et c'est une claire lumière qui a quitté notre patrie.

Camille JULLIAN.

— Il n'y a pas beaucoup plus d'un an que M. Albert Réville, plein d'œuvres et de jours, descendait dans la tombe, et voici que son fils, Jean RÉVILLE, l'y suit avant son tour, dans la force de l'âge et la maturité féconde du talent. Ce malheur imprévu, qui accable une famille déjà cruellement éprouvée dans le passé, met de nouveau en deuil l'histoire des religions. — Jean Réville était né le 6 novembre 1854, à Rotterdam, où son père exerçait alors les fonctions de pasteur de l'église wallonne. L'éducation et l'exemple qu'il trouva dans la maison paternelle lui mirent au cœur, dès son jeune âge, l'amour du travail, le respect de la science et le culte de la sincérité, trois vertus qu'il fit siennes pour toujours. Après de solides études de théologie, conduites à Genève et à Paris, il s'en fut chercher, aux Universités de Berlin et de Heidelberg, un complément d'instruction technique, touchant la science chrétienne, qu'il n'était guère possible alors de trouver chez nous. En 1880, il fut nommé pasteur à Sainte-Suzanne, dans le Doubs, mais sa destinée n'était point là. Dès 1877, son étude sur *le Logos d'après Philon d'Alexandrie* l'orientait dans sa voie véritable et il trouva bientôt, à Paris même, les moyens de suivre le goût qu'il sentait en lui, et qu'il tenait de son père, pour les recherches historiques. Nommé maître de conférences à l'École des hautes études (1885) et chargé, en même temps, de l'enseignement de la patristique à la Faculté de théologie protestante, il ne tarda pas à acquérir, sur l'histoire ancienne du christianisme, une compétence de premier ordre. Il laisse en mourant la triple et enviable réputation de savant averti, prudent et sagace, de professeur méthodique et sûr, de penseur péné-

trant et libre. Son bagage scientifique est considérable; il faut, pour en faire l'inventaire, feuilleter la collection de la *Revue de l'histoire des religions,* qu'il dirigeait, les *Annales du musée Guimet,* dont il fut un des conférenciers les plus aimés, l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger, et divers périodiques; mais il convient de mettre à part quatre ouvrages de premier ordre : *la Religion romaine sous les Sévères* (1886), où il décrivait et expliquait cet extraordinaire syncrétisme qui eut tant d'influence sur le christianisme constantinien; — *les Origines de l'épiscopat* (1894), préparé avec ses élèves de l'École des hautes études et malheureusement arrêté au seuil du IIe siècle; — *le Quatrième évangile* (1901), point d'aboutissement d'une longue enquête sur Philon, le Logos et la littérature johannique; enfin, *les Origines de l'Eucharistie,* étude pénétrante et forte des plus anciens documents relatifs à la Cène, parue en trois articles dans la *Revue de l'histoire des religions,* l'hiver passé. De ces quatre livres, il suffit de dire qu'on ne peut plus parler des questions dont ils traitent sans les avoir constamment sous les yeux. — Jean Réville n'a guère fait que passer au Collège de France, mais il a formé de nombreux élèves à l'École des hautes études et à la Faculté de théologie; ici, aussi bien que là, il n'a jamais voulu connaître que les faits et leur interprétation rigoureusement scientifique. Il avait le droit d'intituler un de ses livres *Paroles d'un libre croyant* (1901), car sa foi chrétienne, complètement dégagée de la tyrannie des formules, n'a jamais entravé la liberté de sa pensée; et le protestantisme libéral français lui doit sa plus éloquente justification (*le Protestantisme libéral, ses origines, sa mission,* 1903). Il a été aussi un des principaux promoteurs et un des chefs de ce mouvement qui a enfin donné, en France, à l'histoire religieuse, la place qui convenait dans les préoccupations des travailleurs. Sa modestie n'a pas toujours laissé voir les services qu'il a rendus avec un zèle infatigable durant vingt-cinq ans aux études qui lui étaient chères. On ne saura jamais non plus tout le bien qu'il a fait chez lui, dans son cabinet, ouvert à toutes les hésitations et à toutes les infortunes; mais ceux qui l'ont connu n'oublieront ni la bonté de son cœur, ni la droiture de son caractère, ni seulement l'affabilité de son sourire. — Ch. Guignebert.

— M. Émile Gebhart, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales, est mort le 21 avril dernier à l'âge de soixante-neuf ans. Nommé membre de l'École française d'Athènes en 1860, il s'occupa tout d'abord d'histoire de la littérature et de l'art grecs et l'on n'a oublié ni son *Praxitèle, essai sur l'histoire de l'art et du génie grec depuis l'époque de Périclès jusqu'à celle d'Alexandre* (1864), ni son *Essai sur la peinture de genre dans l'antiquité* (1869). Mais bientôt ses goûts et ses occupations professionnelles l'inclinèrent vers l'étude de l'Italie et de la Renaissance, auxquelles il consacra plusieurs essais, les uns d'histoire pure et de psychologie historique, les autres de fantaisie littéraire. Parmi les premiers, il faut citer : *De l'Italie, essais de critique et d'histoire* (1876); *Rabelais, la Renaissance et la Réforme* (1877); *les Ori-*

gines de la Renaissance en Italie (1879); *Introduction à l'histoire du sentiment religieux en Italie depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au concile de Trente* (1884); *l'Italie mystique* (1890); *Moines et papes* (1896) et son ouvrage récent sur *Botticelli* (1907-1908). M. Gebhart était depuis 1880 professeur des littératures de l'Europe méridionale à la Faculté des lettres de Paris.

— M. Marcel THIBAULT, ancien élève de l'École des chartes, auteur de deux volumes approfondis et agréables sur *Isabeau de Bavière* (1902) et sur *la Jeunesse de Louis XI* (1907), est décédé subitement le 2 mai dernier à l'âge de trente-trois ans. — Le 12 mai, est mort M. Joseph PETIT, archiviste aux Archives nationales, né le 10 juin 1874. On lui doit surtout une solide étude sur *Charles de Valois, 1270-1325* (1900).

— M. Gustave D'ESPINAY, ancien conseiller à la Cour d'appel d'Angers, est décédé à Angers, à l'âge de quatre-vingts ans. Il avait publié sur l'histoire des monuments d'Angers et de Saumur un travail important qui obtint, en 1876, une médaille au concours des Antiquités nationales. Mais son principal mérite est d'avoir recherché dans les documents d'archives les origines de notre ancien droit coutumier, à une époque où les travaux d'histoire du droit étaient assez négligés en France. A cet ordre d'études se rapportent son livre sur les *Cartulaires angevins, étude sur le droit de l'Anjou au moyen âge* (1864), son édition de la *Coutume de Touraine* du XVe siècle et de nombreux articles sur les coutumes d'Anjou, de Touraine, de Poitou et de Paris.

— Il vient de se constituer à Paris, sous la présidence de M. Liard et la vice-présidence de MM. Levasseur et Appell, un *Groupement des universités et grandes écoles de France,* qui a pour objet de favoriser les relations entre les universités de l'Amérique latine et les universités françaises. Le groupement comprend des membres adhérents, versant une cotisation annuelle de cinq francs au moins, et des membres bienfaiteurs (individuels ou collectifs), versant une cotisation annuelle de cinquante francs au moins (trésorier : G. RENARD, à la Sorbonne).

— Grâce à de généreux concours et à la suite de laborieuses négociations menées à bien par M. Omont, la Bibliothèque nationale vient d'acquérir un lot de 272 manuscrits, particulièrement précieux pour l'histoire de France, faisant partie de la bibliothèque de Sir T. Phillips à Cheltenham. Ce lot comprend une série remarquable de cartulaires des XIe-XVIe siècles (ceux de Saint-Florent de Saumur, de la Trinité de Vendôme, de Fontevrault, de Saint-Quentin de Beauvais, de l'église cathédrale de Bayeux, du chapitre de Langres, etc.), de livres de comptes des XIIIe-XVIe siècles (ceux du chapitre de Langres, de la Sainte-Chapelle de Paris, de Jean d'Angoulême, etc.), d'œuvres narratives et juridiques des mêmes époques (Conseil de Pierre de Fontaine, Établissements de saint Louis, chronique Saint-Amé de Douai, etc.), et quelques documents modernes.

— Nous avons déjà annoncé la fondation de la *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales* (voir *Rev. hist.*, t. XCVII, p. 208). Le n° 1, paru récemment, contient la publication, par M. E. Bauer, de l'article « Hommes » que Quesnay avait rédigé pour l'*Encyclopédie* vers 1757, et une étude de M. Manó Somogyi sur le baron Jean de Dercsényi (1802-1863) dans lequel il voit « un précurseur de la politique sociale en Hongrie ». Le fascicule se clôt par quelques comptes-rendus et une bibliographie méthodique.

— Le 46e Congrès des Sociétés savantes s'est tenu à Paris du 21 au 24 avril. Voici, d'après les résumés publiés au *Journal officiel*, la liste des principales communications d'ordre historique qui y ont été faites. I. Section d'histoire et de philologie : P. Coquelle. La maladrerie de Janval près de Dieppe (xie s.-1789). — Baraud. L'instruction primaire en Bas-Poitou avant la Révolution. — P. Caraman. L'instruction publique à Castelmoron-d'Albret (Gironde), dans le courant du xviiie s., d'après les registres de la jurade. — J. Finot. Introduction aux notes historiques consignées sur les registres paroissiaux et de l'état civil des communes du département du Nord. — P. Flobert. Les clocheteurs et crieurs des morts sous l'Ancien régime. — A. Guesnon. Recherches biographiques sur quelques trouvères artésiens (Courtois d'Arras, Perrin d'Angicourt, Cardon de Croisilles, Jean de Neuville, Oede de la Couroierie). — Lesort. Sur la biographie d'Enguerrand de Monstrelet. — Morel. Sur la chronologie de quelques évêques de Laon au xiiie s. (1270-78). — Quignon. Obituaires inédits de l'Hôtel-Dieu de Beauvais. — Meister. La confrérie de saint Jean l'Évangéliste en l'église Saint-Pierre de Beauvais, xiiie-xive s. (fondée en 1275). — Bazeille. Rapport des anciennes mesures dans l'Orne et des mesures métriques. — Coquelle. Le chevalier d'Éon, ministre plénipotentiaire de France à Londres (avr.-oct. 1763). — Thiot. Un tremblement de terre en 1756 (dans le nord de la France). — Quignon. Étude critique sur le « Livre à cinq clous » (ms. du xiiie s. de la Bibl. de Beauvais). — Montégut. Les testaments de saint Yrieix (572 ; l'un faux, l'autre authentique). — Arnaud d'Agnel. La politique du roi René envers les Juifs de Provence. — Depoin. L'origine des comtes de Vexin, d'Amiens et de Valois, issus de Gautier Ier, fils de Liégarde de Vermandois. — Id. La famille de Robert le Fort. — E. Grave. Calvin et les protestants du Vexin (l'*Institution chrétienne* n'a pas été écrite en Vexin). — Houchart. La baronnie de Grimaud et son castellum fortifié (de 980 à nos jours). — Clément-Simon. Le refus de l'impôt à Tulle en 1693 (refus de paiement d'une taxe pour l'affranchissement des droits seigneuriaux). — H. Coulon. Les épidémies survenues à Cambrai du xie au xviiie s. et les mesures prises pour les combattre. — E. Deville. Les funérailles de Henri II d'Orléans, gouverneur de Normandie (d'après les comptes). — J. Durieux. Le marquis de Fénelon, lieutenant-général des armées de Louis XV. — J. Soyer. Lettres de rémission accordées par Charles-Quint lors de son passage à Orléans, 20 déc. 1539. — Baguenault de

PUCHESSE. Les opérations de l'armée royale dans le Limousin en 1569. — BLOSSIER. Correspondance politique de Taveau avec la municipalité et la Société populaire de Honfleur (1793-94). — G. FLEURY. Le régime de la séparation des églises et de l'État dans les communes de l'ancienne circonscription et district de Mamers, 1794-1802. — A. GALLAND. Histoire de la Société populaire de Cherbourg du 10 août 1792 à sa dissolution (29 août 1795). — L. THIOT. Les Sociétés populaires de Beauvais, 1793-94. — RUMEAU. La Société des amis de la Constitution de Grenade (Haute-Garonne, 1790-93). — VEUCLIN. Les cahiers du Tiers État dans l'Eure en 1789. — ID. Lettres d'un conscrit de 1807, villageois orginaire de Droizy (Eure). = II. Section des sciences économiques et sociales : QUIGNON. L'introduction de la saieterie d'Amiens à Beauvais en 1535. — V.-E. VEUCLIN. Les origines de l'industrie cotonnière dans la vallée de l'Avre par J.-C. Périer (en 1791, à Nonancourt). — CORNILLON. La vente des biens nationaux dans la commune d'Yzeure, près Moulins. — V. FOIX. Un questionnaire économique de 1728 sur la situation agricole et les moyens de l'améliorer, avec les réponses du receveur des tailles de l'élection de Lannes. — NICOLAÏ. Patrons et ouvriers à Bordeaux au XVIIIe s. — Germain MARTIN. Le prix du blé en 1693 et 1709 et la spéculation. — CHEYLUD. Documents relatifs à l'École centrale du départ. du Cantal. — E. DUMINY. Hist. du collège communal de la Charité-sur-Loire (1712-1830). — A. YRONDELLE. Le collège d'Orange (fondé en 1573). — TURPIN. Les anciennes communautés de laboureurs et la coutume du bordelage dans les paroisses de Cours et de Magny, près Nevers (XVe-XVIIIe s.). = III. Section d'archéologie : BÉRANGER. L'atelier monétaire de Caen de 1417 à 1772. — RAIMBAULT. La disparition du monnayage des archevêques d'Arles (921-1539). = IV. Section de géographie historique et descriptive : HUMBERT. Les documents manuscrits du British Museum relatifs au Venezuela (1528-1782). — A. CABATON. Les rapports de l'Europe au XVIe s. avec l'Indo-Chine. — MASSON. A la veille d'une conquête; concessions et compagnies d'Afrique, 1800-1830. — A. PAWLOWSKI. Histoire du golfe d'Aunis et de ses transformations.

— A l'exemple de plusieurs sociétés savantes des arrondissements de Paris, la *Société d'histoire et d'archéologie du VIIe arrondissement de Paris,* fondée en 1903, a décidé il y a plus de deux ans la publication d'un *Bulletin* où seront consignés les résultats de ses recherches. Quatre fascicules en ont paru (mars et déc. 1906, juin 1907, juin 1908), contenant chacun 30 à 40 pages in-8° et des illustrations. Nous y relevons notamment de bonnes études sur quelques-uns des principaux hôtels particuliers du quartier Saint-Germain.

— Après une courte éclipse, la Société d'archéologie de Seine-et-Marne a été réorganisée à la fin de l'année 1904 et elle vient de donner un premier témoignage de son activité en publiant le t. XI (1905-1906) du recueil intitulé : *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres*

et arts du département de Seine-et-Marne (Melun, impr. Michelin, 1907, in-8°, 350 p.). Ce volume renferme une très intéressante préface (p. 5-96), où le président de la Société, M. Gaston Sénéchal, trace, avec une grande sûreté d'information, un vaste programme d'études. Parmi les mémoires contenus dans le *Bulletin*, on remarquera ceux où M. Sénéchal lui-même, prêchant d'exemple, étudie le nom de saint Aspais (*Aspasius*), un des patrons de Melun (p. 213-292), et la question de savoir si saint Faron et sainte Fare étaient bien frère et sœur (p. 323-333); ce dernier point lui paraît douteux. A citer encore, entre autres, plusieurs articles d'archéologie par M. G. Leroy et deux études de M. Maurice Lecomte sur un livre de raisons des seigneurs de Courtry (1568-1630) et sur le meurtre de Guillaume Pentecôte, maire de Provins, tué le 31 janvier 1280 au cours d'une grève. L. H.

— Edmond Lamouzèle. *Abrégé d'histoire du droit privé français des origines au Code civil* (Paris, Giard et Brière, 1908, in-12, 276 p.). — Petit résumé bien fait, surtout d'après les manuels de MM. Viollet, Brissaud et Glasson. L'auteur paraît, en général, au courant des travaux récents; mais il eût dû utiliser l'*Histoire du droit civil français* de M. Paul Viollet dans l'édition de 1905 et non dans celle de 1893. L. H.

— Marius Barroux. *Essai de bibliographie critique des généralités de l'histoire de Paris* (Paris, H. Champion, 1908, in-8°, vi-155 p.). — Le livre de M. Barroux est la première bibliographie vraiment méthodique et critique qui soit consacrée à l'histoire de Paris. L'auteur n'a pas eu la prétention d'épuiser le sujet : non seulement il a voulu se limiter à l'histoire municipale et locale de Paris, abstraction faite, dans la mesure du possible, des événements et des institutions dont Paris n'a été que le théâtre occasionnel, en tant que capitale, mais il n'a voulu retenir, parmi les ouvrages qui rentraient dans ce cadre, que ceux qui constituaient des livres proprement dits et qui lui ont paru essentiels soit à raison de leur valeur intrinsèque, soit à raison de l'importance du sujet traité. Les ouvrages relevés sont répartis sous un certain nombre de rubriques générales et chaque paragraphe est divisé à son tour en deux parties consacrées respectivement aux travaux d'ensemble et aux monographies de détail. Les titres des travaux d'ensemble sont suivis de brèves appréciations. Une table alphabétique des noms d'auteurs et des titres des ouvrages anonymes clôt le volume. Dans ses grandes lignes, le plan en est conforme à celui qui avait été adopté pour la *Bibliothèque des bibliographies critiques* à laquelle il était d'ailleurs primitivement destiné. La bibliographie de l'histoire d'une ville comme Paris est particulièrement difficile à dresser parce que la séparation est souvent presque impossible à établir entre les faits de l'histoire locale et ceux de l'histoire générale qui s'y sont déroulés. M. Barroux a choisi de son mieux; nous n'oserions affirmer que son choix ait été toujours bien rationnel : par exemple, pour la Saint-Barthélemy (n° 86), il eût sans doute mieux valu ne rien citer que de citer la seule bibliographie

de Weller, qui remonte à 1858. Nous ne saisissons pas non plus très bien les principes qui ont guidé l'auteur dans le choix des sources originales : pour le haut moyen âge, presque toutes sont exclues; certaines surnagent, on ne sait pourquoi. Il en est de même des travaux de détail : ceux sur sainte Geneviève et sa légende, par exemple, ne méritaient-ils pas une mention? Au surplus, M. Barroux n'est pas toujours très conséquent avec lui-même : il déclare laisser de côté les articles de revues; et cependant il en mentionne un certain nombre. Pourquoi ceux-ci et non ceux-là? Enfin, des appréciations du genre de celles-ci sont-elles bien utiles : « Savant article » (n° 136), « sérieux travail » (n° 303), « document d'une *certaine* importance » (n° 655)? Ce n'en est pas moins là un travail très soigné et comme il serait à souhaiter que nous en eussions sur beaucoup d'autres sujets. L. H.

— André Oheix. *Un livre d'histoire* (Paris, Champion, 1908, in-8°, 20 p.; extr. de la *Revue de Bretagne*). — Compte-rendu approfondi des *Mélanges d'histoire bretonne* de M. Ferdinand Lot. L'auteur en discute de près les conclusions, surtout en ce qui touche la Vie de saint Malo et celle de saint Gildas. Il montre, contrairement à M. Lot, qu'il a existé de cette dernière un manuscrit à Saint-Gildas-de-Ruis, mais que ce manuscrit, comme l'a établi M. Lot, n'a pas dû être utilisé par Mabillon, quoique cet auteur y renvoie. L. H.

— Robert Caillemer. *Le retrait lignager dans le droit provençal* (Naples, impr. Pierro, 1906, in-8°, 58 p.; extr. des *Studi in onore di C. Fadda*). — M. Caillemer montre, dans cet intéressant mémoire, que le retrait lignager n'est pas, comme le soutenait encore récemment M. Julius Ficker, une institution d'origine germanique et antérieure à l'époque des invasions, mais, au contraire, une coutume qui s'est spontanément développée au cours du XIIIe et du XIVe siècle pour parer aux inconvénients que présentait la disparition de l'usage beaucoup plus ancien et autrefois généralisé de la *laudatio*, aux termes duquel une cession n'était valable qu'après avoir été approuvée par les héritiers de l'aliénateur. Il étudie, en outre, d'après des textes inédits, la propagation et la pratique du retrait lignager en Provence du XIVe au XVIIIe siècle. — Une autre dissertation du même (*Les débuts de la science du droit en Provence; Johannes Blancus Massiliensis*, Valence, impr. Valentinoise, 1907, in-8°, 30 p.; « Congrès des sociétés savantes de Provence », 1906) est consacrée à l'étude de la *Summa feudorum* et du Traité sur les exécuteurs testamentaires du jurisconsulte provençal Johannes Blancus, lequel vivait vers le milieu du XIIIe siècle. — Une troisième brochure de M. Caillemer, extraite des *Mélanges Fitting* (*Un fragment de « Positiones » en cour d'Église dans la seconde moitié du XIIIe siècle*, in-8°, 27 p.), nous transporte dans le nord de la France : c'est l'édition avec commentaire d'un mémoire juridique rédigé vers la fin du XIIIe siècle en faveur de l'abbaye de Moreuil, qui réclamait son indépendance à l'égard des moines de Breteuil. L. H.

— Ch.-V. Langlois. *Les papiers de Guillaume de Nogaret et de Guillaume de Plaisians au Trésor des chartes* (Paris, C. Klincksieck, 1908, in-4°, 48 p.; extr. des *Notices et extraits des mss. de la Bibl. nat. et autres biblioth.*, t. XXXIX). — Dans cette brochure, M. Langlois publie l'inventaire des papiers trouvés, après leur décès, chez Guillaume de Nogaret et Guillaume de Plaisians. Ces papiers concernaient, naturellement, toutes les affaires, grandes et petites, dont les deux compères avaient eu à s'occuper. Ils furent versés au Trésor des chartes, où M. Langlois est parvenu à en retrouver un assez grand nombre, et c'est même ce qui explique la richesse exceptionnelle de ce fonds pour l'époque de Philippe le Bel. L. H.

— L. Delisle. *Le livre de Jean de Stavelot sur saint Benoît* (Paris, C. Klincksieck, 1908, in-4°, 35 p.; extr. des *Notices et extraits des mss. de la Bibl. nat. et autres biblioth.*, t. XXXIX). — Analyse d'un manuscrit de Chantilly contenant des miracles et des écrits divers sur saint Benoît recueillis par Jean de Stavelot, moine de Saint-Laurent de Liège au xve siècle. En appendice, M. Delisle donne, d'après ce manuscrit, la première édition intégrale de quelques miracles datant du xie siècle et qu'il attribue à Aimoin. Une lettre de M. Vidier, qu'il publie à la suite, confirme cette attribution et la précise. L. H.

— Ernest Babelon. *La théorie féodale de la monnaie* (Paris, C. Klincsieck, 1908, in-4°, 73 p.; extr. des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXXVIII, 1re partie). — Dans ce mémoire, M. Babelon expose avec une remarquable lucidité les principes du droit féodal en matière de monnayage. Il rappelle d'abord comment les premiers Carolingiens réussirent à ressaisir à leur profit le monopole de la frappe, tombé dans le domaine privé au temps des Mérovingiens, puis comment, tout en conservant son caractère de droit régalien, ce monopole se démembra à l'époque féodale. Le droit de frapper monnaie apparut dès lors comme une des principales sources de revenus des rois et de tous les seigneurs auxquels il était reconnu; comme de juste, en effet, le « prince » prélevait, à titre de rémunération, un tant pour cent sur chaque lingot destiné à la frappe. « Muer les monnaies » était, par suite, pour lui un moyen commode d'augmenter ses revenus. M. Babelon établit que c'était bien là un droit dont l'usage lui était formellement reconnu et dont l'abus seul souleva des réclamations. Quand ils eurent réussi à substituer presque partout en France, dans le cours du xiiie siècle, leur monnaie à celle des seigneurs, les rois ne se firent pas faute de recourir aux « mutations » avec une fréquence déplorable, jusqu'au jour où, sous l'influence de théories nouvelles, dont Nicole Oresme fut un des plus éloquents défenseurs, et sous l'empire de nécessités économiques d'autant plus évidentes que les relations commerciales s'étendaient davantage, ils finirent eux-mêmes, dans la seconde moitié du xive siècle, par ressentir le besoin d'un système de monnayage régulier et stable.

L. H.

— Alfred Leroux et Camille Rivain. *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790; Haute-Vienne. Série G.;* t. I. (Limoges, Ducourtieux et Gout, 1908, in-4°, xxix-316 p.). — Ce volume contient l'inventaire de deux anciens fonds : 1° celui de l'évêché de Limoges; 2° celui de la Chambre ecclésiastique du diocèse. Le premier va de la fin du xiie siècle à l'année 1790, le second de 1511 à 1790. Dans l'introduction, on trouvera quelques détails intéressants sur l'histoire ecclésiastique du diocèse, notamment une *Esquisse de l'histoire du diocèse sous le concordat de Bologne* (p. xx-xxii) par M. A. Leroux. L. H.

— *Ville de Paris. Bibliothèque et travaux historiques. Catalogue méthodique de la bibliothèque,* publ. sous la direction de M. Marcel Poëte. — I : *Impressions du XVIe siècle relatives à l'histoire de Paris et de la France,* par Étienne Clouzot (Paris, Impr. nationale, 1908, in-8°, vi p. et 698 col.). — On ne saurait priser trop haut le service que M. Clouzot vient de rendre à l'histoire du xvie siècle. Les soixante-trois tomes du *Recueil Valençay,* si heureusement acquis par la ville de Paris en 1899, contiennent tout près d'un millier de plaquettes du xvie siècle, dont plusieurs sont rarissimes. Elles sont classées ici dans l'ordre de leur tomaison. Les impressions faisant partie du *Fonds général,* et dont beaucoup ne sont pas moins précieuses, sont classées par règnes (col. 264-446). M. Clouzot ne s'est pas contenté d'établir pour chaque ouvrage une fiche d'inventaire; il en donne la description, fournit souvent des indications sur son contenu. Son catalogue n'a donc pas seulement pour objet de nous faire connaître les inappréciables ressources de ce dépôt; il en a fait une sorte de bibliographie historique. Quelques-unes de ces notices (col. 308, n° 550127, Regnier de la Planche) sont extrêmement développées. La table (col. 449-694), « contre-partie alphabétique complète du catalogue méthodique », est elle-même un instrument de travail de premier ordre. Qu'on se reporte seulement, pour s'en convaincre, au mot *Paris,* avec ses 147 subdivisions alphabétiques (onze colonnes pour les libraires et imprimeurs), vrai tableau de la vie parisienne. Huit photogravures (reproductions de titres d'ouvrages). A noter, col. 256, n° 967, la *Satyre Ménippée, s. l., 1593.* M. Clouzot croit, avec Brunet, avoir affaire à la 1re édition. Mais n'avons-nous pas là une de ces éditions (celle-ci est paginée, tandis que l'édition de 1594, *la Vertu du catholicon,* est foliotée) ultérieures, « qui ont usurpé (Read, *la Satyre Ménippée,* p. xvii) la prétendue date de 1593 » ? Voy. F. Giroux, *la Composition de la Satyre Ménippée.* Col. 42, n° 138, au lieu de « le païs » ne doit-on pas lire « la pais » ? H. HR.

— F. Duine. *Les Généraux des paroisses bretonnes. Saint-Martin de Vitré* (Paris, Gambert, 1907, in-8°, 56 p., extr. des *Ann. de Bretagne*). — Comme l'indique le surtitre, c'est, à propos d'une paroisse déterminée, une étude sur l'institution bretonne du « général ». « Il y aurait ... une étude sérieuse à faire sur l'ancien général, bien mort, et sur l'association cul-

tuelle rejetée par le Vatican. » L'étude est suivie d'un dépouillement d'archives qui nous montre le général en acte de 1693 à sept. 1791 : affaires de fabrique, d'assistance, de pâture, milice, etc. Enfin, c'est le général, assemblé « à l'extraordinaire », — c'est-à-dire avec le concours des notables, — qui dresse le cahier de doléances et délègue un député à l'assemblée des paroisses de la sénéchaussée de Rennes. Le général de Saint-Martin coexiste d'abord à côté du conseil général de la commune de Vitré, et c'est alors surtout, pour l'installation du curé constitutionnel, qu'il fonctionne comme « association cultuelle ». — A Dol (p. 46, n. 2), le général (constitutionnel) fonctionne encore le 22 avril 1792, à Saint-Melaine de Rennes, le 30 déc. 1792. — Il y a là des détails précieux pour l'histoire de la Constitution civile. — H. HR.

— J. Mandoul. *Les municipalités de Toulouse pendant la Révolution* (Toulouse, Privat, 1906, in-8°, 64 p.; extr. du *Recueil de législation*). — Dans cet intéressant tableau de la transformation de l'ancienne administration des capitouls, datant du XIIe siècle, en municipalité moderne, on peut suivre surtout les vicissitudes politiques de la cité dans une direction radicale. Le premier maire, Rigaud, nommé par 1,104 voix en janvier 1790, n'est réélu en novembre 1791 que par 243 voix et son successeur, Derrey, en octobre 1792, est déjà *régicide* d'opinion. Cependant, il proteste contre le 31 mai, mais, après sa destitution, le Conseil municipal est composé de Jacobins et les maires sont les créatures des représentants en mission, terroristes avant le 9 thermidor, antiterroristes après. Plus tard, la municipalité acclamera le 18 brumaire, « qui a promis le triomphe de la République ». En appendice, on trouvera la liste de tous les citoyens qui ont participé à l'administration de la ville, de 1789 à 1800. R.

— Pierre Perrenet. *La Terreur à Dijon, la Conspiration des prisons* (Dijon, Venot, et Paris, Champion, 1907, in-8°, 109 p.). — Dans cette brochure, M. Perrenet raconte un des épisodes les plus intéressants de la crise révolutionnaire à Dijon. Cette crise n'a pas laissé de se dérouler avec un calme relatif, comme on peut le constater en la comparant à celles de Marseille, Bordeaux, Lyon, etc., et les arrêts de mort prononcés par le tribunal criminel furent peu nombreux, même durant la Terreur. Mais les prisons y étaient, comme partout, remplies de suspects. M. Perrenet a tiré bon parti pour son récit des *Souvenirs* d'un déporté à l'intérieur qui fut emprisonné à Dijon en octobre 1793, Jean-Daniel Beyckert, professeur et chef de bataillon de la garde nationale de Strasbourg, souvenirs publiés par M. Charles Schmidt en 1893. Ce fut le conventionnel Bernard (de Saintes) qui, pour impressionner davantage l'opinion publique, imagina une « conspiration des prisons », à l'instar de celles de Paris; celle-ci, comme celles-là, se termina par une longue série de condamnations devant le tribunal révolutionnaire de la capitale. — Les noms de deux des cinq jacobins internés à Dijon, en même temps que Beyckert et ses amis feuillants, sont mal orthographiés par

l'auteur (p. 90). Ils s'appelaient, non pas *Yung* et *Dauth*, mais *Jung* et *Daum*. R.

— Jean Lucas de Pesloüan. *La juridiction administrative sous la Révolution et sous l'Empire* (Paris, Champion, 1907, in-8°, v-266 p.). — Cette thèse pour le doctorat en droit est divisée en quatre parties, traitant de la matière sous l'ancien régime, sous la Constituante et la Législative, sous la Convention et le Directoire, sous le Consulat et l'Empire. L'auteur nous donne l'historique du développement nouveau de la juridiction administrative à travers l'époque révolutionnaire, décrit le fonctionnement des organes de cette juridiction, depuis les Directoires de département jusqu'aux Conseils de préfecture et au Conseil d'État, la compétence des différentes instances, etc. Ce travail est avant tout un exposé de principes; on aurait désiré y trouver plus d'exemples d'applications pratiques. L'auteur a bien consulté quelques dossiers aux archives de Seine-et-Oise et a même analysé l'un d'entre eux; mais l'historien aurait profité davantage si le travail était sorti un peu plus des abstractions juridiques. R.

— Ch. Lesage. *L'achat des actions de Suez, novembre 1875* (Paris, Plon, 1906, in-8°, 290 p.). — Intéressant récit de la cession faite à l'État anglais par le prodigue et besogneux khédive Ismaïl des parts d'actionnaire qu'il possédait dans l'entreprise de Suez. Jusqu'alors sans influence dans la compagnie du canal, les Anglais y conquirent de ce jour une place importante et que le débarquement de leurs troupes dans la vallée du Nil rendit bientôt plus considérable encore. L'achat du lot d'actions d'Ismaïl fut pour eux un marché politique et une affaire féconde : ce fut la préface de leur mainmise sur l'ancienne terre des Pharaons. L. Jacob.

— Fernand Rouget. *L'expansion coloniale au Congo français* (Paris, Larose, 1906, in-8°, 942 p.; carte). — Voilà un livre excellent, composé suivant une méthode sévère, plein d'une science très sûre et écrit dans une langue très simple. C'est la première fois que la pénétration française dans les territoires du Congo, la mise en valeur et l'organisation administrative du pays sont exposées dans un long travail d'ensemble. Les géographes regretteront peut-être que l'auteur n'ait consacré qu'une part assez réduite de son étude à la géographie proprement dite de la colonie. L. Jacob.

— A.-G.-P. Martin. *A la frontière du Maroc. Les oasis sahariennes;* t. I (Paris, Challamel, 1908, in-8°, 406 p.). — Un séjour de quatre années aux oasis sahariennes (Gourara, Touât, Tidikelt) a permis à M. Martin de rassembler les matériaux d'une monographie complète de ces régions. Dans un premier volume, il présente au public l'histoire ancienne, la conquête française et l'inventaire économique des oasis. La partie historique comprend à peu près la moitié de l'ouvrage; encore n'est-elle pas complète, l'auteur ayant cru devoir, « pour des

raisons de politique extérieure », réserver la publication des chapitres relatifs aux relations des habitants des oasis avec les souverains de la dynastie chérifienne du XVIe à la fin du XIXe siècle. Grâce à M. Martin, il nous est possible de reconstituer, au moins dans les grandes lignes, les vicissitudes de ces populations sahariennes. Les colonies juives, qui, établies dans le pays du IIe au VIe siècle de notre ère, y auraient prospéré, disparaissent peu à peu devant les invasions berbères et arabes. A l'Islam hétérodoxe, introduit par les premiers envahisseurs musulmans, succède l'orthodoxie intolérante dont le triomphe coïncide au XVe siècle avec la ruine définitive de la puissance juive. Puis les souverains chérifiens s'efforcent, sans grand succès d'ailleurs, d'établir et de maintenir leur autorité sur les oasis. Enfin, en 1900, les Français entrent à In-Salah, et, après avoir triomphé des résistances locales, organisent l'administration du territoire. Depuis l'occupation, des documents jusqu'alors ignorés, chroniques locales, missives chérifiennes, etc., ont été mis au jour. M. Martin s'en est servi, ainsi que des traditions recueillies au cours de ses tournées, pour compléter les indications éparses et fragmentaires fournies par les historiens musulmans de l'Afrique septentrionale. Regrettons seulement qu'il ait tenu trop peu de compte des exigences de la méthode historique. Il ne nous donne pas la liste critique de ses sources; il ne justifie ses citations par aucune référence, en sorte que tout contrôle est impossible. Ces négligences fâcheuses diminuent singulièrement la valeur d'un ouvrage intéressant en lui-même. G. YVER.

PUBLICATIONS NOUVELLES. — *M. d'Avray.* Le procès du chevalier de la Barre. Soc. du livre d'art ancien et moderne, in-18, 124 p. — *Vte de Bonald.* François Chabot, membre de la Convention. Émile-Paul, XII-356 p. — *A. Durand.* Un capucin. Le P. Chrysostome de Barjac, Antoine Pellier (1757-1819). Nîmes, Debroas, IX-285 p. — *V. Forot.* L'an 1789 en Bas-Limousin. Schemit, 128 p. — *J. Gaston.* Une paroisse parisienne avant la Révolution : Saint-Hippolyte. Libr. des Saints-Pères, 207 p. — *Gazeau de Vautibault.* Les d'Orléans au tribunal de l'histoire (1649-1815). Daragon, 7 vol. in-18. — *P.-A. Lemoisne.* Catalogue de la coll. des portraits français et étrangers conservés au départ. des estampes de la Bibl. nat.; t. VI : Lafayette-Louis-Philippe. Rapilly, 318 p. — *Maistre.* Spicheren (6 août 1870). Berger-Levrault, XVI-412 p. — La Franche-Comté au milieu du XVIe s., par Gilbert Cousin, de Nozeroy, éd. *E. Monot.* Lons-le-Saunier, impr. Declume, VII-315 p. — *P. Schimberg.* Recherches sur la Chambre des comptes du duché de Bar (thèse). Bar-le-Duc, impr. Collot, 162 p. — *A. Slovak.* La bataille d'Austerlitz; trad. *Leroy.* Daragon, in-18, 272 p. — *J. Tixerant.* Le féminisme à l'époque de 1848 (thèse). Giard et Brière, 209 p.

N. B. — Sauf indications contraires, ces volumes sont in-8° et édités à Paris.

Allemagne. — Le 6 mai dernier, M. Albrecht DIETERICH est mort subitement à Heidelberg. Agé de quarante-deux ans seulement, il était, depuis la mort de Hermann Usener, considéré en Allemagne comme le maître des études relatives à l'histoire des religions.

— Johannes HALLER. *Die Quellen zur Geschichte der Entstehung des*

Kirchenstaates (Leipzig et Berlin, Teubner, 1907, petit in-8°, XVI-260 p. et 1 carte; prix : 3 m. 60). — Ce volume fait partie de la *Quellensammlung zur deutschen Geschichte,* dont nous avons déjà signalé l'intérêt au point de vue pédagogique (*Rev. hist.,* t. XCVII, p. 458). On y trouvera reproduits, d'après les meilleures éditions, tous les passages du *Liber pontificalis,* de l'*Historia Langobardorum* de Paul Diacre, de la chronique de Benoît du mont Soracte, des continuations de Frédégaire, des annales carolingiennes, de la chronique de Moissac, de la Vie de Charlemagne par Einhart, du *Codex Carolinus,* qui intéressent la question, ainsi que la *Nota de unctione Pippini,* le texte de la donation de Louis le Pieux et celui de la fausse donation de Constantin. M. Haller y a joint une courte notice sur les éditions et la valeur de ces divers documents et une bibliographie où nous n'avons relevé qu'une omission importante : celle des articles de M. Crivelluci sur la formation de l'État pontifical. L. H.

— *Meyers Grosses Konversations-Lexikon,* 6e éd., t. XIX : *Sternberg-Vector* (Leipzig-Wien, Bibliographisches Institut, 1908, in-8°, 1024 p.). — A signaler, entre autres, dans ce nouveau volume, les articles Stockholm, Stolberg, Strassburg, Stuttgart, etc. Celui qui est consacré à la république sud-africaine est accompagné d'un excellent résumé de la guerre de 1899-1900. Comme toujours, de bonnes cartes et des gravures.

Autriche. — M. Theodor von Sickel est mort le 21 avril à Meran, où, depuis quelques années, il s'était retiré dans le calme et le repos. L'œuvre qu'il avait accomplie, la part considérable qu'il avait prise à la réorganisation du travail historique en Autriche lui avaient assuré le respect et l'admiration de toute une élite de disciples, qui, il y a un an et demi, fêtaient solennellement le 80e anniversaire de sa naissance, et le faisaient considérer dans toute l'Europe comme un des plus illustres représentants de l'érudition moderne. Né à Aken, en Prusse, le 18 décembre 1826, il avait successivement étudié aux Universités de Halle et de Berlin, puis était venu suivre, de 1850 à 1852, les cours de notre École des chartes. Ces deux années passées à Paris eurent sur sa carrière une influence décisive. Il ne devait cependant pas trouver sa voie du premier coup. De 1852 à 1856, dans une série de voyages d'archives en archives, il amassa les matériaux d'une étude sur les rapports de la France et de l'Italie au XVe siècle; mais quelques articles, publiés alors, furent les seuls résultats de cette grande enquête. Autorisé en 1856, lors d'un voyage à Vienne, à faire un cours libre de paléographie à l'*Institut für österreichische Geschichtsforschung,* fondé deux ans auparavant sur le modèle de l'École des chartes, Sickel y fit preuve d'une telle maîtrise qu'il fut presque aussitôt attaché à l'*Institut* en qualité de professeur extraordinaire. Dès lors, sa carrière est tracée : l'Autriche devient son pays d'adoption, et il ne se détachera plus de l'*Institut für österreichische Geschichtsforschung,* dont il sera nommé directeur en 1867, que pour aller à Rome, en 1891, prendre la direction de l'*Istituto austriaco di studii storici.* Par la paléographie, à laquelle il

consacra plusieurs publications importantes (surtout les *Monumenta graphica medii aevi*, 1859-1882), Sickel se trouva naturellement amené à la diplomatique. Les remarquables travaux publiés en 1856 et 1857 par M. Léopold Delisle sur les actes de Philippe Auguste et sur ceux d'Innocent III, les recherches entreprises dès la même époque par Stumpf-Brentano sur les chancelleries mérovingiennes et carolingiennes ouvraient la voie à de nouvelles méthodes : Sickel s'y engagea résolument, et par ses *Beiträge zur Diplomatik*, qui commencèrent à paraître en 1861 dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, puis par ses *Acta regum et imperatorum Karolinorum* (1867), il jeta les bases de ce que les érudits allemands saluèrent bientôt du nom de « nouvelle diplomatique ». Pour la première fois, en effet, étaient formulés avec rigueur les principes de la critique diplomatique qui, depuis, ont triomphé partout : critique « externe » des actes au moyen de l'écriture et du formulaire, critique « interne » par l'étude des données historiques. Pendant plus de trente ans, ces travaux absorbèrent presque toute l'activité de Sickel; sa méthode allait chaque jour s'affermissant et il avait la joie de voir se former autour de lui toute une école de jeunes diplomatistes, aujourd'hui devenus des maîtres à leur tour. Nommé en 1874 membre du comité directeur des *Monumenta Germaniae*, il s'y montra, comme ailleurs, un organisateur remarquable : dans un *Programm und Instruktion der Diplomata-Abteilung*, paru au tome I du *Neues Archiv* (1876), il exposa avec précision les règles qu'il comptait faire prévaloir dans la publication des *Diplomata regum et imperatorum Germaniae* et bientôt (1879-1893) donna un modèle d'édition diplomatique dans les deux volumes des *Monumenta Germaniae* consacrés aux diplômes de Conrad Ier, de Henri Ier et des trois premiers Otton. Vers la fin de sa vie, Sickel était revenu à des études qui le rapprochaient davantage de celles par lesquelles il avait préludé : placé en 1891 à la tête de l'*Istituto austriaco* de Rome, il s'était ainsi trouvé appelé à diriger la publication des *Nuntiaturberichte aus Deutschland* pour les années 1559-1572. Des études antérieures sur le concile de Trente (notamment *Zur Geschichte des Konzils von Trient; Aktenstücke aus österr. Archiven*, 1870-1872) l'y préparaient d'ailleurs admirablement, et, pendant plus de dix ans, ses *Römische Berichte* (dans les *Abhandlungen* de l'Académie de Vienne) témoignèrent de l'activité qu'il y sut déployer. A Rome, comme à Vienne, comme dans le comité directeur des *Monumenta Germaniae*, il avait prouvé qu'il était à la fois un esprit original et pénétrant et un organisateur de premier ordre.

Louis HALPHEN.

On trouvera une liste méthodique des travaux publiés par Th. von Sickel à la suite du discours prononcé par M. Harold Steinacker pour le 80e anniversaire du savant diplomatiste : *Theodor von Sickel; Festworte gesprochen am 11 dez. 1906 bei der histor. Seminar der Universität Wien abgehaltenen* (Wien, 1907, 20 p. in-8°; extr. du *Bericht des Akad. Vereines deutscher Historiker in Wien*).

— H. Hurter. *Nomenclator literarius theologiae catholicae, theologos exhibens aetate, natione, disciplinis distinctos.* T. III : *1564-1663;* 3e éd. (Innsbruck, Wagner, 1907, in-8°, 1224 col. et cxxii p.). — Il serait superflu de rappeler aux historiens l'intérêt considérable que présente l'entreprise du P. Hurter. Comme il passe en revue presque tous les théologiens et historiens ecclésiastiques ayant appartenu au clergé catholique, son œuvre est riche en renseignements, sommaires mais précis, sur tout ce qui touche non seulement aux questions dogmatiques, mais aussi aux grandes controverses religieuses et aux travaux des érudits catholiques. Nous ne pouvons malheureusement que répéter ce que nous avons dit à propos du tome II de cette nouvelle édition (*Rev. hist.*, t. XCV, p. 448) sur l'insuffisance de la bibliographie : pour Mariana, l'auteur ignore le volume essentiel de M. Cirot, paru cependant il y a trois ans; sur les Sainte-Marthe, il ne cite pas l'ouvrage de M. de Longuemare (1902); sur le cardinal Bellarmin, il ne cite ni le livre de Döllinger (1887), ni les premiers articles publiés par M. de La Servière dans les *Études* des PP. Jésuites de 1901 et 1903; il ne paraît pas connaître non plus la notice importante consacrée par Célestin Port à René Choppin (*Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. III, p. 756); enfin, pour les *Pensées* de Pascal, relégué en note parce que son œuvre est entachée d'un jansénisme dangereux, on ne peut vraiment se contenter d'indiquer, quelle que soit leur valeur, les éditions de Faugère, de Molinier et de Louandre. L. H.

— *Codex diplomaticus et epistolarius regni Bohemiae,* publ. par G. Friedrich, t. I (Prague, Wiesner, 1907, in-8°, 567 p.). — Le volume somptueux que publie M. Friedrich, grâce à la générosité de la Diète de Bohême, réalise enfin une entreprise que Pelzel avait amorcée au xviiie siècle et dont la nécessité a été proclamée depuis par tous les historiens, depuis Palacky jusqu'à Emler et Tchélakowsky. L'ouvrage comprendra six volumes et ira jusqu'en 1310. L'éditeur a adopté en général les règles suivies par Sickel. S'il y a toujours quelque témérité à parler de résultats définitifs, il est certain du moins que l'œuvre de M. Friedrich témoigne d'une admirable conscience et qu'elle paraît destinée à lui assurer la reconnaissance de tous ceux qui s'occuperont de la Bohême au moyen âge. Ce n'est déjà pas un mince mérite que d'avoir écarté un grand nombre de textes controuvés qui avaient été introduits par Boczek dans le *Moraviæ codex diplomaticus* et avaient ensuite pénétré dans les *Regesta* de Erben. La publication se termine par deux index excellents, un glossaire qui sera une mine précieuse pour les historiens et les philologues et un index des noms de personnes et de lieux. Je signale, à titre de curiosité, un certain Marcant, qui, en 1185, était établi dans les environs du Vyshehrad; c'est un témoignage intéressant des anciens rapports de la Bohême et de la France. E. Denis.

Grande-Bretagne. — M. P. Hume Brown a été nommé historiographe royal d'Écosse en remplacement de M. David Masson, décédé.

Hongrie. — Parmi les dernières publications historiques de la Hongrie, il importe de signaler les suivantes : 1° Michel Zsilinszky : *Histoire de l'église protestante en Hongrie* (*A magyarhoni protestáns egyház története*. Budapest, Athenaeum, 1907. In-8°, 797 p., 12 pl.). — M. Zsilinszky, ancien secrétaire d'État au ministère des Cultes et de l'Instruction publique, un des hommes les plus en vue du protestantisme hongrois, nous donne dans ce volume, fait en collaboration avec MM. Farkas, Kovács et Pokoly, l'histoire succincte des églises protestantes et, en partie, de leur vie scolaire en Hongrie. Les auteurs avouent que les nombreux matériaux ne sont pas encore tous recueillis pour permettre d'écrire une histoire détaillée; au moins ont-ils voulu donner pour fêter dignement le troisième centenaire de la paix de Vienne (1606) un volume qui retrace la vie intérieure des églises protestantes et les luttes multiples qu'elles eurent à soutenir depuis le moment où la réaction catholique, au XVIIe siècle, triompha. Après une introduction sur les réformes des Vaudois, de Wicklif, de Huss, les auteurs exposent l'introduction de la Réforme en Hongrie, qui coïncide avec l'avènement des Habsbourg. Dans la lutte politique entre Ferdinand Ier et Jean Zápolya, d'une part, entre la Turquie et les Habsbourg, de l'autre, les nouvelles doctrines firent des progrès rapides; les disciples de Luther prêchent surtout dans les centres où la bourgeoisie d'origine allemande est en majorité, mais peu à peu les adeptes de Calvin gagnent les contrées purement magyares de la grande plaine et organisent l'église puissante de Debreczen. Les auteurs insistent avec raison sur ce fait que toute la vie intellectuelle et littéraire du XVIe et en partie celle du XVIIe siècle fut dirigée par les protestants. La Hongrie, jusque-là isolée, n'était pas en contact avec les courants de l'Occident; la Renaissance n'a pas laissé de traces bien profondes parce qu'elle était purement latine, c'est donc la Réforme qui crée les premières œuvres en langue hongroise, et les nombreux étudiants qui vont à Wittemberg, à Halle, puis à Genève et dans les Universités hollandaises reviennent munis pour le combat. Ce combat devint très âpre lorsque les Jésuites et le cardinal Pázmány commencèrent leur œuvre de prosélitisme. Aidés par la cour de Vienne, que les victoires de Bocskay, prince de Transylvanie, avait forcé de conclure la paix de Vienne, accordant la liberté de conscience et l'autonomie des églises protestantes, les chefs catholiques prétendent que les stipulations de ce traité furent arrachées par la force, partant sans valeur. Et au fur et à mesure que l'Autriche se débarrassait de ses ennemis extérieurs, qu'elle chassait les Turcs du territoire hongrois, les protestants étaient persécutés à tel point que les puissances étrangères durent intervenir pour adoucir leur sort. Malgré cette intervention, les protestants subirent sous le règne de Charles VI le sort le plus triste. Marie-Thérèse, sans les admettre aux fonctions publiques, mitigea les ordonnances sévères de son père, mais ce n'est que l'édit de tolérance de Joseph II qui leur permit de reprendre haleine. Il n'est donc pas étonnant de voir

dans le beau chapitre consacré aux réformes de l'empereur des éloges sans mélange, les auteurs se souvenant ici avant tout de leur religion et passant sous silence les édits de Joseph II qui blessèrent si profondément le sentiment national. C'est la célèbre diète de 1790-91, convoquée par Léopold II, qui vota définitivement l'égalité des cultes et créa la loi 26 de 1791, charte de l'autonomie des églises et des écoles protestantes. Cependant encore sous François II la réaction se fit sentir. Le clergé se montra intolérant dans la question des mariages mixtes, qui souleva tant de discussions dans les diètes de la première moitié du XIXe siècle. Le régime des patentes, après l'avortement de la Révolution de 1848, n'était pas favorable aux protestants non plus. Avec le dualisme (1867), ils ont conquis tous leurs droits. Mais, comme disent les auteurs, si les catholiques libéraux travaillent de concert avec les protestants à l'apaisement des consciences, le parti ultramontain est un danger permanent. — Le livre de M. Zsilinszky retrace dans une belle langue ces luttes quatre fois séculaires. Il appuie partout sur la vie scolaire et l'érudition des protestants, car c'est grâce à leurs écoles bien organisées, où la langue nationale était employée plutôt que dans celle des Jésuites, qu'ils ont pu résister à tant de vexations et de persécutions. — L'Athenaeum a orné le texte de belles illustrations, parmi lesquelles les portraits des hommes les plus remarquables du protestantisme hongrois. Un index très détaillé facilite les recherches.

2° M. Samuel GERGELY poursuit avec beaucoup de zèle la publication de la *Correspondance de Michel Teleki* (*Teleki Mihály levelezése*. T. III. Budapest, Athenaeum, 1907. In-8°, xxx-639 p.). Ce volume contient 476 lettres qui vont de 1664 à 1666. Nous avons déjà rappelé (*Rev. hist.*, t. XCI, p. 434) la grande importance de cette publication pour l'histoire de la Transylvanie. Ces lettres, dont la plupart sont en hongrois et quelques-unes seulement en latin, nous montrent le prince Apafi au début de son règne. Il accueille favorablement Michel Teleki qui avait montré ses aptitudes aux affaires sous les princes précédents. Teleki devint bientôt le conseiller du prince et de l'énergique princesse, née Anne Bornemisza. Son rôle était assez difficile, car, d'une part, il ne fallait pas mécontenter la Porte ottomane; de l'autre, on cherchait un rapprochement avec l'Autriche. La bataille de Saint-Gotthard (1664) et la paix de Vasvár qui la suivit eurent de graves conséquences pour la principauté. D'après une des clauses de la paix, la forteresse transylvaine Székelyhid dut être rasée. Nous suivons dans ce volume, jour par jour, les négociations et nous voyons comment le mécontentement éclata en Hongrie à cause de ce traité, comment se noua la conjuration de Wesselényi dès 1666 et de quelle façon les mécontents voulaient gagner Apafi. Le rôle de Teleki dans toutes ses négociations était de premier plan. — Cette publication est faite avec beaucoup de soin, malheureusement l'index indispensable ne sera donné que plus tard.

3° On connaît les beaux travaux de M. Henri MARCZALI sur Marie-

Thérèse et son ouvrage fondamental sur le règne de Joseph II en Hongrie. M. Marczali nous donne aujourd'hui la suite, pour ainsi dire, de ses travaux : l'histoire de *la Diète de 1790-91* (*Az 1790-1-diki országgyülés*. Budapest, Académie, 1907. 2 vol. in-8°, VII-393 et 382 p.). Cette diète, réunie par Léopold II dès son avènement au trône, est considérée comme l'origine de la Hongrie moderne. Elle est une des plus importantes dans l'histoire du pays. Chez nous, de Gérando et Sayous en ont fait ressortir l'importance; en Hongrie, les travaux de Concha et de Géza Ballagi ont surtout mis en relief le mouvement des idées réformatrices telles qu'elles se manifestent dans les innombrables brochures et pamphlets de ces années. M. Marczali est allé plus loin. Non seulement il a étudié de près les comptes-rendus de la diète, les documents des archives privées du roi, ceux des archives publiques, mais il a parcouru tout le pays à la recherche des lettres et des mémoires de ceux qui ont pris part aux discussions de cette mémorable diète. La masse des documents mis en œuvre est ainsi énorme et souvent elle écrase le lecteur. — Après la mort de Joseph II (1790) le mécontentement était général à cause des tendances antimagyares de la plupart de ses réformes. Déjà en 1788, quelques comitats entrèrent en pourparlers avec la Prusse pour secouer le joug des Habsbourg. Tous les comitats demandaient des garanties pour la constitution et pour la langue nationale. M. Marczali nous donne, dans les premiers chapitres, ce qu'on pourrait appeler les Cahiers de doléances de chaque comitat; souvent il compare les travaux de la diète avec ceux de l'Assemblée constituante et de la Législative en France, car personne ne peut nier l'influence énorme exercée dès le début par la Révolution française en Hongrie. Ici cependant, la révolte ouverte n'était pas à craindre, car la loyauté de la grande majorité des députés envers la maison régnante était une sûre garantie pour Léopold II; puis, comme le prince de Ligne l'avait dit : « Qu'on ne craigne pas la révolution dans un pays où il y a six partis puissants qui se détestent, les clergés catholique, grec et protestant, les magnats, les gentilshommes et les paysans. » M. Marczali décrit avec minutie les préparatifs de la diète qui, exceptionnellement, siégeait à Bude, pour la première fois depuis 1527, car les Habsbourg préféraient Pozsony, — Presbourg, — à cause de la proximité de Vienne. Une description très curieuse de la capitale, qui avait alors 27,000 habitants, de l'installation des nombreux députés, de la vie qu'ils menaient pendant la session, contient une foule de renseignements curieux. Chaque question que la diète discutait, — constitution, langue, armée, confessions, — donne à l'auteur l'occasion de réflexions suggestives qui alternent avec les extraits de documents sur les délibérations et l'influence des loges maçonniques sur la marche de la discussion. Les portraits des principaux orateurs ne manquent pas de relief; cependant, le jugement sur le comte Fekete, le correspondant de Voltaire, nous semble un peu sévère. Connaissant très bien l'histoire diplomatique de l'Europe, M. Marczali nous expose avec plus de détails que ses prédécesseurs les négociations de la Prusse avec l'Au-

triche dans le chapitre : « Reichenbach et Temesvár », un des plus intéressants du livre; il nous montre les causes de la victoire finale de la cour sur l'effervescence magyare. Débarrassée de l'antagonisme de la Prusse par la Convention de Reichenbach, l'Autriche, selon son habitude, excita les convoitises des Serbes de Hongrie, leur accordant des privilèges contraires à la constitution. On éluda également les réformes de l'armée dans le sens magyar et, à la fin de la diète, on s'aperçut que la belle flamme n'était qu'un feu de paille. Comme dit très bien M. Marczali, on voulait construire un brillant et puissant palais et il fallait se contenter d'étayer l'ancienne habitation secouée par tant d'ouragans. — Faut-il conclure que la grande diète n'eut aucun résultat? Nullement. Si l'on n'eût conquis que l'égalité des cultes catholiques et protestants, il faudrait déjà s'en contenter, mais on obtint aussi des garanties constitutionnelles, des garanties pour l'emploi de la langue nationale. Il est vrai que, sous François II, ces garanties furent souvent contestées et, en 1825, on dut recommencer la lutte contre le cabinet de Vienne, mais la diète marque une date dans l'histoire de Hongrie et personne jusqu'ici ne nous en a donné une histoire aussi documentée que M. Marczali.

4° et 5° M. Alexandre Márki, professeur à l'Université de Kolozsvár, a consacré un volume édité avec beaucoup de luxe à *François-Joseph Ier, roi de Hongrie* (*I. Ferencz József Magyarország Királya*. Budapest, Franklin, 1907. In-4°, 352 p., 18 pl.). L'ouvrage a paru à l'occasion du quarantième anniversaire du couronnement du roi; il est destiné à la jeunesse. Ce n'est pas un panégyrique, car, comme le dit l'auteur, l'historiographie flatteuse pour la cour n'a jamais pu prendre racine en Hongrie. M. Márki nous donne les éphémérides de la vie de François-Joseph depuis sa naissance jusqu'à 1906. A l'histoire intime, il mêle le récit des événements politiques et militaires en mettant partout en relief le rôle joué par le roi. Il glisse rapidement sur la Révolution pour ne pas rouvrir des blessures cicatrisées. De nombreuses anecdotes sur le séjour de François-Joseph en Hongrie, ses conversations avec les hommes politiques et avec les humbles émaillent le récit. Le scrupule de l'exactitude chez M. Márki va jusqu'à nous dire comment le roi a passé son temps, mois par mois, souvent jour par jour. Il constate que sur les 6,955 lois hongroises, 1,651 (24 °/o) furent promulguées sous son règne. Et ce récit simple, captivant, est accompagné d'une profusion d'illustrations, d'après les meilleures estampes, et de fac-similés. Ce volume est le digne pendant de celui que l'auteur a déjà consacré à la reine Élisabeth. — M. Márki est l'orateur des solennités municipales et de l'Université transylvaine. Dans sa belle carrière, il a eu maintes occasions de prononcer des discours qui tiennent le milieu entre l'essai historique et la harangue politique. La ville de Kolozsvár a eu la bonne idée de réunir ces beaux morceaux d'éloquence, au nombre de vingt-quatre, pour pouvoir en consacrer les bénéfices à l'érection de la statue de Bocskay (*Nemzeti ünnepeken. Történelmi beszédek. Discours historiques prononcés aux fêtes nationales*. Kolozsvár, 1907. In-8°, VIII-

383 p.; préface par Géza Szvacsina). Ces discours sont pénétrés du plus pur patriotisme, mais le chauvinisme en est exclu. Le premier discours, qui sert d'introduction et contient une diatribe contre M. Thalamas et l'éloge de M. Lavisse, en est la meilleure preuve. Avec un grand savoir, M. Márki allie une belle forme. Il nous retrace à vol d'oiseau l'histoire millénaire du pays, le génie du christianisme hongrois, les rapports de Mathias Corvin avec la Renaissance et l'École, la vie des hommes politiques comme Bocskay, François Rákóczi II, Martinovics, Széchenyi, Kossuth, celle des martyrs de la Révolution hongroise; il esquisse le rôle d'Eötvös dans la question des nationalités et évoque le souvenir de François Deák, du philologue et mathématicien Brassai, du comte Mikó, du sculpteur Fadrusz, auquel la ville de Kolozsvár doit le monument de Mathias Corvin, un des plus beaux de la Hongrie. — Nous apprenons dans ces discours qu'un ancêtre de Saint-Just a pris part, comme ingénieur, à la guerre d'indépendance de Rákóczi contre l'Autriche et encore une foule de détails sur la vie intellectuelle du peuple hongrois.

6° Dans la belle collection des *Monographies historiques*, M. Eugène Vértesy vient de publier une étude sur *François Kölcsey* (*Kölcsey Ferencz*. Budapest, Athenaeum, 1906. In-8°, 209 p., 8 pl.). Kölcsey (1790-1838) a sa place marquée aussi bien dans la littérature que dans la vie politique des Hongrois. Poète, il est sentimental; mais, homme politique, il est libéral et énergique. Dans la diète de 1832-36, où il représenta le comitat de Szatmár, il était toujours sur la brèche quand il fallait défendre les idées du progrès. Dans un de ses discours, il alla trop loin au gré de ses mandataires et dut donner sa démission en 1834. Son dernier discours émut tellement la diète que la séance fut aussitôt levée. Intimement lié avec le grand orateur Wesselényi, il eut une influence décisive sur le jeune Kossuth et sa génération qui reconnurent en lui leur maître. La biographie de Vértesy est l'œuvre d'un débutant qui croit que de belles phrases peuvent remplacer l'érudition. Quand on pense que dans cette collection ont paru les beaux travaux d'un Fraknói, d'un Marczali, d'un Szilágyi et d'un Széchy, on est étonné d'y voir figurer cette compilation qui n'apporte rien de nouveau ni sur l'écrivain, ni sur l'orateur et l'homme politique. S'il y a quelques rapprochements utiles dans la première partie, la seconde qui puise tous les renseignements dans les anciens ouvrages de Michel Horváth, est tout à fait médiocre et fait preuve d'un esprit de haine et de parti pris tout à fait fâcheux (voy. p. 123). Nous constatons, d'ailleurs, depuis quelques années avec étonnement que quelques auteurs introduisent dans la critique littéraire et historique, jusqu'ici toujours libérale et foncièrement honnête en Hongrie, des considérations injurieuses qui n'ont rien à voir avec la science. Il suffira de signaler cette tendance à l'Europe savante pour que certains directeurs de revue et de collection arrêtent des tendances qui ne pourraient que nuire à la bonne renommée des savants hongrois. I. Kont.

Italie. — M. L.-F. Cogliati, éditeur à Milan, vient d'ouvrir un concours international dont le sujet est : « Récit critique et documenté de l'œuvre de Napoléon III par rapport à l'Italie. » Les manuscrits devront lui parvenir avant le 28 février 1909; ils seront jugés par une commission composée de MM. Fr. Novati et A. Luzio et de trois membres élus par la « Società storica del Risorgimento italiano »; ils devront être inédits et rédigés en italien ou en français. L'auteur du meilleur manuscrit recevra un prix de 1,500 lires en échange de ses droits d'auteur sur la 1re édition.

— La librairie Sansoni, de Florence, vient de publier le 1er fascicule d'une traduction italienne de la *Geschichte von Florenz,* dont M. Robert Davidsohn faisait paraître tout récemment le 3e volume en allemand. Cette traduction sera complète en 18 fascicules in-8° de 80 pages et 5 illustrations hors texte chacun. Le prix de chaque fascicule est fixé à 1 lire 50. Nous reviendrons sur cette traduction quand les fascicules suivants auront paru.

— Stefano Grande. *Le carte d'America di Giacomo Gastaldi* (Turin, Clausen, 1905, in-8°, 168 p. et 6 pl.). — Après avoir étudié naguère la biographie du cartographe italien G. Gastaldi et dressé de son mieux la bibliographie de ses travaux, M. Grande entreprend d'en étudier minutieusement l'œuvre cartographique, région par région, en tenant compte des conditions cartographiques, géographiques et historiques dans lesquelles se trouvait leur auteur. C'est par les terres récemment découvertes qu'il commence cette étude, par le Nouveau-Monde, dont Gastaldi a dressé tant de cartes qu'il est possible, avec celles dont subsistent des exemplaires, de constituer, selon l'expression de M. Grande, le premier véritable atlas américain. De ces cartes, les unes ont été gravées dans l'édition de Ptolémée donnée en 1548 par Gastaldi; d'autres accompagnent le tome III de la célèbre compilation de G.-B. Ramusio; d'autres, enfin, ont paru isolément. M. Grande étudie et décrit séparément chacune d'entre elles, en signale les traits caractéristiques, en donne la nomenclature, établit aussi parfois une instructive comparaison avec d'autres cartes contemporaines; pour ne rien laisser de côté, il consacre un chapitre spécial (ch. xxii) à l'élément légendaire dans les cartes gastaldines, c'est-à-dire à l'île de Brasil, à l'île de Mam ou Man, à l'île Verte, au continent austral, etc. Ainsi se trouve constituée une intéressante monographie dont certains chapitres (sur l'influence du géographe Ptolémée, sur la cartographie italienne, sur les relations de Gastaldi et de Ramusio) présentent une portée plus générale. De bonnes reproductions de quelques cartes de Gastaldi accompagnent cette consciencieuse contribution à l'histoire de la cartographie au xvie siècle. H. Froidevaux.

Orient. — Les Franciscains de Jérusalem viennent de fonder un nouveau périodique intitulé : *Diarium Terrae Sanctae,* qui paraîtra tous les mois en latin et donnera des détails sur l'activité présente et passée de

l'Ordre en Terre-Sainte. Le 1er fascicule (1er mars 1908, 36 p. in-4°) renferme notamment le début d'un « Bullarium franciscanum Terræ Sanctæ » depuis Grégoire IX et inaugure la publication d'anciennes listes des pèlerins de Terre-Sainte depuis 1561.

Rectifications.

— M. le professeur Camillo Manfroni, de l'Université de Padoue, auteur d'une *Storia della marina italiana*, s'est ému de l'article que notre collaborateur M. Jean Guiraud a consacré au dernier volume de cette histoire dans la *Revue historique*, t. XCVI, p. 265. — Il fait observer, en réponse aux critiques que lui a adressées M. Guiraud, que, dans son premier volume, de la p. 449 à la p. 518, il a traité avec détail de l'organisation navale du moyen âge, et que, dans son volume : *De Constantinople à Lépante*, il a consacré trois chapitres aux modifications de l'art naval et de la vie à bord. Il fait remarquer aussi qu'il n'a jamais eu l'idée que les Angevins n'eussent pas de bons marins, mais qu'il a simplement dit, à la p. 93 du volume examiné par M. Guiraud, que les galères angevines étaient encombrées de soldats de terre (*supersalientes*), ignorants de la guerre maritime, tandis que les Almogavares des galères catalanes étaient habitués à combattre sur mer. Il ajoute que M. Guiraud a tort de voir une ignorance dans la coquille qui, à la p. 48, a fait de Louis IX le *père* et non le *frère* de Charles d'Anjou, et que le passage où il est question de Forcalquier n'est que la reproduction littérale d'un document paru dans l'*Archivio storico per le province napoletane*. — Nous donnons acte de ses rectifications à M. Manfroni, dont M. Guiraud a d'ailleurs reconnu la science et le mérite.

— Le P. Mortier, O. F. P., nous écrit de Flavigny (Côte-d'Or) pour se plaindre que M. Lauer, en critiquant, dans notre dernière livraison, le t. III de l'*Histoire des maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs*, lui ait reproché à tort de n'avoir pas utilisé les archives de son ordre, alors qu'il a fondé tout son travail sur ces archives et sur des documents officiels, comme les *Acta capitulorum*, récemment publiés. Le P. Mortier proteste aussi contre l'accusation d'avoir versé dans le panégyrique, alors qu'il a poussé l'impartialité à ses extrêmes limites. — Notre collaborateur M. Lauer rappelle qu'en 1905, en rendant compte des deux premiers volumes du P. Mortier, il a exprimé le regret que « l'auteur n'ait guère recouru aux documents inédits des archives dominicaines » de Rome. Il ne peut s'empêcher de conserver ce regret. Les quelques citations tirées par le P. Mortier de treize manuscrits pour près d'un siècle (1324-1400) ne permettent pas de dire qu'il a vraiment *utilisé* les archives dominicaines. Sur ces treize manuscrits, dont il ne donne pas la date, il y en a huit qui sont des copies de chroniques ou des mémoires modernes, un est un bullaire, probablement aussi moderne, un autre a été étudié par M. Julien Luchaire en 1899 dans les *Mélanges* de l'École de Rome. Seuls les deux derniers sont des registres de l'ordre et ils sont assez peu cités. Les archives dominicaines contiennent des correspondances, des comptes et d'autres pièces que des copies de bulles. — En ce qui concerne la tendance au panégyrique, M. Lauer renvoie à ce qu'il a dit en 1905. Il a, du reste, en 1905 comme en 1908, rendu hommage aux qualités de vulgarisateur habile et consciencieux qu'est le P. Mortier.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

GÉNÉRALITÉS.

Forrest (*J.-D.*). The development of Western civilization, 398.
Helmolt (*H.-F.*). Weltgeschichte, 168.
Lechner (*J.*). Voir *Mühlbacher*.
Lesage (*Ch.*). L'achat des actions de Suez, 469.
Meyer. Grosses Konversations-Lexikon, 471.
Mühlbacher (*E.*) et *J. Lechner*. Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern, 104.
Prudhommeaux (*J.*). Icarie et son fondateur, 321.
Questions actuelles de politique étrangère en Europe, 340.
Xénopol. La théorie de l'histoire, 90.

ANTIQUITÉS LATINES.

Abele. Der Senat unter Augustus, 130.
Altmann. Architektur u. Ornamentik der Sarkophagen, 356.
— Die ital. Rundbauten, 357.
— Die röm. Grabaltäre, 356.
Antonescu (*T.*). Cetatea Sarmizegethusa reconstituita, 139.
Aranzio-Ruiz. La successione testamentaria, 352.
Arendt. Syrakus im 2 punischen Kriege, 348.
Bang. Die Germanen in röm. Dienst, 133.
Banz. Die Würdigung Ciceros in Sallusts Gesch., 123.
Barthel. Zur Gesch. der röm. Städte in Africa, 137.
Bauer et *Strzygowski*. Eine Alexandrin. Weltkronik, 112.
Beigel. Rechnungswesen u. Buchführung der Römer, 134.
Bircher. Bibracte, 346.
Bögli. Über Ciceros Rede für Caecina, 354.
Bondurant. Decimus Junius Brutus Albinus, 123.
Bortolucci. Studi romanistici, 355.
Bozzoni. I medici ed il diritto rom., 356.
Bradford-Peaks. The general civil and military administr. of Noricum and Raetia, 143.
Brandes. Des Auspicius v. Toul rhytm. Epistel an Arbogastes, 128.
Brasslofe. Zur Kenntniss des Volksrechts, 353.
Brunnow et *Domazewski*. Die Provinz Arabia, 137.
Bruno (*B.*). Studi di storia antica, 121.
Busy. Die Form der Litiscontestatio, 354.
Capasso. Napoli greco-romana, 119.
Cardinali. Il regno di Pergamo, 122.
Carnoy. Le latin d'Espagne d'après les inscr., 136.
Cibulski. Tabulae quibus antiquitates Graecae et Rom. illustrantur, 356.
Cichorius. Die röm. Denkmäler in der Dobrutscha, 140.
Colasanti. Fregellae, 349.
Columba. Cassio Dione e le guerre galliche di Cesare, 114.
— I porti della Sicilia, 348.
Costa. Corsi di storia del dir. rom., 353.
— Storia del diritto rom. pubbl., 353.
Cumont (*Fr.* et *E.*). Studia Pontica, 138.
Delbrück. Das Capitol. v. Signia, 349.
— Die 3 Tempel am Forum holitorium, 350.
De Marchi. Il culto privato di Roma antica, 358.
De Petra. Le origine di Napoli, 119.
De Sanctis. Storia dei Romani, 117.
Dessau. Inscr. selectae, 130.
Detfelsen. Die Entdeckung des german. Nordens im Altertum, 141.
— Ursprung, Einrichtung u. Bedeutung der Erdkarte Agrippa, 135.
Dissel. Der Opferzug der Ara Pacis, 357.
Domazewski. Voir *Brünnow*.
Drumann. Gesch. Roms; revue par *Groebe*, 124.
Duhn (*Fr. von*). Pompeji, 119.
Durm. Die Baukunst der Etrusker u. Römer, 356.
Festgabe für Koch, 352.
Festschrift für Hirschfeld, 351.
Fredershausen. De jure Plautino et Terentiano, 353.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

Gallo. Amiternum, 349.
Gardthausen. Augustus u. seine Zeit, 124.
Graham. Roman Africa, 137.
Groag. Aurelianus, 128.
Groebe. Voir *Drumann.*
Grupp. Kultur der alten Kelten u. Germanen, 141.
— Kulturgesch. d. röm. Kaiserzeit, 130.
Grutscher. Vor- u. frühgesch. Beziehungen Istriens u. Dalmatiens zu Italien u. Griechenland, 140.
Gsell-Fels. Rom u. die Campagna, 351.
Gudemann. The sources of Plutarch's Life of Cicero, 114.
Gummerus. Der röm. Gutsbetrieb, 124.
Haeberlin. Zum Corpus nummorum aevis gravis, 130.
Haedicke. Depositum u. Mandat, 355.
Hehn. Rom u. Romanismus in gr.-röm. Osten, 134.
Helbig. Zur Gesch. des röm. Equitatus, 128.
Hellens. Lex de imp. Vespasiani, 131.
Henderson. Life of Nero, 125.
Hesselmeyer. Hannibals Alpenübergang, 345.
Hildebrand. Cyrenaica, 137.
Hirschfeld. Die kaiserl. Verwaltungsbeamten, 130, 351.
Hitzig. Zum ältesten Strafrecht der Kulturvölker, 354.
Holmes (*Rice*). Voir *Rice.*
Holtzinger. Timgad, 137.
Hopkins (*Nind*). Voir *Nind.*
Howe. Fasti sacerdotum, 358.
Hülscher. Palaestina in der pers. u. hellen. Zeit, 137.
Hülsen. Das Forum romanum, 350.
— Topographie der Stadt Rom, 349.
Johannes Lydus. De magistratibus populi rom.; éd. *Wünsch.*, 116.
Kipp. Gesch. der Quellen des röm. Rechts, 352.
Knoke. Neue Beiträge zu einer Gesch. der Römerkriege in Deutschland, 142.
Koepp. Die Römer in Deutschland, 143.
Koeser. De captivis Romanorum, 354.
Kornemann. Die neue Livius Epitome aus Oxyrhincus, 112.
— Gesch. d. Gracchenzeit-Quellen, 114.
— Kaiser Hadrian u. der letzte Historiker v. Rom, 115, 126.
Koschembahr-Lyskowski. Die Condictio, 355.
Kramer. Die Verfassungsgesch. der Germanen u. Kelten, 141.
Krausse. Die keltische Urbevölkerung Deutschlands, 141.
Lanciani. Storia degli scavi di Roma, 350.
Larizza. Rhegium Chalcidense, 349.
Lauterbach. Untersuch. für Gesch. der Unterwerfung von Ober-Italien durch die Römer, 113.
Lehmann. Die Angriffe der 3 Barkiden auf Italien, 122.
— Über die Vermögenstrafen des röm. Rechts, 354.
Lenel. Essai de reconstitution de l'Édit perpétuel, 355.
Leschtsch. Die abolitio paschalis, 354.
Lessing. Scriptorum Hist. Augustae Lexicon, 116.
Lévy. Sponsio, fidepromissio, fidejussio, 355.
Macdonald et *Park.* The Romans forts on the Bar Hill, 347.
Manfrin. La dominazione rom. nella Gran Brettagna, 348.
Manigk. Pfandrechtl. Untersuchungen, 355.
Marchi. I testi delle pandette, 131.
Marchi (*De*). Voir *De Marchi.*
Maschke. Zur Theorie u. Gesch. der röm. Agrargesetze, 122.
Mathias. Über die Wohnsitze u. den Namen der Kimbern, 141.
Mau. Führer durch Pompeji, 357.
Mélanges Nicole, 352, 356.
Melida. Las esculturas del Cerro de los Santos, 135.
Meyer (*Ed.*). Apophoreton überreicht von der Graeca Halensis, 121.
Modestov. Introd. à l'hist. rom., 119.
Mommsen. Gesammelte Schriften, 117, 353.
— Theodosiani libri XVI, 116.
Mühll. De Apuleo Saturnino, 123.
Müllenhoff. Deutsche Altertumskunde, 141.
Niese. Grundriss der röm. Gesch., 117.
Nietzhold. Die Ehe in Aegypten, 352.
Nind Hopkins. The life of Alex. Severus, 127.
Nissen. Italische Landeskunde, 349.
Oestergren. Das gesetzl. Pfandrecht des Vermieters u. Verpächters, 355.
Othner. Die Volkerstamme von Hispania Tarraconensis, 136.
Otto. Priester u. Tempel im hellenist. Aegypten, 352.
Parducci. Studi di storia antica, 113.
Park. Voir *Macdonald.*
Partsch. Die Schriftformel in röm. Provinzialprozesse, 129.
Perley Bale (*A.*). The satire of Seneca on the apotheosis of Claudius, 125.
Perozzi. Le obbligazioni romane, 355.
Peter. Historic. roman. reliquiae, 114.
Petersen. Comitium, Rostra, 350.
Petra (*De*). Voir *De Petra.*
Pflüger. De orat. pro Roscio, 354.
Piccolo. Contrib. alla storia di Palmira, 137.
Pierson. Langue des inscr. latines, 345.
Pinza. Monumenti primitivi di Roma e del Lazio, 120.
Pirro. Le origine di Napoli, 119.

Prein. Aliso bei Oberaden, 142.
Preisigke. Städtische Beamtenwesen im röm. Aegypten, 351.
Ramsay. Studies in history and art of the eastern provinces of the rom. Empire, 138.
Ransom (*C.*). Studies in ancient furniture, couches and beds of the Greeks, Etruscans and Romans, 357.
Rathke. De Romanorum bellis servilibus, 122.
Reuchel. De legione Romanorum I Italica, 139.
Rice Holmes. Ancient Bretain and the invasions of J. Caesar, 347.
Richter. De deorum barbarorum interpretatione, 346.
Robinson. Ancient Sinope, 138.
Rostowzew. Tesserae plumbeae urbis Romae et suburbi, 133.
Sachau. Syrische Rechtsbücher, 356.
Sanctis (*G. De*). Voir *De Sanctis*.
Schanz. Gesch. der röm. Literatur, 117.
Schjoll. Die röm. Gesch. im Lichte der neuesten Forschungen, 120.
Schlossmann. Altröm. Schuldrecht u. Schuldverfahren, 354.
— Litis contestatio, 354.
— Præscriptiones u. præscripta verba, 355.
Schuchhardt. Die Überreste der Eroberung Nordwestdeutschl. durch die Römer, 143.
Schulten. Numantia, 136.
Schulthess. Herodes Atticus, 140.
Schulz. Quellenanalyse für die Epoche Hadrians; das Kaiserhaus der Antonine, 115, 126.
Skok. Di mit den Suffixen -acum, -anum, -ascum et -uscum gebildete südfranz. Ortsnamen, 345.
Soltau. Die Quellen Plutarchs in der Biographie des V. Publicola, 112.
Stähelin. Der Eintritt der Germanen in die Gesch., 141.
Stara-Dedda. I boschi sacri dell' antica Roma, 350.
Strzygowski. Voir *Bauer*.
Tarver. Tiberius, 125.
Thulin. Die Etrusk. Disciplin, 357.
Traube. Bamberger Fragmente des 4 Dekade des Livius, 112.
Trumpler. Gesch. der röm. Geseltschaftsformen, 355.
Tuor. Die mors litis, 354.
Turtzewitsch. Orbis in urbe, 132.
Vaglieri. Gli scavi recenti nel foro rom., 350.
— I consoli di Roma antica, 129.
Van de Weerd. Etudes hist. sur 3 légions rom. du Bas-Danube, 139.
Venturini. Caligola, 125.
Viard (*P.*). Le praes, 212.
Vocabularium jurisprud. rom., 352.
Voigt. Röm. Rechtsgesch., 352.
Waszynski. Die Bodenpacht, 352.
Weichert. Die Legio XXII primigenia, 143.
Wenger. Die Stellvertretung im Rechte der Papyri, 352.
— Rechtshistor. Papyrusstudien, 352.
Werner. De incendiis urbis Romae aetate imperatorum, 351.
Westerhuis. Origo Constantini imper., 116.
Willems. Le Sénat rom. en 65 ap. J.-C., 130.
Wissowa. Gesammelte Abhandl., 358.
— Röm. Bauernkalender, 358.
Wuelker. Die geschichtl. Entwickl. des Prodigenswesens, 358.
Wünsch. Voir *Johannes Lydus*.
Ziegler. Fasti tribunorum plebis, 129.

ALLEMAGNE.

Duval (*J.*). Vers Sadowa, 338.
Jacques d'Esch. Metzer Chronik; éd. *G. Wolfram*, 101.

AUTRICHE-HONGRIE.

Friedrich (*G.*). Codex diplom. regni Bohemiae, 473.
Gergely. Voir *Teleki*.
Marczali. Az 1790-1-diki országgyülés, 476.
Márki. F.-József Magyarország Királya, 477.
— Nemzeti ünnepeken. Történelmi beszédek, 477.
Teleki (*M.*). Levelezése; éd. *Gergely*, 475.
Vértezy. Kölcsey, 478.
Zsilinszky. A magyarhoni protestáns egyház története, 474.

DANEMARK.

Acta pontif. Danica; éd. *Mollesen*, *Lindbæk* et *Krarup*, 217.
Ellinger-Bang. Tabeller over Skibsfart og Varetransport gennem Œresund, 217.
Friis (*A.*). Bernstorfferne og Danmark, 217.
— Bernstorffske Papirer, 217.
Krarup (*A.*). Voir Acta.
Lindbæk (*J.*). Pavernes Forhold tit Danmark under Kongerne Kristiern I og Hans, 218.
— Voir Acta.
Moltesen (*L.*). Voir Acta.
Regesta diplom. hist. Danicae, 218.
Steenstrup (*J.*), etc. Danmarks Riges Historie, 216.

ÉGLISE.

Finke (*H.*). Papsttum u. Untergang des Templerordens, 406.

Haller (*J.*). Die Quellen z. Gesch. der Entstehung des Kirchenstaates, 470.
Hurter (*H.*). Nomenclator literarius theologiae cathol., 473.
Lea (*H.-Ch.*). A history of the Inquisition of Spain, 180.
— The Inquisition in the Spanish dependencies, 184.
Loisy. Les évangiles synoptiques, 403.
Luchaire (*A.*). Innocent III, la papauté et l'Empire, 175.
— Innocent III et la question d'Orient, 177.
Mortier. Hist. des maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs, 100, 480.

FRANCE ET COLONIES.

Arbois de Jubainville (*H. d'*). Voir *Prou*.
Azan (*P.*). Récits d'Afrique; la légion étrangère en Espagne, 339.
Babelon (*E.*). La théorie féodale de la monnaie, 466.
Barroux (*M.*). Essai de bibliographie de l'hist. de Paris, 464.
Boucher (*H.*). Souvenirs d'un Parisien pendant la 2e Républ., 329.
Caillemer (*R.*). J. Blancus Massiliensis, 465.
— Le retrait lignager en droit provençal, 465.
— Un fragment de « Positiones », 465.
Caron (*P.*). Bibliographie des travaux sur l'hist. de France depuis 1789, 214.
Chambord (*Cte de*), *Cte de Paris*, *duc d'Orléans*. La monarchie franç., 344.
Chambrier (*J.*). Second Empire, 334.
Clouzot (*E.*). Impressions du XVIe s. relat. à l'hist. de Paris, 467.
Collette (*A.*). Voir *Loriquet*.
Coquet (*L.*). Politique franco-allemande, 343.
Croÿ (*J. de*). Voir *Soyer*.
Daudet (*E.*). La révol. de 1830 et le procès des ministres, 321.
Degert. Hist. des évêques d'Aire, 95.
Delisle (*L.*). Le livre de Jean de Stavelot sur s. Benoît, 466.
— Recherches sur la librairie de Charles V, 110.
Des Granges (*Ch.-M.*). Le romantisme et la critique, 320.
Dreyfus (*R.*). Quarante-huit, 324.
Dubreuilh (*L.*). La Commune, 334.
Duchesne (*G.*). La place de l'Étoile et l'Arc de Triomphe, 215.
Duine (*F.*). Les généraux des paroisses bretonnes; St-Martin de Vitré, 467.
Dunand (*Ph.-H.*). Etudes critiques sur Jeanne d'Arc, 410.
— La vie de J. d'Arc d'A. France, 410.
Fazy (*M.*). Essai sur Amat, évêque d'Oloron, 98.
Fossa (*F. de*). Le château de Vincennes, 102.
France (*A.*). Vie de Jeanne d'Arc, 410.
Gauthier (*L.*). Les Lombards dans les Deux-Bourgognes, 99.
Germain (*P.*). La France africaine, 343.
Girard (*J.*). Les États du Comtat-Venaissin, 96.
Guyot (*R.*). Voir *Thénard*.
Halphen (*L.*). Recueil des actes de Lothaire et de Louis V, avec la collab. de *F. Lot*, 107.
Hist. socialiste, 326, 331, 334.
Jaurès (*J.*). La guerre franco-allemande, 334.
Joret (*Ch.*). Aug. Duvau, 215.
Jullian (*C.*). Hist. de la Gaule, 399.
Lamouzèle (*E.*). Abrégé d'hist. du droit privé franç., 464.
Langlois (*Ch.-V.*). Les papiers de Guill. de Nogaret et de Guill. de Plaisians, 466.
Lauer (*Ph.*) et *Ch. Samaran*. Les diplômes originaux des Mérovingiens; préf. par *M. Prou*, 103.
Lebey (*A.*). Louis-Napoléon Bonaparte et la Révol. de 1848, 325.
Leroux (*A.*) et *C. Rivain*. Invent. des arch. de la Hte-Vienne, 467.
Loriquet (*H.*), *A. Collette* et *J. Pothier*. Le graduel de l'église cathédrale de Rouen, 100, 224.
Lot (*F.*). Mélanges d'hist. bretonne, 109.
— Voir *Halphen*.
Lucas de Pesloüan (*J.*). La juridiction administr. sous la Révol. et l'Empire, 469.
Luchaire (*A.*). 5es mélanges d'hist. du moyen âge, 98.
Mandoul (*J.*). Les municipalités de Toulouse pendant la Révol., 468.
Martin (*A.-G.-P.*). A la frontière du Maroc, 469.
Oheix (*A.*). Un livre d'histoire, 465.
Orléans (*duc d'*). Voir *Chambord*.
Paris (*Cte de*). Voir *Chambord*.
Perrenet (*P.*). La Terreur à Dijon, 468.
Poète (*M.*). L'enfance de Paris, 213.
Poiré (*E.*). Magenta et Solférino, 333.
Poli (*X.*). La Corse dans l'antiq. et le haut moyen âge, 212.
Portal (*F.*). La république marseillaise du XIIIe s., 97.
Pothier (*J.*). Voir *Loriquet*.
Prou (*M.*). Recueil des actes de Philippe Ier; préf. par *H. d'Arbois de Jubainville*, 106.
— Voir *Lauer*.
Quentin-Beauchart. Lamartine et la politique étrangère, 329.
Renard (*G.*). La Républ. de 1848, 326.
Richemond (*E.*). Recherches généal. sur les seigneurs de Nemours, 97.
Rivain (*C.*). Voir *Leroux*.

Rouget (*F.*). L'expansion coloniale au Congo franç., 469.
Samaran (*Ch.*). La maison d'Armagnac au xve s., 94.
— Voir *Lauer*.
Sœhnée (*F.*). Catalogue des actes d'Henri Ier, 108.
Soyer (*J.*), *G. Trouillard* et *J. de Croÿ*. Cartul. de Blois, 101.
Statistique générale de la Tunisie (1906), 342.
Thénard (*J.-F.*) et *R. Guyot*. Le conventionnel Goujon, 92.
Thomas (*A.*). Le 2e Empire, 321.
Trouillard (*G.*). Voir *Soyer*.
Tuetey (*A.*). Invent. des Livres de Couleur et Bannières du Châtelet, 213.
Woltmann (*L.*). Die Germanen in Frankreich, 147.

GRANDE-BRETAGNE.

Arbois de Jubainville (*H. d'*) et *A. Smirnof*. Táin Bó Cúalnge, 213.
Smith (*A.-L.*). Fr.-W. Maitland, 220.

ITALIE.

Ancel. La question de Sienne et la politique de C. Carafa, 386.
Ancona (*D'*). Voir *D'Ancona*.
Baglion de La Dufferie. Hist. de la maison de Baglion, 381.
Barsanti (*P.*). Il pubblico insegnamento in Lucca, 379.
Belluzzi. Diario; éd. *P. Egidi*, 375.
Benassi. Storia di Parma, 385.
Bernardy (*A.*). Ces. Borgia e la repubbl. di S. Marino, 383.
Bertanza et *Dalla Santa*. Docum. per la storia della cultura in Venezia, 379.
Bollea (*L. C.*). L'assedio di Bricherasio, 391.
— Lo Spelta e la sua guerra del Monferrato, 391.
— Un anno di carteggio epist. fra Carlo Eman. I e Caterina d'Austria, 392.
— Un diurno di guerra di Carlo Eman. I, 391.
— Una fase milit. controversa della guerra per la succ. di Monferrato, 392.
Bolognini (*G.*). Verona durante la guerra di Cambrai, 384.
Brambilla. L. Gonzaga di Nevers, 389.
Carli (*P.*). L'abbozzo autografo delle Storie fiorent. di Macchiavelli, 376.
Casola (*P.*). Pilgrinage to Jerusalem; trad. *M. Newett*, 382.
Cerretani (*L. B.*). Lettere dal campo; éd. *A. Pellegrini*, 395.
Coggiola (*G.*). Ascanio della Cornia, 386.
Contessa (*C.*). Per la storia della decadenza della diplomazia ital., 390.
Corazzini (*G. O.*). Voir *Masi*.
Dalla Santa. Voir *Bertanza*.
D'Ancona. La poesia popol. ital., 380.
Degli Azzi (*G.*). Il tumulto del 1488 in Perugia, 382.
Della Vecchia (*U.*). Cause dell'insurrezione messinese (1674), 393.
De Magistris (*C. P.*). Carlo Emanuele I e la contesa fra la repubbl. veneta e Paolo V, 392.
Egidi (*P.*). Voir *Belluzzi*.
Favaro. Galileo e l'Inquizione, 389.
Fusai (*G.*). Belisario Vinta, 389.
Gasperoni (*G.*). Storia e vita romagnola, nel sec. xvi, 378.
Gentile (*M. L.*). La politica di Paolo III, 386.
— Sulle fonti della Storia fiorent. di B. Varchi, 376.
Ghetti (*D.*). Storia politico-nazionale d'Italia, 397.
Giovanni Antonio da Faje. Autobiografia; éd. *G. Sforza*, 374.
Giussani (*A.*). Il forte di Fuentes, 393.
Grimaldo (*C.*). G. Pisani, 396.
Guardione (*F.*). L'espulsione dei Gesuiti dalle Due Sicilie, 396.
— Storia della rivoluz. di Messina contro la Spagna, 393.
Lagomaggiore (*C.*). L'Istoria viniziana di P. Bembo, 377.
La Rocca. La cessione del regno di Sardegna alla Casa sabauda, 395.
Lazzarini (*V.*). Il vero autore della storia arcana di P. Sarpi, 377.
Luiso (*F. P.*). Da un libro di memorie, 374.
Maffei (*V.*). Dal titolo di duca di Firenze e di Siena a gran duca di Toscana, 389.
Magistris (*De*). Voir *De Magistris*.
Manfroni (*C.*). Storia della marina ital., 480.
Manno. Bibliografia stor. degli stati della monarchia di Savoia, 373.
Masi (*B.*). Ricordanze; éd. *G. O. Corazzini*, 374.
Medin. Storia della repubbl. di Venezia nella poesia, 380.
Monnier (*Ph.*). Venise au xviiie s., 395.
Newett (*M.*). Voir *Casola*.
Nicolini (*F.*). L'Istoria civile di P. Giannone, 396.
Pandiani. Un anno di storia genovese, 383.
Pardi. Leonello d'Este, 381.
Pellegrini (*A.*). Voir *Cerretani*.
Picco (*F.*). Salotti francesi e poesia ital., 390.
Rossi (*L.*). Venezia ed il re di Napoli; Firenze e F. Sforza, 382.

Rota (*E.*). La reazione cattolica a Milano, 388.
Rua (*G.*). Per la libertà d'Italia, 391.
Sabbadini (*R.*). Le scoperte dei codici italiani e greci nei secoli XIV-XV, 380.
Sanli (*V.*). La storia nella « Secchia rapita », 390.
Segrè (*A.*). La questione sabauda, 388.
Sforza (*G.*). Muratori e la repubbl. di Lucca, 378.
— Voir *Giovanni Antonio*.
Soldati (*B.*). La poesia astrolog. nel quattrocento, 381.
Tormene. Il bailaggio a Constantinopoli di G. Lippomano, 387.
Törne (*O. de*). Tolomeo Gallio, 387.
Tripodo (*F.*). L'espulsione della comp. di Gesù dalla Sicilia, 397.
Verdi (*A.*). Gli ultimi anni di Lorenzo di Medici, 384.
Verga (*E.*). L'archivio della Camera di commercio di Milano, 374.
Wenck (*K.*). Drei ungredruckte Briefe von Muratori, 377.
Wolff (*M. v.*). Untersuch. zur Venez. Politik Kaiser Maximilians I, 384.

PAYS-BAS
(BELGIQUE, HOLLANDE, LUXEMBOURG).

Belgique flamande depuis 1830, 366.
Berlière (*U.*). Analecta Vaticano-Belg.; suppliques de Clément VI, 359.
— Invent. des diversa Cameralia, 359.
Berten (*D.*). Coutumes de S.-Pierre-lez-Gand, 361.
Bertrand (*C.-J.*). Hist. d'Ath, 371.
Bertrand (*L.*). Hist. de la démocratie et du socialisme en Belgique, 367.
Biographie nationale, 369.
Brants (*V.*). La Faculté de droit de Louvain, 371.
Broeckaert (*J.*). Voir *Coopman*.
Brouwers (*D.*). Cartul. de Dinant, 361.
— Mémoires de Jean de Haynin, 363.
Coopman (*T.*) et *J. Broeckaert*. Bibliogr. du mouvement flamand, 360.
Cuvelier (*J.*). Cartul. du Val-Benoît, 361.
Delecourt (*J.*). Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens, 362.
Depoin (*J.*). Le domaine de Mersch, 220.
Desmons (*F.*). Gilbert de Choiseul, 370.
Devillers (*L.*). Invent. des arch. des Etats de Hainaut, 359.
De Vreese. Voir *Van Velthem*.
Doutrepont (*G.*). Invent. de la librairie de Philippe le Bon, 360.
Espinas (*G.*) et *H. Pirenne*. Recueil de documents relatifs à l'industrie drapière en Flandre, 362.
Fayen (*A.*). Liber tradit. S. Petri Blandin., 361.
Fredericq (*P.*). Corpus docum. inquisitionis neerland., 362.
— La prose néerlandaise dans les pamphlets du XVIe s., 371.
Fris (*V.*). Bibliogr. de l'hist. de Gand, 360.
Gilliodts Van Severen. Cartul. de l'estaple de Bruges, 361.
Gossart (*E.*). La domination espagn. dans les Pays-Bas, 364.
Hanquet (*K.*). Chron. de S.-Hubert dite Cantatorium, 363.
Hocquet (*A.*). Tournai et le Tournaisis au XVIe s., 372.
Hubert (*E.*). Les Pays-Bas espagnols et les Provinces-Unies, 185.
Hymans (*H.*). Catal. des estampes de la Bibl. royale de Belgique, 360.
Jacobs (*D.*). L'année des merveilles à Gand, 368.
Jean de Haynin. Mémoires; éd. *D. Brouwers*, 363.
Jonghe (*E. de*). Voir *Van Overbergh*.
La Haye (*L.*). Cartul. de Dinant, 361.
Lameere (*J.*) et *H. Simont*. Recueil des ordonnances des Pays-Bas, 362.
Limburg Stirum (*Th. de*). Coutumes de Courtrai, 361.
Lonchay (*H.*). Etude sur les emprunts des souverains belges aux XVIe-XVIIe s., 367.
— Recherches sur l'orig. et la valeur des ducats et écus espagn., 366.
Magnette (*F.*). Les émigrés franç. aux Pays-Bas, 365.
Meyhoffer (*J.*). Le martyrologe protestant des Pays-Bas, 368.
Pergameni (*C.*). L'avouerie ecclés. belge, 369.
Pirenne (*H.*). Hist. de Belgique, 364.
— Voir *Espinas*.
Poullet (*P.*). Les institutions franç. de 1795 à 1814; essai sur les orig. des institutions belges, 369.
Simont (*H.*). Voir *Lameere*.
Smet de Naeyer. Voir *Van Vaernewijck*.
Terlinden (*C.*). Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, 368.
Thisquen (*J.*). Hist. de Limbourg, 372.
Van den Berghe (*R.*). Voir *Van der Haeghen*.
Van den Gheyn. Catalogue des mss. de la Bibl. royale de Belgique, 360.
Van der Essen (*L.*). Etude critique sur les Vitae des saints méroving. de Belgique, 361.
Van der Haeghen (*F.*) et *R. Van den Berghe*. Bibliotheca belg., 359.
Van der Linden (*H.*). Voir *Van Velthem*.
Van Duyse. Voir *Van Waernewijck*.
Van Kalken (*F.*). La fin du régime espagn. aux Pays-Bas, 365.

Van Oberbergh et *E. de Jonghe*. Les Bangala, 371.
Van Vaernewijck. Mémoires; éd. *Van Duyse* et *de Smet de Naeyer*, 363.
Van Velthem (*L.*). Continuation du Miroir histor.; éd. *Van der Linden* et *De Vreese*, 363.
Vuylsteke (*J.*). Commentaires relatifs aux comptes gantois, 361.

SERBIE.

Gavrilovitch (*M.*). Miloch Obrénovitch, 223.
Yakschitch (*G.*). L'Europe et la résurrection de la Serbie, 319.

SUISSE.

Carette (*E.*). Voir *Soubies*.
Oechsli (*W.*). Le passage des Alliés à travers la Suisse (1813-14), 224.
Siegfried. Zofingue (1798-1803), 224.
Soubies (*A.*) et *E. Carette*. Les régimes politiques au xxe s.; la républ. démocratique, 337.
Weber (*K.*). Die Revol. im Kanton Basel, 224.

AMÉRIQUE.

Bradley. Captain J. Smith, 218.
Calderon (*Iglesias*). Rectificaciones histór., 222.
Causa de Fernando Maximiliano de Hapsburgo, 222.
Denys. Description géogr. et hist. des costes de l'Amérique septentr.; éd. *W.-F. Ganong*, 220.
Garcia (*G.*). Documentos para la hist. de México, 221.
— Porfirio Díaz, 223.
Grande (*S.*). Le carte d'America di G. Castaldi, 479.
Rosengarten (*J.-G.*). French colonists and exiles in the Un. States, 219.

HISTOIRE DE L'ART.

Bayet (*Ch.*). Giotto, 151.
Becker (*F.*). Voir *Thieme*.
Benoit (*F.*). Blake le Visionnaire, 167.
Bouchaud (*P. de*). J. de Bologne, 162.
Bricon (*E.*). Prud'hon, 166.
Brutails. Précis d'archéol. du moyen âge, 148.
Cochin (*H.*). Le bienh. Frà Giov. Angelico, 159.
Cohen (*G.*). Hist. de la mise en scène dans le théâtre religieux franç., 153.
Cruttwell (*M.*). Verrocchio, 158.
Diehl (*Ch.*). Botticelli, 159.
Duret (*Th.*). Ed. Manet, 166.
Floerke (*H.*). Studien zur niederländ. Kunst, 154.
Foville (*de*). Gênes, 163.
Gauthiez (*P.*). Holbein, 161.
— Luini, 160.
— Milan, 160.
Gebhardt (*E.*). Botticelli, 159.
Germain (*Aug.*). Les Clouet, 157.
Gillet (*L.*). Raphaël, 161.
Gossart (*M.*). Jérôme Bosch, 156.
Hallays (*A.*). Nancy, 163.
Hasse. Roger van Brugge, 153.
— Roger van der Weyden u. Roger van Brugge, 153.
Helbig (*J.*). L'art mosan, 155.
Histoire du paysage en France, 164.
Hymans. Les Van Eyck, 155.
Italienische Forschungen, 145.
Kleinclausz (*A.*). Dijon, 163.
Lafond (*P.*). Murillo, 162.
La Mauvinière (*de*). Poitiers et Angoulême, 163.
Lami (*S.*). Dictionn. des sculpteurs de l'Ecole franç., 146.
Ludwig et *Molmenti*. Vittore Carpaccio, 159.
Maeterlinck (*L.*). Le genre satirique dans la peinture flamande, 156.
Marcel (*H.*). Daumier, 166.
Martin (*H.*). Les miniaturistes franç., 152.
Michel (*A.*). Histoire de l'art, 149, 150.
Michel (*E.*). Les maîtres du paysage, 164.
— Potter, 164.
Molmenti. Voir *Ludwig*.
Moreau (*P.-L.*). Le musée d'art, 165.
Pillion (*L.*). Les portails latéraux de la cathédr. de Rouen, 150.
Reinach (*S.*). Répert. de peintures, 146.
Reininghaus (*H. v.*). Entwicklungserschein. der modernen Malerei, 167.
Reymond (*M.*). Michel-Ange, 161.
— Verrocchio, 158.
Riat (*G.*). Ruysdaël, 164.
Rivoira. Le origini della architettura lombarda, 148.
Rosenthal (*G.* et *L.*). Carpaccio, 160.
Sanpere y Miquel. Los Cuatrocentistas Catalanes, 156.
Thieme (*U.*) et *F. Becker*. Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler, 146.
Venturi. Storia dell' arte ital., 151.
Vitzthum (*G.-Graf*). Die Pariser Miniaturmalerei, 152.
Voll (*K.*). Die altniederländ. Malerei, 155.
Woermann. Gesch. der Kunst, 147.
Wyzewa (*T. de*). Les maîtres italiens d'autrefois, 158.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

N. Japikse. Louis XIV et la guerre anglo-hollandaise de 1665-1667 22
Achille Luchaire. Innocent III et le 4e concile de Latran; *fin*. 1
G. Pagès. A propos de la guerre anglo-hollandaise de 1665-1667. 61
E. Rodocanachi. Le rôle du château Saint-Ange dans l'histoire de la papauté du XIIIe au XVe siècle. 226
Henri Sée. Les idées politiques de Voltaire 255

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

René Fage. Lettres inédites de Baluze à Fénelon. 309
Louis Halphen. Remarques sur la Chronique d'Adémar de Chabannes 294
Antoine Thomas. L'évasion et la mort de Jaques Cuer . . . 72

CORRESPONDANCE.

Joseph Bédier. A propos de « Raoul de Cambrai »; réplique à un article de M. Auguste Longnon. 417

BULLETIN HISTORIQUE.

Belgique. Années 1906-1907, par Eugène Hubert 359
France. Nécrologie : A. de Boislisle, par Gabriel Monod . . 87
— Théorie de l'histoire. Le conventionnel Goujon, par Gabriel Monod. 90
— Moyen âge, par Ph. Lauer 94
— Publications diverses (moyen âge), par Louis Halphen. 103
— Époque contemporaine, par Édouard Driault . . . 319
Italie. XVe-XVIIIe siècle, par L.-G. Pélissier 373
Antiquités latines. Publications étrangères (1902-1907), par Ch. Lécrivain 112, 345
Histoire de l'art, par Louis Hourticq 145

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Ph.-H. Dunand. Études critiques sur l'histoire de Jeanne d'Arc. (**G. Monod.**). 410

[Supplément au numéro de Juillet-Aout 1908.]

Pages

Ph.-H. Dunand. La Vie de Jeanne d'Arc de M. A. France. (**G. Monod.**) 410
H. Finke. Papsttum und Untergang des Templerordens. (**Ch.-V. Langlois.**) 406
J. D. Forrest. The development of Western civilization. (**Ch. Seignobos.**) 398
A. France. Vie de Jeanne d'Arc. (**G. Monod.**). 410
H.-F. Helmolt. Weltgeschichte. (**Ch. Seignobos.**) 168
E. Hubert. Les Pays-Bas espagnols et la république des Provinces-Unies depuis la paix de Munster jusqu'au traité d'Utrecht. (**M. Philippson.**) 185
C. Jullian. Histoire de la Gaule. (**P. Monceaux.**) 399
H. Ch. Lea. A history of the Inquisition of Spain. (**A. Morel-Fatio.**) 180
Id. The Inquisition in the Spanish dependencies. (**Id.**) . . . 180
A. Loisy. Les évangiles synoptiques. (**Ch. Guignebert.**) . . 403
A. Luchaire. Innocent III, la papauté et l'Empire. (**Chr. Pfister.**). 175
Id. Innocent III et la question d'Orient. (**Id.**) 175

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

ALLEMAGNE.

1. Bayer. Akademie der Wissensch. Abhandlungen . . 195
2. Bayer. Akademie der Wissensch. Sitzungsberichte. . 195
3. Deutsche Rundschau 447
4. Göttingische gelehrte Anzeigen 447
5. Hermes 196
6. Historische Vierteljahrschrift 194
7. Historische Zeitschrift 194, 446
8. Historisches Jahrbuch 195, 447
9. Klio. Beiträge zur alten Geschichte 197
10. Mitteilungen des archæol. Instituts. Athen. Abteilung. 197
11. Mitteilungen des archæol. Instituts. Röm. Abteilung . 198
12. Neues Archiv d. Gesellsch. f. ält. deutsche Geschichtsk. 448
13. Vierteljahrschrift für Social- u. Wirtschaftsgeschichte. 448
14. Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins 450
15. Zeitschrift für Kirchengeschichte 451

ALSACE-LORRAINE.

1. Revue d'Alsace 446

AUTRICHE.

1. Mitteil. des Instituts für österr. Geschichtsforschung . 198

Pages

BELGIQUE.

1. Analecta Bollandiana. 199
2. Bulletin de l'Académie royale de Belgique 199
3. Revue d'histoire ecclésiastique. 451
4. Revue générale 200

DANEMARK.

1. Aarbæger for nordisk Oldkyndighed. 202
2. Historisk Tidsskrift 201
3. Oversigt over Videnskabernes Selskabs Forhandlinger. 201
4. Videnskabernes Selskabs Skrifter 201

ESPAGNE.

1. Boletín de la r. Academia de la historia 202

ÉTATS-UNIS.

1. The American historical Review 452

FRANCE.

1. Acad. des sciences morales et polit. Séances et travaux. 436
2. Annales de Bretagne 442
3. Annales de l'est et du nord 443
4. Annales des sciences politiques 191
5. Annales du midi 192
6. Annales révolutionnaires 434
7. Bibliothèque de l'École des chartes 188
8. Bulletin de la Bibl. et des travaux hist. (Ville de Paris). 443
9. Bulletin de littérature ecclésiastique. 436
10. Bulletin histor. et scientifique de l'Auvergne. . . . 444
11. Comité des travaux historiques. Bulletin hist. . . . 432
12. Correspondance historique et archéologique 431
13. Correspondant (le) 438
14. Études. Revue fondée par des Pères de la Cie de Jésus. 192, 440
15. Journal des savants 437
16. Mélanges d'archéol. et d'histoire (École de Rome) . . 187
17. Mémoires de la Soc. d'agric., sciences et arts d'Angers. 444
18. Moyen âge (le) 188
19. Recueil de la Commission de la Charente-Inférieure . 192
20. Révolution française (la). 189, 435
21. Revue africaine. 445
22. Revue archéologique 187
23. Revue bleue 440

Pages
24. Revue celtique 431
25. Revue critique d'histoire et de littérature 190, 437
26. Revue de l'Agenais 445
27. Revue de l'histoire des religions 436
28. Revue de Saintonge et d'Aunis 445
29. Revue de synthèse historique 428
30. Revue des Deux-Mondes. 442
31. Revue des études grecques 431
32. Revue des études historiques 430
33. Revue des Pyrénées 193
34. Revue des questions historiques 429
35. Revue d'histoire de Lyon 193
36. Revue d'histoire diplomatique 432
37. Revue d'histoire moderne et contemporaine 188, 433
38. Revue Henri IV 433
39. Société archéologique de Touraine. Bulletin 193
40. Société de l'hist. du protestantisme franç. Bulletin. . 189

GRANDE-BRETAGNE.

1. Athenæum (the) 204
2. Edinburgh Review. 205
3. Quarterly Review 205
4. Review of histor. publications relat. to Canada . . . 206

ITALIE.

1. Archivio della Società romana di storia patria . . . 452
2. Archivio storico italiano. 453
3. Archivio storico lombardo 454
4. Archivio storico per la Sicilia orientale. 454
5. Archivio storico per le province napoletane 455
6. Nuovo archivio veneto 455
7. Rendiconti della R. Accademia dei Lincei 455
8. Rivista storica italiana 456

SUISSE.

1. Anzeiger für schweizerische Geschichte 209
2. Archives de la Soc. d'hist. du canton de Fribourg . . 210
3. Basler Zeitschr. für Geschichte und Altertumskunde . 210
4. Bibliothèque universelle et revue suisse 210
5. Freiburger Geschichtsblätter 210
6. Jahrbuch für schweizer. Geschichte. 210
7. Jahresbericht der hist. Gesellschaft von Graubünden . 211
8. Quellen zur Schweizer Geschichte 211
9. Société d'hist. de la Suisse romande. Mémoires et doc. 211

Pages

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

Allemagne, par L. HALPHEN 216, 470
Autriche, par E. DENIS et L. HALPHEN 471
Danemark, par J. STEENSTRUP. 216
Espagne. 218
États-Unis, par Ch. BÉMONT et H. FROIDEVAUX 218
France, par Ch. GUIGNEBERT, L. HALPHEN, H. HAUSER, L. JACOB, C. JULLIAN, Ch. LÉCRIVAIN, R. REUSS, G. YVER 212, 457
Grande-Bretagne, par Ch. BÉMONT 219, 473
Hongrie, par I. KONT 474
Italie, par H. FROIDEVAUX 479
Luxembourg, par L. HALPHEN 220
Mexique, par H. LÉONARDON 221
Orient 479
Pays-Bas, par Th. BUSSEMAKER 223
Serbie 223
Suisse, par V. VAN BERCHEM 224
Erratum et rectifications 224, 480

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 481

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

٢٧١

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois

SOUS LA DIRECTION DE

GABRIEL MONOD ET CHARLES BÉMONT.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

33e ANNÉE. — TOME XCVIII.

II. — Juillet-Août 1908.

SOMMAIRE.

E. Rodocanachi. Le rôle du château Saint-Ange dans l'histoire de la papauté du XIIIe au XVe siècle.

Henri Sée. Les idées politiques de Voltaire.

Louis Halphen. Remarques sur la Chronique d'Adémar de Chabannes.

René Fage. Lettres inédites de Baluze à Fénelon.

Bulletin historique : France. Époque contemporaine, par Édouard DRIAULT. — Antiquités latines (publications étrangères, 1902-1907); fin, par Ch. LÉCRIVAIN. — Belgique, par Eugène HUBERT. — Italie (XVe-XVIIIe siècles), par L.-G. PÉLISSIER.

Comptes-rendus critiques. (*Pour le détail, voir au verso.*)

Correspondance. A propos de « Raoul de Cambrai » : réplique à un article de M. Auguste Longnon, par Joseph BÉDIER.

Recueils périodiques et sociétés savantes.

Chronique et bibliographie. (Hongrie, par I. KONT.)

FÉLIX ALCAN, Éditeur

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

PARIS, 6e

195

AVIS IMPORTANT.

Les demandes de tirages à part d'articles doivent être adressées au secrétaire de la Revue en même temps que les premières épreuves.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES-RENDUS

DE LA PRÉSENTE LIVRAISON.

J. D. Forrest. The development of Western civilization **(Ch. Seignobos).**
Camille Jullian. Histoire de la Gaule **(Paul Monceaux).**
Alfred Loisy. Les évangiles synoptiques **(Ch. Guignebert).**
H. Finke. Papsttum und Untergang des Templerordens **(Ch.-V. Langlois).**
Anatole France. Vie de Jeanne d'Arc. — Ph.-H. Dunand. Etudes critiques sur l'histoire de Jeanne d'Arc. — Id. La Vie de Jeanne d'Arc de M. A. France et les documents **(Gabriel Monod).**

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

L. André. La candidature de Christine de Suède au trône de Pologne (1668).
Fr. Barbey. Les mémoires de Fauche Borel.
Ch. Bournisien. La vente des biens nationaux.
G. Canton. Napoléon Ier et l'abbé Hanon, supérieur des Missions étrangères et des sœurs de Saint-Vincent de Paul.
G. Caudrillier. Le complot de l'an XII.
A. Chuquet. Le général Dagobert avant la Révolution.
G. Depping. Les Alliés à Paris en 1815.
E. Déprez. Notes et documents sur la guerre de Cent ans.
J. Guiraud. La politique italienne du pape Martin V.
C. Jullian. L'organisation et le gouvernement de la Gaule par César, Auguste et Tibère.
Ch.-V. Langlois. Doléances recueillies par les enquêteurs de saint Louis et des derniers Capétiens directs.
P. Marmottan. Jérôme Lucchesini à Rome, en Pologne et à Sistow, 1786-1792.
R. Michel. Les chevaliers du château des Arènes de Nîmes aux XIIe et XIIIe siècles.
H. Prentout. Littus Saxonicum. Saxones Bajocassini. Otlinga Saxonica.
J. Rambaud. Le général Reynier à Naples.
G. Yakschitch. Histoire d'un faux. Compte-rendu de l'assemblée tenue à Cucci (Monténégro) en 1611.

—

N.-B. — *La Direction de la Revue historique n'est pas responsable des manuscrits non insérés.*

REVUE HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS PAR FASCICULES DE 15 A 16 FEUILLES ET FORMANT TROIS VOLUMES DE 500 PAGES ENVIRON PAR AN.

Abonnements et Administration : librairie Félix Alcan, Paris, 6e.

Bureau de la Rédaction : 108, boulevard Saint-Germain (librairie Félix Alcan), le mercredi, de 2 1 2 à 5 heures.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Un numéro . . . . . 6 fr.

Un an pour Paris, 30 fr. — Départements et étranger, 33 fr.

Les années écoulées se vendent séparément 30 francs, et par fascicules de 6 francs. Les fascicules de la première année se vendent 9 francs.

La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE HISTORIQUE sont interdites.

Il sera rendu compte de tous les ouvrages et publications périodiques dont il sera envoyé un exemplaire au bureau de la REVUE.

CHEMINS DE FER DU MIDI

BILLETS D'ALLER ET RETOUR INDIVIDUELS

POUR LES STATIONS DES PYRÉNÉES

Billets délivrés toute l'année avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et 20 0/0 en 2e et 3e classes dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'État, d'Orléans et dans les gares du Midi situées à 50 kilomètres au moins de la destination.

Durée : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

Ces billets doivent être demandés 3 jours à l'avance à la gare de départ.

Un arrêt facultatif est autorisé à l'aller et au retour pour tout parcours de plus de 400 kilomètres.

AVIS. — Un livret indiquant en détail les conditions dans lesquelles peuvent être effectuées les excursions est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande au Service commercial de la Compagnie, 54, boulevard Haussmann, à Paris (IXe arrond^t).

BILLETS DE FAMILLE

POUR LES STATIONS DES PYRÉNÉES

Billets délivrés toute l'année dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'État, d'Orléans, du Midi et de Paris-Lyon-Méditerranée, suivant l'itinéraire choisi par le voyageur, et avec les réductions suivantes sur les prix du tarif général pour un parcours (aller et retour compris) d'au moins 300 kilomètres : Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0; de 3 personnes, 25 0/0; de 4 personnes, 30 0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Exceptionnellement pour les parcours empruntant le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée, les billets ne sont délivrés qu'aux familles d'au moins quatre personnes et le prix s'obtient en ajoutant au prix de 6 billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

Arrêts facultatifs sur tous les points du parcours désignés sur la demande.

Durée : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

Ces billets doivent être demandés au moins 4 jours à l'avance à la gare de départ.

Voyages circulaires à prix réduits

Paris — Centre de la France — Pyrénées.

Trois voyages différents au choix du voyageur.

Billets délivrés toute l'année aux prix uniformes ci-après pour les trois itinéraires 1re classe, 163 fr. 50; 2e classe, 122 fr. 50.

Durée : 30 jours non compris celui du départ.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

Provence — Pyrénées.

Prix.	1er, 2e et 3e parcours....	68 fr.	en 1re classe ;	51 fr.	en 2e classe
	4e, 5e, 6e et 7e parcours	91	—	68	—
	8e parcours.....	114	—	87	—

Le 8e parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits de ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, Nice ou Menton, etc., au choix du voyageur.

Durée : 20 jours pour les sept premiers parcours et 25 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

La Compagnie des chemins de l'Ouest fait délivrer toute l'année par ses gares et bureaux de ville de Paris, des billets d'excursion de 1re et de 2e classes, valable 30 jours aux prix très réduits de :

65 francs en 1re classe et 50 francs en 2e classe,

permettant de faire le tour de la presqu'île bretonne.

Itinéraire : Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Il est délivré en même temps que le billet circulaire, un billet de parcours complémentaire permettant de rejoindre l'itinéraire du voyage circulaire et comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif général.

La même réduction est accordée à l'excursionniste après l'accomplissement du voyage circulaire, pour rentrer à son point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Dans le but de faciliter les relations entre Le Havre, la Basse-Normandie et la Bretagne, il sera délivré, du 1er avril au 2 octobre 1908, par toutes les gares du réseau de l'Ouest et aux guichets de la Compagnie normande de navigation à vapeur, des billets directs comportant le parcours, par mer du Havre à Trouville et par voie ferrée, de la gare de Trouville-Deauville au point de destination et inversement.

Le prix de ces billets est ainsi calculé :

Trajet en chemin de fer, prix du tarif ordinaire;

Trajet en bateau, 1 fr. 70 pour les billets de 1re et 2e classes (chemin de fer) et 1re classe (bateau), et 0 fr. 90 pour les billets de 3e classe (chemin de fer), et 2e classe (bateau).

Un service spécial de trains est organisé entre Trouville-Deauville et Le Mans pour assurer les relations ci-dessus.

MM. les voyageurs sont priés de consulter les affiches concernant ces trains qui sont apposées dans toutes les gares et haltes du réseau de l'Ouest.

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Volumes in-16 à 3 fr. 50. — Volumes in-8 à 5, 7, 10 et 12 fr.

EXTRAIT DU CATALOGUE

HISTOIRE GÉNÉRALE

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE (1814-1878), par *A. Debidour*. 2 vol. in-8. 18 fr. »

LA QUESTION D'ORIENT, par *Ed. Driault*, préf. de *G. Monod*. 1 v. in-8. 3e éd. 7 fr. »

LA QUESTION D'EXTRÊME-ORIENT, par *le même*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

PROBLÈMES POLITIQUES ET SOCIAUX, par *Ed. Driault*. 1 vol. in-8. 2e éd. 7 fr.

LA PAPAUTÉ, par *L. Dollinger*. 1 vol. in-8. 7 fr.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES DE 1904, par *A. Tardieu*. 1 vol. in-16. . . . 3 fr. 50

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS, par *le même*. 1 vol. in-8. 2e éd. t. . . . . 10 fr.

QUESTIONS ACTUELLES DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE EN EUROPE, par MM. *F. Charmes*, *A. Leroy-Beaulieu*, *R. Millet*, *A. Ribot*, *A. Vandal*, *R. de Cosse*, *R. Henry*, *G. Louis Jaray*, *R. Pinon*, *A. Tardieu*. 1907. 1 vol. in-18 avec 3 cartes. 3 fr. 50

FRANCE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, résumé historique, par *H. Carnot*. In-12. . 3 fr. 50

ÉTUDES ET LEÇONS SUR LA RÉVOLUTION, par *A. Aulard*. 5 vol. in-12. Ch. 3 fr. 50

CONTRIBUTIONS A L'HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA RÉVOLUTION, par *A. Mathiez*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

LE CULTE DE LA RAISON ET LE CULTE DE L'ÊTRE SUPRÊME, par *le même*. 3 fr. 50

LA THÉOPHILANTHROPIE ET LE CULTE DÉCADAIRE (1796-1801), par *A. Mathiez*. In-8. 12 fr.

CONDORCET ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *L. Cahen*. 1 vol. [illegible]

LES CAMPAGNES [illegible] (1792-1815), par *[illegible]*. [illegible]

MÉMOIRES D'UN MINISTRE [illegible] (1781-1815), par le C[illegible] *Molleville*. [illegible]

FIGURES DU TEMPS PASSÉ, par *M. D[illegible]*. 1 vol. in-16. . . . . [illegible]

NAPOLÉON ET LA SOCIÉTÉ DE SON TEMPS, par *P. Gaudin*. 1 vol. [illegible]

LA [illegible] (1815-1830), par *[illegible]*. [illegible]

NAPOLÉON EN [illegible] (1814-1815), par [illegible]. 1 vol. in-8. . . . . [illegible]

DE W[illegible] A SAINTE-HÉLÈNE [illegible] (1815-1818), par *L. Nicolardot*. [illegible]

HISTOIRE DE DIX ANS (1830-1840), par *Louis Blanc*. 5 vol. in-8 . . . . . 25 fr. »

HISTOIRE DU PARTI RÉPUBLICAIN EN FRANCE (1814-1870), par *G. Weill*. 1 vol. in-8. 10 fr.

HISTOIRE DU MOUVEMENT SOCIAL EN FRANCE (1852-1902), par *le même*. 1 vol. in-8. 7 fr.

ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SECRÈTES SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE (1848-1851), par *J. Tchernoff*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

HISTOIRE DU SECOND EMPIRE (1848-1870), par *Taxile Delord*. 6 v. in-8. Chac. 7 fr. »

HISTOIRE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE, par *Edg. Zevort*. 4 vol. in-8 à 7 fr. :

I. La présidence de M. Thiers. 2e éd.
II. La présidence du Maréchal. 2e éd.
III. La présidence de Jules Grevy. 2e éd.
IV. La présidence de Sadi Carnot.

RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT EN FRANCE (1789-1870), par *A. Debidour*. 1 v. in-8. . . . . 12 fr.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET L'ÉTAT EN FRANCE (1870-1906), par *A. Debidour*. Tome I (1870-1889). 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

L'ÉTAT ET LES ÉGLISES EN FRANCE, par *J.-L. de Lanessan*. In-16. . . . 3 fr. 50

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE EN FRANCE (1598-1870), par *Bonet-Maury*. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

LE MOUVEMENT SYNDICAL EN FRANCE (1789-1906), par *Paul Louis*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

COLONIES FRANÇAISES

LES COLONIES FRANÇAISES [illegible] *Pa[illegible] Gaffa[illegible]*. 1 vol. in-8. [illegible] A L'ÉTRANGER [illegible] FRANÇAISE [illegible] *B. Pioget*. 1 vol. in-8. . . . . 10 fr. »

L'ŒUVRE DE LA FRANCE EN TUNISIE, par *A. Gaisman*. In-16. . . . . [illegible] fr. 50

L'ALGÉRIE, par *M. Wahl* et *A. Bernard*. 5e édition. 1 vol. in-8. . . . 5 fr. »

[illegible] *Lanessan*. 1 vol. in-[illegible] . . . . [illegible] fr. 50

[illegible] *C. L. de Lanessan*. [illegible] . . . . [illegible] fr. »

[illegible] 1848-1870. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

[illegible] FRANCE (1789-1870), par *P. Gaffarel*. 1 vol. in-8. 7 fr.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré pendant toute l'année des billets de voyage circulaire de 1re et de 2e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris — Montargis, *vid* Moret ou Corbeil — Saint-Germain-des-Fossés — Vichy — Saint-Germain-des-Fossés — Arvant — Neussargues — Garabit — Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer) **— Aguessac ou Millau — Sévérac-le-Château — Rodez — Figeac — Brive — Limoges — Vierzon — Paris.**

1re classe : 118 francs. — 2e classe : 83 francs.

Paris — Montargis, *vid* Moret ou Corbeil — Saint-Germain-des-Fossés — Vichy — Saint-Germain-des-Fossés — Arvant — Neussargues — Garabit — Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer) **— Aguessac ou Millau — Béziers — Carcassonne — Toulouse — Montauban — Brive ou Toulouse — Capdenac — Brive — Limoges — Vierzon — Paris.**

1re classe : 130 francs. — 2e classe : 93 francs.

Paris — Vierzon — Limoges — Brive — Figeac — Rodez — Sévérac-le-Château — Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer) **— Aguessac ou Millau ou Sauclières ou Comberedonde ou Le Vigan — Nîmes — Tarascon — Lyon — Dijon — Paris.** *1re classe : 136 francs. — 2e classe : 96 francs.*

Validité des Billets : **30** jours, non compris le jour de départ, avec faculté de prolongation moyennant supplément.

Nota. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des **Gorges du Tarn** n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les **Gorges du Tarn** ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR INDIVIDUELS ET DE FAMILLE

POUR LES STATIONS THERMALES ET HIVERNALES

DES PYRÉNÉES, DU GOLFE DE GASCOGNE ET DU ROUSSILLON

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année, à toutes les gares de son réseau, pour les stations thermales et hivernales du Midi :

1° Des billets d'aller et retour individuels, avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets de famille de 1re, 2e et 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 500 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours
à compter du jour de départ, ce jour compris, avec faculté de prolongation.

Afin de permettre aux touristes ainsi qu'aux familles de s'installer sur une des plages de Bretagne et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si pittoresque, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, délivre du jeudi [illegible] des Rameaux, au 31 octobre inclus, au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux, [illegible] de banlieue du réseau de l'Ouest exceptées, des abonnements individuels et de famille de 1re et 2e classes, pour les côtes Sud et Nord de Bretagne, [illegible] des lignes du Croisic et de Guerande à Brest et de Brest à [illegible] par Landerneau, Dol et Folligny et des lignes d'embranchement vers la mer.

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'aller et retour à ces côtes avec [illegible] intermédiaires [illegible] faculté de circuler à volonté sur les lignes des [illegible] Nord [illegible] et seront valables 33 jours avec faculté de prolongation [illegible] moyennant supplément de 25 0/0 du prix initial, sans que la validité [illegible] dépasser le 15 novembre.

[illegible] est de [illegible] fr. en 2e classe et de 130 fr. en 1re classe, tous [illegible] parcours aller et retour) n'excède pas 1000 kilomètres en [illegible]. Au delà de 1000 kilomètres le prix est augmenté [illegible] en 2e et 3e classes par kilomètre en sus.

Des réductions [illegible] sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

HISTOIRE DE L'ART

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS CHRÉTIENS JUSQU'A NOS JOURS

Ouvrage publié sous la direction de **André MICHEL,**
Conservateur aux Musées nationaux, Professeur à l'École du Louvre.

VIENT DE PARAITRE :

T. III : **Le Réalisme. Les Débuts de la Renaissance.** 1re PARTIE : *Le Style flamboyant. Le Réalisme.* In-8° gr. jésus, 490 p., 257 grav., 5 héliogr. hors texte, broché. . . . . 15 fr.

QUATRE VOLUMES PRÉCÉDEMMENT PARUS :

T. I : **Des débuts de l'art chrétien à la fin de la période romane.**
1re PARTIE : *L'Art pré-roman.* In-8°, 207 grav., 5 héliogr. hors texte, br. 15 fr.
2e PARTIE : *L'Art roman.* In-8°, 264 grav., 7 héliogr. hors texte, br. 15 fr.

T. II : **Formation, Expansion et Évolution de l'art gothique.**
1re PARTIE : *Formation et expansion de l'art gothique.* In-8°, 333 grav., 5 héliogr. hors texte, broché . . . . . 15 fr.
2e PARTIE : *Évolution de l'art gothique.* In-8°, 252 grav., 7 héliogr. hors texte, broché . . . . . 15 fr.

Chaque vol., rel. demi-chagrin, tête doree . . . . 22 fr.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie, *boulevard Saint-Germain,* 79, *Paris,* 6e

---

ERNEST LAVISSE.

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A LA RÉVOLUTION

Publiée avec la collaboration de MM. :

BAYET, BLOCH, CARRÉ, COVILLE, KLEINCLAUSZ, LANGLOIS, LEMONNIER, LUCHAIRE, MARIÉJOL, PETIT-DUTAILLIS, PFISTER, RÉBELLIAU, SAGNAC, VIDAL DE LA BLACHE.

Conditions et mode de la publication : L'**Histoire de France** comprendra 18 volumes de 400 pages gr. in-8° brochés à 6 fr.; reliés, 10 fr. (13 vol. parus).

L'**Histoire de France** sera complète en 72 fasc. d'environ 96 p. à 1 fr. 50 le fascicule (52 parus).

VOLUMES PARUS :

TOME I

I. **Tableau de la géographie de la France,** par M. P. VIDAL DE LA BLACHE . . . . . 1 vol.

II. **Les Origines, la Gaule indépendante et la Gaule romaine,** par M. G. BLOCH . . . . 1 vol.

TOME II

I. **Le Christianisme, les Barbares. — Mérovingiens et Carolingiens,** par MM. C. BAYET, C. PFISTER et A. KLEINCLAUSZ . . 1 vol.

II. **Les premiers Capétiens (987-1137),** par M. A. LUCHAIRE. 1 vol.

TOME III

I. **Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII (1137-1226),** par M. A. LUCHAIRE . . . . 1 vol.

II. **Saint Louis, Philippe le Bel, les derniers Capétiens directs (1226-1338),** par M. Ch.-V. LANGLOIS . . . . . 1 vol.

TOME IV

I. **Les premiers Valois et la guerre de Cent ans (1328-1422),** par M. A. COVILLE . . . . . 1 vol.

II. **Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII (1422-1492),** par M. Ch. PETIT-DUTAILLIS . . . . 1 vol.

TOME V

I. **Les guerres d'Italie. — La France sous Charles VIII, Louis XII et François Ier (1492-1547),** par M. H. LEMONNIER. 1 vol.

II. **La lutte contre la maison d'Autriche. — La France sous Henri II (1547-1559),** par M. H. LEMONNIER . . . . . 1 vol.

TOME VI

I. **La Réforme et la Ligue. — L'Édit de Nantes (1559-1598),** par M. MARIÉJOL . . . . 1 vol.

II. **Henri IV et Louis XIII (1598-1643),** par M. MARIÉJOL . 1 vol.

TOME VII

I. **Louis XIV. La Fronde. Le Roi. Colbert (1643-1685)** (1re partie), par M. E. LAVISSE. . . . 1 vol.

II. **Louis XIV. La Religion. Les Lettres et les Arts. La Guerre (1643-1685)** (2e partie), par M. E. LAVISSE . . . . . 1 vol.

La publication sera terminée dans le courant de 1908.

Capital : 100 millions de francs entièrement versés.

Siège social : **14, rue BERGÈRE**. — Succursale : **2, place de l'Opéra, Paris.**

OPÉRATIONS DU COMPTOIR : Bons à échéance fixe. Escompte et Recouvrements. Escompte de chèques. Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de Fonds en Province et à l'Étranger, Souscriptions, Garde de Titres, Prêts hypothécaires maritimes, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de Coupons, etc.

AGENCES. 33 Bureaux de quartier dans Paris. — 13 Bureaux de banlieue. — 140 Agences en Province. — 10 Agences dans les colonies et pays de Protectorat. — 12 Agences à l'Étranger.

LOCATION DE COFFRES-FORTS. Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, *14, rue Bergère*; *2, place de l'Opéra*; *147, boulevard Saint-Germain*, *49, avenue des Champs-Élysées* et dans les principales Agences. — Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire, à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

Garantie et Sécurité absolues

Compartiments depuis 5 fr. par mois

BONS À ÉCHÉANCE FIXE. Intérêts payés sur les sommes déposées : De 6 mois à 11 mois, 2 0/0 ; de 1 an à 3 ans, 3 0/0. — Les Bons, délivrés par le Comptoir National aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du déposant.

VILLES D'EAUX, STATIONS ESTIVALES ET HIVERNALES. Le Comptoir National a des agences dans les principales *Villes d'Eaux*. Ces agences traitent toutes les opérations comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Étrangers, les Touristes, les Baigneurs, peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES. Le Comptoir National d'Escompte délivre des *Lettres de Crédit* circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants ; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités, en même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités, Branch office, 2, place de l'Opéra.

LIBRAIRIE PIERRE GODEFROY, *51, boulevard Saint-Michel.*

SUPERBES OCCASIONS :

ARBOIS DE JUBAINVILLE : **Cours de littérature celtique.** 12 vol. br., au lieu de 96 fr. . . . . 60 fr.

ARISTOTE : **Œuvres,** trad. Barthélemy Saint-Hilaire. 18 v. in-8° br. 120 fr.

BESCHERELLE : **Dictionnaire national de la langue française.** 4 vol. (120 fr.) . . . . . 40 fr.

DANTE : **L'Enfer et le Purgatoire,** illustr. de Doré. 2 vol. in-fol. cart. (200 fr.) . . . . . 90 fr.

GODEFROY : **Dictionnaire de l'ancienne langue française.** 10 vol. in-4° br. (505 fr.) . . . . . 300 fr.

MICHELET : **Histoire de France et de la Révolution.** 23 v. in-8° br. 40 fr.

MUSSET : **Œuvres complètes,** illustr. de Bida. 11 v. in-8° (belle rel.). 70 fr.

PETIT DE JULLEVILLE : **Histoire de la langue et de la littérature française.** 8 vol. br. (160 fr.) . . . . . 110 fr.

Petits conteurs du XVIIIe siècle. 12 v. sur Hollande, rel. d'amateur . 125 fr.

Revue d'histoire diplomatique, 1903 à 1907 . . . . . 60 fr.

Revue occidentale, orig. 1878 à 1899. . . . . 170 fr.

THIERS : **Histoire de la Révolution, du Consulat et de l'Empire.** 31 vol. bien reliés . . . . . 80 fr.

EN DISTRIBUTION : **Catalogue de janvier 1908.**

(*Prière d'en faire la demande.*)

Achat constant et au comptant d'ouvrages en tous genres.

NOUS NOUS RENDONS EN PROVINCE.

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

VIENT DE PARAITRE :

La vie politique dans les deux mondes (1906-1907).

Publiée sous la direction de M. **Achille VIALLATE,** professeur à l'École des Sciences politiques.

Préface de M. Anatole LEROY-BEAULIEU,

Membre de l'Institut, Directeur de l'École des Sciences politiques.

Avec la collaboration de :

MM. L. Renault, de l'Institut; W. Beaumont, D. Bellet, P. Boyer, M. Caudel, M. Courant, M. Escoffier, G. Gidel, J.-P.-Armand Hahn, Paul Henry, René Henry, A. de Laverone, A. Marvaud, H.-R. Savary, A. Tardieu, R. Vaultrin, professeurs et anciens élèves de l'École des Sciences politiques.

1 fort vol. in-8° de 600 pages de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine.* 10 fr.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

HISTOIRE DE L'ART

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS CHRÉTIENS JUSQU'A NOS JOURS

Ouvrage publié sous la direction de **André MICHEL,**
Conservateur aux Musées nationaux, Professeur à l'École du Louvre.

VIENT DE PARAITRE :

T. III : **Le Réalisme. Les Débuts de la Renaissance.** 1re PARTIE : *Le Style flamboyant. Le Réalisme.* In-8° gr. jésus, 490 p., 257 grav., 5 héliogr. hors texte, broché. . . . . 15 fr.

QUATRE VOLUMES PRÉCÉDEMMENT PARUS :

T. I : **Des débuts de l'art chrétien à la fin de la période romane.**
1re PARTIE : *L'Art pré-roman.* In-8°, 207 grav., 5 héliogr. hors texte, br. 15 fr.
2e PARTIE : *L'Art roman.* In-8°, 264 grav., 7 héliogr. hors texte, br. 15 fr.

T. II : **Formation, Expansion et Évolution de l'art gothique.**
1re PARTIE : *Formation et expansion de l'art gothique.* In-8°, 333 grav., 5 héliogr. hors texte, broché . . . . . 15 fr.
2e PARTIE : *Évolution de l'art gothique.* In-8°, 252 grav., 7 héliogr. hors texte, broché . . . . . 15 fr.

Chaque vol., rel. demi-chagrin, tête dorée . . . . 22 fr.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie, *boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6e*

ERNEST LAVISSE.

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A LA RÉVOLUTION

Publiée avec la collaboration de MM. :

BAYET, BLOCH, CARRÉ, COVILLE, KLEINCLAUSZ, LANGLOIS, LEMONNIER, LUCHAIRE, MARIÉJOL, PETIT-DUTAILLIS, PFISTER, RÉBELLIAU, SAGNAC, VIDAL DE LA BLACHE.

Conditions et mode de la publication : L'**Histoire de France** comprendra 18 volumes de 400 pages gr. in-8° brochés à 6 fr.; reliés, 10 fr. (13 vol. parus).

L'**Histoire de France** sera complète en 72 fasc. d'environ 96 p. à 1 fr. 50 le fascicule (52 parus).

VOLUMES PARUS :

TOME I

I. **Tableau de la géographie de la France,** par M. P. VIDAL DE LA BLACHE . . . . . 1 vol.

II. **Les Origines, la Gaule indépendante et la Gaule romaine,** par M. G. BLOCH . . . . 1 vol.

TOME II

I. **Le Christianisme, les Barbares. — Mérovingiens et Carolingiens,** par MM. C. BAYET, C. PFISTER et A. KLEINCLAUSZ . . 1 vol.

II. **Les premiers Capétiens (987-1137),** par M. A. LUCHAIRE. 1 vol.

TOME III

I. **Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII (1137-1226),** par M. A. LUCHAIRE . . . . 1 vol.

II. **Saint Louis, Philippe le Bel, les derniers Capétiens directs (1226-1338),** par M. Ch.-V. LANGLOIS . . . . . 1 vol.

TOME IV

I. **Les premiers Valois et la guerre de Cent ans (1328-1422),** par M. A. COVILLE . . . . . 1 vol.

II. **Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII (1422-1492),** par M. Ch. PETIT-DUTAILLIS . . . . 1 vol.

TOME V

I. **Les guerres d'Italie. — La France sous Charles VIII, Louis XII et François Ier (1492-1547),** par M. H. LEMONNIER. 1 vol.

II. **La lutte contre la maison d'Autriche. — La France sous Henri II (1547-1559),** par M. H. LEMONNIER . . . . . 1 vol.

TOME VI

I. **La Réforme et la Ligue. — L'Édit de Nantes (1559-1598),** par M. MARIÉJOL . . . . 1 vol.

II. **Henri IV et Louis XIII (1598-1643),** par M. MARIÉJOL . 1 vol.

TOME VII

I. **Louis XIV. La Fronde. Le Roi. Colbert (1643-1685)** (1re partie), par M. E. LAVISSE. . . . 1 vol.

II. **Louis XIV. La Religion. Les Lettres et les Arts. La Guerre (1643-1685)** (2e partie), par M. E. LAVISSE . . . . . 1 vol.

La publication sera terminée dans le courant de 1908.